

HADITHS SAHIH MUSLIM

Sommaire:

- n° 1 Introduction
- n° 2 Foi
- n° 3 Purification
- n° 4 Menstruations
- n° 5 Prière (Salâ)
- n° 6 Mosquées et endroits de prière
- n° 7 Prière du voyageur et son abréviation
- n° 8 Vendredi
- n° 9 Prières des deux fêtes
- n° 10 Prière pour la sollicitation de la pluie
- n° 11 Eclipses
- n° 12 Funérailles
- n° 13 Aumône légale (Az-Zakâ)
- n° 14 Jeûne
- n° 15 Retraite spirituelle
- n° 16 Pèlerinage
- n° 17 Mariage
- n° 18 Allaitement
- n° 19 Divorce
- n° 20 Anathème
- n° 21 Affranchissement
- n° 22 Ventes
- n° 23 Successions
- n° 24 Donations
- n° 25 Testaments
- n° 26 Vux
- n° 27 Serments
- n° 28 Serment collectif, belligérants, talion et prix du sang
- n° 29 Peines criminelles selon la chari`a
- n° 30 Sentences
- n° 31 Objets trouvés
- n° 32 Jihad
- n° 33 Commandement
- n° 34 Chasse, animaux à égorger et ce qu'on doit en manger
- n° 35 Bêtes à sacrifier
- n° 36 Boissons
- n° 37 Vêtements et parures
- n° 38 Education
- n° 39 Salut
- n° 40 Mots concernant les bienséances et autres
- n° 41 Poésie
- n° 42 Visions
- n° 43 Mérites
- n° 44 Mérites des Compagnons du Prophète (pbAsl)
- n° 45 Piété filiale et éducation
- n° 46 Le destin
- n° 47 Science
- n° 48 Evocation et invocation d'Allah, repentir et demande du pardon
- n° 49 Repentir
- n° 50 Caractères des hypocrites et sentences qu'on doit

- n° 51 Aspects du Jour de la Résurrection, du Paradis et de l'Enfer
- n° 52 Le Paradis, ses délices et ses habitants
- n° 53 Troubles et signes de l'Heure
- n° 54 Ascèse et paroles édifiantes
- n° 55 Interpretation

 ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue favorable, et lui accordera Ses dons par [des moyens] sur lesquels il ne comptait pas. Et quiconque place sa confiance en Allah, Allah lui suffit...
 (65/2-3).

n° 1 Introduction

Mise en garde contre le mensonge au sujet de l'Envoyé d'Allah

Selon `Alî (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
 "Ne m'attribuez pas des paroles mensongères! Certes, quiconque le fait, ira en Enfer".

وحدثنا أبو بكر بن أبي شيبة حدثنا غندر عن شعبة ح وحدثنا محمد بن المثني وابن بشار قالوا حدثنا محمد بن جعفر حدثنا شعبة عن منصور عن ربعي بن حراش أنه سمع عليا رضي الله عنه يخطب قال

قال رسول الله صلى الله عليه وسلم
 لا تكذبوا علي فإنه من يكذب علي يلج النار

n° 2 Foi

* 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
 Le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam s'étant un jour montré au public, un homme vint lui dire:

"O Envoyé d'Allah! Qu'est-ce que la foi?"

- "C'est, répondit-il, de croire en Allah, à Ses Anges, à Son Livre, à Sa rencontre, à Ses prophètes et à la Résurrection".

"O Envoyé d'Allah! Qu'est-ce que l'Islam?", reprit l'homme.

- "L'Islam, dit le Prophète, consiste à adorer Allah sans jamais Lui donner d'associés, à s'acquitter de la prière prescrite, à verser l'aumône légale (Az-Zakâ), à jeûner le ramadan".

"O Envoyé d'Allah! Qu'est-ce que la perfection (al-'ihsân)?", demanda l'homme.

- "C'est, répliqua le Prophète, d'adorer Allah comme si vous Le voyiez. Car bien que vous ne le voyiez pas, Lui certes vous voit".

"O Envoyé d'Allah! Quand est-ce qu'aura lieu l'Heure Suprême?", reprit l'homme.

- "L'interrogé, dit-il, n'en sait pas plus que celui qui interroge. Je vous parlerai plutôt de ses prodromes:

Quand l'esclave enfantera son maître; que les va-nu-pieds seront à la tête des gens; et que les pâtres des moutons se vautreront dans leurs constructions élevées. Cette Heure fait partie des cinq (événements) que Seul Allah détient le secret"

Et le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam de réciter ce verset:

"La connaissance de l'Heure et auprès d'Allah; et c'est Lui qui fait tomber la pluie salvatrice; et Il sait ce qu'il y a dans les matrices. Et personne ne sait ce qu'il acquerra demain, et personne ne sait dans quelle terre il mourra. Certes Allah est Omniscient et Parfaitement Connaisseur. "

L'homme s'éloigna aussitôt et quand le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam ordonna de le faire revenir, personne ne put déceler la moindre trace de l'homme.

"Cet homme, dit alors le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam , est Gabriel; il est venu enseigner aux hommes leur religion".

وحدثنا أبو بكر بن أبي شيبة وزهير بن حرب جميعا عن ابن علية قال زهير حدثنا إسماعيل بن إبراهيم عن أبي حيان عن أبي زرعة بن عمرو بن جرير عن أبي هريرة قال كان رسول الله صلى الله عليه وسلم يوما بارزا للناس فأتاه رجل فقال

يا رسول الله ما الإيمان قال أن تؤمن بالله وملائكته وكتبه ولقائه ورسوله وتؤمن بالبعث الآخر قال يا رسول الله ما الإسلام قال الإسلام أن تعبد الله ولا تشرك به شيئا وتقيم الصلاة المكتوبة وتؤدي الزكاة المفروضة وتصوم رمضان قال يا رسول الله ما الإحسان قال أن تعبد الله كأنك تراه فإنك إن لا تراه فإنه يراك قال يا رسول الله متى الساعة قال ما المسئول عنها بأعلم من السائل ولكن سأحدثك عن أشراطها إذا ولدت الأمة ربها فذلك من أشراطها وإذا كانت العرة الحفاة رءوس الناس فذلك من أشراطها وإذا تطاول رعاء البهيم في البنيان فذلك من أشراطها في خمس لا يعلمهن إلا الله ثم تلا صلى الله عليه وسلم إن الله عنده علم الساعة وينزل الغيث ويعلم ما في الأرحام وما تدري نفس ماذا تكسب غدا وما تدري نفس بأي أرض تموت إن الله عليم خبير قال ثم أدبر الرجل فقال رسول الله صلى الله عليه وسلم ردوا علي الرجل فأخذوا ليردوه فلم يروا شيئا فقال رسول الله صلى الله عليه وسلم هذا جبريل جاء ليعلم الناس دينهم

*Talha ibn `Ubayd-Allah (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Un homme du Nedjd aux cheveux hirsutes vint trouver le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam . Nous entendîmes le retentissement de sa voix sans distinguer ce qu'il disait. Quand il s'approcha du Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam , nous nous aperçûmes qu'il l'interrogeait sur l'Islam. L'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam lui répondit:

- "Cinq prières à accomplir pendant le jour et la nuit".

"Dois-je accomplir d'autres prières? ", demanda l'homme.

- "Non, à moins que tu ne veuilles faire œuvre supplémentaire"

- Il y a aussi le jeûne du ramadan", reprit le Prophète.

"Dois-je observer d'autres jeûnes?", ajouta l'homme.

- "Non, à moins que tu ne veuilles faire œuvre supplémentaire", dit le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam , qui mentionna alors l'aumône légale (Az-Zakâ).

"Dois-je payer d'autre aumône?", demanda l'homme.

- "Non, à moins que tu ne veuilles faire œuvre supplémentaire", répéta le Prophète.

L'homme s'en alla en disant: "Par Dieu! Je n'en ferai rien de plus ni rien de moins".

Le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam dit alors :

"Il réussira s'il est sincère".

*Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Il nous fut interdit de poser des questions inutiles à l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam ; aussi nous plaisait-il qu'un bédouin sensé vint lui Salla Allahu 3alayhi wa salam demander des éclaircissements et nous d'entendre ses réponses. Il arriva qu'un bédouin se présenta chez le Prophète et lui dit:

" O Muhammad! Ton messenger est venu nous informer que tu prétends qu'Allah t'a chargé d'une Mission".

- "Il a dit vrai", répliqua le Prophète.

"Qui est donc le Créateur du ciel? ", reprit le bédouin.

- "Allah".
 "Qui est le Créateur de la terre? ".
 - "Allah".
 "Qui a dressé ces montagnes et y a mis les choses utiles? ".
 - "Allah".
 "Alors! Par le Créateur du ciel et de la terre, qui a dressé ces montagnes, est-ce Allah qui t'a envoyé? ".
 - "Oui".
 "Ton messenger a prétendu aussi que nous devons accomplir cinq prières tout au long du jour et de la nuit".
 - "Il a dit vrai".
 "Par Celui qui t'a envoyé! Est-ce Allah qui te les a prescrits? ".
 - "Oui".
 "Ton messenger a prétendu aussi que nous devons verser une aumône légale (Az-Zakâ) prélevée sur nos biens (pour les purifier) ".
 - "Il a dit vrai".
 "Par Celui qui t'a envoyé! Est-ce Allah qui te l'a prescrite? ".
 - "Oui".
 "Ton messenger a prétendu aussi que nous devons jeûner annuellement pendant le mois du ramadan? ".
 - "Il a dit vrai".
 "Par Celui qui t'a envoyé! Est-ce Allah qui te l'a prescrit? ".
 - "Oui".
 "Ton messenger a encore prétendu que chacun de nous devrait accomplir le Hajj s'il en possédait les moyens".
 - "Il a dit vrai".
 "Eh bien!, conclut l'homme, par Celui qui t'a envoyé avec la Vérité, je me conformerai à ces prescriptions sans n'y rien ajouter ni omettre".
 - "Si cet homme est sincère, dit enfin le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam , il entrera sûrement au Paradis".

*D'après 'Abû 'Ayyûb Al-'Ansârî (qu'Allah soit satisfait de lui), un bédouin se présenta au Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam pendant l'un de ses voyages, saisit le licol de sa chamelle, puis dit:
 O Envoyé d'Allah (ou "ô Muhammad") Indiquez-moi ce qui me frayera les voies au Paradis et m'écartera de l'Enfer".
 Le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam s'arrêta, se tourna vers ses Compagnons et dit:
 "C'est bien un but qu'il recherche. Répétez ce que vous venez de dire!". A la question répétée, le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam répondit: "Adorez Allah, sans rien Lui associer; observez la prière; versez l'aumône légale (Az-Zakâ) et soignez tes liens de sang... Lâchez la chamelle!"

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), un bédouin vint trouver le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam et lui dit:
 "O Envoyé d'Allah! Indique-moi une œuvre qui me frayera la voie au Paradis".
 -"Tu n'as qu'à adorer Allah, répondit le Prophète; sans rien Lui associer, à observer la prière prescrite; à payer l'aumône légale (Az-Zakâ) et à jeûner pendant le ramadan".
 "Par Celui qui tient ma vie entre Ses mains! Je ne ferai rien de plus ni de moins", répliqua le bédouin. Aussitôt l'homme partit, le Prophète dit:
 "Que celui qui se réjouit de voir l'un des hôtes du Paradis, regarde cet homme".

Selon Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah a dit:

"L'Islam est bâti sur cinq piliers: l'unicité d'Allah; la pratique de la prière (As-Salâ); l'acquiescement de l'aumône légale (Az-Zakâ); le jeûne du ramadan (As-Siyâm) et l'accomplissement du Hajj".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui):

Une députation des `Abd Al-Qays vint trouver le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam . Les députés dirent:

"O Messenger d'Allah! Nous sommes les gens de Rabî`a. Il nous est impossible de venir vers toi excepté durant les Mois Sacrés à cause de cette tribu mécréante de Mudar. qui s'interposait entre vous et nous. Signalez-nous donc quelques prescriptions pour que nous les suivions et les prêcherons chez nous (à notre retour)".

Le Prophète répondit:

"Je vous prescris quatre choses et vous interdis quatre autres. Je vous enjoins de croire en Allah, -il explicita ceci en disant- Cela consiste à déclarer qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que Muhammad est l'Envoyé d'Allah".

Il leur ordonna ensuite de pratiquer la prière, de s'acquiescer de l'aumône légale (Az-Zakâ) et de payer le cinquième du butin. Il leur interdit l'usage de la calebasse, du hantam (récipient fait de la boue, du poil et du sang), de l'auge (naqîr, tronc de palmier creusé en tonneau) et de muqayyar (récipient enduit de résine).

(N.B: Ces ustensiles étaient destinés à y fermenter les boissons enivrantes).

D'après Mu`âdh ibn Jabal (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam me chargea d'une mission au Yémen. (Avant de partir), il me dit:

"Tu iras chez des gens du Livre. Quand tu seras parmi eux, invite-les à attester qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah, et que Muhammad est l'Envoyé d'Allah. S'ils se conforment à cette invitation, informe-les qu'Allah leur prescrit cinq prières à accomplir le jour et la nuit. S'ils y consentent, informe-les qu'Allah leur prescrit une aumône qui sera perçue sur les riches parmi eux pour être dépensée aux pauvres parmi eux. S'ils se soumettent à tout cela, garde-toi de toucher à leurs biens précieux et redoute la plainte de l'opprimé, car rien ne s'interpose entre Allah et elle".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

A la mort de l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam , quand 'Abû Bakr fut investi du califat et qu'un certain nombre d'Arabes renièrent leur foi, `Umar dit à 'Abû Bakr: "Comment vas-tu les combattre alors que l'Envoyé d'Allah a dit:

"J'ai reçu l'ordre de combattre les idolâtres jusqu'à ce qu'ils confessent qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah. Celui qui témoigne de l'unicité d'Allah, rends sa vie et ses biens inviolables, sauf au cas où il serait jugé coupable et c'est à Allah qu'il appartiendra de régler son compte".

'Abû Bakr répondit:

"Par Dieu! Je combattrai quiconque fait de distinction entre la prière et l'aumône légale (Az-Zakâ); car celle-ci est le dû des biens (c.-à-d. le droit d'Allah sur nos biens comme la prière et le jeûne sont le droit d'Allah sur notre corps). Par Dieu! S'ils me refusent un licou qu'ils livraient en impôt à l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam , je les combattrai pour ce refus".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:

"J'ai reçu l'ordre de combattre les idolâtres jusqu'à ce qu'ils confessent qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah. Celui qui le confesse n'a rien à craindre de moi: sa vie et ses biens resteront inviolables, sauf au cas où il serait accusé par la loi, et c'est Allah qui se chargera de régler son compte".

D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),

l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:

"J'ai reçu l'ordre de combattre les idolâtres sans relâche jusqu'à ce qu'ils professent qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que Muhammad est l'Envoyé d'Allah; qu'ils accomplissent la prière et qu'ils payent l'aumône légale (Az-Zakâ). S'ils le font, leurs vies et leurs biens me seront inviolables, sauf au cas où ils seraient condamnés par la loi et c'est Allah qui se chargera de régler leurs comptes".

Al-Musayyab ibn Hazn (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Au moment où 'Abû Tâlib était à l'article de la mort, l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam vint le voir et trouva chez lui 'Abû Jahl et 'Abd-Allah ibn 'Abî 'Umayya ibn Al-Mughîra.

L'Envoyé d'Allah s'adressa à 'Abû Tâlib en disant:

"O mon oncle, Atteste qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah. C'est là un mot dont je serai témoin en ta faveur auprès d'Allah".

Aussitôt 'Abû Jahl et 'Abd-Allah ibn 'Abî 'Umayya s'écrièrent:

"O 'Abû Tâlib Vas-tu renier la foi de 'Abd Al-Muttalib? " L'Envoyé d'Allah ne cessa de lui proposer de prononcer la profession de foi en répétant les mêmes mots, (tandis que les deux autres lui répétaient les mêmes propos). Mais, les dernières paroles de 'Abû Tâlib furent qu'il persistait dans la foi de 'Abd Al-Muttalib en refusant d'attester qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah.

- "Par Dieu!, s'écria l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam , je demanderai à Allah de te pardonner, tant que cela ne me soit pas défendu".

Ce fut à cette occasion qu'Allah, le Très-Haut, révéla ce verset:

"Il n'appartient pas au Prophète et aux Croyants d'implorer le pardon en faveur des polythéistes, fussent-ils des parents alors qu'il leur est apparu clairement que ce sont les gens de l'Enfer."

Ensuite, Allah, le Très-Haut, révéla au sujet de 'Abû Tâlib, en s'adressant à l'Envoyé d'Allah ce verset:

"Tu (Muhammad) ne diriges pas celui que tu aimes: mais c'est Allah qui guide qui Il veut. Il connaît mieux cependant les bien-guidés."

D'après 'Ubâda ibn As-Sâmit (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:

"Quiconque témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah, l'Unique qui n'a point d'associés; que Muhammad est son Adorateur et son Envoyé; que Jésus ('Isa) est l'adorateur d'Allah, fils de Son adoratrice, Sa parole qu'Il envoya à Marie et Son esprit; et que le Paradis est vrai et que l'Enfer est vrai, Allah le fera accéder, à volonté, au Paradis par n'importe laquelle de ces huit portes".

Mu`âdh ibn Jabal (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Un jour que j'étais en croupe derrière le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam , séparé de lui seulement par l'extrémité du bâton, il me dit:

- "Hé! Mu`âdh ibn Jabal! "

"O Envoyé d'Allah! A votre service! A vos ordres! "

Après que nous avançâmes un instant, il m'appella de nouveau:

- "Hé! Mu`âdh ibn Jabal! "

"O Envoyé d'Allah! A votre service! A vos ordres! "

Nous marchâmes encore un instant et le voilà qu'il me répéta à nouveau:

- "Hé! Mu`âdh ibn Jabal! "

"O Envoyé d'Allah! A votre service! A vos ordres!! "

- "Connais-tu, reprit-il, les droits d'Allah sur Ses adorateurs? "

"Allah et Son envoyé le savent mieux que personne", dis-je.

- "Les droits d'Allah sur les adorateurs, dit-il, c'est qu'ils L'adorent sans Lui rien associer".

Nous poursuivâmes la marche encore un instant, puis il me dit:

- "Hé! Mu`âdh ibn Jabal! "

"O Envoyé d'Allah! A votre service! A vos ordres! "

- "Connais-tu ce qu'Allah devra aux hommes s'ils agissent de la sorte? "

"Allah et Son envoyé le savent mieux que personne", répondis-je. Et lui d'ajouter:

- "C'est de ne les châtier pas".

Selon 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui):

Mu`âdh ibn Jabal était un jour assis en croupe d'une chamelle derrière le Prophète. Celui-ci s'adressa à lui en disant:

- "O Mu`âdh!".

"O Envoyé d'Allah! A votre service! A vos ordres!", répondit Mu`âdh.

Le Prophète répéta à deux reprises son appel et reçut toujours la même réponse. Ensuite, il dit:

- "Toute personne qui témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que Muhammad est l'Adorateur et l'Envoyé d'Allah ne manquera pas d'être préservée -par Allah- du feu de l'Enfer".

"O Envoyé d'Allah!, reprit alors Mu`âdh, ne dois-je pas en informer les fidèles pour les réjouir?".

- "Non, répliqua le Prophète, ils risquent de s'y appuyer (pour supprimer toute pratique religieuse)".

(Mu`âdh transmet cette tradition au moment où il était au chapitre de la mort, de peur de commettre un péché en celant un enseignement du Prophète).

Selon `Itbân ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui):

Mahmûd ibn Ar-Rabî` dit:

"Je vins à Médine trouver `Itbân ibn Mâlik à qui je demandai de me transmettre les propos qu'eut le Prophète avec lui".

Celui-là raconta alors le récit suivant:

"Je ne puis plus me fier à ma vue. J'envoyai alors à l'Envoyé d'Allah lui demander de venir prier chez moi, dans un endroit dont je me servirai ensuite de lieu de prière. L'Envoyé d'Allah vint alors chez moi, escorté de ses Compagnons. Pendant que le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam faisait la prière chez moi, un groupe de ses Compagnons se réunirent et firent de Mâlik ibn Dukhchum sujet de causerie et de condamnation en raison de son hypocrisie. Ils voulurent que le Prophète eût invoqué Allah de le faire périr ou qu'un mal l'eût atteint. Le Messenger d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam qui vint de terminer sa prière leur répliqua:

- "Cet homme n'a-t-il pas attesté qu' il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que je suis l'Envoyé d'Allah?".

"C'est ce qu'il a dit de sa langue, mais qui n'émane pas nécessairement de son for intérieur", s'exclamèrent-ils.

- "Quiconque atteste, reprit le Prophète, qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que je suis son Envoyé, n'entrera pas en Enfer et ne sera pas consommée par ses flammes".

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:

"La foi comporte soixante-dix et quelques branches dont la pudeur (timidité freinant toute tendance blâmable)".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam , ayant un jour entendu un homme en train de prêcher la pudeur à son coreligionnaire, il dit:

"La pudeur fait partie de la foi".

Selon `Imrân ibn Husayn (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:

"La pudeur n'emporte que le bien".

Selon `Abd-Allah ibn `Amr (qu'Allah soit satisfait de lui),

un homme ayant demandé au Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam quel était le meilleur Islam, celui-ci répondit:
"Donne à manger et salue ceux que tu connais et ceux que tu ne connais pas".

D'après `Abd-Allah ibn `Amr ibn Al-`As (qu'Allah soit satisfait de lui),
un homme demanda au Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam :
"Qui est le meilleur musulman?"
et le Prophète de répondre:
"Celui dont aucun des musulmans n'a à redouter ni la langue ni la main".

D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui),
je demandai au Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam quel était le meilleur acte de l'Islam, il me répondit:
"C'est celui du fidèle dont les musulmans n'ont à redouter ni la main, ni la langue".

Selon 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),
Le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:
"Il en est trois qualités, quiconque les possède, saura savourer la douceur de la foi: vouer un amour exclusif à Allah et à son Envoyé; si l'on aime quelqu'un d'autre, qu'il ne sera que par amour d'Allah; enfin de redouter le retour à l'incrédulité -condition de laquelle on a été sauvé par Allah- comme on redoute d'être précipité en Enfer".

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:
"Aucun Adorateur -ou selon la version de `Abd Al-Wârith aucun homme- ne sera un parfait Croyant à moins qu'il n'ait pour moi plus d'affection qu'il n'en a pour ses proches, ses biens et pour tout le reste du genre humain".

Selon 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:
"Aucun de vous n'aura vraiment la foi que s'il ne désire pour son coreligionnaire (ou pour son voisin) ce qu'il désire pour lui-même".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:
"Que celui qui croyait en Allah et au Jour du Jugement Dernier ne dise que du bien ou qu'il se taise. Que celui qui croyait en Allah et au Jour du Jugement Dernier traite ses voisins avec égards. Que celui qui croyait en Allah et au Jour du Jugement Dernier donne l'hospitalité à son hôte".

D'après 'Abû Churayh Al-Khuzâ`î (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:
"Que celui qui croyait en Allah et au Jour du Jugement Dernier traite son voisin avec égards. Que celui qui croyait en Allah et au Jour du Jugement Dernier donne l'hospitalité à son hôte. Et que celui qui croyait en Allah et au Jour du Jugement Dernier ne dise que du bien ou qu'il se taise".

D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui):
Târiq ibn Chihâb transmet que Marwân fut le premier à faire devancer la prière au jour de la fête

par le prône. Un homme intervint à l'instant et lui dit:

"La prière doit se faire avant le prône (selon la pratique du Prophète)! "

- "Ceci n'est plus", répondit Marwân.

'Abû Sa`îd dit alors:

Cet homme a ainsi rempli son devoir. J'ai entendu le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam dire:

"Celui d'entre vous qui assiste à quelque action blâmable, qu'il intervienne pour la changer de sa main; sinon, de sa langue; sinon, de son cûr, et c'est là la plus faible manifestation de la foi".

'Abû Mas`ûd `Uqba ibn `Amr (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam , montrant de la main la direction du Yémen, dit:

"La foi réside là-bas! Mais la dureté et la grossièreté des cûrs se trouvent chez ceux qui braillent en conduisant leurs chameaux, et qui habitent là où se lèvent les deux cornes du diable, chez les tribus de Rabî`a et de Mudar".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:

"Vous avez reçu la visite des gens du Yémen qui ont les cûrs les plus tendres. La foi, la jurisprudence et la sagesse sont toutes yéménites".

Jarîr ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Je prêtai serment d'obéissance à l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam et je m'engageai à pratiquer la prière, à verser l'aumône légale (Az-Zakâ) et à conseiller à tout musulman".

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:

"Le fornicateur ne reste pas Croyant au moment où il fornique, le voleur ne reste pas Croyant au moment où il vole, le buveur ne reste pas Croyant au moment où il consomme l'alcool".

Selon `Abd-Allah ibn `Amr (qu'Allah soit satisfait des deux) rapporte que

le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:

"Il est quatre défauts qui lorsqu'ils entachent quelqu'un, le rendent un parfait hypocrite. Celui qui en possède un, est atteint d'une des caractéristiques de l'hypocrisie, à moins qu'il ne s'en débarrasse, à savoir: Tenir des propos mensongers; trahir ses serments; manquer à ses promesses et être de mauvaise foi au cours des disputes".

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:

"Trois défauts caractérisent l'hypocrite: Tenir des propos mensongers; manquer à ses promesses et tromper les confiances d'autrui".

Selon `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),

[l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:

"Quand un homme accuse un autre d'incroyance, l'un d'eux mérite bien cette accusation (si l'accusateur dit vrai, l'incroyance de l'autre sera donc attestée, sinon celui qui a entaché son coreligionnaire d'incrédulité, la méritera bien). "

'Abû Dharr (qu'Allah soit satisfait de lui)
a entendu le prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam dire
"Tout homme qui prétend sciemment être issu d'un autre père que le sien sera (considéré comme un) mécréant. Quant à celui qui prétend la possession de ce qui ne lui appartient pas, il n'est point des nôtres et qu'il aille chercher sa place en Enfer. Celui qui accuse faussement un homme d'incrédulité ou le qualifie d'être l'ennemi d'Allah, ceci ne manque de tourner contre lui"

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
Le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:
"Ne désavouez pas vos pères (par mépris pour votre lignage). Celui qui le fait sera (considéré comme un) mécréant".

Sa`d ibn 'Abî Waqqâs (qu'Allah soit satisfait de lui)
a entendu le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam dire:
"Le Paradis sera interdit à tout musulman qui prétend sciemment être issu d'un autre père que le sien".

D'après `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Messager d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:
"Le fait d'injurier un musulman tient de la perversité; celui de le combattre tient de l'incrédulité".

Jarîr (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Au cours du Hajj d'adieu, le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam m'ordonna de demander aux gens de lui prêter une oreille attentive, puis il s'adressa à eux en disant:
"Gardez-vous, après ma mort, de renier votre foi et de vous entre-tuer".

Zayd ibn Khâlid Al-Juhanî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
L'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam nous guida pendant la prière de subh (du matin) à Al-Hudaybiya, à la suite d'une pluie qui était tombée pendant la nuit. Quand le Prophète eut terminé la prière, il se tourna vers les fidèles et dit: "Savez-vous ce qu'a dit votre Seigneur?". - "Allah et son Envoyé en sont les plus informés", répondirent-ils. - Ce matin, Allah a dit, répliqua le Prophète, il y a parmi Mes adorateurs qui ont cru en Moi et d'autres qui n'y ont pas cru. Ceux qui ont dit: "Nous avons reçu la pluie par la grâce d'Allah et Sa bénédiction" ont cru en Moi et n'ont pas cru aux étoiles. Mais ceux qui ont dit que c'était grâce à telle ou telle étoile (auxquelles les Arabes attribuaient la chute des pluies avant l'Islam), n'avaient pas cru en Moi et avaient cru aux étoiles.

Selon 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Hair les 'Ansâr, c'est le signe de l'hypocrisie; aimer les 'Ansâr, c'est le signe de la foi".

Al-Barâ' (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Le Prophète (pbAsl) a dit à propos des 'Ansâr: "Seul le Croyant les aime et seul l'hypocrite les hait. Allah aime ceux qui les aiment; et hait ceux qui les haïssent".

D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "O femmes! Faites l'aumône et sollicitez plus fréquemment le pardon d'Allah, car je vous ai vu former la majorité des réprouvés de l'Enfer". Une femme -parmi elles ayant l'esprit judicieux- s'exclama: "Et pourquoi cela, ô Envoyé d'Allah?". - "C'est, répondit-il, que vous multipliez vos malédictions et vous êtes ingrates envers vos époux. Je n'ai vu parmi les

êtres faibles en intelligence et en religion personne qui, mieux que l'une de vous, fasse perdre l'esprit à un homme sensé". - "En quoi, reprit-elle, ô Envoyé d'Allah, consiste le défaut de notre intelligence et de notre religion?". - "Le témoignage de deux femmes équivaut à celui d'un homme... Voilà pour le défaut de l'intelligence, répliqua le Prophète, et quand elles ont leurs menstrues, les femmes ne cessent-elles pas de prier et de jeûner des nuits durant?... Eh bien! Voilà pour celui de la religion".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), on demanda au Prophète (pbAsl) quelle était l'œuvre la plus méritoire. "C'est, répondit-il, la foi en Allah". - "Et quoi encore?", lui dit-on. - "Le djihad", ajouta-t-il. - "Et ensuite?", demanda-t-on encore. - "Un Hajj pieusement accompli", répliqua-t-il.

'Abû Dharr (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Je demandai au Prophète (pbAsl) quelles étaient les œuvres les plus méritoires. "La foi en Allah, répondit-il, et le djihad". - "Et lequel des esclaves est celui dont l'affranchissement est le plus méritoire?", lui demandai-je. - "Celui qui a coûté le plus cher, répondit-il, et auquel son maître tient le plus". - "Et si j'en suis incapable?", repris-je. - "Alors, répliqua-t-il, aide quelqu'un à accomplir son travail ou travaille pour le compte d'un autre qui ne sait rien faire". - "Et si j'en suis incapable?". - "Alors tu t'abstiendras de nuire aux gens et ce sera une sorte d'aumône dont tu bénéficieras".

Abd-Allah ibn Mas'ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Je demandai au Prophète (pbAsl) quelle était l'œuvre la plus méritoire. "La prière faite à point nommé", répondit-il. - "Et quoi encore?", repris-je. - "La piété filiale". - "Et quoi encore?". - "Le djihad", répliqua-t-il. Ibn Mas'ûd ajouta: "Je cessai de lui poser davantage de questions de peur de le gêner".

Abd-Allah ibn Mas'ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Je demandai au Prophète (pbAsl) quel était le péché le plus grave aux yeux d'Allah et il me répondit: "C'est que tu Lui donnes un associé, car c'est Lui qui t'a créé". - "Certes, repris-je, cela est grave. Et quel est le péché qui vient en second lieu?". - "C'est, répliqua-t-il, de tuer ton enfant dans la crainte de partager ta nourriture". - "Et quoi encore?", redemandais-je. - "De forniquer avec la femme de ton voisin", répondit-il.

D'après 'Abû Bakra (qu'Allah soit satisfait de lui),

Nous étions réunis chez l'Envoyé d'Allah (pbAsl), quand il nous a dits: "Eh bien! Voulez-vous que je vous informe sur les plus graves des péchés capitaux?... Ils sont au nombre de trois: le polythéisme, l'ingratitude envers ses parents et le faux témoignage -ou suivant une variante: les paroles mensongères-. Le Prophète (pbAsl), qui était accoudé, se mit sur son séant et ne cessa de répéter ces derniers mots au point que nous nous dîmes: Ah! S'il avait cessé". (Cette répétition a, en effet, jeté l'effroi dans les cœurs des fidèles)

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit des péchés capitaux: "Ce sont: le polythéisme, l'ingratitude envers les parents, le meurtre et le faux témoignage".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "Évitez les sept turpitudes!". - "Quelles sont-elles, ô Envoyé d'Allah?", demandèrent les fidèles. - "Ce sont, répondit-il, le polythéisme, la magie; le meurtre qu'Allah a interdit sauf à bon droit; l'usurpation des biens de l'orphelin; l'usure; la fuite du front au jour du djihad et la fausse accusation (de fornication) des femmes vertueuses, chastes et croyantes".

D'après `Abd-Allah ibn `Amr ibn Al-`As (qu'Allah soit satisfait des deux),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Parmi les péchés capitaux figure le fait qu'un homme injure ses parents". - "Arrive-t-il, ô Envoyé d'Allah, qu'un homme insulte ses parents?", s'exclama-t-on. - "Oui, c'est quand on injure le père d'un autre qui à son tour répond en insultant le père de

l'injurier et quand on injure la mère de quelqu'un qui se venge en insultant celle de l'injurier".

D'après `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui),
Le Prophète a dit: "Entrera en Enfer quiconque mourra en invoquant un associé en dehors d'Allah". Et moi (`Abd-Allah) d'ajouter: "Et entrera au Paradis quiconque mourra en vouant à Allah un culte exclusif".

D'après 'Abû Dharr (qu'Allah soit satisfait de lui):
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: Gabriel (que la paix soit sur lui) vint m'annoncer cette bonne nouvelle: "Quiconque de ta Communauté meurt sans rien associer à Allah, entrera au Paradis". - "Même, m'exclamai-je, s'il avait commis la fornication ou le vol?". - "Même s'il avait forniqué ou volé", m'assura-t-il.

D'après Al-Miqdâd ibn Al-'Aswad (qu'Allah soit satisfait de lui)
J'ai dit à l'Envoyé d'Allah: "Figurez-vous que je me suis heurté à un polythéiste qui en m'ayant livré combat, m'amputerait la main avec son sabre, puis se réfugierait derrière un arbre où il prononcerait la profession de foi. Aurais-je droit à le tuer ou non (pour se venger) après qu'il eut prononcé la profession de foi?". L'Envoyé d'Allah (pbAsl) me répondit par le négatif. - "Mais, ai-je repris, il m'a coupé la main, et ce n'est qu'après cela qu'il a déclaré sa conversion à l'Islam. Pourrais-je donc le tuer?". - "Ne le tue pas, répéta l'Envoyé d'Allah, car si tu le tues, il sera dans l'état où tu étais avant de l'exécuter (musulman), et toi tu te trouveras dans celui où il était avant de se convertir (mécréant)".

'Usâma ibn Zayd (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) nous envoya à la tête d'un escadron contre les Al-Huraqât de la tribu de Juhayna. Nous les surprîmes au matin et les mîmes en déroute. J'attrapai un des ennemis qui s'écria aussitôt: "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah!". Quand même, je le tuai; mais je ne puis pour autant rester la conscience en paix. A notre retour (à Médine), je racontai cet événement au Prophète (pbAsl) qui me dit: "A-t-il dit qu'il n'y avait d'autre divinité qu'Allah et tu l'as tué quand même?". - "Il ne l'a dit que pour éviter la mort!", me justifiai-je. - "As-tu sondé son cœur pour vérifier s'il est sincère ou non dans cette attestation?". Le Prophète ne cessa de répéter cette réprimande au point que je souhaitai que je n'aurais embrassé l'Islam que ce jour-ci (pour qu'une telle faute sévère ne lui soit pas inscrite dans son passif de musulman). Sa`d commenta (voyant 'Usâma rangé de regrets amers): "Moi, par Dieu! Je ne jugerai qu'un homme doit être tué sans que Dhû Al-Bûtayn (il voulait dire 'Usâma qui était un gros ventru) ne le trouve tel". Or, un homme s'exclama: Allah n'a-t-il pas dit: "Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah...!" Et Sa`d d'ajouter: "Nous avons évidemment combattu pour qu'il ne subsiste pas d'association; cherchez-vous, toi et tes compagnons à combattre pour qu'il y ait association?"

Selon `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux):
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Quiconque dirige une arme contre nous, n'est pas des nôtres".
D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Celui qui porte les armes contre nous n'est pas des nôtres".

D'après `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Le Prophète (pbAsl) a dit: "Il n'est pas des nôtres celui qui se frappe les joues, qui déchire les encolures de ses vêtements et qui profère des invocations de l'époque antéislamique (manières extravagantes d'exprimer sa mélancolie à la suite d'un malheur quelconque)".

Hudhayfa (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
J'ai entendu le Prophète (pbAsl) dire: "Jamais une mauvaise langue n'accédera au Paradis".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui)
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Il est trois personnes à qui Allah n'adressera pas la parole au Jour de la Résurrection, ni les regardera, ni les purifiera et auxquelles Il a réservé un châtement

douloureux. L'homme, se trouvant dans le désert et ayant de l'eau en surplus, la refuse à un voyageur en détresse. Un second vendant sa marchandise à un autre à qui il jure par Dieu -après l'heure du `asr- qu'il l'avait achetée à tel ou tel prix (en vue d'un surcroît de profit), prenant ainsi l'acheteur pour dupe. Et un troisième qui, prêtant serment de fidélité à un souverain, ne le fait qu'en vue d'un profit temporel, et qui, reste fidèle tant qu'on le lui donne, sinon, il ne tient aucunement à ses engagements".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Quiconque se suicida d'un tranchant, s'en percera incessamment le ventre dans le feu de la Géhenne où il demeurera éternellement. Quiconque s'empoisonna, absorbera incessamment ce poison dans le feu de la Géhenne où il demeurera éternellement. Quiconque se donna la mort en se précipitant du haut d'une montagne, se précipitera incessamment dans le feu de la Géhenne où il demeurera éternellement".

D'après Thâbit ibn Ad-Dahhâk (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Celui qui, de propos délibéré, jure par une religion autre que l'Islam, sera jugé suivant les termes de son serment (c.-à-d. tel un juif, un chrétien ou un idolâtre). Celui qui se donne la mort à l'aide de quelque moyen, en sera torturer au Jour de la Résurrection. L'homme ne doit jamais faire don de ce qu'il ne possède pas".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: Nous assistions à la bataille de Hunayn au côté de l'Envoyé d'Allah qui désigna un soi-disant musulman en disant: "Celui-là est l'un des damnés de l'Enfer". Or, cet homme montra, dans la mêlée, une grande vaillance et reçut une blessure grave. On dit alors au Prophète: "O Envoyé d'Allah! L'homme dont tu as dit qu'il sera au nombre des damnés, a glorieusement combattu aujourd'hui et a succombé". - "Succombé pour aller en Enfer!", repartit le Prophète (pbAsl). Certains musulmans furent sur le point de douter des paroles du Prophète, lorsqu'on vint dire: "L'homme est encore vivant, mais il est grièvement blessé". Mais, à la nuit tombante, ne pouvant point souffrir sa blessure, l'homme se suicida. Lorsqu'on apprit la nouvelle au Prophète, il s'écria: "Allah est le plus Grand! J'atteste que je suis Son adorateur et Son envoyé!". Puis, il donna l'ordre à Bilâl d'aller crier parmi les musulmans: "Il n'accédera au Paradis que les âmes vraiment soumises! Et Allah fortifie cette religion, (même) par l'aide d'un homme impie".

D'après Sahl ibn Sa`d As-Sâ`idî (qu'Allah soit satisfait de lui), A l'issue d'un combat mené contre les polythéistes, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) se dirigea vers son campement, et les ennemis firent de même. Il y eut sous la bannière de l'Envoyé d'Allah un homme qui ne cessa de poursuivre n'importe quel membre isolé de la troupe ennemie en vue de l'exécuter de son sabre. On dit alors: "Certes, untel nous a surpassés aujourd'hui en mérite (à cause de sa bravoure)". - "Pourtant, cet homme ira en Enfer", dit le Prophète (pbAsl). - "Moi, s'écria un des fidèles, je vais suivre de près cet homme". Et à vrai dire, il put emboîter le pas à cet homme, jusqu'au moment où celui-ci, étant grièvement blessé; se hâta de mettre un terme à sa souffrance et enfonça son sabre dans le sol de telle sorte que sa pointe soit dirigée au sein de sa poitrine, et s'enferra lui-même. Et ainsi trouva-t-il la mort. L'autre homme retourna à l'Envoyé d'Allah et lui dit: "Je témoigne que tu es l'Envoyé d'Allah". - "Pourquoi tu le dis en ce moment?", demanda le Prophète. - "L'homme dont tu as dit tout à l'heure qu'il sera parmi les damnés de l'Enfer, répondit l'homme; ce qui a suscité l'étonnement des fidèles, et alors je me suis décidé de le suivre (pour percer son secret). Je l'ai poursuivi donc jusqu'à ce qu'il avait reçu une grave blessure. Et alors voulant devancer son trépas, il enfonça son sabre dans le sol de telle sorte que sa pointe soit dirigé vers le sein de sa poitrine et il rendit ainsi le dernier soupir. A ce moment, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) commenta en disant: "Il se peut qu'un homme suit apparemment la conduite des gens du Paradis, mais en vérité il sera parmi les damnés de l'Enfer; et qu'un autre suit apparemment la conduite des gens de l'Enfer, alors qu'il sera parmi les bienheureux du Paradis".

D'après Jundab (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: Il y avait, parmi ceux qui vous ont précédés, un homme qui eut une

tumeur inflammatoire. Ne pouvant supporter la douleur, il tira une flèche de son carquois et perça sa tumeur. L'effusion de sang ne cessa pas alors et il en meurt. Allah dit à son sujet: "Je l'ai privé du Paradis".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Nous sortîmes avec le Prophète (pbAsl) pour la conquête de Khaybar et Allah nous accorda la victoire. Pourtant, nous n'eûmes pour butin ni or ni argent, mais surtout des objets, des aliments et des vêtements. Nous prîmes ensuite avec l'Envoyé d'Allah la direction de Wâdî Al-Qurâ. Celui-ci (pbAsl) était accompagné d'un esclave que lui avait donné Rifâ`a ibn Zayd, originaire des Judhâm de la tribu des Banû Ad-Dubayb. A Wâdî Al-Qurâ, cet esclave fut atteint d'une flèche pendant qu'il ôtait la selle de l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Les fidèles s'écrièrent alors: "Heureux homme! Il est martyr, ô Envoyé d'Allah!" - "Pas du tout, répondit le Prophète (pbAsl). J'en jure par Celui qui tient l'âme de Muhammad en Son pouvoir, certes la pèlerine qu'il a dérobée du butin au jour de Khaybar -avant le partage- lui consumera le corps!". A ces paroles, les fidèles furent choqués. Un homme vint alors trouver le Prophète, tenant à la main un ou deux courroies de sandales. "O Envoyé d'Allah! Voilà, dit cet homme, ce que j'ai dérobé au jour de la prise de Khaybar". - "C'est une courroie de feu (ou ce sont deux courroies de feu)", dit le Prophète.

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Après la révélation de ce verset:

O vous qui avez cru! N'élevez pas vos voix au-dessus de la voix du Prophète,... Thâbit ibn Qays se retira dans sa maison et dit: "Ah! Je serai au nombre des damnés!"
Il s'est abstenu d'aller voir le Prophète (pbAsl). Se rendant compte de son absence, l'Envoyé d'Allah demanda de ses nouvelles à Sa`d ibn Mu`âdh, en disant: "O 'Abû `Amr! Est-ce que Thâbit est malade?". - "Il est mon voisin, répliqua Sa`d, et je n'ai pas entendu qu'il souffre". Sa`d se rendit aussitôt à son voisin et l'informa de ce que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait dit. Thâbit s'exprima ainsi: "Ne voyez-vous pas que je suis visé par ce verset car c'est ma voix qui s'élève le plus souvent au-dessus de celle du Prophète (pbAsl)? Je serai donc l'un des damnés!". Sa`d revint auprès du Prophète (pbAsl) et lui fit part de ce que Thâbit avait dit. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit: "Non, il sera au nombre des bienheureux du Paradis".

D'après `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui),

Quelques personnes s'adressèrent à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) en disant: "O Envoyé d'Allah! Serons-nous punis pour ce que nous avons fait au temps de l'idolâtrie?" - "Celui, répondit-il, qui fait le bien après sa conversion à l'Islam, n'en sera pas puni. Mais celui qui pêche (après sa conversion à l'Islam), ses fautes commises avant et après l'Islam seront toutes punies".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),

Des polythéistes qui avaient commis nombre de meurtres et nombre d'adultères, vinrent trouver Muhammad (pbAsl) et lui dirent: "Ce que vous nous dites et ce à quoi vous nous invitez est bien; mais veuillez nous indiquer comment racheter nos fautes". C'est alors que fut révélé ce verset: Qui n'invoquent pas d'autre dieu avec Allah et ne tuent pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf à bon droit; et qui ne commettent pas de fornication - car quiconque fait cela encourra une punition et ce verset: O Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah...

D'après Hakîm ibn Hizâm (qu'Allah soit satisfait de lui)

J'ai demandé à l'Envoyé d'Allah (pbAsl): "Que pensez-vous de certaines dévotions que j'ai pratiquées au temps du polythéisme? En serai-je récompensé?". - "En adoptant l'Islam, répondit le Prophète, tu conserves à ton actif tout le bien que tu as fait précédemment".

Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Quand fut révélé le verset suivant:

Ceux qui ont cru et n'ont point troublé la pureté de leur foi par quelque iniquité (association),...

les compagnons du Prophète (pbAsl) en furent peinés et dirent: "Qui est celui d'entre nous qui n'a pas quelque injustice à se reprocher?". L'Envoyé d'Allah (pbAsl) leur répondit: Il ne s'agit pas de ce que vous croyez; mais plutôt de ce à quoi avait songé Luqmân quand il disait à son fils: O mon fils, ne donne pas d'associé à Allah, car l'association (à Allah) est vraiment une injustice énorme.

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Allah excusera aux fidèles de ma Communauté le mal que leurs âmes leur ont inspiré, tant qu'il ne sera pas traduit ni en paroles ni en actes".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a transmis ces propos d'après son Seigneur, l'Exalté: "Quand un de Mes adorateurs veut commettre une mauvaise action, ne l'inscrivez pas à son passif tant qu'il ne l'a pas encore accomplie; s'il l'accomplit, ajoutez à son passif une seule mauvaise action. Par contre, s'il veut faire une bonne action, et même s'il ne l'accomplit pas, ajoutez-lui à son actif une bonne action; mais s'il l'accomplit, ajoutez-lui dix bonnes actions".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl), transmettant ces propos de son Seigneur, l'Exalté, a dit: "Allah écrit les bonnes et les mauvaises actions". Puis, il (pbAsl) explicita ceci en disant: "Quiconque forme le dessein de faire une bonne action, même s'il ne la met pas en exécution, Allah lui inscrira à son actif sa récompense complète; et s'il la met à exécution, Allah -que soient exaltées Sa toute puissance et Sa gloire- lui inscrira à son actif une récompense équivalente à dix bonnes actions, qui pourrait augmenter jusqu'à équivaloir à sept cents et même plusieurs multiples ūvres pies. Par contre, quiconque a l'intention de commettre une mauvaise action sans toutefois la mettre à exécution, Allah lui inscrira à son actif la récompense complète d'une bonne action; et s'il la met à exécution, Allah lui inscrira une mauvaise action.

n° 3 Purification

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:

"Quand l'un de vous est souillé par quelque impureté, il lui est indispensable de refaire ses ablutions, pour que sa prière soit agréée".

Le récit de `Uthmân ibn `Affân (qu'Allah soit satisfait de lui):

Ayant demandé de l'eau pour faire les ablutions (Wudû'), il se lava les mains trois fois, se rinça la bouche et s'aspira l'eau par les narines. Puis, il se lava le visage trois fois, les deux bras jusqu'aux coudes trois fois également tout en commençant par le côté droit. Ensuite, il passa sa main humide sur la tête, se lava les pieds jusqu'aux chevilles à trois reprises tout en commençant par le pied droit; enfin il dit: J'ai vu l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam faire ses ablutions de cette même façon et je l'ai entendu dire ensuite:

"[b]Quiconque fait ses ablutions comme je viens de les faire; puis prie deux rak`a sans que son esprit fût distrait à ce moment, obtiendra le pardon de ses péchés antérieures".

Le récit de `Uthmân (qu'Allah soit satisfait de lui):

D'après 'Abû 'Anas, un jour que `Uthmân fut en train de faire ses ablutions à Al-Maqâ'id (lieu situé près de la mosquée), il dit:

"Voulez-vous que je vous montre comment le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam faisait ses ablutions?".

Ceci dit, il commença à faire ses ablutions, en lavant à trois reprises chacun de ses membres.

Abd-Allah ibn Zayd ibn `Asim Al-'Ansârî (qu'Allah soit satisfait de lui) transmet que quelques gens lui demandèrent de leur montrer comment l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam faisait ses ablutions. On lui apporta alors un bassin d'eau et lui de faire les ablutions comme suit: il versa de l'eau sur ses deux mains qu'il lava trois fois. Ensuite, il introduisit sa main dans le

bassin, y puisa de l'eau dans le creux de sa main, se rinça la bouche et aspira l'eau par le nez, le tout à trois reprises. Plongeant de nouveau sa main dans le bassin, il y puisa de l'eau pour se laver le visage trois fois; puis puisant de nouveau de l'eau dans le bassin, il lava ses mains chacune deux fois jusqu'aux coudes. Ceci fait, il puisa encore de l'eau et passa sa main sur la tête en allant d'avant en arrière; enfin, il se lava les pieds jusqu'aux chevilles et dit:
"Telles étaient les ablutions du Prophète Salla Allahou 3alayhi wa salam".

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète Salla Allahou 3alayhi wa salam a dit:

"Que celui qui se nettoie les orifices naturels du corps après les besoins naturels (en usant de l'eau ou de la terre), le fait à un nombre impair (c'est-à-dire une, trois, cinq, etc. fois); et que celui qui fait ses ablutions rejette l'eau qu'il a aspirée par les narines".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète Salla Allahou 3alayhi wa salam a dit:

"Quand l'un de vous se réveille, qu'il aspire l'eau par ses narines trois fois; puis qu'il la rejette à chaque reprise; car le diable passe la nuit sur son nez".

Abd-Allah ibn `Amr (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

A notre retour de La Mecque vers Médine en compagnie du Prophète Salla Allahou 3alayhi wa salam, passant auprès d'une source d'eau; peu avant la prière de `asr, quelques-uns firent leurs ablutions à la hâte. Quand nous les rejoignîmes, nous nous rendîmes compte qu'ils ne s'étaient pas lavés les talons, le Prophète dit:

"Malheur aux talons lorsqu'ils seront exposés au feu de l'Enfer! Parachevez vos ablutions! "

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) ayant vu un homme qui ne s'était pas lavé les talons en faisant les ablutions, le Prophète Salla Allahou 3alayhi wa salam lui dit:

"Malheur aux talons quand ils seront exposés au feu de l'Enfer!"

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète Salla Allahou 3alayhi wa salam a dit:

"Le Jour de la Résurrection, vous aurez au front, aux mains et aux pieds des marques brillantes, traces de vos ablutions parfaites. Que celui d'entre vous qui pourra agrandir ses marques brillantes, le fasse (en parachevant de plus en plus ses ablutions)".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète Salla Allahou 3alayhi wa salam se rendant un jour au cimetière, il dit:

"Que la paix soit sur vous, ô Croyants de cette demeure. Nous autres, si Allah veut, nous vous rejoindrons, je regrette de ne pas voir nos frères".

Les fidèles lui demandèrent alors:

"Ne sommes-nous pas tes frères, ô Envoyé d'Allah? "

-"Vous êtes plutôt mes compagnons, leur répondit-il, nos frères sont ceux qui ne sont pas encore venus au monde".

-"Comment, ô Envoyé d'Allah, sauras-tu (au Jour de la Résurrection) ceux de ta Communauté qui ne sont pas encore venus au monde?"

-"Que pensez-vous d'un homme possédant des chevaux ayant des taches blanches aux fronts et aux pieds, pourra-t-il les reconnaître s'ils sont parmi des chevaux noirs?"

-"Certes oui, ô Envoyé d'Allah! "

-Ainsi, mes frères viendront (le Jour de la Résurrection) avec des marques blanches aux fronts, aux mains et aux pieds à cause de leurs ablutions et je les devancerai au Bassin. Et il y aura en revanche, des hommes qu'on repoussera loin de mon Bassin comme on repousse un chameau égaré. Et moi de les appeler: "Venez-y!". Mais on me répondra: "Après ta mort, ils ont abjuré ta religion". Je dirai alors: "Qu'ils soient exterminés! Qu'ils soient exterminés!"

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah Salla Allahou 3alayhi wa salam a dit:

"Si ce n'eût été trop imposer aux Croyants -ou, selon Zuhayr, à ma Communauté- je les aurais ordonné de faire usage du siwâk (instrument pour se nettoyer les dents) avant chaque prière".

'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui), a dit:

"Un jour que je suis entré chez le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam , je le trouvai en train de nettoyer ses dents avec le siwâk".

Hudhayfa (qu'Allah soit satisfait de lui), a dit:

"Le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam avait l'habitude de frotter ses dents avec le siwâk, quand il se réveillait la nuit pour faire les prières de Tahajjud".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:

"La fitra (la nature primordiale) comporte cinq exigences -ou, selon une variante, il est cinq exigences de la fitra-: la circoncision, le rasage des poils du pubis, le rognage des ongles, l'épilation des aisselles et la taille des moustaches".

حدثنا أبو بكر بن أبي شيبة وعمرو الناقد وزهير بن حرب جميعا عن سفيان قال أبو بكر حدثنا ابن عيينة عن الزهري عن سعيد بن المسيب عن أبي هريرة عن النبي صلى الله عليه وسلم قال الفطرة خمس أو خمس من الفطرة الختان والاستحداد وتقليم الأظفار ونتف الإبط وقص الشارب

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:

"Taillez court les moustaches et laissez pousser les barbes".

D'après 'Abû 'Ayyûb Al-'Ansârî (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:

"Quand vous allez satisfaire un besoin naturel, ne faites pas face à la Qibla ni lui tournez le dos non plus, mais orientez-vous vers l'est ou l'ouest".

'Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

"Il est des gens qui prétendent qu'il ne faut pas faire face ni à la Ka`ba ni à Jérusalem en satisfaisant un besoin naturel. Or moi, ajouta `Abd-Allah, un jour que j'étais monté sur le toit d'une maison, je vis l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam assis à croupetons sur deux briques sèches pour satisfaire un besoin naturel; tout en faisant face à Jérusalem".

D'après 'Abû Qatâda (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:

"Ne tenez pas votre verge de la main droite en urinant; ne vous essuyez pas de la main droite après la satisfaction des besoins naturels et ne respirez pas dans le vase (en buvant) ".

D'après `A'icha ;

Le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam préférait commencer par le côté droit, qu'il s'agit de faire ses ablutions, de se peigner, ou même de se chausser.

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui);

Un jour, le Prophète entra dans un jardin, suivi d'un garçon emportant un bassin rempli d'eau. Le garçon qui était le plus jeune parmi nous, mit le bassin près d'un jujubier; le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam satisfait alors ses besoins naturels; puis s'essuya avec de l'eau.

Le récit de Jarîr ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait de lui):

Hammâm a dit: un jour, après avoir uriné, Jarîr fit ses ablutions; tout en passant sa main humide sur ses chaussons. - "Mais, qu'est-ce que tu fais", s'exclama-t-on. - "J'ai vu l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam agir de cette même sorte", répondit-il.

D'après Hudhayfa (qu'Allah soit satisfait de lui):

Un jour que j'étais en compagnie du Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam , il se rendit auprès d'un tas d'ordures où il urina étant debout. Je m'écartai alors, mais le Prophète m'appela. Je m'approchai donc en se tenant derrière lui. Il fit ensuite ses ablutions et passa sa main humide sur ses chaussons

D'après Al-Mughîra ibn Chu`ba (qu'Allah soit satisfait de lui),
L'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam étant sorti pour satisfaire un besoin naturel, Al-Mughîra le suivit en portant un petit vase plein d'eau. Quand le Prophète eut terminé, il lui versa de l'eau. Et le Prophète de faire ses ablutions; tout en passant sa main humide sur ses chaussons.

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:

"Quand l'un de vous se réveille, qu'il n'introduise pas sa main dans l'eau (destinée à sa purification) à moins qu'il ne l'ait lavée trois fois; car le dormeur ne sait pas où il a posé sa main pendant la nuit".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:

"Si un chien lape dans le vase de l'un d'entre vous, qu'il fait couler son contenu et qu'il le lave sept fois".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:

"Que personne n'urine dans une eau stagnante; puis y puise pour faire ses ablutions".

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),

un bédouin se mit à uriner dans la mosquée; quelques gens se précipitèrent alors sur lui, mais le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam s'écria:

"Laissez-le et ne l'interrompez pas".

Quand l'homme eut fini d'uriner, le Prophète ordonna un sceau d'eau et le versa sur l'endroit souillé.

A'icha, la femme du Prophète (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"On amenait souvent les nouveau-nés auprès du Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam . Celui-ci les bénissait (en invoquant la grâce d'Allah en leur faveur) et leur frottait l'intérieur de la bouche avec une datte mâchée. Un jour, comme on lui amena un enfant, celui-ci urina sur les vêtements du Prophète. Il demanda alors de l'eau et se contenta d'asperger la partie tachée".

'Umm Qays bint Mihsan (qu'Allah soit satisfait d'elle) raconte

qu'elle a apporté un jour au Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam un de ses fils qui était alors un nourrisson et l'a mis dans son giron. Comme l'enfant urina sur les vêtements du Prophète, celui-ci demanda de l'eau et se contenta d'asperger tout simplement l'endroit souillé.

Le récit de `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):

D'après `Alqama, un homme passa la nuit à la maison de `A'icha. Au matin, quand il se réveilla, il se mit à laver ses habits (car il avait eu des pollutions nocturnes). L'ayant vu, `A'icha lui dit:

"Si tu vois la tache, lave-la; sinon, asperge d'eau l'endroit (que tu crois souillé) de tes habits. Je me souviens encore d'avoir frotter à sec les taches (de l'éjaculation) des habits du Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam qui alla ensuite prier; vêtu de ces mêmes habits".

'Asmâ' (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Une femme vint trouver le Prophète et lui demanda:

"Qu'est-ce qu'on a à faire de nos vêtements s'il arrive qu'ils se tachent du sang de nos menstrues?"

"Frottez à sec l'endroit souillé, mouillez ensuite entièrement le vêtement tout en le frottant, lavez-

le enfin. Vous pourrez ensuite le porter en faisant la prière". répondit-il.

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam passa un jour par deux tombes il dit:
"Ceux qui y sont ensevelis, subirent des tortures et pourtant ce n'est pas pour des péchés capitaux. En effet, l'un colportait des médecines; quant à l'autre, il ne se mettait pas à l'abri des regards en urinant".
Ceci dit, il se fait apporter une palme humide, la partagea en deux, planta chacune des deux parties devant une tombe, puis dit: "J'espère que leurs tourments seront allégés tant que ces deux parties (de la palme) restent fraîches".

n° 4 Menstruations

`A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
Quand l'une des nous avait ses menstrues et que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) désirait entretenir des rapports sexuels avec elle, il lui ordonnait de s'envelopper d'un 'izâr (sorte de pagne ajusté autour des reins au-dessus du nombril).

D'après Maymûna (qu'Allah soit satisfait d'elle),
"Chaque fois que le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam désirait entretenir des rapports sexuels avec une de ses femmes, ayant ses menstrues, il l'enjoignait de s'envelopper d'un 'izâr (sorte de pagne ajusté autour des reins au-dessus du nombril)".

'Umm Salama (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
"Pendant que nous étions couchés, moi et le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam , sous une couverture de laine, j'eus mes menstrues. je m'enfuis aussitôt et allai revêtir mon costume de menstrues". "As-tu tes menstrues?", me demanda le Prophète. - "Oui", répondis-je. Alors, il m'appela et je me remis avec lui sous la couverture. Elle ajouta qu'elle se lavait avec le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam dans un même bassin des impuretés du coït.

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
"Quand il était en retraite spirituelle (l`tikâf), le Prophète (pbAsl) me tendait sa tête pour lui peigner ses cheveux; et il ne rentrait chez lui que pour satisfaire un besoin naturel".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
"Le Prophète (pbAsl) s'appuyait sur mon giron alors que j'avais mes menstrues; et récitait le Coran".

Alî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
"J'avais souvent d'éjaculations, mais comme j'avais honte d'interroger le Prophète (pbAsl) à ce sujet, car j'étais son beau-fils, je chargeai Al-Miqdâd ibn Al-'Aswad de lui poser la question. Le Prophète lui répondit alors: "Qu'il lave sa verge et fasse ses ablutions".

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
"Une nuit, le Prophète se leva pour accomplir ses besoins naturels. Il se lava ensuite la figure et les mains puis se rendormit".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),
Quand le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam voulait dormir alors qu'il était souillé à la suite des rapports sexuels, il faisait d'abord ses ablutions comme pour la prière.

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
`Umar demanda le Prophète Salla Allahu 3alayhi wa salam :

"Pourra-t-on dormir étant souillé à la suite des rapports sexuels?"

-"Oui, répondit le Prophète, à condition qu'il ait fait les ablutions".

D'après 'Umm Sulaym (qu'Allah soit satisfait d'elle),

J'interrogeai l'Envoyé d'Allah Salla Allahou 3alayhi wa salam de ce que la femme doit faire si elle voit un songe érotique, tout comme l'homme.

-"Si elle éjacule, répondit le Prophète, elle devra se laver".

Eprouvant un peu de honte, je demandai au Prophète:

"Est-ce que la femme éjacule? "

-"Oui, répliqua le Prophète, sinon grâce à quoi son enfant lui ressemblerait-il. Le liquide émis par l'homme (le sperme) est épais et blanchâtre, tandis que celui de la femme est fluide et jaunâtre. La ressemblance (de l'enfant à l'un de ses parents) dépend alors de celui des deux liquides qui atteint l'utérus le premier".

D'après 'Umm Salama (qu'Allah soit satisfait d'elle),

Je vins trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et lui demandai:

"O Envoyé d'Allah! Certes, Allah ne se gêne pas de la vérité. Eh bien! La femme doit-elle se laver si elle voit un songe érotique?". - "Oui, répondit le Prophète (pbAsl), à condition qu'elle s'aperçoive de l'éjaculation". - "O Envoyé d'Allah! La femme éjacule-t-elle?". - "Oui, répliqua le Prophète, sinon, grâce à quoi son enfant lui ressemblerait-il?".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), a dit:

"Quand le Prophète (pbAsl) se lavait à la suite du coït, il commençait par se laver les mains, puis de sa main droite, puisait de l'eau qu'il versait dans sa main gauche pour laver sa verge. Ensuite, il faisait ses ablutions comme pour la prière. Puis, il prenait de l'eau et faisait pénétrer ses doigts humides dans ses cheveux jusqu'aux racines. Une fois sûr que l'eau eut atteint tout son corps, il puisait encore de l'eau dans le creux de sa main, qu'il versait sur sa tête trois fois, puis en inondait son corps, et se lavait, enfin, les pieds".

Maymûna (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Un jour que j'apportai au Prophète (pbAsl) un bassin d'eau pour qu'il se purifie à la suite du coït, il se lava les mains deux ou trois fois, puisa de l'eau dans le bassin pour la verser sur sa verge qu'il lava avec sa main gauche. Puis, il frotta fortement sa main gauche contre le sol, fit ses ablutions comme pour la prière, puisa à trois reprises de l'eau qu'il versa sur sa tête; ensuite, il lava le reste de son corps. Ceci fait, le Prophète s'éloigna de l'endroit où il se tenait et lava ses pieds. Quand enfin, je lui tendis la serviette de bain, il refusa de s'en servir".

Le récit de `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):

'Abû Salama ibn `Abd-Ar-Rahman dit:

Un jour, je me suis rendu chez `A'icha avec son frère de lait. Celui-ci lui demanda comment le Prophète (pbAsl) se lavait à la suite du coït. Elle ordonna alors un bassin rempli de près d'un sâ` d'eau. Dérobée à nos regards par un rideau, elle se mit à faire ses ablutions majeures et répandit trois fois de l'eau sur sa tête. Le transmetteur ajoute que les femmes du Prophète (pbAsl) disposaient leurs cheveux en queue de cheval.

Le récit de Maymûna, femme du Prophète (qu'Allah soit satisfait d'elle):

Ibn `Abbâs a dit:

"Maymûna m'a informé qu' elle faisait les ablutions majeures avec le Prophète (pbAsl) en puisant l'eau dans un même vase".

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui), a dit:

"Le Prophète (pbAsl) faisait ses ablutions majeures avec l'eau restante de Maymûna, une fois celle-ci ayant terminé les siennes".

Le récit de 'Umm Salama (qu'Allah soit satisfait d'elle):

Zaynab, la fille de 'Umm Salama a transmis que 'Umm Salama se lavait avec le Prophète (pbAsl) à la suite du coït en puisant l'eau dans un même vase.

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) se lavait avec cinq makûk d'eau (un makûk équivaut à deux poignées) et faisait ses ablutions avec un seul makûk

Selon Jubayr ibn Mut`im (qu'Allah soit satisfait de lui),

Etant chez l'Envoyé d'Allah (pbAsl), les Croyants discutèrent au sujet des ablutions majeures (ghusl). L'un d'eux dit:

"Je me lave la tête tant et tant de fois". L'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui répondit: "Quant à moi, je répands sur ma tête trois poignées d'eau".

D'après Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux),

la délégation de Tha`qif demanda au Prophète (pbAsl):

"La région où nous vivons est froide, comment devons-nous faire pour accomplir nos ablutions majeures (ghusl)?" - "Quant à moi, répondit le Prophète, je répands l'eau à trois reprises sur ma tête".

Le récit de `A`icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):

D'après `Ubayd ibn `Umayr, `A`icha a entendu dire que `Abd-Allah ibn `Amr a ordonné aux femmes de dénatter leurs cheveux en faisant les ablutions majeures. `A`icha s'exclama alors: "Qu'il est étrange Ibn `Amr! Il ordonne aux femmes de dénatter leurs cheveux en faisant les ablutions majeures! Pourquoi ne leur ordonne-t-il pas également de se raser les cheveux?! Quant à moi, je faisais mes ablutions majeures avec le Prophète (pbAsl) en puisant l'eau dans le même vase que lui, et je ne faisais (pour laver mes cheveux) que répandre l'eau à trois reprises sur ma tête".

D'après `A`icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),

une femme interrogea le Prophète (pbAsl) sur la façon dont elle devait se laver de ses menstrues. Il lui donna donc des instructions sur la manière de se laver et ajouta: "Prends ensuite un chiffon parfumé de musc au moyen duquel purifie-toi". - "Comment me purifie-je au moyen de ce chiffon?", ajouta-t-elle. - "Gloire à Allah! riposta le Prophète, purifie-toi". A ce moment, le Prophète détourna le visage; Sufyân ibn `Uyayna nous montra alors du doigt son visage (grimaçant pour simuler l'attitude du Prophète à ce moment-là). `A`icha ajouta: J'attirai cette femme vers moi et, ayant compris ce que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) voulait dire, je lui dis: "Suivez au moyen de ce chiffon les traces de sang".

D'après `A`icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),

Fâtima bint `Abî Hubaych vint dire au Prophète (pbAsl): "O Envoyé d'Allah! Je souffre d'écoulements de sang en dehors de mes menstrues et je n'arrive pas à me purifier, dois-je renoncer à la prière?". - "Non, répondit le Prophète, ce sang provient d'une veine, il ne s'agit pas des menstrues. Quand tu es indisposée, cesse de faire la prière et une fois cette période terminée, lave-toi et fais la prière".

Selon `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),
'Umm Habîba bint Jahch vint dire au Prophète (pbAsl): "Je souffre de pertes de sang en dehors de mes menstrues". - "Cela provient d'une veine, ce ne sont point tes menstrues, lui répondit le Prophète, lave-toi donc et fais la prière". En conséquence, elle se lavait avant chaque prière.

Selon `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),
une femme lui demanda:
"Quand l'une de nous est purifiée de ses menstrues, doit-elle faire les prières qu'elle n'a pas faites pendant cette période?". - "Es-tu donc une Harûriyya? (Al-Harûriyya: une obéissance des Schismatiques appartenant à l'endroit de Harûrâ'), répondit `A'icha; du temps du Prophète (pbAsl), aucune de nous n'était ordonnée de compenser les prières qu'elle a manquées pendant ses menstrues".

'Umm Hâni' bint 'Abî Tâlib (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
"L'année de la conquête (de La Mecque), je me rendis chez le Prophète (pbAsl) et le trouvai en train de faire ses ablutions majeures, tandis que sa fille Fâtima le dérobaît aux regards à l'aide d'une robe".

Maymûna (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
"Un jour, j'apportai de l'eau au Prophète (pour qu'il s'en serve dans ses ablutions majeures) et pendant qu'il se lavait, je le cachais des regards".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: Les israélites se lavaient tout nus, les uns regardant les parties intimes des autres; tandis que Moïse (Mûsa) (que la paix d'Allah soit sur lui) se mettait à l'écart pour se laver. - "Par Dieu, dirent les israélites, ce qui empêche Mûsa de se laver parmi nous, c'est qu'il a une varicocèle". Un jour que celui-ci était allé se laver, il posa ses vêtements sur une pierre. Celle-ci s'empara de ses vêtements et s'enfuit et Mûsa de se mettre à sa poursuite, en criant: "Pierre, mon vêtement! Pierre, mon vêtement!". La pierre s'arrêta et c'est alors que les israélites purent voir les parties intimes de Mûsa; ils dirent alors: "Par Dieu! Mûsa n'a aucune infirmité". Il (Mûsa) reprit son vêtement et se mit ensuite à frapper la pierre. 'Abû Hurayra ajouta: "Par Dieu! Ces coups imprimèrent sur la pierre six ou sept marques".

D'après Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux),
alors que l'Envoyé d'Allah transportait avec Al-`Abbâs des pierres pour la reconstruction de la Ka`ba, Al-`Abbâs lui dit:
"Pourquoi ne pas enlever ton izâr (pagne) et le mettre sur tes épaules au-dessous des pierres?".
Le Prophète ôta son vêtement; le plaça sur ses épaules, mais il tomba bientôt évanoui; fixa ses yeux sur le ciel; puis se leva en s'écriant: "Mon izâr! Mon izâr". Il le remit ensuite autour de ses reins.

D'après 'Abû Sa`îd Al-khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) ayant envoyé chercher un homme des 'Ansâr; celui-ci arriva la tête dégouttant de l'eau de bain. -
"Peut-être dit alors le Prophète, t'avons-nous hâté (alors que tu couchais avec ta femme)?". -
"Oui", répondit l'homme. - "Quand tu seras pressé ainsi ou que tu n'auras pas éjaculé, tu n'as pas à te laver, mais fais seulement tes ablutions".

'Ubayy ibn Ka`b (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
"J'ai posé la question au Prophète (pbAsl) au sujet du coït interrompu (avant l'éjaculation). -
"Dans ce cas, répliqua le Prophète, que l'homme lave les parties qui ont été en contact avec la femme et fasse ses ablutions pour accomplir la prière".

`Uthmân ibn `Affân (qu'Allah soit satisfait de lui) rapporte que
Khâlid ibn Zayd Al-Juhanî lui demanda:
"Que penses-tu du cas où l'homme accomplit un coït interrompu?" - "Il doit, répondit `Uthmân, faire l'ablution telle qu'il la pratique pour la prière et laver sa verge; voilà ce que j'ai entendu le Prophète (pbAsl) dire à ce sujet.

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit:
"Si l'homme se place entre les cuisses et les jambes de la femme et qu'il y a pénétration, le Ghusl (ablution majeure) sera donc obligatoire".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) après avoir mangé de l'épaule de mouton, pria sans refaire ses ablutions.

Amr ibn 'Umayya (qu'Allah soit satisfait de lui) raconte
qu'il a vu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dépecer une épaule de mouton et en manger; puis, il a prié sans refaire ses ablutions.

D'après Maymûna, la femme du Prophète (qu'Allah soit satisfait d'elle),
le Prophète (pbAsl) mangea chez elle de l'épaule de mouton et pria ensuite sans refaire ses ablutions.

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) ayant bu du lait, se fit apporter de l'eau et se rinça la bouche; puis dit:
"C'est parce que le lait contient de la graisse".

`Abd-Allah ibn Zayd ibn `Asim Al-Ansârî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
On posa la question au prophète (pbAsl) au sujet de l'homme croyant avoir lâché des vents pendant la prière.
"Qu'il n'interrompt pas la prière tant qu'il n'a pas entendu du bruit ou senti quelque odeur",
répondit le Prophète.

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) passa un jour auprès d'un mouton crevé qui avait été offert en aumône à une affranchie de Maymûna. "Pourquoi, dit-il, ne profitez-vous de sa peau; tannez-la et en faites usage?" - "C'est un animal crevé", répondit-on. -
"Il est interdit seulement d'en manger", reprit le Prophète

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
Nous étions partis avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl) pour une de ses expéditions quand, arrivés à Al-Baydâ' - ou à Dhât Al-Jaych, mon collier se coupa et tomba à mon insu. Le Prophète fit halte pour le rechercher et tout le monde s'arrêta également. Il se trouvait que nous n'étions pas auprès d'un point d'eau et que nous étions en défaut d'eau. Ensuite, les fidèles allèrent trouver 'Abû Bakr et lui dirent:

"Ne vois-tu pas ce qu'a fait `A'icha; elle a obligé l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et ses Compagnons à s'arrêter bien qu'ils ne soient pas sur un point d'eau et qu'ils n'en aient pas apporté avec eux". 'Abû Bakr vint alors me trouver alors que l'Envoyé d'Allah (pbAsl), la tête posée sur ma cuisse, s'était endormi. -

"Tu as retenu, me dit-il, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et tout le monde bien qu'ils ne soient pas sur un point d'eau et qu'ils n'en aient pas apporté avec eux".

Et 'Abû Bakr de continuer à me gronder et de m'adresser tous les reproches qu'il plût à Allah de lui laisser dire, et de me donner des coups de main à la taille. Il ne m'empêcha de bouger que (la peur de déranger) l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui dormait sur ma cuisse. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) se leva le lendemain matin et, comme on était sans eau, Allah révéla le verset concernant les ablutions à sec et on les fit. - "O famille de 'Abû Bakr, s'écria 'Usayd ibn Al-Hudayr, un des nobles, ce n'est pas la première de vos bénédictions!". Alors, ajouta `A'icha, quand nous fîmes lever le chameau qui me servait de monture, nous trouvâmes le collier sous l'animal".

D'après `Ammâr (qu'Allah soit satisfait de lui),

Chaqîq a dit:

J'étais assis avec `Abd-Allah et 'Abû Mûsa Al-'Ach`arî. 'Abû Mûsa lui dit: "O 'Abû `Abd-Ar-Rahman! Si un homme est en état d'impureté majeure et qu'il ne trouve pas d'eau durant un mois, comment fera-t-il pour accomplir la prière?". - "Il ne doit pas faire les ablutions à sec, même s'il ne trouve pas d'eau pendant un mois", répondit `Abd-Allah. - "Et alors, reprit 'Abû Mûsa, comment conçois-tu ce verset de la sourate Al-Mâ'ida: ' et.. que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure... ', répliqua 'Abû Mûsa. - "Si, répliqua `Abd-Allah, on admet cette tolérance, on se hâtera, quand l'eau est froide, de faire les ablutions à sec", dit `Abd-Allah. 'Abû Mûsa reprit: N'as-tu pas entendu ce que `Ammâr avait dit: "L'Envoyé d'Allah (pbAsl) m'a expédié en mission pour une affaire. Comme je me suis trouvé en état d'impureté majeure et que je n'ai pas trouvé d'eau, je me suis mis à se vautrer sur la terre tel le fait une bête. De retour, lorsque j'ai raconté la chose au Prophète, il m'avait dit: Il t'aurait suffi de faire ceci. Et, ce disant, il frappa le sol de ses paumes une seule fois, puis frotta l'une contre l'autre; puis les revers de ses mains et son visage".

'Abû Al-Juhaym ibn Al-Hârith ibn As-Samma Al-'Ansârî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"L'Envoyé d'Allah (pbAsl) s'avançait de la direction de Bi'r Jamal, lorsqu'il fit la rencontre d'un homme qui le salua. Le Prophète ne lui rendit pas le salut, jusqu'à ce qu'ayant touché un mur, il passa (de la terre du mur) sur son visage et ses mains, puis il lui rendit le salut".

Le récit de 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui):

'Abû Râfi` a transmit d'après 'Abû Hurayra qu'un jour, étant encore souillé à la suite du coït, il rencontra le Prophète dans une des rues de Médine. Il s'esquiva alors et alla faire ses ablutions majeures. Quand il revint, le Prophète lui dit: "Où étais-tu donc allé, 'Abû Hurayra?". - "O Envoyé d'Allah! Quand tu m'as rencontré, j'étais encore souillé à la suite du coït et n'ai pas voulu rester en ta compagnie, répondis-je, qu'étant purifié". - "Gloire à Allah!, s'écria l'Envoyé d'Allah (pbAsl), sache que le Croyant ne souille jamais".

'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Chaque fois que le Prophète (pbAsl) allait aux lieux d'aisances: - selon la version de Huchaym, allait aux latrines - il disait "Seigneur! Je me réfugie auprès de Toi contre les démons et les démons".

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

On fit le second appel à la prière, alors que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait un aparté avec un homme. Quand enfin il vînt présider la prière, ses Compagnons étaient déjà endormis.

n° 5 Prière (Salât)

`Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Au début de leur arrivée à Médine, les musulmans se réunissaient à l'attente des prières tant que personne n'y faisait l'appel. Un jour, comme on s'entretenait de ce sujet, un des fidèles dit:

"Servez-vous d'une cloche à l'exemple des chrétiens".

- "Non, dit un autre, recourez-vous à une trompette à l'exemple des juifs".

- "[b]Pourquoi, demanda `Umar, ne chargeriez-vous pas un homme de faire l'appel à la prière?".[
b]

L'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam dit alors: "O Bilâl! Lève-toi et appelle à la prière".

Anas (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Bilâl reçut l'ordre de faire à pair le premier appel à la prière et à impair le second appel".

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

L'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam avait deux muezzins: Bilâl et Ibn 'Umm Maktûm, l'aveugle

D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:

"Quand vous entendez l'appel à la prière, répétez exactement ce que dit le muezzin".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam a dit:

"Lorsqu'on fait l'appel à la prière, Satan prend la fuite en lâchant des vents afin de ne pas l'entendre. Une fois le premier appel terminé, il revient et cherche à insinuer jusqu'au moment où l'on fait le second appel à la prière (al-'iqâma). Il s'en va donc de nouveau pour ne pas l'entendre; mais une fois ce dernier appel terminé, il retourne et cherche à insinuer".

`Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"J'ai vu l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam , commençant la prière, élever ses mains à la hauteur de ses épaules. Il fait de même avant et après l'inclination; mais, pas entre les deux prosternations".

D'après Mâlik ibn Al-Huwayrith (qu'Allah soit satisfait de lui),

'Abû Qilâba transmet qu'il a vu Mâlik ibn Al-Huwayrith, en commençant la prière, prononcer le takbîr, puis élever les mains. Et quand il voulait s'incliner, il élevait les mains; et faisait de même quand il relevait la tête après l'inclination. Il ajouta que l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam agissait de la sorte.

Le récit de 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui):

'Abû Salama ibn `Abd-Ar-Rahman a transmit que 'Abû Hurayra, ayant dirigé la prière des fidèles, prononçait le takbîr chaque fois qu'il se baissait ou qu'il se relevait. La prière terminée, il disait:

"Par Dieu! Je suis celui de vous qui fait la prière la plus exactement semblable à celle que faisait l'Envoyé d'Allah Salla Allahu 3alayhi wa salam".

D'après `Imrân ibn Husayn (qu'Allah soit satisfait des deux),
Mutarrif ibn `Abd-Allah a dit:

"Je fis avec `Imrân ibn Husayn la prière dirigée par `Alî ibn 'Abî Tâlib. Celui-ci prononçait le takbîr à chaque fois qu'il se prosternait; relevait la tête ou se mettait debout après les deux rak`a. A l'issue de la prière, `Imrân me prit par la main et me dit:

"La prière que vient de nous faire cet homme est celle de Muhammad" - ou, suivant une variante - "Cet homme vient de me rappeler la prière de Muhammad (pbAsl)".

D'après `Ubâda ibn As-Sâmit (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah Salla Allahou 3alayhi wa salam a dit:

"La prière de celui qui n'a pas récité Al-Fâtiha (le premier chapitre du Coran) n'est pas valable".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah Salla Allahou 3alayhi wa salam a dit:

"La prière n'est jamais valable sans la récitation du Coran".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah Salla Allahou 3alayhi wa salam se trouvant à la mosquée, un homme entra, fit sa prière, puis salua l'Envoyé d'Allah Salla Allahou 3alayhi wa salam .
Celui-ci lui rendit son salut et lui dit:

"Va recommencer ta prière, car tu ne l'as pas faite".

L'homme retourna faire la prière comme il l'avait faite la première fois, puis revint saluer de nouveau l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui lui redit:

"Va recommencer ta prière, car tu ne l'as pas faite".

Cette scène se produisit trois fois.

L'homme dit enfin: "Par Celui qui t'a envoyé avec la Vérité, je ne sais pas faire mieux; enseigne-moi ce qu'il faut faire".

- "Quand tu te lèves pour faire la prière, répliqua le Prophète, prononce d'abord le takbîr, récite ensuite ce que tu connais du Coran, puis incline-toi tranquillement, relève-toi et reste debout bien d'aplomb. Puis, prosterne-toi tranquillement; enfin redresse-toi et reste assis bien d'aplomb. Agis ainsi dans toute la prière".

'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"J'ai été dirigé dans la prière tour à tour par l'Envoyé d'Allah, 'Abû Bakr, `Umar, et `Uthmân et je n'ai entendu personne parmi eux réciter de vive voix: (Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux)".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),
un jour que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) était parmi ses Compagnons il s'assoupit, aussitôt il relevait la tête en souriant. - "O Prophète d'Allah, dîmes-nous, pourquoi souriez-vous?" Il dit: - "Une sourate venait de m'être révélée", il récitait Nous t'avons certes accordé l'Abondance (Al-Kawthar). Accomplis la Salâ pour ton Seigneur et sacrifie. Celui qui te hait sera certes, sans postérité. - "Savez vous ce que c'est que le Kawthar?", demanda le Prophète. - "Allah et Son Envoyé le savent mieux", répondîmes-nous. - "C'est un fleuve qu'Allah -à Lui la puissance et la gloire- m'a promis, où abondent les biens; c'est un bassin où arrivera ma Communauté pour boire, le Jour de la Résurrection et dont les cruchons seront au nombre des étoiles. On y interdira l'accès à certains de ma Communauté, et quand je m'écrierai en disant: O Allah! Il fait partie de ma Communauté. Allah me répondra: Tu ne sais donc pas ce qu'ils ont fait après ton départ".

Abd-Allah ibn Mas'ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Quand nous faisons la prière présidée par l'Envoyé d'Allah (pbAsl), nous disions: "Que la paix soit sur Allah, que la paix soit sur untel ou untel". Un jour, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) se tourna vers nous et dit: "Certes Allah est la Paix. Quand vous vous asseyez (pour faire le taslîm) à la fin de la prière, dites: Salutations, prières et bonnes œuvres, toutes vont à Allah. Que la paix soit sur toi, ô Prophète, ainsi que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions. Que la paix soit sur nous et sur tous les vertueux serviteurs d'Allah. -Cette dernière invocation sera en faveur de tout vertueux serviteur d'Allah sur la terre comme dans le ciel- Je témoigne qu'il n'y a pas de divinité en dehors d'Allah; et je témoigne que Muhammad est Son Serviteur et Son Envoyé. Enfin, demandez à Allah ce que vous voudrez".

D'après Ka'b ibn 'Ujra (qu'Allah soit satisfait de lui),
'Abd-Allah ibn 'Abî Laylâ dit qu'ayant rencontré Ka'b ibn 'Ujra, celui-ci lui dit:
Ne veux-tu pas que je te fasse un cadeau? Eh bien! L'Envoyé d'Allah (pbAsl) étant venu un jour nous trouver, nous lui dîmes: "O Envoyé d'Allah, tu nous as enseigné comment il fallait te saluer; mais comment faut-il faire pour prier pour toi". - "Dites, nous répondit-il: Grand Seigneur! Priez pour Muhammad et pour la famille de Muhammad comme Vous avez prié pour la famille d' Abraham('Ibrâhîm). Vous êtes vraiment, digne de louange et de glorification! Grand Dieu! Bénissez Muhammad et la famille de Muhammad comme Vous avez béni la famille de 'Ibrâhîm. Vous êtes vraiment, digne de louange et de glorification".

'Abû Humayd As-Sâ'idî (qu'Allah soit satisfait de lui) raconte que
les Compagnons dirent:
"O Envoyé d'Allah, comment devons-nous prier pour toi?". - "Dites, répondit l'Envoyé d'Allah: Grand Seigneur! Priez pour Muhammad, pour ses femmes et pour sa postérité, comme Vous avez prié pour la famille d' Abraham ('Ibrâhîm). Et Bénissez Muhammad, ses femmes et sa postérité, comme Vous avez béni la famille de 'Ibrâhîm. Vous êtes vraiment, digne de louange et de glorification!".

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
Quand l'imam dit: "Allah écoute celui qui Le loue", dites: "O Allah, notre Seigneur, à Toi appartient la louange". Celui qui prononce ces paroles; en même temps que les Anges, obtiendra la rémission des ses péchés antérieurs.

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: Aussitôt que l'imam dira: "Amen!". Dites-le également, car les Anges le disent; et celui qui dit "Amen" en même temps que les Anges, Allah lui pardonnera tous ses péchés antérieurs.

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) rapporte que
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) étant tombé de cheval, s'écorcha le côté droit. Et nous d'aller lui rendre visite. L'heure de la prière étant venue, il la dirigea tout en restant assis et nous-mêmes nous priâmes étant assis. A l'issue de la prière, le Prophète dit:
"L'imam a été institué pour qu'on le suive. Quand il prononce le takbîr, prononcez-le; s'il prosterne, prosternez-vous, et lorsqu'il relève la tête, relevez-la. Enfin, quand il dit: (Allah écoute celui qui Le loue), dites: (Seigneur et à Toi appartient la louange). Et s'il prie assis, priez tous assis".

D'après 'A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle)
l'Envoyé d'Allah (pbAsl), ayant tombé malade, reçut la visite d'un nombre de ses Compagnons. Il

les dirigea dans la prière tout en restant assis. Comme ils se levaient pour prier, il leur fit signe de s'asseoir. Ils s'assirent donc et une fois la prière terminée, il leur dit: "L'imam a été institué pour qu'il soit suivi: Quand il s'incline, inclinez-vous; s'il se redresse; redressez-vous et s'il prie étant assis, priez assis également".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

L'imam a été institué pour être suivi. Imitez donc de près ses actes: s'il prononce le takbîr, prononcez-le; s'il dit: "Allah écoute celui qui Le loue", dites: "Allah, notre Seigneur! A Toi appartient la louange"; s'il se prosterne, prosternez-vous; et s'il prie assis, priez tous assis.

Le récit de `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):

`Ubayd-Allah ibn `Utba a dit: J'entrai chez `A'icha et lui dis: "Ne voudrais-tu pas me parler de la maladie de l'Envoyé d'Allah (pbAsl)?" - "Si!", répondit-elle. Elle commença alors en ces termes: "L'état du Prophète (pbAsl) s'était aggravé sous l'effet de la maladie. Or, il demanda si les fidèles avaient fait la prière. - "Non, lui répondîmes-nous, ils t'attendent, ô Envoyé d'Allah". - "Qu'on mette de l'eau dans le bassin", dit-il. Nous en mîmes; il se lava et voulut ensuite se lever, mais il tomba évanoui. Revenu à lui, il demanda de nouveau si les fidèles avaient fait la prière. - "Non, lui répondîmes-nous, ils t'attendent ô Envoyé d'Allah". Il nous ordonna de lui mettre de l'eau dans le bassin; se lava, essaya de se lever; mais retomba évanoui. Ayant ensuite repris ses sens, il demanda encore: "Les fidèles ont-ils fait la prière?". - "Non, répliquâmes-nous, pas encore, ils sont toujours dans ton attente". Il ordonna de mettre de l'eau dans le bassin; se lava, essaya de se lever et encore une fois tomba en syncope. Une fois revenu à lui, il dit: "Les fidèles ont-ils fait la prière?". - "Non, répondîmes-nous, ils t'attendent, ô Envoyé d'Allah!". Réunis dans la mosquée, les fidèles attendaient l'Envoyé d'Allah (pbAsl) pour faire la prière de `ichâ' (du soir)". Alors, le Prophète (pbAsl) envoya chercher 'Abû Bakr pour présider la prière. Le messenger alla trouver celui-ci et lui dit: "L'Envoyé d'Allah (pbAsl) t'enjoint de présider la prière des fidèles". 'Abû Bakr, qui était tendre du cûr, s'adressa alors à `Umar en lui disant: "Préside toi-même la prière". - "Non, reprit `Umar, toi tu en as plus de droit". 'Abû Bakr présida donc la prière durant ces jours. Puis, l'Envoyé d'Allah (pbAsl), sentant un jour une légère amélioration, sortit de chez lui, appuyé sur deux personnes dont Al-`Abbâs et se rendit à la prière de zhuhr (de midi) que 'Abû Bakr présidait. A la vue du Prophète, 'Abû Bakr voulut reculer, mais, d'un geste, le Prophète (pbAsl) l'enjoignit de ne pas bouger et, s'adressant aux deux personnes qui le soutenaient, il dit: "Faites-moi asseoir à côté de 'Abû Bakr ". On déféra à cet ordre: 'Abû Bakr, étant debout, suivit la prière du Prophète et les fidèles suivirent celle de 'Abû Bakr. Durant ce temps, le Prophète (pbAsl) demeura assis.

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),

'Abû Bakr dirigeait la prière des fidèles durant la maladie qui avait emporté l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Un lundi, pendant qu'ils étaient rangés pour la prière, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) souleva le rideau de la chambre et se mit à les regarder. Il se tenait debout, son visage ressemblait à un papier de parchemin et il souriait. Nous fûmes si émus de la joie de le revoir. Quant à 'Abû Bakr, il se mit à reculer pour gagner sa place parmi la rangée des fidèles, pensant que le Prophète (pbAsl) allait venir diriger lui-même la prière. Mais, d'un geste, le Prophète (pbAsl) nous fit signe d'achever la prière et laissa ensuite retomber le rideau. Le même jour l'Envoyé d'Allah (pbAsl) rendit le dernier soupir.

D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui),

Le Prophète (pbAsl) tomba gravement malade. Il dit alors:

"Donnez l'ordre à 'Abû Bakr de diriger les fidèles dans la prière". - "'Abû Bakr, fit observer `A'icha, est un homme au cûr tendre; quand il se tiendra à ta place il sera incapable de diriger les fidèles dans la prière". - "Donne l'ordre à 'Abû Bakr de diriger les fidèles dans la prière, reprit-il. Vraiment vous êtes telles les dames de Joseph (vous discutez trop et vous insistez trop)!"'. 'Abû Bakr

dirigea ainsi les fidèles dans la prière du vivant de l'Envoyé d'Allah (pbAsl).

D'après Sahl ibn Sa'd As-Sâ'idî (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) était allé chez les Banû `Amr ibn `Awf pour rétablir la paix parmi eux. Comme l'heure de la prière était arrivée, le muezzin vint trouver 'Abû Bakr et lui dit: "Veux-tu présider la prière pour que je fasse le second appel?". - "Oui", répondit-il. 'Abû Bakr présida la prière, mais au cours de laquelle, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) arriva à la mosquée. Il se fraya un passage à travers les fidèles et se mit au premier rang. Les fidèles battirent des mains (pour attirer l'attention de l'imam), mais 'Abû Bakr ne se retourna pas et continua sa prière. Puis, comme les fidèles faisaient plus de bruit, il se retourna et aperçut l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Celui-ci lui fit signe de demeurer en sa place. 'Abû Bakr éleva les mains et loua Allah, à Lui la puissance et la gloire, pour l'ordre que venait de lui donner l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Ensuite, il recula et alla prendre place au premier rang parmi les fidèles. Alors l'Envoyé d'Allah (pbAsl) s'avança, fit la prière et quand elle fut achevée il dit: "O 'Abû Bakr, qu'est-ce donc qui t'a empêché de rester à ta place puisque je t'en avais donné l'ordre?". - "C'est, répondit 'Abû Bakr, qu'il n'appartenait pas au fils de 'Abû Quhâfa (surnom de 'Abû Bakr) de diriger la prière en présence de l'Envoyé d'Allah (pbAsl)". Puis, s'adressant aux fidèles, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit: "Pourquoi donc avez-vous tapé des mains si bruyamment? Celui d'entre vous qui, étant en prière, voulut exprimer quelque chose, qu'il glorifie Allah car cette glorification attire l'attention de l'imam. Seules les femmes sont autorisées à claquer des mains pour cette fin".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "(Pour attirer l'attention de l'imam), les hommes sont autorisés à dire: "Gloire à Allah"; quant aux femmes, qu'elles claquent des mains".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) nous a dirigés un jour dans la prière. Après l'avoir terminée, il dit à l'un des fidèles: "N'améliores-tu pas ta prière?! Le fidèle n'observe-t-il pas la façon dont il accomplit sa prière? C'est pour son bien qu'il prie. Par Dieu! Certes je vous vois par derrière mon dos comme je vous vois d'en face".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Parachevez vos inclinations et vos prosternations. Par Dieu! Je vous vois par derrière moi - ou peut-être, suivant une variante: (Par derrière mon dos) -, chaque fois que vous vous inclinez et que vous vous prosternez".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), Muhammad (pbAsl) a dit: "Ne craint-il pas, celui qui relève la tête avant l'imam, qu'Allah change sa tête en une tête d'âne?"

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Egalisez bien vos rangs, car se mettre bien en rang fait partie de la perfection de la prière".

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Complétez les rangs, car je vous vois par derrière mon dos".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Mettez-vous bien en rang pendant la prière, car ceci tient de la perfection de la prière".

D'après An-Nu`mân ibn Bachîr (qu'Allah soit satisfait de lui),
j'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire:

"Egalisez vos rangs, sinon Allah ferait détourner vos visages les uns des autres (allusion à la haine et l'hostilité qui risquent d'être semées dans les cûrs)".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Si les fidèles savaient les bienfaits de l'appel à la prière et du premier rang (dans la prière communautaire) et qu'ils ne trouvaient d'autres moyens pour en profiter que le tirage au sort, certes ils auraient tiré au sort. S'ils savaient les bienfaits du réveil de bonne heure, ils se seraient hâtés à y accourir. Et enfin, s'ils savaient les bienfaits de faire la prière de `ichâ' (du soir) et celle de subh (matin), ils y auraient rendus même en traînant sur le sol".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit:

"Si vous savez les bienfaits d'occuper le premier rang (pendant la prière communautaire); vous essayerez d'y prendre place même en recourant au tirage au sort".

Sahl ibn Sa`d (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"J'ai vu des hommes qui avaient noué leurs 'izârs (pagne qui doit être ajusté autour et au-dessus des reins) autour de leur cou, comme le font les enfants, à cause du rétrécissement de ces vêtements, en priant derrière le Prophète (pbAsl); et on recommandait aux femmes de ne pas relever la tête avant que les hommes ne se soient complètement assis".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit:

"Lorsque la femme de l'un d'entre vous lui demande l'autorisation de se rendre à la mosquée, qu'il ne l'en empêche pas".

`A'icha, la femme du Prophète (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Si l'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait vu les innovations des femmes, il leur aurait interdit la mosquée comme on l'avait interdit aux femmes des israélites. - "Comme, ajouta Ibn Sa`îd, j'ai demandé à `Amra (la narratrice du récit de `A'icha) s'il était défendu aux femmes des israélites d'aller aux synagogues, elle m'a répondu par l'affirmative".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),

Ces paroles divines: Dans ta Salâ, ne récite pas à voix haute; et ne l'y abaisse pas trop, furent révélées alors que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) professait l'Islam en sourdine à La Mecque. Quand il célébrait la prière avec ses Compagnons, il élevait la voix en récitant le Coran. Les polythéistes, l'entendant, blasphémaient le Coran, Celui qui l'avait révélé et celui qui le transmettait. Aussi Allah dit-Il à Son Prophète: Dans ta Salâ, ne récite pas à voix haute pour que les polythéistes n'entendent pas ta récitation et... ne l'y abaisse pas trop pour que tes Compagnons puissent t'entendre. Mais cherche le juste milieu entre les deux; c'est-à-dire fait en sorte que ta voix en

récitant ne soit ni très haute ni très basse

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Dans ta Salâ, ne récite pas à voix haute; et ne l'y abaisse pas trop, Ce verset a été révélé au sujet des invocations (dans la prière).

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui)

ce verset coranique: Ne remue pas ta langue... fut révélé parce que l'Envoyé d'Allah (pbAsl), quand Gabriel lui apportait la Révélation, par crainte d'oublier, s'efforçait de répéter (ce que lui révèle l'archange) en remuant sa langue et ses lèvres. Alors Allah lui révéla ces versets: Ne remue pas ta langue pour hâter sa récitation: puis Son rassemblement dans ton cûr et sa fixation (dans ta mémoire) Nous incombent, ainsi que la façon de le réciter. -C'est-à-dire qu'il incombe à Allah de rassembler le Coran dans le cûr du Prophète et de le lui faire réciter-. Quant à ce verset: Quand donc Nous le récitons, suis sa récitation, il y s'agit d'exhorter le Prophète à prêter une oreille attentive aux versets révélés. Et dans ce verset: A nous ensuite incombera son explication montre que l'explication du Coran sera également révélée au prophète. Depuis ce temps, chaque fois que Gabriel venait trouver l'Envoyé d'Allah, celui-ci l'écoutait attentivement, puis après son départ, il put réciter le Coran exactement comme Allah le lui avait promis.

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) ne vut jamais de djinns ni ne récita du Coran pour eux. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) s'était mis en route pour la foire de `Ukâz, avec un groupe de ses Compagnons. A ce temps, les diables, qui venaient surprendre les secrets du Ciel, avaient été éloignés et chassés par des flammes dirigées contre eux. Ces diables étant retournés vers leurs compagnons, ceux-ci leur demandèrent ce qui leur était arrivé. - "Nous avons été écartés du Ciel et empêchés d'en surprendre les secrets, répondirent-ils, et des flammes ont été lancées contre nous". - "Il faut, répliquèrent les autres, qu'un événement nouveau ait surgi pour qu'on vous ait éloignés des secrets du Ciel. Parcourez donc la terre entière et voyez quel est celui qui s'est interposé entre vous et les secrets du Ciel". Les diables se mirent à la recherche et ceux d'entre eux qui s'étaient dirigés du côté du Tuhâma trouvèrent le Prophète à Nakhl alors qu'il faisait route avec ses Compagnons vers la foire de `Ukâzh. Au moment de leur arrivée, le Prophète et ses Compagnons faisaient la prière de fajr (l'aurore). Quand les diables entendirent la récitation du Coran, ils prêtèrent l'oreille et dirent ensuite: "Par Dieu! voici celui qui s'est interposé entre nous et les secrets du ciel". Aussitôt ils retournèrent vers leurs compagnons et leur dirent: "Frères, Nous avons certes entendu une Lecture (le Coran) merveilleuse, qui guide vers la droiture. Nous y avons cru, et nous n'associerons jamais personne à notre Seigneur. Ce fut alors qu'Allah révéla à Son Prophète (pbAsl) les paroles suivantes: Dis: Il m'a été révélé qu'un groupe de djinns prêtèrent l'oreille, puis dirent:.....

'Abû Qatâda (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Durant les deux premières rak`a des prières de zhuhr et de `asr, le Prophète récitait le premier chapitre du Coran (Al-Fâtiha) et deux autres sourates. Parfois, il récitait les versets de vive voix. Il allongeait la première rak`a de la prière de zhuhr, et en raccourcissait la seconde. Il faisait de même pendant les deux rak`a de la prière de subh (du matin)".

D'après 'Abû Barza (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl), durant la prière de subh (du matin), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) récitait de soixante à cent versets coraniques.

D'après Al-Barâ' (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) étant en voyage, récita durant l'une des deux rak`a de la prière de `ichâ' la

sourate commençant par: "Par le figuier et l'olivier".

D'après Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait de lui), Mu`âdh ibn Jabal faisait la prière avec le Prophète (pbAsl), puis, allait diriger la prière des siens. Or un soir, après avoir fait la prière de `ichâ' avec le Prophète (pbAsl), il alla trouver les siens et présida la prière en la commençant par la sourate d'Al-Baqara. Un homme quitta aussitôt la prière en commun, fit le taslîm et accomplit la prière en solitaire. L'ayant achevée, on l'accuse d'hypocrisie. Et lui de répondre: "Non, par Dieu! J'irai trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl) pour lui raconter ce qui s'est arrivé". Arrivé chez l'Envoyé d'Allah (pbAsl), il dit: "O Envoyé d'Allah, nous gardions des chameaux qui servent à distribuer l'eau, nous travaillions toute la journée; et Mu`âdh a fait la prière de `ichâ' avec vous; puis en nous présidant dans la prière, il l'a entamée par la récitation de la sourate d'Al-Baqara". L'Envoyé d'Allah (pbAsl) alla trouver Mu`âdh et lui dit: "O Mu`âdh, est-ce que tu veux décourager les fidèles de faire la prière? Récite telle et telle sourate! Sufyân transmet avoir dit à `Amr que, selon `Abû Az-Zubayr, Jâbir dit que le Prophète conseillait de réciter: "Par le soleil et par sa clarté!" (sourate n° 91, Ach-Chams); "Par le jour montant!" (sourate n° 93, Ad-Duhâ); "Par la nuit quand elle enveloppe tout!" (sourate n° 92, Al-Layl); "Glorifie le nom de ton Seigneur le Très-Haut! (sourate n° 87, Al-'A`lâ)"; `Amr ajoute que c'était presque cela.

D'après `Abû Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui), un homme vint trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et lui dit: "Je n'assiste pas à la prière communautaire de subh (du matin) à cause d'untel qui l'allonge trop". Jamais de la vie, je n'ai vu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) se mettre dans une telle colère en admonestant. - "O gens!, s'écria-t-il, certains parmi vous font fuir les fidèles! Celui qui dirige les gens dans la prière doit l'alléger; car, il y a, parmi eux, des vieillards, des gens faibles et d'autres qui ont des préoccupations".

D'après `Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète d'Allah (pbAsl) a dit: "Quiconque, parmi vous, dirige la prière des fidèles, qu'il l'allège, car il est parmi eux: des petits, des personnes âgées, des faibles et des malades. S'il prie en solitaire, qu'il l'allonge autant qu'il voudra".

`Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: Le Prophète (pbAsl) abrégait la durée de la prière, tout en l'accomplissant à la perfection.

`Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: "Si le Prophète (pbAsl) entendait les pleurs d'un enfant accompagnant sa mère (pendant la prière communautaire), il récitait de préférence des courtes sourates (afin de terminer vite la prière)".

Al-Barâ' ibn `Azib (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: "En considérant la prière de Muhammad (pbAsl), je trouvai qu'il faisait durer d'une façon à peu près égale le temps de sa station (pour réciter le Coran); de son inclination et de son redressement de l'inclination; de ses deux prosternations et de l'intervalle qui les sépare. De même, il reste autant, assis, après avoir fait la salutation finale (taslîm) et avant de s'en aller".

`Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: "Je ferai de mon mieux pour vous diriger dans la prière, comme j'ai vu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) faire en présidant la nôtre". Thâbit dit: Alors `Anas a prié d'une manière que vous autres ne suivez pas: Quand il relevait la tête, après l'inclination, il restait debout si longtemps qu'on dirait: "Il a oublié (le reste de la prière)", et quand il relevait la tête après la prosternation, il restait assis

si longtemps qu'on dirait: "Il a oublié".

Al-Barâ' (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Les fidèles faisaient la prière en commun présidée par l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Lorsque celui-ci relevait la tête après l'inclination, je n'ai vu personne parmi nous courbant son échine jusqu'à ce que le Prophète n'étendît son front à terre. Alors seulement tous les fidèles tombèrent prosternés".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) disait fréquemment, pendant ses inclinations et prosternations: "Gloire à Toi, ô Allah, notre Seigneur! Par Ta louange, Seigneur, pardonne-moi!". Il faisait ainsi une application du Coran.

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Le Prophète (pbAsl) reçut l'ordre de se prosterner sur sept membres (du corps) et de ne pas ramasser ses cheveux ni réunir les pans de ses vêtements".

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Gardez la juste mesure lors de la prosternation. Qu'aucun de vous n'étend les bras tel le chien (qui étend les pattes, c'est-à-dire tout l'avant-bras à terre, depuis les doigts jusqu'aux coudes)".

D'après `Abd-Allah ibn Mâlik ibn Buhayna (qu'Allah soit satisfait de lui),

lorsque l'Envoyé d'Allah (pbAsl) priait, il tenait ses mains écartées l'une de l'autre à tel point qu'on apercevait la blancheur de ses aisselles

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),

lorsqu'il sortait, le jour de fête, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) donnait l'ordre d'apporter une pique qu'il plantait devant lui et se mettait à faire la prière, tandis que les fidèles se rangeaient derrière lui. Il faisait de même pendant ses voyages; et les émirs avaient suivi ensuite son exemple.

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) priait en mettant sa chamelle en travers devant lui dans la direction de la Qibla.

'Abû Juhayfa (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Je suis allé rencontrer l'Envoyé d'Allah (pbAsl) alors qu'il était à Al- 'Abtah, campant dans une tente en cuir rouge. Bilâl apportait l'eau des ablutions du Prophète et les Compagnons se hâtaient, alors, de recueillir de cette eau. Tous ceux qui avaient réussi à en prendre quelques gouttes, en répandaient sur ceux qui n'avaient pas pu en obtenir. Le Prophète (pbAsl) sortit, vêtu d'une tunique rouge; il me semble encore voir la blancheur de ses jambes. Il fit ses ablutions, Bilâl appela à la prière et je me mis à suivre la direction de sa bouche de-ci et de-là, de droite et de gauche, pendant qu'il appelait: "Venez à la prière! Venez à la réussite!". Puis, on ficha une pique au Prophète qui s'avança, se mit en face de celle-ci et fit la prière de zhuhr en deux rak`a. Pendant ce temps, j'ai vu un âne et un chien passer devant les fidèles en prière sans qu'on les retienne. Le Prophète fit ensuite la prière de `asr en deux rak`a également. Il continua à raccourcir les prières de quatre rak`a à deux seulement, pendant son voyage et jusqu'à son retour à Médine.

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Je m'avançai monté sur une ânesse à l'époque où je m'approchai de l'âge de la puberté. A ce moment, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) présidait la prière à Mina. Je passai alors devant un des rangs des fidèles; et ayant lâché l'ânesse qui alla paître, je pris place dans le rang; et personne ne me donna tort".

D'après 'Abû Sa`îd Al-khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui),

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Pendant que vous priez, ne laissez jamais quelqu'un passer devant vous. Essayez de l'empêcher autant que possible. S'il persiste, combattez-le, car ce passant doit être un diable".

D'après 'Abû Juhaym (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Si celui qui passe devant quelqu'un qui prie savait quel péché il commet, il préférerait rester debout quarante (...) plutôt que passer devant ce fidèle en prière". 'Abû An-Nadr a dit: "J'ignore s'il a dit quarante jours, quarante mois ou quarante ans!"

Sahl ibn Sa`d As-Sâ`idî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit,

L'endroit où priaient l'Envoyé d'Allah (pbAsl) était séparé du mur de la distance nécessaire au passage d'une brebis.

D'après Salama ibn Al-'Akwa` (qu'Allah soit satisfait de lui),

[b]le Prophète (pbAsl) choisissait de préférence pour ses prières supplémentaires un endroit de la Mosquée auquel il tenait beaucoup. C'était la colonne située auprès de l'exemplaire du Saint Coran. La distance qui séparait le minbar de la Qibla était à peine celle nécessaire au passage d'une brebis.

A'icha, la femme du Prophète (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Le Prophète (pbAsl) priaient au cours de la nuit, alors que je couchais, étendue en travers entre lui et la Qibla, de la même manière que se trouve posé le cercueil pendant les funérailles".

Maymûna, la femme du Prophète (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit: "Le Prophète (pbAsl) faisait

sa prière pendant que je restais à côté de lui, étant indisposée. Parfois, quand il se prosternait, les pans de son vêtement me touchaient".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), quelqu'un interrogea l'Envoyé d'Allah (pbAsl) s'il était permis de faire la prière étant vêtu d'un seul vêtement.

- "Oui, est-ce que chacun de vous a-t-il deux vêtements?", répliqua le Prophète.

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Qu'aucun de vous ne prie étant vêtu d'une simple pièce d'étoffe sans que ses épaules n'en soient couvertes".

Umar ibn 'Abî Salama (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"J'ai vu l'Envoyé d'Allah (pbAsl), chez 'Umm Salama, faire la prière vêtu d'une simple pièce

d'étoffe dont il se couvrait tout le corps, tout en rejetant ses deux pans sur ses épaules".

Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"J'ai vu le Prophète (pbAsl) prier vêtu d'une seule pièce d'étoffe dont il se couvrait entièrement".

n° 6 Mosquée et endroits de prière

'Abû Dharr (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Comme je demandais à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) quelle était la première mosquée bâtie sur terre, il me répondit: "La Mosquée sacrée". - "Et ensuite?", continuai-je. - "Ensuite, reprit-il, ce fut la mosquée Al-'Aqsa (de Jérusalem)". - "Et quel était l'intervalle du temps entre leurs constructions?", repris-je. - "Quarante ans", répliqua-t-il. Puis il ajouta: "Partout où t'atteindra l'heure de la prière, accomplit-la. Car la terre (entière) est un lieu de prière".

D'après Jâbir ibn `Abd-Allah Al-'Ansârî (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "J'ai reçu cinq faveurs que personne n'avait reçues avant moi. Chaque prophète antérieur a été envoyé à un peuple spécifique, alors que moi, j'ai été envoyé à l'humanité entière. Les butins m'ont été rendus licites tandis qu'ils ne l'étaient pas pour les autres. Toute la terre m'a été offerte comme moyen de purification et un lieu de prière. Tout homme donc, surpris n'importe où par l'heure de prière, peut l'accomplir où est-ce qu'il se trouve. On m'a accordé la victoire (sur l'ennemi) en lui inspirant la terreur à une distance d'un mois de marche. Enfin, j'ai reçu la faveur d'intercéder".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Je fus distingué d'entre les prophètes par six faveurs (qu'Allah m'avaient accordées): J'ai eu le don de la parole exhaustive quoique brève. J'ai reçu la victoire grâce à l'effroi (jeté dans les cœurs de mes ennemis). Le butin m'a été rendu licite. Toute la terre m'a été offerte comme moyen de purification et un lieu de prière. J'ai été envoyé à l'humanité entière. Enfin, je suis le dernier des prophètes".

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Le Prophète arriva à Médine et s'installa dans la partie la plus haute de cette ville chez une tribu dite les Banû `Amr ibn `Awf. Il séjourna chez eux quatorze nuits; puis il envoya chercher les Banû An-Najjâr. Ceux-ci arrivèrent le sabre en bandoulière. Il me semble encore voir l'Envoyé d'Allah (pbAsl) monté sur sa chamelle, 'Abû Bakr en croupe derrière lui et les notables des Banû An-Najjâr autour d'eux. Ils marchèrent jusqu'à arriver à la demeure de 'Abû 'Ayyûb. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) pria là où l'heure de la prière l'avait surpris; même parfois dans l'enclos des moutons. Puis, il ordonna de bâtir une mosquée et manda dans cette fin aux chefs des Banû An-Najjâr. - "O Banû An-Najjâr, leur dit-il, quel prix me demandez-vous pour cet enclos?". - "Par Dieu! répondirent-ils, rien; nous n'en demandons aucun prix, sinon à Allah". Or, ajoute 'Anas, je vais vous dire ce qu'il y avait dans cet enclos; il y avait des palmiers, des sépultures de polythéistes et des tas de ruines. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) ordonna de couper les palmiers, d'exhumer les cadavres et d'aplanir les ruines. Ceci fait, on aligna les troncs de palmiers pour en faire la Qibla de la mosquée et on y encastra deux chambranles en pierres. Les fidèles et l'Envoyé d'Allah se mettaient au travail en chantant: O Seigneur, il n'y a d'autre bien que celui de l'autre monde. Accorde la victoire aux 'Ansâr et aux Muhâjirûn

Al-Barâ' ibn `Azib (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai fait la prière avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl) en faisant face à la direction du Jérusalem pendant seize mois; jusqu'au moment où Allah lui révéla ce verset de la sourate d'Al-Baqara: Où que vous soyez, tournez-y (vers la mosquée sacrée) vos visages... Ce verset était révélé après que le Prophète (pbAsl) eut fait sa prière, alors, un homme des fidèles s'en alla et passa près d'un

groupe des 'Ansâr qui faisaient la prière (en faisant face au côté de Jérusalem). Quand il les mit au courant du changement de la Qibla, ceux-ci firent aussitôt face à la direction de la Ka`ba.

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Pendant que les fidèles faisaient la prière de subh (matin) à Qubâ', on vit arriver un homme disant: "La nuit dernière, des versets furent révélés à l'Envoyé d'Allah (pbAsl), l'ordonnant de se tourner (pendant la prière) du côté de la Ka`ba; tournez-vous donc de ce côté". Les fidèles qui faisaient face à la Syrie, se tournèrent aussitôt vers la direction de la Ka`ba.

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),

'Umm Habîba et 'Umm Salama racontaient à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qu'elles avaient vu, en Abyssinie, une église dans laquelle il y avait des représentations figurées. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) leur dit: "Chez ces gens-là, quand un homme vertueux meurt, ils bâtissent sur sa tombe un oratoire où ils dessinent de telles représentations. Ces gens-là seront les pires des créatures aux yeux d'Allah le Jour de la Résurrection".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit, lors de sa maladie à la suite de laquelle il succomba: "Qu'Allah maudisse les juifs et les chrétiens qui ont pris les tombes de leurs prophètes pour oratoires". `A'icha poursuivit: "Sans cela, on aurait fait bâtir la tombe (du Prophète) sur une place éminente, mais il craignait qu'on la prenne pour oratoire".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Qu'Allah combatte les juifs qui ont pris pour oratoires les tombes de leurs prophètes!"

`A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Lorsque l'Envoyé d'Allah (pbAsl) fut sur le point d'expirer, il se mit à étendre sur son visage une khamîsa (pièce d'étoffe rayée) qui lui appartenait. Quand il se sentait étouffé, il l'écartait de son visage. Puis, il dit: "Qu'Allah maudisse les juifs et les chrétiens qui ont pris les tombes de leurs prophètes pour oratoires". Il mettait ainsi en garde contre cette pratique.

Uthmân ibn `Affân (qu'Allah soit satisfait de lui)

a répondu en ces termes aux propos que les gens tenaient sur son compte après avoir reconstruit la mosquée de l'Envoyé d'Allah (pbAsl): "Vous avez déblatérisé contre moi; j'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: Quiconque bâtit une mosquée pour Allah, le Très-Haut, -selon Bukayr, pour l'amour d'Allah-, Allah lui bâtit une demeure au Paradis".

D'après Sa`d ibn 'Abî Waqqâs (qu'Allah soit satisfait de lui),

Mus`ab ibn Sa`d a dit: Je faisais la prière à côté de mon père, quand je plaçai mes mains entre mes genoux. Mon père me dit: "Pose tes paumes sur tes genoux". Quand je plaçai de nouveau mes mains entre mes genoux mon père me frappa, en disant: "Ceci nous fut défendu; or, nous reçûmes l'ordre de poser les mains sur les genoux".

`Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Quand nous saluions le Prophète (pbAsl) en priant, il nous rendait le salut. Plus tard, lorsque nous revînmes de chez le Négus (de retour de l'Abyssinie) et que nous le saluâmes ainsi, il ne nous rendit pas le salut. - "O Envoyé d'Allah, lui dîmes-nous, (autrefois) quand nous te saluions, tu répondais à notre salutation". - "C'est, répondit-il, parce que la prière est une occupation (absorbante)".

Yazîd ibn Al-'Arqam (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Pendant la prière, nous parlions et nous causions ensemble jusqu'à la révélation de ce verset: Tenez-vous devant Allah, avec humilité. Ainsi reçûmes-nous l'ordre de garder le silence (pendant la prière)

Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) me chargea d'une commission. De retour, j'allai le trouver alors qu'il était - selon Qutayba - en prière. Lorsque je le saluai, il me fit signe. Après avoir terminé sa prière, il dit: "Tu venais de me saluer tandis que j'étais en train de prier (aussi ne t'ai-je pas répondu)". Le Prophète, à ce moment, faisait face au côté de l'Orient.

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Hier, un éfrit d'entre les djinns s'est mis à me tenter pour interrompre ma prière. Or, Allah m'a permis de s'emparer de lui et je l'étranglai, j'eus l'intention de l'attacher à côté de l'un des piliers de la mosquée, afin qu'au matin vous puissiez tous le voir. Et je me souvins alors des paroles de mon frère Sulaymân (Salomon): Seigneur, pardonne-moi et fais-moi don d'un royaume tel que nul après moi n'aura de pareil... Et Allah chassa l'éfrit qui fuit en toute humilité."

D'après 'Abû Qatâda (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) faisait sa prière tout en portant 'Umâma que Zaynab, fille de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), a eu de son époux 'Abû Al-'As ibn Ar-Rabî`. Quand il se prosternait, il déposait l'enfant à terre et il la reprenait en se relevant.

D'après Sahl ibn Sa`d (qu'Allah soit satisfait de lui),

Un groupe d'hommes qui se disputaient à propos du bois dont fut coupé le minbar (du Prophète), vint trouver Sahl ibn Sa`d qui leur répondit, en disant: "Par Dieu! Je sais très bien de quoi et par qui ce minbar fut fabriqué. J'ai vu en outre l'Envoyé d'Allah (pbAsl) quand il s'y installa pour la première fois". - "O 'Abû `Abbâs (Sahl)! Raconte-nous l'histoire de ce minbar", lui dit-on. Sahl reprit alors: "L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a mandé à une femme -qu'il n'a pas nommé selon 'Abû Hâzim - pour lui dire: Ordonne à ton esclave le menuisier de me fabriquer une estrade en bois pour que je m'en serve pendant mes sermons publics". Sur ce, le menuisier fabriqua donc ce minbar de trois gradins; puis on le plaça dans cet endroit sur l'ordre de l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Le bois de ce minbar provenait de tamaris d' Al-Ghâba (nom d'une forêt au Nord-Ouest de Médine). Une fois le minbar achevé, l'Envoyé d'Allah y monta et fit le takbîr (célébra la Grandeur d'Allah pour commencer la prière). Les fidèles firent de même. (Après avoir récité les passages du Coran et fait l'inclination), le Prophète releva la tête, descendit et vint se prosterner à terre. Remontant de nouveau sur le minbar, il fit la deuxième rak`a de la même façon et ainsi de suite jusqu'à la terminer. Puis, il s'adressa au public en disant: "O gens! J'ai fait ceci pour que vous suiviez mon exemple et appreniez comment je faisais la prière".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Le Prophète (pbAsl) a défendu d'appuyer la main sur la taille pendant la prière".

D'après Mu`ayqîb (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit, à propos de l'homme qui égalise le sol (caillouteux) lorsqu'il va se prosterner: "Si vous devez faire cela, ne le faites qu'une seule fois".

Selon `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl), s'ayant aperçu d'un crachat sur le mur de la Qibla, il le frotta, puis se tourna vers les fidèles en disant: "Lorsque l'un de vous fait sa prière, qu'il ne crache pas devant lui, car Allah se trouve en face de celui qui prie".

D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl), s'ayant aperçu d'un crachat sur le mur de la Qibla de la mosquée, prit un caillou pour le froter. Ensuite, il interdit au fidèle voulant cracher, de le faire devant lui ou à sa droite, mais seulement à sa gauche ou sous son pied gauche.

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) s'ayant aperçu d'un crachat ou d'une morve, sur le mur de la Qibla, il le frotta.

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Quand l'un de vous est en prière, il est en conversation confidentielle avec son Seigneur. Qu'il ne crache donc pas devant lui, ni à sa droite, mais à sa gauche, sous son pied gauche".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Cracher dans la mosquée est un péché qu'on expie en enterrant (son crachat)".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), Sa`îd ibn Yazîd Al-'Azdî a dit: "Comme je demandai à 'Anas si le Prophète (pbAsl) faisait la prière, étant chaussé, il me répondit par l'affirmative".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), le Prophète (pbAsl), étant vêtu d'une khamîsa brodée. A l'issue de sa prière, il dit: "Je fus distrait par les dessins de cette Khamîsa (pendant la prière); qu'on emporte donc ce vêtement à 'Abû Jahm et qu'on m'apporte Al-'Anbijâniyya (vêtement épais sans dessins)".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Lorsque le dîner est servi et que l'heure de la prière est venue, commencez d'abord par le dîner".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Quand le dîner de l'un de vous est servi et que l'on fait le second appel ('iqâma) à la prière, commencez d'abord par manger et ne vous hâtez pas à terminer votre repas".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl), pendant la bataille de Khaybar, a dit: " Que quiconque a mangé de cette plante, -il s'agit de l'ail- ne se rende pas aux mosquées".

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui): On demanda à 'Anas ibn Mâlik ce qu'il avait entendu de la bouche du Prophète au sujet de l'ail. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Que celui qui a mangé de cette plante, s'abstient de nous approcher ou de prier avec nous", répondit-il.

D'après Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) interdit de manger de l'oignon ou du poireau; pourtant nous fûmes pousser par le besoin à en manger. Il dit alors: "Quiconque mange de cette plante malodorante ne doit pas se rendre à notre mosquée; car les Anges répugnent de ce que les êtres humains répugnent".

Umar ibn Al-Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: Je n'ai demandé à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) des explications sur un sujet comme je l'ai fait au sujet du défunt sans héritiers. Or, Celui-ci ne m'a jamais rudoyé que sur ce sujet; au point de me pincer la poitrine avec son doigt, en me disant: "O `Umar, ne te suffis pas la révélation du verset d'Al-Sayf, le dernier de la sourate An-Nisâ! Si je vis encore, je donnerais sur ce verset un jugement qui servira de référence tant à celui qui connaît bien le Coran qu'à celui qui ne le connaît pas". `Umar poursuivit son discours, en disant: Seigneur, Je Te prends à témoin sur les gouverneurs des provinces que je n'ai fait régner là-bas que pour établir la justice, enseigner aux gens leur religion et la pratique traditionnelle de leur Prophète (pbAsl), partager entre eux leurs butins et me rendre compte des affaires qui leur semblent obscures. O gens, vous mangez deux plantes que je ne trouve autre que mauvaises, à savoir: l'oignon et l'ail. Alors que l'Envoyé d'Allah (pbAsl), s'il en sentait l'odeur émanant de l'un des fidèles dans la mosquée, ordonnait que l'on l'expulse jusqu'à l'emplacement d' Al-Baqî`. Si vous devez manger de ces plantes, cuisinez-les

bien.

ʿAbd-Allah ibn Buhayna (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Le Prophète (pbAsl) ayant dirigé notre prière de zhuhr (de midi), se mit debout après les deux premières rakʿa (pour faire la troisième), sans s'asseoir (pour le premier tachahhud). Les fidèles le suivirent donc et se mirent debout. A la fin de la prière, comme nous attendions sa salutation finale (taslīm), il (pbAsl) prononça le takbīr en se tenant assis et fit deux prosternations (pour réparer l'oubli) avant de prononcer la salutation finale.

Abd-Allah ibn Masʿūd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Le Prophète (pbAsl) fit sa prière - je ne sais au juste, dit 'Ibrāhīm (l'un des transmetteurs du hadith) s'il l'a prolongée ou écourtée (en accomplissant, par inadvertance, des rakʿa en plus ou en moins). Quand il eut fait la salutation finale, on lui dit: "O Envoyé d'Allah, est-il survenu quelque chose au cours de cette prière?". - "Pourquoi cela?", demanda-t-il. - "Parce que, répliqua-t-on, vous avez prié de telle et telle façon". Le Prophète plia aussitôt ses genoux, se tourna du côté de la Qibla, fit deux prosternations, puis fit -de nouveau- le taslīm. Quand il se retourna vers nous il dit: "S'il était survenu quelque chose, au cours de la prière, je vous en aurais informé. Mais je suis un homme tout comme vous, je risque d'oublier comme vous oubliez. Quand j'oublierai de faire quelque chose, rappelez-moi. Quand l'un de vous doute au sujet de sa prière, qu'il cherche à se corriger autant que possible, qu'il l'achève, puis qu'il fasse deux prosternations".

D'après 'Abū Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) nous présida dans une des deux prières de l'après-midi - le zhuhr (de midi) ou le ʿasr (après-midi); (le transmetteur ne se rappelle point laquelle des deux fut désignée par 'Abū Hurayra or, l'une ou l'autre se composent de quatre rakʿa). Le Prophète alors pria deux rakʿa; fit le taslīm; puis alla s'appuyer à un tronc d'arbre proche de la Qibla de la mosquée, tout en étant courroucé. Parmi les fidèles se trouvaient 'Abū Bakr et 'Umar qui n'osèrent adresser la parole au Prophète (à propos des deux rakʿa manquantes). Les gens pressés s'apprêtèrent à quitter la mosquée en disant: "La prière a été raccourcie!". A ce moment, un homme d'entre les fidèles, surnommé "Dhū Al-Yadayn", s'adressa au Prophète en ces termes: "O Envoyé d'Allah! As-tu oublié quelque chose ou bien il vous a été prescrit de raccourcir la prière?". Le Prophète (pbAsl) regarda à droite et à gauche; puis, s'adressant aux fidèles, il dit: "De quoi parle Dhū Al-Yadayn? Les choses sont-elles comme il vient de dire?". - "Oui, répliqua-t-on, il a dit vrai: tu n'as fait que deux rakʿa". Aussitôt le Prophète acheva ce qu'il avait omis de la prière, fit le taslīm, prononça le takbīr, se prosterna, releva la tête en prononçant le takbīr; puis se prosterna et releva enfin la tête en prononçant de nouveau le takbīr.

Ibn 'Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Quand le Prophète (pbAsl) nous récitait une sourate dans laquelle il y avait à se prosterner, il se prosternait et nous l'imitions. C'était au point que certains d'entre nous ne trouvaient pas de place pour poser leur front (à terre) (allusion au grand nombre des fidèles)".

ʿAbd-Allah ibn Masʿūd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Au cours de sa récitation de la sourate "An-Najm", le Prophète (pbAsl) se prosterna (à la lecture de l'un de ses versets) et ainsi firent tous ceux qui étaient avec lui, sauf un vieillard qui prit une poignée de cailloux ou de terre et la porta à son front en disant: "Cela me suffit" (Cet homme était infidèle).

Le récit de Zayd ibn Thâbit (qu'Allah soit satisfait de lui) transmis par

ʿAtâ' ibn Yasâr qui dit avoir interrogé Zayd ibn Thâbit sur la récitation du Coran en même temps que l'imam (pendant la prière). Celui-ci répliqua en disant: "Il n'est jamais de récitation en même temps que l'imam!". ʿAtâ' ajoute que Zayd a en outre prétendu avoir récité devant l'Envoyé d'Allah (pbAsl) la sourate d'An-Najm sans que ce dernier ne se prosterne".

D'après 'Abū Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui):

'Abû Salama ibn `Abd-Ar-Rahman transmet que 'Abû Hurayra, en leur récitant la sourate d'Al-'Inchiqâq, se prosterna. Sa prière terminée, il informa les fidèles qu'en lisant cette sourate, le Prophète (pbAsl) se prosterna (à l'un de ses versets).

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Je savais que la prière du Prophète (pbAsl) était terminée quand j'entendais le takbîr (célébration de la grandeur d'Allah en ces termes: Allah 'Akbar)".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Deux vieilles femmes des juives de Médine vinrent me voir et me dirent: "Les morts sont torturés dans leurs tombeaux". Je traitai cela de mensonge et ne jugeai pas bon de les croire. Quand elles furent parties et que le Prophète (pbAsl) étant venu me voir je lui dis: "O Envoyé d'Allah, deux vieilles..., et je lui racontai la chose". - "Elles ont dit vrai, me répondit-il; ils sont torturés et leurs cris ne sont perceptibles que des animaux". Depuis ce jour, je ne vis jamais le Prophète (pbAsl) faire une prière sans se réfugier ensuite auprès d'Allah contre le châtement de la tombe.

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl), dans ses prières, se réfugier auprès d'Allah, contre les tentations de l'Antéchrist".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: Lorsque vous prononcez le tachahhud (le témoignage d'unicité prononcé à la fin de la prière), cherchez refuge auprès d'Allah contre quatre (tourments)... Dites: "Seigneur, je me réfugie auprès de Toi contre le châtement de la Géhenne, contre celui de la tombe, contre les épreuves de la vie et de la mort et contre les tentations de l'Antéchrist".

D'après `A'icha, la femme du Prophète (qu'Allah soit satisfait d'elle),

le Prophète (pbAsl) faisait, dans sa prière, les invocations suivantes: "Seigneur, je me réfugie auprès de Toi contre le châtement de la tombe, je me réfugie auprès de Toi contre la tentation de l'Antéchrist. Je me réfugie auprès de Toi contre les épreuves de la vie et de la mort. Seigneur, je me réfugie auprès de Toi contre les péchés et contre les dettes". Quelqu'un lui ayant fait remarquer qu'il mettait bien de l'ardeur à chercher refuge auprès d'Allah contre les dettes, le Prophète répondit: "L'homme qui tombe sous le faix de la dette risque de mentir en parlant et de manquer à ses promesses".

Récit relevé d'après Al-Mughîra ibn Chu`ba (qu'Allah soit satisfait de lui) par

Warrâd, son esclave affranchi. Celui-ci raconte qu'Al-Mughîra ibn Chu`ba écrivit à Mu`âwiya lui informant que le Prophète (pbAsl) disait, après le taslîm de chaque prière: "Point de divinité à part Allah, l'Unique; Qui n'a point d'associés. A Lui appartient le pouvoir, à Lui la louange; Il est Puissant en toutes choses. Seigneur, personne ne peut empêcher ce que Tu donnes; personne ne peut donner ce que Tu refuses. Sans Toi, la fortune du riche ne lui sera d'aucune utilité".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Les pauvres d'entre les Emigrés allèrent trouver le Prophète (pbAsl) et lui dirent: "Les gens opulents, grâce à leur fortune, accapareront les degrés les plus élevés du Paradis et ses félicités éternelles". - "Comment cela", répliqua le Prophète. - "Ils prient et jeûnent comme nous et, en plus, ils ont l'apanage de faire l'aumône et d'affranchir les esclaves". - "Eh bien!, répondit le Prophète (pbAsl), ne vous enseigne-je pas une chose qui, si vous la pratiquez, vous rejoindrez ceux qui semblent avoir pris de l'avance sur vous et dépasserez (en mérites) ceux qui viendront après vous. Personne ne sera alors meilleur que vous, hormis ceux qui feront comme vous". - "Si, ô Envoyé d'Allah", dirent-ils - "A l'issue de chaque prière, glorifiez Allah, célébrez Sa grandeur et faites Sa louange trente-trois fois".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Quand l'Envoyé d'Allah (pbAsl) faisait le takbîr pour entamer la prière, il gardait le silence pour un moment avant de réciter (le Coran). Je lui dis, poursuivit 'Abû Hurayra: "O Envoyé d'Allah (pbAsl),

que mon père et ma mère te servent de rançon! Que dis-tu tout bas pendant le silence que tu gardes entre le takbîr et la récitation?". - "Je dis, me répondit-il, Seigneur! Ecarte-moi de mes péchés comme Tu as écarté l'Orient de l'Occident. Seigneur! Purifie-moi de mes péchés comme on purifie le vêtement blanc de toute tache. Seigneur! Lave-moi de mes péchés avec la neige, l'eau et la grêle!"

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai entendu le Prophète (pbAsl) dire: "Quand on fait le second appel à la prière en commun, ne vous y rendez pas en accourant; mais allez-y en marchant sereinement. Entamez votre prière dès la partie où vous trouvez les autres fidèles en train de faire et à la fin de la prière communautaire, complétez (chacun seul) la partie que vous avez manquée".

'Abû Qatâda (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Pendant que nous faisons la prière avec le Prophète (pbAsl), on entendit un certain brouhaha. A l'issue de la prière, le Prophète en demanda la raison. - "Nous nous hâtons à atteindre le commencement de la prière", répondirent-ils. - "N'agissez plus ainsi, répliqua le Prophète; quand vous vous rendez à la prière vous devez avoir un air serein. Entamez votre prière dès la partie où vous trouvez les autres fidèles en train de faire et à la fin de la prière communautaire, complétez (chacun seul) la partie que vous avez manquée".

D'après 'Abû Qatâda (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Quand le second appel à la prière est fait, ne vous mettez pas debout (pour faire la prière), jusqu'à ce que vous me voyiez".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

aussitôt que le second appel à la prière fut fait, nous nous dressâmes et nous arrangeâmes nos rangs avant que le Prophète (pbAsl) ne soit sorti de chez lui. Puis, le Prophète (pbAsl) vint se mettre à son lieu de prière; et avant qu'il fasse le takbîr (pour entamer la prière), il se souvint qu'il ne s'était pas encore purifié à la suite d'une cohabitation avec sa femme. - "Restez à vos places", nous dit-il. Puis, il rentra chez lui, fit ses ablutions majeures (ghusl) et retourna à nous, en ayant la tête encore ruisselante d'eau. Il prononça alors le takbîr et nous présidâmes dans la prière.

Jâbir ibn Sumra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Dès que le soleil tendait à se coucher, Bilâl faisait le premier appel à la prière ('adhân). Or, il n'en prononçait pas le second appel ('iqâma) avant de voir le Prophète (pbAsl) sortir de sa demeure pour présider la prière en commun".

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Quiconque vient de rattraper une seule rak`a de la prière communautaire, sera comme s'il y avait assisté depuis son début".

'Abû Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: "Gabriel me présider dans la prière. Je fis la prière derrière lui". Le Prophète répéta cinq fois cette dernière phrase en comptant sur ses doigts cinq prières.

A'isha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"L'Envoyé d'Allah (pbAsl) faisait la prière de `asr alors que le soleil inondait ma chambre et que l'ombre ne l'avait pas encore envahie".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Quand la chaleur devient excessive, attendez la fraîcheur pour faire la prière, car la chaleur intense émane du feu de la Géhenne".

'Abû Dharr (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Quand le muezzin du Prophète (pbAsl) eut fait le premier appel à la prière de zhuhr (de midi), le

Prophète lui dit: "Attends la fraîcheur, attends la fraîcheur (avant de faire le second appel à la prière)! -ou selon une variante- "Attends, attends!". Puis il ajouta: "La chaleur ardente est une émanation de la Géhenne. Aussi quand la chaleur est-elle excessive, attendez la fraîcheur pour faire la prière".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: L'Enfer se plaignit au Seigneur en disant: "O Seigneur, je me dévore moi-même (sous l'effet de la chaleur et du froid excessifs)!" Le Seigneur lui autorisa alors de pousser deux souffles, un en hiver et un autre en été. C'est de celui-ci qu'émane la grande chaleur, et de celui-là qu'émane le grand froid que vous en souffrez.

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: "Le Prophète (pbAsl) nous présidait dans la prière en pleine canicule et lorsque l'un de nous ne supportait pas de poser son front sur le sol (échauffé), il étendait son vêtement sur celui-ci pour pouvoir se prosterner".

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: "L'Envoyé d'Allah faisait la prière de `asr alors que le soleil était haut sur l'horizon et bien vivant. Si quelqu'un se rendait à Al-'Awâfî, il y arrivait pendant que le soleil était encore au-dessus de l'horizon. (Or la distance de Al-'Awâfî à Médine est de quatre milles environ)".

Récit de 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) transmis par 'Abû 'Umâma. Celui-ci, après avoir accompli la prière de zhuhr (de midi), alla trouver 'Anas ibn Mâlik dans sa demeure de Bassora, qui était contiguë à la mosquée. Quand nous entrâmes chez lui, 'Anas nous reçut en demandant: "Avez-vous fait la prière de `asr (de l'après-midi)?" - "Nous venons juste d'accomplir celle de zhuhr!" - "Acquittez-vous de la prière de `asr". Et nous de se lever pour prier. La prière terminée, 'Anas nous fit savoir qu'il eut entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: "Telle est la prière de l'hypocrite: il reste à guetter le soleil et ne se lève pour faire sa prière qu'en voyant l'astre sur le point de se coucher, comme s'il était entre les deux cornes du diable. Alors il se lève et s'acquitte en toute hâte des quatre rak`a, sans que son esprit y soit recueilli que pour un petit moment".

Râfi` ibn Khadîj (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: "Nous faisons avec le Prophète (pbAsl) la prière de 'asr (l'après-midi); puis, nous égorgeons les chamelles dont nous partageons la chair en dix portions. Nous mangions ensuite cette viande cuisinée et cuite à point avant le coucher du soleil".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Celui qui rate l'accomplissement de la prière de `asr (l'après-midi), sera comme s'il avait perdu sa famille et ses biens".

D'après `Alî (qu'Allah soit satisfait de lui), Au jour de la bataille livrée contre les Coalisés, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit: "Qu'Allah remplit leurs demeures et leurs tombeaux de feu! Ils nous ont empêchés de faire la prière moyenne (celle de l'après-midi), jusqu'au moment où le soleil a couché".

D'après Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux), Au jour de la bataille du Fossé, `Umar ibn Al-Khattâb se mit à injurier les infidèles de Quraych (leurs ennemis) en disant: "O Envoyé d'Allah! Je suis arrivé à peine de s'acquitter de la prière de `asr (l'après-midi) alors que le soleil était sur le point de se coucher". Le Prophète (pbAsl) lui répondit: "Par Dieu! Moi, je ne l'ai pas encore faite!". Alors nous nous dirigeâmes à Buthân où le Prophète (pbAsl) fit ses ablutions et nous les fîmes aussi. Puis, le Prophète (pbAsl) fit la prière de `asr après le coucher du soleil, suivie de celle de maghrib (du coucher du soleil).

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Des Anges diurnes et d'autres nocturnes se succèdent parmi vous.

Or, ils se réunissent aux prières de fajr (l'aurore) et de `asr (l'après-midi). Ceux qui ont passé la nuit parmi vous remontent vers le Seigneur. Allah, bien qu'Il le sache mieux qu'eux, leur demande alors: "Comment avez-vous laissé Mes adorateurs?". - "Nous les avons laissés en train de prier, répondront-ils, et nous les avons trouvés en train de prier".

Jarîr ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Nous étions assis auprès du Prophète (pbAsl) une nuit que la lune était pleine. L'ayant aperçue, il nous dit: "Vous verrez le Seigneur comme vous voyez cette lune et vous ne subirez aucune injustice pour Le voir. Autant que vous le pouvez, acquittez-vous de la prière de fajr (l'aurore) avant le lever du soleil et de celle de `asr (l'après-midi) avant le coucher du soleil". Ensuite Jarîr récita: et célèbre Sa louange, avant le lever du soleil, avant son coucher...

D'après 'Abû Mûsa Al-'Ach`arî (qu'Allah soit satisfait de lui)

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Celui qui fit les deux prières de fajr (l'aurore) et de `asr (l'après-midi) entrera au Paradis".

D'après Salama ibn Al-'Akwa` (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) faisait la prière de maghrib (du coucher du soleil), quand le disque solaire disparaissait aux regards.

Râfi` ibn Khadîj (qu'Allah soit satisfait de lui) dit:

"Nous faisons la prière de maghrib (du coucher du soleil) avec le Prophète (pbAsl) et quand nous partions (il faisait encore jour au point que) l'un de nous pouvait encore tirer des flèches".

D'après `A'icha, la femme du Prophète (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Une nuit, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) retarda l'accomplissement de la prière de `ichâ' (du soir) jusqu'au premier tiers de la nuit. Quand `Umar ibn Al-Khattâb lui eut dit que les femmes et les enfants s'étaient endormis, le Prophète (pbAsl) sortit et dit aux gens réunis à la mosquée (à son attente): "Personne au monde, autre que vous, n'attend la prière ainsi". C'était avant que l'Islam ne fût répandu parmi les gens.

Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

Une nuit, nous nous mettions à l'attente de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) pour nous présider dans la prière de `ichâ' (du soir). Il ne sortit qu'après l'écoulement du premier tiers de la nuit ou plus tard encore; nous ne sûmes pas ce qui l'avait retenu, est-ce qu'une affaire concernant sa famille ou autres. Ayant sorti de chez lui, il nous dit: "Vous attendez la prière; et ce ne se fait jamais par ceux qui professent d'autres religions que vous. Si je ne craignais d'imposer une lourde tâche à ma Communauté, je lui ordonnerais de faire la prière du soir à cette heure". Puis, il donna l'ordre au muezzin d'appeler à la prière dans laquelle il nous présida.

Le récit de 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui), transmis par Thâbit,

on demanda à 'Anas comment fut la bague du Prophète (pbAsl). Celui-ci répondit: Le Prophète (pbAsl) retarda une nuit l'accomplissement de la prière de `ichâ' (du soir) jusqu'à la moitié de la nuit ou presque. Lorsqu'il entra dans la mosquée, il s'adressa aux fidèles qui étaient restés à son attente: "Il y a des gens qui, s'étant acquittés de la prière, se sont déjà couchés. Quant à vous, vous étiez en prière pendant tout le temps que vous avez attendu son accomplissement en commun". 'Anas ajoute: "Il me semble encore voir briller sa bague d'argent; alors qu'il haussa son auriculaire gauche".

'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Mes compagnons qui s'étaient embarqués avec moi, nous étions campés à Buthân alors que le Prophète était à Médine. Chaque nuit, à tour de rôle, un groupe parmi eux allait pour faire la prière de `ichâ' (du soir) avec le Prophète (pbAsl). Quand notre tour arriva, mes compagnons et moi, nous nous rendîmes chez le Prophète (pbAsl) qui étant préoccupé par certaines affaires, retarda la prière de `ichâ' jusqu'à la tombée de la nuit noire, et même jusqu'à minuit. Puis, il sortit et les présida dans la prière. Une fois celle-ci terminée, il s'adressa aux assistants en disant: "Ne

vous pressez pas; écoutez ces enseignements et réjouissez-vous que par une grâce divine exclusive, personne au monde, en dehors de vous, ne fait de prière à cette heure", ou "personne, en dehors de vous, n'a fait la prière à cette heure". Nous ignorons au juste de laquelle de ces deux expressions il s'est servi. Alors, ajoute 'Abû Mûsa, nous retournâmes enchantés de ce que nous venions d'entendre de la bouche de l'Envoyé d'Allah (pbAsl)".

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Une nuit, le Prophète d'Allah (pbAsl) retarda l'accomplissement de la prière de `ichâ' (du soir) jusqu'à la tombée de la nuit noire à tel point que les fidèles s'endormirent, se réveillèrent, puis se rendormirent et se réveillèrent de nouveau. Alors, `Umar ibn Al-Khattâb alla trouver le Prophète (pbAsl) et lui dit: "La prière?". `Atâ' (l'un des transmetteurs du hadith) ajoute qu' Ibn `Abbâs poursuivit en ces termes: "Le Prophète (pbAsl) sortit alors et il me semble encore le voir alors que l'eau ruisselait de sa tête sur laquelle il avait posé la main. Il dit: Si je ne craignais d'imposer une lourde tâche à ma Communauté, je lui aurai ordonné de faire cette prière à ce temps". Je demandai à `Atâ' de préciser de quelle façon le Prophète (pbAsl) avait la main posée sur sa tête d'après l'indication d' Ibn `Abbâs. `Atâ' écarta alors ses doigts légèrement les uns des autres, puis plaçant les bouts de ces derniers sur le côté de sa tête, et simula la façon avec laquelle le Prophète faisait suer ses cheveux en passant sa main sur sa tête jusqu'à ce que son pouce touchât l'extrémité de l'oreille qui suit immédiatement le visage, puis la tempe à l'endroit de la naissance de la barbe; il faisait ceci ni vite, ni lentement.

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Les femmes croyantes assistaient à la prière de subh (du matin) présidée par l'Envoyé d'Allah (pbAsl); elles retournaient ensuite chez elles, tout en étant complètement recouvertes de leurs vêtements faits de soie ou de laine; et sans que personne ne put les reconnaître".

Récit de Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux)

transmis par Muhammad ibn `Amr ibn Al-Hasan ibn `Alî qui a dit: Al-Hajjâj étant venu à Médine, nous interrogeâmes Jâbir ibn `Abd-Allah (sur les horaires de la prière). Celui-ci répondit: "Le Prophète (pbAsl) faisait la prière de zhuhr (de midi) au moment de la plus forte chaleur vers le milieu de la journée; celle de `asr (de l'après-midi) quand le soleil était encore vivant; celle de maghrib (du coucher du soleil) quand il avait disparu à l'horizon. Quant à celle de `ichâ' (du soir), tantôt il l'avavançait et tantôt il le retardait: il l'avavançait; s'il voyait les fidèles tous réunis; et il la retardait, quand ils tardaient à venir. Quant à celle de subh (du matin), les fidèles -ou le Prophète (pbAsl)- la faisaient dans le clair-obscur vers la fin de la nuit".

Le récit de 'Abû Barza (qu'Allah soit satisfait de lui):

Sayâr ibn Salâma dit: J'ai entendu mon père interroger 'Abû Barza au sujet de la prière de l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Il répondit alors: "Quant à la prière de `ichâ' (du soir), il ne se gênait pas de la retarder un peu jusqu'au minuit; il n'aimait pas dormir avant son heure, ni causer après son accomplissement". Plus tard, -ajoute Chu`ba le transmetteur- je l'ai rencontré et lui ai posé de nouveau la question, 'Abû Barza a dit alors: "Et il faisait la prière de zhuhr (de midi), après que le soleil eut passé dans sa course par le méridien; et faisait celle de `asr (de l'après-midi) alors que le soleil restait bien vivant à tel point qu'un homme aurait le temps d'aller au bout de Médine et d'en revenir". - "Quant à celle de maghrib (du coucher du soleil), j'ai oublié, dit le transmetteur, le temps qu'il m'a spécifié pour l'accomplir. Mais, quand j'ai fait plus tard sa rencontre, je lui ai posé encore la question. 'Abû Barza ajouta alors: "Le Prophète faisait la prière de subh (du matin) au moment où l'homme, en s'apprêtant de partir, pourra reconnaître celui qui était à ses côtés (pendant la prière communautaire); et récitait au cours de cette prière de soixante à cent versets du Coran".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "La prière en commun est supérieure de vingt-cinq degrés de celle qu'accomplit l'un de vous en solitaire".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui):

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "La prière en commun surpasse de vingt-sept degrés celle faite par l'homme en solitaire".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl), ayant remarqué l'absence d'un nombre de fidèles au cours de certaines prières communautaires, dit: Je fus sur le point de désigner un homme pour présider la prière (à ma place) pour aller trouver à l'improviste ceux qui manquaient à la prière. J'aurais alors donné l'ordre de les brûler en mettant le feu à leurs habitations à l'aide de bûches attisées. Si l'un de ces gens-là savait qu'il y trouverait quelques os gras, il n'aurait jamais manqué à la prière de 'ichâ' (du soir).

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), sa grand-mère Mulayka invita un jour l'Envoyé d'Allah (pbAsl) à un repas qu'elle avait confectionné. Il en mangea, puis dit: "Levez-vous pour que je vous préside dans la prière!". - Aussitôt, ajoute 'Anas, j'allai chercher une natte que nous avions et qui était devenue toute noire à force d'usage et je l'aspergeai d'eau. Le Prophète (pbAsl) se leva; l'orphelin et moi, nous nous rangeâmes derrière lui; quant à la vieille, elle se tint derrière nous. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) pria avec nous deux rak'a, puis s'en alla.

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: "L'Envoyé d'Allah (pbAsl) était doué du meilleur caractère. Parfois, l'heure de la prière arriva au moment où le Prophète (pbAsl) était chez nous, il ordonnait de balayer et d'asperger d'eau la natte sur laquelle il se mettait, puis se levait pour présider la prière et nous nous arrangeâmes derrière lui. Leur natte était de raphia".

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) vint chez nous alors qu'il n'y avait que ma mère, ma tante maternelle 'Umm Harâm et moi. - "Allons que je vous préside dans une prière supplémentaire!", dit le Prophète. Et il nous la faite. (Un homme demanda à Thâbit: "Et où 'Anas s'est-il tenu par rapport au Prophète?". - "Le Prophète a placé 'Anas à sa droite", répondit-il). 'Anas poursuivit: Ensuite, le Prophète fit des invocations en notre faveur, -nous, les gens de la maison- en nous souhaitant tout le bien de l'ici-bas ainsi que celui de l'au-delà. Ma mère lui dit: "O Envoyé d'Allah! Votre petit serviteur... invoque Allah en sa faveur". Alors, le Prophète me fit ses meilleurs vœux dont le dernier fut: "Seigneur! Fais accroître ses biens et sa progéniture et bénissez-les-lui".

D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Ceux qui auront la plus grande récompense de leur prière, sont ceux, habitant loin de la mosquée, font une longue marche pour s'y rendre. De même, celui qui reste en attente pour accomplir la prière avec l'imam, obtiendra plus de récompense que celui qui se contente de la faire en solitaire puis se coucher".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) transmet qu'il a entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: "Supposez qu'une rivière coule devant la porte de l'un de vous et qu'il en puise pour se laver cinq fois par jour. Pensez-vous qu'il lui restera la moindre crasse?". - "Non assurément", répondirent-ils. - "Eh bien! ajouta-t-il, il en est de même des cinq prières, c'est grâce à elles qu'Allah efface les péchés".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Celui qui se rend à la mosquée au petit matin ou au soir, Allah lui réservera au Paradis un lieu de séjour en récompense de chaque visite diurne soit-elle ou nocturne, qu'il avait faite".

Mâlik ibn Al-Huwayrith (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: Alors que nous formions un groupe de jeunes de même âge, nous vîmes trouver le Prophète (pbAsl) et nous séjournâmes auprès de lui pendant une vingtaine de jours. Le Prophète (pbAsl) était compatissant et aimable, estimant que nous avions le désir de retourner auprès des nôtres,

il nous demanda des informations sur nos parents que nous avons quittés. Quand nous l'informâmes, il dit: "Retournez à vos parents, demeurez parmi eux, instruisez-les et ordonnez-leur que lorsque viendra l'heure de la prière, que l'un parmi vous fasse l'appel à la prière et que le plus âgé parmi vous la préside".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Lors de la prière de fajr (de l'aurore), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait l'habitude de dire, après la récitation du Coran et la prononciation du takbîr et en relevant sa tête de l'inclination: "Allah écoute celui qui Le loue. Seigneur! à Toi la louange". Puis, étant toujours debout, il disait: "Seigneur! Délivre Al-Walîd ibn Al-Walîd, Salama ibn Hichâm, `Ayyâch ibn `Abî Rabî`a et tous les faibles d'entre les Croyants (ceux-ci étaient emprisonnés chez les polythéistes). Seigneur! Accable de Ta colère la tribu de Mudar (hostile aux musulmans) et fais que ses années soient comme celles de Yûsuf (Joseph) (années de détresse). Seigneur! Maudit Lihyân, Ri`l, Dhakwân et `Usayya qui s'étaient montrés rebelles à Allah et à Son Messenger". - Plus tard, ajoute le transmetteur, nous sûmes que le Prophète abandonna cette habitude à la révélation de ce verset: Tu n'as (Muhammad) aucune part dans l'ordre (divin) - qu'Il (Allah) accepte leur repentir (en embrassant l'Islam) ou qu'Il les châtie, car ils sont bien des injustes.

Tradition relevée par 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui):

'Abû Salama ibn `Abd-Ar-Rahman transmet qu'il a entendu 'Abû Hurayra dire: "Par Dieu! Je vais suivre de près la prière du Prophète (pbAsl) en vous présidant dans la prière". 'Abû Hurayra faisait des invocations pendant la prière avant ou après la prosternation (qunût), pendant les prières de zhuhr (de midi), de `ichâ' (du soir) et de subh (du matin). Il faisait des invocations en faveur des Croyants et appelait la malédiction d'Allah sur les infidèles.

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Pendant trente matins, le Prophète (pbAsl) fit des invocations contre ceux qui avaient tué ses Compagnons à Bi'r Ma`ûna: les Ri`l, les Dhakwân, les Lihyân et les 'Usayya qui s'étaient montrés rebelles à Allah et à Son Envoyé".

D'après 'Abû Qatâda (qu'Allah soit satisfait de lui):

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) s'adressa à nous en disant: "Vous aurez à passer l'après-midi et la nuit tout entière en marche. Demain, si Allah le veut, vous arriverez à une source d'eau". Les voyageurs allèrent chacun son chemin. 'Abû Qatâda dit: Pendant que le Prophète (pbAsl) fit sa marche et que je fus à côté de lui, il s'assoupit vers minuit. Comme il risqua de tomber de sa chamelle, je vins lui servir d'appui sans pour autant le réveiller; jusqu'à ce qu'il se redressât. Il poursuivit ensuite sa marche jusqu'à l'écoulement de la plupart de la nuit. Alors, il s'assoupit; et comme il risqua de tomber de sa chamelle, je vins lui servir d'appui sans pour autant le réveiller et jusqu'à ce qu'il se redressât. Il reprit encore la marche et vers le point du jour, il s'assoupit et s'inclina cette fois-ci plus que les deux précédentes jusqu'à être sur le point de tomber, je vins de nouveau lui servir d'appui. Mais, le Prophète se réveilla et dit en levant sa tête: "Qui est-ce?". - "C'est 'Abû Qatâda!", répondis-je. - "Et depuis quand étais-tu en train de me servir d'appui de cette manière?". - "Durant toute cette nuit". - "Qu'Allah te garde comme tu as gardé Son Prophète!". Puis il ajouta: "Penses-tu que les gens ne peuvent pas nous voir? Peux-tu voir quelqu'un?". - "Voici un voyageur!, dis-je,..... et voilà un autre!". Nous nous réunîmes enfin et nous fûmes au nombre de sept. Le Prophète (pbAsl) fit alors halte et dit: "Reposez-vous; mais faites attention à l'heure de notre prière!". Le Prophète (pbAsl) fut le premier à se réveiller sous l'effet du soleil qui tombait sur son dos. Et nous de se réveiller en sursaut. Le Prophète nous enjoignit de monter en selle. Nous reprîmes notre marche, jusqu'à ce que le soleil fut élevé. A ce moment, le Prophète descendit et demanda le récipient contenant un peu d'eau que j'emportais avec moi, pour faire ses ablutions. Il les fit avec un peu d'eau et il en resta encore un peu. Il me ('Abû Qatâda) dit ensuite: "Garde ton récipient pour que nous en servions: il sera d'une grande utilité". Ensuite, Bilâl appela à la prière et le Prophète (pbAsl) fit une prière de deux rak`a, suivie de celle de subh (du matin), telle qu'il la faisait chaque jour. Le Prophète (pbAsl) monta à nouveau en selle et nous aussi; mais nous mîmes à chuchoter en se demandant comment expier notre manquement à la prière (celle du fajr qui doit être accomplie avant le lever du soleil). Le

Prophète nous dit alors: "N'est-ce pas que vous me prenez comme modèle à suivre? Lorsque le retard dans l'accomplissement de la prière est dû au sommeil, il ne s'agit pas de manquement. Il est manquement lorsqu'on relègue intentionnellement l'accomplissement d'une prière jusqu'à la venue de la prière suivante. Quiconque aura manqué involontairement à la prière, qu'il la fera aussitôt dès qu'il s'en rend compte; s'il n'en souvient qu'au lendemain, qu'il l'accomplit à sa pareille heure". Le Prophète (pbAsl) pensant aux autres fidèles laissés à l'endroit de la halte, il demanda: "Qu'est-ce que ces gens ont fait?". - "Lorsqu'ils s'étaient réveillés, ils ne trouvèrent pas leur Prophète. Or, 'Abû Bakr et `Umar les rassurèrent en leur apprenant que le Prophète fut tout près et qu'il n'était pas à les laisser derrière lui. Certains gens dirent que le Prophète (pbAsl) fut devant eux et exhortèrent les autres à obéir à 'Abû Bakr et à `Umar pour suivre la bonne direction". Nous trouvâmes ces gens-là alors que la journée s'était avancée et que la chaleur était devenue torride. Ils s'écrièrent alors: "O Envoyé d'Allah! Nous allons périr de soif". Le Prophète les rassura en disant: "Vous ne périrez pas! Apportez-moi mon petit bol!". Le Prophète (pbAsl) fit apporter le récipient (déjà mentionné) et se mit à verser de l'eau, alors que 'Abû Qatâda l'offrit aux assoiffés. Quand les gens virent l'eau dans le récipient, ils s'y précipitèrent, le Prophète (pbAsl) leur dit: "Observez la discipline en y puisant et vous serez tous désaltérés!". Ils lui obéirent et le Prophète (pbAsl) se mit ensuite à verser l'eau, et moi ('Abû Qatâda) à leur en offrir, jusqu'à ce qu'il ne restât que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et moi. Il me versa et me dit: "Bois". - "Je ne boirai qu'après toi, ô Envoyé d'Allah!". - "Boira le dernier celui qui offre la boisson aux gens". - "J'ai bu, dit 'Abû Qatâda, et après moi l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Plus tard, quand nous atteignîmes la source d'eau, les voyageurs furent déjà désaltérés". `Abd-Allah ibn Rabâh dit: "Alors que je racontais cette tradition (aux fidèles) dans la grande mosquée, `Imrân ibn Husayn m'interrompt en disant: "O jeune homme! Fais attention en racontant car je faisais partie des voyageurs à cette nuit-là". - "Tu es donc beaucoup plus renseigné sur la chose". - "D'où viens-tu?". - "Je fais partie des 'Ansâr". - "Raconte donc; vous êtes les meilleurs à savoir les hadiths", me répliqua-t-il. Et je poursuivis la relation de ma tradition aux gens. Et `Imrân de commenter: "J'ai assisté à cette nuit et je ne pense guère que quelqu'un en retenait un souvenir aussi impeccable".

Imrân ibn Husayn (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

J'étais en voyage avec le Prophète (pbAsl). Nous nous mîmes en marche dès le début de la nuit et jusqu'au point du jour. A ce moment, nous fîmes halte pour se reposer. Mais, nous fûmes gagnés par le sommeil jusqu'au lever du soleil. 'Abû Bakr fut le premier d'entre nous à se réveiller. Nous avons l'habitude de ne jamais réveiller l'Envoyé d'Allah (pbAsl), et de le laisser jusqu'à ce qu'il se réveillât de lui-même. Quand `Umar se réveilla, il s'approcha du Prophète (pbAsl) et se mit à faire le takbîr à haute voix de sorte qu'il réveilla le Prophète (pbAsl). Aussitôt qu'il fut éveillé et qu'il eut vu que le soleil était déjà levé, le Prophète dit: "Mettez-vous en route!". Nous le suivîmes alors et lorsque le soleil luit dans le ciel, le Prophète descendit et nous présida dans la prière de subh (du matin). Un des hommes ne prit pas part à la prière et resta à l'écart des autres. A l'issue de la prière, le Prophète (pbAsl) s'adressa à lui en ces termes: "O untel, qu'est-ce qui t'a empêché de faire la prière avec nous?". - "O Envoyé d'Allah! C'est que, répondit-il, je suis atteint d'impureté à la suite du coït". Le Prophète (pbAsl) lui ordonna de faire les ablutions à sec (tayammum) à l'aide de la terre et de faire ensuite la prière. Le transmetteur poursuivit: "Puis, l'Envoyé d'Allah me demanda d'aller en toute hâte avec quelques-uns ayant des chameaux et des chevaux, chercher de l'eau, comme tout le monde haleta de soif. Chemin faisant, nous rencontrâmes une femme sur une monture, qui laissa ses jambes traîner entre deux outres d'eau. - "Où se trouve l'eau?", lui demandâmes-nous. - "Hélas! Hélas! Il n'y a pas d'eau ici", répondit-elle. - "A quelle distance l'eau se trouve-t-elle de chez toi?", reprîmes-nous. - "A une journée et une nuit de marche", reprit-elle. - "Va trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl)", répliquâmes-nous. - "Qu'est-ce que c'est que l'Envoyé d'Allah?", demanda-t-elle. Or, nous ne lui laissâmes pas le temps de décider et l'amenâmes avec nous. Une fois introduite chez le Prophète (pbAsl), il lui posa la même question et elle lui fit la même réponse et ajouta qu'elle était veuve et qu'elle élevait des orphelins. Le Prophète (pbAsl) ordonna de faire agenouiller son chameau qui portait l'eau, il mit sa bouche sur chacun des orifices des deux outres dans lesquelles il cracha; et nous laissa ensuite la monture. Bien que nous fussions plus de quarante hommes très assoiffés, nous fûmes désaltérés; nous remplissâmes toutes les outres et tous les gobelets que nous avons et l'homme - qui était impur - fit ses ablutions majeures (ghusl). Cependant, nous n'abreuâmes pas

nos chameaux, bien que les deux grandes outres fussent pleines au point d'être sur le point d'éclater. Ensuite le Prophète nous dit: "Donnez-moi ce que vous avez comme provisions!". Nous lui apportâmes des morceaux du pain et des dattes qu'il mit dans un ballot. Il le donna à la femme en disant: "Va donner cette nourriture à tes orphelins, et sache que nous n'avions pas diminué ton eau". Quand elle fut chez les siens, elle leur dit: "Je viens de rencontrer le plus grand des magiciens, à moins qu'il ne soit un Prophète comme il le prétend. Il m'est arrivé telle et telle chose avec lui". Grâce à cette femme, Allah dirigea vers la bonne voie les habitants de cette localité; et ils embrassèrent tous l'Islam.

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Quiconque a oublié de faire une prière doit l'accomplir dès qu'il s'en souvient. Telle est l'unique manière de l'expier".

n°7 Prière du voyageur et son abréviation

D'après `A'icha, l'épouse du Prophète (qu'Allah soit satisfait d'elle), les prières furent d'abord fixées à deux rak`a chacune; en cas de séjour aussi bien que pendant le voyage. La prière faite en voyage fut maintenue telle quelle; alors que celle faite dans le premier cas, fut augmentée.

Récit d' Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui):
Hafs ibn `Asim transmet qu' Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) lui a dit: O mon neveu! J'ai accompagné le Prophète (pbAsl) pendant le voyage; il ne priait jamais plus de deux rak`a, telle fut sa tradition jusqu'au terme de sa vie. J'ai accompagné en voyage, de même, 'Abû Bakr, `Umar et `Uthmân; chacun d'eux ne priait jamais plus de deux rak`a et ce fut jusqu'à leur mort. Or, Allah a dit: En effet, Vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle (à suivre),.....

'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
"Résidant à Médine, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) fit la prière de zhuhr (de midi) en quatre rak`a; mais (campant pendant le voyage) à dhûl-Hulayfa, il fit celle de `asr (de l'après-midi) en deux rak`a".

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Nous partîmes en compagnie du Prophète (pbAsl) pour aller de Médine à La Mecque. Il (pbAsl) fit toutes les prières en deux rak`a chacune (même celles de quatre rak`a) jusqu'à ce que nous fîmes de retour. - "Combien de temps êtes-vous restés à La Mecque?", lui demanda-t-on. - "Une dizaine de jours", répondit-il.

Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:
"Le Prophète (pbAsl) fit les prières en deux rak`a pendant ses voyages à Mina ou autre".

Tradition relevée par `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui):
`Abd-Ar-Rahman ibn Yazîd a dit: `Uthmân nous présida dans une prière à Mina et la fit en quatre rak`a. Quand on en eut mis `Abd-Allah ibn Mas`ûd au courant, il dit: "Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons" (formule prononcée lors d'affliction et de l'entente d'une mauvaise nouvelle) et ajouta: "J'ai fait la prière à Mina avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl); puis avec 'Abû Bakr As-Siddîq; puis avec `Umar ibn Al-Khattâb; et ils ne la firent qu'en deux rak`a. Plût au ciel qu'Allah accepte de ces quatre rak`a deux seulement".

Hâritha ibn Wahb (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
"A Mina, je pris part à la prière présidée par l'Envoyé d'Allah qui la fit en deux rak`a. Jamais les fidèles n'avaient été aussi nombreux et ne se sentaient être à l'abri du danger, (que ce jour-là)".

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) dit:
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait l'habitude, dans les nuits froides et pluvieuses, d'ordonner au muezzin de dire en faisant l'appel à la prière: "Faites la prière chez vous!"

D'après `Abd-Allah ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux),
Un jour pluvieux, Ibn `Abbâs (en sa qualité d'imam) dit au muezzin: En appelant à la prière, et après avoir dit: "J'atteste qu'il n'y a point de divinité à part Allah. J'atteste que Muhammad est l'Envoyé d'Allah", dit: "Faites la prière dans vos demeures!" au lieu de: "Venez à la prière!". A la réprobation des fidèles, Ibn `Abbâs se justifia en disant: "Vous en êtes étonnés, or, un autre, meilleur que moi, a déjà agit ainsi. Quoique la prière communautaire du vendredi est obligatoire, j'ai trouvé mal de vous faire sortir de chez vous pour marcher dans la boue et la fange".

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait lui) a dit:
"Etant sur sa chamelle, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) faisait sa prière supplémentaire, partout où elle se dirigeait".

Amir ibn Rabî`a (qu'Allah soit satisfait de lui) transmet
qu'il a vu le Prophète (pbAsl), pendant les voyages, faire sa prière supplémentaire dans la nuit, tout en restant sur sa chamelle; dans n'importe direction que celle-ci prenait.

Tradition relevée par 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui):
'Anas ibn Sîrîn a dit: "Nous allâmes accueillir 'Anas (ibn Mâlik) lorsqu'il fut de retour de la Syrie. Nous le rencontrâmes à `Ayn At-Tamr. Je le vis prier, monté sur un âne et le visage tourné de ce côté-ci, c'est-à-dire à gauche de la Qibla". - "Je vois, lui dis-je, que tu accomplis la prière sans faire face à la Qibla". - "Si, répondit-il, je n'avais pas vu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) le faire, je ne l'aurai jamais fait".

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), a dit:
Lorsque le Prophète (pbAsl) était pressé pendant le voyage, il pratiquait ensemble les deux prières de maghrib (du coucher du soleil) et de `ichâ' (du soir).

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Lorsqu'il se mettait en marche avant le déclin du soleil, le Prophète (pbAsl) retardait l'accomplissement de la prière de zhuhr (de midi) jusqu'à l'heure de la pratique de celle de `asr (de l'après-midi). A ce moment là, il faisait halte pour accomplir les deux prières ensemble. Quand le soleil déclinait avant son départ, il priait le zhuhr; puis montait sur sa monture.

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
"Le Prophète (pbAsl) réunit l'accomplissement des deux prières de zhuhr et de `asr en un même moment (l'une à la suite de l'autre); et fit de même pour celles de maghrib et de `ichâ' sans qu'il n'y ait voyage ni danger".

`Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
"Qu'aucun de vous ne se laisse inspirer par Satan; en pensant qu'il doit s'en aller du côté droit (à l'issue de la prière), car j'ai vu souvent le Prophète (pbAsl) s'en aller du côté gauche".

D'après `Abd-Allah ibn Malîk ibn Buhayna (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) passa près d'un homme qui priait après que le deuxième appel ('iqâma) à la prière de subh (du matin) fut prononcé. Il lui adressa des paroles dont nous ignorâmes le sujet. Une fois la prière terminée, nous entourâmes cet homme et lui demandâmes: "Qu'est-ce que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) t'a dit?". - "Il m'a dit, répondit l'homme, vous êtes sur le point d'accomplir la prière de subh (du matin) en quatre rak`a (cette prière est de deux rak`a en plus de deux autres supplémentaires)"

Selon 'Abû Qatâda (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Lorsque l'un d'entre vous pénètre dans la mosquée, qu'il fasse une prière de deux rak`a avant de s'asseoir".

Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

"Le Prophète (pbAsl) me devait de l'argent; il s'acquitta alors de sa dette et me donna même plus qu'il me devait. Or, lorsque j'allai le trouver à la mosquée, il me demanda de faire deux rak`a (Il s'agit de la prière de la salutation de la mosquée)".

D'après Ka`b ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) ne rentrait jamais du voyage qu'en plein jour dans la matinée. Il se rendait d'abord à la mosquée où il priait deux rak`a; puis s'y installait.

`A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Je n'ai jamais vu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) faire la prière supplémentaire de duha (de la matinée) et cependant, moi, je l'accomplissais. Il arrivait à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) d'abandonner certaines pratiques qu'il aurait cependant voulu accomplir; dans la crainte que les fidèles, voulant l'imiter, se voient imposer obligatoirement ces pratiques".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Mon meilleur ami -le Prophète (pbAsl)- m'a recommandé trois choses: jeûner trois jours chaque mois; faire les deux rak`a de la prière de duha (la matinée) et accomplir la prière de witr (d'une seule rak`a) avant de me coucher".

Récit de Hafsa (qu'Allah soit satisfait d'elle):

D'après Ibn `Umar, Hafsa, la mère des Croyants, lui a dit que lorsque le muezzin achevait le premier appel à la prière de fajr (l'aurore) et, aussitôt que le matin paraissait, le Prophète (pbAsl) faisait deux courtes rak`a avant le second appel.

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Le Prophète (pbAsl) priait deux courtes rak`a aussitôt qu'il écoutait le premier appel à la prière de fajr (de l'aurore)".

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"J'ai fait avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl) deux rak`a avant la prière de zhuhr (de midi) et deux autres à son issue, deux après la prière du maghrib (coucher du soleil), deux autres après la prière de `ichâ (soir) et deux après la prière de vendredi. Quant aux deux rak`a (supplémentaires) de la prière de maghrib, de `ichâ' et de vendredi, je les ai faites en compagnie du Prophète dans sa maison".

`A'icha, la mère des Croyants, (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Je n'ai jamais vu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) accomplir la prière de la nuit en étant assis. Mais, quand il s'avança en âge, il récitait le Coran en restant assis, et lorsqu'il ne lui restait que trente ou quarante versets environ de la sourate, il se levait, les récitait debout; puis s'inclinait".

Récit de `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):

`Abd-Allah ibn Chaqîq a dit: "J'ai demandé à `A'icha: Le Prophète (pbAsl) avait-il fait la prière en étant assis?" `A'icha répondit: "Oui, lorsqu'il fut d'un âge avancé".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"La nuit, le Prophète (pbAsl) faisait onze rak`a y compris une rak`a impaire. Dès qu'il les terminait, il se couchait sur son côté droit; jusqu'à ce que le muezzin fit le (premier) appel à la prière. Alors, il faisait deux courtes rak`a".

Récit de `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):

'Abû Salama ibn `Abd-Ar-Rahman transmet qu'il a interrogé `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) sur la prière (nocturne) que faisait l'Envoyé d'Allah (pbAsl) pendant le ramadan. Elle répondit: "Ni en ramadan, ni au cours des autres mois, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) ne faisait plus de onze rak`a. Il faisait d'abord quatre autant bonnes que longues; puis quatre autres autant bonnes que longues; ensuite trois".- "Je lui dis alors, ajoute `A'icha, ô Envoyé d'Allah, tu vas te coucher avant de faire la rak`a de la prière de witr?". - "O `A'icha, répondit-il, mes yeux somnolent tandis que mon cûr

est toujours en éveil".

Récit de `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):

'Abû 'Ishâq dit: "J'ai interrogé Al-'Aswad ibn Yazîd sur le récit que lui avait fait `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) au sujet de la prière (nocturne) de l'Envoyé d'Allah (pbAsl)". Il répondit: D'après elle, le Prophète (pbAsl) dormait au début de la nuit, se levait pour prier avant qu'elle ne touche à sa fin. S'il voulait satisfaire un besoin auprès de sa femme, il le faisait puis s'endormait. Lorsque le muezzin faisait le premier appel à la prière, il sursautait de son lit (non par Dieu, elle n'a pas dit cela; mais plutôt qu'il se levait) et faisait couler de l'eau sur son corps (Par Dieu, elle n'a pas explicité en disant qu'il s'agissait du Ghusl, mais moi je savais qu'elle y faisait allusion). Quand il n'était pas en état d'impureté majeure, il faisait ses ablutions comme tout autre fidèle; puis accomplissait deux rak`a (supplémentaires avant la prière de fajr).

Récit de `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):

Masrûq dit: "J'ai demandé à `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) quel était l'acte (supplémentaire) préféré de l'Envoyé d'Allah (pbAsl)". Elle répondit: "C'était celui que l'on peut accomplir durablement". Et, comme je lui ai demandé à quelle heure se levait le Prophète pour la prière (nocturne), `A'icha répondit: "Au chant du coq, il se levait et priait".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Jamais le Prophète (pbAsl) n'a passé le point du jour chez moi qu'étant endormi".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Lorsque l'Envoyé d'Allah (pbAsl) terminait les deux rak`a de la prière de fajr (l'aurore), il causait avec moi si j'étais éveillée; sinon il se couchait".

`A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Le Prophète (pbAsl) faisait sa prière nocturne et quand il arrivait à la rak`a de la prière de witr, il me disait: "Lève-toi `A'icha et fais la prière de witr".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Chaque nuit l'Envoyé d'Allah (pbAsl) faisait une rak`a impaire qu'il terminait juste avant le point du jour".

Le récit de `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):

D'après Zurâra, Sa`d ibn Hichâm ibn `Amir voulut combattre dans le sentier d'Allah. Arrivé à Médine, il rencontra quelques médinois qui le lui défendirent et l'informèrent qu'un groupe de six personnes eurent le même désir du vivant même du Prophète (pbAsl). Le Prophète (pbAsl) le leur interdit, en disant: "Vous ne me prenez pas pour un exemple à suivre?". Quand ils l'avaient mis au courant, il (Sa`d) renoua sa liaison avec sa femme qu'il avait répudiée, au su et au vu des témoins. Il vint ensuite trouver Ibn `Abbâs qu'il interrogea au sujet de la prière de witr que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait l'habitude d'accomplir. -"Savez-vous qui est la personne la plus informée sur la prière de witr du Prophète (pbAsl)?", lui dit Ibn `Abbâs. -"Qui est-ce?". -"C'est `A'icha, va lui poser ta question, puis reviens m'informer de sa réponse". -"Je suis allé donc la trouver, en route, j'ai passé par Hâkim ibn 'Aflah à qui j'ai demandé de m'accompagner chez elle". Il dit, alors: "Je ne l'approcherai plus, car je l'avais défendue de rapporter quoi que ce soit au sujet du conflit séparant les deux clans, et pourtant elle a refusé et a continué de rapporter". Ayant insisté auprès de lui, il consentit à m'accompagner chez `A'icha. Nous rentrâmes chez elle sur son autorisation. Elle reconnut alors Hâkim et dit: "Est-ce toi?". - "Oui", répondit-il. - "Qui t'accompagne?". - "Sa`d ibn Hichâm". -"Qui est Hichâm?". - "Le fils de `Amir". Elle demanda la miséricorde auprès d'Allah en sa faveur et dit du bien de lui. D'après Qatâda -qui fut blessé le jour de 'Uhud-, Sa`d dit: "O mère des Croyants, informe-moi du caractère du Prophète (pbAsl)". - "Ne récites-tu pas le Coran?". -"Si". - "Le caractère du Prophète (pbAsl) était inspiré par le Coran". Quand je fus sur le point de partir, -décidant de ne jamais poser de question à personne jusqu'à ma mort, j'ai eu l'idée de lui dire: "Informe-moi de la prière nocturne que faisait le Prophète (pbAsl)". - "Ne récites-tu pas la sourate commençant par 'O toi, l'enveloppé (dans tes

vêtements)!" - "Si". - "Allah le Très-Haut prescrit la prière nocturne dans les premiers versets de cette sourate. Le Prophète (pbAsl) et ses Compagnons l'effectuèrent pendant une année. Allah n'a révélé la fin de cette sourate qu'après douze mois; quand enfin, Il révéla dans ses derniers versets l'allègement. Ainsi la prière nocturne devint-elle une œuvre supplémentaire, après avoir été une œuvre obligatoire". -"O mère des Croyants, informe-moi de la prière de witr faite par l'Envoyé d'Allah (pbAsl). -"Nous avons l'habitude de lui préparer son siwâk (frottoir à dents) et de l'eau pour ses ablutions. Allah, selon Sa volonté, l'éveilla à n'importe quel moment de la nuit, il se frotta alors les dents, fit ses ablutions et pria neuf rak`a, au cours desquelles, il ne s'assit point qu'à la huitième. Au cours de cette dernière, il évoqua Allah, Le loua et L'invoqua. Puis, il se tint debout sans faire le taslîm. Ensuite, il fit la neuvième rak`a, s'assit, glorifia Allah, Le loua et L'invoqua, enfin il fit le taslîm de sorte que nous l'entendîmes. Après avoir fait le taslîm, étant assis, il pria deux rak`a. Voici les onze rak`a, ô mon fils. Quand le Prophète (pbAsl) prit de l'âge et de l'embonpoint, il pria sept rak`a en procédant au cours des deux premières rak`a de la même façon qu'autrefois. Voici donc neuf rak`a, ô mon fils. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) quand il faisait une prière, aimait à la pratiquer durablement. Ainsi, s'il était vaincu par le sommeil ou par un mal quelconque l'empêchant de prier pendant la nuit, il faisait douze rak`a pendant le jour. Or il n'est point parvenu à ma connaissance que le Prophète (pbAsl) avait récité tout le Coran en une seule nuit, ou prié durant toute une nuit jusqu'au matin, ou jeûner durant tout un mois sauf au cours du ramadan". J'allai ensuite trouver Ibn `Abbâs à qui j'ai transmis son récit. Il dit alors: "Elle a dit vrai, si jamais je fus l'un de ses proches ou j'eus l'autorisation de pénétrer chez elle, j'aurai dû la visiter pour qu'elle me répète ce récit de vive voix". -"Si jamais j'étais au courant que tu n'étais pas autorisé à pénétrer chez elle, je ne t'aurais jamais transmis son récit", dit Sa`d.

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Un homme interrogea le Prophète (pbAsl) sur la prière nocturne. Le Prophète (pbAsl) répondit: "Les rak`a de cette prière se font deux par deux. Si l'un de vous craint d'être surpris par l'heure de la prière de fajr (de l'aurore) qu'il fasse une seule rak`a qui rendra impair le nombre des rak`a qu'il vient de prier".

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Que celui qui pratique la prière nocturne, la termine par une rak`a impaire, car le Prophète (pbAsl) l'a ordonné".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: Allah -qu'Il soit Béni et Exalté- descend chaque nuit au ciel le plus proche (de la terre), vers le dernier tiers de la nuit et dit: "Qui M'invoque, pour que Je l'exauce? Qui Me demande, pour que Je lui donne? Qui implore Mon pardon, pour que Je lui pardonne?"

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "Quiconque accomplit la prière nocturne pendant le ramadan, avec une foi sincère et en toute pureté d'intention, se verra pardonnées ses fautes antérieures".

D'après `A'icha, la mère des Croyants (qu'Allah soit satisfait d'elle),

une nuit, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) fit la prière nocturne dans la mosquée, quelques fidèles la firent alors avec lui. La nuit suivante, il fit de même, et les fidèles devinrent encore plus nombreux. A la troisième ou à la quatrième nuit, ceux-ci se réunirent (à la mosquée); mais l'Envoyé d'Allah (pbAsl) ne s'y rendit pas. Le lendemain, il dit: "J'ai vu ce que vous avez fait. Ce qui m'a empêché de me rendre auprès de vous, c'est que j'ai craint que cette prière ne vous devînt une obligation". Le narrateur ajoute que c'était durant le ramadan.

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Je passai la nuit chez ma tante maternelle Maymûna. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) se leva en pleine nuit, satisfit son besoin naturel; puis, se lava le visage et les mains et se rendormit. Dans la suite, il se leva, délia l'outre et paracheva ses ablutions sans consommer beaucoup d'eau. Il se tint debout et se mit à prier. Quant à moi, je me levai en m'étirant pour qu'il ne croie pas que je le guettais, fis mes ablutions. Quand il se leva (de la prosternation) pour commencer une nouvelle

rak`a, je me tins à sa gauche, mais il me prit par la main et me plaça à sa droite. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) pria treize rak`a nocturnes l'une à la suite de l'autre. Il alla ensuite se coucher et fut pris d'un si profond sommeil qu'il ronfla, car il avait l'habitude de ronfler en dormant. Puis, Bilâl vint lui faire l'appel à la prière. Il se leva donc et pria sans refaire ses ablutions. Dans son invocation, il disait: "Seigneur! Illumine mon cūr, ma vue et mon ouïe; éclaire de la lumière ma droite, ma gauche, au-dessus de moi, au-dessous de moi, devant moi et derrière moi; et inonde-moi de lumière".

Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

J'étais en voyage avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl), quand nous parvînmes à un ruisseau. Le Prophète me dit alors: "O Jâbir, tu ne vas pas le traverser?" - "Si", répondis-je. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) descendit et moi, je traversai le ruisseau. Ensuite, le Prophète alla satisfaire son besoin naturel, alors que je lui préparai de l'eau pour ses ablutions. Il les fit, puis se leva pour faire la prière, étant vêtu d'un seul vêtement qu'il fit croiser. Je me tins debout derrière lui (pour faire la prière), quand aussitôt il me tira par l'oreille et me plaça à sa droite".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),

Lorsque le Prophète (pbAsl) se levait la nuit pour prier, il disait: "A Toi la louange; Tu es la Lumière des cieus et de la terre. A Toi la louange, Tu es Celui qui dirige les cieus et la terre. A Toi la louange; Tu es le Souverain des cieus et de la terre et de tous ceux qu'ils renferment. Tu es la Vérité; Ta promesse est vraie; Ta parole est vraie; Ta rencontre est vraie; le Paradis est vrai; l'Enfer est vrai; l'Heure est vraie. Seigneur, c'est à Toi que je me soumetts; c'est en Toi que je crois; c'est à Toi que je me remets; c'est auprès de Toi que je me repens; c'est grâce à Toi que je lutte; c'est Toi que je prends pour arbitre. Pardonne-moi mes péchés antérieurs, futurs et ceux commis en secret ou en public. Car Tu es mon Seigneur, il n'y a pas de divinité autre que Toi".

Le récit de `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui)

transmis par `Abû Wâ'il, `Abd-Allah a dit: "Je fis la prière en commun avec le Prophète (pbAsl). Il resta si longtemps debout que je fus sur le point de commettre un mauvais acte". - "Qu'est-ce que tu as songé faire?". - "J'ai songé à m'asseoir et à le laisser (debout)".

`Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

On parla devant le Prophète (pbAsl) d'un homme qui s'était endormi une nuit entière jusqu'au matin. Le Prophète dit alors: "Cet homme-là, le diable lui a uriné dans les oreilles -ou il a dit dans l'oreille".

D'après `Alî ibn `Abî Tâlib (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) se rendit de nuit à l'improviste chez Fâtima et lui, et leur demanda: "N'allez-vous pas faire la prière nocturne?". - "O Envoyé d'Allah, nos âmes sont entre les mains d'Allah, répondis-je; s'Il veut nous réveiller, Il nous réveillera". Sur ce, le Prophète (pbAsl) s'en alla et je l'entendis dire en frappant sa cuisse: L'homme cependant, est de tous les êtres le plus grand disputeur.

Selon `Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: Lorsque l'un de vous dort, le diable lui lie sur la nuque trois nūds, en lui souhaitant un long et profond sommeil (pour l'empêcher d'accomplir la prière nocturne). Si le fidèle se réveille et mentionne Allah, un des nūds se délira; s'il fait ses ablutions, un autre nūd se détachera et s'il prie, tous les nūds se dissiperont. Alors, il sera le matin dispos et aura l'âme calme; sinon, il sera paresseux et aura l'esprit abattu.

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Accomplissez aussi des prières dans vos demeures pour que celles-ci ne se transforment pas en tombeaux".

D'après `Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "Une maison où l'on fait mention du Seigneur et une autre où l'on ne le

fait pas, sont respectivement comparables au vivant et au mort".

Zayd ibn Thâbit (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) s'était servi de nattes ou de palmes pour construire une chambrette. Il s'y rendait pour faire la prière (nocturne); quand quelques fidèles vinrent prier derrière lui. Une nuit, ceux-ci vinrent avant le Prophète et se mirent dans son attente. Quand il s'attarda à sortir de chez lui, ils l'appelèrent à haute voix et frappèrent à sa porte avec des cailloux. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) sortit aussitôt en colère et leur dit: "(J'ai observé) ce que vous n'aviez pas cessé de faire (les nuits passées), en sorte que je crains que (cette prière supplémentaire) ne vous soit obligatoirement prescrite! Faites la prière chez vous, car la meilleure prière pour le fidèle est celle qu'il fait chez lui excepté la prière prescrite".

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Pénétrant dans la mosquée, le Prophète (pbAsl) aperçut un câble tendu entre deux colonnes. - "Qu'est-ce que ce câble?", demanda-t-il, - "C'est le câble de Zaynab. Elle s'y accroche quand -en priant-elle sent quelque paresse ou éprouve quelque fatigue". - "Détachez-le et que chacun prie autant qu'il puisse; quand il se sent las ou fatigué, qu'il s'assoie!", reprit le Prophète".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Si l'un de vous s'assoupit, en priant, qu'il aille se coucher jusqu'à ce qu'il n'ait plus sommeil. Il se peut que celui qui prie en somnolant, appelle la malédiction sur lui, au lieu de demander le pardon de ses péchés".

`A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Le Prophète (pbAsl) entendit quelqu'un réciter du Coran (dans la mosquée) pendant la nuit. "Qu'Allah lui fasse miséricorde! Il m'a rappelé tel et tel versets que j'avais oubliés dans telle et telle sourates".

Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux) rapporte que

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "L'homme qui mémorise le Coran est semblable à l'homme qui possède des chameaux bridés. Tant qu'il tient à les observer et à les maintenir, il les conserve, mais s'il les néglige, ils s'enfuient".

D'après `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) s'adressa à quelqu'un qui dit: "J'ai oublié tel et tel verset", en disant: "Comme tu as mal dit! Dis plutôt: "On me l'a fait oublier". Etudiez le Coran, car il s'échappe plus facilement de la mémoire des hommes qu'un chameau débridé.

D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "Lisez et relisez le Coran, car, j'en jure par Celui qui tient l'âme de Muhammad en Son pouvoir, il s'échappe plus facilement que le chameau débridé".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Allah ne prête autant d'attention à quelque chose comme Il le fait à l'endroit d'un prophète psalmodiant le Coran".

D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète lui dit: "O 'Abû Mûsa, si tu m'avais vu hier en écoutant ta récitation! Certes, tu es doué d'une voix harmonieuse pareille à celles de la famille de Dâwwud (David)".

D'après `Abd-Allah ibn Mughaffal Al-Muzanî (qu'Allah soit satisfait de lui)

"Le jour de la prise de La Mecque, l'Envoyé d'Allah (pbAsl), enfourchant sa chamelle, se mit à répéter la récitation de la sourate Al-Fath".

Al-Barâ' ibn `Azib (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Un homme récitait la sourate Al-Kahf alors qu'il avait attaché son cheval par deux licols. Un

nuage l'enveloppa et se mit à tourner et à se rapprocher de lui. Son cheval ne cessa de s'en écarter. Le lendemain matin, l'homme vint trouver le Prophète (pbAsl) et lui raconta ce qui s'était passé. Celui-ci lui répondit: "C'est la sakīna (sérénité envoyée par Allah sous forme de nuage) qui est descendue grâce à la récitation du Coran".

D'après 'Abû Mûsa Al-'Ach`arī (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Le Croyant, qui récite le Coran ressemble au cédrat ayant une bonne odeur et une saveur agréable; tandis que le Croyant qui, ne le récite pas, est pareil à la datte qui quoique n'a pas de parfum, est d'une saveur agréable. L'hypocrite qui récite le Coran, est comme le myrte dont le parfum est agréable et le goût amer; tandis que l'hypocrite qui ne le récite pas, est comme la coloquinte qui n'a pas de parfum, et dont la saveur est amère".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), le Prophète (pbAsl) a dit: "Celui qui récite habilement le Coran sera avec les Anges nobles et obéissants; tandis que celui qui le récite péniblement en bégayant, aura une double récompense".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) dit à 'Ubayy: "Allah m'a donné l'ordre de réciter le Coran auprès de toi". - "Allah m'a-t-Il désigné personnellement?", demanda 'Ubayy. - "Oui", répondit le Prophète. 'Ubayy, ajoute 'Anas, fondit alors en larmes.

D'après `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) m'a dit: "Récite-moi du Coran". - "O Prophète d'Allah, comment te récites-tu le Coran, alors que c'est à toi qu'il fut révélé?". - "Je désire l'entendre d'un autre que moi", reprit le Prophète. Je me mis alors à réciter la sourate An-Nisâ'. Arrivé à ce verset: Comment seront-ils quand Nous ferons venir de chaque communauté un témoin et que Nous te (Muhammad) ferons venir comme témoin contre ces gens-ci? je levai ma tête - ou un homme assis à mes côtés attira mon attention - et je vis les larmes du Prophète coulèrent.

Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: J'étais à Hams quand quelques gens me demandèrent de réciter du Coran, alors j'ai récité la sourate Yûsuf (Joseph). Un homme d'entre eux dit: "Ce n'est pas ainsi qu'elle fut révélée". - "Par Dieu, c'est ainsi que je l'ai récitée devant l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui m'a dit: C'est bien récité", répliquai-je.

D'après 'Abû Mas`ûd Al-Badrī (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Celui qui récite, la nuit, les deux derniers versets de la sourate Al-Baqara sera préservé de tout mal".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), le Prophète (pbAsl) envoya un homme à la tête d'une troupe. Quand il présidait la prière de ses compagnons, il la terminait toujours par la sourate Al-'Ikhâlâs qui commence par ce verset: "Dis: Il est Allah, Unique". De retour, ils racontèrent la chose au Prophète (pbAsl) qui dit: "Demandez-lui pourquoi il agissait ainsi". Quand ils lui posèrent la question, il dit: "Cette sourate comporte les attributs du Clément; c'est pourquoi j'aime à les réciter". Cette réponse parvenue au Prophète (pbAsl), il leur dit: "Annoncez-lui qu'Allah l'aime".

D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), le Prophète (pbAsl) a dit: "Il n'est envie que dans deux cas: à l'endroit d'un homme qui savant le Coran par cûr par la grâce d'Allah, le récite jour et nuit; et à l'endroit d'un autre favorisé par la fortune par la grâce d'Allah, la dépense (en aumône) jour et nuit".

D'après `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Il n'est envie que dans deux cas: à l'endroit de l'homme qu'Allah a favorisé par une fortune et qui ne pense qu'à la dépenser totalement dans le bien; et à l'endroit

d'un autre qu'Allah a favorisé par la sagesse et qui s'en inspire dans ses décisions et l'enseigne (à autrui)".

Umar ibn Al-Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai entendu Hichâm ibn Hakîm ibn Hizâm réciter la sourate Al-Furqân autrement que je ne la récitais. Or l'Envoyé d'Allah (pbAsl) me l'avait fait réciter par lui-même. Je fus sur le point de l'interrompre, mais je le laissai terminer et alors, l'enroulant dans son vêtement, je le traînai jusqu'à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et dis à ce dernier: "Je viens d'entendre cet homme réciter la sourate "Al-Furqân" autrement que tu ne me l'as fait réciter toi-même". - "Lâche-le", me dit le Prophète (pbAsl). Puis s'adressant à Hichâm, il l'ordonna de réciter. Quand celui-ci récita de la même manière que je vins d'entendre, le Prophète (pbAsl) dit: "C'est ainsi que cette sourate fut révélée". S'adressant alors à moi, il m'ordonna de réciter. Quand je récitai, il dit: "C'est bien ainsi que cette sourate fut révélée; le Coran fut révélé avec sept prononciations différentes, récitez-le de la façon qui vous est la plus facile".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Gabriel me fit réciter le Coran avec une certaine prononciation; mais je ne cessai de lui en demander encore davantage; jusqu'à ce qu'il me le fit réciter avec sept prononciations différentes".

Récit de `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui):

'Abû Wâ'il a dit: Un homme nommé Nahîk ibn Sinân vint trouver `Abd-Allah et lui dire: "O père de `Abd-Ar-Rahman, comment prononces-tu le dernier mot de ce verset, est-ce avec un 'alîf ou un yâ': (d'une eau jamais malodorante): min mâ'in ghayr 'Asin ou bien min mâ'in ghayr yâsin à part cela, tu connais tout le Coran?", lui dit `Abd-Allah. - "Je récite toutes les sourates dites mufassal dans une seule rak`a", dit-il. - "Donc en te hâtant comme si tu récitais de la poésie, lui dit `Abd-Allah, il est des gens qui lisent le Coran rapidement de sorte qu'il ne dépasse pas leurs gorges. Mais s'il pénètre le cûr et s'y installe, il sera bénéfique au fidèle. L'inclination et la prosternation sont les meilleurs actes de la prière et je connais les sourates semblables (de longueur ou de sens presque communs) dont le Prophète (pbAsl) récitait deux dans chaque rak`a". `Abd-Allah s'en alla, tandis que `Alqama qui entra tout de suite après lui, sortit et dit: "Il m'en a fait part".

D'après `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui),

'Abû 'Ishâq dit: J'ai vu un homme interroger Al-'Aswad ibn Yazîd alors qu'il était en train d'enseigner le Coran à la mosquée: "Comment récites-tu le dernier mot de ce verset est-ce avec un dâl ou un dhâl: Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir? (-pour réfléchir-, en arabe: Muddakir ou Mudhdhakir)?" - "Je le prononce avec un dâl, dit Al-'Aswad, car j'ai entendu `Abd-Allah ibn Mas`ûd dire qu'il avait entendu le Prophète (pbAsl) le réciter avec un dâl (Muddakir)".

Récit de 'Abû Ad-Dardâ' (qu'Allah soit satisfait de lui):

`Alqama a dit: Quand nous arrivâmes en Syrie, 'Abû Ad-Dardâ' vint nous trouver et dit: "Y a-t-il parmi vous quelqu'un qui récite (le Coran) de la façon de `Abd-Allah?". - "Oui, moi", répondis-je. - Comment as-tu entendu `Abd-Allah réciter ce verset: Par la nuit quand elle enveloppe tout! - Je l'avais entendu réciter: Par la nuit quand elle enveloppe tout!..... - Et par le mâle et la femelle!". - "Eh bien! reprit 'Abû Ad-Dardâ', moi par Dieu, je l'ai entendu ainsi du Prophète (pbAsl); mais les gens d'ici veulent que je le récite ainsi "Et par ce qu'Il a créé, mâle et femelle!", mais moi je refuse de les suivre".

D'après `Umar ibn Al-Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a interdit d'accomplir de prière après celle de fajr (l'aurore) et jusqu'au lever du soleil; et après la prière de `asr (l'après-midi) jusqu'au coucher du soleil.

D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "Qu'on ne fasse pas de prière après celle de `asr (l'après-midi) jusqu'au coucher du soleil; et après celle de fajr (l'aurore) jusqu'au lever du soleil".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Qu'aucun d'entre vous ne cherche à faire une prière ni au moment où le soleil se lève ni au moment où il se couche".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) le Prophète (pbAsl) a dit: "Lorsque le disque du soleil commence à paraître, retardez la prière jusqu'à ce qu'il apparaisse complètement. Et lorsqu'il commence à disparaître, retardez la prière jusqu'à ce qu'il disparaisse complètement".

Récit de 'Umm Salama (qu'Allah soit satisfait d'elle):

D'après Kurayb, `Abd-Allah ibn `Abbâs, `Abd-Ar-Rahman ibn 'Azhar et Al-Miswar ibn Makhrama l'envoyèrent auprès de `A'icha, la femme du Prophète, en lui disant: "Transmets-lui le salut de notre part et interroge-la au sujet des deux rak`a accomplies après la prière de `asr (l'après-midi). Ajoute que l'on nous a raconté qu'elle les priait toutes deux alors que nous avons appris que le Prophète (pbAsl) les avait interdites". (Umar ibn Al-Khattâb et moi, nous frappions ceux qui pratiquaient ces deux rak`a, dit Ibn `Abbâs (l'un des transmetteurs du hadith)). - "Quand, dit Kurayb, j'entrai chez `A'icha et que je lui fis part du message dont on m'avait chargé, elle me répondit de m'adresser à 'Umm Salama. J'allai alors leur transmettre cette réponse et ils m'envoyèrent ensuite auprès de 'Umm Salama remplir la même mission que celle que j'avais remplie auprès de `A'icha". 'Umm Salama me dit: "J'ai entendu le Prophète (pbAsl) interdire ces deux rak`a; or un jour, je le vis les accomplir après s'être acquitté de la prière de `asr (après-midi), il rentra chez moi alors que s'y trouvaient des femmes des Banû Harâm des 'Ansâr et fit ces deux rak`a. J'envoyai aussitôt une servante en lui disant de se tenir à son côté et de lui dire: 'Umm Salama t'adresse les paroles suivantes: O Envoyé d'Allah, tu as déjà interdit de faire ces deux rak`a et pourtant je vois que tu les fais. -S'il te fait un signe de la main, retire-toi". La servante ayant exécuté cet ordre, le Prophète lui fit un signe de la main et elle se retira. Puis, la prière finie, le Prophète dit: "O fille de 'Abû 'Umayya tu m'as interrogé au sujet de ces deux rak`a faites après la prière de `asr (après-midi). En voici leur raison: Des gens des `Abd Al-Qays, porte-parole de leur tribu- sont venus me voir, désirant professer l'Islam et cela m'a empêché de faire les deux rak`a qui suivent la prière de zhuhr (midi). Ce sont ces deux-là que je viens de faire".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), Quand 'Abû Salama interrogea `A'icha sur les deux rak`a que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait l'habitude d'accomplir après la prière de `asr (l'après-midi), elle répondit: "Il les faisait plutôt avant celle-ci, mais s'il arrive qu'il oublie leur accomplissement ou s'en trouve préoccupé par autre chose, il les faisait après cette prière; puis il continuait à les accomplir assidûment (avant la prière de `asr), car quand il faisait une prière, il tenait à la pratiquer avec assiduité".

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Au temps du Prophète (pbAsl), nous faisons deux rak`a (supplémentaires) après le coucher du soleil avant de faire la prière du maghrib (du coucher du soleil)". - "Le Prophète (pbAsl) avait-il fait ces deux rak`a?", demanda 'Anas. - "Il nous a vus les prier sans nous enjoindre de les pratiquer ni nous les interdire non plus".

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Lorsqu'on était à Médine, et dès que le muezzin faisait le premier appel à la prière du maghrib, on se précipita vers les colonnes de la mosquée pour y faire les deux rak`a, au point que lorsqu'un étranger entrait à la mosquée, il croyait que la prière fut déjà commencée à cause du grand nombre de fidèles faisant ces des deux rak`a".

D'après `Abd-Allah ibn Mughaffal Al-Muzanî (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: Entre chaque deux appels à la prière il y a une prière supplémentaire". Il répéta ceci trois fois, mais à la dernière, il a ajouté: "pour celui qui veut la faire".

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) dit:

"L'Envoyé d'Allah (pbAsl) présida l'un des deux groupes (formant ses troupes lors d'une

expédition) dans la première rak`a de la prière de la crainte, alors que l'autre groupe fit face à l'ennemi. Quand ceux du premier groupe terminèrent cette rak`a, ils se mirent à la place de ceux du second groupe et firent face à l'ennemi. Ces derniers furent alors présidés par le Prophète (pbAsl) dans la seconde rak`a. Quand l'Envoyé d'Allah (pbAsl) fit la salutation finale (le taslîm), l'un et l'autre groupes complétèrent la prière en s'acquittant, chacun à son tour, de l'autre rak`a".

Jâbir ibn Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

"J'ai assisté à la prière de la crainte présidée par l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Il nous mit en deux rangées dont une se trouva juste derrière l'Envoyé d'Allah (pbAsl) alors que l'ennemi s'interposa entre nous et la Qibla. Le Prophète (pbAsl) prononça le takbîr et nous fîmes tous de même, puis il s'inclina et nous fîmes aussi de même, puis il leva sa tête de l'inclination et ainsi le fîmes-nous. Ensuite il se prosterna ainsi que ceux qui formaient la première rangée, quant à ceux de la seconde rangée, ils restèrent debout en faisant face à l'ennemi. Quand le Prophète (pbAsl) termina sa prosternation et que les hommes de la première rangée se levèrent, ceux de la deuxième rangée s'avancèrent, se prosternèrent et se levèrent. Ensuite les hommes de la deuxième rangée s'avancèrent et ceux de la première se retirèrent. Puis, le Prophète (pbAsl) s'inclina et nous fîmes tous de même. Il releva la tête de l'inclination et nous le fîmes aussi. Il se prosterna ainsi que les hommes de la deuxième rangée qui étaient en arrière pendant la première rak`a, tandis que les hommes de l'autre rangée firent face à l'ennemi. Lorsque le Prophète (pbAsl) acheva sa prosternation ainsi que la rangée qui se trouvait juste derrière lui, ceux de l'autre rangée se prosternèrent. A la fin, le Prophète (pbAsl) fit la salutation finale (le taslîm) et nous fîmes de même". Jâbir a ajouté: "C'était à la façon dont vos gardiens-là surveillent leurs souverains".

D'après Sahl ibn Hathma (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) fit, avec ses Compagnons, la prière de la crainte en les mettant en deux rangées. Il fit une rak`a avec ceux du premier rangée, puis se leva et il resta ainsi jusqu'à ce que ceux de la deuxième rangée firent une rak`a, puis ceux-ci s'avancèrent tandis que ceux de la première rangée se reculèrent (pour leur céder place) et il fit une rak`a avec eux. Ensuite il resta assis jusqu'à ce que ceux qui se sont reculés fassent une rak`a. A la fin, il fit la salutation.

Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Nous accompagnâmes le Prophète (pbAsl) jusqu'à atteindre Dhât Ar-Riqâ`. Quand nous trouvâmes un arbre qui faisait un agréable ombrage, nous le laissâmes au Prophète (pbAsl). Un homme des idolâtres vint, alors que le sabre du Prophète (pbAsl) était suspendu à l'arbre. Il dégaina le sabre du Prophète (pbAsl) et lui dit: "Me crains-tu?". - "Non", répondit le Prophète. - "Et qui te protège contre moi?". - "Allah me protège contre toi". Quand les Compagnons du Prophète (pbAsl) menacèrent l'homme, celui-ci rengaina le sabre et le suspendit. On fit alors l'appel à la prière, le Prophète (pbAsl) fit deux rak`a avec l'un des groupes; et quand celui-ci se recula, il pria deux rak`a avec le second groupe, en sorte que le Prophète (pbAsl) fit quatre rak`a et que chacun des deux groupes fit deux seulement.

n° 8 Vendredi

`Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

J'ai entendu le Prophète (pbAsl) dire: "Quiconque veut assister à la prière du vendredi, doit faire ses ablutions majeures".

D'après `Umar ibn Al-Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) enjoignait de faire les ablutions majeures.

D'après `Umar ibn Al-Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Que celui qui se rend à la prière du vendredi, fasse les ablutions majeures".

D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Les ablutions majeures au jour du vendredi sont obligatoires pour toute personne pubère".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Les gens venaient par légions à la prière du vendredi de chez eux d'Al-`Awâlî (des bourgs qui entourent Médine), portant des pèlerines et pleins de poussière en sorte qu'une odeur désagréable émanait d'eux. Un homme d'entre eux vint trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui, à ce moment, était chez moi. - "Si, lui dit le Prophète (pbAsl), vous vous purifiez pour ce jour-ci".

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui)

fit mention de ce que le Prophète (pbAsl) avait dit au sujet des ablutions majeures du vendredi.

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Il est du droit d'Allah sur tout musulman que celui-ci fait les ablutions majeures une fois par semaine, en se lavant la tête et le corps".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Quiconque, le vendredi, aura fait les ablutions majeures prescrites après l'œuvre de chair, puis se rendra à la prière (dès la première heure) sera comme celui qui a fait l'aumône d'une chamelle grasse. Celui qui s'y rendra à la seconde heure sera comme celui qui a fait l'aumône d'une vache; celui qui s'y rendra à la troisième heure sera comme celui qui a fait l'aumône d'un bœuf cornu; celui qui s'y rendra à la quatrième heure sera pareil à celui qui a fait l'aumône d'une poule; celui qui s'y rendra à la cinquième heure sera comme celui qui a fait l'aumône d'un œuf. Lorsque l'imam sort (pour monter en chaire), les anges viennent écouter l'évocation d'Allah".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: Si, le vendredi, pendant que l'imam prêche, vous dites à votre voisin: "Tais-toi", vous aurez ainsi dis une futilité.

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl), parlant du vendredi, a dit: "Il est une heure en ce jour, où sera exaucé tout adorateur musulman qui se trouve en train d'invoquer Allah en priant".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Nous constituons la dernière génération (succédant à celles des juifs et des chrétiens); toutefois, nous serons les premiers (à rendre compte auprès d'Allah) au Jour de la Résurrection. Bien que les autres communautés (juive et chrétienne) aient reçu leur Livre avant nous et que nous n'ayons reçu le nôtre qu'après eux, ce jour qu'Allah nous a prescrits, et vers lequel Il nous a guidés, précède ceux prescrits aux juifs et aux chrétiens. Ceux-là ont le lendemain (le samedi) et ceux-ci ont le surlendemain (le dimanche)".

Sahl (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Le vendredi, nous ne faisons la sieste ni ne déjeunions qu'après la prière".

Salama ibn Al-'Akwa` (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Quand le soleil quitta le méridien, nous nous acquittions de la prière du vendredi présidée par le Prophète (pbAsl). De retour, nous cherchions les endroits pleins d'ombres (en marchant)".

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Le vendredi, le Prophète (pbAsl) prononçait d'abord le sermon étant debout, s'asseyait puis se levait, comme l'on fait actuellement".

Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Le Prophète (pbAsl) était debout en train de prononcer le sermon du vendredi quand une caravane arriva en provenance de la Syrie. Les gens se précipitèrent aussitôt vers elle en sorte qu'il n'en resta que douze hommes auprès du Prophète. Ce fut à cette occasion que ce verset fut révélé: Quand ils entendoient quelque commerce ou quelque divertissement, ils s'y dispersent et te laissent debout.

Récit Ya`lâ ibn 'Umayya (qu'Allah soit satisfait de lui) transmis d'après son fils Safwân ibn Ya`lâ: Celui-ci entendit le Prophète (pbAsl) réciter en chaire: et ils crièrent: O Mâlik

Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

Alors que le Prophète (pbAsl) était en train de prononcer le sermon du vendredi, un homme vint (en retard à la mosquée). Le Prophète (pbAsl) lui dit: "As-tu prié (les deux rak`a de la salutation de la mosquée), ô untel?". - "Non, pas encore". - "Lève-toi donc, répliqua le Prophète et fais-les".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Le vendredi, à la prière de fajr (l'aurore), le Prophète (pbAsl) récitait d'abord la sourate (commençant par): "Alif, lâm, mîm. La Révélation" ..; puis celle (commençant par): "S'est-il écoulé pour l'homme?"

Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) transmit qu'

en rentrant chez lui après la prière du vendredi, il faisait deux rak`a supplémentaires. Il ajouta: "C'est ce que faisait l'Envoyé d'Allah (pbAsl)".

n° 9 Prières des deux fêtes

* Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai assisté à la prière de fitr (accomplie au jour de la fête de la rupture du jeûne) avec l'Envoyé d'Allah ainsi qu'avec 'Abû Bakr, `Umar et `Uthmân. Chacun d'eux la faisait avant de prononcer le sermon. Le transmetteur a ajouté: Il me semble encore voir Le Prophète (pbAsl) descendre (de sa chaire) vers l'endroit où les hommes avaient pris place et se mettre à marcher parmi leurs rangs (pour les égaliser) jusqu'à ce qu'il arrivât, accompagné de Bilâl, aux rangs des femmes. Quand il eut terminé la récitation de ce verset:

O Prophète! Quand les Croyantes viennent te prêter serment d'allégeance, (et en jurent) qu'elles

n'associeront rien à Allah, il dit (en adressant aux femmes):[b]

"L'êtes-vous aussi?"

- "Certes oui, ô Envoyé d'Allah", répliqua une seule femme qui n'est pas connue du transmetteur.

- "Faites donc l'aumône", poursuivit l'Envoyé d'Allah. Bilâl étendit alors son vêtement et dit:

"Allez-y, que je sacrifie pour vous père et mère".

Les femmes se mirent à jeter sur le vêtement de Bilâl leurs grosses bagues sans chaton et leurs anneaux.

* Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

"Le jour de la fête de la rupture du jeûne, le Prophète (pbAsl) se leva et commença par faire la prière avant de prononcer le sermon. Quand le Prophète (pbAsl) eut terminé son prêche aux fidèles, il descendit (du minbar) et se rendit auprès des femmes, tout en s'appuyant sur la main de Bilâl. Il les exhorta (à faire le bien); et Bilâl d'étendre son vêtement pour que les femmes y jettent leurs aumônes".

* Récit transmis par Ibn `Abbâs et Jâbir ibn `Abd-Allah Al-'Ansârî (qu'Allah soit satisfait des deux):

Ibn Jurayj a dit: `Atâ m'a transmis que Ibn `Abbâs et Jâbir ibn `Abd-Allah Al-'Ansârî avaient dit:

"On ne faisait pas d'appel à la prière ni au jour de la fête de la rupture du jeûne, ni à celui de la fête du sacrifice".

Quand je l'ai interrogé plus tard sur le même sujet, il me répéta:

"Jâbir ibn `Abd-Allah Al-'Ansârî m'a transmis qu'au jour de la fête de la rupture du jeûne, on ne faisait pas un premier appel à la prière avant que l'imam ne vienne à la mosquée, ni après son arrivée. De même, il n'y a pas de second appel ni aucune sorte d'appel ni rien".

* Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Le Prophète, 'Abû Bakr et `Umar s'acquittaient de la prière de `Id (faite à l'occasion des deux fêtes) avant de prononcer le sermon".

* D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui),

Quand l'Envoyé d'Allah (pbAsl) se rendait à la mosquée le premier jour de la fête du sacrifice ou de celle de la rupture du jeûne, il commençait par la prière. Lorsqu'il l'acheva et fit le taslîm (la salutation finale), il se tenait debout en faisant face aux fidèles assis dans les lieux des prières. S'il pensait à faire une expédition, il en informa les gens, et s'il y avait autre chose, il leur ordonnait de le faire. Il répétait souvent:

"Faites l'aumône!" -c'étaient les femmes qui faisaient le plus l'aumône- puis il s'en allait.

* 'Umm `Atiyya (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Le Prophète (pbAsl) nous ordonna de faire sortir le premier jour des deux fêtes les nubiles et les vierges cachées aux regards pour se rendre à la mosquée. Il donna cependant l'ordre aux femmes indisposées de s'écarter de l'oratoire des musulmans".

* `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) dit:

'Abû Bakr entra chez moi pendant que j'avais deux jeunes servantes des 'Ansâr qui chantaient en répétant les poèmes de leur tribu inspirés par la bataille de Bu`âth. Ces deux filles ne faisaient pas métier de chanter. 'Abû Bakr s'écria alors:

"Quoi! Des chants diaboliques dans la maison du Prophète (pbAsl)!" . C'était un jour de fête, et l'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui répliqua

: "O 'Abû Bakr, chaque communauté a une fête et c'est la nôtre".

* 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Alors que les Abyssins jouaient avec leurs javelots en présence du Prophète (pbAsl), `Umar ibn Al-Khattâb survint.

Quand il fit sur le point de ramasser quelques petits cailloux pour les lapider, le Prophète (pbAsl) lui dit: "Laisse-les, `Umar".

n° 10 Prière pour la sollicitation de la pluie

* Abd-Allah ibn Zayd Al-Mazinî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Le Prophète (pbAsl) se rendit à la mosquée pour faire la prière de la sollicitation de la pluie (al-'astisqâ'). Quand il dirigea sa face à la Qibla, il mit son châle à l'envers (signe du bon augure et présage du changement du temps)".

*Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"J'ai vu le Prophète (pbAsl) élever ses mains en invoquant au point qu'on pourrait apercevoir le blanc de ses aisselles".

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),

un vendredi, un homme pénétra dans la mosquée par la porte dite Al-Qadâ', alors que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) était debout en train de prononcer le sermon. L'homme se dirigea vers l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et lui dit:

"O Envoyé d'Allah, les biens se sont anéantis et nous sommes à bout des ressources; invoque Allah pour qu'Il nous envoie de la pluie". L'Envoyé d'Allah (pbAsl) éleva alors ses deux mains et dit par trois fois

: "Seigneur, fais tomber la pluie!".

- Par Dieu! A ce moment, ajouta 'Anas, nous ne voyions pas dans le ciel ni nuage ni brume à tel point que rien ne dérobaît à notre vue la montagne de Sal', fût-ce une maison ou une demeure. Aussitôt un nuage pareil à un bouclier s'éleva de derrière cette montagne. Lorsque ce nuage atteignit le milieu du ciel, il s'étendit, puis se transforma en pluie. Par Dieu! Nous ne vîmes pas le soleil pour une longue durée. Le vendredi suivant, un homme pénétra (dans la mosquée) par la même porte, alors que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) était debout en train de prononcer le sermon. L'homme se dirigea vers l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et lui dit:

"O Envoyé d'Allah, les biens se sont anéantis et nous sommes à bout des ressources; invoque Allah pour qu'Il fasse cesser la pluie".

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) leva les mains et invoqua:

"Seigneur (fais qu'il pleuve) autour de nous, non sur nous; Seigneur (fais qu'il pleuve) sur les tertres, sur les collines, les vallées et les plantations!". [b]Aussitôt le nuage porteur de pluie se dissipa et nous sortîmes marcher au soleil[/b].

* `A'icha, la femme du Prophète (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Lorsqu'il faisait du vent ou de la brume, on le reconnaissait à l'expression du visage (assombri) du Prophète (pbAsl) qui se mettait à aller et venir. Mais quand la pluie tombait, il s'apaisait et son inquiétude s'évanouissait. Comme je lui en demandai la raison, il me répondit:

"O `A'icha, j'ai crains qu'il ne soit un châtement infligé à ma Communauté".

Et lorsqu'il voyait la pluie, il disait: "C'est une miséricorde".

* D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

Je fus secondé par le vent d'est "As-Sabâ", tandis que `Ad fut anéanti par le vent d'ouest "Ad-Dabûr".

n° 11 Eclipses

`A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Au temps de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), le soleil s'éclipsa. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) se leva pour prier et resta longuement debout. Il s'inclina ensuite longuement, leva sa tête et resta longtemps debout, mais moins que la première fois. Il fit encore une inclination qu'il fit durer moins longtemps que la première. Puis, il se prosterna, se leva et resta debout pour une durée moins longue que la première fois, puis il s'inclina et resta ainsi longtemps mais moins que la première fois, puis il leva sa tête et resta debout pour une durée moins longue que la première fois, puis il fit une inclination moins longue que celle de la première fois, enfin il se prosterna et fit la salutation finale alors que le soleil s'était déjà dégagé. Il prononça un sermon aux fidèles, loua Allah, proclama Ses mérites et dit: "Le soleil et la lune sont des signes d'Allah. Ils ne s'éclipsent pas à cause de la mort ou de la naissance de quiconque. Quand vous voyez une éclipse, faites le takbîr, invoquez Allah, priez et faites l'aumône. O Communauté de Muhammad, personne n'éprouve de la jalousie plus qu'Allah quand Son adorateur et Son adoratrice fornicquent. O Communauté de Muhammad, par Dieu! si vous saviez ce que je sais, vous auriez pleuré souvent et ris rarement. Ai-je transmis".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux),
le Prophète (pbAsl) fit durant deux rak`a quatre inclinations et quatre prosternations.

D'après Fâtima, 'Asmâ' (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Le soleil s'éclipsa au temps de l'Envoyé d'Allah (pbAsl). J'allai trouver `A'icha qui priait. - "Qu'ont donc les fidèles? Pourquoi font-ils la prière?", lui demandai-je. Elle fit un signe de sa tête vers le ciel. - "Est-ce un signe?", dis-je. Elle hocha la tête en signe d'affirmation. Et moi de prendre part à la prière. Or, le Prophète (pbAsl) se tint debout longuement. Comme je fus sur le point de s'évanouir, je me mis à puiser de l'eau dans une outre qui se trouvait à côté de moi et en versai sur ma tête et mon visage. Quand, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) acheva la prière, le soleil s'était déjà dégagé. S'adressant aux fidèles, le Prophète (pbAsl) dit, après avoir loué Allah et proclamé Ses mérites: "De ma place-là, je pus voir toute chose même ce que je n'ai jamais vu, même le Paradis et l'Enfer. Il me fut révélé que vous seriez éprouvés dans vos tombeaux, de la même façon ou presque, -on ne sait pas de laquelle de ces deux expressions 'Asmâ' s'est-elle servie que vous seriez éprouvés par l'Antéchrist. On demanda à chacun de vous: "Que sais-tu de cet homme (Muhammad)?" Le Croyant ou le fidèle -on ne sait pas de laquelle de ces deux termes 'Asmâ' s'est-elle servi-, répondra: "C'est Muhammad qui est l'Envoyé d'Allah et qui a apporté les preuves (de sa mission) et la bonne direction. Nous avons cru en lui et l'avons suivi". A cette question posée à trois reprises, le Croyant insistera sur sa réponse. - "Dors en paix, car nous sommes assurés que tu crois au Prophète", lui dira-t-on alors. [b]Quant à l'hypocrite ou à l'hésitant -on ne sait pas de laquelle de ces deux termes 'Asmâ' s'est-elle servi- il dira: "Je ne sais pas qui c'est; j'ai seulement répété ce que j'ai entendu les gens dire". [b]

Abd-Allah ibn `Amr ibn Al-`As (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

"Lorsque au temps du Prophète (pbAsl), il y eut une éclipse de soleil, on fit une convocation à une prière communautaire. Le Prophète (pbAsl) fit deux inclinations au cours d'une rak`a; ensuite se leva, puis fit de nouveau deux inclinations au cours d'une autre rak`a. Quand le soleil fut alors dégagé".

D'après 'Abû Mas`ûd Al-'Ansârî (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "Certes, le soleil et la lune sont deux signes d'Allah qui en avertissent Ses adorateurs. Ils ne s'éclipsent à l'occasion de la mort de qui que ce soit. Lorsque vous voyez une éclipse, priez et invoquez Allah jusqu'à ce qu'Il vous apaise".

D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui)

au temps du Prophète (pbAsl), il eut une éclipse de soleil. Celui-ci (pbAsl) se leva alors effrayé,

craignant que ce ne fût l'Heure Suprême. Il se rendit à la mosquée et se mit à prier en prolongeant ses stations, ses inclinations et ses prosternations plus que je ne l'avais jamais vu faire, puis il dit: "Ces signes qu'Allah envoie ne se produisent jamais à l'occasion de la mort ou de la naissance de quiconque, mais Allah les envoie plutôt afin d'avertir Ses adorateurs. Lorsque vous les voyez, hâtez-vous à invoquer Allah et à L'implorer et à Lui demander pardon".

Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux) transmet ces paroles d'après le Prophète (pbAsl): "Ni le soleil ni la lune ne s'éclipsent à cause de la mort ou de la vie de quiconque. Ils sont plutôt des signes d'Allah. Priez, quand vous les voyez".

Al-Mughîra ibn Chu`ba (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Au temps de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), il y eut une éclipse de soleil le jour où mourut son fils 'Ibrâhîm. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit alors: "Le soleil et la lune sont deux signes d'entre les signes d'Allah, ils ne s'éclipsent pas à cause de la mort ou de la vie de quiconque. Lorsque vous voyez une éclipse, priez et invoquez Allah jusqu'à ce qu'elle prenne fin".

n° 12 Funérailles

'Usâma ibn Zayd (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:
Nous étions chez le Prophète (pbAsl) lorsqu'un messenger vint de la part d'une de ses filles le chercher et lui annoncer que le fils de celle-ci était à l'agonie. S'adressant au messenger, le Prophète lui dit: "Retourne vers ma fille et annonce-lui que tout ce qu'Allah prend ou donne Lui appartient, qu'Il a fixé un terme pour toute chose et exhorte-la à se résigner et à compter sur Allah". Le messenger revint et lui dit: Elle t'adjure de venir la trouver. Aussitôt le Prophète (pbAsl) se leva et se rendit chez elle, accompagné de Sa`d ibn `Ubâda et de Mu`âdh ibn Jabal, et de moi-même, reprend 'Usâma. Quand il arriva, on lui remit l'enfant qui râlait bruyamment. Quand le Prophète eut les larmes aux yeux, Sa`d lui dit: "O Envoyé d'Allah, qu'est-ce que c'est?". - "C'est, répondit-il, de la compassion qu'Allah a placée dans le cœur de Ses adorateurs. Allah n'est Compatissant qu'envers les compatissants d'entre Ses adorateurs".

Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:
Sa`d ibn `Ubâda tomba malade, le Prophète (pbAsl) vint lui rendre visite accompagné de `Abd-Ar-Rahman ibn `Awf, de Sa`d ibn 'Abî Waqqâs et de `Abd-Allah ibn Mas`ûd. Lorsqu'il entra, il trouva évanoui le malade qui fut entouré de sa famille. - "Est-ce qu'il a rendu le dernier soupir?", demanda-t-il. - "Non, ô Envoyé d'Allah", lui répondit-on. Alors le Prophète (pbAsl) se mit à pleurer, et les assistants, voyant le Prophète (pbAsl) pleurer, fondirent tous en larmes. Ensuite il reprit: "N'avez vous pas entendu qu'Allah ne châtiara pas ni pour les larmes que versent les yeux, ni pour la tristesse du cœur. Mais Il châtiara -ou fera miséricorde- suivant l'usage que l'on aura fait de ceci", et il désigna sa langue.

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "La (vraie) résignation consiste à supporter le premier choc d'une affliction".

D'après `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Le mort (qui a recommandé à sa famille de se répandre en lamentations à sa mort) sera châtié à cause des gémissements poussés par les siens".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),

`Abd-Allah ibn `Abî Mulayka a dit: `Amr ibn `Uthmân et moi étions assis chez Ibn `Umar, dans l'attente de l'arrivée du convoi funèbre de `Umm `Abân bint `Uthmân. Ibn `Abbâs arriva en la compagnie d'un guide qui lui désigna la place de Ibn `Umar. Il vint donc s'installer de mon côté de telle façon que je fus entre les deux hommes (Ibn `Umar et Ibn `Abbâs). Nous entendîmes alors des cris émanant de la maison. Alors `Abd-Allah ibn `Umar, proposant à `Amr ibn `Uthmân de se lever pour faire arrêter ces gémissements: "J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire que le mort sera châtié à cause des lamentations répandues par les siens". [b[b]] `Abd-Allah émit ce jugement sans restrictions. Ibn `Abbâs répliqua alors: Nous étions en compagnie de l'émir des Croyants `Umar ibn Al-Khattâb. Quand nous atteignîmes un désert situé entre Médine et La Mecque, il s'aperçut d'un homme assis à l'ombre d'un arbre. - "Va voir qui est cet homme", m'ordonna `Umar. Je trouvai là Suhayb et retournai à `Umar lui dire que c'était Suhayb. - "Va et dis-lui de nous accompagner". - "Sa famille est avec lui". - "Même si sa famille est avec lui, dis-lui de nous accompagner" (peut-être l'a-t-il dit selon `Ayyûb). Plus tard, lorsque `Umar fut mortellement frappé, Suhayb vint le trouver en pleurant et en criant: "Ah! Mon frère! Ah! Mon ami!". `Umar lui dit alors: "Ne sais-tu pas -ou n'as-tu pas entendu, selon `Ayyûb - l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: Le mort sera châtié à cause de certains gémissements poussés par les siens (sur sa recommandation)". `Abd-Allah émit ainsi un jugement sans restrictions, tandis que `Umar ajouta qu'il s'agissait de certains cas seulement. J'allai trouver `A'icha et lui raconta ce qu' Ibn `Umar avait dit. - "Par Dieu! l'Envoyé d'Allah (pbAsl) n'a jamais dit que le mort sera châtié à cause des larmes versées par quiconque. Mais il a dit plutôt qu' Allah accroîtra le châtiment du mécréant à cause des pleurs que versent les siens à sa mort". Il suffit de retenir ces mots du Coran: et que c'est Lui qui a fait rire et qui a fait pleurer, Et nul ne portera le fardeau d'autrui.

Al-Mughîra ibn Chu`ba (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai entendu le Prophète (pbAsl) dire: "Tout mort sera châtié le Jour de la Résurrection par les gémissements poussés par les siens à sa mort".

`A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Quand le Prophète (pbAsl) apprit la nouvelle de la mort d' Ibn Hâritha, de Ja`far ibn `Abî Tâlib et de `Abd-Allah ibn Rawâha, il s'assit tout chagriné. Alors que je regardais par la fente de la porte, un homme vint trouver le Prophète et lui dit: "O Envoyé d'Allah! Les femmes de la maison de Ja`far se lamentent. Le Prophète (pbAsl) lui donna l'ordre d'aller les faire taire. L'homme partit, puis revint dire qu'elles ne lui avaient pas obéi. Le Prophète (pbAsl) lui donna de nouveau l'ordre d'aller les faire taire. L'homme revint de nouveau en disant: "Par Dieu! O Envoyé d'Allah, nous ne pouvons pas les faire taire". Selon `A'icha, le Prophète (pbAsl) lui dit alors: "Va les faire taire par tout moyen fût-ce de leur fourrer de la terre dans la bouche". `A'icha ajoute: "Moi, je dis à l'homme: Qu'Allah t'humilie! Par Dieu, tu n'as pas fait ce que le Prophète (pbAsl) t'avait ordonné de faire et tu n'as pas débarrassé l'Envoyé d'Allah (pbAsl) de son souci".

Umm `Atiyya (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Lorsque nous prîtâmes serment au Prophète (pbAsl), il nous fit jurer de ne point pousser des gémissements. Seules cinq femmes, parmi nous, tinrent leur engagement: `Umm Sulaym, `Umm Al-`Alâ', la fille de `Abû Sabra, qui est la femme de Mu`âdh, -ou la fille de `Abû Sabra et la femme de Mu`âdh".

Umm `Atiyya (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Il nous était interdit de suivre les convois funèbres, sans toutefois que cette interdiction soit de rigueur".

`Umm `Atiyya (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) entra alors que nous fumes en train de laver le cadavre de sa fille. Il nous dit: "Lavez-la trois ou cinq fois, ou même davantage si vous le jugez utile, avec de l'eau

mêlée au jujubier. Lors du dernier lavage, mêlez à l'eau du camphre - ou un peu de camphre. Puis quand vous aurez terminé, faites-le-moi savoir". Et nous de l'appeler lorsque nous eûmes terminé. Il nous donna alors son pagne ('izâr) en disant: "Couvrez-en son corps".

D'après Khabbâb ibn Al-'Arat (qu'Allah soit satisfait de lui),
Nous émigrâmes avec le Prophète (pbAsl) sans avoir d'autre but en vue que de plaire à Allah, et c'est à Lui qu'incombe le soin de nous en récompenser. Certains d'entre nous moururent sans avoir rien goûté de cette récompense (dans ce bas monde), tel Mus`ab ibn `Umayr qui fut tué à la bataille de 'Uhud. Pour l'ensevelir, nous ne trouvâmes rien d'autre qu'une "burda" (robe d'homme en étoffe rayée de laine) qui fut si courte au point que si l'on en couvrait sa tête, ses pieds restaient découverts, et vice-versa. Alors le Prophète (pbAsl) donna l'ordre de couvrir la tête du défunt et de placer sur ses pieds de l'Idhkhir (sorte de plante aromatique). D'autres, cependant, virent mûrir les fruits de leur récompense dans l'ici-bas et purent les cueillir.

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) fut enseveli dans trois pièces d'étoffe blanche en coton sans qu'il y ait ni chemise ni turban. Quant à la "hulla" (robe d'homme) que les gens crurent qu'elle fut achetée spécialement pour en ensevelir le Prophète, elle fut laissée et le défunt fut enseveli dans les trois étoffes blanches de coton. `Abd-Allah ibn 'Abî Bakr prit la "hulla" en disant: "Je la garderai pour m'en servir de linceul". Puis il revint sur sa décision et dit: "Si Allah, à Lui la puissance et la gloire, la voulait pour Son Prophète, celui-ci en aurait été enseveli". Il la vendit alors et dépensa son prix en aumône.

D'après `A'icha, la mère des Croyants (qu'Allah soit satisfait d'elle),
"Lors de sa morte, le Prophète (pbAsl) fut enseveli dans une robe ornée de lin ou de coton".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Prenez une allure rapide en emportant le cercueil. Si le défunt était un homme de bien, c'est un bien que vous lui ferez en l'enterrant si vite; s'il ne l'était pas, vous déchargerez vos épaules d'un mal".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Quiconque suit un convoi funèbre jusqu'à ce qu'il participe à la prière mortuaire, acquerra un qîrât (de récompense), et quiconque le suit jusqu'à son enterrement, acquerra deux qîrât". Comme on demandait au Prophète quelle était la valeur de ces deux qîrât, il répondit: "Ils équivalent à deux énormes montagnes".

D'après l'affranchi du Prophète, Thawbân (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Quiconque participe à une prière mortuaire acquerra un qîrât (de récompense), et s'il assiste aussi à son enterrement, il acquerra deux qîrât. Le qîrât équivaut à la montagne de 'Uhud".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),
Passant par un convoi funèbre et entendant les hommes faire l'éloge du mort, le Prophète (pbAsl) dit par trois fois: "Il lui est assuré". Passant par un autre convoi et entendant les hommes dire du mal du défunt, le Prophète (pbAsl) répéta à trois reprises: "Il lui est assuré". `Umar lui dit: "Que je sacrifie pour toi père et mère! Pourquoi quand on a passé par un convoi funèbre et que tu as entendu les gens faire l'éloge du défunt, tu as répété à trois reprises: "Il lui est assuré". Et quand on a passé par un autre convoi où les gens disaient du mal du défunt, tu as dit par trois fois: "Il lui

est assuré". L'Envoyé d'Allah (pbAsl) répondit: "A celui que vous avez loué, le Paradis est assuré; à cet autre dont vous avez dit du mal, l'Enfer est assuré. Vous êtes les témoins d'Allah sur terre. Vous êtes les témoins d'Allah sur terre. Vous êtes les témoins d'Allah sur terre".

D'après 'Abû Qatâda ibn Rib`î (qu'Allah soit satisfait de lui), un convoi funèbre passant près de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), celui-ci dit: "Il y en a qui est délivré, et il y en a dont on est délivré". - "Qui est le délivré et qui est celui dont on est délivré, ô Envoyé d'Allah?", lui demanda-t-on. - "Le Serviteur Croyant, répondit-il, est délivré des peines de ce monde; quant au Serviteur pervers, tout le monde en sera délivré: hommes, pays, arbres et animaux".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) annonça aux fidèles la mort du Négus le jour même où elle eut lieu. Il les réunit ensuite à la mosquée où il prononça quatre fois le takbîr (pour entamer la prière mortuaire).

D'après Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux), le Prophète (pbAsl), faisant la prière funéraire sur 'Ashama le Négus, prononça quatre fois le takbîr.

`Abd-Allah ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit: "Le Prophète (pbAsl) fit la prière mortuaire auprès de la tombe d'un homme qui fut déjà enterré et commença par prononcer quatre fois le takbîr".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) remarqua l'absence d'une femme négresse -ou d'un jeune homme - qui était chargé(e) de nettoyer la mosquée. Quand il s'enquit sur elle -ou lui-, et on l'informa qu'elle -ou qu'il- est mort(e), il dit: "Pourquoi ne m'avez-vous pas mis au courant de sa mort?". 'Abû Hurayra a ajouté: "Ils avaient l'air d'en faire peu d'importance". - "Indiquez-moi sa tombe", leur dit-il. Ils la lui montrèrent, et l'Envoyé d'Allah (pbAsl) s'y rendit pour faire la prière mortuaire, puis il dit: "Les ténèbres s'épiassent autour des habitants de ces tombes, Allah - à Lui la puissance et la gloire - les leur illuminera grâce à la prière que je viens de faire".

D'après `Amir ibn Rabî`a (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Lorsque vous voyez passer un convoi funèbre, levez-vous et restez ainsi jusqu'à ce qu'il vous ait dépassé ou que le cercueil soit déposé (par terre ou dans la tombe)".

D'après 'Abû Sa`îd (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Lorsque vous suivez un convoi funèbre, ne vous vous asseyez jamais avant que le cercueil ne soit déposé (par terre ou dans la tombe)".

Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit: Un convoi funèbre passa par nous, le Prophète (pbAsl) se leva aussitôt et nous fîmes de même; mais nous lui dîmes: "O Envoyé d'Allah! Il s'agit du convoi d'un juif". - "Certes la mort suscite l'horreur; nous répondit-il, lorsque vous verrez un convoi funèbre levez-vous".

Le récit de Qays ibn Sa`d et de Sahl ibn Hunayf (qu'Allah soit satisfait des deux),

d'après Ibn 'Abû Laylâ, Qays ibn Sa`d et Sahl ibn Hunayf étaient un jour assis à Al-Qâdisiyya lorsqu'un convoi funèbre passa près d'eux. Comme ils se levèrent, on leur dit: "C'est le convoi d'un homme du pays (c'est-à-dire, d'un tributaire). - Le Prophète (pbAsl), répondirent-ils, se leva devant un convoi funèbre qui passa devant lui, et comme on lui fit remarquer que c'était celui d'un juif, il répliqua: "Ne s'agit-il pas d'une âme!"

D'après Samura ibn Jundub (qu'Allah soit satisfait de lui),
J'ai fait derrière le Prophète (pbAsl) la prière mortuaire sur `Umm Ka`b qui était morte en couches. Pendant la prière, le Prophète (pbAsl) se tint en face du milieu du cadavre.

n°13 Aumône légale (Az-Zakâ)

D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Point d'aumône légale à prélever sur un montant inférieur à cinq "wasq" (mesure équivalent à 60 sâ` de dattes ou autre), ni à cinq "zawd" (troupe de 3 à 10 chameaux), ni à cinq onces (quarante dirhams d'argent)

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Le musulman ne doit pas verser une aumône légale, ni pour son cheval, ni pour son esclave".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
L'Envoyé d'Allah chargea `Umar de collecter l'aumône légale. On dit: "Ibn Jamîl, Khâlid ibn Al-Walîd et Al-`Abbâs, l'oncle de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) se sont abstenus de s'en acquitter".
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit alors: "Qu'a-t-il Ibn Jamîl à méconnaître la grâce providentielle après qu'Allah l'avait enrichi. Mais Khâlid! Vous ne faites qu'opprimer Khâlid! Il a fait de ses boucliers et de ses équipements militaires un legs pour l'amour d'Allah. Quant à Al-`Abbâs, je paye l'aumône à sa place et une fois autant". Puis s'adressant à `Umar: "O `Umar! Ne t'es-tu pas aperçu que l'oncle de l'homme est comme son père?"

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) fixa l'aumône légale de la rupture du jeûne (Zakâ al-fitr) à un sâ` (un quart de litre de grain) de dattes ou un sâ` d'orge imposable à chaque personne libre ou esclave, homme ou femme.

'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Nous versions comme aumône légale de la rupture du jeûne (Zakâ al-fitr), un sâ` (un quart de litre de grain) de froment, d'orge, de dattes, de fromage blanc ('aqit) ou de raisins secs.

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) ordonna de s'acquitter de l'aumône légale de la rupture du jeûne (Zakâ al-fitr) avant que les fidèles ne se rendissent à la prière (de fête).

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Nul homme qui thésaurise de l'or ou de l'argent sans en payer l'aumône légale, au Jour de la Résurrection, des plaques métalliques portées à incandescence dans le feu de la Géhenne lui seront appliquées sur le flanc, le front et le dos. Dès qu'elles se refroidissent, elles seront à nouveau portées à incandescence, et lui seront appliquées durant un jour de cinquante mille ans, jusqu'à ce que les comptes des hommes soient réglés. Il verra alors la destinée qui lui a été réservée: le Paradis ou bien l'Enfer". On demanda: "O Envoyé d'Allah! Si les biens étaient des chameaux?" Il répondit: "La même chose pour le possesseur des chameaux qui n'en paye pas l'aumône légale qui consiste à distribuer un peu de leurs laits le jour où il les mène à l'abreuvoir. Au Jour de la Résurrection, il sera jeté à terre et on amènera tous ses

chameaux sans même qu'un chamelon ne manque. Ceux-ci le piétineront avec leurs sabots et le mordront. Ils le fouleront dans un va-et-vient continu et cela durera un jour de cinquante mille ans, jusqu'à ce que les comptes des Serviteurs soient réglés. Il verra alors la destinée qui lui a été réservée: le Paradis ou bien l'Enfer". On demanda ensuite: "Qu'en est donc du sort du possesseur des vaches et des moutons?" L'Envoyé d'Allah répondit: "La même chose pour le possesseur des vaches et des moutons qui n'en paye pas l'aumône légale. Au Jour de la Résurrection, il sera jeté à terre et on amènera tout son bétail sans exception. Aucun d'eux n'aura ni des cornes courbées, ni sera décorné, ni aura l'oreille fendue! Ces animaux l'attaqueront avec leurs cornes et le fouleront aux pieds dans un va-et-vient continu et cela durera un jour de cinquante mille ans, jusqu'à ce que les comptes des Serviteurs soient réglés. Il verra alors la destinée qui lui a été réservée: le Paradis ou bien l'Enfer". On demanda de nouveau: "Qu'en est-il du possesseur des chevaux, ô Envoyé d'Allah?" Il répondit: "Les chevaux sont de trois catégories: ils représentent un péché pour un homme, un rempart pour un autre et une récompense pour un troisième. Le cheval est un péché pour son propriétaire, quand celui-ci le destine par vanité et ostentation pour s'attaquer aux musulmans. Le cheval est un rempart à son propriétaire, quand celui-ci le destine à servir dans le chemin d'Allah, sans négliger d'en payer le dû d'Allah soit en donnant à un combattant (pour la cause d'Allah) le droit de s'en servir, soit en versant l'aumône légale. Le cheval est une récompense pour son propriétaire, lorsque celui-ci le consacre aux musulmans pour s'en servir dans la cause d'Allah en l'attachant au sein d'une prairie ou d'un jardin, autant que le cheval mange de ce pâturage, autant que l'homme amasse de bonnes actions, le montant de celles-ci augmentera même suivant la quantité des crottins et des urines de l'animal. Même si ces chevaux se détacheront de leurs longs licous et courront à une longue allure une colline ou plus, Allah inscrira à leur propriétaire de bonnes actions équivalentes au nombre de leurs traces et de leurs crottins. Et quand leur propriétaire passera par un fleuve, et que ces chevaux s'y abreuveront, même s'il n'avait pas l'intention de les abreuver, Allah lui inscrira de bonnes actions équivalentes à la quantité de l'eau bue". On demanda enfin: "O Envoyé d'Allah! Qu'en est-il des ânes?" Il répondit: "Allah ne m'a rien révélé à leur sujet sauf ce verset exceptionnel et exhaustif: Quiconque fait un bien fût-ce du poids d'un atome, le verra, et quiconque fait un mal fût-ce du poids d'un atome, le verra".

Selon 'Abû Dharr (qu'Allah soit satisfait de lui):

Je vins trouver le Prophète (pbAsl) alors qu'il était assis à l'ombre de la Ka'ba. M'ayant vu, il dit: "Ce sont eux les perdants par le Seigneur de la Ka'ba". 'Abû Dharr poursuivit: Je m'installai tout près de lui, mais comme je ne pus pas rester longtemps, je me levai et dis: "O Envoyé d'Allah, que je sacrifie pour toi père et mère! Qui sont ces perdants?" Il me répondit: "Ce sont les plus fortunés, à moins qu'ils ne dépensent leur argent par-ci, par-là en aumônes -il fit des gestes devant lui, derrière lui, à sa droite et à sa gauche-, mais hélas, qu'ils sont rares! Tout homme qui possède des chameaux, des vaches ou des moutons et qui n'en paye pas l'aumône légale, verra au Jour de la Résurrection ses animaux devenus alors plus grands et plus gros qu'ils ne l'étaient, venir l'attaquer avec leurs cornes et le piétiner avec leurs sabots. Ils le fouleront aux pieds dans un va-et-vient continu jusqu'à ce que les comptes des hommes soient réglés".

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soient satisfait de lui)

le Prophète (pbAsl) a dit: "Je ne serai pas heureux si je possède de l'or autant que la montagne de 'Uhud et qu'à la troisième nuit, j'en ai encore un dinar, sauf au cas où celui-ci aurait été conservé pour que je m'acquitte d'une dette".

D'après 'Abû Dharr (qu'Allah soit satisfait de lui):

Al-'Ahnaf ibn Qays a dit: Je gagnai Médine et alors que j'étais assis parmi un groupe de Qoraychites, arriva un homme grossier de traits, d'aspect et de vêtements. Il s'adressa à eux en disant: "Annonce aux thésauriseurs (des biens et des fortunes qui ne s'acquittent pas de l'aumône légale) qu'on fera rougir dans le feu de la Géhenne pour les punir des pierres qu'on appliquera sur le mamelon de chacun d'eux, qu'on laissera là jusqu'à ce qu'elle pénètre la clavicule de son épaule; et qu'on posera ensuite sur sa clavicule jusqu'à ce qu'elle pénètre son mamelon; ce qui le fera trembler". Ceci dit, les gens inclinèrent leur tête sans souffler mot. Quant à l'homme, il s'en alla et moi, de le suivre. Il s'installa auprès d'un pilier. Je lui dis: "Je crois que

ces gens ont pris en horreur ce que tu leur avais dit". - "Ceux-ci ne comprennent rien. Mon ami, 'Abû Al-Qâsim (pbAsl) m'appela un jour et me dit: "Vois-tu le mont 'Uhud ?". Alors, je regardai le soleil (pour savoir l'heure), car je pensai qu'il (pbAsl) voulait me charger de quelque mission, et je répondis: "Oui, je le vois". - "Ah! reprit-il, je ne serais pas heureux de posséder une quantité d'or égale à la montagne de 'Uhud, sinon que pour la dépenser toute en aumône et n'en conserver que trois dinars. Et voilà que ces gens-là, ajouta 'Abû Dharr, s'acharnent à amasser les biens de l'ici-bas sans penser". Je lui dis alors: "Pourquoi ne demandes-tu pas de l'argent à tes coreligionnaires Qoraychites?". - "Non, par Dieu! Je ne leur demanderai jamais des biens temporels ni ne leur expliquerai leur religion jusqu'à ce que j'aie rejoint Allah et Son Envoyé".

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soient satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Allah, l'Exalté et le Très-Haut, a dit: "O fils d' Adam, dépense (en aumônes) et Je te compenserai". Puis il poursuivit: "La main d'Allah est pleine de dons et de bénédictions à déborder, - selon Ibn Numayr -, aucune dépense, durât-elle nuit et jour, ne saurait l'épuiser".

Selon Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui):

Un homme de la tribu `Udhra a promis l'affranchissement à son esclave après sa mort. Ceci parvint à la connaissance de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui demanda à l'homme: "Possèdes-tu d'autre bien?" - "Non", répondit l'homme - "Qui désire l'acheter?", dit le Prophète (pbAsl) en s'adressant aux fidèles. Na`îm ibn `Abd-Allah Al-`Adawî l'acheta à huit cent dirhams. Il apporta la somme à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui l'avait remise à l'homme en lui disant: "Commence par faire la charité à toi-même, s'il en reste quelque chose, dépense-la au profit de ta famille, s'il en reste encore, dépense-la au profit de tes proches, enfin s'il en reste encore, dépense-la par-ci et par-là". Il voulut dire: "Aux besogneux qui t'entourent de droite et de gauche".

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"'Abû Talha était le plus riche de tous les 'Ansâr de Médine. De tous ses biens, celui auquel il tenait le plus était une palmeraie (Bayrahâ) qui se trouvait en face de la mosquée. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) y pénétrait souvent pour boire de son eau douce. 'Anas, ajoute: A la révélation du verset suivant: Vous n'atteindrez la (vraie) piété que si vous faites largesses de ce que vous chérissez. 'Abû Talha alla trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et lui dit: "O Envoyé d'Allah, Allah a dit dans le Coran: Vous n'atteindrez la (vraie) pitié que si vous faites largesses de ce que vous chérissez. Or, de tous mes biens, celui auquel je tiens le plus c'est Bayrahâ; j'en fais aumône pour la face d'Allah; espérant qu'elle me sera comptée comme bonne œuvre et ajoutée à mon compte auprès de Lui. O Envoyé d'Allah, dispose-toi de cette palmeraie comme bon te semble". - "Comme c'est merveilleux!, répondit l'Envoyé d'Allah (pbAsl), c'est un bien fructueux! C'est un bien fructueux! J'ai bien entendu ce que tu avais dit, mais je te suggère d'en faire aumône au profit de tes proches". Et 'Abû Talha de la partager entre ses proches parents et ses cousins paternels.

Mimûna bint Al-Hârith (qu'Allah soit satisfait d'elle) a transmis qu'elle avait affranchi une femme esclave au temps du Prophète (pbAsl). Comme elle lui raconta ce qu'elle avait fait, le Prophète (pbAsl) lui dit: "Eh bien! Si tu en avais fait don à tes oncles maternels, cela t'aurait valu une meilleure récompense".

Selon Zaynab (qu'Allah soit satisfait d'elle):

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit, en s'adressant aux femmes: "Femmes! Faites l'aumône, même avec vos bijoux". Je retournai chez moi et je dis à `Abd-Allah -mon mari-: "Tu es un homme pauvre et l'Envoyé d'Allah (pbAsl) vient de nous ordonner de faire l'aumône. Va lui demander s'il m'est possible de te faire la charité; sinon je la donnerai à quelqu'un d'autre". Il me répondit: "Il vaut mieux que tu ailles toi-même lui demander cela". Zaynab poursuivit: Je me rendis chez l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et je trouvai à sa porte une femme des 'Ansâr qui était venue pour la même raison. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait un aspect majestueux et impressionnant. Ce fut Bilâl qui nous reçut et nous lui dîmes: "Rends-toi chez l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et informe-le qu'il y a deux femmes à sa porte et qu'elles voudraient savoir s'il leur était permis de donner l'aumône à

leurs maris et aux orphelins qui sont à leurs charges, et ne lui communique pas surtout notre identité". Bilâl entra chez l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et lui fit part de notre question. Il l'interrogea: "Qui sont-elles?" - "Une femme des 'Ansâr, lui répondit-il, et Zaynab". - "Laquelle des Zaynab?", demanda-t-il. - "La femme de `Abd-Allah". L'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui dit: "Elles auront ainsi deux récompenses: celle d'entretenir le lien familial, et celle de faire l'aumône".

'Umm Salama (qu'Allah soit satisfait d'elle) a transmis qu'elle avait demandé à l'Envoyé d'Allah (pbAsl): "O Envoyé d'Allah! Serai-je récompensée si je dépense pour les fils de 'Abû Salama qui sont mes enfants, bien que ce n'ait pas de mon devoir de le faire?!" Il lui répondit: "Autant que tu dépenses pour eux, autant que tu seras récompensée".

Selon 'Abû Mas`ûd Al-Badrî (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Tout argent que le musulman dépense pour l'entretien de sa famille, en ne visant rien d'autre que la rétribution d'Allah, lui sera compté pour aumône".

Selon 'Asmâ' (qu'Allah soit satisfait d'elle): Je demandai à l'Envoyé d'Allah (pbAsl): "O Envoyé d'Allah! Ma mère (qui était polythéiste) vint me trouver dans le désir de rétablir nos liens familiaux. Devrais-je lui afficher de la piété filiale?". Il me répondit: "Certes oui".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), un homme vint demander au Prophète (pbAsl): "Ma mère fut victime d'une mort subite et elle n'eut pas le temps de tester. Je crois que si elle avait eu le temps, elle aurait dû faire l'aumône. Est-ce que si je fais l'aumône en son nom, sera-t-elle récompensée?" - "Oui", répondit le Prophète.

D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Tout musulman est tenu de faire l'aumône". - "Mais, objecta-t-on, et s'il ne trouve pas (d'argent) pour la faire?". - "Qu'il travaille de ses mains, répondit le Prophète, pour gagner sa vie et faire l'aumône". - "Mais s'il ne le peut pas?". - "Qu'il prête une main secourable à un besogneux victime d'une affliction". - "Et s'il ne le peut pas non plus?". - "Alors qu'il préconise le bien". - "Qu'en est-il s'il ne le fait pas?". - "Qu'il s'abstienne de faire le mal, ce qui lui sera compté pour aumône".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Chaque jour, à chaque lever du soleil, l'homme doit faire d'aumônes équivalant aux articulations de son corps. Juger équitablement entre deux personnes est une aumône; aider un homme à enfourcher sa monture ou à la charger de ses bagages est une aumône; la bonne parole est une aumône; tout pas fait pour aller à la prière est une aumône; écarter quelque objet nuisible du chemin est une aumône".

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: Au matin de chaque jour, deux anges descendent du ciel. L'un dit: "O Seigneur! Compense celui qui fait l'aumône". - "O Seigneur! Inflige une perte à celui qui s'abstient de faire l'aumône", dit l'autre.

Selon Hâritha ibn Wahb (qu'Allah soit satisfait de lui), j'ai entendu le Prophète (pbAsl) dire: Faites l'aumône (maintenant), car un temps viendra où l'homme, voulant faire une charité, se verra repousser, par celui qui est sensée en avoir besoin, en ces termes: "Si tu me l'avais offerte hier, je l'aurais acceptée, mais aujourd'hui je n'en ai nullement besoin. Ainsi l'homme de charité ne trouvera-t-il personne de besogneux".

D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Il sera un temps où l'homme, voulant faire une aumône en or, ne trouvera personne qui veuille l'accepter. On verra alors l'homme suivi de quarante femmes qui se

réfugieront auprès de lui; ce que les hommes seront très peu nombreux par rapport aux femmes".

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "l'Heure Suprême n'aura pas lieu avant que l'argent ne soit abondant et débordant, que l'homme, voulant s'acquitter de l'aumône légale, ne trouve personne pour l'accepter; et que le territoire des Arabes ne se transforme en vergers où coulent les rivières".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Toute aumône faite d'un argent licite -et Allah n'accepte que le licite-, tombera dans la main droite du Miséricordieux. Même si elle était une datte, celle-ci augmenterait au creux de la main du Miséricordieux jusqu'à ce qu'elle devienne plus grande encore qu'une montagne, tel qu'un poulain ou un chamelon ne grandissent".

Adyy ibn Hâtim (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
J'ai entendu le Prophète (pbAsl) prononcer ces mots: "Évitez l'Enfer autant qu'il vous soit possible, fût-ce en faisant l'aumône avec une demi-datte".

'Abû Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Lorsque l'aumône nous fut prescrit, nous faisons métier de portefaix (pour gagner de quoi la faire). Alors 'Abû `Aqîl fit aumône d'un demi sâ` (mesure des grains chez les Médinois, équivalent à huit poignées), alors qu'une autre personne vint faire une aumône plus grande que lui. - "Allah, dirent les hypocrites, se passera certes de l'aumône du premier. Quant au second, il ne l'a faite que par ostentation". Tel fut l'occasion de la révélation de ce verset: Ceux-là qui dirigent leurs calomnies contre les Croyants qui font des aumônes volontaires et contre ceux qui ne trouvent que leurs faibles moyens (à offrir)...

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Sera largement récompensé, quiconque prête à une famille une chamelle bonne laitière (Maniha) qui, chaque matin, donne une jatte et, chaque soir, une autre".

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Quiconque prête une bonne laitière "maniha", recevra une récompense équivalente au lait qu'elle donne aux matins comme aux soirs".

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "L'avare et le charitable sont comparables à deux hommes qui portent chacun une cotte de mailles qui leur serre la torse. Lorsque le charitable veut faire l'aumône, sa cotte se dilate. Tandis que lorsque l'avare veut la faire, les mailles de sa cotte se rétrécissent de sorte que ses mains se joignent l'une à l'autre, et que les traces de ses pas s'effacent". 'Abû Hurayra ajouta: Et bien que ce dernier s'efforce d'élargir sa cotte, il ne le pourra plus".

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: Une nuit, un homme décide de faire une aumône. Il va alors et la remet à la main d'une prostituée. Le lendemain, on s'étonne de cette aumône faite à une prostituée. L'homme dit alors: "O Seigneur! A Toi la louange pour cette aumône que Tu m'as fait donner à une prostituée; je vais faire encore une aumône". Il va déposer son aumône à la main d'un riche. Le lendemain, on s'est étonné de cette aumône faite à un homme fortuné. L'homme (charitable) dit alors: "O Seigneur! A Toi la louange pour cette aumône que Tu m'as fait donner à un riche. Je vais faire encore une aumône". Puis il va déposer son aumône à la main d'un voleur. Le lendemain on s'est étonné de cette aumône faite à un voleur. L'homme dit alors: "O Seigneur! Louange à Toi qui m'as fait donner l'aumône à une prostituée, à un riche et à un voleur". Cet homme vit en songe quelqu'un lui dire: "Tes aumônes sont acceptées. Il se peut que l'aumône faite à la prostituée lui épargnera le péché charnel; que celle faite au riche, lui servira de leçon et le poussera à suivre ton exemple et à dépenser une partie des biens qu'Allah lui a octroyés; et,

que celle faite au voleur, lui épargnera le vol".

D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "L'honnête dépositaire musulman qui exécute -ou qui donne la personne qu'on lui désigne-, ce qu'on lui ordonne d'une façon intégrale, complète et de bon gré, est considéré comme l'un de ceux qui font l'aumône".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Quand la femme fait l'aumône des vivres de sa maison sans gaspillage, elle aura une récompense. Son mari aura également sa part de la récompense puisque c'est lui qui a acquis ce bien. Le dépositaire en aura aussi sa part; sans toutefois que la récompense de l'un amoindrisse celle des deux autres".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "La femme ne doit pas entamer un jeûne (supplémentaire) en la présence de son mari qu'avec sa permission. Elle ne doit pas non plus accueillir quelqu'un chez elle qu'avec sa permission. Quant aux aumônes qu'elle fait avec son argent et sans son autorisation, il aura la moitié de leurs récompenses".

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui): L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Celui qui aura dépensé une paire de quoi que ce soit dans la voie d'Allah, sera ainsi appelé au Paradis: "O Adorateur d'Allah, voilà une bonne action!". Celui qui tenait assidûment à accomplir la prière, sera appelé par la porte de la prière. Celui qui tenait à faire le djihad, sera appelé par la porte du djihad. Celui qui tenait à faire l'aumône, sera appelé par la porte de l'aumône. Celui qui pratiquait assidûment le jeûne, sera appelé par la porte dite Ar-Rayyân". 'Abû Bakr As-Siddîq ayant demandé: "Y aura-t-il un inconvénient à ne pas être appelé par toutes ces portes, et y aura-t-il quelqu'un qui sera appelé par toutes ces portes à la fois, ô Envoyé d'Allah?". - "J'espère, répondit le Prophète (pbAsl), que tu seras au nombre de ces derniers".

Selon 'Asmâ' bint 'Abî Bakr (qu'Allah soit satisfait d'elle), le Prophète (pbAsl) lui a dit: "Dépense en aumône, fais des dons et sois charitable. Ne lésine pas pour qu'Allah ne te rendes pas impécunieuse".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "O femmes musulmanes! Qu'aucune de vous ne dédaigne de faire don à sa voisine, fût-ce d'un sabot de mouton".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Sept personnes seront à l'ombre d'Allah le Jour où il n'y aura plus d'ombre que la Sienne: le souverain équitable; le jeune homme qui a éteint l'ardeur de sa jeunesse dans l'adoration d'Allah; l'homme dont le cœur est attaché aux mosquées (qui tient à s'y rendre et à y attendre la prière); deux hommes qui, s'aimant en Allah, se réunissent pour Allah et se séparent selon Son décret (par la mort); l'homme qui refuse l'invitation à la fornication offerte par une belle femme de haute naissance, en disant: "Je crains Allah"; l'homme qui fait l'aumône en secret au point que sa main droite ignore ce que vient de dépenser sa main gauche; et l'homme, en retraite spirituelle, qui invoque Allah et a, par attendrissement, les larmes aux yeux".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), un homme vint trouver le Prophète (pbAsl) et lui dit: "O Envoyé d'Allah! Quelle est la meilleure aumône?". - "Celle, répondit-il, faite alors que tu es encore en parfaite santé, parcimonieux, craignant la pauvreté et aspirant à la richesse. N'attends pas le moment de ton agonie pour dire: Ceci est pour untel et cela est pour untel, car tout appartiendra désormais à tes héritiers".

D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux): Pendant qu'il était en chaire sermonnant au sujet de la charité et de l'abstention d'acquérir des

biens illicites ou de mendier, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "La main de dessus vaut mieux que la main de dessous. La première est celle qui donne et la seconde est celle qui reçoit".

D'après Hakîm ibn Hizâm (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "La meilleure aumône est celle faite avec des biens superflus. La main de dessus vaut mieux que la main de dessous. Dépense d'abord pour ceux qui sont à ta charge".

D'après Mu`âwiya (qu'Allah soit satisfait de lui),
j'ai entendu le Prophète (pbAsl) dire: "Je ne suis que le gardien du Trésor Public. Que ce que je donne de bon gré à quelqu'un, lui soit béni. Quant à celui qui convoite un bien et me le demande, il est comme le glouton qui mange sans jamais être rassasié."

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "L'indigent n'est pas celui qui demande la charité aux gens; se contentant d'une ou de deux bouchées de nourriture ou d'une ou deux dattes". - "Qui est-ce donc l'indigent, ô Envoyé d'Allah?", lui demanda-t-on. - "Il est, répondit le Prophète, celui qui ne trouve pas de richesse pour s'épargner le besoin; dont on ne se rend pas compte de son besoin pour lui faire l'aumône, et qui s'abstient de demander aux gens".

Selon `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Celui qui ne cesse de demander aux gens rencontra Allah, au Jour de la Résurrection, avec un visage décharné (allusion à son extrême humilité)".

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui):
J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: "Il vaudrait mieux à l'un de vous d'aller de bonne heure ramasser du bois et porter les bûches à dos en vue de faire l'aumône et de rester à l'abri du besoin; plutôt que de demander la charité à quelqu'un qui peut la lui faire ou la lui refuser. C'est pourquoi la main qui donne est de beaucoup meilleure que celle qui reçoit. Subviens d'abord aux besoins de ceux qui sont à ta charge".

Selon `Umar ibn Al-Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui):
Quand l'Envoyé d'Allah (pbAsl) me faisait un don, je lui disais: "Donne-le à quelqu'un qui en a plus besoin que moi". Un jour, il m'a donné de l'argent, et comme je lui répétais: "Donne-le à quelqu'un de plus besogneux que moi", l'Envoyé d'Allah (pbAsl) me dit: "Prends-le, et chaque fois qu'il te viendra quelque bien sans que tu l'aies demandé ou l'aies avidement désiré, accepte-le. Sinon, ne cherche pas à en acquérir".

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui):
J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: "Le cûr de l'homme âgé ne cesse de s'attacher fougueusement à deux choses: la longévité et l'amour de la richesse".

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Le fils d' Adam vieillit alors que deux traits demeurent vifs en lui: l'avidité des richesses et le désir de la longévité".

Selon 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Si le fils d' Adam possédait deux vallées pleines de richesses, il aurait désiré acquérir une troisième. Rien que la mort ne mettra une fin à sa convoitise. Et Allah accepte le repentir du repentant".

Selon Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),
j'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: "Même s'il possédait de l'argent autant que le contenu d'une vallée, le fils d' Adam aurait désiré acquérir une autre. Rien si ce n'est que la mort ne réduira sa convoitise. Et Allah accepte le repentir du repentant".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "La richesse ne consiste pas dans l'abondance des biens; mais, elle est plutôt celle de l'âme".

D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl), prononçant un jour un sermon, dit: "Certes, par Dieu! Je ne crains pour vous, ô gens, que les splendeurs qu'Allah vous procure en ce bas monde". Un homme demanda alors: "O Envoyé d'Allah! Est-ce que le bien peut apporter le mal?". Le Prophète (pbAsl) garda le silence un moment; puis ayant demandé à l'homme de répéter sa question, répondit: "Le bien n'apporte que le bien. Mais est-ce qu'il s'agit vraiment de bien (c'est plutôt une tentation)? (A titre d'exemple), tout ce qui pousse au printemps risque de causer la mort par météorisme (pour en avoir trop mangé) ou au moins de nuire à la santé. Seul, l'animal herbivore échappera à ce danger. Quand celui-ci mange de l'herbe jusqu'au rassasiement, il se met au soleil et quand il fiente ou urine, puis rumine l'herbe, il pourra recommencer de paître. Celui qui use équitablement des richesses (de ce monde) gardera la bénédiction. Quant à celui qui en use injustement, il sera semblable à celui qui mange sans jamais se rassasier".

D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui), quelques gens des 'Ansâr vinrent demander l'aumône à l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Celui-ci leur ayant donné, ils la lui demandèrent de nouveau. Et le Prophète de continuer à leur donner jusqu'à l'épuisement de ses ressources. "Quels que soient les biens que je possède, leur dit alors le Prophète, je ne les mettrai pas de côté pour vous en priver. Pourtant, quiconque s'abstient d'acquérir des biens illicites ou de demander l'aumône aux gens, Allah le protégera et préservera son amour-propre, quiconque essaye de se mettre à l'abri du besoin, Allah l'enrichira; quiconque essaye de faire preuve de patience, Allah fortifiera son endurance. Certes, personne n'a reçu un don meilleur et plus avantageux que la patience".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Grand Dieu! Donne à la famille de Muhammad juste ce qu'il faut pour subsister".

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: Je marchais en compagnie du Prophète (pbAsl) qui était vêtu d'une robe najrânite, ayant un ourlet râpeux, quand un bédouin vint le rejoindre et le tira par sa robe si violemment que je vis les traces de l'ourlet marquer le cou du Prophète (pbAsl). - "O Muhammad! Ordonne qu'on me donne des biens d'Allah dont tu disposes", lui dit le bédouin. Le Prophète (pbAsl) se tourna vers lui en riant; puis ordonna qu'on lui donnât quelque chose".

Selon Al-Miswar ibn Makhrama (qu'Allah soit satisfait des deux), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) distribua des vêtements de dessus sans rien donner à Makhrama. - "O mon fils, dit Makhrama, conduis-moi auprès de l'Envoyé d'Allah (pbAsl)". Je l'y donc accompagnai. - "Entre, me dit-il, et appelle le Prophète". Dès que je l'eus appelé, le Prophète sortit, mettant sur ses épaules l'un de ces vêtements, et dit: "Je l'ai mis de côté pour toi". Makhrama alors examina le vêtement et fut satisfait.

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), le jour de Hunayn, lorsqu'Allah eut accordé à Son Prophète (pbAsl) le butin des Hawâzin, le Prophète (pbAsl) donna près de cent chameaux à certains Qoraychites. Quelques uns des 'Ansâr dirent alors: "Qu'Allah pardonne à Son Envoyé! Le voilà qui fait des dons aux Qoraychites et nous laisse de côté. Nous dont les sabres dégouttent encore du sang (des ennemis)!"'. 'Anas ibn Mâlik ajoute: Ces paroles furent transmises à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui convoqua les 'Ansâr à une réunion sous une tente de cuir tanné. Quand ils furent rassemblés, le Prophète (pbAsl) vint les trouver et s'adressa à eux en ces termes: "Que signifient ces paroles qu'on m'a rapporté d'après vous?". Les plus sensés parmi les 'Ansâr lui répondirent: "Les gens raisonnables d'entre nous n'ont rien dit; mais certains des nôtres tout jeunes encore ont proféré ces paroles: Qu'Allah pardonne à son Envoyé! Le voilà qui fait des dons aux Qoraychites et nous laisse de côté, nous dont les sabres dégouttent encore du sang (des ennemis)!"'. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) se justifia

alors en disant: "Je donne à des hommes qui viennent récemment de quitter l'idolâtrie pour les encourager à rester fidèles à l'Islam. N'êtes-vous donc pas satisfaits que ces gens-là emportent les biens, alors que vous ramenez dans vos demeures l'Envoyé d'Allah? Par Dieu! Ce que vous remportez vaut mieux que ce qu'ils remportent". Les 'Ansâr répondirent: "Si, ô Envoyé d'Allah, nous sommes satisfaits". L'Envoyé d'Allah reprit: "Certes, vous allez souffrir de cette prédilection, répliqua le Prophète, mais soyez patients jusqu'au Jour où vous rencontrerez Allah et Son envoyé. Je serai alors au bord du Bassin". - "Nous ferons preuve de patience", répondirent les 'Ansâr.

D'après `Abd-Allah ibn Zayd (qu'Allah soit satisfait de lui),
Quand le Prophète (pbAsl) partagea le butin de Hunayn, il donna à ceux dont les cūrs sont à rallier à l'Islam. Il parvint ensuite à sa connaissance que les 'Ansâr auraient aimé avoir une part du butin comme ceux-ci. Le Prophète (pbAsl) leur prononça alors un discours. Après avoir célébré les louanges d'Allah, il dit: "O les 'Ansâr! Ne vous ai-je pas trouvés égarés (sous le joug de l'idolâtrie); et Allah ne vous a-t-Il pas dirigés (à la Bonne Voie) grâce à moi? N'est-ce pas vous étiez pauvres; et Allah vous a enrichis grâce à moi? N'est-ce pas vous étiez divisés, et Allah vous a unis grâce à moi?". A chaque question posée par le Prophète, ils répliquaient: "Allah et Son Envoyé nous ont comblés de faveurs". - "Qu'est-ce que vous empêche de répondre?", demanda le Prophète. Mais, eux, de se contenter de répéter: "Allah et Son Envoyé, nous ont comblés de faveurs". - "Si vous le vouliez, reprit-il, vous auriez dit: Tu nous es venu dans telle et telle condition"; et il se mit à les énumérer ('Amr prétend qu'il n'a pas pu retenir la suite des paroles du Prophète). - "N'êtes-vous donc pas satisfaits que ces gens remportent les moutons et les chameaux, tandis que vous emmenez le Prophète chez vous. Ce sont les 'Ansâr qui me sont les plus proches, comme le chi`âr (le sous-vêtement); tandis que les autres peuples ne sont que comme le dithâr (la couverture). Si ce n'était que l'émigration, j'aurais été un homme des 'Ansâr. Si les gens empruntent une vallée ou un défilé, j'aurais préféré de s'engager dans la voie de la vallée et du défilé menant aux 'Ansâr. Vous souffrirez, après moi, du favoritisme, soyez patients alors jusqu'au moment où vous me retrouverez près du Bassin".

Abd-Allah ibn Mas`ūd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Au jour de Hunayn, le Prophète (pbAsl) favorisa certains gens dans le partage du butin. Il donna à Al-'Aqra` ibn Hâbis cent chameaux, à `Uyayna de même; donna aussi la prédilection à certains parmi les chérifs arabes et les combla des faveurs. Un homme dit alors: "Par Dieu! C'est un partage injuste qui n'est pas fait pour l'amour d'Allah". Je me dis alors: "Par Dieu! Je vais faire part de ces propos au Prophète (pbAsl)". J'allai donc le trouver et je le mis au courant de ce qu'avait dit l'homme. Il rougit puis dit: "Qui donc sera juste si Allah et Son envoyé ne le sont pas! Qu'Allah fasse miséricorde à Moïse qui a souffert beaucoup plus que cela et pourtant il a donné la parfaite preuve de la patience!". A la suite de cet incident, ajouta `Abd-Allah, je décidai de ne plus rien rapporter au Prophète".

Selon Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux),
un homme vint trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl) à Al-Ji`râna après la bataille de Hunayn. Il le trouva en train de puiser des billets d'argent dans les pans du vêtement de Bilâl pour en distribuer aux gens. - "O Muhammad! Sois équitable!", dit l'homme. - "Malheur à toi!, répliqua le Prophète, et qui donc serait équitable; si moi, je ne l'étais pas! Tu aurais certainement beaucoup perdu si je n'étais pas équitable". `Umar ibn Al-Khattâb dit: "O Envoyé d'Allah! Laisse-moi tuer cet hypocrite!". Mais le Prophète dit: "A Dieu ne plaise qu'on dit de moi que j'assassine mes Compagnons. Cet homme et les siens récitent le Coran sans que sa récitation ne dépasse leur gosier (sans en avoir de récompense) et abandonneront précipitamment l'Islam comme une flèche qui perce un gibier et sort de l'autre côté".

D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui),
`Alî (qu'Allah soit satisfait de lui), étant au Yémen, envoya de l'or brut à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui le partagea entre quatre hommes: Al-'Aqra` ibn Hâbis Al-Hanzalî, `Uyayna ibn Badr Al-Fazârî, `Alqama ibn `Ulâtha Al-'Amirî. Puis, il en donna à l'un des Banû Kilâb, à Zayd Al-Khayr At-Tâ'î et à l'un des Banû Nabhân. Les Qoraychites en furent très irrités et lui dirent: "Comment donnes-tu

aux chefs de Nedjd et tu nous privés?". Le Prophète (pbAsl) répliqua: "Je ne fais cela que dans le but de gagner leurs cœurs à l'islam". Alors un homme ayant la barbe touffue, les pommettes saillantes, les yeux creux, le front accusé et la tête rasée, vint lui dire: "O Muhammad! Crains Allah!". L'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui répondit: "Qui donc obéirait à Allah si moi je Lui désobéissais? Allah m'a confié tous les gens de la terre, et vous n'avez pas confiance en moi?". Quand l'homme s'en alla, l'un des fidèles (on raconte qu'il s'agit de Khâlid ibn Al-Walîd) demanda l'autorisation de le tuer. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit: "De la descendance de cet homme, naîtront des gens qui réciteront le Coran sans qu'il ne dépasse leur gosier, qui tueront les musulmans, qui laisseront en vie les idolâtres et qui abandonneront précipitamment l'islam comme une flèche qui perce un gibier et sort de l'autre côté. Si je vis encore à cette époque, je les mettrai à mort comme les `Ad".

`Alî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: "A la fin des temps, viendront de jeunes gens faibles d'esprit qui répéteront quelques-unes des meilleures paroles de l'humanité; mais qui pourtant réciteront le Coran sans que sa récitation ne dépasse leur gosier (sans en avoir de récompense) et abandonneront précipitamment l'islam comme une flèche perce un gibier et sort de l'autre côté. Partout où vous les trouverez, tuez-les; car, leur meurtre vaudra, au Jour de la Résurrection, une récompense à celui qui l'a commis".

D'après Sahl ibn Hunayf (qu'Allah soit satisfait de lui):

Yusayr ibn `Amr a demandé à Sahl ibn Hunayf s'il avait entendu le Prophète (pbAsl) citer les Kharijites. Sahl lui répondit: Je l'ai entendu dire, en dirigeant sa main vers l'Orient: "De là sortiront des gens qui réciteront le Coran du bout de leurs langues, sans que sa récitation ne dépasse leur gosier (sans en avoir de récompense); ils abandonneront précipitamment l'islam comme une flèche perce un gibier et sort de l'autre côté".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

Al-Hasan ibn `Alî prit une des dattes destinées aux aumônes et la mit dans sa bouche. - "Arrête! Arrête et jette-la, s'écria le Prophète (pbAsl) en ajoutant: "Ne sais-tu pas que, nous ne mangeons guère de ce qui est destiné à l'aumône?".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "Quand je rentre chez moi, que je trouve une datte tombée sur mon lit et que je la prends pour la manger; je crains qu'elle ne fasse partie de ce qu'avait été destiné à l'aumône et je la rejette tout de suite".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl), ayant trouvé une datte, dit: "Si je ne craignais qu'elle ne fît partie de l'aumône, je l'aurais mangée".

Selon 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),

Barîra offrit comme cadeau au Prophète (pbAsl) de la viande qui lui avait été donnée en aumône. - "Cette viande, dit le Prophète, est une aumône pour elle et un cadeau pour nous".

`A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Le Prophète (pbAsl) reçut comme cadeau de la viande de bœuf. - "C'est de l'aumône faite à Barîra", dit-on. - "C'est une aumône pour elle et un cadeau pour nous", répondit-il.

'Umm `Atiyya (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Le Prophète (pbAsl) m'a donné une brebis en aumône; alors, j'en ai envoyé un morceau à `A'icha. Quand il entra chez `A'icha, le Prophète (pbAsl) dit: "Avez-vous quelque chose (à manger)?". Elle répondit: "Non, excepté ce morceau de la brebis provenant de l'aumône faite à Nusayba que celle-ci nous a envoyés". - "Apporte-le, reprit le Prophète, il est arrivé à sa place".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Quand on apportait de la nourriture à l'Envoyé d'Allah (pbAsl), il s'enquérissait si c'était un cadeau - et en ce cas il en mangeait- ou une partie de l'aumône -et en ce cas il refusait d'en manger-.

Abd-Allah ibn 'Abî 'Awfâ (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Chaque fois que des gens apportaient l'aumône au Prophète (pbAsl), il disait: "O Seigneur! Répands sur eux Ta bénédiction". Lorsque mon père 'Abû 'Awfâ vint lui apporter son aumône, il dit: "Seigneur! Répands Ta bénédiction sur la famille de 'Abû 'Awfâ!"

n° 14 Jeûne

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Dès l'arrivée du ramadan, les portes du Paradis s'ouvrent, celles de l'Enfer se ferment et les diables sont enchaînés

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), évoquant le mois du ramadan, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "N'entamez pas le jeûne avant de voir le croissant (du mois du ramadan) et ne l'arrêtez pas non plus avant de voir celui (de chawwâl). Si le ciel est nuageux, recourez-vous à la supputation".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Commencez le jeûne dès que vous voyez le croissant (du ramadan) et arrêtez-le dès que vous voyez celui (de chawwâl). Si le temps est brumeux, jeûnez un trentième jour".

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Ne jeûnez pas un ou deux jours avant le ramadan, exception faite à l'homme qui avait l'habitude de jeûner (le lundi ou le jeudi par exemple; au cas où le début du ramadan tomberait un mardi ou un vendredi)".

D'après 'Umm Salama (qu'Allah soit satisfait d'elle), le Prophète (pbAsl) fit serment de ne pénétrer chez quelques-unes de ses femmes durant un mois. Au vingt-neuvième jour, il rentra le matin ou le soir chez elles. - "Tu as juré, ô Envoyé d'Allah, de ne pas te rendre chez nous un mois durant", lui fit-on remarquer. - "Eh bien!, répondit-il, le mois peut être de vingt-neuf jours (seulement)".

D'après 'Abû Bakra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "La récompense des deux mois se terminant par les fêtes (celle de la rupture du jeûne et celle du sacrifice), ramadan et dhû-l-hijja, n'est aucunement amoindrie (même si la durée de chacun de ces deux mois est de 29 et non de 30 jours)."

D'après `Adî ibn Hâtim (qu'Allah soit satisfait de lui), Quand ce verset: Jusqu'à ce que se distingue, pour vous le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit fut révélé, `Adî ibn Hâtim a dit: "O Envoyé d'Allah! Je mets sous mon traversin deux cordelettes, une noire et une blanche pour distinguer l'aube de la nuit". - "Ton traversin est donc singulièrement large, répondit le Prophète (pbAsl), le fil noir signifie la noirceur de la nuit et le fil blanc, la blancheur de l'aube".

Sahl ibn Sa`d (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Quand ce verset: Mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc du fil noir fut révélé, l'homme (voulant jeûner) prenait une cordelette blanche et une autre noire et continuait à manger (et à boire) tant qu'il pouvait distinguer l'une de l'autre. Ce fut alors qu'Allah abrogea le verset précédent par celui-ci: le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit et on comprit alors qu'il s'agissait de la noirceur de la nuit et de la blancheur de l'aube.

D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Bilâl appelle à la prière (de fajr) alors qu'il fait encore nuit. Mangez et buvez jusqu'à ce que vous entendiez l'appel de la prière fait par Ibn 'Umm Maktûm".

D'après Ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Que l'appel de Bilâl à la prière (de fajr) n'empêche aucun de vous de prendre son suhûr (repas nocturne pris avant le lever du jour pendant le ramadan), car il appelle à cette prière alors qu'il fait encore nuit pour signaler l'imminence de l'aurore à celui, parmi vous, qui veille la nuit pour faire des prières, et pour réveiller celui qui dort". Puis, il (pbAsl) fit des gestes avec sa main et ses doigts pour expliquer la différence entre l'aube et l'aurore.

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Prenez le suhûr, car il y est une bénédiction".

Zayd ibn Thâbit (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Nous prîmes le suhûr avec le Prophète (pbAsl); puis nous nous levâmes pour aller à la prière. -
"Combien de temps s'est-il écoulé entre le suhûr et l'appel à la prière (de fajr)?", demanda-t-on. -
"Le temps de réciter cinquante versets".

D'après Sahl ibn Sa`d (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Les fidèles resteront sur la Bonne Voie (celle de la religion) tant qu'ils se hâtent de rompre leur jeûne (à l'heure prescrite)".

D'après `Umar ibn Al-Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "A la tombée de la nuit, quand le jour commence à s'éteindre et que le soleil se couche, il est temps au fidèle de rompre son jeûne".

Abd-Allah ibn 'Abî 'Awfâ (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Nous accompagnions l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dans un voyage au cours du ramadan. Au coucher du soleil, il (pbAsl) dit à un homme: "Descends (de ta monture) et prépare-nous une bouillie". - "O Envoyé d'Allah, reprit l'homme, il fait encore jour". Et l'Envoyé d'Allah de répéter son ordre. L'homme descendit alors de sa monture et prépara la bouillie. Puis, il la servit à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui la but, puis, dit en faisant des gestes avec sa main: "Quand le soleil se couche par ici et que la nuit tombe par-là, il est temps au fidèle de rompre son jeûne".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) interdit d'observer un jeûne continu. - "Mais toi, tu l' observes", dit-on. "Ma condition, répondit-il, diffère de la vôtre; je suis nourri et désaltéré".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) interdit d'observer un jeûne continu. L'un des musulmans lui dit: "Mais toi, tu l' observes, ô Envoyé d'Allah?". Le Prophète (pbAsl) lui répondit: "Vous n'êtes pas comme moi, car dans la nuit, mon Seigneur me fournit nourriture et boisson". Comme les fidèles renoncèrent à son ordre, il observa avec eux un jeûne continu jour après jour, jusqu'à l'apparition de la nouvelle lune. Il leur dit alors: "Si l'apparition du croissant avait pris du retard, j'aurais poursuivi davantage ce jeûne". Comme s'il voulait leur affliger une punition, parce qu'ils lui avaient désobéi en refusant d'arrêter le jeûne continu.

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui):
Au cours du ramadan, le Prophète (pbAsl) était en train de pratiquer une prière (supplémentaire), je vins alors la faire à côté de lui, et un autre fit de même et ainsi de suite jusqu'à ce que nous formâmes un groupe de moins de dix hommes. Quand le Prophète s'aperçut que nous le suivîmes dans la prière, il l'allégea. Une fois rentré chez lui, il continua la prière qu'il avait abrégée avec nous. Le lendemain matin, nous lui dîmes: "As-tu remarqué notre présence la nuit dernière?". Il répondit: "C'est ce qui m'a porté à alléger la prière". Vers la fin du mois, le Prophète (pbAsl) commença à observer un jeûne continu et certains de ses Compagnons lui emboîtèrent le pas". Le Prophète dit alors: "Pourquoi observez-vous un jeûne continu? Vous n'êtes pas

comme moi. Par Dieu! Si le mois (du ramadan) pouvait se prolonger davantage, j'aurais observé un long jeûne continu capable de forcer les exagérateurs à abandonner leur exagération".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Le Prophète (pbAsl) baisait certaines de ses femmes alors qu'il jeûnait". Puis, elle s'est mise à rire.

D'après `Umar ibn `Abî Salama (qu'Allah soit satisfait de lui), j'ai demandé à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) si le jeûneur pouvait baiser sa femme?. Le Prophète (pbAsl) lui répondit: "Pose ta question à 'Umm Salama ". Celle-ci lui informa que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) faisait cela. `Umar vint alors dire: "O Envoyé d'Allah! Allah t'a certes pardonné tes fautes antérieures et postérieures". Le Prophète (pbAsl) lui répliqua: "Par Dieu! Je crains Allah et Le redoute plus qu'aucun d'entre vous".

D'après `A'icha et 'Umm Salama (qu'Allah soit satisfait d'elles), Il arrivait que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) se réveillait le matin souillé à la suite d'un rapport charnel, et malgré cela il poursuivait son jeûne.

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), Un homme vint trouver le Prophète (pbAsl) et lui dit: - "O Envoyé d'Allah! Je suis perdu". - "Qu'est-ce qu'a causé ta perte?", demanda le Prophète. - "J'ai eu des rapports charnels avec ma femme un jour du ramadan". - "Possèdes-tu un esclave que tu puisses affranchir?". - "Non". - "Es-tu capable de jeûner deux mois successifs?". - "Non". - "As-tu de quoi nourrir soixante pauvres?". - "Non". L'homme resta auprès du Prophète (pbAsl) jusqu'à ce qu'on apporta à celui-ci un panier d'osier contenant des dattes. Il (pbAsl) dit à l'homme: "Fais-en la charité". L'homme répliqua: "Certes, il n'y a entre les deux territoires couverts de pierres noires de Médine, une famille qui est plus pauvre ni qui en a plus besoin que la mienne". Le Prophète (pbAsl) rit alors à gorge déployée, puis dit: "Prends-le, et en nourris ta famille".

Selon `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):

Un homme vint trouver le Prophète (pbAsl) et lui dit: "O Envoyé d'Allah! Je suis damné". - "Qu'as-tu donc?", demanda le Prophète. - "J'ai eu des rapports charnels avec ma femme un jour du ramadan". - "Fais l'aumône! Fais l'aumône". - "Je ne possède rien". Le Prophète lui ordonna de s'asseoir. A ce moment, on lui apporta deux paniers d'osier contenant de la nourriture. Le Prophète lui enjoignit d'en faire l'aumône.

Selon Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui):

Au cours du ramadan de l'année de la conquête de La Mecque, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) entreprit un voyage. Il observa le jeûne jusqu'à son arrivée à Al-Kadîd (une source d'eau courante à 42 miles de La Mecque). Là, il rompit son jeûne. Ibn `Abbâs ajouta que les Compagnons de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) suivaient toujours de près ses divers comportements.

Selon Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux):

Lors d'un voyage, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) vit une cohue de gens entourant un homme et l'abritant du soleil. Il demanda: "Qu'y a-t-il?". On lui répondit: "C'est un jeûneur". - "Jeûner en voyage n'est pas de la bienfaisance", fit remarquer le Prophète (pbAsl).

Récit de 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui):

'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui) fut interrogé sur le jeûne du ramadan pendant le voyage, il dit: "Nous avons voyagé avec le Prophète (pbAsl) au cours du ramadan. Ni le jeûneur a blâmé celui qui a rompu son jeûne, ni celui-ci a blâmé celui-là".

'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Nous étions en voyage avec le Prophète (pbAsl), certains parmi nous observaient le jeûne tandis que d'autres ne l'observaient pas. Nous fîmes alors halte dans un jour très chaud. Certains se servirent de leurs vêtements pour s'abriter du soleil, et d'autres, de leurs mains. Les jeûneurs

tombèrent par terre, et ceux qui n'observaient pas le jeûne dressèrent les tentes et abreuèrent les montures. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit alors: "Ce sont ce qui ne jeûnent pas aujourd'hui qui ont remporté la récompense".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),
Hamza ibn `Amr Al-'Aslamî interrogea le Prophète (pbAsl) au sujet de l'observation du jeûne en voyage. Il répondit: "Tu es complètement libre d'observer le jeûne ou de le rompre".

'Abû Ad-Dardâ' (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Au cours du ramadan, nous partîmes avec le Prophète (pbAsl) en voyage, alors que la chaleur était torride au point que l'un de nous couvrait sa tête de sa main pour s'abriter du soleil. Aucun de nous ne jeûnait excepté le Prophète et `Abd-Allah ibn Rawâha".

'Umm Al-Fadl bint Al-Hârith (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Le jour de `Arafa, quelques gens doutèrent du jeûne du Prophète (pbAsl): certains dirent qu'il jeûne et d'autres assurèrent qu'il ne jeûne pas. Alors qu'il se tenait sur sa monture à `Arafa, je lui envoyai un pot de lait qu'il but".

'Umm Al-Fadl (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Quelques Compagnons du Prophète (pbAsl) doutèrent du jeûne du jour de `Arafa où nous fûmes avec le Prophète (pbAsl). Je lui envoyai alors un pot de lait qu'il but".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

A L'époque antéislamique, les Qoraychites, ainsi que le Prophète (pbAsl), jeûnaient le jour de `Achûrâ'. Même après l'hégire, il (pbAsl) continua à le jeûner et recommanda son jeûne. Après la prescription du jeûne du ramadan, il dit: "Vous êtes libre de jeûner ou de ne pas jeûner en ce jour".

`Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

A l'époque antéislamique, on jeûnait le jour de `Achûrâ'. Puis, avant la prescription du jeûne du ramadan, le Prophète (pbAsl) et les musulmans le jeûnaient également. Mais après la prescription du jeûne du ramadan, le Prophète (pbAsl) dit: "`Achûrâ' est un des jours d'Allah. Vous êtes libre de jeûner ou de ne pas jeûner en ce jour".

D'après `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui):

`Abd-Ar-Rahman ibn Yazîd a transmis que Al-'Ach`ath ibn Qays pénétra chez `Abd-Allah qui était en train de déjeuner. Celui-ci lui dit: "O `Abû Muhammad! Viens manger". - "N'est-ce pas c'est le jour de `Achûrâ'?", demanda Al-'Ach`ath. - "Si, mais sais-tu ce qu'est le jour de `Achûrâ'?", dit-il. - "Non!", lui répondit Al-'Ach`ath. - "C'était un jour que le Prophète (pbAsl) jeûnait avant la prescription du jeûne du ramadan. Mais depuis cette prescription, on a cessé de jeûner en ce jour", répondit-il.

Selon Mu`âwiya ibn 'Abî Sufyân (qu'Allah soit satisfait de lui),

Humayd ibn `Abd-Ar-Rahman a dit: J'ai entendu Mu`âwiya ibn 'Abî Sufyân dire en chaire à Médine le jour de `Achûrâ', l'année où il fit son Hajj: "O Médinois! Où sont vos savants? J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: C'est aujourd'hui le jour de `Achûrâ'; Allah ne vous a pas prescrit de le jeûner, mais moi, je jeûne; qu'ils jeûnent ceux qui veulent jeûner; et que ceux qui ne le veulent pas, ne jeûnent pas".

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Le Prophète vint à Médine et vit que les juifs jeûnaient le jour de `Achûrâ'. Il leur demanda: "Pourquoi vous jeûnez en ce jour?". - "C'est en ce jour, lui répondit-on, qu'Allah a délivré Moïse et les israélites de Pharaon, nous jeûnons donc pour célébrer ce jour". Le Prophète (pbAsl) répliqua alors: "Nous avons plus de droit à Moïse que vous". Et il donna l'ordre de le jeûner.

'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Les juifs célébraient le jour de `Achûrâ' et le considéraient comme un jour de fête. Le Prophète (pbAsl) dit: "Vous aussi, jeûnez en ce jour".

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

On m'interrogea au sujet du jeûne du jour de 'Achûrâ' et je répondis: "Je n'ai jamais vu le Prophète (pbAsl) manifester de préférence pour jeûner un jour comme en ce jour, ni un mois, comme en ce mois, c'est-à-dire le mois du ramadan".

Salama ibn Al-'Akwa` (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Au jour de `Achûrâ', le Prophète (pbAsl) chargea un homme des 'Aslam, de transmettre ce message aux fidèles: "Que celui qui n'a pas encore mangé, jeûne et que celui qui a déjà mangé, jeûne le reste du jour".

Ar-Rubayyi` bint Mu`awwidh ibn `Afrâ' (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Au matin du jour de `Achûrâ', le Prophète (pbAsl) expédia un héraut annoncer aux villages des 'Ansâr situés aux alentours de Médine: "Qu'il continue à jeûner, celui qui n'a pas encore mangé dès son réveil; et qu'il jeûne le reste du jour, celui qui a déjà mangé". Elle poursuivit: "Dès lors, nous jeûnions ce jour et nous fîmes jeûner aussi nos enfants, par la grâce d'Allah. Nous allions à la mosquée et nous leur fabriquions un jouet avec de la laine et quand l'un d'eux pleurait de faim, nous le lui donnions pour le préoccuper jusqu'au moment de la rupture du jeûne".

Umar ibn Al-Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Le Prophète (pbAsl) a interdit de jeûner en ces deux jours: le premier est celui où vous rompez le jeûne du ramadan, et le second où vous mangez de vos bêtes sacrifiées".

D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui),

j'ai entendu le Prophète (pbAsl) dire: "Il n'est pas de jeûne pendant deux jours: le jour de la fête du sacrifice et le jour de la rupture du jeûne du ramadan".

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Un homme vint trouver Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) et lui dit: "J'ai fait vû de jeûner un jour qui avait coïncidé avec le premier jour de la fête du sacrifice -ou de la fête de la rupture du jeûne". Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) lui répondit: "Allah a ordonné d'accomplir les vûx, mais le Prophète (pbAsl) a interdit de jeûner en ce jour".

Récit de Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux):

Muhammad ibn `Abbâd a dit: J'ai interrogé Jâbir ibn `Abd-Allah alors qu'il accomplissait les tournées rituelles autour de la Ka`ba: "L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a-t-il interdit de jeûner le vendredi?". - "Oui, par le Seigneur de cette Maison", répondit-il.

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "Que personne de vous ne jeûne le vendredi, à moins qu'il ne jeûne aussi le jour qui le précède (le jeudi) ou le jour qui le suit (le samedi)".

Salama (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Quand ce verset Mais pour ceux qui ne pourraient le supporter qu' (avec grande difficulté), il y a une compensation: nourrir un pauvre fut révélé, il était permis de rompre le jeûne à condition de faire une expiation. Cela dura jusqu'à la révélation du verset suivant qui l'abrogea".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Il arrivait que je ne pouvais m'acquitter du jeûne de quelques jours du ramadan qu'au mois de cha`bân. Comme je suis toujours préoccupée par mes devoirs envers le Prophète (pbAsl)".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Le successeur d'un mort qui aurait dû s'acquitter d'un jeûne, devra le faire à sa place".

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Une femme vint trouver le Prophète (pbAsl) et lui dit: "O Envoyé d'Allah! Ma mère mourut alors qu'elle devait un mois de jeûne". Il dit: "Si elle avait une dette, la payerais-tu à sa place?". - "Certes, oui!", répondit la femme. Il lui répondit: "Tu devras donc plutôt t'acquitter de sa dette envers Allah".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Que celui qui a l'intention de jeûner un jour, ne dis pas ni d'obscénités ni de grossièretés. Si quelqu'un l'injurie ou l'attaque, qu'il répète: "Je suis en jeûne".

D'après Sahl ibn Sa`d (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: Au Paradis, il y a une porte, dite "Ar-Rayyân" par laquelle entreront les jeûneurs, au Jour de la Résurrection et nul à part eux n'entrera. On dira: "Où sont les jeûneurs?". Et ceux-ci d'entrer. Dès le passage de leur dernier, cette porte se fermera et nul autre n'entrera plus.

D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui):

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Tout Serviteur qui jeûne un jour pour l'amour d'Allah, Allah, en récompense, écartera son visage de l'Enfer pour une durée de soixante-dix années".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "Que quiconque mange ou boit, oubliant qu'il est en jeûne, continue le reste du jour en jeûnant, car c'est Allah qui lui a fourni nourriture et boisson".

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Jamais le Prophète (pbAsl) n'a jeûné un mois en entier, sauf le ramadan. Il jeûnait (supplémentairement) si souvent au point qu'on avait l'impression qu'il ne rompait jamais son jeûne; et il le rompait si longtemps, au point qu'on pensait qu'il ne jeûnait jamais (supplémentairement)".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui):

"L'Envoyé d'Allah (pbAsl) jeûnait (supplémentairement si souvent) au point qu'on avait l'impression qu'il ne rompait jamais son jeûne; et il le rompait (si longtemps), au point qu'on pensait qu'il ne jeûnait jamais (supplémentairement)".

D'après `Abd-Allah ibn `Amr ibn Al-`As (qu'Allah soit satisfait de lui),

On a informé l'Envoyé d'Allah (pbAsl) que j'avais dit: "Je jeûnerai le jour et passerai la nuit en priant tant que je suis en vie". L'Envoyé d'Allah (pbAsl) me demanda: "Est-ce toi qui a dit cela?". - "Oui, je l'ai bien dit, ô Envoyé d'Allah". - "Tu ne pourras pas le faire. Jeûne un jour et romps le jeûne un autre. Veille une partie de la nuit et dors pendant une autre. Jeûne trois jours de chaque mois, car la récompense de la bonne action est déçuplée, et ce jeûne équivaldra au jeûne perpétuel", me dit-il. - "Je peux supporter encore davantage", répondis-je. - "Jeûne donc un jour et romps le jeûne deux autres". - "Je peux faire mieux encore", lui dis-je. - "Jeûne donc un jour sur deux, tel était le jeûne de David (que la paix soit sur lui) et c'est le jeûne le plus modéré". - "Je peux faire mieux encore". L'Envoyé d'Allah (pbAsl) me dit: "Il n'y a pas mieux que cela". `Abd-Allah ibn `Amr (qu'Allah soit satisfait des deux) ajouta: "Si j'avais accepté de jeûner trois jours chaque mois, ces jours-là m'auraient été plus chers que ma famille et mes biens".

D'après `Imrân ibn Husayn (qu'Allah soit satisfait d'eux),

le Prophète (pbAsl) lui demanda -ou demanda en sa présence à un autre homme-: "As-tu jeûné pendant les derniers jours de cha`bân?". - "Non", répondit-il. - "Si tu as rompu le jeûne, jeûne donc deux jours", répliqua le Prophète.

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),

certain Compagnons du Prophète (pbAsl) virent en songe que la nuit d'Al-Qadr était l'une des

sept dernières nuits (du ramadan). L'Envoyé d'Allah (pbAsl) leur dit alors: "Je remarque que vos visions concordent sur les sept dernières nuits. Quiconque l'attend, qu'il la guette donc durant les sept dernières nuits (du ramadan)".

'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) séjournait dans la mosquée pour rendre culte à Allah durant la deuxième décade du ramadan. Dès l'écoulement de la vingtième nuit et l'arrivée de la vingt et unième, il regagnait sa demeure ainsi que tous les fidèles qui y séjournèrent avec lui. Au cours du ramadan d'une autre année, il continua à séjourner dans la mosquée durant la vingt et unième nuit, et fit une allocution aux fidèles. Après maintes recommandations, il leur dit: "J'avais l'habitude de séjourner dans la mosquée pour rendre culte à Allah durant la deuxième décade (du ramadan), mais il me semble devoir y séjourner plutôt durant la dernière décade du mois. Que ceux qui séjournèrent avec moi, continuent leur séjour dans la mosquée. J'ai vu en songe cette nuit (celle d'Al-Qadr), mais j'en ai perdu le souvenir. Guettez-la au cours de la dernière décade parmi les nuits impaires. J'ai vu en songe également que je prosternais dans de l'eau et de la boue". 'Abû Sa`îd Al-Khudrî a ajouté: "En effet, il avait plu à la vingt et unième nuit du ramadan, et l'eau de la pluie s'était infiltrée à travers le plafond de la mosquée, juste au-dessus de l'endroit où priait le Prophète. Je l'ai vu alors à l'issue de la prière du matin (subh), ayant le visage couvert d'eau et de boue".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Guettez la nuit d'Al-Qadr durant la dernière décade du ramadan".

n° 15 Retraite spirituelle

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"L'Envoyé d'Allah (pbAsl) faisait une retraite spirituelle pendant la dernière décade du ramadan".

* A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Dès l'arrivée de la dernière décade (du ramadan), le Prophète (pbAsl) passait les nuits en priant, éveillait ses femmes (pour rendre culte à Allah, elles aussi), s'appliquait avec zèle aux pratiques cultuelles et s'abstenait de tout rapport charnel (avec ses femmes)".

*A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Durant la dernière décade du ramadan, le Prophète (pbAsl) s'appliquait aux pratiques religieuses plus qu'il ne le faisait au cours de n'importe quel autre moment de l'année".

n° 16 Pèlerinage

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),

un homme demanda à l'Envoyé d'Allah (pbAsl): "Que doit porter un homme en état d'ihram (sacralisation)?" "Ne portez pas, répondit l'Envoyé d'Allah (pbAsl), ni les chemises, ni les turbans, ni les pantalons, ni les burnous, ni les chaussons. Si vous ne trouvez pas de sandales, vous pouvez porter les chaussons mais en les coupant de dessous les chevilles. Ne portez pas les vêtements teintés avec du safran ou du mémécycle".

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai entendu le Prophète (pbAsl) dire en chaire: "Le port des pantalons est permis à celui qui ne trouve pas d'izâr et le port des chaussons est permis à celui qui ne trouve pas des sandales. Il s'agissait de l'homme en état d'ihram".

D'après Ya`lâ ibn 'Umayya (qu'Allah soit satisfait de lui)
un homme, portant une tunique parfumée avec du khalûq (ou suivant une variante: teint en jaune) vint trouver le Prophète (pbAsl) qui se trouvait à Al-Ji`râna et lui dit: "Que m'ordonnes-tu de faire pendant ma `Umra?". A ce moment, le Prophète (pbAsl) reçut la Révélation et on le couvrit d'un vêtement. Ya`lâ dit: Comme j'ai tellement souhaité voir le Prophète (pbAsl) au moment où il recevait la Révélation. - "Voudrais-tu voir le Prophète (pbAsl) au moment de la Révélation?". `Umar écarta alors le pan du vêtement et je vis le Prophète respirer bruyamment comme un jeune chameau. Une fois la Révélation terminée, il demanda: "Où est l'homme qui m'interroge au sujet de la `Umra? Débarrasse-toi des traces de la teinture jaune ou du parfum, ôte ta tunique et accomplit durant la `Umra les mêmes rites que tu accomplies durant le Hajj".

Selon Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) fixa le point de rencontre des pèlerins de Médine à Dhûl-Hulayfa; celui des pèlerins de la Syrie à Al-Juhfa; celui des pèlerins de Nedjd à Qarn Al-Manâzil; et celui des pèlerins du Yémen à Yalamlam. Puis il dit: "Ce sont leurs points de rencontre et ceux des autres pèlerins voulant pratiquer le Hajj ou la `Umra, même s'ils ne sont pas des autochtones. Quant à ceux qui habitent dans l'intervalle entre La Mecque et l'un des points de rencontre des pèlerins, qu'ils commencent l'état de l'ihram de chez eux. Quant aux habitants de La Mecque, qu'ils commencent l'état de l'ihram de chez eux".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: le point de rencontre des pèlerins de Médine est Dhûl-Hulayfa; celui des Syriens est Al-Juhfa; celui des gens de Nedjd est Qarn. `Abd-Allah ajoute: J'ai appris que l'Envoyé d'Allah avait dit également: "Le point de rencontre des pèlerins yéménites est Yalamlam".

D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),
la formule de la Talbiya que prononçait l'Envoyé d'Allah (pbAsl) était: "Grand Allah! Me voici répondre à Ton appel. Tu n'as pas d'associé, me voici répondre à Ton appel. La louange et les bienfaits T'appartiennent, ainsi que la Royauté, Tu n'as pas d'associé".

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
"Contrairement à vos mensonges attribués à l'Envoyé d'Allah (pbAsl), votre Baydâ' là (nom d'un endroit situé auprès de Dhûl-Hulayfa), le Prophète ne l'a pas prise pour lieu de rencontre des pèlerins et n'a commencé à prononcer la Talbiya qu'à partir de la mosquée de Dhûl-Hulayfa".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
"J'ai parfumé l'Envoyé d'Allah (pbAsl) avant sa sacralisation et après sa désacralisation avant qu'il n'accomplisse les dernières tournées rituelles autour de la Maison Sacrée".

D'après As-Sa`b ibn Jaththâma Al-Laythî (qu'Allah soit satisfait de lui),
J'ai offert au Prophète (pbAsl) (de la chair) d'un âne sauvage, alors qu'il se trouvait à Al-'Abwâ' ou à Waddân, mais il (pbAsl) l'a refusée. Remarquant mon mécontentement, le Prophète (pbAsl)

m'a dit: "Je ne l'ai refusée que parce que je suis en état d'ihram".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),
As-Sa`b ibn Jaththâma a offert (de la chair) d'un âne sauvage à l'Envoyé d'Allah (pbAsl), qui était en état de sacralisation; mais celui-ci (pbAsl) l'a refusée en lui disant: "Si je n'étais pas en état de sacralisation, je l'aurais acceptée".

'Abû Qatâda (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Quand nous atteignîmes Al-Qâha avec le Prophète (pbAsl), certains d'entre nous étaient en état d'ihram et d'autres ne l'étaient pas. Je remarquai que mes compagnons se montraient quelque chose l'un à l'autre. J'aperçus alors un âne sauvage. Je harnachai mon cheval et je pris ma lance. Mon fouet étant tombé alors que je montai à cheval, je demandai à mes compagnons, qui étaient en ihram, de me le ramasser. Mais, ils me répliquèrent: "Par Dieu! Nous ne t'aidons aucunement à le chasser". Sur ce, je descendis et ramassai mon fouet, puis pus attraper l'âne par derrière alors qu'il était caché derrière un tertre, je le frappai de ma lance et lui coupai les jarrets. Ensuite, je l'apportai à mes compagnons. Les uns dirent: "Mangez-en"; et des autres dirent: "N'en mangez pas". J'allai donc joindre le Prophète (pbAsl) qui nous avait devancé et lui posai la question: "Mangez-en, répondit-il, c'est licite".

A'icha, la femme du Prophète (qu'Allah soit satisfait d'elle), a dit:
J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: "Ces quatre nuisibles sont à tuer absolument même durant la sacralisation: le milan, le corbeau, la souris et le chien enragé".

Selon `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Il n'y a aucun reproche à faire à celui qui tue l'un de ces cinq même au sein du sanctuaire (de La Mecque) et durant la sacralisation: la souris, le scorpion, le corbeau, le milan et le chien enragé".

Ka`b ibn `Ujra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Au temps d'Al-Hudaybiya, le Prophète (pbAsl) s'arrêta devant moi pendant que j'allumais le feu sous un pot - selon Al-Qawârîrî -, - ou une marmite selon 'Abû Ar-Rabî` -. Comme j'étais pouilleux, il me dit: "Souffres-tu à cause de tes poux?". - "Oui", répondis-je. Il répliqua: "Rase-toi donc la tête, (et en rachat) jeûne trois jours ou nourrie six pauvres ou immole un sacrifice".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) fit une saignée, alors qu'il était en état de sacralisation.

D'après 'Abû Buhayna (qu'Allah soit satisfait de lui),
sur la route de La Mecque, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) fit une saignée au milieu de sa tête, alors qu'il était en état de sacralisation.

D'après 'Abû 'Ayyûb Al-'Ansârî (qu'Allah soit satisfait de lui),
`Abd-Allah ibn Hunayn a dit: `Abd-Allah ibn `Abbâs m'envoya chez 'Abû 'Ayyûb Al-'Ansârî. Je le trouvai en train de se laver auprès d'un puits, en se voilant par un vêtement. Je le saluai. - "Qui est-ce?", demanda-t-il. - "Je suis `Abd-Allah ibn Hunayn. C'est `Abd-Allah ibn `Abbâs qui m'a

envoyé pour te demander comment l'Envoyé d'Allah (pbAsl) se lavait la tête lorsqu'il était en état d'ihram", lui répondis-je. 'Abû 'Ayyûb (qu'Allah soit satisfait de lui) abaissa alors le vêtement pour me montrer sa tête. Puis, il s'adressa à celui qui lui verse l'eau, en disant: "Verse". Il se mit à frotter sa tête en passant ses mains dans un va-et-vient et me dit à la fin: "C'est ainsi que j'ai vu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) laver sa tête".

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Un homme (qui se trouvait en état d'ihram) tomba de son chameau, se cassa le cou et trouva la mort sur-le-champ. Le Prophète (pbAsl) dit alors: "Lavez-le avec de l'eau et du lotus, ensevelissez-le dans ses deux pièces d'étoffes; mais ne lui couvrez surtout pas la tête; car, au Jour du Jugement Dernier, Allah le ressuscitera en train de prononcer la Talbiya".

`A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) entra chez Dubâ`a bint Az-Zubayr et lui dit: "Tu as voulu accomplir le Hajj!". Elle lui répondit: "Par Dieu! J'éprouve une certaine douleur". Il lui dit: "Accomplis le Hajj en fixant une condition. Dis: Grand Allah! Mon lieu de désacralisation sera là où Tu me retiendras (d'atteindre la Maison Sacrée)". Dubâ`a était la femme d'Al-Miqdâd.

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Nous accompagnâmes le Prophète (pbAsl) au cours de son Hajj d'adieu et nous fîmes la Talbiya pour la `Umra. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit: "Que celui qui a une offrande fasse à la fois la Talbiya pour le Hajj et la `Umra, et qu'il ne quitte pas l'état d'ihram que quand il eut accompli leurs rites". `A'icha poursuivit: Quand je suis arrivée à La Mecque, j'avais mes menstrues. Je n'ai donc pas fait les tournées rituelles autour de la Maison Sacrée ni le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa. Comme je plaignis de cela au Prophète (pbAsl), il me dit: "Dénoue tes cheveux et peigne-les, fais la Talbiya pour le Hajj et laisse la `Umra (pour le moment)". Je suivis ses conseils. Quand nous accomplissâmes le Hajj, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) m'envoya à At-Tan`im en compagnie de (mon frère) `Abd-Ar-Rahman ibn 'Abî Bakr et là, j'accomplis les rites de la `Umra. Le Prophète me dit: "C'est de cet endroit que commence ta `Umra". `A'icha ajouta: "Ceux qui avaient fait la Talbiya pour la `Umra, firent les tournées rituelles autour de la Maison Sacrée et le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa, puis ils se désacralisèrent. Ensuite ils firent une seconde fois les tournées rituelles à leur retour de Mina pour leur Hajj. Quant à ceux qui avaient joint le Hajj à la `Umra, ils n'accomplirent les tournées rituelles qu'une seule fois".

Selon `Abd-Ar-Rahman ibn 'Abî Bakr (qu'Allah soit satisfait de lui)

le Prophète (pbAsl) lui ordonna de prendre `A'icha en croupe et de lui faire accomplir la `Umra à partir d' At-Tan`im.

Selon Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait de lui),

Nous fîmes la Talbiya pour le Hajj seulement avec le Prophète (pbAsl) tandis que `A'icha eut l'intention d'accomplir la `Umra. Arrivés à Sarif, elle eut ses menstrues. Lorsque nous arrivâmes à La Mecque, nous fîmes les tournées rituelles autour de la Ka`ba et le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) ordonna à celui qui n'avait pas une offrande à sacrifier de se désacraliser. Comme nous lui demandâmes de quelle nature est cette désacralisation, il répondit: "Une désacralisation complète". Nous eûmes des rapports charnels avec nos femmes, nous nous parfumâmes et nous portâmes nos habits ordinaires alors que quatre nuits (de marche) seulement nous séparâmes de `Arafa. Puis, le jour d'Al-Tarwiya (le huitième jour de dhûl-hijja),

nous fîmes la Talbiya. Pénétrant chez `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) la trouva en train de pleurer. - "Qu'as-tu?", lui demanda-t-il. - "J'ai eu mes menstrues, au moment où les gens quittaient l'ihram et je n'ai pas pu le faire, ni accomplir les tournées rituelles autour de la Ka`ba, et voilà que les gens se dirigent maintenant vers le Hajj", répondit-elle. Il me dit: "C'est une règle qu'Allah a imposée aux filles d' Adam. Fais donc le Ghusl, puis prononce la Talbiya pour le Hajj". `A'icha suivit ses ordres et fit tous les rites du Hajj. Quand elle devint pure, elle fit les tournées rituelles autour de la Ka`ba et le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa. Le Prophète lui dit alors: "Te voilà acquittée des rites du Hajj et de la `Umra ensemble". Elle lui répondit: "O Envoyé d'Allah! Je sens que je n'ai pas accompli mon Hajj qu'après avoir fait les tournées rituelles autour de la Maison". Il rétorqua: "O `Abd-Ar-Rahman! Emmène-la et qu'elle accomplisse sa `Umra à partir d' At-Tan`im". Ceci eut lieu dans la nuit d'Al-Hasba (la nuit où les pèlerins quittent La Mecque après les jours de Tachriq).

Récit de Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait d'eux)

`Atâ' a dit: J'ai entendu Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux) dire: "Nous, les Compagnons de Muhammad (pbAsl), nous avons prononcé la Talbiya afin d'accomplir le Hajj uniquement". `Atâ' ajouta: Jâbir a dit: "Le matin du quatrième jour de dhûl-hijja, le Prophète (pbAsl) vint nous ordonner de se désacraliser". `Atâ' dit: Le Prophète ajouta: "Quittez la sacralisation et ayez des rapports charnels avec vos femmes". `Atâ' dit: "Il (pbAsl) n'y insista pas, mais il leur rendit ces choses licites". Les Compagnons dirent: Est-ce que quand il ne nous sépare de la station à `Arafa que quatre jours, il (pbAsl) nous ordonne d'avoir des rapports charnels avec nos femmes, ainsi en arrivant à `Arafa, nous aurons les verges dégouttant de sperme". Il (`Atâ') ajouta: Il me semble encore voir Jâbir remuer sa main en disant ses mots. Le Prophète (pbAsl) s'adressa alors à nous en ces termes: "Vous savez bien que je crains Allah plus qu'aucun d'entre vous et que je suis le plus véridique et le plus pieux parmi vous. Si ce n'était ma bête du sacrifice que j'ai apportée avec moi, j'aurais procédé à la désacralisation, juste comme vous. Si je connaissais l'invisible, je ne l'aurais pas emmenée. Quittez donc la sacralisation". Sur ce, nous obéissions. `Atâ' ajouta: Jâbir dit alors: Puis, arriva `Alî qui était chargé de la collecte des impôts. Il (pbAsl) lui demanda: "Comment as-tu prononcé la Talbiya (est-ce qu'en ayant l'intention d'accomplir le Hajj et la `Umra conjointement ou le Hajj et la `Umra chacun séparé)?". Il répondit: "Comme l'a fait le Prophète (pbAsl) exactement (c'est-à-dire en accomplissant le Hajj et la `Umra ensemble)". Le Prophète (pbAsl) lui dit alors: "Sacrifie la bête et reste en état de sacralisation" et `Alî lui offrit une bête à sacrifier. Surâqa ibn Mâlik ibn Ju`chum demanda alors: "O Envoyé d'Allah! Est-ce c'est pour cette année-ci ou pour toujours?". Et le Prophète de répondre: "C'est pour toujours".

`A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Les Qoraychites et tous ceux qui suivaient leur religion, faisaient halte à Al-Muzdalifa et on les appelait "Al-Hums" (les forcenés, parce qu'ils s'attachaient enfièvrément à leur religion), tandis que tous les autres Arabes faisaient station à `Arafa. A l'avènement de l'Islam, Allah -à Lui la puissance et la gloire- ordonna à Son Prophète (pbAsl) de faire station à `Arafa puis d'en déferler, et ce conformément à cette parole divine: Ensuite, déferlez par où les gens déferlèrent

Jubayr ibn Mut`im (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

L'un de mes chameaux s'égara; j'allai donc à sa recherche le jour de `Arafa. Je vis alors le Prophète (pbAsl) debout parmi les gens à `Arafa. Je dis: "Par Dieu, c'est un des Hums. Que fait-il donc là?". Les Qoraychites faisaient partie des "Hums".

'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Je vins trouver le Prophète (pbAsl) à Al-Bathâ où il faisait escale. Il me demanda: "As-tu accompli le Hajj?". - "Oui", lui répondis-je. - "Avec quelle intention avez-vous entamé ta sacralisation (ifrâd, Qirân ou Tamattu')?", reprit-il. Je lui dis: "J'ai formulé l'intention de l'accomplir exactement comme le Prophète l'avait accompli". - "C'est bien, répliqua-t-il, accomplis les tournées rituelles autour de la Ka`ba, puis fais le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa et quitte ensuite l'état de sacralisation". 'Abû Mûsa ajouta: Je fis les tournées rituelles autour de la Ka`ba, puis je fis le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa enfin je me rendis chez une femme des Banû Qays pour m'épouiller la tête, puis je fis la Talbiya pour le Hajj. J'ai conseillé cela aux gens jusqu'au califat de `Umar, lorsqu'un homme me dit: "O 'Abû Mûsa! - ou O `Abd-Allah ibn Qays - Arrêtes certains de tes conseils, car tu ne sais pas ce que l'émir des Croyants a innové après toi au sujet de ces rites du Hajj et de la `Umra". 'Abû Mûsa s'adressa alors aux fidèles en disant: "O gens! Que celui à qui j'ai donné conseil, se patiente et ne le suit pas car l'émir des Croyants vous viendra bientôt. Suivez donc sa sentence". Lorsque `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) arriva, je lui racontai le fait et il me répondit: "Quant au Livre d'Allah (le Coran), il nous ordonne d'accomplir intégralement les rites. Et si nous mettons la Sunna en pratique, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) ne quitta pas l'état de sacralisation avant que l'animal du sacrifice n'ait atteint son lieu d'immolation".

D'après `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),

'Abû Mûsa conseillait la pratique du Tamattu` (séparer l'accomplissement de la `Umra de celui du Hajj par la désacralisation). Un homme lui dit: "Fais attention à ce que tu dis! Ne sais-tu point que l'émir des Croyants a introduit certaines innovations sur les rites du Hajj et de la `Umra". Plus tard, 'Abû Mûsa rencontra `Umar et l'interrogea sur ce sujet. - "Je sais, répondit-il, que le Prophète (pbAsl) et ses Compagnons l'ont pratiqué, mais je réprouve que les pèlerins aient des rapports charnels avec leurs femmes à l'ombre des arbres, puis qu'ils continuent les rites du Hajj en ayant les têtes dégouttant d'eau (à cause des ablutions majeures)".

Le récit de `Alî (qu'Allah soit satisfait de lui):

D'après `Abd-Allah ibn Chaqîq, `Uthmân proscrivait le Tamattu` (séparer l'accomplissement de la `Umra de celui du Hajj par la désacralisation); alors que `Alî le recommandait. Après s'être entretenu avec `Uthmân, `Alî dit: "Tu sais que cela se pratiquait du vivant du Prophète (pbAsl)?" . `Uthmân lui répondit: "C'est vrai, mais nous avons peur".

Récit de `Imrân ibn Husayn (qu'Allah soit satisfait des deux):

Mutarraf rapporte que `Imrân ibn Husayn lui a dit: "Je te rapporte aujourd'hui le hadith dont tu profiterais plus tard. Sache que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) eut autorisé à un nombre de ses proches d'entreprendre une `Umra au cours des dix premiers jours de dhûl-hijja (consacrés au Hajj). Ce qui ne fut ni abrogée par un verset coranique, ni frappé par une interdiction de la part du Prophète, sa vie durant. Pourtant, les gens eurent ensuite les opinions les plus diverses à ce sujet".

`Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

Lors du Hajj d'adieu, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) pratiqua le Tamattu` en séparant l'accomplissement de la `Umra de celui du Hajj par la désacralisation au cours des mois consacrés au Hajj, il emmena une offrande de Dhûl-Hulayfa. Il commença d'abord par prononcer la Talbiya pour la `Umra, ensuite pour le Hajj. Les gens accomplirent aussi avec lui la `Umra séparée du Hajj. Il y

avait parmi eux, ceux qui avaient des bêtes à sacrifier qu'ils avaient amenées avec eux et d'autres qui n'avaient pas d'offrandes. Lorsque l'Envoyé d'Allah (pbAsl) arriva à La Mecque, il dit: "Que celui qui a une offrande, la sacrifie et qu'il ne quitte pas l'état d'ihram avant d'accomplir le Hajj. Quant à celui qui n'a pas une bête à sacrifier, qu'il accomplisse les tournées rituelles autour de la Maison et le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa puis qu'il se raccourcisse les cheveux et quitte l'état d'ihram, ensuite qu'il fasse la Talbiya pour le Hajj et immole sa bête du sacrifice et s'il ne trouve pas d'offrande, qu'il jeûne trois jours durant le Hajj et sept autres quand il rentrera chez lui". Quand l'Envoyé d'Allah (pbAsl) arriva à La Mecque, il commença par toucher le coin de la Pierre noire, puis accéléra les pas au cours des trois premières tournées autour de la Ka`ba et marcha durant les quatre autres, ensuite, il fit deux rak`a auprès de la station d'Abraham ('Ibrâhîm), fit le taslîm et partit. Ensuite, il accomplit sept fois le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa et il ne quitta l'état d'ihram qu'après avoir accompli son Hajj, sacrifié son offrande le jour de sacrifice et fait les tournées du déferlement. Dès qu'il eut terminé, ces dernières tournées autour de la Maison, il se désacralisa. Ceux qui avaient des bêtes à sacrifier, firent comme l'Envoyé d'Allah (pbAsl).

Récit rapporté d'après `A'icha, la femme du Prophète, (qu'Allah soit satisfait d'elle):
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) pratiqua le Tamattu` en séparant l'accomplissement de la `Umra de celui du Hajj par la désacralisation au cours des mois consacrés au Hajj. Et les gens suivirent son exemple.

Hafsa, la femme du Prophète, (qu'Allah soit satisfait d'elle) dit:
"O Envoyé d'Allah, pourquoi les fidèles ont-ils quitté l'état d'ihram, alors que tu ne l'as pas encore quitté". - "Je me suis gominé les cheveux, répondit-il; et j'ai mis une guirlande au cou de mon offrande, je ne quitterai donc l'ihram qu'après son immolation".

Le récit de `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux):
D'après Nâfi`, `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), s'étant rendu à La Mecque pour accomplir la `Umra au moment des troubles, a dit: "Si on m'empêche d'arriver à la Maison, je ferai comme nous avons fait avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl)". Il fit donc l'ihram pour la `Umra. Et quand il fut près de Al-Baydâ', il se tourna vers ses compagnons en disant: "Les deux (le Hajj et la `Umra) découlent de la même commande. Je vous prends donc pour témoins que j'ai l'intention d'accomplir le Hajj avec la `Umra". Puis, il partit. Arrivé à La Mecque, il fit sept tournées autour de la Maison et sept fois le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa, sans rien ajouter (il fit à une seule reprise les sept tournées autour de la Maison et les sept parcours entre les deux monts pour s'acquitter des rites du Hajj et de la `Umra à la fois, au lieu de les faire double), et crut que cela est suffisant. Puis, il immola son offrande.

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),
j'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) faire la Talbiya pour le Hajj et la `Umra réunis.

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
"Arrivé à La Mecque, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) fit sept fois les tournées rituelles autour de la Maison, pria deux rak'a derrière la Station d'Abraham ('Ibrâhîm) et fit sept fois le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa. En effet, vous avez dans l'Envoyé d'Allah un excellent modèle à suivre".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"La première chose que fit l'Envoyé d'Allah (pbAsl) en arrivant à La Mecque fut de faire ses ablutions; puis de tourner autour de la Maison."

Récit rapporté d'après 'Asmâ' (qu'Allah soit satisfait d'elle):

`Abd-Allah, l'affranchi de 'Asmâ' bint 'Abî Bakr, rapporte qu'il entendait 'Asmâ' dire chaque fois qu'elle passait par à Al-Hajuwn: "Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur Son prophète! Nous avons fait escale ici avec lui. Ce jour-là, nous avons peu de bagages, peu de montures et peu de provisions. Ma sūr, Az-Zubayr, un tel, un tel et moi, nous avons fait la Talbiya pour la `Umra. Ayant terminé les rites de celle-ci, nous avons quitté l'ihram, puis le soir nous avons fait la Talbiya pour le Hajj".

Récit rapporté d'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui):

Le Prophète (pbAsl) fit la Talbiya pour la `Umra et ses Compagnons la firent pour le Hajj. Ni le Prophète (pbAsl), ni ceux qui avaient amené des animaux à sacrifier parmi ses Compagnons ne quittèrent l'ihram. Tandis que les autres Compagnons le quittèrent. Talha ibn `Ubayd-Allah fut parmi ceux qui avaient amené des animaux à sacrifier, ainsi n'avait-il pas quitté l'ihram.

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

(Avant l'Islam), on estimait que l'accomplissement de la `Umra pendant les mois consacrés au Hajj était la plus grande ignominie sur terre; on appelait muharram (premier mois du calendrier islamique) safar (second mois du même calendrier) et on disait: "Lorsque les plaies du dos du chameau guérissent, qu'il n'en reste plus de traces et que safar se termine, alors l'accomplissement de la `Umra devient licite à ceux qui le désirent". Le Prophète (pbAsl) et ses Compagnons arrivèrent dans la matinée du quatrième jour (de dhûl-hijja) en faisant la Talbiya pour le Hajj. Le Prophète leur ordonna de transformer la Talbiya en la faisant pour la `Umra, ce qui les contraria. Ils dirent alors: "O Envoyé d'Allah! Jusqu'à quel degré faut-il quitter l'ihram?". - "Il faut le quitter complètement", répondit-il.

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) fit la prière de zhuhr (de midi) à Dhûl-Hulayfa, puis ordonna qu'on lui amène une chamelle. Il lui fit une saignée sur le côté droit de sa bosse, essuya le sang et lui mit une guirlande autour du cou. Il enfourcha ensuite sa monture et partit. Lorsque celle-ci l'amena près de Al-Baydâ', il fit la Talbiya pour le Hajj.

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui):

Mu`âwiya lui a dit: "Sais-tu que j'ai raccourci les cheveux de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), alors qu'il se trouvait à Al-Marwa, à l'aide d'une flèche munie d'une lame large". Je lui dis: "Ceci n'est pas parvenu à ma connaissance, tu es le seul à me le rapporter".

'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Quand `Alî arriva du Yémen, le Prophète (pbAsl) lui dit: "Comment as-tu prononcé la Talbiya (est-ce qu'en ayant l'intention d'accomplir le Hajj et la `Umra conjointement ou le Hajj et la `Umra

chacun séparé)?" . Il répondit: "Comme l'a fait le Prophète (pbAsl) exactement (c'est-à-dire en accomplissant le Hajj et la `Umra ensemble)". - "Si je n'avais pas une offrande, reprit le Prophète, j'aurais déjà quitté l'ihram".

'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) faire la Talbiya pour le Hajj et la `Umra les deux ensemble".

Selon 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) fit quatre fois la `Umra, toutes au cours du mois de dhûl-qî`da, à l'exception de celle qu'il fit conjointement avec son Hajj. Elles sont comme suit: la `Umra d'Al-Hudaybiya ou accomplie à l'époque d'Al-Hudaybiya au mois de dhûl-qî`da; celle de l'année suivante durant le mois de dhûl-qî`da; celle de Al-Ji`râna, lors du partage du butin, provenant de Hunayn; et celle accomplie avec son seul Hajj.

Récit rapporté d'après Zayd ibn 'Arqam (qu'Allah soit satisfait de lui):

'Abû 'Ishâq a dit: Je demandai à Zayd ibn 'Arqam: "A combien d'expéditions as-tu participé avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl)?" . - "A dix-sept", répondit-il. Zayd ibn 'Arqam m'a raconté que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) fit dix-neuf expéditions militaires et qu'après l'hégire il accomplit une seule fois le Hajj, celui d'adieu.

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),

`Urwa ibn Az-Zubayr a dit: Ibn `Umar et moi étions assis adossés à la chambre de `A'icha alors que nous entendîmes le bruit qu'elle faisait, en se nettoyant les dents à l'aide du siwâk. Ayant interrogé 'Abû `Abd-Ar-Rahman pour savoir si l'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait accompli la `Umra au cours du mois de rajab. Il répondit: "Oui". Je dis à `A'icha: "O mère, n'entends-tu pas ce que 'Abû `Abd-Ar-Rahman est en train de dire?".- "Et qu'est-ce-qu'il dit?", demanda-t-elle. - "Il dit, repris-je, que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait accompli une `Umra au mois de rajab". - "Qu'Allah fasse miséricorde à 'Abû `Abd Ar-Rahman, dit `A'icha; je le jure! Le Prophète n'a jamais accompli de `Umra pendant le mois de rajab et n'a jamais accompli une `Umra sans qu'il ('Abû `Abd-Ar-Rahman) l'accompagne". Il ajouta: "Alors, Ibn `Umar entendait sans affirmer ni contester, mais en gardant le silence".

Récit d' Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),

`Atâ' rapporte d'après Ibn `Abbâs que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit à une femme des 'Ansâr -dont Ibn `Abbâs a mentionné le nom que j'avais oublié- "Qu'est ce qui t'a empêché d'accomplir le Hajj avec nous?" . - "Nous n'avions, répondit-elle, que deux chamelles pour transporter l'eau". Son mari et son fils enfourchèrent une pour aller au Hajj et leur laissèrent l'autre pour transporter l'eau. - "Eh bien!, reprit le Prophète, quand viendra le mois du ramadan, accomplis la `Umra; car au cours du ramadan celle-ci équivaut à un Hajj".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) sortait (de Médine) par le chemin d'Ach-Chajara et y rentrait par celui d'Al-Mu`arras; et il entrait à La Mecque par le défilé le plus élevé; et en sortait par le défilé le plus bas.

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Quand l'Envoyé d'Allah (pbAsl) atteignit La Mecque, il y pénétra par le défilé le plus élevé; et en sortit par le défilé le plus bas".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) passa la nuit à Dhî Tawâ, et le matin il entra à La Mecque.

D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) fit face aux deux buttes de la montagne qui se trouvaient entre lui et la haute montagne vers la direction de la Ka`ba; en faisant en sorte que le côté gauche de la mosquée qui a été construite à l'extrémité de la colline et l'oratoire de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) soient en contre bas de la butte noire. Quand il pria là, il s'écarta de la butte de dix coudées approximativement et prit pour Qibla les deux buttes de la haute montagne qui se trouve entre toi et la Ka`ba.

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),

quand l'Envoyé d'Allah (pbAsl) faisait les premières tournées rituelles autour de la Maison, il trottait pendant les trois premières et marchait pendant les quatre autres. Il courait également au coeur de la vallée quand il faisait le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa.

Récit rapporté d'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui):

Ibn Tufayl a interrogé Ibn `Abbâs, en disant: "Est-ce que la marche rapide pendant les trois premières tournées rituelles autour de la Maison, et la marche normale pendant les quatre autres sont une Sunna? Car, ta tribu prétend que c'est de la Sunna". Il répondit: "Ils ont dit vrai et ils ont menti". Je répliquai: "Comment cela, ils sont véridiques et menteurs à la fois?". Ibn `Abbâs dit: "Quand l'Envoyé d'Allah (pbAsl) vint à La Mecque (avec ses Compagnons), les polythéistes qui l'enviaient, dirent alors: "Muhammad et ses Compagnons ne peuvent pas faire les tournées rituelles autour de la Maison, à cause de leur faiblesse". Alors, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) ordonna à ses Compagnons de marcher à pas rapides pendant les trois premières tournées, puis de marcher à allure normale pendant les quatre autres". Je lui demandai de m'informer si le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa en monture était-il une Sunna; tant que sa tribu prétendait qu'il l'était. Il répondit: "Ils ont dit vrai et ils ont menti". Je répliquai: "Comment cela, ils sont véridiques et menteurs à la fois?". Il (Ibn `Abbâs) dit alors: "L'Envoyé d'Allah (pbAsl) (étant venu à La Mecque), vit d'énormes foules l'entourèrent en disant: Voilà Muhammad! Voilà Muhammad!, même les vierges sortirent de chez elles (pour jeter un coup d'oeil sur lui). Comme l'Envoyé d'Allah (pbAsl) était doux avec les gens, ceux-ci ne s'écartaient pas pour lui faire chemin. N'arrivant plus à marcher, il enfourcha sa monture. Mais, c'est préférable de marcher et de parcourir ce trajet".

`Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

"Je n'ai jamais vu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) toucher autre chose dans la Maison que les deux coins yéménites".

Récit rapporté d'après `Umar ibn Al-Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui):

`Umar ibn Al-Khattâb embrassa la Pierre noire, en disant: "Par Allah! Je sais bien que tu n'es qu'une pierre. Et si je n'avais pas vu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) t'embrasser, je ne t'aurais jamais embrassée".

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Durant le Hajj d'adieu, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) fit les tournées rituelles sur son chameau et toucha la Pierre noire à l'aide d'un bâton présentant une extrémité recourbée".

'Umm Salama (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Je me plaignis à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) d'une maladie, il me conseilla en disant: "Fais les tournées rituelles sur une monture en te plaçant derrière tout le monde". C'est ce que je fis, tandis que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) était en train de prier à côté de la Maison en récitant la sourate d'At-Tûr.

Récit rapporté d'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):

`Urwa a rapporté qu'il avait dit à `A'icha: "Je crois qu'il n'y a pas de mal si un homme ne fait pas le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa". Elle répondit: "Comment donc?". Je répliquai: Car Allah a dit dans ce verset: As-Safâ et Al-Marwa sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah... elle m'a dit: "Allah ne compte pas comme accompli(e) le Hajj ou la `Umra de quiconque, s'il ne fait pas le parcours entre As-Safâ et Al-Marwa. Si c'était comme tu viens de dire, Allah aurait dit: Il ne commet pas un péché s'il ne fait pas le va-et-vient entre ces deux monts. Ce verset a été révélé parce que les 'Ansâr, à l'époque antéislamique, faisaient la Talbiya en faveur des deux idoles qui se trouvaient au bord de la mer, nommés 'Isâf et Nâ'ila; puis venaient faire le va-et-vient entre As-Safâ et Al-Marwa et enfin se taillaient les cheveux. A l'avènement de l'Islam, ils répugnaient à faire ce parcours à cause de ce qu'ils faisaient au temps de l'ignorance. Allah a révélé alors: As-Safâ et Al-Marwa sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah... jusqu'à la fin du verset. Alors ils accomplissaient ce parcours".

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),

les 'Ansâr répugnaient à faire le va-et-vient entre As-Safâ et Al-Marwa jusqu'à la révélation de ce verset: As-Safâ et Al-Marwa sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah. Donc, quiconque fait le Hajj à la Maison ou fait la `Umra ne commet pas de péché en faisant le va-et-vient entre ces deux monts.

'Usâma ibn Zayd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Je montai en croupe derrière l'Envoyé d'Allah (pbAsl) quand il partit de `Arafa. Arrivé au sentier de montagne situé à gauche en deçà d' Al-Muzdalifa, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) baraquait sa chamelle. Après avoir satisfait ses besoins naturels, il vint et moi de lui verser de l'eau pour ses ablutions. Quand il eut fait une ablution légère, je lui dis: "Tu vas faire la prière, ô Envoyé d'Allah?". - "La prière, me répondit-il, se fera là-bas devant toi". L'Envoyé d'Allah (pbAsl) enfourcha alors sa monture et, arrivé à Al-Muzdalifa, il y fit la prière. Ce fut ensuite Al-Fadl qui monta en croupe derrière l'Envoyé d'Allah (pbAsl) au matin de la réunion des fidèles (à Al-Muzdalifa).

D'après `Abd-Allah ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) ne cessa de répéter la Talbiya jusqu'à ce qu'il jetât les cailloux à Al-Jamra (d'Al-`Aqaba).

Récit rapporté d'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui):

Muhammad ibn 'Abî Bakr Ath-Thaqafî rapporte qu'il posa à 'Anas ibn Mâlik, alors qu'ils allaient tous deux de Mina à `Arafa, la question suivante: "Comment faisiez-vous en ce jour avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl)?" - "Celui de nous, répondit-il, qui voulait faire la Talbiya la faisait sans qu'on y trouvât à redire; celui de nous qui voulait faire le takbîr le faisait sans qu'on lui adressât de reproches".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dévala de `Arafa, alors que 'Usâma fut en croupe derrière lui. Ensuite, poursuivit 'Usâma, il suivait la même marche jusqu'à son arrivée à Al-Muzdalifa.

Récit rapporté d'après 'Usâma ibn Zayd (qu'Allah soit satisfait des deux):

`Urwa ibn Az-Zubayr a dit: "J'étais présent lorsqu'on interrogea 'Usâma - ou J'ai interrogé 'Usâma ibn Zayd - qui était en croupe derrière l'Envoyé d'Allah (pbAsl) quand il partit de 'Arafa-, sur la marche de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) quand il eut dévalé de 'Arafa". "Il allait, répondit-il, à une allure moyenne, mais il accélérât sa marche quand il trouvait un étendu du terrain".

'Abû 'Ayyûb (qu'Allah soit satisfait de lui) rapporte que

lors du Hajj d'adieu, il a fait les deux prières de maghrib et de `ichâ' réunies avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl) à Al-Muzdalifa.

Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Je n'ai jamais vu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) s'acquitter des prières qu'à leurs heures fixes, à l'exception de deux prières réunies à Al-Muzdalifa: celle de maghrib et celle de `ichâ' (le jour du sacrifice) et il a fait la prière de fajr en ce jour-là avant son heure fixe".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

La nuit d'Al-Muzdalifa, Sawda demanda à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) l'autorisation de le devancer et de commencer la marche (vers Mina) avant la cohue des foules, parce qu'elle était grosse et lourde, -selon Al-Qâsim- (et qu'elle marchait péniblement). Et le Prophète de consentir. Elle commença donc la marche, alors qu'il nous retint jusqu'au matin afin de dévaler avec lui. 'Aicha ajouta: "Si j'avais demandé cette autorisation de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) comme Sawda l'avait fait et que je commençais à marcher et à dévaler après que je l'aurais obtenue, cela m'aurait causé une joie incomparable".

Récit rapporté d'après 'Asmâ' (qu'Allah soit satisfait d'elle): D'après

`Abd-Allah, l'affranchi de 'Asmâ', 'Asmâ' me demanda alors qu'elle était installée près d'Al-Muzdalifa: "La lune a-t-elle décliné?". - "Pas encore", répondis-je. Elle se mit à prier pendant un instant, elle demanda de nouveau: "Mon cher enfant, la lune a-t-elle décliné?" - "Oui", répliquai-je. "Alors, dit 'Asmâ', partons!" Et nous partîmes (jusqu'à notre arrivée à Mina où) elle jeta les cailloux. De retour chez elle, 'Asmâ' fit la prière (de fajr). - "Ma chère tante!, lui dis-je, il me semble que (pour le jet des cailloux) nous étions encore dans les ténèbres (c.-à- d. trop tôt)". - "Mon cher enfant, répondit-elle, c'est l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui l'a permis aux femmes dans le voyage".

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"L'Envoyé d'Allah (pbAsl) m'a envoyé pendant la nuit du (séjour à Al-Muzdalifa) à la tête des bagages -ou des faibles-".

Récit rapporté d'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux):

Sâlim ibn `Abd-Allah rapporte que `Abd-Allah ibn `Umar envoyait en avant, dans la nuit, les faibles de sa famille se tenir sur Al-Mach`ar Al-Harâm à Al-Muzdalifa, (station du Hajj située entre `Arafa et Mina, à La Mecque où l'on allumait le feu, pour guider les pèlerins pendant la nuit). Ils y firent mention d'Allah autant qu'ils voudraient; puis, commencèrent la marche avant que l'imam ne se tînt debout et qu'il ne commençât le déferlement. Il y en a parmi eux ceux qui se rendaient à Mina pour accomplir la prière de fajr (l'aurore), et ceux qui y arrivaient plus tard. Aussitôt arrivés, ils se mirent au jet des cailloux. Ibn `Umar disait que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait accordé cette autorisation à ces gens-là.

Récit rapporté d'après `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui):

`Abd-Ar-Rahman ibn Yazîd rapporte que `Abd-Allah jeta les cailloux du fond de la vallée. Comme il lui dit: "O 'Abû `Abd-Ar-Rahman! Il y a des gens qui les jettent du haut de la vallée"; `Abd-Ar-Rahman ibn Mas`ûd répondit: "Par Allah, l'Unique! C'est l'endroit (où s'est tenu) celui à qui Allah a révélé la sourate Al-Baqara".

Récit rapporté d'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux):

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) se fit raser la tête; ainsi fit un certain groupe de ses Compagnons. D'autres se raccourcirent les cheveux. `Abd-Allah rapporte que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit une ou deux fois: "Qu'Allah fasse miséricorde à ceux qui se rasent la tête"; puis, a ajouté "Et à ceux qui se raccourcissent les cheveux".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit: "O mon Seigneur! Pardonne à ceux qui se rasent la tête". - "O Envoyé d'Allah! Et à ceux qui se raccourcissent les cheveux?", dirent les Compagnons. - "O Seigneur! Pardonne à ceux qui se rasent la tête", répéta le Prophète. - "O Envoyé d'Allah! Et à ceux qui se raccourcissent les cheveux?", répétèrent les Compagnons. - "O mon Seigneur! Pardonne à ceux qui se rasent la tête", répéta encore le Prophète. - "O Envoyé d'Allah! Et à ceux qui se raccourcissent les cheveux?", redirent les Compagnons. - "Et à ceux qui se raccourcissent les cheveux", finit par dire le Prophète.

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"L'Envoyé d'Allah (pbAsl) se fit raser la tête lors du Hajj (d'adieu)".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),

Lorsque l'Envoyé d'Allah (pbAsl) arriva à Mina, il alla à Al-Jamra et se mit au jet des cailloux. Puis, il se rendit à sa demeure à Mina et égorgea sa bête du sacrifice, ensuite il dit au barbier: "Coupe", en lui indiquant (de commencer par) le côté droit puis le côté gauche et il se mit à distribuer ses cheveux aux fidèles.

D'après `Abd-Allah ibn `Amr ibn Al-`As (qu'Allah soit satisfait de lui),

Lors du Hajj d'adieu, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) se tint debout parmi les gens à Mina afin qu'on lui pose des questions. Un homme vint et dit: "O Envoyé d'Allah! Par mégarde, je me suis fait raser la tête avant d'égorger mon offrande". Il lui répondit: "Immole et il n'y a aucun péché". Un autre vint lui dire: "O Envoyé d'Allah! Par mégarde, j'ai égorgé mon offrande avant de jeter les cailloux". Il lui répondit: "Va jeter et il n'y a aucun péché". A toute question posée au sujet d'un acte anticipé ou retardé, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) répondit: "Fais cela et il n'y a aucun péché".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),
On a interrogé le Prophète (pbAsl) au sujet de l'ordre à respecter en accomplissant ces actes: l'égorgement du sacrifice, le rasage des cheveux et le jet des cailloux et il répondit: "Il n'y a aucun péché".

Récit rapporté d'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui):
`Abd Al-`Azîz ibn Rufay` a dit: J'interrogeai 'Anas ibn Mâlik, le priant de m'informer de ce qu'il savait sur l'Envoyé d'Allah (pbAsl). - "Où, lui demandai-je, a-t-il accompli la prière de zhuhr le jour d'At-Tarwiya (le huitième jour de dhûl-hijja)?" Il me répondit: "à Mina". - "Où a-t-il accompli celle de `asr le jour d'An-Nafr (le jour du départ de Mina après l'accomplissement des rites)?", repris-je. - "A Al-'Abtah", me répondit-il, puis il ajouta: "Fais comme font tes émirs".

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
"L'Envoyé d'Allah, 'Abû Bakr et `Umar faisaient halte à Al-'Abtah".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
"La halte faite à Al-'Abtah n'est pas une tradition à suivre. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) l'a faite, car il lui était plus aisé de partir de là quand il le voulait".

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
"Faire halte à Al-Muhassab n'est rien (du point de vue de la chari`a). Il s'agit seulement d'un endroit où l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a fait escale".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Demain, si Allah veut, nous descendrons à Khayf Banû Kinâna où ils ont échangé des serments d'infidélité".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
"Al-'Abbâs` ibn `Abd Al-Muttalib demanda à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) la permission de passer la nuit à La Mecque pendant les nuits de Mina, à cause de ses fonctions de fournisseur d'eau. L'autorisation lui fut accordée".

Alî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) me donna charge de ses chameaux (destinés au sacrifice) et m'ordonna de donner leurs chairs, leurs peaux et leurs caparaçons en charité; sans n'en rien donner au boucher, en me disant: "Nous lui payerons".

Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:
"L'an de Al-Hudaybiya, nous avons immolé en commun avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl) une chamelle au nom de sept (personnes) et une vache au nom de sept (personnes)".

Récit rapporté d'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui):
Ziyâd ibn Jubayr a dit: Ibn `Umar passa par un homme qui était en train d'immoler son chameau (offert en sacrifice) en le tenant braqué. Il lui dit: "Fais-le tenir sur quatre pieds, tout en le ligotant, conformément à la Sunna de votre Prophète (pbAsl)".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),
"L'Envoyé d'Allah (pbAsl) envoyait ses bêtes offertes en sacrifice de Médine. C'est moi qui lui tressais les guirlandes de ces victimes (qu'il mettait autour de leurs cous pour les marquer). Dans la suite, il ne s'abstenait de rien de ce dont on s'abstient au cours de l'ihram".

Selon 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl), ayant vu un homme qui conduisait une chamelle destinée au sacrifice par le licol, lui dit: "Monte-la". - "O Envoyé d'Allah, c'est une offrande", répondit l'homme. - "Monte-la, donc", répéta le Prophète en ajoutant à la seconde ou à la troisième fois: "Malheur à toi!".

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl), ayant passé par un homme qui conduisait une bête à sacrifier par le licol, lui dit: "Monte-la". - "C'est une bête à sacrifier", répondit l'homme. - "Monte-la", lui répéta le Prophète à deux ou à trois reprises.

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
(Au moment du départ), les gens avaient l'habitude de prendre diverses directions, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) leur ordonna alors de ne pas rentrer chez eux avant de faire les dernières tournées autour de la Maison.

Récit rapporté d'après Bilâl (qu'Allah soit satisfait de lui):
D'après `Abd-Allah ibn `Umar, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) pénétra dans la Ka`ba en compagnie de 'Usâma, de Bilâl et de `Uthmân ibn Talha Al-Hajabî, ferma sa porte et y demeura. Ibn `Umar ajouta: Je demandai à Bilâl, quand il sortit: "Qu'est-ce que l'Envoyé d'Allah y a fait?". Il répondit: "Il y fit une prière en ayant deux colonnes à sa gauche: une à sa droite et trois derrière lui". La Maison était alors bâtie sur six colonnes.

Récit rapporté d'après 'Usâma ibn Zayd (qu'Allah soit satisfait de lui):
Ibn Jurayj nous a informés qu'il avait dit un jour à `Atâ': N'as-tu pas entendu Ibn `Abbâs dire: "On vous a ordonné d'accomplir les tournées rituelles autour de la Ka`ba mais on ne vous a pas ordonné d'y pénétrer?". - "Ibn `Abbâs ne visait pas par-là d'interdire l'entrée de la Maison Sacrée, répliqua `Atâ', car je l'ai entendu rapporter d'après 'Usâma ibn Zayd, que le Prophète (pbAsl), à son entrée à la Ka`ba, avait invoqué Allah dans tous ses coins sans y faire la prière. Mais, à sa sortie, il a fait deux rak`a en face de la Maison et a dit: C'est la Qibla. Quand je l'interrogeai sur ses dimensions et s'il s'agit de ses coins; il répondit: Il s'agit plutôt de tous les endroits de la Maison".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) entra à la Ka`ba qui était érigée alors sur six colonnes. Il se tint à côté d'une colonne et se mit à faire des invocations, sans faire de prière.

Récit rapporté d'après `Abd-Allah ibn `Abî `Awfâ (qu'Allah soit satisfait de lui),
Ismâ`îl ibn `Abî Khâlid a dit: "J'ai demandé à `Abd-Allah ibn `Abî `Awfâ, le Compagnon de l'Envoyé
d'Allah (pbAsl), si le Prophète avait pénétré dans la Ka`ba durant sa `Umra, et il m'a répondu par
la négative".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) m'a dit: "Si ton peuple ne venait pas récemment de quitter le
polythéisme, j'aurais détruit la Ka`ba et aurais reconstruite sur les fondements (de celle bâtie) par
Abraham (Ibrâhîm), car quand les Qoraychites avaient bâti la Maison, ils avaient réduit ses
dimensions, et j'aurais également fait une porte par derrière".

D'après `Abd-Allah ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux),

Al-Fadl ibn `Abbâs était en croupe derrière l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Une femme de Khath`am
étant venue pour le consulter, Al-Fadl et elle se mirent à se regarder l'un l'autre. Et l'Envoyé
d'Allah (pbAsl) de se mettre à détourner le visage d'Al-Fadl vers le côté opposé. La femme dit
alors: "O Envoyé d'Allah! L'obligation d'accomplir le Hajj prescrite par Allah à Ses Serviteurs
s'applique à mon père; mais celui-ci est un vieillard âgé incapable de se tenir sur sa monture.
Puis-je accomplir le Hajj à son intention?". - "Oui", répondit le Prophète. Ceci eut lieu lors du Hajj
d'adieu.

D'après Al-Fadl (qu'Allah soit satisfait de lui),

Une femme de Khath`am dit: "O Envoyé d'Allah! L'obligation d'accomplir le Hajj prescrite par
Allah à Ses Serviteurs atteint mon père qui est un vieillard âgé incapable de se tenir sur sa
monture". Le Prophète (pbAsl) lui répondit alors: "Accomplis le Hajj à son intention".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) nous prêcha en disant: "O gens! Allah vous a prescrit le Hajj,
accomplissez-le donc". Un homme demanda: "Doit-on l'accomplir chaque année, ô Envoyé
d'Allah?". L'Envoyé d'Allah (pbAsl) garda le silence, et l'homme de répéter sa question. A la
troisième fois, l'Envoyé d'Allah dit: "Si je dis oui, ce sera obligatoire et vous ne pourrez plus le
faire". Puis il ajouta: "Laissez-moi (ne me posez pas trop de questions) tant que je vous laisse
(tant que je ne vous fait pas des remarques), car ce qui causa la perte de ceux qui vous ont
précédés, ce fut l'excès de questions et leurs divergences sur leurs prophètes. Faites donc ce
que je vous ordonne autant que vous le pourrez et abstenez-vous de tout ce que je vous
interdis".

Selon Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "La femme ne doit pas entreprendre un voyage de plus de trois
jours à moins d'être accompagnée d'un parent qui lui est interdit en mariage (mahram)".

D'après 'Abû Sa`îd (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Ne sanglez vos montures que pour aller à trois mosquées: ma
mosquée que voici, la Mosquée Sacrée (de La Mecque) et la mosquée Al-'Aqsa". Je l'ai entendu
dire également: "Que la femme n'entreprens point un voyage de plus de deux jours à moins
qu'elle ne soit accompagnée d'un parent qui lui est interdit en mariage ou de son mari".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Il n'est pas licite à une femme musulmane d'entreprendre un voyage (d'un jour et) d'une nuit de marche sans être accompagnée d'un parent qui lui est interdit en mariage".

Récit rapporté d'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui): L'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit: "Il n'est pas licite à une femme qui croit en Allah et au Jour du Jugement Dernier d'entreprendre un voyage de plus de trois jours sans être accompagnée de son père, de son fils, de son mari, de son frère ou d'un parent qui lui est interdit en mariage"

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui), J'ai entendu le Prophète (pbAsl) dire, lors d'un prêche: "Qu'aucun homme n'entre chez une femme si elle est seule sans un parent qui lui est interdit en mariage. Et qu'aucune femme n'entreprends un voyage sans être accompagnée d'un parent qui lui est interdit en mariage". Un homme se leva alors et dit: "O Envoyé d'Allah! Ma femme est allée en pèlerinage et je me suis fait inscrire dans une telle et telle expédition". - "Vas-y pour accomplir le Hajj avec ta femme", lui répondit le Prophète.

Ibn `Umar (Qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: Chaque fois que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) revenait d'une bataille, d'une expédition, du Hajj ou de la `Umra, et qu'il approchait de très près d'un col ou d'une petite colline, il proclamait la grandeur d'Allah (le takbîr) à trois reprises et disait: "Il n'y a de Dieu à part Allah; l'Unique Qui n'a pas d'associé; à Lui appartient le pouvoir suprême et à Lui la louange. Il est Omnipotent. Nous revenons à Allah, nous nous repentons auprès de Lui, nous n'adorons que Lui, nous nous ne prosternons que devant Lui et nous ne louons que Lui. Allah a réalisé Sa promesse. Il a rendu victorieux Son Serviteur et c'est Lui Seul qui a mis les Coalisés en déroute".

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: Nous, 'Abû Talha et moi, rentrions en compagnie du Prophète (pbAsl) qui montait sa chamelle en ayant Safiyya en croupe derrière lui. Lorsque nous surplombions Médine, le Prophète se mit à dire: "Nous revenons à Allah, nous nous repentons auprès de Lui, nous n'adorons que Lui et nous ne louons que Lui". Il ne cessa de répéter cela jusqu'à notre arrivée à Médine.

D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) fit agenouiller sa chamelle à Al-Bathâ' (dépression de terrain) se trouvant à Dhûl-Hulayfa et y fit la prière.

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), On (l'inspiration céleste) vint à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui se trouva alors à son campement du soir à Dhûl-Hulayfa et on lui dit: "Tu es dans un vallon béni".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: "Au cours du Hajj ayant lieu avant celui d'adieu et présidé par 'Abû Bakr As-Siddîq, sur ordre du Prophète (pbAsl). Celui-là m'a chargé d'être à la tête du groupe des hérauts ordonnés de faire savoir aux gens, au jour de la fête du sacrifice, qu'à partir de cette année, il n'est pas permis ni à un polythéiste de faire le Hajj, ni à un homme nu de faire les tournées rituelles autour de la Maison."

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "La `Umra efface les péchés commis dans l'intervalle la séparant d'une autre; et le Hajj pieusement accompli n'aura d'autre récompense que le Paradis".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Quiconque se rend à cette Maison (avec l'intention d'accomplir le Hajj) et s'abstient de dire des obscénités ou de commettre d'actes impudiques, reviendra (absous des péchés) tel qu'il était le jour où sa mère l'avais mis au monde".

D'après 'Usâma ibn Zayd ibn Hâritha (qu'Allah soit satisfait de lui),
J'ai demandé à l'Envoyé d'Allah: "Vas-tu séjourner dans ta maison (que tu as quitté lors de l'hégire) à La Mecque?". - "Aqil (un usurpateur) nous a-t-il laissé d'habitations ou de maisons?!", répliqua le Prophète.

Al-`Alâ' ibn Al-Hadramî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: "Au Muhâjir (l'émigré) de séjourner trois jours à La Mecque après l'achèvement des rites (du Hajj et de la `Umra)".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit au jour de la prise de La Mecque: "Désormais, il n'y aura pas lieu à l'émigration, mais plutôt un combat et une intention. Et si l'on vous invite au djihad, prenez-y part". Il ajouta encore au jour de la prise de La Mecque: "Ce pays, Allah l'a rendu sacré, le jour où Il a créé les cieux et la terre. Ce territoire restera sacré par l'ordre d'Allah jusqu'au Jour de la Résurrection. Il n'a été permis à personne avant moi d'y livrer combat et la durée de cette autorisation ne dépasse pas un certain laps de temps. Ce territoire restera sacré par l'ordre d'Allah jusqu'au Jour de la Résurrection. On ne doit pas couper ses épines, ni effaroucher son gibier, ni ramasser les objets trouvés à moins que ce ne soit pour les rendre à leurs propriétaires, ni arracher ses herbes fraîches". Al-`Abbâs lui dit alors: "O Envoyé d'Allah! Fais une exception pour l'Idhkhir (plante de la famille des graminées à odeur aromatique) qu'on emploie dans certaines industries (telles: l'orfèvrerie et les forges) et dans les maisons". - "Excepté l'Idhkhir", ajouta-t-il.

Récit rapporté d'après 'Abû Churayh Al-`Adawî (qu'Allah soit satisfait de lui):
Il a dit à `Amr ibn Sa`îd qui envoyait les troupes à La Mecque: "O Prince! Permets-moi de vous rapporter un hadith que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait dit le lendemain du jour de la conquête (de La Mecque). Mes oreilles ont bien entendu ce hadith et mon cûr l'a bien retenu; de même que mes yeux ont vu (le Prophète) en le disant". Après avoir loué et exalté Allah, le Prophète a dit: "C'est Allah, et non les hommes, qui a rendu sacré le territoire de La Mecque. Il est prohibé à tout homme qui croit en Allah et au Jour du Jugement Dernier d'y faire couler du sang ou de couper ses arbres. Si quelqu'un se permet de transgresser ces prescriptions, présumant que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) y a combattu, dites-lui qu'Allah l'eut permis à Son Envoyé et qu'Il vous l'a interdit. En effet, Il ne me l'a permis qu'au cours d'un certain laps de temps. La Mecque a désormais recouvert son caractère sacré d'hier. Que celui qui est présent le transmette à l'absent".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Quand Allah le Tout-Puissant accorda à l'Envoyé d'Allah la victoire lors de la conquête de La Mecque, l'Envoyé d'Allah se leva parmi la foule, loua Allah, proclama Sa gloire et dit: "Allah a préservé La Mecque de l'Eléphant (Allusion à l'invasion d'Abraha); mais Il a rendu l'Envoyé

d'Allah et les Croyants maîtres de cette ville. Elle a été rendue inviolable pour tous ceux qui m'ont devancé; elle n'a cessé d'être sacrée pour moi que durant un certain laps de temps, et elle ne cessera jamais de l'être après moi pour personne. Il est prohibé d'effaroucher son gibier, de couper ses épines, de ramasser les objets qu'on y trouve sinon pour annoncer leur trouvaille à leurs propriétaires. Les siens de celui qui y aura été victime d'un meurtre, auront le choix entre ces deux partis: ou bien l'acceptation du prix du sang ou bien l'exercice du talion contre le meurtrier". - "O Envoyé d'Allah! Fais une exception pour l'Idhkhir, demanda Ibn `Abbâs, car nous faisons usage de cette plante dans nos tombes et nos maisons". - "Exception est faite pour l'Idhkhir", répliqua l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Alors un homme du Yémen, 'Abû Châh se leva et dit: "O Envoyé d'Allah! Qu'on me mette ceci par écrit". - "Mets ceci par écrit pour 'Abû Châh!", ordonna l'Envoyé d'Allah (pbAsl).

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),
A l'année de la Conquête, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) entra à La Mecque, en portant un casque sur la tête. Alors qu'il l'enleva, un homme vint lui dire: "Ibn Khatal s'est accroché à la housse de la Ka'ba". - "Tuez-le quand même", dit le Prophète. (N.B: Ibn Khatal qui a composé des satires contre le Prophète, pensait être inviolable en s'accrochant ainsi).

D'après `Abd-Allah ibn Zayd ibn `Asim (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Abraham ('Ibrâhîm) a déclaré La Mecque sacrée et a invoqué Allah en faveur de ses habitants; et moi j'ai déclaré sacrée Médine comme Abraham ('Ibrâhîm) avait déclaré sacrée La Mecque et j'ai prié pour que son sâ` (mesure médinoise de grains équivalent à 4 mudd) et son mudd (mesure médinoise de grains équivalent au contenu de 2 poignées ou à un quart de Sâ` à peu près) soient doublement bénis, comme avait prié Abraham ('Ibrâhîm) pour les habitants de La Mecque".

Récit rapporté d'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui):
`Asim dit: "J'ai interrogé 'Anas ibn Mâlik si l'Envoyé d'Allah avait rendu Médine sacrée?". Il répondit: "Oui, de tel à tel endroit. Quiconque y commette un péché ou une turpitude -ajoutant que cela est grave, il répéta- quiconque y commette un péché ou une turpitude, encourra la malédiction d'Allah, des Anges et de tous les hommes, et au jour de la Résurrection, Allah n'acceptera de lui ni repentir ni rachat".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Seigneur! Fais que la bénédiction que Tu accordes à Médine soit la double de celle que Tu as déjà accordée à La Mecque".

Récit rapporté d'après `Alî ibn 'Abî Tâlib (qu'Allah soit satisfait de lui):
Yazîd ibn Charîk ibn Târiq a dit: `Alî ibn 'Abî Tâlib nous fit un sermon, disant: "Celui qui prétend que nous avons autre chose à lire que le Livre d'Allah et ce qui se trouve consigné sur ce feuillet - attaché au fourreau de son sabre - est menteur. Ce feuillet contient des prescriptions relatives à l'âge des chameaux (pour les tarifs de l'impôt) et aux prix des blessures. Le Prophète (pbAsl) y établit le caractère sacré du territoire de Médine inclus entre `Ayr et Thawr. Quiconque y commet quelque péché ou turpitude, ou donne asile à quiconque a commis quelque péché ou turpitude, encourra la malédiction d'Allah, des Anges et de tous les hommes, et au jour de la Résurrection, Allah n'acceptera de lui ni repentir ni rachat. Tous les musulmans ont droit à la même protection, fût-ce les plus humbles parmi eux. Quiconque s'apparente à un autre que son père, ou choisit d'autres patrons que les siens, encourra la malédiction d'Allah, des Anges et de tous les hommes, et au jour de la Résurrection, Allah n'acceptera de lui ni repentir ni rachat".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Médine est un territoire sacré. Quiconque y commet quelque péché ou turpitude, ou donne asile à quiconque a commis quelque péché ou turpitude, encourra la malédiction d'Allah, des Anges et de tous les hommes, et au jour de la Résurrection, il ne sera accepté de lui ni repentir ni rachat".

n° 17 Mariage

Recommandation qu'on se marie, quand on convoite le mariage et on assure le mariage sinon on jeûne D'après `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui),
`Alqama a dit: Je marchais en compagnie de `Abd-Allah à Mina quand il rencontra `Uthmân qui demanda de lui parler. Se mettant alors tous deux à l'écart, `Uthmân dit à `Abd-Allah: "O 'Abû `Abd-Ar-Rahman! Ne veux-tu pas te marier avec une jeune fille qui te rappellera ta jeunesse d'autrefois?". `Abd-Allah lui répondit: "Le Prophète (pbAsl) nous a dits: O jeunes gens! Quiconque parmi vous possède la capacité physique et les moyens financiers nécessaires au mariage, qu'il se met en ménage. Certes, le mariage contraint les regards lascifs et préserve la chasteté. Quant à celui qui n'en possède pas les moyens, qu'il jeûne, car le jeûne le protégera contre la tentation".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),
un groupe des Compagnons du Prophète (pbAsl) demandèrent ses femmes au sujet de ses pratiques intimes. L'un d'eux dit: "Je pratique la continence", un autre dit: "Et moi, je ne mange plus de la viande", et un troisième: "Quant à moi, je ne couche jamais sur un lit". L'Envoyé d'Allah, les ayant entendu, commença par louer Allah et L'exalter puis dit: "Qu'ont-ils ces gens-là qui viennent de dire telle et telle chose? Quant à moi, je prie et je dors, je jeûne et je romps le jeûne, et je n'observe pas la continence. Quiconque se détourne de ma Sunna n'est pas des miens".

D'après Sa`d ibn 'Abî Waqqâs (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) repoussa le désir exprimé par `Uthmân ibn Maz`ûn d'observer la continence. S'il la lui avait autorisée, nous aurions procédé à la castration.

`Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Nous participions aux expéditions avec le Prophète (pbAsl), et comme nous n'étions pas accompagnés de nos femmes, nous lui demandâmes s'il ne fallait pas nous châtrer. Mais, le Prophète nous interdit de le faire; puis, il nous toléra le mariage à terme en contrepartie d'une pièce d'étoffe à titre de mahr (sorte de dot mais en Islam celle-ci est payée à la femme). Puis, `Abd-Allah récita ce verset: O Croyants: ne déclarez pas illicites les bonnes choses qu'Allah vous a rendues licites. Et ne transgressez pas. Allah (en vérité) n'aime pas les transgresseurs.

Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:
Un héraut de la part du Messenger d'Allah (pbAsl) vint nous informer que le Prophète (pbAsl) nous avait autorisés de contracter des mariages temporaires (Il s'agit d'un mariage de période fixée en échange d'un salaire déterminé).

D'après `Alî ibn 'Abî Tâlib (qu'Allah soit satisfait de lui),
lors de l'expédition de Khaybar, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a interdit le mariage temporaire ainsi que la consommation des ânes domestiques.

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Il est strictement interdit de se lier en mariage avec une femme et sa tante paternelle ou maternelle en même temps".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) épousa Maymûna pendant qu'il était en état de sacralisation (ihrâm). Ibn Numayr (l'un des transmetteurs) ajouta: J'ai transmis ce hadith à Az-Zuharî qui m'avait répondu en disant: "Yazîd ibn Al-'Asam m'a informé qu'il (pbAsl) l'avait épousé alors qu'il était en état de désacralisation".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Qu'aucun de vous ne cherche à acheter quelque article alors qu'un autre est sur le point de contracter son achat; et qu'aucun de vous ne demande en mariage une femme dont la main est déjà demandée par un autre".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) défendit qu'un citoyen vend au nom d'un bédouin (de peur d'abuser de son ignorance des prix pratiqués dans les marchés de la ville), qu'on simule l'offre d'un prix plus élevé (pour tromper l'acheteur), qu'un homme demande en mariage celle que son frère a déjà demandée ou qu'il le supplante dans l'achat de quelque marchandise, et qu'une femme demande la répudiation de sa co-épouse pour s'accaparer des biens dont dispose celle-ci.

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) interdit le mariage dit "Ach-Chighâr". C'est quand un homme donne sa fille en mariage à quelqu'un, à condition que ce dernier lui donne également sa propre fille en mariage, sans que ni l'un ni l'autre paye de dot (aux mariées).

D'après `Uqba ibn `Amir (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit: "La condition qui a le plus de droit à être remplie est celle par laquelle vous vous êtes assuré la légitimité des relations conjugales".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) dit: "La femme qui a été déjà mariée (veuve soit-elle ou divorcée) ne peut être donnée en mariage que sur son autorisation. Quant à la vierge, elle ne peut être donnée en mariage que sur son consentement". - "O Envoyé d'Allah! Et comment donnera-t-elle son consentement?", lui demanda-t-on. - "En gardant le silence", répondit le Prophète.

Récit de `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):
Dhakwân transmet: J'ai entendu `A'icha dire: J'ai demandé à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) si les parents de la vierge devaient ou non la consulter avant de contracter son mariage. - "Oui, elle doit donner son consentement", répondit le Prophète. - "Mais, répliquai-je, elle est timide". - "Eh bien, reprit-il, son silence signifie son consentement".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
"J'avais six ans lorsque le Prophète (pbAsl) m'épousa et neuf ans lorsqu'il eut effectivement des relations conjugales avec moi. Quand nous nous rendîmes à Médine, j'avais eu de la fièvre un mois durant et mes cheveux avaient poussé jusqu'à mes épaules. Ma mère, 'Umm Rûmân, vint me trouver alors que j'étais sur une balançoire, entourée de mes camarades. Quand elle m'eut appelé, je me rendis auprès d'elle sans savoir ce qu'elle voulait de moi. Elle me prit par la main, me fit rester à la porte de la maison jusqu'à ce que j'eusse pris mon souffle. Elle me fit ensuite entrer dans une maison où se trouvaient des femmes des 'Ansâr qui me dirent: "A toi le bien, la bénédiction et la meilleure fortune!". Ma mère m'ayant livrée à ces femmes, celles-ci me lavèrent la tête; et se mirent à me parer. Or, rien ne m'effraya et quand l'Envoyé d'Allah (pbAsl) vint dans la matinée; elles me remirent à lui".

D'après Sahl ibn Sa`d (qu'Allah soit satisfait de lui),
Une femme vint dire à l'Envoyé d'Allah (pbAsl): "O Envoyé d'Allah! Je viens me donner à toi".
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) fixa ses regards un instant sur elle, puis baissa la tête. Voyant qu'il ne décida rien à son égard, la femme s'assit. Alors un des Compagnons du Prophète se leva et dit: "O Envoyé d'Allah (pbAsl)! Si tu ne veux pas accepter son don, donne-la-moi en mariage". -

"Possèdes-tu quelque bien (pour la doter)?" , lui demanda le Prophète. - "Non, par Dieu! O Envoyé d'Allah!", répliqua l'homme. - "Rentre chez toi, répliqua le Prophète, et regarde si tu y trouves quelque chose". L'homme partit et revint dire: "Par Dieu! Je n'y ai rien trouvé". - "Cherche bien, ajouta l'Envoyé d'Allah (pbAsl), fût-ce une bague en fer". L'homme rentra chez lui, puis vint dire: "Par Dieu! O Envoyé d'Allah, je n'y ai même pas trouvé une bague en fer, mais voilà mon 'izâr (pagne) - Sahl ajouta: "Il ne possédait même pas un ridâ' (habit couvrant la partie supérieure du corps)- à elle sa moitié". - "Mais, reprit l'Envoyé d'Allah (pbAsl), qu'est-ce qu'elle fera de ton pagne? Si tu t'en vêts, elle ne s'en servira pas et si c'est elle qui s'en vêt, tu ne t'en serviras pas". L'homme s'assit, puis, comme la séance se prolongeait, il se leva. L'Envoyé d'Allah, voyant qu'il fut sur le point de partir, donna ordre de le rappeler. Quand l'homme retourna, il lui dit: "Que connais-tu du Coran?". - "Je connais, répondit-il, telle et telle sourates", répondit-il puis il se mit à les énumérer. - "Est-ce que tu les connais par cūr?", demanda le Prophète. - "Oui", répondit-il. - "Eh bien va, reprit le Prophète, je te la donne en mariage pour ce que tu connais du Coran".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),
L'Envoyé d'Allah (pbAsl), ayant vu sur (les vêtements de) `Abd-Ar-Rahman ibn `Awf les traces du "sufra" (matière jaune parfumée), lui demanda: "Qu'est-ce que c'est?". - "O Envoyé d'Allah, répondit-il, je viens d'épouser une femme, et je l'ai dotée du poids d'un noyau d'or (le poids de 5 dirhams environ)". - "Qu'Allah bénisse votre union! Donne un repas de noce, même s'il se compose seulement d'une brebis".

'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Je fus parmi les convives du repas de noce de Zaynab. Les fidèles mangèrent du pain et de la viande jusqu'au rassasiement. Le Prophète m'avait chargé d'aller inviter les gens. Une fois le repas terminé, le Prophète se leva pour sortir et je le suivis. Or, deux hommes, absorbés dans leur causerie, ne quittèrent pas la maison du Prophète. Celui-ci alla voir ses femmes l'une à la suite de l'autre en adressant ainsi le salut à chacune d'elles: "Que la paix soit sur vous. Comment allez-vous, ô gens de la maison?". - "Nous allons bien, ô Envoyé d'Allah! Comment as-tu trouvé ta (nouvelle) femme?". - "Elle va bien," répondit le Prophète. Quand il eut terminé son tour, il rentra chez lui, étant toujours accompagné de moi. Une fois arrivé à sa maison, il trouva encore les deux hommes, absorbés toujours dans leur causerie. Il revint alors sur ses pas. Ayant remarqué son acte, ils se levèrent et s'en allèrent. Par Dieu! Je ne me souviens plus si c'est moi qui ai avisé le Prophète de leur départ ou si c'est la Révélation céleste qui l'en avait mis au courant. Il retourna alors, étant toujours accompagné de moi. Et en mettant le pied au seuil de la porte, il fit tomber le rideau pour se séparer de moi. Ce fut à cette occasion qu'Allah - le Très-Haut - révéla ce verset: N'entrez pas dans les demeures du Prophète, à moins qu'invitation ne vous soit faite...

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Quand on vous invite à un repas de noce, prenez-y part".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Le pire repas est celui de noce auquel les riches sont invités et les pauvres, exclus. Celui qui ne répond pas à l'invitation, a désobéi à Allah et à Son Envoyé".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),

la femme de Rifâ`a vint dire au Prophète (pbAsl): "J'étais mariée à Rifâ`a, mais il m'a irrévocablement répudiée. J'ai alors épousé `Abd-Ar-Rahman ibn Az-Zubayr, mais sa verge est pareille à une frange de vêtement (allusion à son impuissance sexuelle)". - "Veux-tu, lui demanda le Prophète en souriant, te remarier avec Rifâ`a? Ce ne sera pas avant que tu n'aies goûté du miel de `Abd-Ar-Rahman et qu'il n'ait goûté du tien, c'est-à-dire après la consommation de votre mariage". `A'icha ajouta: A ce moment, 'Abû Bakr était assis auprès du Prophète et Khâlid attendait à la porte l'autorisation d'être reçu. - "O 'Abû Bakr, s'écria Khâlid, n'as-tu pas entendu ce que celle-là vient de dire ouvertement en présence du Prophète (pbAsl)?".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),

Le Prophète (pbAsl) a dit: Quand l'un de vous veut coucher avec sa femme, qu'il dit: "Au nom d'Allah! Seigneur! Protège-nous contre Satan et écarte-le de ce dont Tu nous as gratifiés". Si jamais un enfant est né de cette union, Satan ne lui nuira jamais.

Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Les juifs prétendaient que quand l'homme entreprenait des rapports charnels avec sa femme (à travers son vagin mais) en se tenant derrière elle, l'enfant, fruit de cette union, sera louche. C'est pourquoi ce verset fut révélé: Vos épouses sont pour vous un champ de labour (lieu de productivité comme le champ); allez à votre champ comme (et quand) vous le voulez...

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Lorsqu'une femme renonce une nuit à faire l'amour avec son mari, les Anges se mettent à la maudire jusqu'au matin".

'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Nous partîmes en expédition avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl) contre les Banû Al-Mustaliq et nous captivâmes un certain nombre de femmes vertueuses. Comme le célibat nous pesait et qu'en même temps nous évitions d'avoir des relations charnelles avec nos captives de peur de perdre le droit de recevoir une rançon contre leur émancipation (au cas où nous les aurions mises enceintes), nous voulûmes donc contracter des mariages temporaires contre compensation, tout en pratiquant le coït interrompu. Nous dîmes, alors: "Agissons-nous de la sorte sans consulter l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui se trouve parmi nous?". Nous lui posâmes donc la question. Et lui (pbAsl) de répondre: "Il n'y a aucun mal à ce que vous agissiez ainsi, car, d'ici au Jour de la Résurrection, tout être dont l'existence aura été prédestinée par Allah, ne manquera pas d'exister".

Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Nous pratiquions le coït interrompu, alors que le Coran se révélait". Ishaq a ajouté: Sufyân a dit: "Si jamais cet acte était interdit, le Coran nous l'aurait catégoriquement défendu".

n° 18 Allaitement

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):

le Prophète (pbAsl) était chez elle, quand elle entendit la voix d'un homme demandant la permission d'entrer chez Hafsa. "O Envoyé d'Allah, dit `A'icha, voilà un homme qui demande la permission d'entrer chez toi". - "Je crois, répondit le Prophète (pbAsl), que c'est untel, l'oncle paternel de lait de Hafsa". - "O Envoyé d'Allah, alors si untel, dit `A'icha parlant de son propre oncle paternel de lait, était vivant, il pourrait donc entrer chez moi?" - "Certes oui, répondit l'Envoyé d'Allah (pbAsl), l'allaitement rend illicite ce que l'enfantement rend illicite".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),

'Aflah, frère de 'Abû Al-Qu`ays, qui était son oncle paternel de lait, ayant demandé la permission d'entrer chez elle après l'ordre de porter le voile, elle refusa de le recevoir. Quand l'Envoyé d'Allah rentra chez elle, elle lui fit part de sa façon d'agir et le Prophète (pbAsl) de lui donner l'ordre de lui accorder la permission de pénétrer chez elle.

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),

Quand on a proposé au Prophète (pbAsl) de se marier avec la fille de Hamza, il a dit: "Il m'est illicite de l'épouser; car, elle est la fille de mon frère de lait et la parenté par allaitement crée les mêmes interdictions que la parenté héréditaire."

D'après 'Umm Habîba bint 'Abû Sufyân (qu'Allah soit satisfait d'elle),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) venant me voir, je lui demanda: "Eprouves-tu quelque inclination envers ma sœur, la fille de 'Abû Sufyân?" - "Pour quoi faire?", répliqua le Prophète. - "Pour la prendre en mariage!", répondis-je. - "Désires-tu cela vraiment?", demanda le Prophète. - "Oui, répondit-elle,

car je ne suis pas ta seule femme et ma sūr est celle avec qui je préfère le plus partager mon bonheur". - "Il m'est illicite de l'épouser", répondit le Prophète. - "Mais, il est parvenu à ma connaissance que tu avais demandé la main de Durra bint 'Abī Salama". - "La fille de 'Umm Salama!", s'écria le Prophète. - "Oui", repris-je. - "Même si elle n'était pas la fille de ma femme, élevée dans mon giron, je n'aurais pas le droit de l'épouser, car elle est la fille de mon frère de lait. Thuwayba mā allaité comme elle a allaité Abū Salama (le père de Durra). Ne me proposez jamais le mariage avec vos filles ni vos surs".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),
Sahla bint Suhayl vint dire au Prophète (pbAsl): "O Envoyé d'Allah! Je remarque les signes du mécontentement sur la figure de 'Abū Hudhayfa (mon époux) de la présence fréquente de Sālim, son allié, chez nous". Le Prophète (pbAsl) lui dit: "Allaite-le (pour qu'il lui soit un fils de lait, interdit en mariage)". - "Et comment allaiterai-je un adulte pareil?" Le Prophète (pbAsl) sourit (suivant la version rapportée par Ibn 'Abī `Umar: Le Prophète rit) et dit: "Je sais bien que c'est un homme adulte!" `Amr ajoute dans sa version: "et qu'il avait pris part à la bataille de Badr".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
le Prophète (pbAsl) vint me trouver alors que je recevais la visite d'un homme, ce qui entraîna sa gêne. Comme je lis la colère sur son visage, je lui dis: "O Envoyé d'Allah! C'est mon frère de lait". - "Ne considérez personne comme votre frère de lait que si l'a partagé le même sein que vous jusqu'à satiété. (Pour que l'allaitement constitue un degré de parenté, il faut que le nourrisson ait pris deux ou trois fois jusqu'à satiété le sein de la même femme).

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):
Une dispute s'était élevée entre Sa`d ibn 'Abī Waqqās et `Abd ibn Zam`a au sujet d'un gamin. - "O Envoyé d'Allah, dit Sa`d, c'est le fils de mon frère `Utba ibn 'Abī Waqqās, il me l'a recommandé (in extremis) en disant que c'était son fils. Vois, du reste, comment il lui ressemble". - "C'est mon frère, ô Envoyé d'Allah, objecta `Abd ibn Zam`a, il est né du lit de mon père et de son esclave". Examinant alors l'enfant, le Prophète (pbAsl) distingua une ressemblance frappante à `Utba. Cependant, il dit: "Il est bien à toi, ô `Abd; l'enfant appartient au lit; et l'adultère mérite la lapidation. Voile-toi devant cet enfant, ô Sawda bint Zam`a!"

D'après 'Abū Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "L'enfant appartient au lit conjugal et le fornicateur doit être lapidé".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
l'Envoyé d'Allah (pbAsl), réjoui et ayant le visage radieux de joie, pénétra chez moi un jour et dit: "N'as-tu pas vu que Mujazzaz, regardant les pieds de Zayd ibn Hāritha et de 'Usāma ibn Zayd, avait dit: "Voilà des pieds qui ressemblent les uns aux autres".

D'après 'Anas ibn Mālik (qu'Allah soit satisfait de lui),
Selon la Sunna, quand un homme marié prend une autre femme vierge comme épouse, il doit rester auprès d'elle sept jours (avant de retourner chez sa première femme), et quand un homme déjà marié avec une vierge, contracte un second mariage avec une femme qui était autrefois mariée, il doit rester trois jours auprès d'elle (avant de retourner à son premier lit).

A'icha (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
"Je n'ai jamais trouvé une femme qui m'aime plus que Sawda bint Zam`a que j'ai désiré avoir le même caractère quelle. Elle était pleine d'ardeur et arrivait à se maîtriser". Devenue âgée, elle céda le jour que l'Envoyé d'Allah devait passer avec elle à `A'icha, en disant: "O Envoyé d'Allah! J'ai cédé le jour que tu me consacres à `A'icha". Le Prophète (pbAsl) accordait alors à `A'icha son jour et celui de Sawda.

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
Je jalousais les femmes qui s'offrent elles-mêmes à l'Envoyé d'Allah et disais: "Comment une femme ose-t-elle faire don d'elle-même ainsi?" Quand Allah révéla ce verset: ' Tu fais attendre qui

tu veux d'entre elles et tu héberges chez toi qui tu veux. Puis il ne t'est fait aucun grief si tu invites chez toi l'une de celles que tu avais écartées... ', je dis: "Il me semble que ton Seigneur se hâte de satisfaire tes désirs".

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) rapporte le récit suivant d'après `Atâ':
Nous prîmes part avec Ibn `Abbâs à des obsèques tenus à Sarif. "C'est lune des femmes, dit Ibn `Abbâs, du Prophète (pbAsl). Quand vous porterez son cercueil, ne l'agitez pas, ne le secouez pas; mais, procédez avec douceur. Le Prophète (pbAsl) avait neuf femmes; il consacrait une nuit à chacune de ses huit femmes; exception faite de lūne dēlles à laquelle il ne consacrait aucune nuit (il sāgit de Sawda qui devenue âgée, cédait aux autres épouses les nuits que le Prophète devait passer avec elle)".

D'après 'Abū Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "La femme est demandée en mariage pour l'une des quatre qualités suivantes: sa richesse, sa noblesse, sa beauté et sa piété. Choisis la pieuse; pour acquérir la félicité".

D'après 'Abū Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "La femme est pareille à la côte. Si tu essaies de la redresser, tu risques de la briser; et si tu la laisses comme elle est, tu en jouiras malgré sa courbure qui persistera".

D'après 'Abū Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Si ce n'était Eve, aucune femme n'aurait trompé son mari".

n° 19 Divorce

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) rapporte
avoir répudié sa femme pendant qu'elle était indisposée, du temps de l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Son père, `Umar ibn Al-Khattâb, ayant questionné le Prophète (pbAsl) à ce sujet, le Prophète (pbAsl) répondit: "Ordonne-lui de révoquer ce divorce et de la garder jusqu'à ce qu'elle termine ses menstrues, puis qu'elle les ait de nouveau, puis qu'elle les termine encore une fois. Et alors, qu'il la garde s'il le veut, ou qu'il la répudie s'il le veut, mais que ce soit avant de la toucher. Tel est le délai de viduité qu'Allah, l'Exalté, a imposé pour que le mari puisse répudier sa femme".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),
Le fait de déclarer que sa femme lui est illicite, peut être expié. Puis, Ibn `Abbâs récita ce verset: En effet, vous avez dans le Messenger d'Allah un excellent modèle (à suivre), ...

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait l'habitude de rester longtemps chez Zaynab bint Jahch et de boire du miel. Hafsa et moi, dit `A'icha, nous nous entendîmes de dire au Prophète (pbAsl) quand il viendra chez lūne de nous deux: "je trouve que tu sens le Maghâfir (Plante mucilagineuse à saveur agréable, mais malodorante). Est-ce que tu as mangé du Maghâfir?". Quand il pénétra chez lūne dēlles, elle lui dit cela. Et lui de répondre: "Non, mais j'ai bu du miel chez Zaynab bint Jahch et je ne le boirai plus". Les suivants versets furent alors révélés: de Pourquoi, en cherchant l'agrément de tes femmes, t'interdis-tu ce qu'Allah t'a rendu licite?... jusqu'à Si vous vous repentez à Allah... au sujet de `A'icha et de Hafsa, et Lorsque le Prophète confia un secret à l'une de ses épouses... au sujet de cette parole: "mais j'ai bu du miel".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),
Quand l'Envoyé d'Allah (pbAsl) reçut d'Allah l'ordre d'offrir à ses femmes de choisir (entre leur union avec lui ou bien les biens de ce monde au lieu de ceux de la vie future), il vint me trouver la

première et me dit: "Je vais t'entretenir d'une affaire, mais ne te hâte pas de me répondre tant que tu n'auras pas consulté tes parents". Or il savait bien que ni mon père, ni ma mère ne m'engageraient à me séparer de lui. Puis, il poursuivit: "Allah, l'Exalté a dit: O Prophète! Dis à tes épouses: Si c'est la vie présente que vous désirez et sa parure, alors venez! Je vous donnerez (les moyens) d'en jouir et vous libérerez (par un divorce sans préjudice). Mais si c'est Allah que vous voulez et Son Messenger ainsi que la demeure dernière, Allah a préparé pour les bienfaites parmi vous une énorme récompense". - "A quoi bon, lui répondis-je, consulter mon père et ma mère, puisque c'est Allah, Son Envoyé et la demeure dernière que je désire?" Les autres épouses du Prophète (pbAsl) firent de même.

`A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) demandait notre assentiment au jour fixé pour chacune de nous, depuis la révélation de ce verset: Tu fais attendre qui tu veux d'entre elles et tu héberges chez toi qui tu veux... - "Et toi, lui demanda Mu`âdhah, que répondais-tu à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) quand il te demandait la permission d'aller passer la nuit chez l'une de ses autres femmes?" - "Je lui disais, répliqua-t-elle, si cela dépend de moi, je ne donnerai la prédilection à aucune sur moi".

`A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"L'Envoyé d'Allah (pbAsl) nous proposa le choix (du divorce). Mais, nous n'avons pas considéré cela comme une répudiation".

Umar ibn Al-Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Lorsque le Prophète (pbAsl) eut décidé de se priver de ses femmes pour quelque temps, j'entrai à la mosquée et trouvai les gens tout pensifs et inquiets (les yeux fixés par terre en frappant le sol de coups de pierres). Ils disaient: "L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a répudié ses femmes!" Ceci se passait avant la révélation du verset imposant le port du voile. Je me dis alors: "Je dois absolument savoir aujourd'hui la raison de cela". `Umar poursuivit: J'entrai chez `A'icha et lui dis: "O fille de `Abû Bakr! Oses-tu nuire à l'Envoyé d'Allah (pbAsl)?" Elle répondit: "Pourquoi te mêles-tu de mes affaires, ô Ibn Al-Khattâb? Occupe-toi plutôt de ta fille (Hafsa)! (également épouse du Prophète)" Je me rendis chez Hafsa bint `Umar et lui dis: "O Hafsa! Comment oses-tu nuire à l'Envoyé d'Allah (pbAsl)? Par Dieu, je sais que le Prophète (pbAsl) ne t'aime pas et sans moi, il t'aurait répudiée". Et Hafsa de se mettre à pleurer. Je lui demandai: "Où est l'Envoyé d'Allah (pbAsl)?" - "Il est dans son belvédère". Je me rendis chez lui et trouvai Rabâh, le domestique de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) assis sur le seuil du belvédère, pendant ses pieds sur un tronc d'arbre creux dont l'Envoyé d'Allah (pbAsl) se sert pour accéder ou descendre de son belvédère. Je l'appelai: "O Rabâh! Demande-moi l'autorisation d'entrer chez l'Envoyé d'Allah (pbAsl)!" Le serviteur regarda tantôt à moi tantôt au belvédère sans dire un mot. Je réitérai ma demande "O Rabâh! Demande-moi l'autorisation d'entrer chez l'Envoyé d'Allah (pbAsl)!" et comme je ne reçus aucune réponse, je m'écriai pour la troisième fois: "O Rabâh! Demande-moi l'autorisation d'entrer chez l'Envoyé d'Allah (pbAsl), je crois que le Prophète (pbAsl) pense que je suis venu pour lui parler au sujet de Hafsa. Par Dieu, s'il m'ordonne de couper le cou à Hafsa, je le ferais". Je haussai la voix, et alors il me fit signe de monter. J'entrai chez l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et le trouvai étendu sur une natte. Je m'assis et lui de se couvrir de son izâr qu'il portait seulement. Je vis alors les traces de la natte dessinées sur son flanc. Je regardai dans la chambre de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et ne trouvai qu'une poignée d'orge et une autre d'acacia blond (servant au tannage), ainsi qu'une peau suspendue qui n'a pas encore été tannée. A cette scène, je ne puis pas retenir mes larmes. "Pourquoi pleures-tu, ô Ibn Al-Khattâb?", demanda le Prophète. Je répondis: "O Prophète d'Allah! Et comment ne pas pleurer en voyant les traces qu'a laissée la natte sur ton flanc et ce belvédère qui ne contient presque rien. Comment ne pas pleurer en comparant ta situation - toi l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et Son élite, dans ta petite chambre - à celle de César ou Cosroès qui jouissent des fruits et des ruisseaux?" - "O Ibn Al-Khattâb, répliqua le Prophète, ne consens-tu pas que nous aurons la vie future et qu'ils ont ce bas monde?" - "Si," dis-je. Lorsque je pénétrai chez lui, poursuivit `Umar, je pus remarquer les signes du mécontentement sur son visage et je lui dis: "O Envoyé d'Allah! Pourquoi éprouves-tu trop de peine au sujet des femmes? Si tu les avais répudiées, Allah est avec toi ainsi que Ses Anges,

Gabriel, Mikâ'îl, ainsi que moi, 'Abû Bakr et tous les Croyants". Jamais auparavant - Dieu merci - je n'ai eu, en parlant, un tel désir de recevoir une confirmation divine pour mes propos. Plus tard, le verset du libre arbitrage fut révélé: S'il vous répudie, il se peut que son Seigneur lui donne en échange des épouses meilleures que vous... et: Mais si vous vous soutenez l'une l'autre ('A'icha et Hafsa) contre le Prophète, alors ses alliés seront Allah, Gabriel et les vertueux d'entre les Croyants et les Anges sont par surcroît (son) soutien. 'A'icha bint 'Abû Bakr et Hafsa soutenaient l'une l'autre contre les autres épouses du Prophète (pbAsl). Je lui dis: "O Envoyé d'Allah! Les as-tu répudiées?" - "Non", me répondit-il. "O Envoyé d'Allah, poursuivis-je, je suis entré dans la mosquée et j'ai trouvé les musulmans anxieux, pensifs, disant: 'L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a répudié ses femmes!'. Puis-je descendre leur annoncer que tu ne les as pas répudiées?". Il me répondit: "Oui, si tu veux". Je ne cessai de m'entretenir avec lui jusqu'à ce que j'ai vu disparaître les traces de la colère de son visage, il a même souri et ri. L'Envoyé d'Allah avait la plus belle bouche. Puis, le Prophète (pbAsl) descendit et je descendis à mon tour, en me collant au tronc, tandis que lui, il descendit si aisément sans le toucher comme s'il marchait sur la terre. Je lui dis: "O Envoyé d'Allah! Mais tu n'avais passé que vingt-neuf jours dans ton belvédère!" (le Prophète avait décidé de se retirer pour un mois) Il répondit: "Le mois parfois est de vingt-neuf jours!" Alors, je me tins sur la porte de la mosquée et je m'écriai à voix haute: "L'Envoyé d'Allah (pbAsl) n'a pas répudié ses femmes!" A cette occasion, Allah révéla ce verset: Quand leur parvint une nouvelle rassurante ou alarmante, ils la diffusent. S'ils la rapportaient au Messager et aux détenteurs du commandement parmi eux, ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés, auraient appris (la vérité de la bouche du Prophète et des détenteurs du commandement)... Dans cette affaire, poursuivit 'Umar, j'étais celui qui eut appris la vérité (parmi ceux qui cherchent à être éclairés) et Allah a révélé le verset du libre arbitrage.

Récit de Subay`a (qu'Allah soit satisfait d'elle):

'Umar ibn 'Abd-Allah écrivit à 'Abd-Allah ibn 'Utba, l'informant que Subay`a lui avait raconté qu'elle était mariée à Sa`d ibn Khawla des Banû 'Amir ibn Lu'ayy, un de ceux qui avaient assisté à la journée de Badr. Sa`d mourut pendant le Hajj d'adieu, la laissant enceinte. Peu de temps après la mort de son mari, Subay`a accoucha. Quand elle fut relevée de ses couches, elle se para dans l'intention de se remarier. Mais, un homme des Banû 'Abd Ad-Dâr, 'Abû As-Sanâbil ibn Ba`kak, vint alors la trouver et lui dit: "Pourquoi cette parure? As-tu donc le désir de te marier? Par Dieu! Tu ne seras pas mariable avant l'écoulement de quatre mois et dix jours". Ayant entendu ces propos, Subay`a poursuivit, le soir, je mis mes vêtements de sortie et me rendis chez l'Envoyé d'Allah (pbAsl), que j'interrogeai sur ce point (de droit). Il m'informa que j'étais mariable du jour où j'avais accouché et me dit de me marier si je veux".

D'après 'Umm Salama,

Subay`a Al-'Aslamiyya accoucha quelques jours après la mort de son mari. Ayant consulté l'Envoyé d'Allah (pbAsl) à ce sujet, il lui recommanda de se marier.

D'après 'Umm Habîba, la femme du Prophète (qu'Allah soit satisfait d'elle),

Zaynab bint 'Abî Salama a rapporté ce qui suit: Je me rendis chez 'Umm Habîba, la femme du Prophète, quand elle avait perdu son père, 'Abû Sufyân. 'Umm Habîba demanda qu'on lui apportât un parfum de couleur jaune, "Khalûq" ou autre, puis elle en oignit une de ses suivantes. Ensuite, elle passa ses mains sur ses joues et dit: "Par Dieu! Je n'ai pas besoin de me parfumer, mais j'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire sur le minbar qu' une femme qui croit en Allah et au Jour Dernier ne devait pas prendre le deuil plus de trois jours, à moins qu'il ne s'agît de son mari, dans ce cas, le deuil est de quatre mois et de dix jours".

D'après Zaynab bint Jahch (qu'Allah soit satisfait d'elle):

Zaynab bint 'Abî Salama a dit: Je me rendis chez Zaynab bint Jahch après la mort de son frère. Elle demanda un parfum, s'en oignit et dit: "Par Dieu! Je n'ai pas besoin de me parfumer, mais j'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) déclarer en chaire qu' une femme qui croit en Allah et au Jour Dernier ne devait pas prendre le deuil plus de trois jours, à moins qu'il ne s'agît de son mari et dans ce cas, le deuil est de quatre mois et de dix jours".

D'après 'Umm Salama (qu'Allah soit satisfait d'elle), une femme vint dire à l'Envoyé d'Allah (pbAsl): "O Envoyé d'Allah, ma fille vient de perdre son mari et elle souffre des yeux. Peut-elle les enduire de koheul?" - "Non", répondit l'Envoyé d'Allah (pbAsl), à deux ou trois reprises, pour insister sur son refus. Puis, il ajouta: "La durée du deuil est de quatre mois et de dix jours. Avant l'Islam, vous femmes, vous lanciez du crottin à la fin de l'année". (acte de l'époque antéislamique par lequel la femme annonçait la fin de son deuil)

D'après 'Umm `Atiyya (qu'Allah soit satisfait d'elle), Le Prophète (pbAsl) a déclaré qu'il n'était pas permis à la femme de porter le deuil plus de trois jours, sauf pour son mari; dans ce cas, le deuil est de quatre mois et de dix jours. Il ne lui est pas permis non plus de se vêtir des vêtements teints, à moins qu'ils ne fussent en étoffes dites `asb; d'enduire ses yeux de koheul ou de se parfumer, sauf dūn petit peu de qust ou de 'azfâr, après la cessation de ses menstrues.

n° 20 Anathème

* D'après Sahl ibn Sa`d As-Sâ`idî (qu'Allah soit satisfait de lui), `Uwaymir Al-`Ajlânî vint trouver `Asim ibn `Adî Al-`Ansârî et lui dit: "O `Asim, que penses-tu dūn mari qui trouve un homme avec sa femme? Doit-il tuer cet homme et s'exposer par conséquent à la peine du talion, ou que doit-il faire? O `Asim pose-moi cette question à l'Envoyé d'Allah (pbAsl)". `Asim soumit la question à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui fut contrarié qu'on lui posât de telles questions et les désapprouva, au point que `Asim fut très peiné d'entendre de tels propos de l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Quand `Asim rentra chez lui, `Uwaymir vint l'y trouver et lui dit: "O `Asim, qu'est-ce que t'a dit l'Envoyé d'Allah (pbAsl)?" - "Rien de bon, répondit `Asim, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a été offusqué de la question que je lui avais posée". - "Par Dieu!, s'écria `Uwaymir, je n'aurai de cesse tant que je ne l'aurai pas interrogé là-dessus". `Uwaymir se rendit donc auprès du Prophète (pbAsl) qui était entouré de fidèles et lui dit: "O Envoyé d'Allah, que penses-tu dūn mari qui trouve un homme avec sa femme? Doit-il le tuer et s'exposer à la peine du talion ou que doit-il faire?" - "Allah, répondit l'Envoyé d'Allah (pbAsl), a révélé des versets du Coran à ton sujet et au sujet de ta compagne. Va donc la chercher et amène-la". Les deux époux, dit Sahl, prononcèrent la formule de l'anathème en ma présence, car j'étais parmi les fidèles auprès de l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Quand ils eurent achevé leurs serments, `Uwaymir dit: "Je lui aurais menti, ô Envoyé d'Allah, si je la gardais". Et il la répudia, par trois fois, sans attendre que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui en donna l'ordre.

* D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui): Sa`id ibn Jubayr a dit: Pendant le gouvernement de Mus`ab, on m'a interrogé au sujet des conjoints qui doivent - l'épouse étant accusée d'adultère - se lancer les serments d'anathème; prononcera-t-on la séparation entre eux? Comme je ne savais pas comment répondre, je me rendis chez Ibn `Umar à La Mecque. Là-bas, je dis au serviteur: "Demande-moi la permission d'entrer". - "Mais il fait la sieste!", répondit-il. - "Ibn Jubayr, c'est toi?", s'enquit de l'intérieur mon hôte qui eut reconnu ma voix. - "Oui", répondis-je. - "Entre donc! Par Dieu, à une telle heure, ce n'est qu'une question urgente qui t'a amené ici". Quand je fus entré, je trouvai Ibn `Umar étendu sur un bât et se servant d'un oreiller bourré de fibres de palmiers. - "'Abû `Abd-`Ar-Rahman!, demandai-je, les époux qui prononcent les serments d'anathème (pour confirmer ou dénier l'acte d'adultère), doivent-ils se séparer?"

- Gloire et pureté à Allah! Oui! Cette question a été posée la première fois au Prophète par un tel ibn un tel; celui-ci s'était exprimé comme suit: O Envoyé d'Allah, que penses-tu du mari qui voit sa femme commettre le grand péché (d'adultère)? Ce serait une affaire épineuse et pesante, aussi difficile à en parler qu'à la laisser passer sous silence!

- Le Prophète (pbAsl) garda le silence et s'abstint de répondre.

Plus tard, l'homme vint trouver le Prophète et lui dit:

Me voici éprouvé personnellement par la même question sur laquelle je m'enquerais auparavant!

- Des versets traitant cette cause furent révélés dans la sourate An-Nûr: Et quant à ceux qui lancent des accusations contre leurs propres épouses,...

Le Prophète récita ces versets à l'homme et procéda à calmer sa révolte par les conseils et le rappel des prescriptions et des recommandations divines. Il

lui fit savoir que le châtement de lîci-bas est beaucoup moins pénible que celui de l'au-delà

- 'Non, par Celui qui t'a envoyé avec la Vérité, je n'ai point menti sur son compte', dit l'homme.

Le Prophète fit ensuite venir la femme accusée d'adultère, l'exhorta de même, lui rappela les prescriptions et les recommandations divines et l'avis que le châtement de lîci-bas est beaucoup moins pénible que celui de l'au-delà.

'Non, par Celui qui t'a envoyé avec la Vérité, il est menteur', s'exprima-t-elle.

Le Prophète commença, alors, par l'époux:

celui-ci fit une quadruple attestation par Dieu qu'il est du nombre des véridiques et la cinquième est que la malédiction d'Allah tombe sur lui s'il est du nombre des menteurs.

A son tour, la femme atteste quatre fois par Dieu qu'il (son mari) est certainement du nombre des menteurs et la cinquième (attestation) est que la colère d'Allah soit sur elle, s'il était du nombre des véridiques.

Le Prophète prononça enfin la séparation des deux conjoints.

* Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Comme on fit mention de l'anathème proférée réciproquement par les deux époux quand la femme est accusée d'adultère, en présence du Prophète (pbAsl), `Asim ibn `Adî dit quelque chose à ce sujet, puis partit. Un homme de sa tribu vint alors le trouver et se plaignit d'avoir trouvé un homme avec sa femme.

"Cette épreuve, lui dit `Asim, ne m'arrive qu'à cause de ce que j'ai dit".

Puis, il l'emmena chez le Prophète (pbAsl) à qui le mari raconta dans quelle situation il avait trouvé sa femme. Or cet homme avait le teint très jaune, le corps maigre et les cheveux lisses tandis que celui qu'il prétendait avoir trouvé chez sa femme était corpulent, brun et fort en chair.

"Grand Dieu, s'écria le Prophète (pbAsl), fais éclater la vérité!"

La femme accoucha d'un enfant qui ressemblait à l'homme que le mari avait dit avoir trouvé chez sa femme.

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) leur fit prononcer les serments d'anathème. Un homme qui se trouvait à cette réunion dit à Ibn `Abbâs:

"La femme en question n'est-elle pas celle à propos de laquelle le Prophète (pbAsl) a dit: "Si jamais j'avais dû faire lapider quelqu'un sans preuve, c'eût été cette femme-là".

- "Non, répondit Ibn `Abbâs, il s'agissait d'une femme qui scandalisait l'Islam par sa conduite".

* D'après Al-Mughîra ibn Chu`ba (qu'Allah soit satisfait de lui), Sa`d ibn `Ubâda a dit:

"Si je trouvais un homme avec ma femme, je le frapperais de mon sabre et pas avec le plat de la lame".

L'Envoyé d'Allah (pbAsl), ayant eu connaissance de ces propos, dit:

"Vous êtes étonnés de la jalousie de Sa`d? Par Dieu, je suis plus jaloux que lui et Allah est encore plus jaloux que moi. C'est à cause de Sa jalousie qu'Allah a interdit les turpitudes aussi manifestes que secrètes. Nul être n'est plus jaloux qu'Allah. Personne n'aime autant qu'Allah l'excuse et c'est à cause de cela qu'Il a envoyé des prophètes pour promettre des récompenses et menacer de châtements. Personne n'aime plus que Lui la louange et c'est pour cela qu'Allah a promis le Paradis".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), un homme des Banû Fazâra vint trouver le Prophète (pbAsl) et lui dit

: "Ma femme a accouché d'un enfant noir".

- "As-tu des chameaux?", demanda le Prophète (pbAsl).

- "Oui", répondit l'homme.

- "Et de quelle couleur sont-ils?", ajouta le Prophète.

- "Roux", répliqua l'homme.

- "Y en a-t-il parmi eux de gris?", reprit le Prophète.

- "Oui", dit l'homme.

- "Et comment cela se fait-il?", demanda le Prophète.

- "Peut-être est-ce un phénomène d'atavisme", reprit l'homme.

- "Alors, répliqua le Prophète, peut-être en est-il de même pour ton fils".

n ° 21 Affranchissement

* D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Celui qui affranchit un esclave pour la part qu'il en possède et qui disposait de la somme nécessaire pour compléter l'affranchissement, doit faire estimer à sa juste valeur cet esclave et donner à chacun de ses coassociés la somme qui leur revient pour affranchir complètement cet esclave. Si ses ressources ne lui permettent pas d'agir ainsi l'esclave restera affranchi partiellement".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a formulé la règle suivante au sujet de l'esclave appartenant à deux copropriétaires et que l'un d'eux a affranchi pour sa part:

Cet esclave doit être affranchi par lui complètement s'il dispose de l'argent nécessaire (pour rembourser la part du partenaire).

* Le récit de `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):

D'après Ibn `Umar, `A'icha voulut acheter une esclave pour l'affranchir. Les maîtres de l'esclave lui dirent:

"Nous te la vendrons à la condition de garder le droit de patronage (recevoir l'héritage)". `A'icha ayant mentionné cela au Prophète (pbAsl), celui-ci lui dit:

"On ne saurait te priver de ce droit, car le droit de patronage appartient à celui qui affranchit".

* Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a interdit l'aliénation du droit de patronage par vente et par donation.

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui): le Prophète (pbAsl) a dit:

"Si quelqu'un affranchit un esclave musulman; Allah délivrera du feu de l'Enfer un de ses membres, contre chacun des membres de l'esclave".

n° 22 Vente

Dāprès 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a prohibé la vente dite Al-Mulâmasa (conclure la transaction dès que l'acheteur eut touché l'article sans pouvoir l'examiner de près) et celle dite Al-Munâbadha (quand deux hommes se lancent les articles à vendre, la vente s'effectue ainsi sans examen et sans acception réciproque).

'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: L'Envoyé d'Allah (pbAsl) nous a interdit deux sortes de ventes et deux façons de se vêtir. Pour ce qui est des ventes, il a interdit Al-Mulâmasa (laisser l'acheteur toucher l'article sans la lui laisser voir) et Al-Munâbadha (étaler un article à vendre sans laisser au client le temps de la palper ou de l'examiner).

D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a interdit de vendre la portée d'une chamelle avant que celle-ci ne mette bas.

Dāprès 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Le musulman ne doit pas surenchérir, en proposant un prix plus élevé que celui que son coreligionnaire a déjà proposé".

Dāprès Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), Le Prophète (pbAsl) a interdit le najch (le fait qu'un client surenchérît pour tromper le reste de la clientèle sur la valeur d'une marchandise).

Dāprès Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a interdit d'aller au devant des marchandises et a ordonné d'attendre qu'on les ait étalées sur les marchés. Ce hadith a été transmis en d'autres termes employés par Ibn Namîr.

Dāprès `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a interdit d'aller au devant des caravanes (avant que les marchandises ne soient exposées à la vente au marché).

Dāprès Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a interdit d'aller au devant des caravanes et a défendu au citadin de vendre à un bédouin (pour protéger les gens de passage et les naïfs de la convoitise des courtiers qui ont pleine connaissance des cours pratiqués sur le marché).

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: Il nous a été défendu qu'un citadin vende à un bédouin, même s'il était son frère ou son père.

Dāprès 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Celui qui achète une brebis dont on a laissé le lait s'accumuler, qu'il l'emmène chez lui et qu'il la traie. Si cela lui plaît, il gardera la brebis, ou bien, s'il le veut, il la rendra en donnant en échange de la traite un sâ` (mesure équivalente à 8 poignées de moyenne grandeur) de dattes".

Dāprès Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Que celui qui a acheté des comestibles ne les vende pas avant d'en avoir pris possession complète".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Le vendeur et l'acheteur ont droit à l'option (conclure ou clore le marché) tant qu'ils ne se sont pas séparés, à moins que la vente ne soit à terme (faite spécialement à option)".

D'après Hakîm ibn Hizâm (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Les deux contractants d'une vente ont le droit d'option jusqu'à ce qu'ils soient séparés. S'ils sont tous deux loyaux et francs, leur contrat sera béni; et s'ils dissimulent et mentent, la bénédiction sera ôtée de leur contrat".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), un homme raconta au Prophète (pbAsl) qu'il était victime de fraude dans des ventes. Le Prophète (pbAsl) répondit: "Quand tu conclus un contrat de vente, dis: Pas de tromperie". Et l'homme de suivre cette recommandation: A la conclusion de chaque transaction, il dit: "Pas de déception (Khiyâba)".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a interdit la vente des fruits avant qu'ils ne soient mûris et cette interdiction est adressée au vendeur ainsi qu'à l'acheteur.

Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: Le Prophète (pbAsl) nous a interdit de vendre les fruits avant leur mûrissement.

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: Le Prophète (pbAsl) a interdit de vendre les dattes avant qu'ils ne fussent mangeables et à moins qu'ils ne fussent pesés. J'ai dit alors: "Qu'est-ce que signifie "à moins qu'ils ne fussent pesés"?". L'un des assistants dit alors: "A moins qu'ils ne fussent cueillis".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Ne vendez pas les fruits avant qu'ils ne commencent à être mûrs".

D'après Zayd ibn Thâbit (qu'Allah soit satisfait des deux), L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a toléré au propriétaire d'Al-`Arâyya (les palmiers d'un jardin, dont a fait don aux pauvres) de vendre ses dattes encore sur le palmier contre une quantité équivalente de dattes mûres (tamr) déjà cueillies

D'après Sahl ibn 'Abî Hathma (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a interdit de vendre des fruits encore sur l'arbre contre des dattes cueillies, en disant: "Telle est l'usure, telle est la Muzâbana (la vente des dattes encore sur les palmiers contre des dattes mûres et cueillies et la vente des raisins non-cueillis contre des raisins secs)!" Or, le Prophète en a fait exception pour Al-`Arâyya (les palmiers d'un jardin, dont a fait don aux pauvres); les fruits d'un ou deux palmiers en ce cas peuvent être vendus alors qu'ils sont encore sur l'arbre contre une quantité équivalente de dattes mûres de sorte que les bénéficiaires de l'arbre mangeassent des fruits frais.

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a toléré la vente des fruits d'Al-`Arâyya quand il y en a cinq charges (quantité équivalente à 60 sâ`) ou moins de cinq charges.

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a interdit la Muzâbana. La Muzâbana c'est la vente de dattes encore sur l'arbre contre des dattes sèches mesurées, la vente de raisins secs mesurés contre des raisins frais sur souche.

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Quand on vend des palmiers déjà fécondés, les fruits appartiennent au vendeur, sauf stipulation contraire faite par l'acheteur".

D'après Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux), le Prophète (pbAsl) a interdit la location des terres.

Récit rapporté d'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux):

"Nous ne trouvions aucun inconvénient dans le métayage (mode d'exploitation agricole, louage d'un domaine rural à un preneur qui s'engage à le cultiver sous condition d'en partager les fruits et récoltes avec le propriétaire) jusqu'à l'an avant dernier quand Rafi` a prétendu que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) l'avait interdit".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Faire un acte de générosité à l'égard de l'un de vos frères en lui octroyant la terre vaut mieux pour vous qu'exiger de lui une redevance déterminée".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),

"L'Envoyé d'Allah (pbAsl) exigea des gens de Khaybar la moitié des produits du sol: fruits ou grains".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Chaque fois qu'un musulman plante un arbre ou sème une semence, il aura à son actif comme aumône tout ce qui aura été mangé du produit de cette plante par un oiseau, un homme ou un quadrupède".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a interdit la vente des dattes tant qu'ils ne sont pas encore mûres. Et, comme on demanda à 'Anas: "Comment elles deviennent mûres?". Il répondit: "Quand elles deviennent rouges ou jaunes". Puis, il ajouta: "Ne vois-tu pas que si Allah empêche le fruit (de mûrir), comment l'un de vous prendra-t-il injustement le bien d'autrui".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) entendit près de la porte le bruit d'une contestation entre deux hommes qui élevaient la voix. L'un d'eux demanda qu'on réduisît sa dette ou qu'on lui accordât des facilités de paiement; alors que l'autre dit: "Non, par Dieu! Je n'en ferai rien". L'Envoyé d'Allah (pbAsl) sortit et, se dirigeant vers eux, dit: "Où est celui qui jure par Dieu qu'il ne fera pas une bonne action?". - "Moi, ô Envoyé d'Allah", répondit l'un d'eux et il ajouta: "Je lui accorde celle des deux options (réduction de la dette ou facilités de paiement) qu'il préfère".

Ka`b ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) rapporte

qu'il demandait le règlement d'une dette qu'il avait sur Ibn 'Abî Hadrad. La scène se passait dans la mosquée du temps de l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Comme tous deux élevèrent la voix, l'Envoyé d'Allah (pbAsl), qui était dans sa chambre, les entendit; et vint les trouver. Soulevant le rideau de sa chambre, il (pbAsl) interpella Ka`b ibn Mâlik. - "Hé! Ka`b", s'écria-t-il. - "Me voici, ô Envoyé d'Allah", répondit Ka`b. Le Prophète lui fit de la main signe de réduire la dette à sa moitié. "C'est fait, ô Envoyé d'Allah", dit Ka`b. - "Maintenant, dit l'Envoyé d'Allah (pbAsl) au débiteur, lève-toi et paye-lui".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: "Celui qui trouve un bien intact qui lui appartenait chez un homme en déconfiture, a plus de droit de le récupérer que tout autre".

D'après Hudhayfa (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: Ayant recueilli l'âme d'un homme qui vivait avant vous, les Anges lui demandèrent: "As-tu fait un bien quelconque?" - Il leur répondit: "Non". Ils répliquèrent: "Souviens-toi". - Il leur dit: "Je faisais des prêts aux gens et alors, je demandais à mes commis d'accorder un délai à l'homme gêné et de faire remise à l'homme aisé". Allah à Lui la puissance et la gloire dit aux Anges: "Faites-lui une remise (de ses péchés)".

D'après Ibn 'Abû Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui),
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "On (c'est Allah qu'il faut entendre par ce pronom indéfini) demanda son compte à un homme qui vivait avant vous. On trouva qu'il n'avait fait aucun bien, sauf qu'il faisait du commerce et qu'il était riche, alors il ordonnait à ses commis de faire des réductions à ceux qui étaient dans la gêne". Allah, à Lui la puissance et la gloire, dit: "C'est nous qui avons plus de droit d'agir de la sorte, accordez à cet homme le pardon de ses fautes!"

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Il y avait un homme qui prêtait les gens et qui disait à son commis: "Quand tu trouves un homme insolvable, fais-lui grâce (de sa dette), afin qu'Allah nous fasse grâce". Cet homme ayant rencontré Allah, Celui-ci lui fait grâce.

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "L'homme solvable qui tarde à s'acquitter commet une iniquité et si un homme riche parmi vous reçoit une délégation de créance sur un homme insolvable, il doit l'accepter".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "On ne doit pas refuser le superflu de l'eau, pour ne pas empêcher le pâturage de pousser".

D'après 'Abû Mas`ûd Al-'Ansârî (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a interdit de prélever un prix pour un chien, une rétribution pour la fornication et un salaire pour la divination.

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) ordonna de tuer les chiens.

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Quiconque se sert d'un chien, à moins que ce ne soit un chien de berger ou un chien de chasse, diminue son contingent de bonnes œuvres chaque jour de deux qîrât".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Quiconque détient un chien, à moins qu'il ne soit un chien de chasse, de troupeau ou de champ, se verra retrancher chaque jour deux qîrât de (la récompense de) ses œuvres".

D'après Sufyân ibn 'Abî Zuhayr (qu'Allah soit satisfait de lui),
j'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: "Quiconque possède un chien dans un autre but que la garde de ses champs ou de ses troupeaux, verra la récompense de ses œuvres diminuée journellement d'un qîrât".

Récit rapporté d'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui):
'Anas ibn Mâlik, interrogé au sujet du salaire des ventouses, répondit: "L'Envoyé d'Allah (pbAsl) se fit mettre des ventouses par 'Abû Tayba et lui donna (pour salaire) deux sâ` de nourriture, ordonna à ses maîtres de diminuer la redevance qu'ils exigeaient de lui et dit: "Le remède le plus approprié, c'est l'application des ventouses, ou c'est votre meilleur remède".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
Quand les derniers versets de la sourate Al-Baqara (la vache) furent révélés, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) sortit (de son appartement) et les récita aux fidèles. Ensuite, il prohiba le commerce du vin.

Récit rapporté d'après Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux):
Il a entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire, l'année de la conquête, alors qu'il était à La Mecque:

"Allah et Son Envoyé ont défendu la vente du vin, des animaux crevés, du porc et des idoles". Et comme on lui disait: "O Envoyé d'Allah que penses-tu des graisses des animaux crevés, qui servent à enduire les vaisseaux, à graisser les peaux et à alimenter les lampes du peuple?". - "Non, répondit-il, cela est interdit". Puis, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) ajouta: "Qu'Allah maudisse les juifs! Quand Allah, à Lui la puissance et la gloire, leur avait interdit l'usage des graisses des animaux crevés; ils les ont fait fondre, les ont vendues et en ont employé le prix à leur subsistance".

D'après `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), Ibn `Abbâs a dit: `Umar ayant appris que Samura avait vendu du vin, s'écria: "Qu'Allah maudisse Samura! Ne sait-il donc pas que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: Qu'Allah maudisse les juifs! Bien qu'on leur ait interdit l'usage des graisses (des animaux crevés) et ils les ont fait fondre et les ont vendues".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Qu'Allah maudisse les juifs! Bien qu'Allah leur ait interdit l'usage des graisses (des animaux crevés), ils les ont vendues et en ont mangé le prix".

D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Ne vendez l'or contre l'or qu'égalité à égalité et que l'un de vous n'en donne pas plus que l'autre. Ne vendez l'argent contre l'argent qu'égalité à égalité et que l'un de vous n'en donne pas plus que l'autre. Ne vendez aucun de ces (métaux précieux) non présents contre un objet présent".

D'après `Umar ibn Al-Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Echanger l'argent contre l'or, comporte de l'usure à moins que l'échange ne soit fait simultanément. Echanger du froment contre du froment, comporte de l'usure à moins que l'échange ne soit fait simultanément. Echanger de l'orge contre l'orge, comporte de l'usure à moins que l'échange ne soit fait simultanément. Echanger des dattes contre des dattes, comporte de l'usure à moins que l'échange ne soit fait simultanément".

D'après Al-Barâ' ibn `Azib (qu'Allah soit satisfait de lui), 'Abû Al-Minhâl a dit: L'un de mes associés avait vendu des dirhams en argent livrables à terme - ou au Hagg (temps de la livraison). Il vint me raconter cette affaire. - "Une telle transaction est défendue", m'écriai-je. - "J'ai fait cette vente au marché et personne n'y a trouvé à redire", répondit mon associé. Alors j'allai trouver Al-Barâ' ibn `Azib pour le questionner à ce sujet. - "Quand le Prophète vint à Médine, répondit celui-ci, nous pratiquions ce mode de vente. Mais le Prophète dit: Si le paiement est fait sur place, il n'y aura aucun inconvénient, mais si le paiement est différé à terme, ce sera de l'usure. Va trouver Zayd ibn 'Arqam et questionne-le là-dessus, car il est un grand négociant". J'allai alors interroger Zayd ibn 'Arqam qui me donna la même réponse.

'Abû Bakra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a interdit la vente de l'argent contre l'argent et de l'or contre l'or à moins qu'il ne soit égalité à égalité. Il nous a ordonnés d'acheter l'argent contre l'or comme bon nous semble et d'acheter l'or contre l'argent comme bon nous semble. Un homme lui demanda (au sujet du mode du paiement) - "De main en main", lui répondit-il. C'est ce que j'ai entendu (de l'Envoyé d'Allah)".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) installa un agent des Banû `Adî Al-'Ansârî, à Khaybar. Cet agent ayant venu avec des dattes d'une bonne espèce dite janîb, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui demanda si toutes les dattes de Khaybar étaient de cette qualité. - "Non, par Dieu, ô Envoyé d'Allah, répondit l'agent; en échange d'un sâ` de ces dattes, nous vendons deux sâ` d'une mauvaise qualité dite jam". - "Ne fais plus cela, répondit l'Envoyé d'Allah (pbAsl), mais égalité à égalité, ou plutôt vends ces dattes (de qualité médiocre) contre de l'argent, puis de cet argent achète de dattes (de

bonne qualité). C'est ainsi qu'on pèse".

D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui):

Bilâl ayant apporté au Prophète des dattes (de bonne qualité) dites barnî, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui demanda d'où provenaient ces dattes. - "J'avais, répondit Bilâl, des dattes de mauvaise qualité et j'en ai vendu deux sâ` contre un sa` de barnî pour servir le Prophète (pbAsl)". L'Envoyé d'Allah (pbAsl) s'écria alors: "Hélas! Mais c'est de l'usure pure! N'agis plus ainsi et, si tu veux acheter des dattes (barnî), vends les dattes (de qualité médiocre) contre de l'argent et achète ensuite des dattes (de qualité supérieure)".

Récit rapporté d'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui):

'Abû Nadra a dit: J'ai interrogé Ibn `Abbâs sur le troc de l'or contre l'or, de l'or contre l'argent ou de l'argent contre l'or. Il m'a dit: "L'échange serait-il de main à main?". Quand j'ai répondu par l'affirmative, il a dit: "Il n'y a pas de mal à le faire". J'ai informé alors 'Abû Sa`îd, en disant: "J'ai interrogé Ibn `Abbâs sur le troc de l'or contre l'or, de l'or contre l'argent ou de l'argent contre l'or. Il m'a dit: "L'échange serait-il de main à main?". Quand j'ai répondu affirmativement, il a dit: "Il n'y a pas de mal à le faire". 'Abû Sa`îd a dit: "Est-ce qu'il a dit cela vraiment?! Je lui écrirai à propos de cela: il ne doit pas vous faire des fatwas. Par Dieu, un jour quelques jeunes gens ont apporté des dattes à l'Envoyé d'Allah (pbAsl). L'ayant méconnu, le Prophète a dit: Il semble que ces dattes ne sont pas le produit de notre terre. L'un d'eux a dit: 'La datte de notre terre, ou notre datte cette année était mauvaise, j'ai alors pris cela (la datte de bonne qualité) contre une grande quantité de la nôtre'. Le Prophète s'écria donc: 'C'est de l'usure. N'agis jamais de la sorte. Au cas où tu aurais des doutes sur la qualité de tes dattes, vends-les, puis achète les dattes bonnes que te semblent'".

'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Dinar contre dinar et dirham contre dirham, égalité à égalité, celui qui donne davantage ou demande davantage est, en effet, un usurier". Je lui fis observer qu'Ibn `Abbâs ne s'était pas exprimé ainsi. "Alors, dit 'Abû Sa`îd, je rencontrai Ibn `Abbâs et lui demandai s'il avait entendu cette prescription de la bouche de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) ou s'il l'avait trouvée dans le livre d'Allah, à Lui la puissance et la gloire". "Je n'ai pas entendu cela de la bouche de l'Envoyé d'Allah et je ne l'ai pas trouvé dans le livre d'Allah, répondit-il, mais, c'est 'Usâma ibn Zayd qui m'a informé que le Prophète (pbAsl) avait dit: Il n'y a usure à moins qu'il n'y ait terme".

D'après 'Usâma ibn Zayd (qu'Allah soit satisfait des deux)

le Prophète (pbAsl) a dit: "Il n'y a usure à moins qu'il n'y ait terme".

An-Nu`mân ibn Bachîr (qu'Allah soit satisfait de lui) a rapporté qu'

il a entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire (et An-Nu`mân mit ses doigts sur ses oreilles): "Certes ce qui est licite est évident ainsi que ce qui est illicite. Mais entre ces deux catégories, il y a des choses sur lesquelles on peut avoir des doutes et que peu de gens les connaissent. Celui qui se garde des choses douteuses, préserve sa religion et son honneur. Celui qui y tombe, commet ainsi un acte illicite, comme un pâtre qui mène son troupeau paître autour d'un enclos risquant d'y pénétrer. N'est-ce pas chaque souverain a un domaine réservé! Or l'enclos d'Allah sont ses interdictions. En vérité, il y a dans le corps humain un organe, s'il est sain, le corps tout entier sera sain, mais s'il est corrompu, tout le corps le sera entièrement. Eh bien il s'agit du cûr".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

Un homme étant venu réclamer rudement le règlement de sa créance à l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Sur ce, les Compagnons du Prophète (pbAsl) voulurent le châtier. Et le Prophète (pbAsl) de dire: "Mais on n'en trouva qu'un meilleur chameau d'un âge plus avancé". "Eh bien! qu'on le lui donne!, s'écria le Prophète, les meilleurs d'entre vous sont ceux qui s'acquittent le mieux de leurs dettes". "Le créancier a le droit de réclamer son dû. Qu'on lui achète un chameau (d'un certain âge) et qu'on le lui donne".

D'après 'A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl), ayant acheté des grains d'un juif à terme, lui donna sa cotte de mailles

en fer comme gage.

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Quand le Prophète arriva à Médine, les gens prêtaient sur les fruits pour un an ou deux ans. - "Que celui qui prête sur des dattes, dit alors le Prophète, le fasse après avoir déterminé la mesure, le poids et le terme".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: "Le serment fait accroître le débit de la marchandise, mais fait disparaître la bénédiction du bénéficiaire".

D'après Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui),

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Celui qui a un associé à un terrain, une demeure ou une palmeraie, n'a pas le droit de vendre avant de lui proposer l'achat. Si son associé veut acheter, qu'ils concluent l'achat; et s'il refuse, le partenaire aura le droit de disposer du bien".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Que l'un de vous n'empêche pas son voisin de planter une poutre dans son mur".

D'après Sa`îd ibn Zayd ibn `Amr ibn Nufayl (qu'Allah soit satisfait de lui),

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Celui qui s'approprie injustement d'un empan d'un terrain, Allah lui en fera un collier (de la pesanteur) de sept terres".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Celui qui s'approprie injustement d'un empan de terre, on lui en fera un collier (de la pesanteur) de sept terres".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "Lorsque vous vous disputez au sujet de la largeur d'un chemin (séparant deux propriétés différentes), faites qu'elle soit de sept coudées".

n° 23 Successions

* D'après 'Usâma ibn Zayd (qu'Allah soit satisfait de lui) le Prophète (pbAsl) a dit:

"Le musulman n'hérite pas de l'infidèle, ni l'infidèle du musulman".

* D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) le Prophète (pbAsl) a dit:

"Attribuez d'abord les réserves aux réservataires et ce qui reste, sera pour le plus proche des mâles".

* Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

Comme j'étais tombé malade l'Envoyé d'Allah et 'Abû Bakr vinrent à pied me rendre visite. Au moment où ils arrivaient, j'eus une syncope. L'Envoyé d'Allah fit ses ablutions et en répandit ensuite de l'eau sur moi. Je revins alors à moi et dis:

"O Envoyé d'Allah, que dois-je faire au sujet de mes biens, comment en dois-je les distribuer aux héritiers?"

Le Prophète ne me rien répondit jusqu'à la révélation du verset relatif aux successions:

[b] Ils te demandent ce qui a été décrété. Dis: Au sujet du défunt qui n'a pas de père ni de mère ni d'enfant, Allah vous donne Son décret... [/b]

* D'après Al-Barâ' (qu'Allah soit satisfait de lui),
Le dernier verset révélé est:
Ils te demandent ce qui a été décrété. Dis: Au sujet du défunt qui n'a pas de père ni de mère ni d'enfant, Allah vous donne Son décret:...

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
Quand on amenait un mort endetté à l'Envoyé d'Allah (pbAsl), il demandait:
"A-t-il laissé quelque chose pour l'acquittement de ses dettes?"
Si le mort avait laissé, il fit la prière funéraire sur lui, sinon, il dit à ses Compagnons:
"Faites vous-mêmes la prière funéraire pour votre compagnon".
Après qu'Allah lui ait donné la victoire dans toutes ses conquêtes, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit:
"J'ai plus de droit sur les Croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes. Celui qui meurt (indigent) en laissant une dette, je me chargerai de son acquittement. Celui qui laisse des biens, ils iront à ses successeurs".

n° 24 Donations

* `Umar ibn Al-Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Je fis don pour la guerre sainte d'un cheval racé qui m'appartenait; mais, celui à qui il était échu, le laissait dépérir. Je voulus le récupérer pensant qu'il le vendrait à bas prix et j'en parlai à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui me dit:
"Ne l'achète pas, ne reviens pas sur ton aumône que tu as faite, car celui qui revient sur son aumône est comme le chien qui avale son vomissement".

* D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
`Umar ibn Al-Khattâb fit une aumône d'un cheval pour être monté dans les combats dans le sentier d'Allah; plus tard, le voyant vendu, il voulut le racheter et interrogea à ce sujet l'Envoyé d'Allah (pbAsl).
"Ne le rachète pas, répondit celui-ci, et ne reviens pas sur ton aumône".

* D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Celui qui revient sur son aumône est comparable au chien qui retourne à son vomissement pour le manger".

* D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Celui qui revient sur sa donation est comparable à celui qui vomit; puis, mange son vomissement".

* D'après An-Nu`mân ibn Bachîr (qu'Allah soit satisfait de lui), son père le conduisit auprès de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et dit:
"J'ai donné à mon fils que voici un esclave qui m'appartenait".
"As-tu également donné un à chacun de tes enfants?", demanda l'Envoyé d'Allah (pbAsl).
"Non", répondit Bachîr.
"Eh bien! reprit l'Envoyé d'Allah (pbAsl), reprends cet esclave".

* D'après Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Une donation mobilière viagère appartient à celui qui la reçoit ainsi qu'à sa descendance et ne revient donc plus au donateur. C'est un don auquel s'applique la règle de la succession."

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"la donation mobilière viagère est permise".

n° 25 Testaments

*D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Un homme musulman qui possède un bien dont il veut disposer par testament, n'a pas le droit de passer deux nuits sans que ses dispositions ne soient mises par écrit par-devers lui".

* Sa`d ibn 'Abî Waqqâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Pendant le Hajj d'adieu, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) vint me rendre visite au cours d'une maladie qui me mit à deux doigts de la mort.
- O Envoyé d'Allah, lui dis-je, tu vois à quel point je suis malade. Or j'ai une fortune et n'ai pour héritier qu'une fille unique; puis-je en faire aumône des deux tiers?"
- "Non", [b] répondit le Prophète
. - [b]"De la moitié?", repris-je.
- "Non, répliqua-t-il. Donne le tiers et même le tiers est beaucoup. Il vaut mieux que tu laisses tes héritiers riches plutôt que de les laisser dans la misère, obligés de tendre la main aux gens. Toute somme que tu dépenses en ayant en vue la face d'Allah, t'assurera une récompense, même la bouchée que tu mets dans la bouche de ta femme".
Je lui demandai:
"O Envoyé d'Allah, resterai-je (à La Mecque) après que mes compagnons l'eurent quittée?"
Il me répondit:
"Si tu demeures dans cette ville pour faire des ūvres pies en vue de la face d'Allah, cela te fera croître en degrés et en considération. Il se peut que tu demeures (en vie longtemps) pour le profit de certains et le préjudice de certains autres. Grand Dieu! Parachève l'Emigration de mes Compagnons et ne les fais pas revenir sur leurs pas. Le malheureux n'est autre que Sa`d ibn Khawla". (Plus tard) l'Envoyé d'Allah (pbAsl) fit son élégie, lorsqu'il mourut à La Mecque.

* Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Si seulement les gens font le legs du quart au lieu du tiers, car l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Le tiers et même le tiers est beaucoup".

* D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), `Umar qui avait eu pour sa part une terre à Khaybar, vint trouver le Prophète (pbAsl) et lui demanda des instructions au sujet de laquelle.
- "O Envoyé d'Allah, lui dit-il, je possède une terre à Khaybar et jamais je n'ai eu un bien qui me fût aussi précieux. Que m'ordonnes-tu d'en faire?"
- "Si tu veux, répondit le Prophète, immobilise le fonds et fait l'aumône de ses produits".
`Umar fit aumône de cette terre en stipulant qu'elle ne serait ni vendue, ni achetée, ni héritée, ni donnée.
`Umar en fit aumône pour les pauvres, les proches, l'affranchissement des esclaves, la voie d'Allah, les voyageurs en détresse et les hôtes. Il n'y a aucun mal à ce que celui qui administre le "waqf" mange de ses produits selon le bon usage et qu'il en nourrisse un ami, pourvu qu'il ne thésaurise pas.

* D'après 'Abd-Allah ibn 'Abî 'Awfâ (qu'Allah soit satisfait des deux), Talha ibn Musrif a dit:
Je demandai à `Abd-Allah ibn 'Abî 'Awfâ (qu'Allah soit satisfait des deux) si l'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait fait un testament et il me répondit que non.
- "Mais alors, repris-je, pourquoi a-t-on prescrit aux musulmans de faire un testament? -et selon une variante: leur a-t-on ordonné de faire un testament?"
- "Le Prophète a fait son testament, répliqua-t-il, conformément au Livre d'Allah, qu'il soit Loué et Exalté".

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) n'a légué ni un dinar, ni un dirham, ni une brebis, ni un chameau, et donc il n'a pas fait de testament.

* Récit rapporté d'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui):
D'après Sa`îd ibn Jubayr, Ibn `Abbâs dit:
"Le jeudi, ah! ce qu'est le jeudi!". Et il se mit à pleurer si fort, que ses larmes mouillèrent les cailloux du sol. Je lui dis:
"O Ibn `Abbâs et qu'en est-il du jeudi?".
-C'est le jour, reprit-il, où les souffrances de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) devinrent plus vives; ce qui le poussa à dire:
"Qu'on m'apporte de quoi écrire, afin que je mette par écrit ce qui, dans l'avenir, vous préservera de l'erreur".
A ces mots, une discussion s'éleva; ce qui est inconvenant auprès d'un prophète. On dit:
"Est-ce qu'il a le délire? Demandez-lui des explications".
Mais lui de dire:
"Laissez-moi, ce qui m'occupe maintenant vaut mieux que ce à quoi vous m'invitez. Je vous fais trois recommandations: Expulsez de l'Arabie les polythéistes; accueillez dûment les députations qui viendront (vers vous), comme moi-même je le faisais". Et il n'a pas mentionné la troisième recommandation, ou il l'a mentionnée, mais je l'ai oubliée".

n° 26 Vœux

* Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Sa`d ibn `Ubâda consulta l'Envoyé d'Allah (pbAsl) au sujet d'un vœu que sa mère avait fait et qu'elle n'avait pu accomplir avant sa mort. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui dit:
"Accomplis-le en son nom".

* D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),
Un jour, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) se mit à nous interdire les vœux en disant:
"Ils n'empêchent rien; et servent qu'à soutirer de l'argent à l'avare (Celui qui, par avarice, ne fait pas l'aumône, se trouve amené à la faire par le vœu conditionné dans l'espoir d'obtenir quelque avantage)".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Ne faites pas des vœux. Le vœu n'a aucun effet contre la prédestination. Toutefois, il soutire de l'argent à l'avare". [b]

* D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) vit un vieillard qui marchait appuyé sur ses deux fils.
- "[b]Qu'en est-il de cet homme?", demanda-t-il.

- "Il a fait voeu d'aller à pied (à la Ka`ba)", lui répondit-on.
- "Allah, reprit le Prophète, n'a nul besoin de la mortification que s'impose cet homme"; puis, il lui ordonna d'enfourcher une monture.

* Uqba ibn `Amir (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Ma soeur avait fait voeu d'aller à pied nu jusqu'à la Maison sacrée, et me demanda de consulter l'Envoyé d'Allah (pbAsl) à ce sujet.
Quand je lui demandai son avis, le Prophète répondit:
"Qu'elle aille à pied et aussi sur une monture".

n° 27 Serments

D'après `Umar ibn Al-Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Allah, à Lui la puissance et la gloire, vous défend de jurer par vos pères".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: Celui qui jure et qui, en jurant, a dit: "Par Al-Lât!", devra dire: "Il n'y a d'autre divinité qu'Allah". Quant à celui qui dit à son camarade: "Viens, que je parie avec toi", il devra faire une aumône (à titre d'expiation).

'Abû Mûsa Al-'Ach`arî a dit:
Je vins trouver le Prophète (pbAsl) à la tête d'un groupe d'Al-'Ach`ariyyûn pour lui demander de nous procurer des montures. "Par Dieu! dit-il, je ne vous procurerai pas de montures, car, je n'ai pas de quoi vous en procurer". Nous restâmes chez lui le temps qu'Allah voulut, puis, un lot de chameaux capturés lui ayant été amené, il ordonna de nous donner trois chameaux aux bosses blanches. Quand nous fûmes partis, nous dîmes: "Allah ne nous bénira pas, car nous sommes venus demander à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) de nous procurer des montures, il a juré qu'il n'en a pas et pourtant il nous les a procurés". Nous revînmes vers le Prophète et nous lui informâmes de ce que nous avons dit, il nous répondit: "Ce n'est pas moi qui vous en ai procuré, c'est Allah qui l'a fait. Par Dieu! Quant à moi, s'il plaît à Allah! Je ne ferai pas un serment et trouvant ensuite qu'il y a mieux à faire sans que je l'expie et fasse ce qu'il vaut mieux".

Abd-Ar-Rahman ibn Samura (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) mā dit: "O `Abd Ar-Rahman ibn Samura, ne sollicite pas l'autorité, car si tu l'obtiens à la suite d'une sollicitation, tu en seras tenu pour entièrement responsable, tandis que si tu l'obtiens sans faire de démarches, on t'y aidera. Lorsque tu as juré de faire une chose et que tu juges qu'il y a mieux à faire, expie ton serment et fais ce qu'il y a de mieux".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) rapporte du Prophète le propos suivant:
Salomon avait soixante femmes. Un jour, il a dit: "Cette nuit, je vais coucher avec elles toutes pour que chacune devienne enceinte d'un cavalier qui combattra dans la voie d'Allah". Aucune de ses femmes ne devint enceinte, sauf une qui mit au monde un enfant à qui manque la moitié du corps. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Si Salomon avait ajouté (s'il plaît à Allah), chacune de ces femmes aurait devenu enceinte d'un cavalier qui combattrait dans la voie d'Allah".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Par Dieu, celui de vous qui persiste à tenir un serment nuisant à sa famille est plus coupable aux yeux d'Allah que celui qui donne l'expiation qu'Allah lui a imposée".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
`Umar ibn Al-Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui) dit: "O Envoyé d'Allah, au temps de l'Ignorance (période antéislamique), j'ai fait le vû de faire une retraite pieuse pendant une nuit dans la

Mosquée Sacrée". - "Accomplis ton vū", répondit le Prophète.

Daprès 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
'Abû Al-Qâsim (pbAsl) a dit: "Celui qui accuse son esclave d'adultère subira la peine prescrite au Jour de la Résurrection, à moins que l'accusation ne soit vraie".

'Abû Dharr (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Un jour, un affront s'éleva entre un de mes frères (serviteurs) et moi. Comme je l'injuriai par sa mère qui était étrangère, il alla trouver le Prophète (pbAsl) pour se plaindre. Quand je rencontrai le Prophète (pbAsl), il me dit: "Abû Dharr, tu es un homme en qui reste encore un brin d'antéislamisme". Je lui répondis: "O Envoyé d'Allah, celui qui injurie les hommes, sera lui-même injurié par sa mère et son père". Le Prophète a dit: "Abû Dharr, tu es donc un homme en qui reste encore un brin d'antéislamisme: ce sont vos frères ces gens qu'Allah a placés sous votre autorité. Nourrissez-les de votre nourriture, habillez-les comme vous vous habillez et ne leur imposez pas des tâches pesantes; mais, s'il vous arrive de le faire venez-leur en aide".

Daprès 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Quand le domestique de l'un de vous vient vous servir le repas qu'il a eu la peine de préparer, faites-le asseoir pour partager la nourriture avec vous. Au cas où il n'y aurait pas assez de nourriture, donnez-lui au moins une ou deux bouchées".

Daprès Ibn 'Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "L'esclave qui est sincère vis-à-vis de son maître et qui se distingue par sa piété envers le Seigneur, aura une double récompense".

Daprès 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Lorsque le serviteur se montre loyal envers son maître, il recevra une double récompense".

Daprès 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Heureux est le serviteur qui meurt, après avoir bien adoré Allah et loyalement servi son maître. Qu'il est heureux!"

n° 28 Serment collectif, belligérants, talion et prix du sang

Récit rapporté d'après Rafi' ibn Khadij et Sahl ibn 'Abî Hathma (qu'Allah soit satisfait des deux):
'Abd-Allah ibn Sahl ibn Zayd et Muhayyisa ibn Mas'ûd ibn Zayd sortirent. Arrivés à Khaybar, ils se séparèrent. Ensuite, Muhayyisa trouva 'Abd-Allah ibn Sahl assassiné et l'enterra. Il alla trouver ensuite l'Envoyé d'Allah (pbAsl), en compagnie de Huwayyisa ibn Mas'ûd et de 'Abd-Ar-Rahman ibn Sahl. Comme 'Abd-Ar-Rahman qui était le plus jeune de ses deux compagnons voulut prendre la parole le premier, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui dit: "Que le plus âgé prenne la parole". Il se tut et ses deux compagnons et lui racontèrent le meurtre de 'Abd-Allah ibn Sahl à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui leur dit: "Produisez-vous les serments de cinquante hommes d'entre vous (pour affirmer que les juifs de Khaybar l'ont bien tué) et recevoir le prix du sang de votre compagnon tué?". - "Comment jurerions-nous, répondirent-ils, alors que nous n'avons rien vu?". - "Alors ce seront les juifs qui, par un serment de cinquante d'entre eux devront se libérer envers vous de votre accusation". (Si cinquante des proches parents de l'accusé de meurtre jurent par serment qu'il est innocent, il est acquitté. Cela s'appelle qasâma). - "Comment, répondirent-ils, pourrions-nous accepter le serment des infidèles!" Alors, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) acquitta à ses frais le prix du sang pour ce meurtre.

Daprès 'Anas ibn Malîk (qu'Allah soit satisfait de lui),
des gens de 'Urayna vinrent à Médine trouver l'Envoyé d'Allah et comme ils eurent très mal au ventre, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) leur dit: "Si cela vous convient, allez boire du lait et de l'urine des

chamelles de l'aumône". En suivant son conseil, ils se rétablirent, mais ils tuèrent les bergers, revinrent sur leur foi, et s'emparèrent des chameaux de l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Aussitôt mis au courant, le Prophète (pbAsl) dépêcha sur leurs traces des hommes qui les rejoignirent et les ramenèrent. Il ordonna alors de leur couper les mains et les pieds, de leur crever les yeux au fer rouge et de les laisser à "Al-Harra" où ils périrent (Au titre de talion, car ces bandits avaient tué les bergers de cette même façon cruelle).

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),

Un juif tua une fille à l'aide d'une pierre pour s'emparer de son joyau en argent. Elle fut portée, en agonisant, au Prophète (pbAsl). "Est-ce untel qui t'a tué?", lui demanda-t-il. Elle fit signe de la tête que non. - "Est-ce untel?". Elle fit, de nouveau, signe de la tête que non. - "Est-ce untel?". Cette fois, elle fit signe de la tête que oui. Sur ce, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) ordonna d'écraser la tête de ce juif coupable entre deux pierres.

D'après 'Imrân ibn Husayn (qu'Allah soit satisfait de lui),

Ya'îlâ ibn Munya - ou ibn 'Umayya - se battait avec un homme. L'un d'eux ayant mordu la main de l'autre, ce dernier (Ibn Al-Muthannâ) en retirant sa main de la bouche de l'autre lui arracha les deux dents de devant. Ils allèrent se plaindre auprès du Prophète (pbAsl). - "Est-ce que, dit celui-ci, l'un de vous mord un de ses frères comme le fait un étalon, il n'a pas droit alors au prix du sang".

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),

'Umm Hâritha, la sœur de Ar-Rubay` blessa un homme. Ils se mirent en cause auprès du Prophète (pbAsl). L'Envoyé d'Allah (pbAsl) s'écria: "La loi du talion! La loi du talion!". 'Umm Ar-Rubay` dit alors: "O Envoyé d'Allah! Doit-on se venger d'une telle? Non, par Dieu! On ne se vengera plus d'elle". Le Prophète (pbAsl) lui répondit: "Gloire à Allah! O 'Umm Ar-Rubay`! le talion est prescrit par le Livre d'Allah". Elle objecta: "Non par Dieu! On ne se vengera plus d'elle". 'Anas a ajouté: "Elle ne cessa de protester qu'à la fin les parents de l'homme acceptèrent le prix du sang. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit alors: "Certes, parmi les adorateurs d'Allah, il en est qu'Allah dégage des serments qu'ils ont faits en son nom".

D'après 'Abd-Allah ibn Mas'ûd (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Il n'est pas permis de verser le sang d'un musulman qui témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que je suis l'Envoyé d'Allah, sauf dans ces trois cas: l'époux adultère, le coupable d'un meurtre et l'apostat qui abandonne la communauté musulmane".

D'après 'Abd-Allah ibn Mas'ûd (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Aucun être humain n'est tué injustement sans qu'une part de la culpabilité n'en retombe sur le premier des fils d'Adam, car il était le premier qui avait commis le meurtre sur la terre".

D'après 'Abd-Allah ibn Mas'ûd (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Le premier jugement qui sera rendu entre les hommes au Jour de la Résurrection, sera celui qui a trait aux effusions du sang".

D'après 'Abû Bakra (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "Le temps a accompli un cycle complet (l'année lunaire et l'année luni-solaire avec l'intercalation qui déplace les mois, coïncident cette année) comme au jour où Allah a créé les cieux et la terre. L'année comporte douze mois, quatre d'entre eux sont sacrés: dont trois se succèdent et qui sont dhûl-qî`da, dhûl-hijja et muharram et rajab de Mudar qui se situe entre jumâda et cha`bân". Puis il poursuivit: "Dans quel mois sommes-nous?". - "Allah et Son Envoyé le savent mieux que nous", répliquâmes-nous. Le Prophète garda le silence à tel point que nous crûmes qu'il lui attribuera un autre nom. Il reprit: "Ne sommes-nous pas au mois de dhûl-hijja?". - "Si", répondîmes-nous. - "Et dans quel pays sommes-nous?", reprit-il. - "Allah et Son Envoyé le savent mieux que nous", répondîmes-nous. Il observa un long silence au point où nous crûmes qu'il le désignera sous un autre nom. Puis il reprit: "N'est-ce pas la Ville sacrée (La

Mecque)?". - "Si", répondîmes-nous. Puis il demanda: "Quel jour sommes-nous?". Nous lui dîmes: "Allah et son Envoyé le savent mieux que nous". Comme il gardait le silence nous crûmes qu'il le désignera sous un autre nom. Il reprit: "Ne s'agit-il pas du jour du sacrifice?". "Si, déclarâmes-nous, ô Envoyé d'Allah". - "Eh bien! s'écria-t-il, vos sangs, vos biens (Muhammad dit: je crois qu'il a dit aussi: et vos honneurs) vous sont aussi sacrés que ce jour-ci dans cette ville-ci et dans ce mois-ci. Certes vous rencontrerez votre Seigneur et Il vous demandera le compte de vos œuvres. Ne redevenez pas, après moi (ma mort), des incrédules et ne retombez pas dans l'erreur en vous entre-tuant. Que celui qui est présent communique (mes paroles) à l'absent. Il se peut que celui à qui on transmet une information soit plus avisé que celui qui l'a entendue de ma bouche". Le Prophète ajouta: "Ai-je rempli ma mission?".

Daprès 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
Deux femmes de Hudhayl s'étant disputées, l'une d'elles frappa l'autre et lui fit faire une fausse couche. Le Prophète (pbAsl) décida qu'il y avait à payer comme compensation un esclave homme ou femme de bonne qualité.

Daprès Al-Mughîra ibn Chu`ba (qu'Allah soit satisfait de lui),
Une femme frappa sa co-épouse avec le poteau d'une tente alors que cette dernière était enceinte et la tua. L'une de ces deux femmes était de la tribu de "Lihyân". L'Envoyé d'Allah (pbAsl) décida que le prix du sang incombait aux parents de la femme coupable et un esclave à affranchir contre le ftûs. Un homme des parents de la coupable objecta: "Devons-nous payer le prix du sang d'un être qui n'a ni mangé ni bu ni crié (après sa naissance)? On ne doit rien à l'égard de ce ftûs". L'Envoyé d'Allah (pbAsl) répondit: "De la poésie comme celle des bédouins? (c.-à.d. on s'oppose à une peine prescrite par des paroles qui ressemblent à une poésie)". Et il chargea les parents de la femme du prix du sang.

Daprès Al-Mughîra ibn Chu`ba et Muhammad ibn Maslama (qu'Allah soit satisfait des deux),
`Umar ibn Al-Khattâb ayant consulté les gens sur l'avortement de la femme, Al-Mughîra ibn Chu`ba répondit: "Le Prophète (pbAsl) a décidé qu'il y avait à payer, comme compensation, un esclave, homme ou femme de bonne qualité". `Umar dit alors: "Rapporte-moi un autre témoin, affirmant tes dires". Muhammad ibn Maslama vint alors déclarer qu'il était présent quand le Prophète (pbAsl) rendit cette sentence

n° 29 Peines criminelles selon la chari`a

* A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
"L'Envoyé d'Allah (pbAsl) ordonnait de couper la main du voleur quand il s'agit de la valeur d'un quart de dinar ou davantage".

* `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
"Du temps de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), on ne coupait pas la main du voleur pour une valeur inférieure au prix d'un bouclier ou d'une cuirasse. Et chacun d'eux était de valeur".

* Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) fit couper la main d'un voleur pour avoir volé un bouclier au prix de trois dirhams".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Qu'Allah maudisse le voleur! On lui coupera la main pour avoir volé un uf; et on lui coupera la main pour avoir volé un câble".

*D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), les Qoraychites, attristés de la situation faite à la femme des Banû Makhzûm, qui avait volé, se demandèrent qui irait intercéder en sa faveur auprès de l'Envoyé d'Allah (pbAsl).

- "Personne, se dirent-ils, n'osera tenter cette démarche, sinon 'Usâma ibn Zayd, le chéri de l'Envoyé d'Allah (pbAsl)".

'Usâma ayant entretenu l'Envoyé d'Allah de cette affaire, reçut cette réponse: l'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui dit:

"Comment oses-tu intercéder quand il s'agit d'une des pénalités criminelles édictées par Allah!". Puis, se levant, le Prophète prononça le discours suivant:

"O gens! Ce quâ causé la perdition de ceux qui étaient avant vous, c'est quand un personnage éminent parmi eux volait, ils le laissaient tranquille, et quand un faible parmi eux volait, ils lui appliquaient la pénalité édictée par Allah. J'en jure par Dieu, s'il advenait que Fâtima, la fille de l'Envoyé d'Allah, commît un vol, je lui couperais la main!".

* Umar ibn Al-Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Allah envoya Muhammad (pbAsl) avec la Vérité; Il lui révéla le Livre et parmi les versets qui lui furent révélés, il y avait le verset relatif à la lapidation. Nous l'avons lu, compris et retenu. C'est pour cela que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) fait lapider et que nous avons, après lui, fait aussi lapider. Je crains que dans la suite des temps quelqu'un ne vienne dire:

"Par Dieu, nous ne trouvons pas de verset relatif à la lapidation dans le Livre d'Allah"; on tomberait alors dans l'erreur d'abandonner une prescription révélée par Allah. La lapidation, dans le Livre d'Allah, est de droit contre quiconque, homme ou femme, commet l'adultère alors qu'il est marié, quand la preuve est faite par le témoignage, par la grossesse ou l'aveu.

* 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Pendant que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) était à la mosquée, un des fidèles arriva et lui dit:

"O Envoyé d'Allah, j'ai forniqué".

Le Prophète ayant détourné sa tête, l'homme alla se placer du côté vers lequel le Prophète avait le visage tourné et lui répéta:

"O Envoyé d'Allah, j'ai forniqué".

Le Prophète détourna de nouveau la tête et l'homme alla se placer du côté vers lequel le Prophète avait le visage tourné. Quand l'homme eut ainsi témoigné quatre fois contre lui-même, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) l'appela et lui dit:

"Es-tu fou?". - "Non, ô Envoyé d'Allah".

- "Es-tu marié?".

- "Oui, ô Envoyé d'Allah".

- "Qu'on emmène cet homme et qu'on le lapide!", s'écria alors le Prophète (pbAsl).

* Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Quand Mâ`iz ibn Mâlik vint trouver le Prophète (pbAsl), celui-ci lui dit:

"Est-il vrai ce qu'est parvenu à ma connaissance à ton sujet?".

Mâ`iz répondit:

"Et qu'est-ce que c'est?".

Le Prophète répliqua:

"Il m'est parvenu que tu avais forniqué avec l'esclave des Banû untel". Mâ`iz répondit:

"Oui" et témoigna quatre fois contre lui-même.

Alors, le Prophète ordonna de lui appliquer la peine de la lapidation.

* D'après 'Abû Hurayra et Zayd ibn Khâlid Al-Juhanî (qu'Allah soit satisfait des deux),

Un homme des Arabes vint trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et lui dit:

"O Envoyé d'Allah, je te le demande au nom du Seigneur, ne décide pour moi que d'après le Livre d'Allah".

- "Oui, dit son adversaire qui était plus instruit que lui, décide entre nous d'après le Livre d'Allah et donne-moi la parole".

- "Parle", lui dit l'Envoyé d'Allah (pbAsl).

- "Mon fils, dit l'homme, était employé chez cet homme et il a abusé de sa femme. Comme on

m'avait raconté que mon fils méritait d'être lapidé, je l'ai racheté de ce châtement en donnant cent brebis et une esclave. Des gens illuminés que j'ai consultés ensuite m'ont appris que mon fils ne méritait que cent coups de fouet et un an d'exil et que c'était la femme qui devait être lapidée".

- "Par Celui qui tient mon âme entre Ses mains, s'écria l'Envoyé d'Allah (pbAsl), je vais décider entre vous d'après le Livre d'Allah: on va te rendre tes cent brebis et ton esclave, et ton fils doit recevoir cent coups de fouet et être exilé pendant un an. O 'Unays, va trouver la femme de cet homme et si elle avoue sa faute, lapide-la".

'Unays se rendit auprès de la femme qui fit des aveux et l'Envoyé d'Allah (pbAsl) donna l'ordre de la lapider. Ce qui fut fait.

* D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), on amena à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) un juif et une juive qui avaient fornicqué. Alors, le Prophète (pbAsl) partit pour rencontrer les (doctes) juifs et leur demanda:

"Que trouvez-vous dans le Pentateuque au sujet du châtement de la fornication?". - "Nous noircissons les visages des fornicateurs, les portons sur le dos d'un âne de sorte que leurs visages soient tournés en sens contraire et nous les faisons circuler ainsi dans les rues".

Le Prophète répliqua:

"Apportez donc le Pentateuque si vous êtes véridiques".

On apporta alors le Pentateuque et on se mit à le lire; mais le jeune homme qui lisait, mit sa main sur le passage de la lapidation et lit ce qui le précédait et ce qui le suivait. `Abd-Allah ibn Salâm qui se trouvait en compagnie de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit à ce dernier:

"Ordonne-lui d'ôter sa main".

Comme le jeune juif ôta sa main, on trouva le passage relatif à la lapidation. L'Envoyé d'Allah, (en retournant), donna l'ordre de lapider les deux juifs (fornicateurs). `Abd-Allah ibn `Umar, le transmetteur, ajouta:

"J'étais parmi ceux qui les ont lapidés et j'ai vu l'homme exposer soi-même aux pierres pour protéger la femme".

* D'après `Abd-Allah ibn 'Abî 'Awfâ (qu'Allah soit satisfait de lui),

Ach-Chaybânî a dit: Comme j'interrogeais `Abd-Allah ibn 'Abî 'Awfâ pour savoir si l'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait fait exécuter la lapidation, il me répondit:

"Oui".

- "Était-ce, repris-je, avant la révélation de la sourate An-Nûr ou après?".

- "Je ne sais pas", me répondit-il.

* 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai entendu le Prophète (pbAsl) dire:

"Lorsqu'une de vos femmes esclaves fornicque et que la preuve en a été faite, infligez-lui la fustigation prescrite, mais ne l'invectivez pas. Si elle fornicque de nouveau, infligez-lui la fustigation, mais ne l'invectivez pas. Si elle fornicque pour la troisième fois et que le fait ait été prouvé, vendez-la fût-ce au prix d'une corde de poils".

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), comme on amena au Prophète (pbAsl) un homme ayant bu du vin, celui-là le fustigea, environ quarante fois, avec deux branches de palmier.

* D'après 'Abû Burda Al-'Ansârî (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"N'infligez jamais à personne plus de dix coups de fouet à moins qu'il ne s'agisse de l'application d'un des châtements prescrits par Allah".

* D'après `Ubâda ibn As-Sâmit (qu'Allah soit satisfait de lui),

Quand nous étions en compagnie du Prophète (pbAsl), il nous dit: "

Prêtez-moi serment de fidélité en vous engageant à ne rien associer à Allah, à ne commettre ni la fornication, ni le vol et à ne pas tuer l'âme qu'Allah a rendue sacrée, sauf en vertu d'un droit!".
"Celui d'entre vous qui sera fidèle à cet engagement, reprit le Prophète, trouvera sa récompense auprès d'Allah. Celui qui (en ce monde) aura subi un châtement pour une infraction à ces engagements, ce châtement lui servira d'expiation. Quant à celui qui aura commis une infraction qu'Allah aura tenue secrète, c'est à Allah qu'il appartiendra de le châtier ou de lui pardonner s'Il le veut".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Pas de prix du sang pour un accident causé par un animal ou pour avoir tombé dans un puits ou dans une mine. Pour les trésors enfouis l'aumône légale (Az-Zakâ) est du cinquième".

n° 30 Sentences

* D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Si on accordait aux gens tout ce qu'ils réclamaient, ils auraient réclamé la vie des hommes et leurs biens, mais le serment n'est déferé qu'au défendeur".

* D'après 'Umm Salama (qu'Allah soit satisfait d'elle), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Quand vous plaidez devant moi, il se peut que l'un de vous soit, plus éloquent que son adversaire, qu'alors je croie qu'il a raison et que je décide qu'il aura droit à quelque chose du bien de son frère, je ne lui donne ainsi en réalité qu'un morceau de l'Enfer; qu'il ne le prenne donc pas".

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), Hind bint `Utba, la femme de 'Abû Sufyân vint trouver le Prophète (pbAsl) et lui dit:
"O Envoyé d'Allah, 'Abû Sufyân est un homme parcimonieux, il ne me donne pas de quoi nous suffire à moi et à mes enfants. Serait-ce pour moi un péché de prendre de son argent sans qu'il le sache?"
. - "Non, lui répondit le Prophète (pbAsl), prends de son argent de quoi suffire à toi et à tes enfants mais sans en abuser".

* D'après Al-Mughîra ibn Chu`ba (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Allah, l'Exalté, vous a interdit trois choses: la désobéissance aux mères, l'enterrement des petites filles vivantes et le refus de rendre aux autres leurs droits ou la réclamation de ce à quoi on n'a pas droit. Allah, en outre, réproouve pour vous trois choses: les malins propos, la mendicité importune et le gaspillage des biens".

* Amr ibn Al-`As (qu'Allah soit satisfait de lui) rapporte qu'il a entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire:
"Le juge qui décide d'après ses propres lumières et donne une solution juste aura droit à une double récompense; s'il juge d'après ses propres lumières et donne une solution fausse, il aura droit à une seule récompense".

* D'après 'Abû Bakra (qu'Allah soit satisfait de lui), j'ai entendu le Prophète (pbAsl) dire:
"Qu'aucun magistrat ne prononce de sentence entre deux personnes quand il est en colère".

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Celui qui innovera dans notre religion des choses qui n'en font pas partie est un apostat".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
Tandis que deux femmes étaient avec leurs deux enfants, un loup survint et emporta l'un des enfants.

La première dit à l'autre:

[color=violet]"C'est ton enfant que le loup avait emporté".

Et l'autre de lui répondre:

"Non c'était le tien".

Elles portèrent plainte devant David qui se prononça en faveur de la plus âgée.

En sortant, elles rencontrèrent Salomon le fils de David (que la paix soit sur eux) et lui exposèrent l'affaire.

- [b]"Qu'on m'apporte un couteau, dit Salomon, pour partager l'enfant entre vous deux".

- "Ne fais pas cela, qu'Allah te fasse miséricorde, s'écria la plus jeune, c'est son fils!".

Salomon jugea alors en faveur de la plus jeune.[/b] [/color]

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

Un homme avait acheté un immeuble d'un autre homme. L'acheteur de l'immeuble trouva dans son fonds une jarre pleine d'or. Il alla dire alors (au vendeur):

"Prends cet or, car je ne t'ai acheté que le sol et n'ai point acheté d'or de toi".

- "Moi, répliqua l'ancien propriétaire du sol, je t'ai vendu le sol et tout ce qu'il contenait".

Ils allèrent trouver un homme qu'ils prirent pour arbitre:

"Avez-vous d'enfants?", demanda l'arbitre.

- "Moi, dit l'un, j'ai un fils".

- "Et moi, dit l'autre, j'ai une fille".

- "Eh bien!, reprit l'arbitre, mariez le jeune homme avec la jeune fille; dépensez pour vous une partie de cet or et faites aumône d'une autre partie".

n° 31 Objets trouvés

* D'après Zayd ibn Khâlid Al-Juhanî (qu'Allah soit satisfait de lui),

Un homme vint trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et le questionna au sujet des objets trouvés.

"Remarque bien l'enveloppe de l'objet et le cordon qui le ferme, puis annonce ta trouvaille pendant un an, si le propriétaire se montre (rends-la-lui); sinon fais-en ce que tu voudras".

- "Et si c'est un mouton égaré?", demanda l'homme.

- "Il sera, répondit-il, à toi, à ton frère ou au loup".

- "Et si c'est un chameau égaré?"

- "Tu n'as pas à t'en occuper; il a son outre (c-à.d. son réservoir d'eau dans ses bosses) et ses chaussures (c-à.d. ses sabots), il saura manger des plantes et s'abreuver jusqu'au moment où son propriétaire le retrouvera".

* 'Ubayy ibn Ka`b (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Du temps du Prophète (pbAsl), j'avais trouvé une bourse contenant cent dinar. Je la portai au Prophète (pbAsl) qui me dit:

"Fais connaître ta trouvaille pendant un an".

Je le fis sans que quelqu'un vînt reconnaître la bourse et j'allai de nouveau au Prophète qui me répéta:

"Fais connaître ta trouvaille pendant un an".

Je le refis sans plus de succès que la première fois. Je retournai auprès du Prophète qui m'engagea une troisième fois à faire connaître ma trouvaille pendant une année. Je le fis vainement et, quand je revins le trouver pour la quatrième fois, il me dit:

"Retiens le nombre de pièces de cette bourse, la nature de son enveloppe et son système de fermeture; si son propriétaire vient (la réclamer, donne-la-lui); sinon dispose de cette bourse". (Le transmetteur ajoute: Plus tard je le rencontrai à La Mecque et il me dit: "Je ne sais plus s'il s'agit

de trois ans ou d'un seul").

* D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Que personne ne traie l'animal d'un autre sans son autorisation. L'un de vous aimerait-il qu'on vînt dans son appartement, briser son garde-manger et emporter ses vivres? Or les mamelles de vos animaux sont comme vos garde-manger où vous conservez vos aliments. Que personne donc ne traie l'animal d'un autre sans son autorisation".

* D'après `Uqba ibn `Amir (qu'Allah soit satisfait de lui),
Nous dîmes à l'Envoyé d'Allah (pbAsl):
"O Envoyé d'Allah! Tu nous envoies en mission et il nous arrive de demeurer chez des gens qui ne nous offrent pas l'hospitalité, que penses-tu de cela?"
L'Envoyé d'Allah répondit alors:
"Lorsque vous descendez chez des gens qui ordonnent de vous fournir ce qu'il convient d'offrir aux hôtes, acceptez leur hospitalité. S'ils ne le font pas, prenez deux tout ce qui est dû à un hôte par des gens de leur condition (en le leur demandant -ou selon une variante- en les critiquant)".

* D'après Salama ibn Al-'Akwa` (qu'Allah soit satisfait de lui), nous sortîmes dans une expédition en compagnie de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et nous fûmes menacés de la famine au point que nous pensâmes à égorger quelques-unes de nos montures. Le Prophète (pbAsl) nous ordonna alors d'apporter tout ce que nous avons comme provisions et de le mettre sur une natte en cuir. Les hommes se mirent alors autour de cette natte. Je m'efforçai d'évaluer la quantité de nourriture apportée et j'estimai qu'il équivalait à la longueur et la largeur de la place que pouvait prendre une chèvre assise. Nous étions mille quatre cents hommes et chacun de nous mangea à la satiété et fit provisions en emplissant sa gibecière.
Le Prophète (pbAsl) dit ensuite:
"Avez-vous de l'eau pour les ablutions?"
Un homme apporta un vase contenant à peine quelques gouttes d'eau et versa le contenu dans un verre. Et alors que nous faisons nos ablutions, l'eau (qu'on nous versait du verre) coulait à flots si bien qu'elle suffit à nous tous - à savoir que nous étions mille quatre cents hommes. Le Transmetteur ajoute: Huit personnes vinrent ensuite et demandèrent s'il y en a de l'eau pour les ablutions, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) leur répondit: "Les ablutions sont déjà faites".

n° 32 Jihad

Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
"D'après Nâfi`, le Prophète (pbAsl) fit une expédition contre les Banû Al-Mustaliq et les surprit au moment où ils abreuyaient leurs troupeaux; il tua un certain nombre de combattants et emmena quelques captifs; ce fut ce jour-là que le Prophète captura Juwayriya. C'est `Abd-Allah ibn `Umar qui faisait partie de cette expédition, qui mā transmis ce hadith".

D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) disait à ceux parmi ses compagnons qu'il envoyait en mission: "Promettez aux gens (la bonne récompense) et ne les dégoûtez pas (de la religion), facilitez-leur et ne leur créez pas de difficultés".

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Facilitez aux gens et ne leur créez pas de difficultés; attachez-les (à l'Islam) et ne les en dégoûtez pas".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Au Jour de la Résurrection, quand Allah rassemblera les premiers et les derniers, on hissera un drapeau pour marquer chaque traître et on dira: Ceci est la trahison d'untel, fils d'untel".

D'après `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Au Jour de la Résurrection, on hissera un drapeau pour marquer chaque traître et on dira: Voici la trahison d'untel".

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Au Jour la Résurrection, tout traître sera désigné par un drapeau".

D'après Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "La guerre est un stratagème".

D'après `Abd-Allah ibn 'Abî 'Awfâ (qu'Allah soit satisfait de lui),
'Abû An-Nadr rapporte qu'un homme de la tribu de 'Aslam, `Abd-Allah ibn 'Abî 'Awfâ, écrivit à `Umar ibn `Ubayd-Allah au moment où ce dernier allait partir contre Al-Harûriyya, (une des sectes des Kharidjites), lui disant: Lors l'une de ses batailles menées contre l'ennemi, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) se leva, lors du déclin du soleil, au milieu des musulmans et leur dit: "O gens, ne souhaitez pas la rencontre de l'ennemi et demandez plutôt à Allah la paix; mais, si vous le rencontrez, montrez de l'endurance et sachez que le Paradis est à l'ombre des sabres". Puis il ajouta: "O mon Seigneur! Toi qui as révélé le Livre Saint, qui as fait courir les nuages au ciel, qui as mis les Coalisés en déroute, mets l'ennemi en déroute et apporte-nous la victoire sur eux!"

D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),
on trouva une femme tuée dans l'une des batailles du Prophète (pbAsl). L'Envoyé d'Allah (pbAsl) réprouva alors le meurtre des femmes et des enfants.

As-Sa`b ibn Jaththâma (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:
Le Prophète (pbAsl), interrogé au sujet des femmes et des enfants des polythéistes qui sont tués (involontairement) dans une attaque nocturne (menée par les musulmans), dit: "Ils font partie d'eux" (c.-à-d., vous n'avez pas de tort de les avoir tués involontairement).

D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),
le Prophète (pbAsl) fit brûler et couper les palmiers d' Al-Buwayra, une palmeraie appartenant à Banû An-Nadîr. Qutayba et Ibn Rumh ajoutent: «C'est à cette occasion qu'Allah, l'Exalté, révéla le verset suivant: Tout palmier que vous avez coupé ou que vous avez laissé debout sur ses racines, c'est avec la permission d'Allah et afin qu'Il couvre ainsi d'ignominie les pervers ».

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: Un des prophètes partit en expédition et dit à son peuple: "Que ne me suivent pas: celui qui a contracté mariage et ne l'a pas encore consommé et qui désire le faire; celui qui a construit une maison dont il n'a pas encore élevé le toit et celui ayant acheté des brebis ou des chamelles pleines, attend qu'elles mettent bas". Puis, il partit et, étant arrivé près d'un village à l'heure de la prière de `asr, ou tout près de cette heure, il dit au soleil: "Toi, soleil, tu es ordonné par Allah ainsi que moi. O mon Seigneur! Retiens-le dans sa course, qu'il nous éclaire". Le soleil fut alors arrêté, jusqu'à ce qu'Allah eut donné la victoire à Son prophète. La bataille terminée, les hommes rassemblèrent ce qu'ils avaient gagné comme butin et voulurent le sacrifier en le mettant au feu, mais le feu ne le dévora pas, alors le prophète s'écria: "Il y a eu de la fraude parmi vous; qu'un homme de chaque tribu vienne me prêter serment (en lui touchant la main)!" . Or la main d'un homme resta collée à la sienne et le prophète s'écria: "Il y a certains parmi vous qui ont fraudé le butin; que chaque homme de cette tribu vienne me prêter serment

(en lui touchant la main)!" Or les mains de deux ou de trois hommes restèrent collées à la main du prophète. - "C'est bien vous qui avez fraudé le butin!", s'écria-t-il. Alors ces hommes lui apportèrent une tête de bœuf en or et la déposèrent part-terre avec le reste du butin et le feu dévora le tout. L'Envoyé d'Allah ajouta: "Ainsi, la consommation des butins n'a jamais été rendue licite à aucune nation avant nous; c'est qu'Allah, que soient exaltées Sa toute puissance et Sa grandeur, a vu notre faiblesse et notre débilité".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) envoya dans la direction du Nedjd un détachement dont je fis partie. Cette troupe ayant capturé de nombreux chameaux, la part de chaque homme s'éleva à onze ou douze chameaux; et, (à titre de gratification) hors part, chacun reçut encore un chameau.

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: "Le Prophète (pbAsl) nous a accordé des gratifications particulières, outre le cinquième, notre part du butin. Quant à moi, j'ai eu une vieille chamelle".

'Abû Qatâda (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: L'année de Hunayn, nous partîmes avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Au moment de la rencontre avec l'ennemi, il y eut du désordre parmi les musulmans. Je vis alors un des polythéistes qui allait tuer un musulman. Je me détournai vers lui et, m'approchant par derrière, lui déchargeai un coup de sabre sur l'artère de l'épaule. Cet homme se retourna alors contre moi, me serra dans ses bras au point que je me crus perdu. Mais ce fut lui qui tomba mort et alors, il me lâcha. Comme je rejoignis `Umar ibn Al-Khattâb, il me dit: "Qu'ont donc les hommes?". - "C'est l'ordre d'Allah", lui répondis-je. Les musulmans revinrent et le Prophète (pbAsl) s'assit et dit: "Que celui qui a tué un ennemi et qui peut en fournir la preuve, s'empare de ses dépouilles". Je me demandai vainement qui pourrait fournir une preuve en ce qui me concernait et m'assis. Le Prophète répéta ce qu'il avait déjà dit une première, puis une seconde fois. A chaque fois, je me levai et je me demandai qui pourrait témoigner en ma faveur et comme ce fut en vain, je m'assis. A la troisième fois, le Prophète (pbAsl) me dit: "Qu'as-tu donc, ô 'Abû Qatâda?". Je lui racontai mon aventure. - "Il dit vrai, déclara un homme, les dépouilles du mort sont chez moi, donne-lui-en la valeur pour que je les garde". - "Non, par Dieu! Il n'en sera pas ainsi, s'écria 'Abû Bakr, le Prophète n'ira pas délibérément faire tort à un des lions d'Allah qui combattent dans le sentier d'Allah et Son prophète et te donner les dépouilles conquises par lui!". - "Tu as raison", répondit le Prophète et, s'adressant à l'homme, il lui enjoignit de me remettre les dépouilles. L'homme me les donna et, avec leur prix, j'achetai un jardin chez les Banû Salima. Ce fut le premier bien que j'acquis depuis mon entrée en Islam.

Abd-Ar-Rahman ibn `Awf (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: Etant dans le rang le jour de Badr, et regardant à ma droite et à ma gauche, je m'aperçus que j'avais à mes côtés deux 'Ansâr, encore tout jeunes. Je souhaitai me trouver entre des voisins plus solides au combat; mais l'un d'eux, en me faisant signe de l'œil, me dit: "Mon oncle, est-ce que tu connais 'Abû Jahl?". - "Oui, fils de mon frère, lui répondis-je, et que lui veux-tu?". - "On m'a dit, reprit-il, qu'il avait injurié l'Envoyé d'Allah; par Celui qui tient mon âme entre Ses mains, si je le vois, mon ombre ne quittera la sienne jusqu'à ce que je le tue ou que lui me tue". Je m'étonnai fort de ce langage, lorsque mon autre voisin me fit signe de l'œil et me tint les mêmes propos, je ne tardai pas à apercevoir 'Abû Jahl qui tournoyait dans la mêlée. - "Eh bien!, dis-je aux jeunes hommes, voilà votre homme, celui que vous cherchez". Ils volèrent vers lui et le sabrèrent à mort. Puis, ils se rendirent auprès du Prophète et l'informèrent de leur exploit. - "Lequel de vous l'a tué?", leur demanda-t-il. - "C'est moi!", répondirent-ils tous deux. - "Avez-vous essuyé vos sabres?", reprit-il. Ils dirent que non. Alors il regarda leurs sabres et leur dit: "Vous l'avez tué, tous les deux; mais ses dépouilles appartiennent à Mu`âdh ibn `Amr ibn Al-Jamûh". En effet, les deux hommes étaient Mu`âdh ibn `Amr ibn Al-Jamûh et Mu`âdh ibn `Afrâ'. (Le sabre de Mu`âdh ibn `Amr ibn Al-Jamûh portait des traces du contenu de l'abdomen, attestant que c'était lui qui avait achevé le meurtre tandis que l'autre n'avait fait que blesser 'Abû Jahl).

D'après Salama ibn Al-'Akwa` (qu'Allah soit satisfait de lui):

C'était pendant notre expédition des territoires de Hawâzin avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl) que l'incident suivant se produisit: Un homme en selle d'un chameau roux arriva alors que nous déjeunions avec le Prophète. Il fit baraquier la bête, tint l'une de ses brides et le fit attacher quelque part pour aller manger avec les fidèles. Pendant le repas, il ne cessa de regarder ici et là (pour sonder la force de notre armée). Or, nos points faibles furent dans le dos de l'armée; et également dans le fait que certains d'entre nous étaient sans montures. L'homme s'en alla après un instant en courant. Il relâcha son chameau, le fit accroupir pour monter dessus, puis le releva et partit. Ainsi, l'un des fidèles monta-t-il une chamelle de couleur grisâtre et le suivit. - "Je courus à sa poursuite, raconte Salama, et j'arrivai d'abord à la cuisse du chameau (de cet espion) puis aux brides dont je saisis une corde. Je fis baraquier le chameau et, dès qu'il mit bas les genoux, je dégainai mon sabre et frappai la tête de l'homme qui, sur-le-champ, tomba. Je ramenai à notre camp le chameau de l'espion ainsi que les vivres et armes dessus. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) et les autres me reçurent. - "Qui a tué l'homme?", demanda le Prophète. - "C'est Ibn Al-'Akwa` ", répondit-on. Et le Prophète de dire: "Toutes les dépouilles lui appartiennent".

Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Allah accorda à Son Envoyé les biens des Banû An-Nadîr en butin. Comme les musulmans n'avaient eu à employer pour cette conquête ni chevaux ni chameaux, ces biens devinrent la propriété particulière de l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Il prélevait donc sur ce butin ce qui était nécessaire à l'entretien des siens pendant une année et ce qui restait, il le dépensait pour les armes et les montures destinées pour combattre dans le sentier d'Allah.

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),

à la mort du Prophète (pbAsl), ses femmes voulaient envoyer `Uthmân ibn `Affân réclamer à 'Abû Bakr leur part dans l'héritage laissé par le Prophète (pbAsl). - "Le Prophète, leur fit observer `A'icha, n'a-t-il donc pas dit: On n'hérite pas de nous; ce que nous laissons doit être dépensé en aumône".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Que mes héritiers ne partagent même pas un dinar de ma succession. Ce que je laisserai, après prélèvement de l'entretien de mes femmes (car elles ne devraient pas se remarier jusqu'à leur mort) et de l'indemnité de mon domestique, devra être dépensé en charité".

D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) assigna au cavalier deux parts du butin et au fantassin une seule part.

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) envoya une cavalerie du côté du Nedjd. Elle ramena un homme des Banû Hanîfa, nommé Thumâma ibn `Uthâl, chef d'Al-Yamâma. On l'attacha à l'un des piliers de la mosquée. Le Prophète (pbAsl) alla le trouver et lui dit: "Que penses-tu maintenant ô Thumâma?". - "Tout ce qui est bien, ô Muhammad, répondit-il, si tu me tues, tu auras fait périr un homme dont le sang sera vengé; si tu me fais grâce, tu auras fait grâce à un homme reconnaissant et si tu veux de l'argent, tu obtiendras ce que tu voudras". Le Prophète (pbAsl) le laissa et, le lendemain, il revint lui dire: "Que penses-tu maintenant, ô Thumâma?". - "Ce que je t'ai déjà dit", répondit-il; et il lui répéta ce qu'il lui a dit la veille. Le Prophète (pbAsl) le laissa de nouveau et, le lendemain, il revint et lui répéta: "Que penses-tu maintenant, ô Thumâma?". - "Ce que je t'ai déjà dit", répondit-il. - "Qu'on mette Thumâma en liberté!", s'écria le Prophète (pbAsl). Il (Thumâma) se rendit aussitôt à un enclos de dattiers voisin de la mosquée, se lava et revint à la mosquée où il prononça ces mots: "J'atteste qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et j'atteste que Muhammad est le serviteur d'Allah et Son Envoyé. Par Dieu, ô Muhammad, jusqu'ici aucun visage d'homme sur terre ne m'était plus odieux que le tien, mais maintenant ton visage est celui de tous que j'aime le mieux. Par Dieu, aucune religion ne m'était plus odieuse que ta religion et maintenant ta religion est celle que j'aime le plus. Par Dieu, aucune ville ne m'était plus odieuse que ta ville et maintenant nulle ville ne me plaît autant que la tienne. Tes cavaliers m'ont pris au moment où je voulais faire la `Umra, que penses-tu que je devrai faire?". Le Prophète (pbAsl) le félicita et lui

enjoignit de faire la `Umra. Quand il arriva à La Mecque, quelqu'un lui dit: "Tu as changé ta religion?". - "J'ai embrassé l'Islam avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl), répondit-il; et maintenant, jamais, non jamais, par Dieu, vous ne recevrez un grain de froment d' Al-Yamâma, sans que le Prophète (pbAsl) en ait donné l'autorisation".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Un jour que nous étions à la mosquée, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) sortit de chez lui et dit: "Allons chez des juifs". Nous nous mîmes en route avec le Prophète et quand nous arrivâmes chez les juifs, le Prophète (pbAsl) les interpella en ces termes: "O troupe de juifs! Embrassez l'Islam et vous trouverez le salut". - "O 'Abû Al-Qâsim, tu as rempli ta mission", répondirent-ils. - "C'est là ce que je désire (qu'ils admettent que le Prophète a rempli sa mission), reprit l'Envoyé d'Allah (pbAsl); embrassez l'Islam et vous trouverez le salut". - "Tu as rempli ta mission, ô 'Abû Al-Qâsim", répétèrent les juifs. - "C'est là ce que je désire", dit de nouveau l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et il répéta une troisième fois ce qu'il avait dit et ajouta: "Sachez que la terre n'appartient qu'à Allah et à Son envoyé et que je veux vous expulser du territoire que vous occupez. Que celui de vous qui possède quelque bien le vende. Sinon sachez bien que la terre n'appartient qu'à Allah et à Son envoyé".

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

Les juifs des Banû An-Nadîr et des Banû Qurayza ayant attaqué le Prophète (pbAsl), celui-ci expulsa les Banû An-Nadîr, mais maintint les Banû Qurayza par mesure de faveur jusqu'au jour où, ceux-ci l'ayant de nouveau attaqué, il mit alors à mort leurs hommes et partagea leurs enfants, leurs femmes et leurs biens entre les musulmans. Toutefois quelques gens des Banû Qurayza se rallièrent au Prophète (pbAsl) qui leur accorda la sécurité et ils se convertirent à l'Islam. Le Prophète expulsa de Médine tous les juifs: ceux de la tribu des Banû Qaynuqâ`, ceux de la tribu des Banû Hâritha et tous les juifs de Médine.

'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Les Banû Qurayza mirent leur sort à la sentence de Sa`d ibn Mu`âdh. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) envoya chercher ce dernier. Sa`d arriva, porté sur un âne. Lorsqu'il approcha de la mosquée, l'Envoyé d'Allah dit aux 'Ansâr: "Levez-vous devant votre maître (ou selon une variante: le meilleur d'entre vous)!", puis il dit à Sa`d: "Ces gens se remirent à ta sentence". - "Eh bien! Moi, je décide, répondit Sa`d, que les combattants d'entre eux soient mis à mort et que leurs femmes et leurs enfants soient captivés". - "Tu as rendu à leur rencontre, dit alors le Prophète (pbAsl), la sentence même d'Allah (ou selon une variante: du Roi des cieux)". Peut-être Ibn Al-Muthannâ a-t-il dit: "Tu as rendu à leur rencontre la sentence même du Roi".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),

Le jour du Fossé, un Qoraychite nommé Ibn Al-`Ariqa blessa Sa`d à la veine médiane du bras. Le Prophète (pbAsl) dressa pour Sa`d une tente dans la mosquée afin de n'avoir pas à aller loin pour le visiter. Quand le Prophète (pbAsl) revint de la bataille, il déposa son arme et commença à se laver; et alors qu'il nettoyait sa tête de poussière, Gabriel lui apparut et lui dit: "Tu as déposé l'arme, mais par Dieu, nous ne l'avons pas posée. Sors; combats-les (les ennemis de l'Islam)". - "Où sont-ils?", demanda alors le Prophète. Gabriel lui indiqua alors les Banû Qurayza. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) les combattit jusqu'à ce qu'ils se remirent leur sort à la sentence de l'Envoyé d'Allah; qui remit leur sort à la sentence de Sa`d. Celui-ci dit alors: "Eh bien! Je décide que leurs combattants soient mis à mort et que leurs femmes et enfants soient captivés".

D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),

le jour où il a vaincu les Coalisés, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) nous dit: "Qu'aucun de vous ne fasse la prière de zhuhr (de midi) avant qu'on ne soit chez les Banû Qurayza". Comme les hommes craignirent de rater la prière, quelques-uns prièrent avant d'atteindre les Banû Qurayza. Quant aux autres, ils dirent: "Nous ne ferons la prière que là où l'Envoyé d'Allah (pbAsl) nous a ordonné de la faire même si le moment serait passé". L'Envoyé d'Allah ne fit cependant pas de reproches ni aux uns ni aux autres.

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Quand les Muhâjirûn, venus de La Mecque, arrivèrent à Médine, ils ne possédaient rien, tandis que les 'Ansâr avaient des terres et des palmerais. Chaque année, les 'Ansâr partageaient chaque année avec eux la moitié des fruits de leurs biens, comme salaire de leur travail. La mère de 'Anas ibn Mâlik, surnommée 'Umm Sulaym, était également la mère de 'Abd-Allah ibn 'Abî Talha, celui-ci et 'Anas étaient donc des frères utérins. La mère de 'Anas ayant donné les fruits d'un palmier à l'Envoyé d'Allah (pbAsl), celui-ci les donna à son tour à son affranchie, 'Umm 'Ayman, la mère de 'Usâma ibn Zayd. D'après Ibn Chihâb, 'Anas ibn Mâlik m'a raconté que le Prophète (pbAsl), après avoir terminé le combat mené contre les gens de Khaybar, rentra à Médine. Alors les Muhâjirûn rendirent aux Ansâr leur dons et le Prophète (pbAsl) rendit à la mère de 'Anas les fruits de son palmier qu'elle lui avait donnés. Enfin l'Envoyé d'Allah donna à 'Umm 'Ayman, à la place (des fruits) de ces palmiers, des fruits de son propre clos (de Médine).

D'après 'Abd-Allah ibn Mughaffal (qu'Allah soit satisfait de lui),

Le jour de Khaybar, je trouvai une outre pleine de graisse, je me dis alors: "Aujourd'hui, je n'en donnerai à personne". A ce moment, je vis l'Envoyé d'Allah (pbAsl) près de moi souriant.

'Abû Sufyân (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Durant la période de trêve que j'ai (encore polythéiste) conclue avec l'Envoyé d'Allah, je partis en voyage. J'étais alors en Syrie, lorsqu'on apporta une lettre adressée de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) à Héraclius. Dihya Al-Kalbî avait été chargé de la remettre au gouverneur de Bossra, qui à son tour devait la remettre à Héraclius. Héraclius demanda alors: "Y a-t-il quelqu'un qui soit proche de cet homme présumant être un Prophète?". On lui répondit que oui. Sur ce, on me manda avec quelques-uns des Qoraychites. Nous entrâmes chez Héraclius et il nous fit asseoir devant lui en disant: "Lequel d'entre vous est le plus proche de cet homme qui prétend être un Prophète?". 'Abû Sufyân répondit: "C'est moi". On me fit alors asseoir devant lui et mes compagnons derrière moi. Puis il manda son interprète et lui dit: "Dis-leur que je vais interroger cet homme au sujet de celui qui prétend être un Prophète, si cet homme ment, ses compagnons doivent relever ses mensonges". 'Abû Sufyân dit (tout bas): "Par Dieu! Si je ne craignais pas d'être qualifié de menteur, j'aurais forgé des mensonges au sujet du Prophète". Il (Héraclius) demanda à son interprète: "Interroge-le: Quel rang occupe sa famille (du Prophète) parmi vous?". Je répondis: "Elle jouit d'une grande considération". Puis il dit: "L'un de ses ancêtres, était-il un roi?". - "Non", répondis-je. - "Le traitez-vous de menteur avant qu'il ait tenu de tels propos?". - "Non". - "Ceux qui le suivent, sont-ils des honorables ou des humbles?". - lui q" Ils sont plutôt des humbles". - "Leur nombre s'accroît-il ou bien diminue?". - "Il s'accroît". - "Quelqu'un de ceux qui ont embrassé sa religion, l'a-t-il ensuite abandonnée en la répugnant?". - "Non, aucun". - "L'avez-vous combattu?". - "Oui". - "Quel a été le résultat de cette guerre entre vous et lui?". - "La guerre entre nous a eu des alternatives: tantôt il l'emporta et tantôt nous l'emportions". - "Trahit-il ses engagements?". - "Non, mais nous sommes en trêve avec lui et nous ignorons ce qu'il peut y faire". Le transmetteur ajoute: Par Dieu, je n'ai pas pu insinuer un mot autre de ce que je viens de dire. Il (Héraclius) poursuivit: "Y a-t-il quelqu'un autre que lui a déjà tenu de tels propos?". - "Non". - "Eh bien! Je t'ai demandé au sujet du rang de sa famille et tu as répondu qu'elle jouit d'une grande considération, ainsi sont les familles de tous les prophètes qui l'ont devancé. Je t'ai demandé si quelqu'un de ses ancêtres était un roi et tu as présumé que non. Je me suis dit alors: si l'un de ses ancêtres avait régné, il aurait cherché le trône de ses ancêtres. Je t'ai ensuite questionné au sujet de ceux qui le suivent, tu as répondu qu'ils sont les humbles et en réalité, ils sont eux qui suivent toujours les prophètes. Je t'ai également demandé si vous le traitiez de menteur avant qu'il ne tienne de tels discours, tu as prétendu que non et j'ai constaté que celui qui s'abstient de mentir aux hommes, tient forcément à ne pas mentir sur Allah. Et lorsque je t'ai demandé si quelqu'un après avoir embrassé sa religion l'abandonna et la répugna, tu as répondu que non, ainsi est la foi quand elle pénètre les cœurs. Je t'ai aussi demandé si le nombre de ses adeptes augmente ou diminue, tu as répondu qu'il augmente, ainsi est la foi qui s'accroît jusqu'à ce qu'elle devienne parfaite. Je t'ai également demandé si vous avez mené la guerre contre lui, tu as répondu que vous l'avez combattu et que la guerre a eu des alternatives entre vous, tel est le cas de tous les Envoyés qui sont mis à l'épreuve mais qui, à la fin triomphent. Je t'ai demandé s'il

trahit ses engagements et tu as répondu qu'il ne les trahit point, tel est le cas des Envoyés, ils tiennent à leurs engagements. Enfin, je t'ai demandé si quelqu'un avant lui a tenu de tels discours, tu as répondu que non et je me suis dit: si quelqu'un avant lui avait tenu les mêmes propos, donc il ne fait qu'imiter ses prédécesseurs". Il (Héraclius) ajouta: "Que vous ordonne-t-il donc?". - "Il nous ordonne de faire la prière (Salâ), de verser l'aumône légale (Az-Zakâ), de tenir les liens de parenté et d'être chastes". - "Si ce que tu viens de dire est vrai, il doit être un prophète. De ma part, je savais qu'un prophète apparaîtrait, mais je ne savais pas qu'il serait des vôtres. Et si je pouvais me rendre chez lui, j'aurais bien aimé sa rencontre. Enfin, si j'étais auprès de lui, j'aurais lavé ses pieds (par révérence) et il aurait dominé même la place où je mets mes pieds". Puis il ordonna qu'on lui apporte la lettre de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et il la lut: "Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. De Muhammad, l'Envoyé d'Allah à Héraclius le chef des Romains. Salut à quiconque suit la bonne voie. Ensuite, je t'appelle à l'islam. Convertis-toi à l'islam, tu trouveras le salut et Allah te donnera une double récompense, mais si tu te détournes (de l'islam), tu seras chargé des péchés de ceux qui, de ton peuple, te suivront: O gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous: que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer et que nous ne prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah. Puis s'ils détournent le dos, dites: 'Soyez témoins que nous, nous sommes soumis. Le transmetteur (lui-même 'Abû Sufyân) ajoute: Lorsque Héraclius finit la lecture de la lettre, des voix s'élevèrent et un grand tumulte se produit dans son entourage et on nous fit sortir. Je dis alors à mes compagnons quand nous fûmes dehors: "L'affaire d'Ibn 'Abû Kabcha (désignant ironiquement le Prophète) a pris de l'importance puisque le roi des Banû Al-'Asfar (les Romains) le redoute". Et je ne cessai d'être convaincu que l'affaire de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) aille l'emporter jusqu'à ce qu'Allah me fit embrasser l'Islam.

D'après Al-Barâ' (qu'Allah soit satisfait de lui), un homme vint lui demander: "Est-ce que vous avez pris la fuite, au jour de Hunayn, ô 'Abû 'Umâra?". - "Non, par Dieu, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) n'a pas pris la fuite, mais il était arrivé que les plus jeunes et les plus pressés d'entre ses Compagnons étaient sortis sans cuirasses et sans armes; ou bien ils étaient équipés à la légère. Ils allèrent du côté des archers habiles, gens des Hawâzin et des Banû Nasr, qui tiraient presque toujours juste. Ces gens leur envoyèrent une décharge de flèches qui ne pouvaient guère manquer le but. Alors les musulmans se portèrent au Prophète (pbAsl) qui chevauchait sa mule blanche, alors que 'Abû Sufyân ibn Al-Hârith ibn 'Abd Al-Muttalib en tenait la bride. Le Prophète (pbAsl) descendit de sa monture, invoqua l'aide divine, puis il dit: "C'est moi le Prophète, sans mensonge; c'est moi le fils de 'Abd Al-Muttalib "; puis il mit les musulmans en rangs.

D'après 'Abd-Allah ibn 'Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), le Prophète (pbAsl) avait mis le siège devant At-Tâ'if sans obtenir le moindre résultat. Le Prophète (pbAsl) dit alors: "Nous allons, si Allah veut, retourner (à Médine)". Les fidèles étaient peinés de cette résolution: "Comment, s'écrièrent-ils, nous partons sans prendre la ville!". Le Prophète (pbAsl) ordonna alors: "Attaquons donc la ville demain matin". L'attaque eut lieu et il y eut de nombreux blessés. - "Demain, si Allah veut, dit le Prophète, nous retournerons (à Médine)". Et comme les fidèles témoignèrent leur contentement, le Prophète (pbAsl) se mit à rire.

Abd-Allah ibn Mas'ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: Quand le Prophète entra à La Mecque, - Ibn 'Abû 'Umar ajouta: le jour de la Conquête -, il y avait autour de la Ka'ba trois cent soixante idoles. Du bout d'une baguette qu'il tenait à la main, il piqua chaque idole en disant: La Vérité (l'islam) est venue et l'Erreur a disparu. Car l'erreur est destinée à disparaître. La Vérité (l'islam) est venue. Et le Faux (la mécréance) ne peut rien commencer ni renouveler.

D'après Al-Barâ' ibn 'Azib (qu'Allah soit satisfait de lui), lorsque le Prophète (pbAsl) conclut avec les polythéistes la trêve d'Al-Hudaybiya, 'Alî ibn 'Abî Tâlib se mit à consigner par écrit les conditions de l'arrangement; et il écrivit: "Voici à quoi souscrit Muhammad, l'Envoyé d'Allah". - "Nous n'acceptons pas cette rédaction, déclarent les infidèles, car si nous savions que tu es bien l'Envoyé d'Allah, nous ne t'aurions pas combattu". -

"Efface-le", dit le Prophète à `Alî. - "Par Dieu! répondit ce dernier, je ne l'effacerai jamais". Le Prophète (pbAsl) effaça alors de sa propre main les mots contestés. Une des conditions inscrites fut que les musulmans entrent à La Mecque pourvu qu'ils la quittent après trois jours et qu'ils ne portent en entrant aucune arme sauf les Julubbân. Comme je demandai à 'Abû 'Ishâq ce que signifie le mot Julubbân, il me répondit: "Il s'agit du fourreau et de son contenu".

D'après Sahl ibn Hunayf (qu'Allah soit satisfait de lui),
'Abû Wâ'il a rapporté: Le jour de Siffîn; Sahl ibn Hunayf se leva et dit: "O musulmans! Défiez-vous de vos opinions personnelles. Nous autres, nous étions auprès du Prophète (pbAsl) le jour de la trêve d'Al-Hudaybiya conclue entre le Prophète et les infidèles et, si nous avions voulu les combattre, certes nous l'aurions fait!". En fait, `Umar ibn Al-Khattâb vint vers le Prophète (pbAsl) lui dire: "O Envoyé d'Allah! Ne sommes-nous donc pas dans la Vérité et eux dans l'Erreur?". - "Si" - "Les morts parmi nos combattants, n'iront-ils pas au Paradis et les leurs en Enfer?". - "Si". - "Pourquoi donc concéderions-nous l'humiliation dans notre religion? Reviendrons-nous sans qu'encore Allah ait tranché, entre eux et nous?". - "O Ibn Al-Khattâb, lui répondit le Prophète, je suis l'Envoyé d'Allah; et le Seigneur ne me mènera jamais à la perdition". Là-dessus, `Umar, ne pouvant se contenir, se rendit chez 'Abû Bakr et lui dit alors: "O 'Abû Bakr! Ne sommes-nous donc pas dans la Vérité et eux dans l'Erreur?". - "Si" - "Les morts parmi nos combattants n'iront-ils pas au Paradis et les leurs en Enfer?". - "Si" - "Pourquoi donc concéderions-nous l'humiliation dans notre religion? Reviendrons-nous sans qu'encore Allah ait tranché entre eux et nous?". - "O Ibn Al-Khattâb, c'est lui, l'Envoyé d'Allah; et le Seigneur ne le mènera jamais à la perdition". C'est alors que fut révélée la sourate Al-Fath (la victoire éclatante); l'Envoyé d'Allah envoya chercher `Umar et la lui récita entièrement. - "Est-ce donc la victoire O Envoyé d'Allah?", lui demanda-t-il; et l'Envoyé d'Allah répondit: "Oui", `Umar s'en alla alors, réjoui.

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),
comme les Compagnons du Prophète étaient extrêmement chagrinés du retour d' Al-Hudaybiya et alors que le Prophète y avait fait immoler les bêtes du sacrifice, ces versets furent révélés: En vérité Nous t'avons accordé une victoire éclatante... Jusqu'à ...un énorme succès. Le Prophète dit alors à ses Compagnons: "Il m'a été révélé un verset qui m'est plus cher que ce monde et tout ce qu'il comporte".

D'après Sahl ibn Sa`d (qu'Allah soit satisfait de lui),
comme on l'interrogea sur la blessure dont fut atteint le Prophète (pbAsl), à la bataille de 'Uhud, il répondit: "L'Envoyé d'Allah (pbAsl) fut blessé au visage; il eut une dent incisive brisée, et son casque fracassé sur sa tête. Fâtima, la fille de l'Envoyé d'Allah lavait le sang de sa blessure, tandis que `Alî ibn 'Abî Tâlib lui versait l'eau se trouvant dans le creux de son bouclier. Lorsque Fâtima vit que l'eau ne fait qu'augmenter le flot de sang, elle prit une natte, la brûla et, lorsque celle-ci fut calcinée, elle l'appliqua sur la blessure et alors le sang s'arrêta de couler".

`Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Il me semble encore voir l'Envoyé d'Allah (pbAsl), parlant de l'un des prophètes ayant été frappé par son peuple et qui essayait le sang coulant sur son visage en disant: "Seigneur, pardonne à mon peuple, car ils ne savent pas".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Vive est la colère d'Allah contre des gens qui ont ainsi traité Son Prophète". Et, ce disant, il montrait sa canine (brisée). Le Prophète (pbAsl) ajouta: "Vive est la colère d'Allah contre un homme que l'Envoyé d'Allah a tué dans la guerre sainte".

D'après Ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) faisait la prière auprès de la Maison Sacrée, alors que 'Abû Jahl et ses compagnons étaient assis non loin de lui. Comme on venait d'égorger un chameau la veille, 'Abû Jahl dit: "Lequel d'entre vous pourra apporter le placenta de la chamelle des Banû tel et le mettra sur le dos de Muhammad, quand il se prosternera?". Le plus malheureux d'entre eux se leva et

apporta le placenta, puis il attendit que le Prophète (pbAsl) se prosternât et le mit sur son dos entre ses épaules. Ils éclatèrent de rire en se penchant les uns vers les autres. Quant à moi, ajouta le transmetteur, quoique j'aie assisté à cette scène, je n'ai pas pu agir; or si j'avais quelque force, j'aurais ôté ce placenta loin des épaules du Prophète (pbAsl). Le Prophète (pbAsl) demeura alors prosterné, alors qu'un homme alla prévenir Fâtima, encore très jeune, qui ne tarda pas à venir. Elle prit le placenta, le jeta loin de son père et se tournant vers les Qoraychites, elle les invectiva. Ayant terminé sa prière, le Prophète (pbAsl) leva sa voix en appelant les malédictions sur les Qoraychites. Quand il maudissait les impies, le Prophète avait l'habitude de le faire trois fois et quand il invoquait Allah, il le faisait à trois reprises aussi; et c'était ainsi qu'il le fit ce jour-là: "Grand Dieu! C'est à Toi de ruiner les Qoraychites". Quand ils entendirent sa voix, les Qoraychites cessèrent de rire redoutant l'exaucement de son invocation. Le Prophète, quant à lui, poursuivit: "Grand Dieu! Tire vengeance de 'Abû Jahl ibn Hichâm, de 'Utba ibn Rabî'a, de Chayba ibn Rabî'a, d'Al-Walîd ibn 'Uqba, de 'Umayya ibn Khalaf, et de 'Uqba ibn 'Abî Mu'ayt". Le transmetteur ajoute qu'il a mentionné un septième mais qu'il n'a pas retenu son nom et poursuit: "Par Celui qui, par la Vérité, a envoyé Muhammad (pbAsl) j'ai vu tous ces gens-là morts le jour de la bataille de Badr et on les traîna jusqu'au puits de Badr".

Daprès 'A'icha, femme du Prophète, (qu'Allah soit satisfait d'elle), elle lui demanda un jour: "Y eut-il jamais pour toi une journée plus pénible que celle de la bataille de 'Uhud?". - "Certes, répondit-il, j'ai eu bien à souffrir de tes compatriotes, mais ce qui me fut le plus pénible de leur part, ce fut l'affaire d' Al-'Aqaba, lorsque, à l'exposé de mes demandes, Ibn 'Abd Yâ'il ibn 'Abd Kulâl répondit par un refus total. Je me retournai, affligé ne sachant trop où diriger mes pas et ne recouvrai mes esprits qu'arrivé à Qarn Ath-Tha`âlib; et alors, levant la tête, voilà que je vis un nuage qui me couvrait de son ombre et, l'ayant considéré, voilà que dedans j'aperçus Gabriel qui m'appela et me dit: "Allah, l'Exalté, a bien entendu les propos de tes compatriotes et les réponses qu'ils t'ont faites; et il t'a envoyé l'Ange des montagnes pour que tu lui donnes, au sujet de ces infidèles, tel ordre qu'il te plaira". L'Ange des montagnes, m'ayant appelé, me salua et me répéta ce qu'avait dit Gabriel: "O Muhammad! Allah a bien entendu les propos de tes compatriotes et les réponses qu'ils t'ont faites; et je suis l'Ange des montagnes et ton Seigneur m'a envoyé vers toi pour me dicter ton ordre à leur sujet. Désires-tu que je fasse replier sur eux les deux grandes montagnes qui dominent La Mecque?". - "Non, répondis-je, car du dos de ces impies, j'espère qu'Allah fera sortir des fidèles qui L'adoreront Seul sans Lui donner d'associés".

Daprès Jundub ibn 'Abî Sufyân (qu'Allah soit satisfait de lui), pendant une des batailles, le doigt du Prophète (pbAsl) fut blessé; le Prophète dit alors: "Tu n'es autre qu'un doigt en sang. Et ce qui t'a atteint, est dans le sentier d'Allah, le Grand".

Jundab (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

L'Ange Gabriel étant resté quelque jour sans se montrer au Prophète (pbAsl), les Qoraychites dirent: "Il (le Prophète) est abandonné". C'est alors que fut révélé: Par le Jour Montant! Et par la nuit quand elle couvre tout! Ton Seigneur ne t'a ni abandonné, ni détesté.

Daprès 'Usâma ibn Zayd (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) monta un jour sur un âne ayant pour selle une grosse étoffe de Fadak et prit en croupe 'Usâma ibn Zayd; en se rendant à la visite du malade Sa`d ibn 'Ubâda qui habitait chez les Banû Al-Hârith ibn Al-Khazraj et cela avant la bataille de Badr. Il passa par une réunion d'hommes, composée de musulmans, d'idolâtres et de juifs, dont 'Abd-Allah ibn Rawâha et 'Abd-Allah ibn 'Ubayy. La poussière que souleva l'âne du Prophète, venant s'abattre sur la réunion, 'Abd-Allah ibn 'Ubayy se drapa le nez dans son châle en criant: "Ne nous faites donc pas tant de poussière!". L'Envoyé d'Allah (pbAsl) salua le groupe, fit arrêter son âne et en descendit; il invita le groupe à adorer Allah et récita un passage du Coran. 'Abd-Allah ibn 'Ubayy, dit alors: "O Homme, certes il n'y a rien de plus beau que ce que tu avais dit; si c'était vrai, mais ne viens pas nous importuner avec cela dans nos réunions. Retourne chez toi et raconte tout cela à ceux qui se rendront chez toi". Tandis que 'Abd-Allah ibn Rawâha s'écria: "Viens prendre part à nos

réunions, cela nous plaît beaucoup". A ces mots, les musulmans, les idolâtres et les juifs s'injurièrent et furent sur le point de se battre les uns contre les autres. Mais le Prophète (pbAsl) ne cessa de chercher à les calmer jusqu'à ce qu'enfin il y réussisse. Il remonta ensuite sur son âne et se rendit chez Sa`d ibn `Ubâda et lui dit: "O Sa`d, n'as-tu pas entendu ce qu'avait dit 'Abû Hubâb?, (il entendait par-là `Abd-Allah ibn 'Ubayy), il a dit telle et telle chose". - "O Envoyé d'Allah, sois indulgent et pardonne-lui. Par Dieu! Allah t'a révélé la Vérité juste au moment où les gens de cette ville avaient décidé de le choisir comme roi et de le couronner. Comme Allah a empêché cela par la mission de Vérité qu'Il t'avait confiée, il (Ibn 'Ubayy) a éprouvé une vive déception et c'est pour cela qu'il a agi comme tu l'avais vu". Alors, L'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui pardonna.

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),
Un jour on dit au Prophète (pbAsl): "Veux-tu te rendre chez `Abd-Allah ibn 'Ubayy (pour le convaincre d'embrasser l'islam)?" Il enfourcha alors un âne pour s'y rendre et se mit en route, accompagné des musulmans traversant une terre saline. Quand ils furent arrivés, il (`Abd-Allah ibn 'Ubayy) dit au Prophète: "Eloigne-toi de moi, l'odeur de ton âne m'incommode". Un des 'Ansâr, dit alors: "Certes l'âne de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) exhale une odeur plus agréable que la tienne". Un des compagnons de `Abd-Allah fut irrité de ces paroles et les deux hommes s'injurièrent; puis, l'irritation ayant gagnée les compagnons de chacun de ces deux hommes, les deux groupes se mirent à se battre avec les branches de palmier, les mains et les semelles. On nous assura que ce fut l'occasion de la révélation suivante: Et si deux groupes de Croyants se combattent, faites la conciliation entre eux...

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit (après la bataille de Badr): "Qui de vous peut aller voir ce qui est arrivé à 'Abû Jahl?". Ibn Mas`ûd partit alors et le trouva frapper à mort par les deux fils de `Afrâ'. Il le prit par sa barbe et lui dit: "C'est toi 'Abû Jahl?". Celui-ci répondit: "Y a-t-il un homme plus noble que moi, que vous ayez tué?". - ou suivant une variante: que les siens aient tué? - D'après le transmetteur, 'Abû Mijliz a ajouté: 'Abû Jahl a dit: "Si seulement un autre qu'un laboureur m'a tué!"

D'après Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Qui me débarrassera de Ka`b ibn Al-'Achraf qui a mal agi envers Allah et Son Envoyé?". Muhammad ibn Maslama répondit: "O Envoyé d'Allah, veux-tu que je le tue?". - "Certes oui", répliqua le Prophète. - "Permetts-moi alors de médire de toi devant lui". - "Dis ce que tu voudras". Muhammad ibn Maslama alla trouver Ka`b et lui dit: "Cet homme (le Prophète) veut nous imposer de l'aumône légale qui dépasse nos moyens". - "Il vous demande encore cela?", dit Ka`b, par Dieu, vous serez encore plus ennuyés de lui que vous l'êtes". - "Nous venons de le suivre et nous ne voulons pas le quitter avant de voir jusqu'où il nous mènera. Ainsi, je viens te demander de me prêter". - "Que me donneras-tu en gage?". - "Que veux-tu que je te donne?". - "Vos femmes!". - "Comment pourrions-nous te donner nos femmes en gage à toi qui es le plus bel homme des Arabes?". - "Eh bien! Vos fils". - "Comment pourrions-nous te donner, nos fils en gage? On pourrait leur reprocher qu'ils avaient été donnés en gage pour deux charges de dattes et ce serait une honte pour nous. Nous te donnerons plutôt nos armes en gage". Muhammad ibn Mas`ûd prit alors rendez-vous avec Ka`b et lui promit qu'Al-Hârith, 'Abû `Abs ibn Jabr et `Ubad ibn Bichr l'accompagneraient. La nuit les quatre hommes allèrent trouver Ka`b. Sufyân dit: Un autre transmetteur que `Amr rapporte que la femme de Ka`b lui a dit: "Il me semble entendre un bruit comme celui de la voix d'un meurtrier". - "Ne t'en fais pas, lui répondit son mari, c'est Muhammad ibn Maslama, son frère de lait et 'Abû Nâ'ila. L'homme généreux répond à l'appel au secours fait de nuit, même si c'était au prix de sa vie". Muhammad dit à ses compagnons: "Quand il viendra, je m'approcherai de lui et lorsque je tiendrai bien sa tête entre mes mains, frappez-le". Lorsque Ka`b descendit, en portant son arme, on lui dit: "Nous sentons une très belle odeur!" - "Oui, répondit-il, ma femme est la plus parfumée des femmes arabes". Muhammad lui dit ensuite: "Me permets-tu de sentir?". - "Oui", répliqua Ka`b. Après que Muhammad ait senti l'odeur, il lui dit: "Me permets-tu de la sentir encore une fois?". Et comme il disait cela, il tint la tête de Ka`b entre ses mains en s'écriant à ses compagnons: "Il est à vous!"

Et, ils le tuèrent.

Salama ibn Al-Akwa` (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Nous partîmes avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl) pour Khaybar et nous voyageâmes de nuit. Un des nôtres, s'adressant à `Amir ibn Al-Akwa`, lui dit: "Ne vas-tu pas nous faire entendre quelques-uns de tes vers?". `Amir, qui était poète, se mit aussitôt à entonner les vers suivant (pour divertir ses compagnons et pousser les chameaux à poursuivre leur démarche): Seigneur, sans Toi nous n'aurions pas été dirigés dans la bonne voie. Nous n'aurions fait ni l'aumône ni la Salâ (prière). Pardonne-nous nos péchés, nous sommes prêts à sacrifier nos vies dans Ton sentier. Affermis nos pas à la rencontre de l'ennemi. Fais naître en nous la sérénité. Nous qui, quand on nous appelle dans Ta voie, nous accourons, pour Te satisfaire ô Allah. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) demanda alors quel était le nom de l'improvisateur et comme on lui répondit que c'était `Amir, il dit: "Qu'Allah lui fasse miséricorde!". Un des nôtres dit alors: "O Prophète, il sera donc martyr; si seulement vous ne deviez pas dire ces mots maintenant et qu'il aurait destiné à une vie plus longue!". Le transmetteur ajoute: "Nous gagnâmes Khaybar que nous assiégeâmes si longtemps que nous souffrîmes de la famine. Puis, Allah nous rendit maîtres de l'endroit. Le soir du jour où nous entrâmes dans la ville, nous avions allumé de nombreux feux. - "Pourquoi ces feux et pourquoi les avez-vous allumés?", demanda le Prophète (pbAsl). - "Pour faire rôtir de la viande", répondit-on. - "Quelle viande?", demanda le Prophète. - "De la viande d'ânes domestiques". - "Renversez les marmites et cassez-les", dit l'Envoyé d'Allah (pbAsl). - "O Envoyé d'Allah, dit un homme, si nous renversions les marmites seulement et les rincions sans les casser?". - "Eh bien, soit", dit le Prophète. Quand les troupes furent rangées en bataille, `Amir avait un sabre court; comme il s'en servait pour frapper un juif, la pointe de la lame du sabre revint en arrière et atteignit le genou de `Amir qui mourut de cette blessure. - "Comme nous revenions de Khaybar, dit Salama, l'Envoyé d'Allah (pbAsl), me voyant silencieux et chagriné, me demanda ce que j'avais". - "O toi, pour qui je suis prêt à sacrifier la vie de mon père et celle de ma mère, est-il vrai, comme on le prétend, que `Amir perdra le fruit de son acte?". - "Et qui a dit cela?", demanda le Prophète. - Je lui répondis: "Untel, untel et 'Usayd ibn Hudayr Al-'Ansârî". - "Ceux qui ont dit cela, ont menti", répliqua l'Envoyé d'Allah. - "Il aura, ajouta-t-il en réunissant deux de ses doigts, une double récompense, car il a regroupé deux qualités: celle de quelqu'un qui a fait un grand effort pour satisfaire Allah et lui obéir et celle de celui qui combat dans la voie d'Allah, peu d'Arabes en auraient fait autant".

Al-Barâ' (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Le jour du Fossé, le Prophète (pbAsl) transporta avec nous des déblais, au point que la poussière couvrit son ventre, en récitant ces vers: par Dieu! n'était Toi, nous ne serions pas dans la bonne voie, nous ne ferions ni l'aumône, ni la Salâ (prière). Fais descendre sur nous la sérénité, Car, notre religion, ceux-là (les infidèles) l'ont refusée, Car les chefs des impies ont refusé notre religion, quand ils cherchent la tentation (al-fitna), certes, nous dirons: Non! Et il appuyait sur le dernier mot, en élevant sa voix

Sahl ibn Sa`d (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) vint vers nous pendant que nous creusions le Fossé et que nous en transportions la poussière sur nos épaules et s'écria: "Mon Seigneur, la seule vie, c'est celle de lâu-delà! Pardonne aux 'Ansâr et aux Muhâjirûn!".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Mon Seigneur, la seule vie, est celle de lâu-delà! Pardonne aux 'Ansâr et aux Muhâjirûn".

Salama ibn Al-'Akwa` (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Je partis avant qu'on appelât à la prière de fajr (l'aurore), les chamelles laitières de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) étaient au pâturage de "Dhû Qarad". Un serviteur de `Abd-Ar-Rahman ibn `Awf me rencontra et me dit: "On a pris les chamelles laitières de l'Envoyé d'Allah, (pbAsl)!". - "Qui les a prises?", lui demandai-je - "Des gens de Ghatfân". Alors, à trois reprises, je me mis à pousser ce cri: "Au secours!" au point que je fis entendre les habitants des deux côtés (couvertes de

pierres noires) de Médine, puis, je hâtai ma marche pour les rejoindre (les gens de Ghatfân) à Dhû Qarad où ils abreuyaient les animaux. Etant archer, je pris mon arc et je leur décrochai des flèches en m'écriant: "C'est moi le fils d'Al-'Akwa`. Et c'est le dernier jour de la canaille". Je réussis à leur reprendre les chamelles, et en plus je leur pris trente manteaux! A ce moment, le Prophète (pbAsl) arriva, accompagné d'une foule de gens et je lui dis: "O Envoyé d'Allah, je les ai empêchés de boire et ils sont assoiffés. Envoie maintenant des hommes à leur poursuite". - "O Ibn Al-'Akwa`, répondit le Prophète, tu t'es comporté en maître, montre-toi donc pitoyable!". Puis nous revînmes et l'Envoyé d'Allah (pbAsl) me prit en croupe sur sa chamelle jusqu'à notre entrée à Médine.

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) amenait dans ses batailles, 'Umm Sulaym et d'autres femmes des 'Ansâr afin qu'elles donnent à boire aux hommes et qu'elles soignent les blessés

D'après Burayda (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) fit dix-neuf batailles et prit part au combat dans huit d'entre elles.

Salama (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: "J'ai participé à sept batailles avec le Prophète (pbAsl) et j'ai en plus fait partie de neuf expéditions envoyées par lui et qui tantôt furent commandées par 'Abû Bakr tantôt par 'Usâma ibn Zayd".

'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: "Nous partîmes en expédition avec le Prophète (pbAsl). Nous étions six et nous n'avions qu'un chameau, que nous montions à tour de rôle. Nous avons les pieds déchirés et, pour ma part, j'eus les pieds si abîmés que mes ongles tombèrent. Nous enveloppions nos pieds alors avec des chiffons, c'est pourquoi cette expédition fut dénommée Dhât Ar-Riqâ` (riqâ` signifie chiffons)".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Pour ce rang (le pouvoir souverain ou califat), les Qoraychites ont la suprématie sur tous les gens: leurs musulmans l'ont sur les musulmans et leurs polythéistes sur les polythéistes".

n° 33 Commandement

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Pour ce rang (le pouvoir souverain ou califat), les Qoraychites ont la suprématie sur tous les gens: leurs musulmans l'ont sur les musulmans et leurs polythéistes sur les polythéistes".

D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Le califat demeurera aux mains des Qoraychites, même s'il ne reste que deux hommes sur terre".

Jâbir ibn Samura (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: Un jour que je suis entré avec mon père chez le Prophète (pbAsl), je l'ai entendu dire: "Le califat n'atteindra sa fin qu'après que douze d'entre eux y auront accédé" et il a ajouté des paroles que je n'avais pas entendues. J'ai demandé alors à mon père: "Qu'est-ce qu'il a dit?". - "Il a dit: Tous ceux qui accèderont à ce pouvoir seront des Qoraychites", me répondit-il.

D'après `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), `Abd-Allah ibn `Umar rapporte qu'on demanda à `Umar: "Pourquoi ne désignes-tu pas ton

successeur?". `Umar répondit: "Si je désigne mon successeur, je le ferai car quelqu'un qui vaut mieux que moi, 'Abû Bakr, a désigné son successeur. Si je ne désigne personne, je le ferai car quelqu'un qui vaut mieux que moi, l'Envoyé d'Allah (pbAsl), n'a pas désigné son successeur". `Abd-Allah ajoute: "Lorsqu'il mentionna le Prophète (pbAsl), je sus qu'il ne désignera pas de successeur".

D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui), un jour que j'étais chez le Prophète (pbAsl) avec deux de mes cousins, l'un d'eux dit: "O Envoyé d'Allah! Accorde-nous le commandement de certaines des régions qu'Allah, l'Exalté, t'a confiées". L'autre fit aussi la même demande. L'Envoyé d'Allah leur répondit alors: "Par Dieu, nous ne confions jamais ce pouvoir ni à celui qui le réclame, ni à celui qui le convoite".

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Chacun de vous est comme le berger qui est responsable de son troupeau. L'émir est comme le berger et il lui sera demandé compte de ses sujets; l'homme est comme le berger et il est responsable de sa famille; quant à la femme, elle a la garde de ses enfants et de la demeure de son mari et elle en est responsable; le serviteur est également responsable de la fortune de son maître et on lui-en demandera compte. Chacun de vous est donc responsable et on lui demandera compte de sa responsabilité".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: Un jour, le Prophète (pbAsl) évoqua la fraude au cours d'un de ses sermons, il en fit un péché terrible et de conséquences terribles: - Que je ne rencontre aucun de vous, ajouta-il, le Jour de la Résurrection, portant sur le cou un chameau blatérant et disant: "Envoyé d'Allah! Prête-moi secours" et moi de lui répondre: "Je ne puis rien pour toi; je t'ai déjà prévenu". Que je ne rencontre aucun de vous, le Jour de la Résurrection, portant sur le cou un cheval hennissant et disant: "Envoyé d'Allah! Prête-moi secours" et moi de lui répondre: "Je ne puis rien pour toi; je t'ai déjà prévenu". Que je ne rencontre, le Jour de la Résurrection, aucun de vous portant sur son cou une brebis bêlante et disant: "Envoyé d'Allah! Prête-moi secours", et moi de lui répondre: "Je ne puis rien pour toi; je t'ai déjà prévenu". Que je ne rencontre, le Jour de la Résurrection, aucun de vous portant sur le cou un être criant et disant: "Envoyé d'Allah! Prête-moi secours", et moi de lui répondre: "Je ne puis rien pour toi; je t'ai déjà prévenu". Que je ne rencontre, le Jour de la Résurrection, aucun de vous portant sur le cou un vêtement ou un morceau d'étoffe flottant au vent et disant: "Envoyé d'Allah! Prête-moi secours", et moi de lui répondre: "Je ne puis rien pour toi; je t'ai déjà prévenu". Que je ne rencontre, le Jour de la Résurrection aucun de vous portant sur le cou des métaux précieux (de l'or et de l'argent) et disant: "Envoyé d'Allah! Prête-moi secours", et moi de lui répondre: "Je ne puis rien pour toi, je t'ai déjà prévenu".

'Abû Humayd As-Sâ'idî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: L'Envoyé d'Allah (pbAsl) employa un homme de la tribu d'Al Asd qu'on nomme Ibn Al-Lutbiyya. - `Amr et Ibn 'Abû `Umar ont ajouté: "pour la collecte de l'aumône légale (Zakâ)". Lorsque Ibn Al-Lutbiyya revint, le Prophète lui ordonna de rendre ses comptes. - "Voici, répondit-il, votre argent; et ceci est un cadeau que j'ai reçu". Le Prophète se leva alors en chaire, loua Allah et Lui rendit grâce, puis il dit: "Lorsque j'emploie un homme d'entre vous pour collecter l'aumône légale, qu'il ne vient pas me dire ceci est votre argent, et cela c'est un cadeau que j'ai reçu. Pourquoi n'est-il pas resté dans la maison de son père ou de sa mère pour attendre son cadeau? Par Celui qui tient l'âme de Muhammad entre Ses mains, celui parmi vous qui prend une chose sans y avoir droit; la portera sur le cou le Jour de la Résurrection, que ce soit un chameau blatérant, un bœuf beuglant ou un mouton bêlant". Puis, levant ses deux mains si haut que l'on aperçut le blanc de ses aisselles, il s'écria deux fois: "Grand Dieu, ai-je transmis Tes ordres?".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux), ce verset: O les Croyants! obéissez à Allah et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement... fut révélé lorsque le Prophète (pbAsl) envoya `Abd-Allah ibn Hudhâfa ibn Qays ibn `Adî As-Sahmî, à la tête d'un détachement.

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Quiconque m'obéit, obéit à Allah; et quiconque me désobéit, désobéit à Allah. Quiconque obéit à l'émir, obéit à moi; et quiconque lui désobéit, désobéit à moi".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Ecouter aux chefs et leur obéir bon gré mal gré, est un devoir incombant au musulman; sauf si il s'agit d'un péché. En ce cas, il n'a plus ni à les écouter, ni à leur obéir".

Alî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Le Prophète (pbAsl) envoya une expédition à la tête de laquelle il plaça un homme. Ce chef alluma un feu et dit à ses hommes: "Entrez, dans ce feu". Quelques-uns songèrent à lui obéir, alors que d'autres dirent: "Nous avons fui du feu". Quand on raconta le fait au Prophète (pbAsl), il dit à ceux qui songèrent entrer dans le feu: "Si vous y étiez entrés, vous ne l'auriez pas quitté jusqu'au Jour de la Résurrection". Il loua l'attitude des autres (qui refusèrent d'obéir au chef) et ajoute: "L'obéissance n'est pas due si elle implique une désobéissance à Allah, elle n'est due que lorsqu'elle est pour le bien".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Le commandant (des musulmans) n'est qu'un véritable abri (pour eux). Ils combattent derrière lui et sont ainsi préservés (contre les tyrans et les agresseurs). S'il ordonne la crainte d'Allah, l'Exalté et se montre juste, il en recevra la récompense; mais, s'il ordonne autre chose (la désobéissance à Allah), une part du péché lui incombera".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Les israélites étaient gouvernés par des prophètes. Chaque fois qu'un prophète mourait, un autre lui succédait. Mais après moi, il n'y aura plus de prophète, il n'y aura que des califes et ils seront nombreux". - "Et alors, lui demanda-t-on, que nous ordonnes-tu de faire?". - "Chaque fois que vous devez choisir un calife, répondit-il, choisissez celui à qui le serment sera prêté le premier et soyez loyaux envers lui. Donnez à chacun des califes ce à quoi il a droit, car Allah leur demandera compte de la garde qu'Il leur aura confiée".

D'après `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Après moi, vous verrez du favoritisme et des choses que vous réprouverez". - "O Envoyé d'Allah, si nous serions alors présents, dirent les fidèles, que nous ordonnes-tu de faire?". - "Acquittez-vous de ce que vous devez et demandez à Allah ce à quoi vous avez droit".

D'après 'Usayd ibn Hudayr (qu'Allah soit satisfait de lui),
un homme des 'Ansâr vint trouver le Prophète (pbAsl) et lui dit: "O Envoyé d'Allah, pourquoi tu ne me confies pas un commandement comme tu l'as fait avec untel?". Le Prophète répondit: "Après moi vous trouverez du favoritisme; soyez alors patients jusqu'à ce que vous me rencontreriez auprès du Bassin".

Hudhayfa ibn Al-Yamân (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Tandis que tout le monde interrogeait l'Envoyé d'Allah (pbAsl) sur le bien, moi, je l'interrogeais sur le mal par crainte d'en être atteint. - "O Envoyé d'Allah, lui dis-je, nous étions dans l'ignorance et dans le mal; quand Allah nous a envoyés ce bien (c.-à-d. l'islam). Est-ce que, après ce bien le mal viendra-t-il de nouveau?". - "Oui", répondit-il. - "Et, repris-je, après ce mal, il y aura-t-il du bien?". - "Oui, mais il ne sera jamais pur". - "Qui le troublera?". - "Des gens qui suivront une autre Sunna que la mienne et qui guideront vers une autre voie que ma bonne voie et dont tantôt vous approuverez les actes, tantôt vous les désapprouverez". - "Et après ce bien, y aura-t-il encore de mal?". - "Oui, il y aura des hérauts aux portes de l'Enfer, qui appelleront à eux les gens et qui précipiteront dans l'Enfer ceux qui répondront à leur appel". - "O Envoyé d'Allah, lui dis-je, décriez-nous ces hérauts". - "Ils seront de notre race et ils parleront notre langue". - "Que m'ordonnes-tu de faire si j'assiste à cela?". - "Tu devras suivre la communauté des musulmans et leur leader". -

"Mais si (alors) les musulmans n'ont ni communauté, ni leader?". - "Ecarte-toi de toutes ces sectes, devrais-tu pour cela ne manger que les racines d'un arbre et rester ainsi jusqu'à ce que la mort t'advienne".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Que celui qui voit son émir faire quelque chose de répréhensible prenne patience, car quiconque se séparera de la Communauté de la distance d'un empan mourra de la mort des idolâtres antéislamiques".

Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: Le jour d'Al-Hudaybiya, nous étions mille quatre cents hommes et nous prêtres serment (au Prophète). Sous l'arbre, un Samura, `Umar tint la main du Prophète (pour lui prêter serment). Le transmetteur ajoute: "Nous prêtres au Prophète le serment de ne pas fuir le combat et non de combattre jusqu'à la mort".

D'après Al-Musayyab ibn Hazan (qu'Allah soit satisfait des deux), Sa`îd ibn Al-Musayyab a dit: "Mon père fut au nombre de ceux qui avaient prêté serment au Prophète (pbAsl) auprès de l'arbre. Toutefois, l'an suivant quand nous sommes partis pour faire le Hajj; nous passâmes près du lieu où se trouvait l'arbre et nous ne le reconnûmes plus. Mais si vous l'avez vu, vous savez mieux".

D'après Salama (qu'Allah soit satisfait de lui), Yazîd ibn `Abî `Ubayd a dit: Comme je demandai à Salama quel serment ils avaient prêté à l'Envoyé d'Allah (pbAsl), le jour d'Al-Hudaybiya, il me répondit: "De combattre jusqu'à la mort".

Le récit de `Abd-Allah ibn Zayd (qu'Allah soit satisfait de lui): D'après `Abâd ibn Tamîm, quelqu'un vint trouver `Abd-Allah ibn Zayd qui dit: "Voilà que les gens prêtent serment à Ibn Hanzala". - "Quel serment?" - "De combattre jusqu'à la mort". - "Je ne prêterai ce serment à personne après le Prophète (pbAsl)", lui répondis-je.

Le récit de Salama ibn Al-Akwa` (qu'Allah soit satisfait de lui): Yazîd ibn `Abî `Ubayd rapporte que Salama ibn Al-Akwa` étant chez Al-Hajjâj, celui-ci lui dit: "O fils d'Al-Akwa`, tu es donc retourné sur tes pas pour vivre dans le désert?". - "Non, répondit-il; mais l'Envoyé d'Allah (pbAsl) m'a autorisé à m'établir dans le désert".

Mujâchi` ibn Mas`ûd As-Sulamî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: Etant venu trouver le Prophète (pbAsl), je lui dis: "Reçois notre serment de prendre part à l'hégire". - "L'hégire est passée, répondit-il; elle est tout entière à ceux qui la firent. Toutefois vous pouvez me prêter serment d'allégeance selon lequel vous vous conformez à l'islam, au djihad et au bien".

D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui), le jour de la prise de La Mecque, le Prophète (pbAsl) a dit: "Vous n'êtes point tenus d'émigrer, mais vous devez faire la guerre sainte avec une bonne intention. Si on vous invite à faire le djihad, obéissez".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), on interrogea le Prophète (pbAsl) au sujet de l'hégire. Et lui de répondre: "Il n'y a plus d'hégire après la conquête de la Mecque. Mais il reste la guerre sainte avec une bonne intention. Si on vous invite à faire le djihad, obéissez".

D'après `Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui), un bédouin interrogea l'Envoyé d'Allah au sujet de l'émigration (il voulait quitter son désert et s'installer à Médine). - "Malheur à toi!, lui répondit le Prophète, c'est une chose grave. As-tu des chameaux?". - "Oui!", répondit l'homme. - [b]"Verses-tu l'aumône de chameaux".[b]- "Oui!", répliqua l'homme. - "Eh bien! reprit le Prophète, accomplis des œuvres pies (à travers les mers),

certes Allah ne laissera pas aucune de tes œuvres sans récompense".

D'après `A'icha, la femme du Prophète (qu'Allah soit satisfait d'elle), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) mettait à l'épreuve toutes les Croyantes qui émigraient vers lui, au moyen de ce verset: O Prophète! Quand les Croyantes viennent te prêter serment d'allégeance, (et en jurent) qu'elles n'associeront rien à Allah, qu'elles ne voleront pas, qu'elles ne se livreront pas à l'adultère... jusqu'à la fin du verset. `A'icha ajouta: Les croyantes qui acceptent ces conditions, ont ainsi prêté légitimement serment d'allégeance. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) se contentait de leur dire: "Vous pouvez s'en aller. J'accepte votre serment". `A'icha poursuivit: Mais, par Dieu! Jamais sa main ne toucha la main d'aucune d'elles. Le pacte de fidélité se changeait plutôt oralement.

Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Quand nous prêtons serment de fidélité à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) en déclarant que nous obéirons à ses ordres, il nous dit: "Dans la mesure où vous le pourrez".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),
Au jour de la bataille de 'Uhud, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) me passa en revue. Comme je n'avais alors que quatorze ans, le Prophète ne m'admit pas (parmi les combattants). A une autre revue, le jour de la bataille du Fossé, comme j'avais quinze ans, il m'admit.

D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) interdit d'emporter le Coran au cours d'un voyage en pays ennemi.

Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:
Le Prophète (pbAsl) organisa une course de chevaux; les chevaux qui avaient été entraînés avaient à parcourir la distance séparant Al-Hafyâ' du col d'Al-Wadâ', tandis que ceux qui n'avaient pas été entraînés avaient à parcourir la distance séparant le col d'Al-Wadâ' de la mosquée des Banû Zurayq.

Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Les chevaux auront le bien à leurs toupets jusqu'au Jour de la Résurrection".

D'après `Urwa Al-Bâriqî (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Le bien est attaché aux toupets des chevaux jusqu'au Jour de la Résurrection, par lesquels sont gagnés la récompense céleste et le butin".

Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "La bénédiction est aux toupets des chevaux".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Allah s'est engagé vis-à-vis de celui qui combat dans Son sentier et qui n'a quitté sa demeure que dans ce but et par croyance en Lui et en Ses messagers à le faire entrer au Paradis ou à le ramener à sa demeure avec la récompense ou le butin qu'il aura acquis. Par Celui qui possède l'âme de Muhammad entre Ses mains, tout homme qui a reçu une blessure pour la cause d'Allah n'arrivera pas au Jour de la Résurrection autrement qu'avec sa plaie répandant un liquide couleur de sang et ayant le parfum de musc. Par Celui qui détient l'âme de Muhammad dans Ses mains, je crains que certains Croyants éprouveraient de la peine à me voir partir sans eux et d'autre part, je ne peux pas leur fournir de montures. Sans cela, je ne saurais resté à Médine en arrière d'aucun des détachements qui s'en vont combattre dans le sentier d'Allah. Par Celui qui détient l'âme de Muhammad entre Ses mains, j'aimerais combattre dans le sentier d'Allah, à y être tué, puis ressuscité, pour être de nouveau tué, de nouveau ressuscité et ainsi de suite".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "Il n'est point de mort, ayant obtenu auprès d'Allah une récompense, qui se réjouirait à l'idée de revenir sur cette terre, obtînt-il même tout ce bas monde et ce qu'il contient; exception faite du martyr, celui-ci souhaiterait revenir sur terre pour être de nouveau tué (dans la voie d'Allah), en raison de la récompense prodiguée (dans l'au-delà) au martyr".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

On demanda à l'Envoyé d'Allah (pbAsl): "Indique-moi une œuvre qui ait la valeur de la guerre sainte dans le sentier d'Allah - que soient exaltées Sa toute-puissance et Sa grandeur". Et le Prophète de répondre: "Il vous est insupportable". Sur l'insistance des Compagnons qui lui répétèrent la question deux ou trois fois, le Prophète opposait le même refus. A la troisième fois, il dit: "Le combattant dans le sentier d'Allah est pareil au fidèle qui jeûne, passe la nuit à prier et se plie aux ordres émis dans les versets d'Allah sans aucune interruption jusqu'à ce que ce combattant soit de retour".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "Une seule matinée ou une seule soirée de marche dans la voie d'Allah vaut mieux que ce bas monde et tout ce qu'il contient".

D'après Sahl ibn Sa'd 'As-Sâhilî (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "Une seule matinée de marche effectuée par un Serviteur dans le sentier d'Allah vaut mieux que ce bas monde et ce qu'il contient".

D'après 'Abû 'Ayyûb (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "Une seule matinée ou une seule soirée de marche dans le sentier d'Allah, vaut mieux que tout ce sur quoi le soleil se lève et se couche".

D'après 'Abû Sa'îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui),

un homme vint trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et dit: "Quel est l'homme le plus méritant?". Il répondit: "C'est le combattant dans le sentier d'Allah qui y sacrifie sa personne et ses biens". - "Et qui ensuite?", demanda l'homme. - "C'est le fidèle, répondit-il, qui, réfugié dans un défilé de montagnes, se livre à l'adoration d'Allah son Seigneur et s'abstient de nuire aux gens".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Allah accueillera en souriant deux hommes dont l'un aura tué l'autre et les fera entrer au Paradis". Les Compagnons répliquèrent alors: - "Comment donc?". - "Tel est le cas d'un combattant dans le sentier d'Allah qui meurt en martyr; puis Allah, agréera le repentir de son meurtrier qui embrassera l'islam, combattra dans le sentier d'Allah et mourra également en martyr".

D'après Zayd ibn Khâlid Al-Juhanî (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Celui qui équipe efficacement un guerrier dans le sentier d'Allah est lui-même en expédition dans le sentier d'Allah et celui qui le remplace en subvenant aux besoins de sa famille est lui-même en expédition".

Al-Barâ' (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Quand fut révélé ce verset: Ne sont pas égaux ceux des Croyants et ceux qui luttent ... dans le sentier d'Allah, le Prophète ordonna d'appeler Zayd. Celui-ci vint pour mettre ce verset par écrit. Alors, Ibn 'Umm Maktûm, se plaignit de son aveuglement. Alors ce verset fut révélé Ne sont pas égaux ceux des Croyants qui restent chez eux - sauf ceux qui ont quelque infirmité.

Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Un homme dit au Prophète: "Où est-ce que je serai, si je suis tué (dans le combat pour la cause d'Allah)?". - "Au Paradis", répondit le Prophète. L'homme jeta aussitôt quelques dattes qu'il avait dans la main, puis alla combattre jusqu'à ce qu'il fut tué. D'après Suwayd, "un homme dit au Prophète (pbAsl) le jour de 'Uhud.

Al-Barâ' (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Un homme des Banû An-Nabî, - une tribu des 'Ansâr - vint dire au Prophète: "Je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que tu es Son serviteur et Son envoyé", puis il combattit et fut tué. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit alors: "Celui-ci a peu œuvré, mais a été considérablement récompensé".

'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Mon oncle dont je pris le nom n'avait pas pris part à la bataille de Badr avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Il en fut désolé et dit: "Je n'ai pas pris part au premier combat livré par le Prophète (pbAsl) aux polythéistes. Mais, si Allah me permet d'assister à un autre en compagnie du Prophète (pbAsl), Il verra comment je me comporterai". Et il craignit de dire autre chose. Ensuite, il assista en compagnie du Prophète (pbAsl) à la bataille de 'Uhud. Et comme Sa'd ibn Mu'âdh se présentait à lui, 'Anas lui dit: "O 'Abû `Amr où (vas-tu)?" - "Je sens, lui répondit-il, le parfum du Paradis s'exhalant de 'Uhud". Il ajoute: Nous trouvâmes tué et son corps percé de plus de quatre-vingts blessures, coups de sabre, de lance, de flèches. Sa sūr, ma tante Ar-Rubayyi' bint An-Nadr a dit: "Je n'ai reconnu mon frère que du bout d'un de ses doigts"; et ce verset fut révélé: Il est, parmi les Croyants, des hommes qui ont été sincères dans leur engagement envers Allah. Certains d'entre eux ont atteint leur fin et d'autres attendent encore; et ils n'ont varié aucunement (dans leur engagement) il dit: "On croyait qu'il avait été révélé au sujet de lui et de ses compagnons".

D'après 'Abû Mûsa Al-'Ach`arî (qu'Allah soit satisfait de lui),

un bédouin vint trouver le Prophète (pbAsl) et lui dit: "O Envoyé d'Allah! Un homme combat pour s'attribuer un butin, un autre combat pour être mémorisé et un autre combat pour étaler sa bravoure. Qui donc parmi tous ceux-là est-il considéré comme un combattant dans le sentier d'Allah?". Et le Prophète (pbAsl) de répondre: "Celui qui combat pour que la parole d'Allah ait le dessus".

D'après `Umar ibn Al-Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "Les actes ne valent que par l'intention. A chaque homme il ne sera tenu compte que de ses intentions. Pour celui qui aura émigré en vue d'Allah et de son Envoyé, son émigration lui sera comptée pour Allah et Son Envoyé. Quant à celui qui aura émigré en vue de biens terrestres, ou afin de trouver une femme à épouser, son émigration sera comptée suivant le but qui aura dicté son voyage".

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait l'habitude d'aller chez 'Umm Harâm bint Milhân (une vieille femme) qui lui servait à manger. Elle était la femme de `Ubâda ibn As-Sâmit. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) entra un jour chez elle. 'Umm Harâm lui servit à manger, puis se mit à lui épouiller la tête. Le Prophète (pbAsl) s'endormit, puis, quelque temps après, il se réveilla en riant: "Qu'est-ce qui te fait rire, Envoyé d'Allah?", lui demanda-t-elle. - "Ce sont des gens de ma Communauté, répondit-il, qui viennent d'être offerts à ma vue. Ils font une expédition dans le sentier d'Allah et naviguent en pleine mer, tels des rois sur leurs trônes - ou comme des rois assis sur leurs trônes". - "Demande au Seigneur, Envoyé d'Allah, reprit-elle, que je sois parmi eux". Il invoqua alors Allah en sa faveur, puis posa de nouveau sa tête (et s'endormit). Ensuite, il se réveilla en riant: "Qu'est-ce qui te fait rire, Envoyé d'Allah?", demanda-t-elle. - "Ce sont, répondit-il, des gens de ma Communauté qui viennent d'être offerts à ma vue. Ils sont en expédition dans le sentier d'Allah..." Et il fit la même description que la première fois. - "O Envoyé d'Allah, dit-elle, prie Allah pour que je sois parmi eux". - "Tu es déjà avec les précédents", répondit-il. 'Umm Harâm bint Milhân s'embarqua effectivement du temps de Mu'âwiya ibn 'Abî Sufyân; et, au moment où elle venait de quitter le navire, sa monture s'étant abattue, elle mourut.

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "Un homme qui, sur sa route, trouve une branche d'épines et l'écarte de son chemin, Allah lui en saura gré et lui pardonnera ses péchés". Puis il ajouta: "Il est cinq types

de martyr: Celui qui meurt empesté; celui qui succombe à des coliques (le mot doit s'étendre à toutes les maladies des entrailles: dysenterie, choléra, etc.); celui qui meurt noyé; la victime d'un effondrement et celui qui meurt en combattant dans le sentier d'Allah, que soient exaltées Sa toute-puissance et Sa grandeur".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "La peste constitue un martyr pour tout musulman".

D'après Al-Mughîra (qu'Allah soit satisfait de lui),
j'ai entendu le Prophète (pbAsl) dire: "Il y a des gens de ma Communauté qui ne cesseront de triompher des hommes (par la vérité), jusqu'à ce que vienne à eux le commandement d'Allah et alors ils seront également vainqueurs".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Le voyage est une expérience douloureuse. Il vous prive du sommeil, de nourriture et de boisson. Dès que vous réalisez le but du voyage, retournez promptement à votre famille!"

'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
"Le Prophète (pbAsl) ne rentrait jamais chez lui de nuit; il ne rentrait que le matin ou le soir".

n° 34 Chasse, animaux à égorger et ce qu'on doit en manger

'Adiyy ibn Hâtim (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
"O Envoyé d'Allah, j'avais lancé mon chien dressé en prononçant le nom d'Allah". - "Si, me répondit-il, tu lances ton chien dressé en invoquant Allah, mange le gibier". - "Même s'ils (les chiens dressés) l'ont tué?". - "Même s'ils l'ont tué. Mais si tu trouves avec ton chien, un chien étranger n'en mange pas". - "Et si je lance mon épieu?". - "Mange le gibier qui aura été percé par l'épieu. Quant à celui qui aura été atteint par le travers de l'arme ne le mange pas".

Récit de 'Abû Tha`laba Al-Khuchanî (qu'Allah soit satisfait de lui):
Je vins trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et lui dis: "O Envoyé d'Allah, nous habitons un pays appartenant aux gens du Livre et nous mangeons dans leurs vases; la contrée que j'habite est giboyeuse; j'y chasse à l'arc et j'y chasse avec un chien dressé et avec un autre qui ne l'est pas. Dis-moi ce qu'il nous est permis de faire en ces cas". - "Pour ce qui est, me répondit-il, du fait d'être dans un pays appartenant aux gens du Livre et de manger dans leurs vases, si vous trouvez d'autres vases que ceux dont ils se servent, ne mangez pas dans leurs vases; mais si vous n'en trouvez pas, lavez ces vases, servez-vous-en pour manger. Quant à la question du pays giboyeux, chasse-y avec ton arc en invoquant le nom d'Allah et mange le gibier ainsi tué. Si tu chasses avec ton chien dressé en invoquant le nom d'Allah, mange également le gibier qu'il prendra. Si tu chasses avec ton chien non dressé et que tu arrives à temps pour égorger la pièce de gibier selon les rites, mange-la".

D'après 'Abû Tha`laba (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Si tu lances ta flèche pour chasser un gibier et que tu perds sa trace pour le retrouver dans la suite, manges-le à moins qu'il ne soit putréfié".

D'après 'Abû Tha`laba (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a défendu de manger la chair des animaux carnassiers.

Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
L'Envoyé d'Allah nous envoya avec, en tête, 'Abû `Ubayda, intercepter une caravane des

Qoraychites, et nous donna pour toute provision une besace de dattes. 'Abû `Ubayda nous distribuait ces dattes, une à une. Un homme demanda: "Comment les mangiez-vous?". Et Jâbir de répondre: "Nous les sucions de la même manière qu'un nourrisson tête (le sein de sa mère), puis nous buvions de l'eau ensuite et cela nous suffisait toute une journée. Nous cueillions aussi les feuilles d'arbres que nous humections d'eau pour les manger. Nous partîmes vers la côte et il nous sembla voir sur le rivage comme un petit monticule de sable. Nous nous approchâmes et nous trouvâmes un grand mammifère marin connue sous le nom de cachalot". 'Abû `Ubayda s'écria: "Un animal mort à manger? Non; nous sommes les messagers de l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Nous faisons une expédition dans le sentier d'Allah. Mais puisque nous sommes contraints mangez-en". Nous restâmes un mois à consommer la chair de ce cachalot, à savoir que nous étions trois cents hommes et nous finîmes par s'engraisser. Je nous revois en train de puiser de la graisse de son il dans des jarres et de couper dans sa chaire des morceaux de lénormité d'un bouquetin. 'Abû `Ubayda fit installer treize hommes dans le creux de son il et prit l'une de ses côtes et la fit dresser (comme un arc); puis fit passer dessous le plus grand chameau que nous avions, après l'avoir surchargé de bagages. Enfin, nous prîmes de sa viande après l'avoir coupée en tranches et séchée. Lorsque nous retournâmes à Médine, nous mîmes l'Envoyé d'Allah (pbAsl) au courant de l'événement et il nous répondit: "C'est une nourriture qu'Allah vous a accordée. Avez-vous encore de cette viande pour nous donner à manger?". Nous apportâmes à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) de cette viande et il en mangea.

'Abû Tha`laba (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Le Prophète (pbAsl) a interdit la consommation de la chair des ânes domestiques".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"L'Envoyé de Allah (pbAsl) défendit la consommation de la chair des ânes domestiques".

Récit de `Abd-Allah ibn 'Abî 'Awfâ

Ach-Chaybânî a dit: J'ai interrogé `Abd-Allah ibn 'Abî 'Awfâ sur la consommation de la chair des ânes domestiques. Alors, il dit: Nous souffrîmes de la faim au jour de Khaybar, pendant que nous étions en compagnie du Prophète (pbAsl). Or, ayant capturé des ânes domestiques, nous les égorgeâmes. Alors que nos marmites bouillaient, le héraut de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) vint crier "Renversez les marmites! Et ne mangez pas de la chair des ânes domestiques". Je dis: "L'interdiction était absolue! Qu'est-ce qu'il a dit?". - "Nous avons discuté entre nous et certains ont dit: Le Prophète prononça une interdiction absolue et d'autres ont vu qu'il les avait interdits jusqu'à ce que les fidèles rendent le quint au Trésor Public".

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Je ne sais si l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a interdit la consommation de la chair des ânes domestiques, parce qu'ils servaient de monture aux fidèles et qu'il n'aimait pas voir disparaître ces montures, ou si, le jour de Khaybar, ou il interdit au jour de Khaybar (d'une façon absolue) la consommation de la chair des ânes domestiques".

Salama Ibn Al-'Akwa` (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Nous partîmes avec le Prophète (pbAsl) pour Khaybar et Allah nous accorda la victoire. La nuit, les gens allumèrent un grand feu. Le Prophète (pbAsl) demanda alors: "Quel est ce feu? Pourquoi l'avez-vous allumé?". Et les Compagnons de répondre: "Pour faire cuire de la viande". - "Mais quelle viande?", demanda-t-il. - "Celle des ânes domestiques". Le Prophète (pbAsl) sécria alors: "Versez-le contenu des vases et cassez-les". Un homme demanda: "O Envoyé d'Allah! Pouvons-nous verser le contenu des vases et les laver (seulement)". Et le Prophète donna son approbation.

Récit de 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui):

Quand le Prophète conquiert Khaybar, nous chassâmes des ânes sortant du village. Sur ce, nous en avons cuisiné. Mais un héraut du Prophète (pbAsl) se mit à crier: "Allah et Son Envoyé vous interdisent la consommation de la chair des ânes domestiques, parce qu'elle est abomination, œuvre du diable". Alors on renversa le contenu des marmites au moment où elles étaient en pleine

ébullition et remplies de viande.

Récit de Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux):

Pendant l'expédition de Khaybar, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) défendit la consommation de la chair des ânes et toléra celle de la viande des chevaux.

'Asmâ' (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Nous égorgeâmes un cheval du vivant du Prophète (pbAsl) et nous le mangeâmes".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui):

Interrogé au sujet du lézard, le Prophète (pbAsl) répondit: "Je ni le mange, ni interdis sa consommation".

Récit de Khâlid ibn Al-Walîd (qu'Allah soit satisfait de lui),

étant entré avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl) chez Maymûna, femme du Prophète (pbAsl) et la tante maternelle de Khâlid ibn Al-Walîd et d'Ibn `Abbâs, il trouva chez elle un lézard rôti, que sa sœur Hufayda bint Al-Hârith lui avait apporté du Nedjd. Elle en offrit à l'Envoyé d'Allah (pbAsl), mais, comme il était rare qu'il tendit la main pour manger d'un mets avant qu'on ne lui en eût parlé et dit le nom, aussitôt qu'il étendit la main, les femmes présentes l'avisèrent de la nature du mets qu'on lui présenta en lui disant: "C'est du lézard, ô Envoyé d'Allah". Immédiatement, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) écarta sa main. - "Le lézard est-il donc un mets illicite? ô Envoyé d'Allah!", demanda Khâlid ibn Al-Walîd. - "Non, répondit le Prophète; mais comme il n'y en a pas dans mon pays natal, j'éprouve de la répugnance à en manger". - "Alors, ajoute Khâlid, je découpai l'animal et en mangeai devant l'Envoyé d'Allah qui me regardait sans me le défendre".

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

'Umm Hufayd, ma tante maternelle offrit au Prophète (pbAsl) du beurre, du fromage et des lézards. Il mangea du beurre et du fromage et ne goûta pas au lézard qu'il en répugna. Il ajouta: "On mangea du lézard à la table de l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Si le lézard avait été interdit, on n'en aurait pas mangé à la table de l'Envoyé d'Allah (pbAsl)".

Abd-Allah ibn 'Abî 'Awfâ (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Nous fîmes avec le Prophète (pbAsl) sept expéditions au cours desquelles nous mangeâmes des sauterelles".

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Nous partîmes à la chasse d'un lièvre à Marr Az-Zahrân. Les gens se mirent à sa poursuite, mais se lassèrent et ce fut moi qui l'atteignis. Je le pris et l'apportai à 'Abû Talha qui l'égorgea et expédia à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) sa hanche et ses deux cuisses. Quand j'allai les offrir à l'Envoyé d'Allah (pbAsl), il les accepta".

Le récit de `Abd-Allah ibn Al-Mughaffal (qu'Allah soit satisfait de lui):

D'après 'Abû Burayda, `Abd-Allah ibn Al-Mughaffal vit un homme de ses amis lancer des cailloux avec ses doigts et lui dit: "Ne fais plus cela, car l'Envoyé d'Allah (pbAsl) interdisait de le faire, selon une variante, cela lui déplaisait". "Cela, ajouta-t-il, ne sert ni à capturer un gibier, ni à nuire à l'ennemi, mais il risque de casser une dent à quelqu'un ou de lui crever l'œil". Par la suite, ayant vu de nouveau ce même individu lancer des cailloux, `Abd-Allah lui répéta ces mêmes propos: "Ne t'avais-je pas rapporté que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait interdit le jet des cailloux ou tout au moins déclaré que cela lui déplaisait? Puisque tu recommences après cela je ne t'adresserai plus parole pendant telle et telle période".

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Le Prophète (pbAsl) défendit de détenir les bêtes et d'en faire la cible des flèches ou autres".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),

Ibn `Umar passa par des gens qui attachaient une poule pour s'en servir de cible. Quand ils le

virent, ils séparèrent et s'éloignèrent de la poule. Alors Ibn `Umar demanda: "Qui est ce qui a fait ceci? Le Prophète (pbAsl) a maudit quiconque fait autant".

n° 35 Bêtes à sacrifier

D'après Jundab ibn Sufyân (qu'Allah soit satisfait de lui),
J'étais présent aux côtés du Prophète (pbAsl) le jour du sacrifice. Le Prophète fit la prière et, au moment de s'en aller, il remarqua qu'on avait égorgé des bêtes de sacrifice avant la fin de la prière et dit: "Que celui qui a immolé sa bête de sacrifice avant de faire la prière ou pendant que nous faisons la prière, immole une autre bête de sacrifice. Quant à celui qui ne l'a pas encore immolée, qu'il commence à l'égorger (en prononçant) le nom d'Allah".

D'après Al Barâ' ibn `Azib (qu'Allah soit satisfait de lui):
Mon oncle maternel 'Abû Burda a immolé sa bête de sacrifice avant la prière. Le Prophète (pbAsl) dit: "Cette brebis est immolée pour sa chair (et n'est pas considérée comme sacrifice)!"
L'homme dit alors: "O Envoyé d'Allah, j'ai une chèvre âgée de moins d'un an". Et le Prophète de répondre: "Sacrifie-la donc; elle te suffit, mais dorénavant une telle chose ne suffira plus à personne". Et il ajouta: "Quiconque égorge sa bête de sacrifice avant la prière, il l'aura fait pour son propre compte et quiconque l'égorge après la prière, il l'aura fait pour l'amour d'Allah et aura suivi la tradition des musulmans".

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),
le jour du sacrifice, le Prophète (pbAsl) dit: "Quiconque aura immolé sa victime avant la prière, devra refaire le sacrifice". Un homme se leva alors et dit: "O Envoyé d'Allah, ce jour-ci est un jour où l'on aime à manger de la viande". Il fit allusion à ses voisins besogneux pour lesquels il avait hâté l'immolation, et je crois que l'Envoyé d'Allah l'a cru. L'homme poursuivit: "J'ai une jeune chèvre âgée de moins d'un an que je préfère à deux chèvres de boucherie, dois-je l'immoler?". Le Prophète le lui autorisa. "Je ne sais, dit 'Anas, si cette autorisation fut accordée à d'autres que lui ou non". Le Prophète (pbAsl) s'en alla ensuite vers deux béliers qu'il immola. Les fidèles se portèrent vers les béliers et se les partagèrent - ou, suivant une variante - prirent chacun un morceau de viande.

D'après `Uqba ibn `Amir (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) lui ayant donné un troupeau de chèvres afin de les distribuer à ses Compagnons pour qu'ils les sacrifient, il en resta après le partage un chevreau. Comme il fit part de cela au Prophète (pbAsl), celui-ci lui dit: "Sers-t'en pour ton sacrifice". Et Qutayba l'a narré avec une différence minime.

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) immola de ses mains deux béliers cornus, dont la couleur tirait sur le blanc. Il commença par prononcer la basmala (dire au nom d'Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux), puis le takbîr (dire Allah est grand) et finit par poser le pied sur le cou de chaque bête et l'égorger.

D'après Râfi` ibn Khadîj (qu'Allah soit satisfait de lui),
J'ai dit "O Envoyé d'Allah, nous allons rencontrer l'ennemi demain et nous n'avons pas de couteaux". - "Hâte-toi, répondit le Prophète (pbAsl) et fais couler le sang en prononçant le nom d'Allah. Mange de tout animal, exception faite de ses dents ou de ses ongles. Voici pourquoi; la dent est un os et l'ongle est le couteau des Abyssins". Nous prîmes comme butin des chameaux et des moutons. Un chameau ayant échappé, un homme lui décocha une flèche et le cloua sur place. - "Ces chameaux, dit alors l'Envoyé d'Allah (pbAsl), s'effarouchent comme les animaux sauvages. Si l'un d'eux vous échappe, agissez comme on vint de le faire".

Récit de `Alî ibn `Abî Tâlib (qu'Allah soit satisfait de lui),
'Abû `Ubayd a dit: "J'assistai au premier jour de la fête du sacrifice avec `Alî ibn `Abî Tâlib. Celui-ci fit la prière avant de procéder au prône, puis s'adressa aux fidèles en ces termes: "L'Envoyé d'Allah (pbAsl) nous a interdit de manger la chair de vos victimes après le troisième jour".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Ne mangez pas de la chair de vos bêtes de sacrifice plus de trois jours".

Récit de `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):
D'après `Abd-Allah ibn Wâqid, le Prophète (pbAsl) interdit de manger la chair des bêtes de sacrifice plus de trois jours. `Abd-Allah ibn `Abî Bakr dit: Je rappelai ceci à `Amra et elle y ajouta foi, en disant: J'ai entendu `A'icha dire: A l'occasion de la fête du sacrifice, quelques pauvres bédouins se rendirent (à la ville) du vivant du Prophète (pbAsl). Celui-ci dit alors: "Gardez (de la viande) ce qui vous suffira pour trois jours et faites aumône du reste". Quelque temps après, on dit au Prophète: "O Envoyé d'Allah, les gens veulent se servir des bêtes du sacrifice (plus de trois jours) pour faire des outres avec leurs peaux et tirer de la graisse de leurs corps". - "Qu'est-ce qui vous empêche de le faire?", leur répondit le Prophète. - "Mais, ô Envoyé d'Allah, tu nous as interdits de manger de la viande des bêtes du sacrifice plus de trois jours". - "C'était à cause des pauvres bédouins qui s'étaient rendus à la ville cette année-là. Mangez de cette viande comme vous voulez, conservez-en une partie et faites-en aumône".

Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
le Prophète (pbAsl) défendit de manger de la chair des bêtes du sacrifice en dehors de trois jours; puis, il dit: "Mangez-en, faites-en des provisions et gardez-la".

D'après Salama ibn Al-'Akwa` (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Que celui d'entre vous qui a fait le sacrifice ne garde plus dans son habitation rien de la chair des bêtes du sacrifice le matin du quatrième jour". L'année suivante, on demanda à l'Envoyé d'Allah si l'on devait faire comme cette année comme dans l'année précédente. - "Non! L'année précédente a été dure pour le peuple et j'ai désiré que vous veniez en aide aux pauvres en leur distribuant la viande de vos bêtes du sacrifice".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Pas de fara` ni de `atîra (une brebis sacrifiée au mois de rajab)". Ibn Râfi` a ajouté: "Le fara` consistait à sacrifier aux idoles le premier né des chammelles".

n° 36 Boissons

Alî ibn `Abî Tâlib (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
J'ai obtenu comme butin une vieille chamelle au jour de Badr; où j'accompagnais le Prophète (pbAsl) qui m'a donné une autre vieille chamelle. Un jour, je les ai fait sāgenouiller à la porte d'un homme des 'Ansâr. Je voulais porter sur elles de "l'idhkhîr" (plante aromatique) pour le vendre. J'ai été accompagné par un bijoutier des Banû Qaynuqâ` qui devait māider (en achetant lidhkhîr) à subvenir aux frais de mon repas de noces. Hamza ibn `Abd Al-Muttalib faisait ripaille dans cette maison avec une fille esclave qui lui chantait: "O Hamza, allons égorger les vieilles chammelles". Sur ce, Hamza bondit sur son sabre, trancha les bosses des deux chammelles, les éventra et en prit les foies. J'ai demandé à Ibn Chihâb: "Est-ce qu'il a pris quelque chose des bosses?". Il mā répondit: "Il a tranché leurs bosses et les a prises". D'après Ibn Chihâb, `Alî poursuivit: J'ai vu alors cette scène qui mā avait terrifiée; et je me suis rendu chez le Prophète (pbAsl). Celui-ci recevait la visite de Zayd ibn Hâritha. Je lui ai raconté ce qui venait d'arriver; puis, je suis allé avec lui et Zayd pour retrouver Hamza. Le Prophète s'est mis à adresser des reproches à Hamza pour ce qu'il avait fait. Le regardant en face, Hamza s'est écrié: "Qu'êtes-vous donc, vous autres,

sinon des esclaves de mon père?". L'Envoyé d'Allah est revenu sur ses pas à reculons et s'est éloigné deux.

'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Le jour où l'interdiction de la consommation du vin fut révélée j'étais en train de verser à boire aux gens dans la demeure de 'Abû Talha. La liqueur fermentée dont on faisait usage à ce moment était le fadîkh (liqueur fermentée provenant des dattes). Quand on entendit le héraut appeler, 'Abû Talha me dit: "Sors voir qu'est-ce qu'il dit". Comme je sortis, j'entendis le héraut s'écrier: "Attention! La consommation des boissons fermentées est (désormais) interdite!". On répandit alors les boissons fermentées qui s'écoulèrent dans les rues de Médine. Alors, ajoute 'Anas, 'Abû Talha me dit: "Sors et répands cette liqueur". Je sortis et alors que je la répandis, j'entendis quelques gens dire: "Untel et untel ont été tués alors qu'ils avaient de cette liqueur dans le ventre". Peut-être 'Anas a-t-il ajouté: C'est à ce propos que fut révélé ce verset: Ce n'est pas un péché pour ceux qui ont la foi et font de bonnes œuvres en ce qu'ils ont consommé (du vin et des gains des jeux de hasard avant leur prohibition) pourvu qu'ils soient pieux (en évitant les choses interdites après en avoir eu connaissance) et qu'ils croient (en acceptant leur prohibition) et qu'ils fassent de bonnes œuvres.

Jâbir ibn `Abd-Allah Al-'Ansârî (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

"Le Prophète (pbAsl) a interdit de mélanger les raisins secs aux dattes et les dattes non mûres aux dattes mûres".

'Abû Qatâda (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Le Prophète (pbAsl) a dit: "Ne faites pas du vin ni en mélangeant ensemble les dattes non mûres et les dattes fraîches ni en mélangeant ensemble les raisins secs aux dattes mûres; mais il est permis de macérer chacun deux séparément".

D'après `Alî (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) défendit de préparer le vin en faisant usage des gourdes et des vases goudronnés.

D'après `A'icha, la mère des Croyants (qu'Allah soit satisfait d'elle),

Al-'Aswad a dit: J'ai demandé à la mère des Croyants quels étaient les vases dans lesquelles le Prophète (pbAsl) avait défendu de préparer le vin, elle m'a dit: "Il nous a défendu, nous les membres de sa famille, de préparer le vin en faisant usage des gourdes et des vases goudronnés".

D'après Ibn `Umar et Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux),

Sa`îd ibn Jubayr a dit: "J'atteste que Ibn `Umar et Ibn `Abbâs étaient présents lorsque le Prophète (pbAsl) avait interdit de préparer le vin en faisant usage des gourdes, des jarres, des vases goudronnés et des tonneaux de palmiers".

Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

"Quand le Prophète (pbAsl) avait interdit de préparer le vin en faisant usage de certains vases, on lui fit remarquer que les gens ne pouvaient pas tous se procurer des outres; alors il toléra l'usage des jarres non goudronnées".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Interrogé sur la bit` (boisson fermentée à base du miel), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) répondit: "Toute boisson enivrante est prohibée".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Tout ce qui enivre est du vin et tout ce qui enivre est prohibé. Quiconque continue à boire des liqueurs enivrantes dans l'ici-bas jusqu'à sa mort et ne revient pas à résipiscence, en sera privé dans l'au-delà".

D'après Sahl ibn Sa`d (qu'Allah soit satisfait de lui),

'Abû 'Usayd As-Sâ'idî invita l'Envoyé d'Allah (pbAsl) à sa noce. Ce fut la femme qu'il épousait, la nouvelle mariée, qui les servait. - "O, dit Sahl, savez-vous ce qu'elle a servi à boire à l'Envoyé d'Allah (pbAsl)? Elle avait fait macérer des dattes, pendant la nuit, dans un grand récipient et quand le Prophète eut mangé, elle lui a servi à boire cette boisson".

Sahl ibn Sa'd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

On avait parlé au Prophète (pbAsl) d'une femme des Arabes. Il donna ordre à 'Abû 'Usayd de la mander (le Prophète voulut l'épouser). 'Abû 'Usayd fit alors venir cette femme qui vint et séjourna à la forteresse des Banû Sâ'ida. Le Prophète (pbAsl) s'y rendit et lorsqu'il entra chez elle, il vit une femme qui baissait la tête. Comme le Prophète (pbAsl) lui adressa la parole, elle s'écria: "Je me réfugie auprès d'Allah contre toi". - "Eh bien, répondit-il, tu t'es assurée un refuge contre moi (je ne vais pas t'épouser)". - "Sais-tu, demanda-t-on à cette femme, qui était cette personne?". - "Non", répliqua-t-elle. - "C'était, lui dit-on, l'Envoyé de Allah (pbAsl) qui venait demander ta main". - "J'étais trop indigne (pour l'avoir traité ainsi)", s'écria-t-elle. Sahl dit: Le Prophète (pbAsl) se rendit ensuite à la Saqifa des Banû Sâ'ida; s'assit, lui et ses Compagnons, puis dit: "O Sahl, donne-nous à boire (du vin qui n'a pas été encore fermenté)". [b]Je leur donnai à boire dans le bol que voici.

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),

J'ai servi à boire au Prophète (pbAsl) dans mon bol que voici de toutes les boissons: [b]"Le miel, le vin (non fermenté), l'eau et le lait".

'Abû Bakr (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Quand nous nous mîmes en route de La Mecque vers Médine avec le Prophète (pbAsl) et alors que nous passions près d'un berger, le Prophète eut soif. J'allai donc lui traire un peu de lait; puis, je le lui apportai. Il le but et je fus alors satisfait".

'Abû Humayd As-Sâ'idî (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

J'apportai un bol du lait d'An-Naqî' au Prophète (pbAsl), qui ne fut pas couvert. L'Envoyé d'Allah me dit alors: "Pourquoi ne l'as-tu pas couvert, ne fût-ce qu'avec un petit bâton placé en travers sur le vase?". 'Abû Humayd a ajouté: "Il (le Prophète) nous a enjoint de faire deux choses pendant la nuit: attacher les ouvertures des outres et fermer les portes".

Jâbir ibn 'Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

Nous étions avec le Prophète (pbAsl), lorsqu'il nous demanda de lui donner à boire. Un homme lui dit alors: "O Envoyé d'Allah! Peut-on te donner à boire du nabîdh (boisson délicieuse à base de dattes)?" - "Oui", répondit-il. L'homme partit et revint avec un verre plein de nabîdh. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit alors: "Pourquoi ne l'as-tu pas couvert ne fût-ce qu'avec un petit bâton?" Puis il en but.

D'après Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "(Quand la nuit tombe), couvrez les vases, attachez les ouvertures des outres, fermez les portes, éteignez les lampes, car le démon ne peut pas dénouer les outres, ni ouvrir les portes, ni découvrir les vases. Si l'un de vous ne trouve pour couvrir son vase qu'un petit bâton qu'il mit en travers (sur le vase) en invoquant le nom d'Allah, qu'il le fasse; car, une souris pourrait mettre le feu à une maison".

D'après Ibn 'Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: "Ne laissez pas le feu allumé dans vos demeures quand vous dormez".

'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Une maison de Médine fut brûlée avec ses habitants pendant la nuit. Quand on vint entretenir le Prophète (pbAsl) de cet événement, il dit: "Le feu est votre ennemi. Quand vous allez dormir, éteignez-le".

Umar ibn 'Abî Salama (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

(Pendant mon enfance), j'étais sous la tutelle de l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Comme (en mangeant) je mettais la main dans le plat de tous les côtés, il me dit: "Garçon, commence par prononcer le nom d'Allah - en disant: (Au nom d'Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux), sers-toi de ta main droite et mange (du côté) qui est devant toi".

'Abû Sa`îd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) interdit de ployer les outres (pour y boire).

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:
"Je donnai à boire de l'eau de Zamzam à l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Il la but en restant debout".

'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
"Le Prophète (pbAsl) respirait trois fois en buvant (en dehors du vase dont il se servait)".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),
on apporta à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) du lait mélangé avec de l'eau au moment où il avait à sa droite un bédouin et à sa gauche 'Abû Bakr. Il but, puis passa le reste au bédouin en disant:
"Commencez par celui qui est à droite, puis celui qui est à gauche".

Sahl ibn Sa`d As-Sâ`idî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
On apporta au Prophète (pbAsl) un bol et il y but. A sa droite, se trouvait un jeune homme et à sa gauche se trouvaient des hommes âgés. - "Jeune homme, dit-il, me permets-tu de passer le bol aux hommes âgés?" - "Par Dieu, répondit le jeune homme, je ne suis pas disposé à céder, à qui que ce soit, ma part de ce qui reste de toi". Alors, le Prophète (pbAsl) lui passa le bol dans sa main.

D'après Ibn Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Quand l'un de vous a mangé, qu'il ne s'essuie pas les mains avant de les avoir léchées ou fait lécher par quelqu'un d'autre".

'Abû Mas`ûd Al-'Ansârî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Un homme des 'Ansâr, connu sous le nom de 'Abû Chu`ayb, avait un serviteur qui travaillait comme boucher. Un jour, cet homme rencontra le Prophète (pbAsl) et s'aperçut de son visage qu'il avait faim. Il alla aussitôt trouver son serviteur et lui dit: "Prépare-nous un repas pour cinq personnes, car je compte inviter le Prophète (pbAsl) qui sera le cinquième des cinq". Il invita l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui fut le cinquième convive. Un homme les ayant suivis, le Prophète (pbAsl) dit: "Cet homme nous a suivis bien qu'il ne fût pas invité. Si tu veux, permets-lui d'entrer avec nous; sinon, qu'il nous quitte?". - "Qu'il entre, ô Envoyé d'Allah", répondit 'Abû Chu`ayb.

Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:
Pendant qu'on creusait le Fossé, je remarquai que le Prophète (pbAsl) souffrait vivement de la faim. Je me rendis aussitôt auprès de ma femme et lui dis: "As-tu quelque chose à manger? Je viens de remarquer que le Prophète (pbAsl) souffrait vivement de la faim". Elle me sortit un sac contenant un sâ` (8 poignées) d'orge; et, comme nous avions un petit mouton élevé à la maison, je l'égorgeai, pendant qu'elle s'occupait à moudre l'orge. Elle acheva sa besogne en même temps que la mienne, je découpai alors le mouton et le mis dans la marmite; puis comme j'allai retourner vers l'Envoyé d'Allah (pbAsl), ma femme me dit: "Surtout ne t'embarrasse pas devant l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et ceux qu'il amènera avec lui (c.-à-d. n'invite pas un grand nombre de gens avec lui pour que la nourriture leur suffise)". Arrivé auprès de lui, je le pris à part et lui dis: "O Envoyé d'Allah, nous avons égorgé un petit mouton que nous avons et avons préparé de la farine avec un sâ` d'orge que nous possédions, viens et amène quelques (de trois à dix) personnes avec toi". Le Prophète (pbAsl) s'écria alors: "Eh! Les gens du Fossé, Jâbir vous a préparé un banquet, venez et dépêchez-vous". Puis, s'adressant à moi: "Ne retirez pas, me dit-il, votre marmite du feu et ne pétrissez pas votre pâte avant que je sois arrivé". Je rentrai chez moi et l'Envoyé d'Allah (pbAsl) y arriva, précédant la foule. - "Qu'as-tu fait?", s'écria ma femme en voyant cette foule. - "J'ai fait ce que tu m'avais dit de faire", lui répondis-je. Puis, elle apporta la

pâte au Prophète qui cracha dessus; il bénit ensuite la pâte et allant vers la marmite il y cracha également; puis, l'ayant bénite, il dit à ma femme: "Appelle une boulangère pour qu'elle fasse le pain avec toi et prends du bouillon de la marmite sans la retirer du feu". "Il y avait là mille convives et, je jure par Dieu, ils mangèrent à satiété et partirent en laissant encore des vivres; alors que notre marmite bouillait toujours, son contenu n'ayant point diminué et la pâte avec laquelle nous faisons le pain - comme Ad-Dahhâk l'a dit - n'avait pas diminué de volume".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),
'Abû Talha dit à 'Umm Sulaym: "Je viens d'entendre l'Envoyé d'Allah (pbAsl) parler d'une voix affaiblie, je vois qu'il souffre de la faim. As-tu quelque chose (à manger) par-devers toi?". - "Oui", répondit-elle. Et alors elle fit sortir quelques pains d'orge; les enveloppa dans lûn de ses voiles, puis, plaça le tout sous ma tunique et le fixa à mon bras à l'aide du reste de sa voile. Elle m'envoya ensuite vers l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Je partis avec ces pains et trouvai l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dans la mosquée, entouré des fidèles. Comme je restai debout devant l'assistance, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) me demanda si c'était bien 'Abû Talha qui m'envoyait. - "Oui", repris-je. - "Pour un repas?" ajouta-t-il. - "Oui", repris-je. Alors, s'adressant à ceux qui étaient avec lui, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit: "Partons". Il se mit aussitôt en marche et je le précédai. Arrivé chez 'Abû Talha, je lui fis part de ce qui arrivait. - "O 'Umm Sulaym, dit 'Abû Talha, voici l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui arrive avec du monde et nous n'avons pas de quoi les nourrir". - "Allah et Son Envoyé savent mieux que personne (ce qui doit arriver)", me répondit-elle. 'Abû Talha se porta à la rencontre de l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Puis l'Envoyé d'Allah (pbAsl), accompagné de son amphitryon, arriva et dit: "Allons, 'Umm Sulaym, apporte-nous ce que tu as". Elle servit ces mêmes pains (qu'elle lui avait déjà destiné) et l'Envoyé d'Allah (pbAsl) donna ordre de les émietter. Puis 'Umm Sulaym pressa une outre de graisse et assaisonna les miettes. Après avoir prononcé sur ce plat les paroles qu'Allah voulut lui faire dire, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) ajouta: "Fais entrer dix de mes Compagnons". L'invitation fut faite; ces dix personnes mangèrent de façon à être repues et sortirent ensuite. - "Fais-en entrer dix autres", reprit-il. L'invitation fut faite; ces dix autres mangèrent, se rassasièrent et sortirent. - "Fais-en entrer encore dix", ajouta-t-il. L'invitation fut faite; ils mangèrent, se rassasièrent et sortirent. Enfin, tout le monde mangea et se rassasia. Il y avait soixante-dix personnes - ou suivant une variante - quatre-vingts.

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),
un couturier invita le Prophète (pbAsl) à manger d'un mets qu'il avait préparé. J'allai avec le Prophète (pbAsl), poursuivit 'Anas, et le tailleur présenta au Prophète du pain d'orge et un potage dans lequel il y avait des courges et de la viande séchée. Je vis l'Envoyé d'Allah (pbAsl) rechercher les morceaux de courge tout autour du plat.

Abd-Allah ibn Ja`far (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
"J'ai vu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) manger des dattes fraîches avec du concombre".

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),
J'ai vu le Prophète (pbAsl) manger des dattes, en étant assis ayant les jambes étendues.

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
Jabala ibn Suhaym a dit: Ibn Az-Zubayr nous donnait des dattes durant la famine que nous avions. Alors que nous mangions, Ibn `Umar passa près de nous et dit: "Ne mangez pas deux dattes à la fois, car le Prophète (pbAsl) l'interdit, à moins que permission ne soit prise (soit des voisins de table, soit de l'hôte)".

D'après Sa`d (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Quiconque mange, chaque matin, sept dattes de ses deux plaines (couvertes de pierres noires), ne sera pas atteint d'aucun poison jusqu'au soir".

D'après Sa`id ibn Zayd ibn `Amr ibn Nufayl (qu'Allah soit satisfait de lui):
J'ai entendu le Prophète (pbAsl) dire: "La kam'a (un des noms de la truffe blanche) est une sorte de manne (nourriture miraculeuse envoyée aux enfants d'Israël dans le désert, en ce sens que cela vient sans être cultivé); son suc est un remède pour les yeux".

Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:
Nous étions avec le Prophète à Marr Az-Zahrân en train de cueillir des Kabâths (les fruits d'arak mûrs). - "Choisissez les noirs, s'écria l'Envoyé d'Allah (pbAsl), ce sont les meilleurs". - "O Envoyé d'Allah, alors, lui dit-on, il paraît que tu as gardé les moutons". - "Oui, nous répondit-il, y a-t-il un prophète qui ne les ait pas gardés?".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
un homme vint trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et lui dit: "J'ai très faim". Le Prophète envoya (demander) à l'une de ses femmes de quoi lui donner à manger, elle lui répondit: "Par Celui qui t'a envoyé par la Vérité, nous n'avons absolument rien sinon de l'eau". Comme il envoya (demander) à une autre, il reçut toujours la même réponse: "Je n'ai que l'eau". Il reçut cette même réponse de toutes ses femmes. Puis, le Prophète s'adressa aux fidèles: "Celui qui accordera l'hospitalité à cet homme cette nuit, Allah lui fera miséricorde". Un homme des 'Ansâr se leva alors et dit: "Moi, Envoyé d'Allah". Puis il emmena l'homme dans sa demeure et dit à sa femme: "As-tu quelque chose à manger?" Elle lui répondit: "Nous n'avons rien autre que le souper de nos enfants". Il lui dit alors: "Occupe-les par un moyen quelconque, et quand notre hôte entrera, éteints la lumière et fais-le croire que nous mangeons et lorsqu'il commencera à manger éteints la lampe". Cet homme des 'Ansâr s'assit avec sa femme et l'hôte prit son repas. Le lendemain matin, quand l'homme des 'Ansâr alla trouver le Prophète (pbAsl), celui-ci lui dit: "Allah a admiré la façon dont vous avez traité votre hôte cette nuit".

D'après `Abd-Ar-Rahman ibn 'Abî Bakr (qu'Allah soit satisfait de lui),
Nous étions cent trente personnes avec le Prophète (pbAsl), il nous dit: "Y a-t-il quelqu'un d'entre vous qui a de la nourriture?". Or il se trouva qu'un homme en avait un sâ` (mesure de 8 poignées de grandeur moyenne) ou presque une quantité équivalente de farine qu'on fit pétrir. A ce moment, arriva un polythéiste, de haute stature et aux cheveux ébouriffés; il conduisait un troupeau de moutons. - "A vendre ou à faire cadeau - ou suivant une variante à faire donation?", lui demanda le Prophète (pbAsl). - "Non, à vendre", répliqua l'homme. Le Prophète acheta de lui une brebis qu'on prépara; puis l'Envoyé d'Allah (pbAsl) ordonna d'en faire rôti le foie. Le rapporteur poursuivit: "J'en jure par Dieu, il n'y eut pas un seul de ces cent trente hommes à qui l'Envoyé d'Allah (pbAsl) n'offrit un morceau de ce foie rôti. On servit un morceau à chacun de ceux qui étaient présents et on mit en réserve la part des absents. On fit remplir deux grands plats, nous en mangeâmes jusqu'à la satiété et il resta encore une part dans les deux plats, que je chargeai sur le chameau. Tel était le récit (ou quelque chose d'approchant)".

D'après `Abd-Ar-Rahman ibn 'Abî Bakr (qu'Allah soit satisfait Des deux),
(Ceux qu'on appelait) les gens de la Suffa étaient des gens pauvres et l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit un jour: "Que celui qui a de la nourriture pour deux personnes, emmène une troisième; et que celui qui a de la nourriture pour quatre personnes, emmène une cinquième ou une sixième ou quelque chose d'approchant". 'Abû Bakr emmena alors trois personnes tandis que l'Envoyé

d'Allah (pbAsl) emmena dix convives. Les trois qu'emmena 'Abû Bakr furent, dit `Abd-Ar-Rahman, moi, mon père et ma mère, - Je ne sais pas, ajouta le rapporteur, s'il n'a pas ajouté: "Ma femme et mon serviteur qui faisait le service de notre maison et de celle de 'Abû Bakr" - 'Abû Bakr dîna avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl) puis resta (dans un coin de la mosquée) jusqu'à ce qu'il fit la prière de `ichâ (du soir); puis il revint (à sa place de retraite dans la mosquée) jusqu'à ce que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) fût endormis. Ensuite il rentra chez lui après qu'il se fut écoulé de la nuit telle partie qu'Allah voulut. - "Qu'est-ce qui t'a retenu loin de tes hôtes? - ou suivant une variante - de ton hôte", lui demanda sa femme. - "Ne leur as-tu donc pas servi le souper?", répondit 'Abû Bakr. - "Ils ont refusé de manger avant que tu ne fusses de retour", reprit-elle. - "On leur a vainement servi les mets; ils ont résisté". Comme j'allai me cacher, ajoute `Abd-Ar-Rahman, 'Abû Bakr me dit: "Scélérat!" Et il me menaça et m'injuria. Puis (s'adressant aux hôtes), il leur dit: "Mangez bien que le repas ne soit pas bon (maintenant). Quant à moi je n'en mangerai jamais (pensant qu'il n'y avait pas assez pour les invités et pour la famille, 'Abû Bakr injure son fils pour le manquement à l'hospitalité aux invités, et jure de ne pas manger)". Alors, j'en jure par Allah, nous n'avions pas pris une bouchée de mets, qu'il en sortait de dessous une quantité plus grande et, quand tout le monde fut rassasié, le plat était mieux garni qu'auparavant. Voyant qu'il en restait autant, sinon plus, 'Abû Bakr dit à sa femme: "O sūr des Banû Firâs!, que se passe-t-il donc?". - "Je l'ignore, répondit-elle, je le jure par (Celui qui a créé) la fraîcheur de mon il! Mais il y a maintenant trois fois autant de mets qu'il y en avait auparavant". 'Abû Bakr, goûtant alors de ce mets, dit: "C'est le diable seul qui m'avait poussé à cela, c'est-à-dire à jurer (que je n'en mangerai pas)". Après avoir avalé une bouchée, il porta le plat chez l'Envoyé d'Allah (pbAsl) où il resta jusqu'au matin. A ce moment expirait une trêve que nous avions conclue avec une tribu. Nous répartîmes (leur délégation) sous douze décurions de chez eux (pour représenter leurs contribuables), chacun d'eux ayant avec lui un certain nombre d'individus dont Allah sait mieux que personne le nombre. Quoi qu'il en soit, le Prophète leur envoya de ce mets et ils en mangèrent tous, dit `Abd-Ar-Rahman; ou comme il la dit.

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit: "Un repas pour deux personnes suffit à trois personnes et un repas pour trois personnes suffit à quatre personnes".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), "Le Prophète (pbAsl) a dit: "L'infidèle mange dans sept intestins tandis que le Croyant mange dans un seul intestin".

D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: "Le Croyant mange dans un seul intestin et l'infidèle mange dans sept intestins".

'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit: "Jamais l'Envoyé d'Allah (pbAsl) ne dit de mal d'un mets; s'il l'aimait, il en mangeait; s'il ne l'aimait pas, il le laissait".

n° 37 Vêtements et parures

D'après 'Umm Salama, la femme du Prophète (qu'Allah soit satisfait d'elle), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Celui qui boit dans un vase en argent ne fait qu'ingurgiter dans son ventre le feu de la Géhenne".

* Al-Barâ' ibn `Azib (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) nous a enjoint de faire sept choses et nous a interdits de faire sept autres. Il nous a enjoint de visiter les malades, de suivre les convois funèbres, de dire: "Allah vous fasse miséricorde!" à celui qui loue Allah après avoir éternué, de déférer au serment des gens, d'assister l'opprimé, d'accepter les invitations et d'adresser les salutations à tout le monde. Il nous a interdits de porter des bagues en or, de boire dans des vases en argent, de se servir des selles en soie, de se vêtir des étoffes dites "qassy" (une variété rayée de soie), de porter des vêtements de soie, de brocart et de satin.

* D'après Hudhayfa (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait dit: "Ne buvez pas dans des vases en or ou en argent. Ne portez point de vêtements de brocart, ni de soie. Ces choses-là sont pour les infidèles dans l'ici-bas; tandis que vous, vous les aurez dans l'au-delà, au Jour de la Résurrection".

* D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), `Umar ibn Al-Khattâb ayant vu un complet de soie près de la porte de la mosquée, dit:

"O Envoyé d'Allah, tu pourrais acheter cette tunique pour la mettre le jour du vendredi et aussi pour recevoir les députations qui viennent te trouver".

- "Il n'y a que ceux qui n'ont pas de part dans l'autre monde qui mettent des complets de ce genre", répondit l'Envoyé d'Allah (pbAsl).

Dans la suite, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) ayant reçu un certain nombre de tuniques semblables, en fit cadeau d'une à `Umar.

- "Comment! ô Envoyé d'Allah, dit `Umar, tu me donnes ceci à vêtir après ce que tu m'as dit au sujet du complet de `Utârid".

- "Moi, je ne te la donne pas pour en vêtir", répliqua l'Envoyé d'Allah (pbAsl). `Umar en fit donc cadeau à un frère idolâtre qu'il avait à La Mecque.

* D'après `Alî (qu'Allah soit satisfait de lui), On fit cadeau à L'Envoyé d'Allah (pbAsl) d'une tunique en soie qu'il m'envoya. Quand je m'en vêtis, je vis la colère se peindre sur son visage et il me dit: "Je ne te l'ai pas envoyée pour que tu la vêtis, mais pour que tu la découpes en voiles et que tu les distribues aux femmes".

* D'après 'Anas ibn Malîk (qu'Allah soit satisfait de lui), L'Envoyé d'Allah (pbAsl) envoya à `Umar un manteau en satin, `Umar lui dit:

"Tu m'as envoyé ce manteau et tu nous as mis en garde de porter un vêtement pareil?".

Il lui répondit:

"Je ne te l'ai pas envoyé pour en vêtir, mais pour le vendre et t'en servir de son prix".

* D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Celui qui a porté le soie dans l'ici-bas ne le portera pas dans l'au-delà".

* D'après `Uqba ibn `Amir (qu'Allah soit satisfait de lui), on fit cadeau à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) d'un "farrûj" en soie (sorte de tunique fendue en arrière). Il le porta et fit la prière. La prière terminée, il l'ôta brusquement comme s'il le répugnait en disant:

"Ceci ne convient pas aux hommes qui craignent Allah".

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) toléra à `Abd-Ar-Rahman ibn `Awf et à Az-Zubayr ibn Al-`Awâm le port de chemise de soie en voyage, à cause d'un prurit qui les dévorait ou de démangeaisons qu'ils éprouvaient.

* Récit rapporté d'après 'Anas ibn Malîk (qu'Allah soit satisfait de lui):

D'après Qutâda, comme nous demandions à 'Anas quel était le vêtement le plus préféré de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), ou le plus admiré de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), il nous répondit:

"C'est la hibara (des vêtements ornés en lin ou en coton)".

* Récit rapporté d'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):

'Abû Burda a dit:

"J'ai visité `A'icha qui nous a montrés un izâr en tissu épais (pagne), comme on en fabrique au

Yémen et un kesa' (manteau) de cette étoffe qu'on nomme "feutrée", en jurant par Dieu que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a rendu son âme à Allah en portant ces deux vêtements".

* A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Le coussin sur lequel s'appuyait l'Envoyé d'Allah (pbAsl) était fait en cuir bourré de fibres végétales."

* Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Quand je me suis marié, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) m'a dit:

"Avez-vous des ""anmât" (tapis de haute laine)?"

- "Et d'où aurions-nous des tapis de haute laine?", répondis-je.

- "Eh bien! reprit-il, vous les aurez".

* D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Allah ne regardera pas celui qui laisse traîner ses vêtements par ostentation".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui):

Il vit un homme qui laisse traîner son izâr et frappe la terre de ses pieds en marchant (pour se faire remarquer). Cet homme était le prince de Bahreïn. Quelqu'un disait:

"Voilà le prince! Voilà le prince!"

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Allah ne regardera pas celui qui laisse traîner ses vêtements par ostentation".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Tandis qu'un homme marchait, se pavanant par sa longue chevelure qu'il avait laissé tomber sur ses épaules et par son habit somptueux, il fut englouti par la terre où il ne cessera de se débattre jusqu'au Jour de la Résurrection".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a interdit de porter les bagues en or.

* D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) s'était fait faire une bague en or dont il plaçait le chaton du côté de la paume de sa main chaque fois qu'il la mettait. Les fidèles ayant fait faire également des bagues en or. Le Prophète monta en chaire, arracha sa bague et dit:

"J'avais fait faire cette bague dont je plaçais le chaton du côté de la paume de ma main".

Il la jeta et dit:

"Par Dieu! Je ne la porterai plus".

Les fidèles en firent autant des leurs.

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) s'est fait faire une bague en argent (comme un cachet) en y gravant ces mots:

"Muhammad est l'Envoyé d'Allah"

et il dit aux gens: Je me suis fait une bague en argent en y gravant ces mots: "Muhammad est l'Envoyé d'Allah". Que personne ne fasse graver cette même inscription.

* 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) rapporte qu'il a vu pendant un seul jour une bague en argent au doigt de l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Les fidèles ont également fait fabriquer des bagues en argent et les ont portées; puis, le Prophète (pbAsl) ayant cessé de porter sa bague, les fidèles en ont fait autant.

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Lorsque l'un de vous se chausse, qu'il commence par le pied droit, et lorsqu'il se déchausse, qu'il commence par le pied gauche et qu'il ait les deux pieds nus ou les deux pieds chaussés".

* Abd-Allah ibn Zayd (qu'Allah soit satisfait de lui) rapporte qu'il a vu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) allongé dans la mosquée en mettant l'une de ses jambes sur l'autre.

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a interdit (aux hommes) l'usage du safran (plante aromate et colorante, considérée comme article de luxe propre aux femmes).

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Les juifs et les chrétiens ne se teignent point (les cheveux); faites le contraire".

* D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Les Anges n'entrent pas dans une maison où il y a un chien ou une représentation figurée".

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):
Nous avions un rideau sur lequel étaient dessinés des portraits d'oiseaux. Quand quelqu'un nous rend visite, il le trouve en face de lui. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) m'a dit:
"Ecarte cela. Chaque fois que je rentre, je le vois en face de moi et je pense aux biens de ce bas-monde".
Elle ajouta:
"Nous avions également une étoffe de velours sur laquelle il y avait des figures en soie, que nous portions".

* D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Ceux qui font des représentations seront châtiés au Jour de la Résurrection; on leur dira:
Donnez la vie à vos créations".

* D'après `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Au Jour de la Résurrection, les gens qui éprouveront de la part d'Allah les plus terribles châtiments seront les peintres (plutôt, fabricants de figures: peintres, sculpteurs, dessinateurs et autres)".

* Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:
J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire:
"Tout fabricant de représentations figurées sera torturé en Enfer. L'âme sera soufflée à chacune des représentations qu'il avait fabriquées pour quelle lui inflige un châtiment en Enfer".

* 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire:
Allah qui soit Loué et Exalté a dit: "Et qui donc est plus criminel que ceux qui ont dessein de créer des êtres pareils à ceux que J'ai créés? Qu'ils essaient donc de créer un atome! Qu'ils essaient de créer un grain de blé! Qu'ils essaient de créer un grain d'orge!"

* 'Abû Bachîr Al-'Ansârî (qu'Allah soit satisfait de lui) a rapporté qu'il était en compagnie de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dans une de ses expéditions, quand l'Envoyé d'Allah (pbAsl) envoya quelqu'un (`Abd-Allah ibn 'Abî Bakr, un rapporteur du Hadith dit:
"Je crois qu'il a dit: Quand les gens se trouvaient dans leurs demeures") dire aux hommes:
"Qu'un collier fait en corde -ou un collier- ne reste attaché au cou d'un chameau sans qu'il ne soit détaché".

* D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),
Quand 'Umm Sulaym eut accouché, elle m'a dit:
"O 'Anas! Regarde cet enfant, je ne lui donne rien à manger avant que tu ne l'apportes au Prophète (pbAsl) afin de lui frotter la gencive".
'Anas poursuivit:
"Je pris l'enfant et je me rendis chez l'Envoyé d'Allah alors qu'il se trouvait dans le jardin, portant

un manteau rayé en laine "huwaytia", en train de marquer les dos des montures qu'on lui a apportées le jour de la conquête (de La Mecque) avec une pointe de fer".

* D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a interdit le Qaz` (consistant à raser la tête d'un enfant en y laissant une touffe de cheveux).

* D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"Gardez-vous de vous asseoir sur les voies publiques".

"Mais, lui répondit-on, nous ne pouvons faire autrement; nous n'avons pas d'autre endroit pour nous réunir et causer".

- "Si, reprit l'Envoyé d'Allah (pbAsl), vous refusez de vous asseoir (ailleurs), alors observez les exigences qu'impose la voie publique".[b]

[b] - "Et quelles sont ces exigences?", lui demanda-t-on.

- "Elles consistent, répliqua-t-il, à baisser le regard, à s'abstenir de nuire, à rendre le salut, à recommander le louable et à interdire le blâmable".

* D'après 'Asmâ' bint 'Abî Bakr (qu'Allah soit satisfait d'elle), une femme vint trouver le Prophète (pbAsl) et lui dit:

"O Envoyé d'Allah, je viens de marier ma fille et, à la suite d'une rougeole, ses cheveux sont tombés; puis-je mettre à ma fille des faux cheveux?".

L'Envoyé d'Allah répondit:

"Allah maudit les femmes qui mettent aux autres des faux cheveux et celles qui s'en font mettre".

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), une fille des 'Ansâr s'est mariée. Elle tomba malade et ses cheveux tombèrent et comme les siens voulurent lui mettre de faux cheveux, ils vinrent consulter l'Envoyé d'Allah (pbAsl) à ce sujet, qui maudit celle qui met des faux cheveux à une autre et celle qui porte des faux cheveux.

* Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a maudit celle qui met des faux cheveux (aux autres femmes) et celle qui s'en fait mettre, celle qui tatoue et celle qui se fait tatouer.

* Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Allah a maudit les femmes qui tatouent et celles qui se font tatouer, les femmes qui épilent (aux autres femmes) le visage ou les sourcils et celles qui s'épilent le visage ou les sourcils, celles qui se liment les dents pour se rendre plus belles en dénaturant l'œuvre d'Allah".

Une femme des Banû 'Asad, surnommée `Umm Y`aqûb, qui récitait le Coran, ayant eu courand de cela, vint trouver `Abd-Allah et lui dit:

"On m'a dit que tu avais maudit celles qui tatouent, celles qui se font tatouer, celles qui épilent (aux autres femmes) le visage ou les sourcils et celles qui s'épilent le visage ou les sourcils et celles qui se liment les dents par coquetterie parce qu'elles changent la Création d'Allah".

Il lui répondit:

"Pourquoi ne maudirais-je pas celles que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui-même a maudites, d'après le Livre d'Allah?".

- "J'ai lu, répliqua-t-elle, tout ce qui est entre les deux planchettes du Mushaf (c.-à-d., le Coran dont les feuillets étaient reliés à l'aide de deux planchettes qui formaient une sorte de reliure) et je n'y ai rien trouvé de tout ce que tu dis".

- "Si tu l'avais vraiment lu, tu l'y aurais trouvé, reprit `Abd-Allah. Allah - à Lui la puissance et la gloire - a dit: Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en;...

La femme rétorqua: "Cependant, je vois une chose de cela sur ta femme".

Il lui dit alors:

"Eh bien! Va voir".

La femme se rendit chez la femme de `Abd-Allah et comme elle n'a rien trouvé de ce qu'elle supposait, elle revint lui dire:

"Je n'en ai rien trouvé".

Il lui répondit: "Si elle pratiquait cela, nous ne trouverions plus dans une même maison".

*Récit rapporté d'après Mu`âwiya ibn 'Abî Sufyân (qu'Allah soit satisfait des deux): Humayd ibn `Abd-Ar-Rahman ibn `Awf rapporte qu'il a entendu Mu`âwiya ibn 'Abî Sufyân, pendant l'année de son Hajj, dire en chaire, en prenant une mèche de cheveux des mains d'un garde (qui faisait la police de la ville):

"O gens de Médine! Où sont donc vos savants? J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) interdire une telle chose et ajouter: Les israélites n'ont été perdus que du jour où leurs femmes ont fait usage de faux cheveux".

* D'après 'Asmâ' (qu'Allah soit satisfait d'elle), une femme vint trouver le Prophète (pbAsl) et lui dit: "J'ai une co-épouse. Commettrais-je une faute si je prenais davantage des biens de mon mari, plus qu'il me donne?".
- "Celui qui prend davantage de ce qu'on ne lui a point donné, répondit l'Envoyé d'Allah (pbAsl), est comme celui qui revêt un double costume d'imposture".

n° 38 Education

* D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui), un homme ayant appelé un autre à "Al-Baqî" en disant:

"O 'Abû Al-Qâsim",

l'Envoyé d'Allah se tourna du côté de l'homme qui lui dit:

"O Envoyé d'Allah (pbAsl) ce n'est pas toi que j'ai voulu désigner, mais untel".

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit alors:

"Portez mon nom (Muhammad), mais jamais mon surnom".

* Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

Un fils naquit à un homme d'entre-nous et il voulut lui donner le nom de "Muhammad".

Les siens lui dirent donc:

"On ne te laissera pas donner le nom de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) à ton fils".

L'homme porta son enfant sur ses épaules et vint trouver le Prophète (pbAsl) et dit:

"O Envoyé d'Allah, il m'était né un fils, je lui donnai le nom de "Muhammad", les miens alors me dirent:

"On ne te laissera pas donner le nom de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) à ton fils".

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit alors:

"Portez mon nom (Muhammad), mais jamais mon surnom ('Abû Al-Qâsim). Car, moi, J'ai été envoyé comme partageur chargé de partager entre vous (le sens du surnom exclusif au Prophète)".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), 'Abû Al-Qâsim (pbAsl) a dit:

"Portez mon nom, mais n'usez pas de mon surnom".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), Zaynab s'appelait "Barra" (c.-à-d., modèle de piété filiale); comme on disait d'elle qu'elle en tirait vanité, l'Envoyé d'Allah lui donna le nom de "Zaynab".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

Le nom le plus ignoble aux yeux d'Allah est: celui de l'homme qui s'appelle "roi des rois", (Ibn 'Abû Chayba a rapporté ce hadith en y ajoutant:) car il n'y a de Roi qu'Allah à Lui la puissance et la gloire.

* 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Il m'était né un enfant. Je le portai au Prophète (pbAsl) qui lui donna le nom de 'Ibrâhîm, et lui frotta la gorge avec une datte".

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), 'Asmâ' bint 'Abî Bakr qui à l'époque était enceinte de `Abd-Allah ibn Az-Zubayr quitta La Mecque au moment où s'achevait le terme de sa grossesse et se rendit à Médine. Arrivée à Qubâ, elle y accoucha; ensuite elle apporta l'enfant à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) pour qu'il lui frotta la gorge. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) le prit, le plaça sur ses genoux et demanda une datte.

`A'icha poursuivit:

"Quelque temps passa avant que nous ne la trouvions. Alors, il la mâcha et lança de sa salive dans la bouche de l'enfant, en sorte que la première chose qui pénétra dans son ventre fut la salive de l'Envoyé d'Allah (pbAsl)".

'Asmâ' a ensuite rapporté:

"Après cela, il le frotta, fit une invocation pour lui et lui donna le nom de `Abd-Allah. Celui-ci vint à l'âge de sept ou de huit ans pour rendre le serment d'allégeance à l'Envoyé d'Allah (pbAsl), sous l'ordre de Az-Zubayr (son père). L'Envoyé d'Allah (pbAsl) sourit, le voyant venir à lui, puis accepta son serment d'allégeance".

* A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"On apporta les nouveau-nés à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) pour qu'il les bénît et leur frottât l'intérieur de la bouche avec une datte mâchée".

* Sahl ibn Sa`d (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Au moment de sa naissance, on apporta Al-Mundhir ibn 'Abû 'Usayd à l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Le Prophète (pbAsl) prit l'enfant sur son genou tandis que 'Abû 'Usayd était assis. Comme le Prophète (pbAsl) était préoccupé de quelque chose qu'il avait devant lui, 'Abû 'Usayd ordonna d'enlever l'enfant des genoux de l'Envoyé d'Allah (pbAsl); puis on lui ordonna de partir. Quand l'Envoyé d'Allah (pbAsl) termina sa préoccupation, il demanda où était l'enfant. 'Abû 'Usayd lui répondit:

"O Envoyé d'Allah, nous l'avons remis à sa place habituelle".

"Quel nom lui a-t-on donné?", demanda le Prophète.

- "Un Tel, ô Envoyé d'Allah!", répliqua-t-il.

- "Non, son nom doit être Al-Mundhir ("celui qui avertit", c.-à-d. celui qui s'engage à faire le bien dans la crainte du châtement éternel et non dans l'espoir de la félicité future)", reprit le Prophète. Depuis ce jour, l'enfant se nomma Al-Mundhir.

* Al-Mughîra ibn Chu`ba (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Personne n'a posé des questions à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) au sujet de l'Antéchrist plus que moi. Un jour il me dit:

"O fils! Que redoutes-tu de lui? Il ne te fera aucun mal!".

Je lui dis:

"On prétend qu'il apportera avec lui des ruisseaux et des montagnes du pain".

Il répondit: "Il sera plus insignifiant que cela à l'égard d'Allah".

* Récit rapporté par Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui): D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui):

Je me trouvais à Médine dans un cercle des 'Ansâr, quand 'Abû Mûsa, affolé -ou terrifié- vint nous trouver. Nous lui demandâmes alors: "Qu'est-ce que tu as?".

Il répondit:

"Umar m'enjoignit de lui rendre visite. Quand je fus en face de la porte de sa demeure, je disais à trois reprises: (Que la paix soit sur vous), sans recevoir aucune réponse. Je donc revins sur mes pas".

Plus tard, il ('Umar) me demanda:

"Qu'est-ce que t'a empêché de venir me retrouver?"

Je lui répliquai:

"Je vins vous trouver et je répétais à trois reprises: (Que la paix soit sur vous); mais je ne reçus

aucune réponse. Je donc revins sur mes pas; car l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit:
"Quand l'un de vous a demandé trois fois l'autorisation d'entrer et qu'on ne lui a pas répondu, il doit s'en aller".

* 'Abû Mûsa Al-'Ach`arî (qu'Allah soit satisfait de lui) a rapporté:
'Abû Mûsa se rendit chez `Umar ibn Al-Khattâb et s'écria:
"Que la paix soit sur vous. C'est moi `Abd-Allah ibn Qays".
`Umar ne lui donna pas l'autorisation d'entrer. 'Abû Mûsa dit à nouveau:
"Que la paix soit sur vous! C'est moi 'Abû Mûsa. Que la paix soit sur vous! C'est moi Al-'Ach`arî ",
puis il partit.
`Umar dit alors (à ses compagnons):
"Ramenez-le". Quand il revint,
`Umar lui dit: "Pourquoi tu es retourné? J'ai été préoccupé". 'Abû Mûsa répliqua:
"J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: Quand l'un de vous a demandé trois fois l'autorisation d'entrer et qu'on ne lui a pas répondu, il doit s'en aller".

* D'après Jabîr ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux), J'allai retrouver le Prophète (pbAsl). Je frappai à la porte et quand le Prophète (pbAsl) me demanda:
"Qui est là?".
Je répondis: "Moi".
Le Prophète sortit alors en répétant:
"Moi, moi," (comme si cela lui déplaisait).

* D'après Sahl ibn Sa`d As-Sa`idî (qu'Allah soit satisfait de lui), un homme regarda (en cachette) à travers une fente qui se trouvait dans la porte de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), au moment où l'Envoyé d'Allah (pbAsl) se frottait la tête avec un bâton (sous forme d'un peigne en bois). Quand l'Envoyé d'Allah (pbAsl) le vit, il lui dit:
"Si je savais que tu me regardais, je t'aurais enfoncé ce bâton dans l'œil".
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) ajouta:
"L'autorisation n'a été imposée que dans le but de ne plus regarder (à l'improviste dans la maison d'autrui)".

* D'après 'Anas ibn Malîk (qu'Allah soit satisfait de lui), un homme regardait le Prophète (pbAsl) par un trou, quand celui-ci se leva tenant un ou plusieurs fers de lance. Il me semble encore voir l'Envoyé d'Allah (pbAsl) chercher à transpercer cet homme avec ce fer de lance.

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit:
"Si quelqu'un, sans que tu l'y aies autorisé, regarde dans ta maison, tu n'auras commis aucune faute, si tu lui crèves un œil".

n° 39 Salut

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Le cavalier doit le salut au piéton, le piéton le doit à celui qui est assis et le petit groupe le doit au groupe qui est plus nombreux".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: Un musulman a cinq devoirs à accomplir à l'égard de son coreligionnaire: lui rendre le salut, lui dire: "Allah te fasse miséricorde" quand il éternue, accepter

son invitation, le visiter quand il tombe malade et suivre son convoi funèbre.

D'après 'Anas ibn Malîk (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Lorsque les gens du Livre (chrétiens et juifs) vous saluent (en disant: Que la paix soit sur vous), répondez: Et sur vous aussi".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: Quand les juifs vous saluent, ils disant: "Que la mort soit sur vous!", répondez-leur donc: "Et sur vous aussi".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
Un groupe de juifs étant entrés chez l'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui dirent: "Que la mort soit sur vous!" (Dans la salutation arabe on se sert du mot salâm qui signifie "paix". Les juifs avaient employé le mot "saâm" signifiant "mort" dont l'assonance est presque identique). `A'icha, qui avait compris ces paroles, répondit: "Que la mort et la malédiction soient plutôt sur vous!". Alors l'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui dit: "O `A'icha, Allah préfère la douceur en toute chose". - "Mais, ô Envoyé d'Allah, dit `A'icha, tu n'as donc pas entendu ce qu'ils avaient dit?". - "Je leur ai simplement répondu: "Et sur vous!", répliqua l'Envoyé d'Allah.

D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl), ayant passé par un groupe de jeunes gens, leur adressa le salut.

Récit rapporté d'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):
Sawda sortit, après la prescription du voile, pour satisfaire un besoin naturel. Or, elle fut une femme corpulente, d'une taille dépassant celle de toutes les autres femmes et donc personne ne put la voir sans en découvrir la personnalité. `Umar ibn Al-Khattâb l'ayant vu, s'écria: "O Sawda, par Dieu, on te connaît (malgré le voile). Fais donc attention, quand tu sors". Elle revint donc sur ses pas, retrouvant l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui était chez moi, en train de dîner et ayant entre les mains un morceau de gigot. Elle entra et dit: "O Envoyé d'Allah! J'ai sorti et `Umar m'a dit telle et telle chose". Elle (`A'icha) ajouta: "Aussitôt, il reçut la révélation (de la sourate Al-'Ahzâb, verset 59), puis revint à son calme durant ce moment, le morceau de gigot était encore dans sa main- et dit: Allah vous a autorisé de sortir pour satisfaire votre besoin naturel".

D'après `Uqba ibn `Amir (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Gardez-vous d'entrer chez les femmes". Un homme des 'Ansâr interpella alors le Prophète en ces termes: "O Envoyé d'Allah et que penses-tu des proches du mari (autres ses parents et ses fils)?" - "Les proches du mari, autres ses parents et ses fils, répondit-il, c'est la mort".

Safiyya bint Huyayy (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
Je rendis visite une nuit à l'Envoyé d'Allah (pbAsl), pendant qu'il était en retraite spirituelle dans la mosquée. Après m'être entretenue avec lui, je me levai pour me retirer; le Prophète se leva également pour me reconduire (Safiyya habitait dans la maison d' 'Usâma ibn Zayd). Deux hommes des 'Ansâr vinrent à passer, qui apercevant le Prophète (pbAsl), pressèrent le pas. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) leur dit alors: "Doucement! C'est Safiyya bint Huyayy". [color]"O Envoyé d'Allah! s'écrièrent-ils, que Dieu ne plaise (que nous ayons aucune mauvaise pensée)!" - [color=green]"Certes, dit le Prophète, le diable s'infiltré chez l'homme comme s'y infiltre le sang; et j'ai craint qu'il ne jetât dans vos cœurs quelques mauvaises pensées -ou quelque chose".

D'après 'Abû Wâqid Al-Laythî (qu'Allah soit satisfait de lui),
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) était assis dans la mosquée en compagnie des fidèles, quand trois hommes arrivèrent. Deux d'entre eux se dirigèrent vers l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et le troisième rebroussa chemin. Après avoir contemplé l'Envoyé d'Allah (pbAsl), l'un de ces deux hommes trouva une place libre dans le cercle et s'assit alors que le deuxième s'assit en arrière. Quant au troisième, il s'en alla. Quand l'Envoyé d'Allah (pbAsl) eut terminé (son exhortation ou

enseignement), il dit: "Je veux vous parler au sujet de ces trois hommes. Eh bien le premier a cherché refuge auprès d'Allah et Allah le lui a accordé. Le deuxième a eu honte de s'approcher d'Allah et Allah l'a traité ainsi. Tandis que le troisième s'est détourné d'Allah, et Allah s'est détourné de lui".

Daprès Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Qu'aucun de vous ne fait lever un homme pour s'installer à sa place".

Daprès 'Umm Salama (qu'Allah soit satisfait d'elle),
un efféminé était chez elle alors que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) se trouvait à la maison. L'efféminé s'adressa au frère de 'Umm Salama en disant: "O `Abd-Allah ibn 'Abî 'Umayya! Si demain Allah vous accorde la conquête de Taëf, je t'indiquerai Bint Ghaylân, qui quand elle s'avance en montre quatre et huit quand elle s'éloigne". (il s'agit des quatre plis du ventre qu'elle montre en s'avançant et par "et huit quand elle s'éloigne" il faut entendre les extrémités de ces quatre plis qui embrassent les deux côtés du corps au point de se rejoindre). L'Envoyé d'Allah (pbAsl), l'ayant entendu, dit: "Que de tels gens n'entrent plus chez vous".

Daprès 'Asmâ' bint 'Abî Bakr (qu'Allah soit satisfait d'elle),
"Az-Zubayr m'avait épousé, alors qu'il ne possédait sur terre ni biens, ni argent, ni esclave, ni autre chose à l'exception de son cheval. Je donnais à son cheval le fourrage, je lui assurais sa provende et prenais soin de lui. En outre je moulais les grains à son nâdih (chameau de pompage et d'arrosage) pour le nourrir, je puisais l'eau et je raccommodais ses outres. Je pétrissais aussi la farine, mais comme je n'étais pas habile à préparer le pain, des voisines, femmes des 'Ansâr, de bonnes amies, me faisaient le pain. Je transportais sur ma tête les récoltes qui provenaient d'une terre que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait concédée à Az-zubayr et cette terre était éloignée de ma demeure de deux tiers de parasange. Un jour que je portais le fardeau des récoltes sur la tête, je rencontrai l'Envoyé d'Allah (pbAsl) accompagné d'un certain nombre de ses Compagnons. Le Prophète m'appela, puis fit agenouiller sa monture pour me prendre en croupe. J'éprouvais quelque honte à voyager avec des hommes et je songeais à ta jalousie (de Az-zubayr)". Mais, Az-zubayr, lui répondit: "Par Dieu, il m'eût été moins pénible de te voir en croupe derrière lui, que de porter cette charge sur ta tête". "Je continuai à mener cette existence, ajouta 'Asmâ', jusqu'au jour où 'Abû Bakr (son père), après cette aventure, m'envoya un domestique qui me débarrassa des soins à donner au cheval et il me sembla alors que je venais d'être affranchie".

Daprès Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: [b]"Si vous êtes trois personnes, que deux d'entre vous ne s'entretiennent pas seules à part sans le troisième". [/b]

Daprès `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Si vous êtes trois personnes, que deux d'entre vous ne s'entretiennent pas seules à part sans le troisième jusqu'à ce qu'il y aura d'autres personnes qui viendront vous rejoindre, car cela pourrait lui causer de la peine".

Daprès 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Le mauvais il est une réalité".

Daprès `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),
Un juif de la tribu Zûrayq, nommé Labîd ibn Al-'A'sam, ensorcela l'Envoyé d'Allah (pbAsl), au point qu'il (pbAsl) lui semblait faire des choses qu'il n'a pas faites. Or, un certain jour -ou une certaine nuit- qu'il était chez moi, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) invoqua Allah à plusieurs reprises, puis il me dit: "O `A'icha! sais-tu bien qu'Allah m'a inspiré la décision que je Lui avais demandée? Deux hommes vinrent à moi; l'un s'assit à mon chevet, l'autre à mes pieds. Celui qui s'est assis auprès de ma tête dit à celui qui s'est assis à mes pieds, -ou celui qui s'est assis à mes pieds dit à celui qui s'est assis auprès de ma tête: "De quoi souffre cet homme?". Il lui répondit: "Il est ensorcelé". - "Qui l'a ensorcelé?". - "Labîd ibn Al-'A'sam". - "Et sur quoi?". - "Sur un peigne et

quelques poils, qui se trouve dans l'enveloppe d'une spathe de palmier mâle". - "Où sont ces objets?". - "Dans le Bi'r Thi 'Arwân". `A'icha poursuivit: "L'Envoyé d'Allah (pbAsl), accompagné d'un groupe de ses Compagnons, se dirigèrent vers ce puits". A son retour, il raconta à `A'icha: "O `A'icha! Par Dieu! on dirait que son eau est une infusion de henné et que ses palmiers ont des têtes de démon". Je lui dis: "O Envoyé d'Allah! Les as-tu brûlées?". Il répondit: "Non. Du moment qu'Allah m'avait guéri, je répugnai à provoquer par-là une adversité entre les gens et j'ai ordonné qu'on enfouisse ces choses-là".

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),
une juive avait offert une brebis empoisonnée à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui en mangea. On amena cette juive à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui lui demanda pour quelle raison elle avait fait cela, elle lui répondit: "Pour te tuer". Il répliqua: "Allah ne t'aurait pas donné ce pouvoir pour cela", ou "sur moi". Les hommes dirent au Prophète: "Nous la tuons?". - "Non", répondit-il. 'Anas ajouta: "Ces traces de l'empoisonnement, il me semble encore les voir sur la luvette de l'Envoyé d'Allah (pbAsl)". (La maladie du Prophète était alors caractérisée par une altération de la luvette)

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),
Lorsque l'un de nous éprouve une douleur quelconque, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) passait sa main droite (sur le corps du malade) et invoquait Allah par ces mots: "Dissipe le mal, ô Seigneur des hommes, guéris-le car Tu es le Guérisseur: il n'y a d'autre guérison que celle que Tu opères, c'est la guérison qui ne laisse pas la moindre maladie". Lorsque l'Envoyé d'Allah (pbAsl) tomba malade, je pris sa main pour la faire passer sur son corps, comme il faisait aux fidèles (malades). Il retira sa main de la mienne, puis dit: "Seigneur, pardonnez-moi et faites que je sois avec le Compagnon Suprême. Après peu, j'allai le trouver mort".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),
Quand quelqu'un de sa famille tomba malade, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui faisait des insufflations en récitant les sourates de la recherche de la protection divine (à savoir N° 113, 114 du Coran). `A'icha poursuivit: "Au cours de la maladie à laquelle il succomba, je lui faisais moi-même des insufflations, en lui passant sa main sur son corps pour qu'il éprouvât l'effet de sa propre bénédiction".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) autorisa à une famille des 'Ansâr l'emploi de l'exorcisme contre tous les animaux venimeux.

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),
Quand quelqu'un tomba malade à la suite d'un mal quelconque, ou souffra d'une tumeur ou d'une blessure, le Prophète (pbAsl) fit comme cela avec son doigt (et Sufyân toucha la terre avec son index puis le leva) et dit: "Au nom d'Allah, la terre de notre pays, avec la salive de l'un de nous guérissent notre malade avec la permission du Seigneur".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
"L'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui enjoignit de s'exorciser contre le mauvais il".

D'après 'Umm Salama (qu'Allah soit satisfait d'elle),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl), ayant vu chez 'Umm Salama, femme du Prophète (pbAsl) une jeune fille ayant une tache noire sur le visage, s'écria: "Qu'on la traite par un exorcisme, elle vient d'être atteinte du mauvais il".

D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui),
un groupe de Compagnons de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) étaient en voyage. Arrivés dans une tribu arabe, ils demandèrent l'hospitalité qui leur fut refusée. Puis, ils leurs dirent: "Y a-t-il parmi vous qui sait exorciser? Car le chef de cette tribu a été piqué, -ou il est blessé". Un des Compagnons répondit: "Oui, je peux l'exorciser". Cet homme alla voir le chef et récita alors la première sourate du Coran "Mère du Livre (Al-Fâtiha)" Le malade guérit et donna à l'homme un troupeau de

moutons comme rétribution. Mais le Compagnon dit qu'ils n'y toucheraient pas avant de consulter l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Il vint trouver le Prophète (pbAsl) et lui fit part de ce qui s'était passé: "O Envoyé d'Allah! Par Dieu, je n'ai fait que réciter sur le malade la Fâtiha". Le Prophète sourit et répondit: "Qui t'a appris que c'est un exorcisme?", [color=green]puis il lui dit: "Prenez les moutons et m'en réservez une part". [/color](La demande de participer au partage était seulement pour encourager leur ferveur pour le Coran et pour montrer son contentement d'avoir démontré la grandeur du Livre d'Allah aux yeux des gens).

Le récit de Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux):

D'après `Asim ibn `Umar ibn Qutâda, Jâbir ibn `Abd-Allah alla voir Al-Muqanna` qui était malade et lui dit: "Je ne te quitte pas, avant que tu te fasses appliquer des saignées, car j'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire que cela consiste un remède".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit: [b] "La fièvre provient d'une émanation de la Géhenne; calmez-en l'ardeur avec de l'eau". [/b]

D'après 'Asmâ' bint 'Abî Bakr (qu'Allah soit satisfait d'elle),

chaque fois qu'une femme, atteinte de la fièvre, venait la trouver, 'Asmâ' versait de l'eau dans les ouvertures de la chemise (le col) de cette femme en disant: "L'Envoyé d'Allah (pbAsl) nous enjoint de refroidir le malade avec de l'eau, en disant que la fièvre provient d'une émanation de l'Enfer".

D'après Râfi` ibn Khadîj (qu'Allah soit satisfait de lui),

il a entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: "La fièvre est un effet du bouillonnement de l'Enfer; calmez-en donc l'ardeur avec de l'eau".

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) tomba malade et comme nous lui donnions le remède par le coin de sa bouche, il nous demanda de ne plus le faire. Nous nous dîmes: "Peut-être à cause de l'aversion naturelle que prouve le malade pour le remède". Quand il reprit connaissance, il nous dit: "Nul d'entre vous ne manquera de recevoir le remède par le coin de sa bouche à l'exception de Al-`Abbâs, parce qu'il n'a pas assisté à ce que vous aviez fait".

D'après `Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

Il a entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: "Dans le grain noir, il y a un remède pour toutes les maladies, sauf le sâam. Le sâam, c'est la mort et la graine noire c'est la nigelle".

D'après `A'icha, la femme du Prophète (qu'Allah soit satisfait d'elle),

lorsque celle-ci perdait un des membres de sa famille, les femmes s'assemblaient auprès du défunt; puis, quand elles se retiraient et qu'il ne restait plus que sa famille et ses intimes, `A'icha ordonnait d'apporter une marmite de talbîna que l'on faisait cuire. On faisait ensuite du tharîd sur lequel on versait la talbîna. - "Mangez-en, leur disait alors `A'icha, car j'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) déclarer que la talbîna soulageait le cûr du malade et dissipait en partie le chagrin".

D'après `Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui),

un homme vint trouver le Prophète (pbAsl) et lui dit: "Mon frère souffre de la colique". - "Fais-lui boire du miel", répondit l'Envoyé d'Allah (pbAsl). L'homme revint après un certain temps et dit: "Je lui ai fait boire du miel, mais cela ne faisait qu'aggraver sa diarrhée". L'Envoyé d'Allah lui ordonna à trois reprises de lui donner du miel. A la quatrième, le Prophète lui ordonna de lui faire boire du miel. Mais comme l'homme répondait toujours: "Je lui en ai donné mais cela n'a fait qu'aggraver sa diarrhée", l'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui dit alors: "Ce qu'Allah a dit est vrai, c'est le ventre de ton frère qui ment". On donna encore du miel au malade et il fut guéri.

D'après 'Usâma ibn Zayd (qu'Allah soit satisfait de lui),

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "La peste est un châtement qu'Allah a envoyé contre les israélites - ou suivant une variante- contre ceux qui vous ont précédés. Si vous entendez qu'elle existe dans un pays, ne vous y rendez pas. Mais si elle a lieu dans le pays où vous êtes, ne le quittez pas pour la fuir".

D'après `Abd-Allah ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux),
`Umar ibn Al-Khattâb, se rendant en Syrie (Ach-Châm), trouva, en arrivant à Sargh, les généraux commandant des troupes dans les régions de la Syrie, 'Abû `Ubayda ibn Al-Jarrâh et ses compagnons, qui lui annoncèrent que l'épidémie avait éclaté en Syrie. Ibn `Abbâs poursuivit: `Umar leur dit alors: "Qu'on m'amène les plus anciens Muhâjirûn". On les amena et lui, après leur avoir annoncé que l'épidémie avait éclaté en Syrie, leur demanda conseil. Les avis furent partagés: les uns lui disant: "Nous nous sommes mis en route pour une affaire et nous estimons que nous ne saurions revenir sur nos pas". - "Tu as avec toi, déclaraient les autres, les derniers des Compagnons de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et nous estimons que tu ne dois pas les exposer à l'épidémie". - "vous pouvez vous en aller (maintenant), répondit `Umar, et qu'on aille me chercher les 'Ansâr". Je les fis venir et `Umar leur demanda conseil. Ils dirent exactement ce qu'avaient dit des Muhâjirûn et leurs avis furent également partagés. - "Vous pouvez vous en aller (maintenant), reprit `Umar, et qu'on aille chercher tous les vieillards Qoraychites qui ont émigré lors de la conquête de La Mecque". Je les fis venir. Il n'y eut pas deux avis à ce propos parmi eux car ils dirent: "Nous estimons que tu reviens sur tes pas et que tu n'exposes pas les fidèles à cette épidémie". Alors `Umar fit annoncer dans le camp que le lendemain matin il serait prêt à partir sur sa monture et ordonna que tout le monde en fit autant. - "Voudrais-tu fuir ainsi la destinée fixée par Allah?", s'écria 'Abû `Ubayda ibn Al-Jarrâh. - "Si un autre que toi, répliqua `Umar, s'était permis de dire une chose pareille, ô 'Abû `Ubayda! (`Umar qui n'aimait pas contrarier 'Abû `Ubayda fut cependant choqué de son avis ...). Eh bien oui, ajouta `Umar, nous fuyons la destinée fixée par Allah mais nous la fuyons pour une autre destinée également fixée par Lui. Que ferais-tu si tu avais des chameaux parqués dans une vallée dont un des côtés serait couvert d'herbe et l'autre dénudé? Quand tu ferais paître tes chameaux dans la partie couverte d'herbes, ne le ferais-tu pas d'après la destinée fixée par Allah et quand tu les ferais paître dans le côté dénudé, ne le ferais-tu pas également d'après la destinée fixée par Allah?". `Abd-Ar-Rahman ibn `Awf, qui était absent pour quelque affaire, arriva sur ces entrefaites et dit: Je suis bien informé à ce sujet, car j'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: "Lorsque vous apprenez que la peste existe dans un pays n'y allez pas; mais, si elle éclate dans le pays où vous êtes, ne quittez point ce pays pour la fuir". `Umar ibn Al-Khattâb alors loua Allah et s'en alla.

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Pas de contagion, ni de Safar, ni de Hâma". Un bédouin dit alors: "O Envoyé d'Allah, comment se fait-il donc qu'un troupeau de chameaux vaillants comme des gazelles au milieu des sables, mis en contact avec un seul chameau galeux, est tout entier affecté de la gale?" Il répondit: "Et qui a contaminé le premier chameau?". (A l'époque antéislamique, on croyait que les vers du ventre pouvaient causer la mort du malade, c'est le "Safar". Quant au Hamâ, c'est un oiseau mystique qui sort de la tête de l'homme tué et qui incite à le venger).

D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Il n'y a ni contagion, ni mauvais augure, mais ce qui me plaît c'est l'optimisme, la bonne parole et le mot bienfaisant".

D'après 'Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Si jamais il y a une mauvaise chance ce sera (dans le choix) de la maison, de la femme et du cheval".

D'après Sahl ibn Sa'd (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit: "Si jamais il y a une mauvaise chance ce sera (dans le choix) de la femme, du cheval et de la maison".

A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
"O Envoyé d'Allah! Les devins quelquefois nous annonçaient des choses vraies". - "Les paroles vraies qu'annoncent les devins, répliqua l'Envoyé d'Allah (pbAsl), ont été dérobées par un génie qui les crie ensuite dans les oreilles de son maître (le devin); après y avoir mêlé cent mensonges"

A'icha (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
"Le Prophète (pbAsl) a ordonné de tuer le serpent qui a deux raies, car il aveugle et cause l'avortement".

D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
le Prophète (pbAsl) a dit: "Tuez les vipères; le serpent qui a deux raies et celui qui n'a pas de queue; car ces deux-là causent la cécité et l'avortement".

`Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Pendant que nous étions dans une caverne avec le Prophète (pbAsl), il reçut la révélation de (la sourate Al-Mursalât): "Par ceux qu'on envoie en rafales". Et alors qu'il nous la récitait et que nous la recueillions de sa propre bouche dans toute sa fraîcheur, une vipère bondit sur nous. - "Tuez-la", s'écria le Prophète. Nous nous précipitâmes pour la tuer, mais elle nous échappa. - "Elle, dit le Prophète (pbAsl), a échappé à votre méchanceté comme vous vous avez échappé à la sienne".

D'après 'Umm Charîk (qu'Allah soit satisfait d'elle),
le Prophète (pbAsl) lui ordonna de tuer les geckos; et selon le terme de Ibn 'Abû Chayba, le Prophète a ordonné de tuer les geckos.

D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) appela le gecko: "la petite bête nuisible".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: Une fourmi ayant piqué l'un des Prophètes, il ordonna de brûler la cité des fourmis. Alors Allah lui révéla: "Pour une seule fourmi qui t'a piqué, tu as fait périr tout une nation qui louait Allah!"

D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Une femme fut châtiée en Enfer à cause d'une chatte qu'elle avait enfermée jusqu'à sa mort: elle ne lui avait donné ni à boire ni à manger quand elle lavait enfermée et elle ne l'avait pourtant pas libérée pour qu'elle se nourrit des bestioles de la terre".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Une femme fut châtiée à cause d'une chatte qu'elle avait enfermée sans lui donner ni à boire ni à manger et sans toutefois la libérer pour qu'elle se nourrisse des bestioles de la terre".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Un homme qui marchait, éprouva une soif très violente en cours de route. Trouvant un puits, il y descendit et but. Quand il sortit, il vit un chien tirant la langue et mordant la terre humide tant qu'il avait soif. - "Ce chien, dit l'homme, éprouve une soif aussi grande que celle que j'éprouvais moi-même tout à l'heure". Il redescendit alors dans le puits, remplit sa bottine d'eau, la tint entre les dents, sortit du puits, puis abreuva le chien. Allah lui en fut Reconnaissant et lui pardonna ses péchés. - "O Envoyé d'Allah, dirent alors les fidèles, serons-nous donc récompensés à cause des animaux?". - "Oui, répondit-il; il est récompensé pour (le bien fait à) tout être vivant (mot à mot: tout possesseur d'un foie frais)".

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Un jour qu'il faisait très chaud, une prostituée passait auprès d'un chien qui, tout haletant de soif, tournait autour d'un puits. Elle se déchaussa, remplit sa bottine d'eau et abreuva le chien; pour cela elle fut pardonnée".

n° 40 Mots concernant les bienséances et autres

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: [b]"Allah, l'Exalté, dit: Le fils d' Adam injurie les vicissitudes du temps; or le temps, c'est Moi et le jour et la nuit sont dans Mes mains".[/b]

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: Qu'aucun de vous ne dise:

"Mon serviteur et ma servante, vous êtes tous les serviteurs d'Allah et toutes vos femmes sont également au service d'Allah. Dites plutôt: "Mon valet, ma bonne ou mon jeune garçon ou ma jeune fille".

* D'après 'A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), le Prophète (pbAsl) a dit: Qu'aucun de vous ne dise:

"Mon âme est devenue méchante".

Qu'il dise plutôt: "Mon âme a de mauvais penchants".

* D'après Sahl ibn Hunayf (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

Qu'aucun de vous ne dise: "Mon âme est devenue méchante".

Qu'il dise plutôt: "Mon âme a de mauvais penchants".

n° 41 Poésie

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

La parole la plus vraie qu'ait jamais dite un des poètes arabes est celle de Labîd: "Tout est vain en dehors d'Allah".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Il vaut mieux pour un homme que son ventre soit rempli d'un pus causé par une maladie plutôt que (son esprit) soit plein de poésie".

n° 42 Visions

* 'Abû Qatâda (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai entendu le Prophète (pbAsl) dire:

La vision est inspirée par Allah; mais le cauchemar est inspiré par le diable; aussi bien, lorsque l'un de vous sera en proie à quelque cauchemar, qu'il crache légèrement à sa gauche trois fois et dise:

"Je cherche auprès d'Allah refuge contre l'horreur de ce rêve".

Ainsi, il ne lui causera pas de mal.

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Quand l'Heure sera proche, les songes du Croyant ne seront presque jamais mensongers; les songes des plus véridiques d'entre vous seront les plus véraux. En effet, la vision vraie du musulman représente une des quarante-cinq parties que comporte la prophétie. La vision se divise en trois catégories: la bonne est une bonne annonce de la part d'Allah, la mauvaise est une intimidation de la part du diable et une vision qui se rapporte à des souvenirs personnels. Celui qui voit en songe quelque chose qui lui déplaît, ne devra le raconter à personne, mais il devra se lever aussitôt et prier".

Le transmetteur ajoute:

"Le Prophète a également ajouté: "Il me plaît qu'on se voit en songe en ayant les pieds enchaînés et il me déplaît qu'on se voit en songe en ayant les mains attachées au cou, parce que le fait de se voir en ayant les pieds enchaînés signifie la fermeté dans la religion".

Je ne sais plus si ces paroles font partie du hadith, ou si ce sont les paroles d' Ibn Sîrîn.

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"La vision du Croyant est un des quarante-six dons de la prophétie".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Celui qui me voit en songe me voit véritablement, car le diable ne se montre jamais sous mes traits".

* D'après 'Abû Qatâda (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Celui qui me voit (en songe) voit la réalité".

* D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui), un homme vint trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et lui dit:

"Cette nuit j'ai vu en songe un nuage qui laissait tomber en gouttes du beurre et du miel et la foule se précipitait pour les recueillir dans leurs paumes, les uns en prenant peu, d'autres beaucoup, lorsque tout à coup une corde lia le ciel à la terre et je te vis saisir cette corde et t'élever dans les airs. Puis vint un autre homme qui saisit la corde et s'éleva également; il vint ensuite un autre qui fit la même chose, puis un troisième vint et saisit la corde qui se rompit puis se rejoignit de nouveau afin de lui permettre de s'élever également".

- "O Envoyé d'Allah, toi, pour qui je sacrifierais la vie de mon père, dit alors 'Abû Bakr, au nom d'Allah, laisse-moi donner l'interprétation de ce songe".- "Interprète-le", répondit le Prophète (pbAsl).

- "Le nuage, reprit 'Abû Bakr, c'est l'islam; le miel et le beurre qui en tombaient c'est le Coran avec sa beauté et sa douceur; c'est le Coran dont les uns lisaient beaucoup et les autres peu. Quant à la corde liant le ciel à la terre, c'est la Vérité que tu nous as apportée et c'est en t'y attachant qu'Allah t'a élevé. Après toi, viendra un homme qui se saisira de cette corde (de la Vérité) et qui, grâce à elle, s'élèvera. Un autre homme viendra ensuite et fera de même. Enfin, viendra un homme qui se saisira de la corde qui se rompra puis se rejoindra et l'homme s'élèvera. O Envoyé d'Allah! Toi pour qui je sacrifierais la vie de mon père, dis-moi si ce que j'ai dit est juste ou faux".

- "Ton interprétation, répliqua le Prophète (pbAsl), est en partie juste et en partie fautive".

- "Par Dieu, ô Envoyé d'Allah, dis-moi, je t'en conjure, en quoi je me suis trompé"

-[b] "N'adjure pas",[/b] répondit le Prophète.

* D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

Je me suis vu en songe émigrer de La Mecque vers un pays où il y avait des palmiers. Je supposai que c'était Al-Yamâma ou Hajar or il se trouva que c'était la ville de Yathrib. Dans ce même songe, je me vis brandissant un sabre dont l'extrémité fut alors cassée. Ceci désignait le désastre qui avait atteint les Croyants le jour de 'Uhud. Je le brandis une deuxième fois et voilà

qu'il devenait plus beau qu'auparavant. Ceci désignait la conquête (de La Mecque) qu'Allah nous avait assurée et du groupement des Croyants. J'ai vu encore dans ce songe des bœufs et j'ai entendu dire: "Le bien provient d'Allah". Or ces bœufs, étaient les Croyants tués le jour de 'Uhud. Et les paroles que j'ai entendues faisaient allusion aux dons qu'Allah nous a ensuite accordés et la récompense qu'Il nous a attribuée après la bataille de Badr.

* Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Musaylima, l'imposteur, vint à Médine du temps de l'Envoyé d'Allah. Il se mit à dire:

"Si Muhammad veut me prendre comme son successeur, je suivrai son Message".

Il arriva à la tête d'un grand nombre de sa tribu. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) alla vers lui, accompagné de Thâbit ibn Qays ibn Chammâs, en ayant à la main un morceau de branche de palmier. S'arrêtant devant Musaylima, qui était entouré de ses compagnons, il lui dit:

"Si tu me demandes ce morceau de branche, je ne te le donnerai pas et je ne dépasserai pas les ordres d'Allah (en faisant de toi mon successeur). Et si tu me désobéis, Allah te fera périr sûrement. Je suppose que c'est à toi que se rapporte un de mes songes. Et voici Thâbit, adresse-lui la parole et il te répondra au lieu de moi".

Ceci dit, le Prophète, s'en alla. Ibn `Abbâs a ajouté:

"Comme je voulais savoir à quoi le Prophète (pbAsl) faisait allusion en disant: je suppose que c'est à toi que se rapporte un de mes songes, 'Abû Hurayra me raconta que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui avait dit:

"Pendant que j'étais endormi, je vis à mes bras deux bracelets en or. Cette affaire de bracelets me préoccupait tellement qu'on me suggéra dans mon rêve de souffler sur ces ornements. A peine l'eus-je fait qu'ils s'évaporèrent. J'interprétai ces deux bracelets comme représentant deux imposteurs qui paraîtraient après moi. L'un de ces imposteurs fut Al-`Ansî de San`aa, l'autre Musaylima d'Al-Yamâma".

* D'après Samura ibn Jundub (qu'Allah soit satisfait de lui),

Lorsque le Prophète (pbAsl) achevait la prière de fajr (l'aurore), il se tournait vers les fidèles et leur disait:

"Quelqu'un d'entre vous a-t-il eu une vision hier?".

n° 43 Mérites

* 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Un jour, le Prophète (pbAsl) ordonna de l'eau (pour faire les ablutions). On lui apporta alors un large vase (contenant un peu d'eau). Nous fîmes tous nos ablutions et nous étions de soixante à quatre-vingt-dix hommes. Je vis l'eau jaillir d'entre les doigts du Prophète".

* D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"La guidance et la science qu'Allah, l'Exalté, m'a donné mission de répandre sont comparables à la pluie abondante qui arrose le sol. Là où se trouve un terrain fertile, l'eau est absorbée et les plantes, herbes et arbustes y poussent en grand nombre. Ailleurs, il y a des endroits peu perméables qui retiennent les eaux. Allah les fait servir aux hommes à boire, à abreuver les animaux et à cultiver. Enfin il existe un autre type de terrain où l'eau tombe, ce sont des terrains plats qui ne retiennent pas les eaux et où il ne pousse aucune herbe. De même, il y a trois catégories d'hommes: ceux qui sont instruits dans la religion d'Allah et à qui profitent des choses pour lesquelles Allah m'a envoyé; ceux qui savent et qui enseignent; et ceux qui ne daignent pas lever la tête et qui n'acceptent point la guidance qu'Allah m'a ordonné de répandre".

* D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
Il en est de moi et de ce pour quoi Allah m'a envoyé comme d'un homme qui se rend auprès d'un groupe de gens et leur dit:
"J'ai vu l'armée de mes yeux et je vous en avertisse, sauvez-vous". Quelques-uns l'ont écouté; ils ont profité de la nuit pour se sauver sans se presser et se sont sauvés. Les autres ont refusé de le croire et restés en leur place. Le lendemain matin, l'armée survint et les anéantit. Ainsi seront respectivement les cas de ceux qui m'ont obéi et ont suivi ce que j'ai apporté (les préceptes de l'islam) et de ceux qui m'ont désobéi et considéré comme mensonge la Vérité que je leur ai apportée.

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Ma situation à l'égard de ma Communauté est celle d'un homme qui a allumé un feu dans lequel les phalènes et autres insectes se sont précipités. Je vous retiens par votre ceinture pour vous écarter du feu, mais c'est vous qui vous précipitez dedans".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
Comparée à celle des prophètes (qui sont précédés), ma situation est la suivante: les Prophètes ressemblent à un bâtiment, embelli et paré mais à qui il manquait une brique à l'un des coins. Les gens, venant visiter ce bâtiment tournèrent autour duquel; l'admirèrent et dirent:
"Si seulement la brique qui lui manquait était à sa place?".
- "Or, C'est moi qui suis cette brique". (je suis le dernier des prophètes à être envoyé par Allah, comme cette brique est la dernière brique à être posée).

* D'après Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: Comparée à celle des prophètes, ma situation est la suivante: eux, ils ressemblent à un bâtiment, embelli et paré par un homme, mais auquel il manquait une brique à l'un de ses coins. Les gens, entrèrent le bâtiment et l'admirèrent en disant:
"Si seulement la brique qui lui manquait était à sa place!".
- "Or, je suis cette brique, je suis le dernier des prophètes".

* Jundab (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Jâï entendu le Prophète (pbAsl) dire:
"Je vous devancerai au Bassin".

* D'après Sahl (qu'Allah soit satisfait de lui),
Jâï entendu le Prophète (pbAsl) dire:
"Je vous devancerai au Bassin. Quiconque l'atteindra y boira et quiconque y boira ne sera jamais assoiffé. Il arrivera auprès de moi des gens que je reconnaitrai et qui me reconnaitront; mais ensuite on nous séparera les uns des autres".

* D'après `Abd-Allah ibn `Amr ibn Al-`As (qu'Allah soit satisfait des deux),
le Prophète (pbAsl) a dit:
"Mon Bassin aura une étendue d'un mois de marche; ses angles seront égaux, son eau sera plus blanche que l'argent; son parfum plus odorant que le musc; et ses carafes seront comme les étoiles du ciel. Quiconque y boira ne sera plus jamais assoiffé".

* D'après Asmâ' bint 'Abî Bakr (qu'Allah soit satisfait des deux),
le Prophète (pbAsl) a dit:
Je serai près du Bassin pour voir qui d'entre vous va arriver vers moi. Mais certains gens seront

éloignés de moi.

- "Seigneur, dirai-je alors, ils sont des miens, de ma Communauté".

- "Sais-tu ce qu'ils ont fait après ton départ?, me répondra-t-on, par Dieu, ils n'ont pas cessé de revenir sur leurs pas (renonçant à l'islam)". Le transmetteur ajoute: 'Abû Mulayka disait: "Grand Dieu, nous nous réfugions auprès de Toi contre le fait de revenir sur nos pas et d'être éprouvés dans notre religion".

* D'après `Uqba ibn `Amir (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) sortit un jour pour aller faire la prière funéraire sur les martyrs de la bataille de 'Uhud comme on priaït sur les morts. Ensuite il se rendit à la chaire et dit:

"Moi, je vous devancerai et serai votre témoin (au Jour de la Résurrection). Par Dieu, je vois dès maintenant mon Bassin (au Paradis). J'ai reçu les clés des trésors de la terre - ou selon une variante les clés de la terre. Par Dieu, je ne crains pas qu'après (ma mort) vous redeveniez polythéistes; ce que je redoute seulement, c'est que vous vous querelliez pour (la possession) des biens de ce monde".

* D'après `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: Moi je vous devancerai au Bassin.

Des hommes d'entre vous seront amenés, puis entraînés loin de moi:

"Seigneur, dirai-je, ce sont mes compagnons".

On me répondra:

"Tu ne sais donc pas ce qu'ils ont fait après ton départ".

* Hâritha (qu'Allah soit satisfait de lui) a entendu le Prophète (pbAsl) parler du Bassin et dire: "Son étendue est égale à la distance qui sépare Médine de San`aa".

* D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), le Prophète (pbAsl) a dit:

"Devant vous (le Jour de la Résurrection) il y aura un Bassin d'une étendue égale à celle qui sépare Jarbâ' de 'Adhruh".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"J'écarterai des hommes de mon Bassin, comme on éloigne du troupeau la chamelle qui lui est étrangère".

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"L'étendue de mon Bassin sera égale à la distance séparant 'Ayla (Eilat) de San`aa dans le Yémen. Il y aura des aiguères aussi nombreux que les étoiles du ciel".

* Sa`d ibn 'Abî Waqqâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Le jour de la bataille de 'Uhud, j'ai vu à droite et à gauche de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) deux hommes vêtus de blanc.

Je ne les avais pas vus auparavant et ne les revis pas par la suite".

- "C'étaient, ajoute le transmetteur, Gabriel et Mikâ'îl (que la paix soit sur les deux)".

* 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Le Prophète (pbAsl) était le meilleur des hommes, le plus généreux et le plus courageux.

Une nuit, on entendit à Médine un bruit étrange, les habitants sortirent alors dans la direction du bruit.

Le Prophète (pbAsl), après les avoir précédés vers le cri au secours, les rencontra en chemin. Il montait à poil un cheval appartenant à 'Abû Talha et portait un sabre suspendu à son cou; il répétait:

"N'ayez pas peur, n'ayez pas peur".

Puis il dit:

"Nous avons trouvé ce cheval très rapide - ou encore - certes, ce cheval est très rapide".

Le transmetteur ajoute:

"Ce cheval était connu être très lent. Il est certainement miraculeux que ce cheval lent, une fois monté par le Prophète, devint rapide".

* Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

"Le Prophète (pbAsl) était le plus généreux des hommes. Cette générosité se manifestait pleinement durant le mois du ramadan, lorsque Gabriel (que la paix soit sur lui) venait chaque nuit lui enseigner le Coran. Et lorsque Gabriel le rencontrait, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) était plus généreux que le vent envoyé par Allah (vent porteur de pluie)".

* 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai servi le Prophète (pbAsl) pendant dix ans, jamais il ne m'a dit "fi!" ni "pourquoi as-tu fait telle chose?" ni "si seulement tu as fait telle chose!".

* Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

Jamais, quand on lui demanda quelque chose, le Prophète (pbAsl) ne répondit fût-ce pour une seule fois: "Non".

* D'après Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux), le Prophète (pbAsl) a dit:

"Si j'avais reçu l'impôt du Bahreïn, je te donnerais telle et telle et telle somme".

Le Prophète fit à chaque fois signe du contenu des deux mains.

Or l'impôt du Bahreïn n'arriva qu'après la mort du Prophète (pbAsl). Alors, il (Jâbir) alla trouver Abû Bakr (et lui raconta la chose).

Celui-ci ordonna à un héraut d'appeler:

"Si le Prophète devait à quelqu'un quelque chose ou quelque dette, qu'il vienne".

Je me levai alors et dis: le Prophète (pbAsl) a dit:

"Si j'avais reçu l'impôt du Bahreïn, je te donnerais telle et telle et telle somme".

Abû Bakr ramassa dans ses deux mains de l'argent, puis me dit:

"Comptez".

Je les comptai et je les trouvai cinq cents.

Il me dit enfin:

"Prenez encore le double de cette somme".

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit à l'occasion de la naissance de son enfant:

"Cette nuit-ci a connu la naissance de mon fils; je lui ai donné comme prénom celui de mon ancêtre Abraham ('Ibrâhîm)".

Le Prophète confia plus tard son fils à 'Umm Sayf, nourrice et épouse d'un forgeron, 'Abû Sayf.

Il alla un jour le visiter et je l'accompagnai, dit 'Anas.

Nous entrâmes chez 'Abû Sayf et le trouvâmes en train de souffler dans son instrument alors que la pièce était empestée de fumée. Je me précipitai vers l'homme, surpassant ainsi l'Envoyé d'Allah (pbAsl).

- "O 'Abû Sayf, lui dis-je, arrête! L'Envoyé d'Allah (pbAsl) est venu!".

'Abû Sayf cessa aussitôt de souffler.

Le Prophète (pbAsl) demanda de voir l'enfant; il le prit, l'embrassa et lui chuchota quelques mots

qu'Allah Seul sait.

Et j'ai vu 'Ibrâhîm au moment où il rendait le dernier soupir entre les mains de son père, le Prophète (pbAsl).

Les yeux de celui-ci (pbAsl) se mirent à répandre des larmes et il dit:

"L'îl'verse des larmes et le cûr est chagriné; mais nous ne disons que ce qui plaît à notre Seigneur (point de contestation devant la volonté divine). O 'Ibrâhîm, par Dieu, nous sommes affligés d'être séparés de toi!".

* A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Des bédouins vinrent trouver le Prophète (pbAsl) et demandèrent:

"Embrassez-vous vos enfants?".

- "Oui" fut la réponse.

- "Mais nous n'embrassons pas les nôtres", dit-on.

- "Alors; reprit le Prophète (pbAsl), et que pourrais-je faire quant à une miséricorde (des sentiments de bonté) qu'Allah avait arrachée de vos cûrs?".

* 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Al-'Aqra` ibn Hâbis, ayant vu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) embrasser Al-Hasan, dit:

"J'ai dix enfants et jamais je n'ai embrassé un seul d'entre eux".

Le Prophète (pbAsl) dit:

"On ne fera pas miséricorde à celui qui ne fait pas miséricorde".

* D'après Jarîr ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Allah, que soient exaltées Sa toute puissance et Sa gloire, ne sera pas Compatissant envers celui qui ne l'est pas envers les hommes".

* 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Le Prophète (pbAsl) était plus pudique qu'une (jeune) vierge dans son boudoir. Si quelque chose lui déplaisait, on saurait le lire sur son visage".

* 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Lors de l'un de ses voyages, le Prophète (pbAsl) avait avec lui un domestique nègre nommé 'Anjacha.

Celui-ci, étant en train de pousser devant lui les chameaux en chantant, le Prophète (pbAsl) lui dit : "O 'Anjacha! Doucement! Tu as un chargement de verreries". (c'est qu'il aurait dû conduire plus doucement les montures des femmes).

* `A'icha, la femme du Prophète (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Jamais on ne donna à choisir à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) entre deux choses, sans qu'il choisit la plus facile, pourvu que ce ne fût pas un péché. Si c'était un péché, il était le plus ardent des hommes à s'en éloigner. Jamais l'Envoyé d'Allah (pbAsl) ne se vengea d'une injure personnelle, à moins que ce fût une offense à la majesté d'Allah, à Lui la toute puissance et la gloire".

* D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),

'Umm Sulaym étendait un tapis de cuir pour le Prophète (pbAsl) afin que celui-ci y fit la sieste quand il était chez elle.

Or le Prophète transpirait beaucoup; elle recueillait sa sueur et la mêlait à des pâtes parfumées, dans les poteries.

Le Prophète (pbAsl) lui dit:

"O 'Umm Sulaym! Qu'est-ce que c'est?".

- "C'est ta sueur; je l'incorpore à ma mixture de parfum", répondit-elle.

* `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Certains jours au matin que le froid était très vif, je vis le Prophète (pbAsl) recevoir la Révélation; au moment où elle cessait, le front du Prophète ruisselait de sueur".

* D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

"Les gens du Livre laissaient leurs cheveux tomber (sur la nuque), tandis que les polythéistes faisaient une raie. Or l'Envoyé d'Allah (pbAsl) aimait se conformer aux habitudes des Gens du Livre pour tout ce qu'au sujet duquel il n'avait pas reçu des prescriptions divines; tout d'abord le Prophète (pbAsl) laissa flotter ses cheveux, mais plus tard il fit la raie".

* Al-Barâ' (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Le Prophète (pbAsl) était de taille moyenne; il avait les épaules larges; ses cheveux atteignaient le lobe de ses oreilles. Je l'ai vu porter un manteau rouge et jamais je n'ai vu un homme plus beau que le Prophète (pbAsl)".

* Récit de 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui):

Qatâda a dit:

"J'interrogeai 'Anas ibn Mâlik comment étaient les cheveux de l'Envoyé d'Allah (pbAsl); et il me répondit que sa chevelure n'était ni lisse ni crépue et qu'elle atteignait les lobes de ses oreilles et ses épaules".

* Récit de 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui):

Ibn Sirîn a dit:

"Comme on demandait à 'Anas si le Prophète (pbAsl) se teignait les cheveux, il répondit que celui-ci n'avait été atteint que peu par la canitie".

* 'Abû Juhayfa (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Dâprès Zuhayr, dâprès Abû Ishâq, dâprès Abû Juhayfa:

"J'ai vu le Prophète (pbAsl); il avait du blanc dans cette partie".

Zuhayr transmet ces paroles en désignant de ses doigts les poils de la barbiche au-dessous de sa lèvre inférieure.

On lui demanda:

"Et quel âge avais-tu alors?"

- "A l'époque, je taillais les flèches et en mettais des plumes (je fus assez pubère)".

* As-Sâ'ib ibn Yazîd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Ma tante maternelle m'emmena chez le Prophète (pbAsl).

- "O Envoyé d'Allah!, lui dit-elle, voici le fils de ma sūr; il est malade".

Le Prophète passa sa main sur ma tête et appela sur moi les bénédictions du Ciel. Ensuite, il fit ses ablutions; je bus de l'eau restante de ses ablutions et me tins debout derrière lui. Entre ses deux épaules, je vis le sceau de la prophétie qui ressemblait à lūf de la perdrix.

* 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"L'Envoyé d'Allah (pbAsl) n'était pas d'une taille excessive, ni de petite taille non plus; il n'était ni blanc mat, ni brun; ses cheveux n'étaient ni crépus ni lisses. Allah l'envoya (comme Prophète) au début de sa quarantième année. Il séjourna dix ans à La Mecque et dix autres à Médine. Lorsqu'il

rendit son âme à Allah, à peine sexagénaire, il n'avait pas sur la tête et dans toute sa barbe vingt poils blancs".

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),
"Le Prophète (pbAsl) mourut à l'âge de soixante-trois ans".

* D'après Jubayr ibn Mut`im (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Je suis Muhammad; je suis 'Ahmad; je suis Al-Mâhî: (celui qui dissipe) par qui Allah efface l'incrédulité; je suis Al-Hâchir: (celui qui rassemble) après qui les hommes seront rassemblés (au Jour de la Résurrection); je suis Al-`Aqib (Al-`Aqib c'est-à-dire le Prophète après qui aucun homme ne lui sera accordé la prophétie)".

* `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
Le Prophète (pbAsl) fit un certain acte et le jugea désormais valide (ce qui implique qu'Allah le lui avait toléré); cependant, un nombre de ses Compagnons s'en abstinrent avec répugnance.
Le Prophète, mis au courant, fit un prône en disant:
"Qu'ont donc les fidèles à rechigner à faire un acte qu'Allah m'avait permis. Par Dieu, je connais bien ce qu'Il (autorise ou interdit) et nul ne redoute le Seigneur autant que moi".

* D'après `Abd-Allah ibn Az-Zubayr (qu'Allah soit satisfait de lui), un homme des 'Ansâr plaida devant le Prophète (pbAsl) contre Az-Zubayr au sujet des canaux de "Harra" qui servaient à l'irrigation des palmiers. L'homme des 'Ansâr demanda qu' Az-Zubayr laissât l'eau couler pour en toucher une part, mais celui-ci refusa.
Quand on porta le procès devant l'Envoyé d'Allah (pbAsl), il s'adressa à Az-Zubayr en ces termes:
"Arrose, ô Zubayr, puis laisse couler l'eau chez ton voisin".
Alors, plein de colère, l'homme des 'Ansâr s'écria:
"Est-ce parce qu'il est le fils de ta tante paternelle?"
. A ces mots, le visage de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) rougit de colère:
"Arrose (tes arbres), ô Zubayr, reprit-il, puis garde l'eau jusqu'à ce qu'elle s'en retourne aux racines (de façon à ce qu'elle ne passe pas par le terrain du voisin)".
Et Az-Zubayr dit alors:
"Par Dieu! Je crois que c'est à ce sujet que le verset suivant fut révélé: Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront Croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse..."

* D'après Sa`d ibn 'Abî Waqqâs (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Le musulman qui commet la plus grande faute (offensant les autres musulmans), est celui qui, adressant une question au sujet d'une chose qui n'est pas prohibée, la rend prohibée en réponse à sa question".

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), on apporta quelque nouvelle concernant les Compagnons du Prophète (pbAsl), il dit alors du haut de sa chaire:
"On m'a présenté le Paradis et l'Enfer; or je n'ai jamais vu le Bien et le Mal comme je les avais vus aujourd'hui. Si vous savez ce que je sais, vous aurez ri peu et pleuré beaucoup".
Jamais les Compagnons du Prophète (pbAsl) ne connurent un jour aussi pénible que ce jour-ci; (sous l'effet des confessions du Prophète), ils se couvrirent les têtes et fondirent en larmes.
`Umar se leva et dit:
"Nous acceptons Allah comme Seigneur, l'islam comme religion et Muhammad comme Prophète".
Un homme intervint alors en demandant:

"Qui est donc mon père?".

- "C'est untel", répondit-on.

Après cet incident, le verset suivant fut révélé:

O les Croyants! Ne posez pas de questions sur des choses qui, si elles vous étaient divulguées, vous mécontenteraient...

* 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Comme on posait au Prophète (pbAsl) des questions qui l'offusquaient et que ces questions se multipliaient, il se mit en colère.

Ensuite, il dit aux assistants:

"Interrogez-moi sur ce que vous voudrez".

- "Qui est mon père?", demanda un homme.

- "Ton père, répondit-il, c'est Hudhâfa".

- "Et moi, reprit un autre, qui est mon père, ô Envoyé d'Allah?!".

- "Ton père, répliqua-t-il, est Sâlim, l'affranchi de Chayba".

Umar, ayant lu la colère sur le visage du Prophète (pbAsl), lui dit alors:

"O Envoyé d'Allah, certes nous nous repentons devant Allah".

* 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire:

"Je suis, parmi les hommes, le plus rapproché du fils de Marie. Les prophètes sont issus de mères différentes et entre lui et moi, il n'y pas eu de prophète".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"Aucun enfant n'a été mis au monde sans avoir été, au moment de sa naissance, touché par le diable; (c'est pourquoi) il commence par crier à cause de cet attouchement dont il est l'objet de la part du diable. Mais, il n'y a eu d'exception que pour Marie et son fils".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: Jésus, fils de Marie, voyant un homme voler quelque chose, lui dit:

"Ne viens-tu pas de voler?".

- "Nullement, répondit l'homme, j'en jure par Celui qui Seul est Allah".

- "Je crois en Allah, répliqua Jésus, et ne crois point en mes yeux (mes yeux peuvent me tromper)".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

Abraham ('Ibrâhîm) sest circoncis soi-même à l'âge de quatre-vingts ans à l'aide d'une hache.

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

Le Prophète Abraham ('Ibrâhîm) (que la paix soit sur lui) n'a jamais menti, sauf trois fois dont deux sont pour la Cause d'Allah, (la première) quand il dit:

Je suis malade. et (la seconde) lorsqu'il dit:

C'est la plus grande (idole) d'entre elles que voici, qui l'a fait...

La troisième fois fut au sujet de Sâra:

Abraham, ('Ibrâhîm) avant d'accéder au territoire d'un tyran, accompagné de sa femme Sâra qui était la plus belle des femmes.

- "Si l'on dit à ce tyran que tu es mon épouse, dit Abraham, ('Ibrâhîm) il me forcerait de te laisser.

Dis-lui alors, s'il t'interroge, que tu es ma sœur; en effet tu es ma sœur en islam, car je ne connais sur terre de musulmans (soumis à Allah) autre que toi et moi".

D'arrivée à ce territoire, on alla dire au tyran:

"Il est venu chez toi une femme qui ne doit appartenir qu'à toi seul! Envoie donc la chercher".
Lorsqu'elle entra chez lui au moment où Abraham ('Ibrâhîm) (que la paix soit sur lui) pria, il ne put ne pas la saisir de ses mains. Sa main fut alors atteinte d'une paralysie.

- "Invoque Allah pour moi, s'écria-t-il aussitôt, et je ne te ferai aucun mal".

Elle invoqua Allah et il fut délivré. Il voulut alors la saisir une seconde fois; et il fut pris d'une paralysie encore plus forte que la première.

Le tyran fit à Sara la même demande et elle invoqua Allah. Après qu'il fut délivré, il tenta à nouveau de la saisir, mais sa main fut retenue encore plus violemment que les deux fois précédentes.

- "Invoque Allah pour moi, reprit-il, et par Dieu, je ne te ferai aucun mal".

Elle invoqua Allah et il fut délivré.

Ensuite, il convoqua le sujet qui lui avait recommandé Sâra et lui dit:

"Ce n'est pas un être humain que vous m'avez amené, mais un démon! Fais-la sortir de mon bourg et donne-lui Hâjar!"

Sâra revint vers Abraham ('Ibrâhîm) (que la paix soit sur lui) qui était en train de prier. Sa prière terminée, il lui demanda ce qui lui était arrivé.

- "Tout va bien, répondit-elle; Allah a refoulé la perfidie de l'impie et on nous a donné une jeune fille comme servante".

* 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

L'Ange de la mort ayant été envoyé vers Moïse (que la paix soit sur lui), celui-ci le frappa si violemment qu'il lui creva un œil

Retournant alors vers le Seigneur, l'Ange Lui dit:

"Tu m'as envoyé vers un homme qui ne veut pas mourir".

Allah rendit à l'Ange l'œil qu'il avait perdu et lui dit:

"Retourne vers cet homme et dis-lui de placer sa main sur le dos d'un taureau. Je lui accorderai autant d'années d'existence qu'il y aura de poils couverts par sa main". (L'Ange ayant fait la chose)

Moïse s'écria:

"O Seigneur! Et que m'advendra-t-il ensuite?"

. - "Ensuite, répondit Allah, ce sera la mort".

- "Qu'elle vienne donc tout de suite, reprit Moïse".

Et il demanda à Allah de le rapprocher de la terre sainte à la portée d'un jet de pierre

. - "Si j'étais là-bas, ajouta l'Envoyé d'Allah (pbAsl), je vous ferai voir la tombe de Moïse; elle est sur le bord de la route, auprès du monticule de sable rouge".

* 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Alors qu'un juif étalait sa marchandise (devant les clients), on lui en offrit un prix qu'il trouva dérisoire,

- 'Abd Al-'Azîz n'a pas précisé le degré de l'insatisfaction du juif:

- "Non, s'écria-t-il, j'en jure par Celui qui a élu Moïse (que la paix soit sur lui) parmi tous les êtres humains!".

Un homme des 'Ansâr, ayant entendu ces paroles, se leva, souffleta le juif et dit:

"Comment! Tu dis: J'en jure par Celui qui a élu Moïse parmi tous les êtres humains, alors que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) est au milieu de nous!".

Le juif se rendit alors auprès du Prophète (pbAsl) et lui dit:

"O 'Abû Al-Qâsim (surnom du Prophète)! Je suis ici sous la foi des traités, pourquoi donc untel m'a-t-il frappé sur le visage?"

- "Pourquoi l'as-tu giflé?", demanda le Prophète au musulman. L'homme ayant raconté l'aventure, le Prophète (pbAsl) fut atteint d'une colère dont les traces se dessinaient sur le visage.

Puis il dit:

"Ne faites pas de distinction entre les prophètes d'Allah (donnant votre prédilection aux uns sur les autres). Le jour où on soufflera dans la Trompette, à l'exception de celui qu'Allah voudra, tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre s'évanouiront. On soufflera une seconde fois dans la

Trompette et je serai le premier à être ressuscité - ou dans une variante: parmi les premiers qui seront ressuscités. A ce moment, Moïse sera cramponné au Trône divin. Je ne sais si on lui a déjà tenu compte lors de son premier évanouissement le jour du At-Tûr (lorsque Allah s'est adressé à lui) ou s'il a été ressuscité avant moi. Quant à moi, je ne dirai jamais que quelqu'un vaut mieux que Jonas fils d'Amittai".

* D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux), le Prophète (pbAsl) a dit:
Il ne convient à personne de dire:
"Je vaudrais mieux que Jonas fils d'Amittai" et Amittai est le nom du père de Jonas.

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
Quelqu'un dit:
"O Envoyé d'Allah, quel est l'homme le plus noble?".
- "C'est, répondit-il, celui qui est le plus pieux".
- "Ce n'est pas cela que nous demandons", lui répliqua-t-on.
- "C'est, reprit-il, Joseph, fils d'un prophète d'Allah, fils lui-même d'un prophète d'Allah, fils de l'Ami Fidèle d'Allah ('Ibrâhîm)".
- "Ce n'est pas cela que nous demandons", ajouta-t-on.
- "C'est donc, reprit Muhammad, sur les hommes de valeur des Arabes que vous m'interrogez. Ceux qui ont été les meilleurs d'entre eux dans les temps antéislamiques sont également les meilleurs d'entre eux dans l'islam lorsqu'ils sont instruits (dans la religion)".

* D'après 'Ubayy ibn Ka`b (qu'Allah soit satisfait de lui):
Sa`îd ibn Jubayr a dit:
"Je dis un jour à Ibn `Abbâs: Nawf Al-Bikâfî prétend que Moïse, le compagnon d' Al-Khadir, n'est pas le même Moïse des Enfants d'Israël".
- "Il a menti, cet ennemi d'Allah!", répondit Ibn `Abbâs qui ajouta:
J'ai entendu 'Ubayy ibn Ka`b dire qu'il a entendu le Prophète (pbAsl) dire: Le prophète Moïse (que la paix soit sur lui), alors qu'il fit la prône aux Enfants d'Israël, fut demandé:
"Qui est le plus instruit des hommes?".
- "C'est moi", répondit-il. Allah reprocha alors à Moïse de ne point lui avoir reporté toute science; puis Il lui fit la révélation suivante:
"Certes un de Mes adorateurs qui se trouve au confluent des deux mers est plus instruit que toi".
- "Seigneur, s'écria Moïse, comment pourrai-je le rencontrer?".
- "Prends un poisson, répondit Allah, mets-le dans un panier et emporte-le. Lorsque tu perdras ce poisson, c'est là que tu le trouveras".
Moïse s'en alla, en étant accompagné de son serviteur Yûcha` ibn Nûn. Moïse emporta le poisson dans un panier, et partirent avec son serviteur jusqu'à leur arrivée à un rocher. Ils reposèrent leurs têtes et s'endormirent.

Le poisson se glissa hors du panier et trouva une voie pour parvenir à la mer et Allah fit arrêter le courant deau qui ressembla alors à une voûte (pour aider le poisson à trouver son chemin vers la mer). Ce fait causa la surprise à Moïse et à son serviteur.

Puis tous deux continuèrent de marcher pendant le reste de leur journée et pendant toute leur nuit. Le serviteur de Moïse oublia de le rappeler liincident.

Le lendemain matin Moïse dit à son serviteur: Apporte-nous notre déjeuner: nous avons rencontré de la fatigue dans notre présent voyage.

Or Moïse n'avait éprouvé aucune fatigue avant d'avoir dépassé l'endroit fixé par Allah. Le valet lui dit alors:

Quand nous avons prit refuge près du rocher, vois-tu, j'ai oublié le poisson - le diable seul m'a fait oublier de (te) rappeler - et il a curieusement pris son chemin dans la mer.

Et Moïse reprit:

Voici ce que nous cherchions.

Puis, ils retournèrent sur leurs pas, suivant leurs traces. Ils revinrent exactement sur leurs pas et,

arrivés au rocher, ils aperçurent un homme drapé dans une pièce d'étoffe (thawb).

Moïse l'ayant salué, Al-Khadir lui dit:

"Où est-elle la paix dans ton pays?"

"Je suis Moïse".

- Moïse, le prophète des Enfants d'Israël? - "Oui", dit Moïse.

"Tu possèdes de la part d'Allah une science qu'Allah t'a enseignée et que je ignore.

Et moi, je possède de la part d'Allah une science qu'Allah m'a enseignée et que tu ignores. Moïse lui dit alors: Puis-je te suivre à condition que tu m'apprennes de ce qu'on t'a appris concernant la bonne direction?

(L'autre) dit: Jamais tu ne pourras être patient avec moi. Comment endurerais-tu sur des choses que tu n'embrasses pas par ta connaissance?

(Moïse) lui dit:

Si Allah veut, tu me trouveras patient; et je ne désobéirai à aucun de tes ordres. Al-Khadir dit alors:

Si tu me suis, (...) ne m'interroge sur rien tant que je ne t'en aurai pas fait mention. Ils continuèrent ensemble leur route en marchant le long du rivage de la mer, n'ayant pas de navire à leur disposition, lorsqu'un bateau passa près d'eux. Ils entrèrent en pourparlers avec les marins de ce navire pour qu'ils les prissent à leur bord.

Ceux-ci reconnaissant Al-Khadir et les embarquèrent sans leur demander de paie. Tout à coup, un moineau vint se poser sur le bord du navire et piqua son bec à une ou deux reprises dans la mer.

"O Moïse, dit alors Al-Khadir, toute ta science et la mienne n'ont pas plus amoindri la masse de la science d'Allah que la mer n'a été diminuée par la goutte d'eau puisée par le bec de ce moineau. Alors, de propos délibéré, Al-Khadir prit une des planches du navire et l'arracha".

Comment, dit Moïse, voici des gens qui nous ont embarqués sans demander de nolis et, de propos délibéré, tu lacères leur navire pour noyer leur équipage! Tu as commis certes une chose monstrueuse!

- (L'autre) répondit: N'ai-je pas dit que tu ne pourrais pas garder patience en ma compagnie?

- Ne t'en prends pas à moi, dit (Moïse) pour un oubli de ma part; et ne m'impose pas de grande difficulté dans mon affaire (mon voyage en votre compagnie). Tel fut le premier oubli de Moïse en ce qui concerne sa promesse d'être patient.

Continuant leur route, les voyageurs rencontrèrent un jeune garçon qui jouait avec des enfants de son âge. Al-Khadir, lui saisissant la tête par le sommet, l'arracha du corps.

Alors Moïse lui dit:

As-tu tué un être innocent, qui n'as tué personne? Tu as commis certes une chose affreuse!

- (L'autre) lui dit: Ne t'ai-je pas dit que tu ne pourrais pas garder patience en ma compagnie? Un transmetteur ajoute:

"Et ceci est plus grave".

Moïse dit alors:

Si, après cela, je t'interroge sur quoi que ce soit, dit (Moïse) alors ne m'accompagne plus. Tu seras alors excusé de te séparer de moi. Ils partirent donc tous deux; et quand ils furent arrivés à un village habité, ils demandèrent à manger à ses habitants; mais ceux-ci refusèrent de leur donner l'hospitalité. Ensuite ils y trouvèrent un mur sur le point de s'écrouler. L'homme le redressa. D'un geste de la main, Al-Khadir montra le mur à son compagnon et le releva.

- "Agis-tu ainsi envers des gens qui nous avaient refusé la nourriture et l'hospitalité?"

Si tu voulais, tu aurais bien pu réclamer pour cela un salaire.

- Ceci (marque) la séparation entre toi et moi, dit (l'homme). Je vais t'apprendre l'interprétation de ce que tu n'as pas pu supporter avec patience.

Le Prophète (pbAsl) a dit:

"Qu'Allah fasse miséricorde à Moïse! Comme nous aurions aimé qu'il eût eu assez de patience en sorte qu'il eût pu nous raconter d'autres de leurs aventures".

* D'après 'Abû Bakr As-Siddîq (qu'Allah soit satisfait de lui), J'étais avec le Prophète dans la caverne, lorsque je vis venir les polythéistes (qui nous poursuivaient).

Je lui dis:

"O Prophète d'Allah! Si l'un d'eux baissait les yeux, il nous verrait".

- "Tais-toi, ô 'Abû Bakr, me répondit-il, que penses-tu de deux (personnes) dont Allah est le troisième (qui les enveloppe de Sa protection)".

*D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) faisant un prône, s'exprima ainsi:

"Allah, ayant donné à un de Ses serviteurs le choix entre les biens de ce monde et ceux qui sont par-devers Lui, cet homme a choisi ce dernier lot".

'Abû Bakr se mit alors à pleurer et dit:

"Que nous sacrifions pour toi nos pères et nos mères!". Or, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) était ce Serviteur à qui Allah a donné ce choix et 'Abû Bakr était la personne la plus informée à son sujet.

- "L'homme, dit le Prophète, qui a été le plus généreux vis-à-vis de moi avec son affection et sa fortune, c'est 'Abû Bakr. Si j'avais dû choisir quelqu'un parmi ma Communauté comme ami fidèle, certes j'aurais choisi 'Abû Bakr, mais la fraternité islamique et l'affection réciproque des fidèles (sont préférables à l'amitié). Qu'on ne conserve aucune porte particulière (poterne d'accès aux appartements) dans la mosquée sans la boucher, sauf celle de 'Abû Bakr".

* D'après `Amr ibn Al-`As (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) l'ayant mis à la tête des troupes de l'expédition de Dhât as-Salâsil, il alla le trouver et lui dit:

"Quelle est la personne que tu aimes le plus?".

- "'A'icha ", répondit-il.

- "Et parmi les hommes?", reprit `Amr

. - "Son père ('Abû Bakr)". -

"Et qui encore?".

- "'Umar (ibn Al-Khattâb)". Puis il énuméra d'autres hommes.

*Récit rapporté par Jubayr ibn Mut`im (qu'Allah soit satisfait de lui):

Muhammad ibn Jubayr ibn Mut`im rapporte d'après son père, qu'une femme étant venue interroger le Prophète (pbAsl) sur quelque chose, celui-ci (après lui avoir donné ses instructions) lui enjoignit de revenir plus tard.

- "O Envoyé d'Allah, dit-elle, mais que devrai-je faire, si je viens et que je ne te trouve pas?".

- c'est comme si elle faisait allusion à la mort du Prophète, selon Jubayr

-. "Si tu ne me trouves pas, répondit-il, adresse-toi à 'Abû Bakr".

* A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit: l'Envoyé d'Allah (pbAsl), au cours de sa maladie, mā dit:

Appelle-moi ton père 'Abû Bakr et ton frère afin que je dicte une lettre, car j'ai peur que quelqu'un ne souhaite et qu'il ne dise:

"Je suis le plus méritoire (que quiconque pour être à la tête des musulmans après la mort du Prophète)",

pourtant Allah et les Croyants refusent et n'acceptent que 'Abû Bakr.

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

Pendant qu'un homme était en train de mener une vache qui avait chargée de bagages, celle-ci se tourna vers lui et dit:

"Je n'ai pas été créée pour cela, j'ai été créée pour le labour".

Effarés, les hommes s'exclamèrent:

"Gloire à Allah! Est-ce vrai qu'une vache peut parler?". - "Je crois cela, dit le Prophète, 'Abû Bakr et `Umar le croient également". 'Abû Hurayra ajoute: Le Prophète (pbAsl) a dit: Alors qu'un berger surveillait son troupeau, le loup en prit une brebis. Le berger se mit à sa poursuite et put la sauver.

- "Et qui donc la sauvera, s'écria le loup, le jour du lion, ce jour où il n'y aura pas d'autre berger que moi?".

Les gens s'exclamèrent:

"Gloire"

. - "Je crois cela, ajouta le Prophète (pbAsl); 'Abû Bakr et `Umar le croient également". à Allah!"

* Hadith rapporté par `Alî (qu'Allah soit satisfait de lui):

Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

J'étais debout au milieu de la foule qui priait Allah pour `Umar ibn Al-Khattâb, déposé dans son cercueil. Tout à coup un homme, qui se trouvait derrière moi, me saisit par les épaules. Me retournant alors, je vis que c'était `Alî ibn 'Abî Tâlib.

Il dit (en s'adressant à `Umar):

"Qu'Allah te fasse miséricorde! Je n'ai convoité une place auprès du Seigneur comme j'ai convoité ta place éminente et j'espère bien qu'Allah te placera avec tes deux compagnons (Muhammad et 'Abû Bakr). Que de fois, en effet, ai-je entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire:

J'ai été avec 'Abû Bakr et `Umar, j'ai fait (telle chose); je suis allé (à tel endroit) avec 'Abû Bakr et `Umar. C'est pour cela que j'espère bien qu'Allah te placera avec eux deux".

* D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Pendant que je dormais, je vis en songe des gens qu'on fit passer devant moi portant des chemises dont quelques-uns leur allaient jusqu'aux seins, alors que d'autres ne leur allaient pas jusque-là. `Umar ibn Al-Khattâb fut un de ceux qui passèrent devant moi et sa chemise traînait à terre". - "Comment interprètes-tu ce songe, ô Envoyé d'Allah?", lui demanda-t-on.

- "La chemise symbolisait la religion", répondit-il.

* D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),

Le Prophète (pbAsl) a dit:

Pendant que je dormais, on m'apporta (en songe) un bol de lait; je bus jusqu'à ce qu'il me sembla sentir cette boisson s'écouler de mes ongles. Alors, je remis à `Umar ibn Al-Khattâb ce que je n'avais pas pu boire".

- "Quelle interprétation donnes-tu de ceci?", demanda-t-on à l'Envoyé d'Allah.

- "C'était la science", répondit-il.

* 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire:

"Une nuit pendant que je dormais, je me suis vu sur le bord d'un puits auprès duquel était un seau. Je pris ce seau et puisai du puits la quantité d'eau qu'Allah voulut. Ibn 'Abû Quhâfa prit ensuite le seau et puisa un ou deux seaux non sans une certaine défaillance qu'Allah la lui pardonne. Après cela, le (petit) seau se transforma en un grand. Alors Ibn Al-Khattâb le prit. Jamais je n'ai vu l'homme le plus fort parmi les gens puiser de l'eau comme `Umar, de sorte qu'(à la fin) les gens firent reposer (leurs chameaux près de l'abreuvoir, après avoir bu à satiété)".

* D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

Je me suis vu (en songe) puiser d'un ancien puits à l'aide d'un seau.

'Abû Bakr se leva et puisa un ou deux seaux d'eau; en éprouvant de la peine. Qu'Allah - à Lui la puissance et la gloire - lui pardonne. Ensuite `Umar prit le (petit) seau qui se transforma en sa main, en un grand. Jamais je n'ai vu l'homme le plus fort étonner les gens par son travail comme lui, de sorte qu'(à la fin) les gens firent reposer (leurs chameaux près de l'abreuvoir, après avoir bu à satiété).

* D'après Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: J'entrai au Paradis et j'y vis une maison ou un palais.

- "A qui est ce palais?", demandai-je.
- "A `Umar ibn Al-Khattâb ", me répondit-on.
Je voulais y entrer, mais ce qui m'empêcha de le faire, c'est ta jalousie, (ô `Umar).
`Umar se mit à pleurer et s'écria:
"O Envoyé d'Allah, pourrais-je être jaloux de toi?".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Pendant mon sommeil, je me suis vu au Paradis; une femme faisant ses ablutions auprès d'un château s'est offerte à mes yeux.
J'ai demandé à qui était ce château; et l'on m'a répondu:
A `Umar ibn Al-Khattâb.
Et alors, me souvenant de la jalousie de `Umar, j'ai tourné le dos et je suis revenu sur mes pas".
'Abû Hurayra a dit: "A ces mots, `Umar se mit à pleurer ainsi que tous ceux qui assistaient à l'assemblée de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), puis `Umar dit: Peux-je être jaloux de toi, pour qui je sacrifierais la vie de mon père, ô Envoyé d'Allah?".

* Sa`d (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
`Umar demanda un jour la permission d'entrer au Prophète (pbAsl), alors que ce dernier avait auprès de lui des femmes Qoraychites qui, avec des éclats de voix, l'entretenaient d'une augmentation de leurs parts dans les dons. Lorsque `Umar demanda la permission d'entrer, elles se levèrent et s'empressèrent de se dérober aux regards. `Umar, ayant reçu la permission d'entrer de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), trouva l'Envoyé d'Allah (pbAsl) en train de rire. `Umar lui dit: "Qu'Allah fasse épanouir le rire sur tes dents, ô Envoyé d'Allah!".
Le Prophète (pbAsl) lui répondit:
"C'est que j'ai été amusé de voir ces femmes, qui étaient chez moi, s'empresser au son de ta voix de se dérober aux regards"
. - "Et pourtant toi, Envoyé d'Allah, répondit `Umar, tu es plus digne (que moi) de leur imposer la vénération" et (s'adressant aux femmes) `Umar ajouta:
"Ennemies de vos âmes, vous me vénerez au lieu de vénérer l'Envoyé d'Allah (pbAsl)!" . - "Oui, répondirent-elles, toi tu es plus roide et plus rude que l'Envoyé d'Allah (pbAsl)!" . - "Par Celui qui tient mon âme entre Ses mains, dit alors le Prophète (pbAsl), le diable ne t'a jamais rencontré sur une route sans prendre aussitôt une autre route que la tienne".

* `Umar ibn Al-Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
"Allah (m'a inspiré) et était d'accord avec moi sur trois choses: la station d' Abraham ('Ibrâhîm), l'observation du voile et les captifs de Badr ".

* Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:
Lorsque `Abd-Allah ibn 'Ubayy ibn Salûl étant mort, son fils, `Abd-Allah ibn `Abd-Allah vint demander à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) de lui donner sa chemise pour servir de linceul à son père. Le Prophète le lui ayant donné, il lui demanda de faire la prière funéraire sur son père. Quand l'Envoyé d'Allah (pbAsl) se leva pour faire cette prière, `Umar se leva et, saisissant l'Envoyé d'Allah (pbAsl) par son vêtement, s'écria:
"O Envoyé d'Allah, le Seigneur t'a interdit de prier sur lui".
- "Allah, répondit l'Envoyé d'Allah (pbAsl), m'a seulement laissé le choix, en disant: Que tu demandes pardon pour eux, ou que tu ne le demandes pas - et si tu demandes pardon pour eux soixante dix fois... Eh bien! je l'implorerai plus de soixante-dix fois".
- "Mais c'est un hypocrite", reprit `Umar.
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) fit néanmoins la prière et ce fut alors qu'eut lieu la révélation suivante: Et ne fais jamais la Salâ sur l'un d'entre eux qui meurt et ne te tiens pas debout auprès de sa tombe

*'Abû Mûsa Al-'Ach`arî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Pendant que le Prophète (pbAsl) était assis dans un des jardins de Médine, accoudé dans un endroit où il y avait de l'eau et enfonçant une branche qui l'avait dans la boue. Un homme vint et demanda qu'on lui ouvrît la porte:

"Ouvre-lui, me dit le Prophète, et annonce lui qu'il ira au Paradis". J'ouvris et vis 'Abû Bakr à qui j'annonçai ce dont m'avait chargé le Prophète. Un autre homme vint ensuite et demanda qu'on lui ouvrît.

- "Ouvre-lui, dit le Prophète, et annonce-lui la bonne nouvelle qu'il ira au Paradis".

J'ouvris et je vis `Umar à qui j'annonçai ce dont m'avait chargé le Prophète. Enfin un troisième homme demanda qu'on lui ouvrît la porte. Le Prophète (pbAsl) se redressa alors sur son séant et me dit:

"Ouvre-lui et annonce-lui la bonne nouvelle qu'il entrera au Paradis malgré un malheur qui le frappera".

C'était `Uthmân ibn `Affân à qui j'annonçai ce dont m'avait chargé le Prophète. `Uthmân a dit alors:

"Allah donne-moi la patience!" et ajouta: "Allah est celui dont on doit implorer l'assistance".

* D'après Sa`d ibn 'Abî Waqqâs (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète a dit à `Alî:

"Tu es vis-à-vis de moi dans la situation de Aaron à l'égard de Moïse, avec cette différence qu'après moi il n'y aura plus de Prophète".

* D'après Sahl ibn Sa`d (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit le jour de Khaybar: "Demain je confierai le drapeau à un homme par la main de qui Allah nous donnera la victoire, à un homme qui aime Allah et Son Envoyé et qu'Allah et Son Envoyé aiment".

Tous les fidèles passèrent la nuit, dans l'agitation, pour savoir à qui on donnerait le drapeau. Le lendemain matin, les fidèles se rendirent auprès de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), espérant tous recevoir ce drapeau.

- "Où est `Alî ibn 'Abî Tâlib?", demanda le Prophète.

- "ô Envoyé d'Allah, il a mal aux yeux", lui répondit-on.

- "Qu'on aille le chercher!", reprit le Prophète.

On l'amena et l'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui cracha dans les yeux et fit une invocation et aussitôt `Alî fut guéri au point qu'il semblait n'avoir jamais été malade.

Le Prophète lui ayant remis le drapeau, `Alî dit:

"O Envoyé d'Allah, je les combattrai jusqu'à ce qu'ils soient (musulmans) comme nous".

- "Va, lui répondit le Prophète; sois calme tant que tu ne seras pas arrivé à leurs positions; alors invite-les à embrasser l'islam; dis-leur les devoirs que la religion leur impose vis-à-vis d'Allah. Par Dieu! Il vaudrait mieux pour toi d'être, grâce à Allah, le guide d'un seul homme dans la bonne voie que de posséder des chameaux roux".

* Salama ibn Al-'Akwa` (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

`Alî avait manqué à l'appel du Prophète (pbAsl) à l'expédition de Khaybar, à cause d'un mal aux yeux dont il souffrait.

Puis il se dit:

"Manquerai-je donc à l'appel de l'Envoyé d'Allah (pbAsl)!".

`Alî partit aussitôt et rejoignit le Prophète (pbAsl). Or, la veille du jour dans la matinée duquel Allah avait garanti la victoire, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit:

"Demain je donnerai le drapeau à un homme, - ou le drapeau sera reçu par un homme, aimé d'Allah et de son Envoyé - ou aimant Allah et Son Envoyé - et c'est par sa main que sera accordée la victoire".

Et voilà qu'à ce moment `Alî survint près de nous à l'improviste.

- "Voilà `Alî," dirent les musulmans.

Alors l'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui confia le drapeau et Allah donna la victoire aux musulmans par ses mains.

* Sahl ibn Sa`d (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) se rendit chez Fâtima. Ne trouvant pas `Alî à la maison, le Prophète demanda à Fâtima où était le fils de son oncle, celle-ci lui répondit:

"Il se produit entre nous quelque chose, alors il se fâcha contre moi et partit sans faire sa sieste chez moi".

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) ordonna à quelqu'un de chercher où il se trouvait.

Celui-ci vint ensuite dire au Prophète:

"O Envoyé d'Allah! Il dort dans la mosquée".

Le Prophète (pbAsl) se rendit auprès de lui et le trouva étendu; son châle (ridâ') défait après avoir tombé de ses épaules et couvert de poussière. Le Prophète (pbAsl) se mit à épousseter cette poussière, en lui disant:

"Eh! l'homme à la poussière ('Abû-Turâb, qui devint ainsi le surnom de `Alî), lève-toi".

* A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Une nuit, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait une insomnie.

Il dit:

"Plut à Allah si un homme vertueux de mes Compagnons vient me garder cette nuit".

Ceci dit, on entendit le cliquetis des armes, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) demanda:

"Qui est là?"

Sa`d ibn 'Abî Waqqâs répondit:

"O Envoyé d'Allah! Je viens te garder".

`A'icha poursuivit:

"L'Envoyé d'Allah (pbAsl) eut un sommeil profond au point que nous entendîmes son ronflement".

* Alî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) n'a jamais mentionné à la fois son père et sa mère qu'en faveur de Sa`d ibn Mâlik, car le jour de 'Uhud, il lui dit:

"Tire (tes flèches), que je sacrifie pour toi mon père et ma mère".

* Sa`d ibn 'Abî Waqqâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a accolé mon nom à ceux de son père et de sa mère le jour de la bataille de 'Uhud".

* Récit rapporté d'après Talha et Sa`d (qu'Allah soit satisfait des deux):

'Abû `Uthmân a dit:

"A certains de ces jours où l'Envoyé d'Allah (pbAsl) livra combat, il ne resta plus au Prophète (pbAsl) que Talha et Sa`d, ainsi qu'ils l'ont tous deux rapporté".

* Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) fit appel aux musulmans une première fois le jour du Fossé et Az-Zubayr répondit à cet appel; puis une deuxième et Az-Zubayr répondit encore; puis une troisième et Az-Zubayr répondit encore. Le Prophète (pbAsl) dit alors:

"Tout prophète a eu un fidèle et mon fidèle à moi, c'est Az-Zubayr".

* `Abd-Allah ibn Az-Zubayr (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

Le jour du Fossé, on m'avait mis, moi et `Umar ibn 'Abî Salama, avec les femmes dans le fort de Hassân. Ce dernier courbait le dos, je me redressais sur lequel pour voir et à mon tour, je lui courbais le dos pour qu'il puisse voir. Je vis alors mon père, monté sur son cheval, pendant les armes, allant vers les Banû Qurayza. `Abd-Allah ibn `Urwa a rapporté d'après `Abd-Allah ibn Az-Zubayr

: "A mon retour (à la maison), j'ai raconté cela à mon père".

- "Tu m'as donc vu, ô mon fils?", me dit-il.

- "Oui", repris-je.

Il a donc dit: "Par Dieu! l'Envoyé d'Allah (pbAsl) accola, ce jour-là, mon nom à ceux de son père et de sa mère, en disant: "Je sacrifierais pour toi mon père et ma mère".

* Récit rapporté d'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):

D'après `Urwa ibn Az-Zubayr, `A'icha m'a dit:

«Tes parents, par Dieu, furent de Ceux qui, quoiqu'atteints de blessure, répondirent à l'appel

d'Allah et du Messager. »

* D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit : "Chaque nation a son homme de confiance. Eh bien! O fidèles, notre homme de confiance, c'est 'Abû `Ubayda ibn Al-Jarrâh".

* Hudhayfa (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Les Habitants de Nijrân vinrent trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et lui dirent:
"O Envoyé d'Allah! Envoie-nous un homme de confiance".
- "Je vous enverrai, répondit-il, un homme de confiance, tout à fait de confiance".
Tout le monde ambitionnait ce titre et ce fut 'Abû `Ubayda ibn Al-Jarrâh que le Prophète envoya.

* 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Le Prophète (pbAsl) a dit à Hasan:
"Seigneur, je l'aime; aime-le; et aime quiconque l'aimera".

* Al-Barâ' ibn `Azib (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
J'ai vu le Prophète (pbAsl) portant sur son épaule Al-Hasan ibn `Alî et disant:
"Seigneur, je l'aime, aime-le aussi".

* D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux),
Zayd ibn Hâritha n'était jamais appelé par nous autrement que Zayd ibn Muhammad. Cela dura jusqu'au moment où fut révélé ce verset du Coran:
Appelez-les du nom de leurs pères: c'est plus équitable devant Allah.

* Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait envoyé une expédition à la tête de laquelle il avait placé 'Usâma ibn Zayd. Quelques-uns ayant récusé son élévation à ces fonctions, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) se leva et dit:
"Vous récusiez son commandement comme vous aviez récusé celle de son père auparavant. Eh bien! Je jure par les serments les plus solennels, que son père était digne de sa fonction et, s'il a été pour moi le plus cher des êtres, son fils est celui que j'aime le plus après lui".

* Récit rapporté d'après `Abd-Allah ibn Ja`far (qu'Allah soit satisfait des deux):
D'après `Abd-Allah ibn 'Abî Mulayka, `Abd-Allah ibn Ja`far dit à Ibn Az-Zubayr:
"Te souviens-tu du jour où nous allâmes à la rencontre de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), toi, Ibn `Abbâs et moi?"
- "Oui, lui répondit-il; il nous a pris en croupe sur sa monture et toi il t'a laissé à terre!". (La chamelle ne pouvant pas porter en croupe les trois garçons en plus du Prophète lui-même.)

* D'après `Abd-Allah ibn Ja`far (qu'Allah soit satisfait de lui),
Lorsque l'Envoyé d'Allah (pbAsl) rentrait d'une expédition, les enfants de sa maison lâccueillirent les premiers. Une fois, rentrant d'une expédition, on me lui présenta avant les autres, il me prit dans ses mains, puis on lui amena l'un des fils de Fâtima et il le prit en croupe derrière lui. Nous entrâmes à Médine tous les trois montés sur une même monture.

* Alî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire:

"La meilleure des femmes de son époque est Marie, fille de `Imrân, et la meilleure des femmes de son époque, c'est Khadîja bint Khuwaylid".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), Gabriel vint trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et lui dit:

"O Envoyé d'Allah, voici Khadîja. Elle va t'apporter un pot contenant des condiments -ou suivant deux variantes- des aliments ou de la boisson. Quand elle te l'apportera, salue-la de la part du Seigneur le Tout-Puissant et de la mienne et annonce-lui qu'elle aura au Paradis une maison de perles creuses où elle ne sera troublée par aucun bruit ni n'éprouvera aucune fatigue".

* D'après `Abd-Allah ibn 'Abî 'Awfâ, Ismâ`îl (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

D'après Ismâ`îl, J'ai demandé à `Abd-Allah ibn 'Abî 'Awfâ si l'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait annoncé la bonne nouvelle à Khadîja: qu'elle aura une demeure au Paradis, il répondit: "Oui".

Le Prophète lui a annoncé qu'elle aura au Paradis une demeure en perles creuses où elle n'entendra aucun bruit et où elle n'éprouvera aucune fatigue.

* A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"L'Envoyé d'Allah a annoncé la bonne nouvelle à Khadîja bint Khuwaylid: qu'elle aura une demeure au Paradis".

* A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Hâla bint Khuwaylid, la sūr de Khadîja, ayant demandé à être admise auprès de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), celui-ci, reconnaissant (en elle) la façon de s'exprimer de Khadîja, fut tout troublé et s'écria:

"O Seigneur, c'est Hâla bint Khuwaylid".

Prise de jalousie, je dis alors au Prophète:

"Qu'as-tu à évoquer le souvenir d'une de ces vieilles femmes Qoraychites, aux gencives rouges (édentées) qui sont les victimes des ans? Allah, à sa place, t'a donné maintenant une meilleure qu'elle".

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

On me te montra en songe trois fois. Un ange me t'amena enveloppée dans une pièce en soie, en me disant: "Voilà ta femme", je découvris ton visage et je ne trouvai autre que toi. Je dis alors: "Si c'est prédestiné par Allah, qu'Il me l'accomplisse".

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) me dit:

"Je reconnais quand tu es satisfaite de moi et quand tu es irritée contre moi".

- "Et comment reconnais-tu cela?", lui demandai-je.

- "Quand tu es satisfaite de moi, me répondit-il, tu dis: "Non j'en jure par le Seigneur de Muhammad" et quand tu es irritée contre moi: "Non j'en jure par le Seigneur d' Abraham ('Ibrâhîm)".

- "C'est vrai, repris-je, par Dieu! ô Envoyé d'Allah, en fait je ne peux renoncer qu'à prononcer ton nom".

* `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit qu'elle jouait à la poupée chez l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Elle a ajouté:

"J'avais des amies qui venaient jouer avec moi. Quand l'Envoyé d'Allah (pbAsl) entra, elles se

cachaient de lui par timidité et l'Envoyé d'Allah (pbAsl) envoyait quelqu'un les chercher pour continuer à jouer avec moi".

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle):

Les Musulmans connaissaient la prédilection que donnait l'Envoyé d'Allah à `A'icha; aussi, lorsque l'un d'eux avait un cadeau à lui offrir, et pour gagner sa satisfaction, il attendait que le Prophète fut dans l'appartement de `A'icha et alors, il envoyait le porteur du cadeau le trouver chez elle.

* Récit de `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), la femme du Prophète:

Les femmes du Prophète mandèrent Fâtima, la fille de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et la dépêchèrent auprès de lui (pbAsl).

Elle demanda l'autorisation d'entrer chez lui, pendant qu'il était allongé sur le côté avec moi, sur ma couverture de laine.

Quand il lui permit d'entrer, elle dit:

"O Envoyé d'Allah, tes femmes te demandent, en te conjurant par Dieu, d'être impartial et de ne pas favoriser la fille de 'Abû Quhâfa"

. Alors que moi (`A'icha), je gardais le silence.

Fâtima parla à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui lui répondit:

"Ma chère fille, n'aimes-tu donc pas ce que j'aime moi-même?".

- "Si", répliqua-t-elle.

- "Aime donc celle-ci", répliqua-t-il. Ayant entendu ceci de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), Fâtima se leva et retourna auprès des femmes de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et leur fit part de ce qu'elle avait dit et de la réponse de l'Envoyé d'Allah (pbAsl).

Celles-ci lui répondirent:

"A vrai dire, nous trouvons que ta démarche n'a servi à rien".

Puis elles, lui demandèrent de faire une nouvelle démarche auprès de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et de lui dire:

"Tes femmes te demandent en te conjurant par Dieu d'être impartial et de ne pas favoriser la fille de 'Abû Quhâfa".

Mais Fâtima refusa. `A'icha poursuivit: Les femmes du Prophète envoyèrent ensuite Zaynab bint Jahch, la femme du Prophète (pbAsl) qui était de toutes les femmes du Prophète celle qui me contrebalançait dans l'estime de l'Envoyé d'Allah (pbAsl).

Je n'ai jamais vu dans la religion une femme meilleure que Zaynab: plus pieuse, plus véridique, plus attachée à ses liens du sang, plus généreuse à faire l'aumône et se donnant corps et âme dans toute œuvre charitable, en vue de se rapprocher de plus en plus d'Allah le Très-Haut. Mais, vite elle se fâche, vite elle se calme.

Elle alla trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et pendant qu'il (pbAsl) était avec `A'icha, enveloppé dans sa couverture de laine, dans l'état dans lequel Fâtima l'avait déjà trouvé, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui donna l'autorisation d'entrer.

Elle lui dit d'une voix forte:

"O Envoyé d'Allah, tes femmes te demandent en te conjurant par Dieu d'être impartial et de ne pas favoriser la fille de 'Abû Quhâfa".

Elle éleva la voix au point que `A'icha, qui était là assise, l'entendit dire du mal d'elle. Alors `A'icha dévisagea indiscrètement l'Envoyé d'Allah (pbAsl) afin de voir s'il lui permettrait de parler à son tour. `A'icha prit, en effet, la parole et répliqua à Zaynab jusqu'à ce qu'elle l'eut réduite au silence. A ce moment, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) regarda `A'icha et dit en souriant: "Elle est bien la fille de 'Abû Bakr".

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), au cours de la maladie à la suite de laquelle il mourut, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) disait:

"Où serai-je aujourd'hui?",

"Où serai-je demain?"; trouvant loin le jour consacré à `A'icha.

`A'icha a ajouté:

"Quand arriva le jour qu'il m'avait consacré, il rendit le dernier soupir, la tête placée entre mon cou et ma poitrine".

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), quand l'Envoyé d'Allah (pbAsl) devait partir en expédition, il fit tirer au sort entre ses femmes. (Cette fois), le sort désigna `A'icha et Hafsa. Elles partirent donc toutes deux avec lui. Or, dès que la nuit tombait, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) faisait route avec `A'icha pour causer avec elle.

- "Voudrais-tu, dit Hafsa à `A'icha, monter cette nuit sur mon chameau, tandis que moi je monterai sur le tien, nous verrons toi et moi ce qui arrivera?".

- "J'accepte", répondit `A'icha. Puis, `A'icha monta sur le chameau de Hafsa et Hafsa monta sur le chameau de `A'icha, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) vint vers le chameau de `A'icha qui portait en effet Hafsa. Il salua et fit route avec elle jusqu'à l'étape. L'ayant manqué, `A'icha fut prise de jalousie. Quand on arriva à l'étape, `A'icha, mettant son pied dans l'Idhkhir (plante aromatique), s'écria:

"Seigneur, fais qu'un scorpion ou un serpent me pique, car je ne puis rien dire à ton Envoyé (pour me justifier)".

* 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire:

"La supériorité de `A'icha sur les femmes est comme celle du tharîd (plat composé de viande et du pain) sur tous les autres mets".

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),

le Prophète (pbAsl) lui dit:

"O `A'icha! Voici Gabriel qui te salue".

- "Et, répondit-elle, que sur lui soient la paix et la miséricorde divines".

* A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Onze femmes se réunirent et décidèrent de s'imposer l'obligation de ne rien cacher les unes aux autres des faits et gestes de leurs maris.

La première prit la parole et dit:

"Mon mari est de la chair de chameau maigre placée sur le sommet d'une montagne. Il n'a pas de plaine qu'on puisse gravir, ni de graisse qu'on puisse emporter". (elle fait allusion à sa vanité et à son mauvais caractère).

- "Je ne dirai rien sur mon mari, dit la seconde, car je craindrai de ne pas arriver jusqu'au bout, si je fais mention de ses défauts aussi visibles qu'invisibles".

- "Mon grand diable de mari, dit la troisième, si jen parle, je serai répudiée et si je me tais, je serai délaissée ni épouse ni divorcée".

- "Mon mari, dit la quatrième, est comme la nuit du Tihâma, ni chaud, ni froid. Il ne m'inspire ni crainte, ni dégoût". (Elle fait ainsi allusion à son bon caractère et à son bonheur avec lui).

- "Quand, dit la cinquième, mon mari entre à la maison, il est comme un guépard, mais lorsqu'il sort, c'est un lion, il ne s'inquiète pas de ce qui s'était passé (à la maison)".

- "Mon mari, dit la sixième, mélange (tout) quand il mange et boit tout quand il boit. S'il se couche, il s'emmitoufle et n'introduit pas la main pour connaître mes soucis (littéralement: le chagrin)". (Elle veut dire qu'il ne couche presque pas avec elle).

- "Mon mari, dit la septième, est dans les illusions à outrance - ou suivant une variante - dans la paresse à outrance; il est plat, ne vaut rien et a tous les vices possibles, il vous fend le crâne (pour plaisanter) ou vous blesse (pour punir), ou même vous fait l'une et l'autre de ces deux choses".

- "Les attouchements de mon mari, dit la huitième, sont doux comme ceux du lièvre et son parfum est celui du zerneb". (Elle veut exprimer son bonheur auprès de lui à cause de son

caractère généreux).

- "Mon mari, dit la neuvième, est noble et généreux; il est de haute stature; et est très hospitalier; sa maison est pour ainsi dire près de tout homme qui l'appelle (mot à mot)".

- "Mon mari, dit la dixième, est un Mâlik et comme il est bon Mâlik! Personne n'est égale à lui. Il possède des nombreux chameaux que l'on fait souvent agenouiller (pour les traire et donner du lait aux hôtes), mais qu'on n'envoie que rarement au pâturage (afin de les avoir sous la main pour les égorger s'il arrive un hôte). Quand ces chameaux entendent le bruit des cithares (pour accueillir cérémonieusement les visiteurs), ils sont certains qu'ils n'ont plus longtemps à vivre".

- "Mon mari, dit la onzième, c'est 'Abû Zar'. Ah! quel homme que 'Abû Zar'! Il a comblé mes oreilles de bijoux et donné de l'embonpoint à mes biceps. Il mā donné la joie et je suis heureuse auprès de lui. Il m'a trouvée chez des gens n'ayant que quelques moutons, dans un hameau et m'a emmenée chez des gens ayant chevaux, chameaux dépiquant des grains et épluchant leurs légumes. Quand je lui parle, il ne me critique pas. Je me couche et dors jusqu'au matin. Je bois à ma soif. La mère de 'Abû Zar'! Ah! quelle mère que celle de 'Abû Zar'! Ses approvisionnements sont abondants et sa maison est vaste. Et le fils de 'Abû Zar'! Ah! quel fils que celui de 'Abû Zar'! Sa couche est pareille à une lame dégainée, une épaule de chevreau suffit à le rassasier. Et la fille de 'Abû Zar'! Ah! quelle fille que celle de 'Abû Zar'! Elle obéit à son père; elle obéit à sa mère; elle remplit bien ses vêtements et elle excite l'envie de ses voisines. Et la servante de 'Abû Zar'! Ah! quelle servante que celle de 'Abû Zar'! Elle ne répand pas au dehors les propos que nous tenons entre nous; elle ne gaspille pas nos provisions; elle ne remplit pas notre maison d'ordures, au contraire, elle en prit soin. 'Abû Zar', mon mari, étant sorti pendant que les outres étaient agitées pour faire le beurre, rencontra une femme ayant avec elle deux enfants pareils à deux guépards qui jouaient avec deux grenades (Il s'agit de seins fortement développés) qu'ils faisaient passer sous sa taille (alors qu'elle était couchée). Il me répudia et épousa cette femme. Alors j'épousai un homme généreux et de bonne naissance. Il monta sur un cheval agile, prit une lance de khat et le soir il revint vers moi avec un nombreux troupeau. Il me donna une paire de chacun des animaux qu'il avait ramenés en me disant: Mange, ô 'Umm Zar', et approvisionne ta famille. Eh bien! j'aurais réuni tout ce qu'il m'avait donné, que cela n'eût pas suffi à remplir le plus petit des chaudrons de 'Abû Zar'".

- "Et, ajouta 'A'icha, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) me dit: J'ai été pour toi comme 'Abû Zar' pour 'Umm Zar'".

* Al-Miswar ibn Makhrama (qu'Allah soit satisfait des deux) rapporte qu'

il a entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire sur chaire:

"Les Banû Hâchim ibn Al-Mughîra me demandent l'autorisation pour donner à 'Alî ibn 'Abî Tâlib leur fille en mariage. Eh bien, je ne leur donnerai plus cette autorisation, je ne leur donnerai plus cette autorisation, je ne leur donnerai plus cette autorisation, à moins que le fils de 'Abû Tâlib ne répudie ma fille pour épouser la leur. Fâtima est une partie de moi, ce qui l'inquiète, m'inquiète aussi et ce qui la nuit me nuit".

* 'A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) fit appel à Fâtima sa fille. Puis il lui dit quelque chose en secret ce qui la porta à pleurer, puis il lui dit autre chose en secret, ce qui la fit rire.

'A'icha poursuivit:

"Je demandai à Fâtima: Qu'est-ce que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) t'a raconté en secret que t'avait fait pleurer puis qu'est-ce qu'il t'a raconté en secret que t'avait fait rire?"

- "Il me confia d'abord en secret que sa mort est prochaine, alors j'ai pleuré, puis il me confia en secret que je serai la première de sa famille à le suivre dans la tombe, voilà pourquoi j'ai ri".

* 'Usâma ibn Zayd (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

On m'a fit savoir que Gabriel vint trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl) alors que 'Umm Salama se trouvait chez lui. Après son entretien avec lui, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) se leva et dit à 'Umm Salama:

"Connais-tu cette personne?", -ou comme il a dit. 'Umm Salama lui répondit: "C'est Dihya! Par Dieu, je fus persuadée que c'était lui, jusqu'au jour où j'entendis l'Envoyé d'Allah (pbAsl) déclarer en chaire qu'il s'agissait de Gabriel. Ou comme il a dit".

* D'après `A'icha la mère des Croyants (qu'Allah soit satisfait d'elle), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Celle parmi vous qui me rejoindra le plus vite (c.-à-d. elle mourra la première) est celle qui a le bras le plus long".

`A'icha ajouta:

"Les femmes du Prophète mesurèrent leurs bras afin de savoir qui est celle qui a le bras le plus long".

Elle ajouta encore:

"Zaynab avait parmi nous le bras le plus long, car elle travaillait de sa propre main et faisait l'aumône".

* D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui), en dehors de la demeure de ses épouses, le Prophète (pbAsl) n'entrait dans aucune autre maison que celle de 'Umm Sulaym (Proche parente du Prophète, lui étant interdite de mariage). On lui en fit la remarque.

Il répondit:

"J'ai pitié d'elle, car son frère a été tué alors qu'il était avec moi".

* D'après Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit: "Pendant un songe, on me montra le Paradis et j'y vis la femme de 'Abû Talha, puis j'entendis devant moi un bruit. C'était Bilâl".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

Au moment de la prière du matin, l'Envoyé d'Allah dit à Bilâl,

"O Bilâl, raconte-moi quelle est l'œuvre que tu as faite dans l'islam et dont tu espères le plus de récompense? J'ai entendu (cette nuit) le bruit de tes sandales devant moi au Paradis".

- "Je n'ai, répondit Bilâl, fait dans l'islam aucune œuvre dont j'espère le plus de récompense que celle-ci: je n'ai jamais fait une ablution de nuit ou de jour sans avoir prié avec cette purification ce qui m'avait été prescrit (c.-à-d. prédestiné, voulu par Allah) de prier"

* 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Nous revîmes, mon frère et moi, du Yémen; nous demeurâmes un certain temps à croire que Ibn Mas`ûd et sa mère faisaient partie de la famille de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), tant ils allaient souvent chez lui et y restaient".

* Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"D'après quelle lecture m'ordonnez-vous de réciter (le Coran)? J'ai reçu de la bouche de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) soixante-dix et quelques sourates. Les Compagnons de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) savent que je connais mieux qu'eux le Livre d'Allah. Si je connaissais quelqu'un mieux instruit que moi du Livre d'Allah, je monterais à chameau pour me rendre auprès de lui".

Chaqîq ajoute: "Je m'assis dans un groupe des Compagnons de Muhammad (pbAsl) pour entendre ce qu'on dirait de cela et je n'ai entendu personne le contredire".

* Récit rapporté d'après `Abd-Allah ibn `Amr (qu'Allah soit satisfait des deux):

Masrûq a dit: Nous avons l'habitude de se rendre chez `Abd-Allah ibn `Amr pour causer avec lui - ou suivant Ibn Numayr, chez lui. Un jour, comme on parlait de `Abd-Allah ibn Mas`ûd devant `Abd-Allah ibn `Amr, celui-ci s'écria: Vous avez mentionné un homme que je ne cesserai jamais

d'aimer, car j'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire quelque chose à propos de lui. J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire: "Prenez le Coran de quatre personnes: de Ibn 'Umm `Abd (`Abd-Allah ibn Mas`ûd), qu'il nomma d'abord, de Mu`âdh ibn Jabal, de 'Ubayy ibn Ka`b, et de Sâlim, l'affranchi de 'Abû Hudhayfa".

* D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui),

Du vivant de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), ceux qui savaient (le mieux) le Coran par cūr étaient au nombre de quatre et tous étaient des 'Ansâr. C'étaient: Mu`âdh ibn Jabal, 'Ubayy ibn Ka`b, Zayd ibn Thâbit et 'Abû Zayd

* D'après Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux),

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Le Trône du Clément a frémi d'émotion à la mort de Sa`d ibn Mu`âdh".

* Al Barâ' (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

On avait fait cadeau à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) d'une tunique de soie. Comme ses Compagnons palpaient cette étoffe et en admiraient la finesse, il leur dit:

"Vous admirez la finesse de cette étoffe, eh bien! Les mouchoirs de Sa`d ibn Mu`âdh au Paradis seront meilleurs qu'elle et plus fins encore".

* 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

On avait offert à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) une fustanelle de satin, ce qui surprit les fidèles, car il avait prohibé la soie.

- "Par Celui qui tient entre Ses mains l'âme de Muhammad, s'écria-t-il, les mouchoirs de Sa`d ibn Mu`âdh, au Paradis, seront plus belles que cela".

* D'après Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux),

Le jour de la bataille de 'Uhud, on a porté mon père, enveloppé dans un linceul, après avoir été mutilé. Comme j'ai voulu découvrir son visage, les fidèles m'interdisaient, puis j'ai essayé encore une fois de découvrir son visage et les fidèles me l'interdisaient.

Enfin, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) l'a découvert, -ou a ordonné quelqu'un de le faire.

Entendant la voix d'une femme éplorée, ou hurlant, il a demandé:

"Qui est-elle?"

On lui répondit:

"C'est la fille de `Amr -ou la sūr de `Amr".

Il lui dit alors:

"Pourquoi pleures-tu? Les Anges ne cessaient de l'envelopper de leurs ailes jusqu'à ce que vous ayez levé le corps (pour l'enterrer)".

* Récit rapporté d'après 'Abû Dharr (qu'Allah soit satisfait de lui):

Nous quittâmes notre tribu "Ghifâr" qui déclarait que le mois sacré ne l'est pas; nous sortîmes: mon frère 'Unays, ma mère et moi et nous nous rendîmes chez notre oncle maternel qui nous accorda l'hospitalité et nous honora.

Les siens nous enviaient, ils lui dirent:

"Quand tu te détournes de tes parents, sache que `Unays les fréquente".

Mon oncle vint nous mettre au courant des paroles des hommes, je lui dis:

"Ce que tu nous a avancé comme bonne hospitalité, ne t'a rapporté que ce qui te déplaît et nous ne restons pas avec toi dans un même lieu". Nous amenâmes nos montures, nous les montions, notre oncle se calfeutra de son manteau et se mit à pleurer. Nous partîmes et nous arrivâmes à La Mecque. Là, `Unays rivalisa avec un des habitants de la ville contre un pari qui n'était que le petit nombre de nos montures. Il alla avec cet homme chez un moine pour le prendre comme

juge et comme ce dernier prononça sa sentence en faveur de `Unays, `Unays rentra avec nos montures et un nombre qui lui fût égal. 'Abû Dharr poursuivit son récit et dit:
"O fils de mon frère! Je commençai à faire la prière trois ans avant de rencontrer l'Envoyé d'Allah (pbAsl)".
Le rapporteur l'interrompit et dit:
"Pour qui tu as fait tes prières?".
Il répondit: "Pour Allah".
Je répliquai:
"De quel côté tournais-tu en priant?".
- "Là où mon Seigneur me l'a indiqué, dit-il.
Je faisais la prière du `ichâ' (du soir) et à la fin de la nuit, je m'étendais comme un vêtement délaissé jusqu'à ce que le soleil fût très haut". `Unays m'a dit:
"J'ai une affaire à La Mecque, je vais la terminer, occupe-toi de mes biens (durant mon absence)".
`Unays partit à La Mecque, mais il tarda de rentrer et quand il arriva, je lui demandai:
"Qu'est-ce que tu as fait".
Il me répondit:
"J'ai rencontré à La Mecque un homme qui a la même religion que toi, il prétend qu'Allah l'a envoyé".
Je lui demandai:
"Que disent-ils de lui?".
Il répliqua:
"Ils disent: un poète, un devin, un magicien".
`Unays était poète. `Unays poursuivit:
"J'avais entendu les paroles des devins, les paroles de cet homme ne leur ressemblaient pas. J'ai scandé ses propos pour savoir si c'était de la prosodie, mais nul ne pourrait dire que c'était de la poésie. Par Dieu! Ce qu'il disait est vrai et ce sont eux les menteurs".
'Abû Dharr continua son récit: Je dis à mon frère:
"Occupe-toi de mes affaires afin que je m'en aille moi-même".
Je partis à La Mecque, je choisis un homme faible et je lui dis:
"Où se trouve cet homme que vous nommez le sabéen?".
Comme il me désigna le sabéen, les habitants de la vallée m'assenèrent des coups, me frappant avec la boue et des os à tel point que je tombai évanoui. Lorsque je repris connaissance, j'étais pareil à une pierre dressée de couleur rouge, je me dirigeai vers le puits de Zamzam pour me laver des traces de sang et pour boire de son eau.
O fils de mon frère! J'ai passé là trente jours et nuits n'ayant que l'eau de Zamzam à boire, dépourvu de nourriture et je devins obèse de sorte que les plis de mon ventre se rabattirent les uns sur les autres et je n'éprouvai aucun sentiment de faim. Ce fut une nuit à la belle étoile, les habitants de La Mecque s'endormaient sous l'effet d'une surdité et personne ne faisait la tournée autour de la Maison, j'aperçus deux femmes invoquer (les deux idoles) Isâf et Nâ'ila.
Comme elles faisaient la tournée autour de la Maison, elles me rencontrèrent et je leur dis:
"Donnez en mariage l'un (de ces idoles) à l'autre", mais elles ne cessèrent de les invoquer et je poursuivis:
"Je ne peux pas distinguer (le mâle de la femelle) car ce sont que deux personnages en bois".
Entendant cela, elles me quittèrent en hurlant et disant:
"Si seulement il y avait quelques-uns des nôtres (pour me punir à cause de l'insulte que j'avais adressée aux deux idoles)".
L'Envoyé d'Allah (pbAsl), qui les reçut en compagnie de 'Abû Bakr, leur demanda:
"Qu'avez-vous?".
Elles lui répondirent:
"Ce sabéen se cache derrière les rideaux de la Ka`ba".
Il répliqua:
"Qu'est-ce qu'il vous a dit?".
Elles lui répondirent:
"Il nous a adressé une parole très obscène".
L'Envoyé d'Allah (pbAsl) entra avec son compagnon et firent une tournée en commençant par

toucher la pierre noire, puis ils firent une prière. La prière terminée, je ('Abû Dharr) me dirigeai vers le Prophète et j'ai été le premier à lui adresser la salutation de l'islam en lui disant:

"Paix soit sur toi ô Envoyé d'Allah".

Il me répondit:

"Et sur toi, ainsi que la miséricorde d'Allah".

Puis il poursuivit:

"Qui es-tu?".

Je lui répondis:

"Un homme de la tribu de Ghifâr".

A ces mots, il porta sa main sur son front en le touchant par ses doigts et je me suis dit alors:

"Il répugne que je sois de Ghifâr".

Comme je voulus prendre sa main, son compagnon m'empêcha, car il connaît son comportement plus que moi.

L'Envoyé d'Allah leva ensuite la tête et dit:

"Depuis quand tu es là?".

Je répondis:

"Depuis trente jours et nuits".

- "Qui te donnait à manger?", répliqua-t-il.

Je dis:

"Je n'avais comme nourriture que l'eau de Zamzam, je suis devenu obèse de sorte que les plis de mon ventre se rabattent les uns sur les autres sans toutefois éprouver de faim".

Il rétorqua:

"Cette eau est bénie et elle constitue à elle seule une nourriture".

'Abû Bakr dit alors:

"O Envoyé d'Allah! Permetts-moi de lui donner hospitalité cette nuit". L'Envoyé d'Allah alla avec son compagnon ('Abû Bakr) et je les accompagnai.

'Abû Bakr ouvrit une porte, prit dans sa main du raisin sec de Taëf et me donna à manger et ce fut la première nourriture que j'aie prise. Je demurai un certain temps et je me rendis chez

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) qui me dit:

"On m'inspire que je doive me diriger vers un territoire plein de palmeraies et je crois qu'il n'est autre que Yathrib, veux-tu bien informer ton peuple (que j'irai), peut-être Allah te leur rendra utile et te récompensera".

Je retournai chez `Unays qui me demanda:

"Qu'as-tu fait?".

Je lui répondis:

"Je me suis converti à l'islam et j'ai cru au message de L'Envoyé d'Allah".

Il répliqua:

"Je ne répugne pas ta religion car j'ai déjà embrassé l'islam et cru au message".

Nous partîmes, mon frère et moi, chez notre mère, qui nous dit aussi:

"Je ne répugne pas votre religion car j'ai embrassé l'islam et j'ai cru au message".

Nous retournâmes chez notre peuple "Ghifâr", la moitié de notre tribu embrassa l'islam à son tour et parmi eux se trouvait 'Aymâ' ibn Rahada Al-Ghifârî qui présidait la prière et qui était leur maître.

Quant à la seconde moitié, elle dit:

Si l'Envoyé d'Allah arriva à Médine, cette moitié (de notre tribu) embrassa l'islam et des hommes de la tribu de 'Aslam vinrent le trouver et lui dirent:

"O Envoyé d'Allah! Les hommes de Ghifâr ne sont que nos frères, nous nous soumettons à ce qu'ils se sont soumis" et ils embrassèrent l'islam.

L'Envoyé d'Allah dit alors:

"Ghifâr, Allah leur pardonne, 'Aslam, Allah les délivre".

* Jarîr ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"L'Envoyé d'Allah (pbAsl) n'a jamais refusé de me donner la permission de le voir depuis ma conversion à l'islam et ne m'a jamais vu sans m'adresser un sourire".

* Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit: l'Envoyé d'Allah (pbAsl) alla pour satisfaire un besoin naturel et je lui ai apporté de l'eau pour faire ses ablutions. Une fois qu'il est de retour, il trouva l'eau et demanda:

"Qui a apporté cela?"

Suivant la version de Zuhayr:

"On lui répondit", mais selon celle de 'Abû Bakr:

"Je lui répondis":

"C'est Ibn `Abbâs".

L'Envoyé d'Allah dit alors:

"Grand Allah! Fais qu'il soit instruit (dans la religion)".

* Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Je me vis en songe tenant à la main une pièce de brocart. Il n'avait de place que je voulais atteindre dans le paradis sans que cette pièce ne vole en sa direction. Je racontai ce songe à Hafsa (sa sur et la femme du Prophète) qui le raconta, à son tour, à l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Le Prophète (pbAsl) lui dit:

"Je trouve que `Abd-Allah est un homme vertueux".

* 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

'Umm Sulaym a dit:

"O Envoyé d'Allah! 'Anas est ton serviteur; invoque Allah en sa faveur".

Alors, le Prophète a dit:

"Seigneur! Multiplie-lui les biens et la progéniture et bénis-lui tout ce que Tu lui as donné".

* 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) vint me trouver pendant que je jouais avec les gamins.

Il nous salua, puis me chargea d'une affaire. Comme je rentra tard, ma mère m'interrogea:

"Qu'est-ce qu'il t'a retenu?"

Je dis:

"L'Envoyé d'Allah (pbAsl) m'a chargé d'une affaire".

Elle me demanda: "Quelle était cette affaire?"

Je répliquai: "C'est un secret".

Elle me dit alors: "Ne révèle à personne le secret de l'Envoyé d'Allah (pbAsl)".

'Anas a dit:

"Par Dieu! Si j'avais à le révéler à quelqu'un, c'est à toi que je le révélerais, ô Thâbit".

* Sa`d ibn 'Abî Waqqâs (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Je n'ai jamais entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire à un être vivant sur terre qu'il serait un des hôtes du Paradis, sauf à `Abd-Allah ibn Salâm".

* Récit rapporté d'après `Abd-Allah ibn Salâm

Qays ibn `Ubâd a dit:

"J'étais assis à Médine (dans la mosquée) avec des gens dont quelques Compagnons du Prophète (pbAsl), quand vint un homme qui a l'air dévot.

- "Cet homme ira sûrement au Paradis, cet homme ira sûrement au Paradis", dit-on en le voyant.

L'homme pria deux rak`a qu'il allégea, puis sortit. Je le suivis jusqu'à ce qu'il rentra chez lui. Je me rendis alors chez lui et quand il se familiarisa avec moi, je lui dis:

"Quand tu es entré dans la mosquée un homme a dit tel et tel". - "Gloire à Allah, répondit-il, il ne convient à personne de dire des choses qu'il ne sait pas. Je vais te raconter pourquoi l'on dit

cela. Du vivant de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), j'ai eu une vision que je lui ai racontée. Il me sembla que j'étais dans un parterre (et le narrateur décrit son étendue et sa verdure); au milieu se trouvait une colonne de fer dont la partie inférieure était fichée en terre, tandis que la partie supérieure atteignait le ciel. Au sommet de cette colonne se trouvait une anse"

. - "Monte cette colonne", me dit-on.

- "Je ne peux pas", répondis-je. Alors une aide, Ibn `Awn a dit une aide c'est un serviteur, vint à moi et souleva mes vêtements par derrière. Je montai aussitôt et, arrivé au sommet de la colonne, je saisis l'anse.

- "Tiens-toi bien", me cria-t-on. Je m'éveillai juste au moment où ma main tenait l'anse.

Lorsque je racontai ce songe au Prophète (pbAsl), il me dit:

"Ce parterre symbolisait l'islam; la colonne, c'était la colonne de l'islam; l'anse c'était l'anse solide. Tu resteras musulman jusqu'à ta mort".

Or cet homme-là, c'était `Abd-Allah ibn Salâm.

* Récit rapporté d'après Hassân ibn Thâbit (qu'Allah soit satisfait de lui):

D'après Abû Hurayra, Sa`îd ibn Al-Musayyib a dit:

`Umar passa par Hassân qui récitait des vers au sein de la mosquée et le regarda. Alors, Hassân dit à `Umar:

"Je récitais des vers dans la mosquée en présence de quelqu'un qui valait mieux que toi". (c.-à-d. en présence de l'Envoyé d'Allah).

Puis il se tourna vers 'Abû Hurayra et dit:

"Au nom d'Allah, je t'adjure de déclarer si tu as entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) me dire:

Réponds au lieu de moi. Seigneur, aide-le (dans cette tâche) avec le Saint Esprit!".

- "Par Dieu! C'est vrai", répondit 'Abû Hurayra.

* Al-Barâ' ibn `Azib (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire à Hassân ibn Thâbit:

"Décoche-leur tes satires, -ou suivant une variante satirise-les-, et Gabriel est avec toi".

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle)

`Urwa a dit: Hassân ibn Thâbit fut parmi ceux qui calomniaient `A'icha.

Je l'insultai, quand elle me dit:

"O fils de ma sœur! Laisse-le, car il défendait l'Envoyé d'Allah (pbAsl)".

* `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Hassân ibn Thâbit ayant demandé à l'Envoyé d'Allah l'autorisation de satiriser 'Abû Sufyân,

l'Envoyé d'Allah lui répondit:

"Et comment feras-tu pour que ma famille n'en soit pas tâchée?".

- "Je l'en tirai comme on tire un cheveu de la pâte", répondit-il.

Hassân a dit:

Le point culminant de la gloire appartient aux descendants de Hâchim et de la fille de Makhzûm, mais, votre père n'était qu'un esclave. Voici son poème.

* 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Vous prétendez que 'Abû Hurayra ne cesse de rapporter les hadiths de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), Allah me jugera (si je rapporte autre chose que la vérité). J'étais un homme pauvre et je servais l'Envoyé d'Allah (pbAsl) en me contentant de quoi me faire subsister au jour le jour, alors que les Muhâjirûn s'occupaient de conclure des affaires sur les marchés et les 'Ansâr donnaient tous leurs soins à l'entretien de leurs propriétés. Un jour, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit:

"Quiconque de vous étendra son vêtement (thawb), n'oubliera rien de ce qu'il mentend dire".

Alors j'étendis mon vêtement et je le laissai ainsi jusqu'à la fin de son hadith, puis je l'adjoignis et dès lors, je n'ai oublié aucun hadith que j'ai entendu.

* `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit à `Urwa ibn Az-Zubayr:

"Abû Hurayra ne t'étonne-t-il pas?"

Il est venu s'asseoir auprès de ma chambre et s'est mis à rapporter des hadiths d'après l'Envoyé d'Allah (pbAsl), de façon à ce que je les entendisse.

A ce moment, je disais mon chapelet, et il partit avant que je l'eusse terminée. Si je l'avais pu le joindre, je lui aurais rappelé que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) n'articulait pas rapidement les hadiths comme vous les articulez rapidement".

n° 45 Piété filiale et éducation

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), un homme vint trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et lui dit:

"Quelle est la personne qui mérite le plus ma bonne compagnie?".

- "Ta mère", répondit-il.

- "Et qui ensuite?".

- "Ta mère".

- "Et qui ensuite?".

- "Ta mère".

- "Et qui ensuite?".

- "Ton père".

* Abd-Allah ibn `Amr (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

Un homme vint demander au Prophète (pbAsl) la permission d'aller à la guerre sainte:

- "Tes deux parents sont-ils encore vivants?", lui demanda le Prophète. - "Oui", répondit l'homme.

- "Eh bien! Sois bon et pieux envers eux, voilà ton djihad".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui):

Un jour, Jurayj était en train de prier dans une tourelle quand sa mère vint l'appeler. Humayd dit:

'Abû Râfi` nous a rapportés que 'Abû Hurayra avait décrit, d'après le Prophète (pbAsl) comment la mère mit sa paume sur son sourcil puis leva la tête et s'adressa à lui en ces termes:

"Jurayj je suis ta mère. Réponds-moi!".

Jurayj, qui était en pleine prière, se dit:

"Seigneur! Répondrai-je à ma mère ou continuerai-je ma prière?".

Il choisit, en fait, de continuer sa prière. La mère s'en alla puis revint et la même scène se déroula.

- "Seigneur!, s'écria alors la mère, voici mon fils Jurayj. Je l'ai appelé mais il s'est abstenu de me répondre, fais donc qu'il n'arrive au terme de sa vie avant que Tu ne lui aies montré les prostituées".

Et il ajouta que si elle avait invoqué Allah pour qu'il soit éprouvé, Il l'aurait exaucée. Un berger qui se réfugiait dans la tourelle de Jurayj rencontra une femme sortant du village, coucha avec elle et elle en eut un enfant. Interrogée sur le père de l'enfant, elle répondit en ces termes:

"C'est le propriétaire de cette tourelle".

Ils arrivèrent menus de leurs haches et de leurs pelles et l'appelèrent, Jurayj était toujours absorbé dans sa prière et ne leur répondit pas. Ils commencèrent alors à démolir sa tourelle. Sur ce, il descendit et demanda aux gens pourquoi ils agirent de la sorte. Ils lui répondirent:

"Demande à celle-ci". (en désignant la femme).

Il sourit, passa la main sur les cheveux du nourrisson et lui dit:

"Qui est ton père?"

- "C'est le berger", répondit l'enfant.

- "Nous allons, dirent les gens, te bâtir une tourelle en or et en argent à la place de celle que nous avons démolie".

- "Non, répliqua-t-il, en argile seulement comme elle était".

Il monta ensuite (pour continuer sa prière).

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

Allah a créé les êtres et lorsqu'il eut achevé la Création, le lien de parenté se leva et dit:

"Voici le séjour de celui qui demande refuge contre la rupture des liens de parenté?"

- "Oui, répondit Allah, ne seras-tu pas satisfait que Je rapproche de Moi celui qui te maintient et que Je rompe avec celui qui te rompt?"

- "Certes oui, Seigneur", répondit-il.

- "Eh bien! Je te l'accorde", reprit Allah. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a ajouté: Récitez ces versets coraniques si vous voulez: Si vous vous détournez, ne risquez-vous pas de semer la corruption sur terre et de rompre vos liens de parenté? Ce sont ceux qu'Allah a maudits, a rendu sourds et a rendu leurs yeux aveugles. Ne méditent-ils pas sur le Coran? Ou y a-t-il des cadenas sur leurs cœurs?"

* D'après 'A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), le Prophète (pbAsl) a dit: Le lien de parenté est suspendu au Trône et elle dit:

"Celui qui me maintient, Allah le rapprochera de Lui et celui qui me rompt, Allah rompra avec lui".

* D'après Jubayr ibn Mut'im (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"Jamais n'entrera au Paradis celui qui rompt ses liens de parenté".

* 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Jāī entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire:

"Que celui qui veut qu'Allah lui attribue largement Ses dons, que sa bonne renommée lui survive, maintient ses liens de parenté".

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

Ne vous détestez pas les uns les autres, ne vous enviez pas les uns les autres et ne concevez pas de l'inimitié les uns contre les autres. Soyez, ô serviteurs d'Allah, comme des frères. Il n'est pas licite qu'un musulman rompt avec son coreligionnaire au-delà de trois jours.

* D'après 'Abû Ayyûb Al-'Ansârī (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Il n'est pas licite qu'un homme rompt avec son coreligionnaire au-delà de trois nuits et que quand ils se rencontrent, chacun se détourne de l'autre; cependant que c'est le meilleur d'eux est celui qui salue l'autre le premier".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

Défiez-vous de la suspicion, car c'est la plus mensongère des paroles; ne cherchez pas à dévoiler les secrets les uns des autres, n'espionnez pas les uns les autres, ne rivalisez pas les uns avec les autres, n'enviez pas les uns les autres, ne vous détestez pas les uns les autres et ne concevez pas de l'inimitié contre vos coreligionnaires et soyez, ô serviteurs d'Allah, comme des frères.

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
"Je n'ai jamais vu personne éprouver d'aussi vives souffrances plus que l'Envoyé d'Allah (pbAsl)".

* Ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Je visitai le Prophète (pbAsl) au moment où il avait la fièvre. Je le touchai de la main et lui dis:
"O Envoyé d'Allah! Tu as une forte fièvre".
- "Certes oui, répondit le Prophète (pbAsl), la fièvre que jāi est le double de la fièvre que risque d'avoïr un homme (ordinaire) d'entre vous".
- "Et tu auras également une double récompense", repris-je.
- "Oui, répliqua le Prophète (pbAsl); aucun musulman ne sera atteint d'un désagrément, maladie ou autre chose que soit, sans qu'Allah ne lui remette ses péchés l'un après l'autre, tout comme l'arbre qui perd ses feuilles".

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),
Jāi entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire:
"Aucun mal n'atteint le musulman fût-ce d'une simple piqûre d'épine- sans qu'Allah ne lui accorde, en revanche, un grade en plus au Paradis et ne lui remette un péché".

* D'après 'Abû Sa`îd (qu'Allah soit satisfait de lui),
Il a entendu le Prophète (pbAsl) dire:
"Aucun mal n'atteint le musulman, que ce soit une douleur chronique, une fatigue, une maladie, une tristesse ou même une mélancolie qui l'abat, sans qu'il ne lui serve d'expiation à ses péchés".

* 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) dit:
Après la révélation du verset:
' Quiconque fait un mal sera rétribué pour cela ', les musulmans furent profondément troublés.
Le Prophète (pbAsl) s'adressa alors à eux en ces termes:
"Essayez d'être modérés et sincères autant que possible; car, tout mal éprouvé par le musulman lui sera considéré comme une expiation même si il s'agit d'une simple piqûre d'épine".

* Récit d' Ibn `Abbās (qu'Allah soit satisfait des deux):
`Atā' ibn 'Abî Rabāh rapporte qu'Ibn `Abbās lui a dit:
"Veux-tu que je te montre une femme qui sera des hôtes du Paradis?"
- "Certes oui", lui répondis-je.
Eh bien, reprit-il, c'est cette femme noire qui est venue trouver le Prophète (pbAsl) et lui dit:
"Je souffre d'épilepsie et je montre alors mes nudités, implore Allah en ma faveur".
- "Si, répondit-il, tu veux prendre ton mal en patience, tu iras au Paradis; mais si tu préfères que j'implore Allah afin qu'Il te guérisse, je le ferai".
- "Je préfère prendre mon mal en patience, reprit-elle; mais implore Allah pour que je ne montre pas mes nudités".
Le Prophète fit alors cette invocation en sa faveur.

* D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), le Prophète (pbAsl) a dit:
"L'injustice se traduira par des ténèbres au Jour de la Résurrection".

* D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Le musulman est le frère de son coreligionnaire; il ne doit ni l'opprimer, ni l'abandonner. Celui qui

vient en aide à son coreligionnaire, Allah lui viendra en aide. Celui qui délivre un musulman d'une affliction, Allah le délivrera d'une des afflictions du Jour de la Résurrection. Celui qui estompe les fautes d'un musulman, Allah lui estomperait ses fautes au Jour de la Résurrection".

* D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Allah accorde un répit à l'injuste; mais quand Il décide qu'il est temps de le châtier, Il ne le laisse pas échapper".
Puis, le Prophète récita ce verset: Telle est la rigueur de la prise de ton Seigneur quand Il frappe les cités lorsqu'elles sont injustes. Son châtement est bien douloureux et bien dur

* D'après Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui):
Deux jeunes hommes, l'un des Muhâjirûn et l'autre des 'Ansâr, se querellèrent. Puis chacun appela son clan à son aide: le jeune issu des 'Ansâr cria:
"A moi les 'Ansâr !", et l'autre issu des Muhâjirûn cria:
"A moi les Muhâjirûn".
Le Prophète (pbAsl) sortit alors et dit:
"Que signifient ces procédés des antéislamiques?".
Comme on lui raconta que l'un d'eux eut fessé l'autre.
Il ajouta:
"Ce n'est rien. L'homme doit soutenir son coreligionnaire qu'il soit oppresseur ou opprimé. S'il est oppresseur, il doit l'écarter de l'injustice. C'est ainsi qu'il le soutient. Et s'il le trouve lésé, qu'il lui porte son secours".

* D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Le musulman doit être envers son coreligionnaire comme sont entre eux les matériaux d'une construction qui se renforcent les uns les autres".

* D'après An-Nu'mân ibn Bachîr (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Les musulmans sont, dans la bonté, l'affection et la sympathie qui existent entre eux comme un corps qui, lorsqu'un de ses membres souffre, voit tout le reste de ses membres partager avec lui l'insomnie et la fièvre".

* D'après 'A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), un homme demanda audience au Prophète (pbAsl) qui dit:
"Laissez-le entrer. Quel abominable type qu'il est".
Lorsque cet homme entra, le Prophète lui parla gentiment. Aussitôt que cet homme fut parti, 'A'icha s'écria:
"O Envoyé d'Allah, tu as dit à propos de cet homme ce que tu as dit puis tu lui as parlé gentiment".
- "O 'A'icha, répondit l'Envoyé d'Allah, l'homme qui, au Jour de la Résurrection, occupera le plus mauvais rang aux yeux d'Allah, est celui dont les hommes s'écartent dans la crainte de sa méchanceté".

* D'après 'A'icha, la femme du Prophète (qu'Allah soit satisfait d'elle), le Prophète (pbAsl) a dit:
"O 'A'icha, Allah est Doux et Il aime la douceur. Il rétribue pour la douceur ce qu'Il ne rétribue pas pour la violence et ce qu'Il ne rétribue pas pour quoi que ce soit".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Seigneur! Je suis un être humain. Seigneur! Si j'injurie, je maudis ou je fouette un musulman,

fais que mon acte lui soit une source de purification et de miséricorde".

* D'après 'Umm Kulthûm bint `Uqba (qu'Allah soit satisfait d'elle), elle a entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire:

"N'est pas menteur celui qui tente de réconcilier les gens en disant des bonnes paroles (et en les attribuant à quelqu'un qui ne les a pas dites en vérité), puisqu'il répand le bien".

* D'après `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"Voulez-vous que je vous dise ce qu'est ce que c'est qu'âl-`ada, c'est la médisance", et que Muhammad (pbAsl) a également dit:

"L'homme qui tient à être véridique finit par être inscrit chez Allah parmi les véridiques. En revanche, l'homme qui ne cesse de mentir finit par être inscrit chez Allah parmi les menteurs".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"L'homme fort n'est pas celui qui se caractérise par une force physique. C'est plutôt celui qui arrive à maîtriser sa colère".

* Sulaymân ibn Surad (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Deux hommes s'injurièrent en présence du Prophète (pbAsl). L'un d'eux avait les yeux tout rouges et les veines du cou gonflées.

- "Je sais, dit alors le Prophète (pbAsl), une formule qui, si l'on la prononce, le trouble qu'il éprouve sera dissipé: "

Je me réfugie auprès d'Allah contre Satan le lapidé".

- "Trouves-tu quelque trace de folie sur moi?", demanda l'homme.

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"Quand l'un de vous se bat avec son coreligionnaire, qu'il évite de le frapper sur le visage".

* Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Un homme passa dans la mosquée en tenant des flèches dont on voyait les pointes. Le Prophète (pbAsl) lui dit alors:

"Tiens-les par les pointes (afin de ne pas égratigner un musulman)".

* D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"Si jamais l'un de vous passe par une assemblée ou dans un marché en tenant des flèches, qu'il les tienne par les pointes, qu'il les tienne par les pointes, qu'il les tienne par les pointes (de peur de blesser quelqu'un)".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

'Abû Al-Qâsim (pbAsl) a dit:

"Quiconque brandit un morceau de fer contre son coreligionnaire, sera maudit par les Anges jusqu'à ce qu'il le laisse, fût-il son frère germain".

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),

Jâï entendu le Prophète (pbAsl) dire:

"Gabriel ne cesse de me recommander d'être bon à l'égard du voisin, au point que je crus qu'il l'inscrirait sur la liste des héritiers".

* D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Gabriel ne cesse de me recommander d'avoir égard au voisin, à tel point que je crus qu'il l'inscrirait sur la liste des héritiers".

* 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Quand quelqu'un venait trouver le Prophète (pbAsl) pour quelque affaire personnelle, il s'adressait aux assistants de son assemblée en disant:
"Intercédez auprès des autres (en sa faveur), vous en serez récompensés et Allah fait que Son prophète dise par sa langue, ce qu'Il voudra".

* D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"La compagnie de l'homme vertueux et celle de l'homme pervers sont respectivement comparables à celle du marchand du musc et à celle du forgeron. Celui qui possède le musc, soit-il-tên donne, soit tu en achètes de lui soit tu sens auprès de lui une belle odeur, tandis que le forgeron, il te brûle tes habits ou tu sens auprès de lui une odeur désagréable".

* A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
Une femme accompagnée de ses deux filles vint me trouva et me demanda l'aumône. Mais, je n'avais rien qu'une seule datte. Je la lui donc donnai. La femme prit la datte et la partagea entre ses deux filles sans en manger. Puis, elle se leva et sortit, avec ses deux filles. Le Prophète (pbAsl) entra ensuite, et je lui racontai la chose. Il dit alors:
"Celui qui aura des filles, et qui les élève dûment, sera préservé du Feu".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
Aucun musulman à qui la mort aura enlevé trois enfants, ne sera touché par le feu de l'Enfer, à moins que ce ne soit pour l'exécution du serment (c.-à.d. pour exaucer ce qu'Allah a mentionné dans Son Livre: "Il n'y a personne parmi vous qui ne passera par l'Enfer").

* D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui),
Une femme vint trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et lui dit:
"O Envoyé d'Allah! Les hommes entendent tes propos tout le temps. Consacre-nous donc un jour où nous nous grouperons chez toi pour que tu nous enseignes de ce qu'Allah t'a enseigné".
Le Prophète lui dit alors:
"Groupez-vous tel et tel jour".
Elles se groupèrent et le Prophète (pbAsl) leur vint et leur enseigna de la science dont Allah le dota.
Puis il ajouta:
"Toute musulmane qui perd trois enfants sera protégée contre l'Enfer".
Une femme demanda alors:
"Et de même s'ils sont deux et deux et deux".
Le Prophète consentit alors:
"Et de même s'ils sont deux et deux et deux".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
Quand Allah aime un serviteur, Il dit à Gabriel:
"J'aime untel, aime-le".
Et Gabriel daime cet homme et dannoncer dans le ciel:
"Allah aime untel, aimez-le donc".
Et les habitants du ciel de l'aimer. Puis, on impose son affection sur la terre. Et lorsque Allah haït

un serviteur, Il appelle Gabriel et lui dit:
"Je hais untel, hais-le".
Et Gabriel de haïr cet homme et d'annoncer parmi les habitants du ciel:
"Allah hait untel, haïssez-le donc".
Et les habitants du ciel de le haïr. Puis, on impose sa haine sur la terre.

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), un bédouin interrogea le Prophète (pbAsl) au sujet de l'Heure Suprême et lui demanda quand elle aurait lieu.
- "Et qu'as-tu préparé pour ce moment-là?", lui demanda le Prophète (pbAsl).
- "Rien, répliqua l'homme, sinon l'amour que j'ai pour Allah et à Son envoyé".
- "Eh bien!, reprit le Prophète, tu seras avec ceux que tu as aimés".

* D'après 'Abd-Allah ibn Mas'ûd (qu'Allah soit satisfait de lui), un homme vint trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et lui dit:
"O Envoyé d'Allah! Que penses-tu d'un homme qui aime des gens et qui n'est pas parvenu jusqu'à eux (en imitant les bonnes œuvres)?" L'Envoyé d'Allah (pbAsl) lui répondit:
"L'homme sera avec ceux qu'il a aimés".

n° 46 Le destin

* 'Abd-Allah ibn Mas'ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
L'Envoyé d'Allah (pbAsl), le sincère et le véridique, nous a dits:
"La création de tout homme commence par l'agglomération du sang dans l'utérus de sa mère pendant quarante jours pour former une adhérence qui, après quarante autres jours, se transforme en embryon. Quarante jours après, Allah lui envoie un Ange chargé de lui insuffler l'esprit, avec l'ordre d'écrire quatre choses (quant au fœtus) à savoir: sa part des biens dans l'ici-bas, la durée de sa vie, ses œuvres et sa destinée heureuse ou malheureuse. Aussi bien, continua le Prophète, par Dieu, l'Unique, il arrive que l'homme ait la conduite des élus jusqu'au moment où l'espace d'une seule coudée le sépare du Paradis. Mais alors ce qui lui a été inscrit intervient et il se conduit comme un damné méritant l'Enfer. Il arrive, par contre, que l'homme ait la conduite des damnés jusqu'au moment où l'espace d'une seule coudée le sépare de l'Enfer. Mais alors ce qui lui a été inscrit intervient et il se conduit comme un élu et entre, par conséquent, au Paradis".

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
Certes Allah - à Lui la puissance et la gloire - a confié l'utérus à un Ange qui dit:
"Seigneur! Ceci est une goutte de sperme; Seigneur! Ceci est une adhérence; Seigneur! Ceci est un embryon".
Lorsque Allah veut alors créer un être, l'Ange demande:
"Sera-ce un mâle ou une femelle, un misérable ou un heureux? Quelle sera sa part des biens de ce monde? Quel sera le terme de sa vie?".
Et tout cela est inscrit alors qu'il est encore dans l'utérus.

* Alî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Pendant que nous assistions à un enterrement à Bâqi' Al-Gharqad, le Prophète (pbAsl) vint à nous. Il s'assit et nous prîmes place autour de lui. Alors, baissant la tête, il se mit à frapper le sol d'un bâton qu'il tenait à la main et dit:
"Il n'est aucun de vous, ou aucune âme qui vive, dont la place n'ait été fixée d'avance au Paradis ou en l'Enfer, et dont la destinée heureuse ou malheureuse n'ait été décidée".
Un des assistants demanda alors:

"Dans ce cas, ô Envoyé d'Allah, ne devons-nous pas nous en tenir à ce qui nous a été prédestiné et renoncer à toute action personnelle".

Le Prophète répliqua alors:

"Celui qui est destiné à être du nombre des bienheureux, sera (fatalement) conduit à faire les actes des bienheureux, tandis que celui qui est destiné à être du nombre des réprouvés, sera (fatalement) conduit à faire les actes des réprouvés. Aux bienheureux, on rendra faciles les actes des bienheureux; et aux réprouvés, on rendra faciles les actes des réprouvés".

Puis il récita ce verset:

Celui qui donne et craint (Allah) et déclare véridique la plus belle récompense Nous lui faciliterons la voie au plus grand bonheur. Et quant à celui qui est avare, se dispense (de l'adoration d'Allah) et traite de mensonge la plus belle récompense, Nous lui faciliterons la voie à la plus grande difficulté

* D'après 'Imrân ibn Husayn (qu'Allah soit satisfait des deux), on demanda à l'Envoyé d'Allah si l'on pouvait reconnaître ceux qui étaient destinés au Paradis de ceux qui étaient destinés à l'Enfer, le Prophète répondit:

"Oui".

- "Mais alors pourquoi les hommes ũvrent-ils?", demanda-t-on.

- "A chacun sera facilité l'œuvre pour laquelle il a été créé", répliqua le Prophète.

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

Adam et Moïse menèrent la discussion suivante:

- "Toi, dit Moïse, tu es notre père qui a causé notre perte et notre privation et qui nous a fait sortir du Paradis ?".

- "O Moïse, répliqua Adam, toi qu'Allah a choisi de préférence pour t'adresser directement Ses paroles et à qui Il a écrit de Sa main (les Tablettes). Oses-tu me blâmer d'une chose qu'Allah m'a prescrite quarante ans avant de m'avoir créé?".

- "Adam, répéta l'Envoyé d'Allah (pbAsl) par deux fois, réfuta ainsi Moïse".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"Allah a inscrit au fils d' Adam sa part d'adultère qu'il commettra inéluctablement d'une des façons suivantes: l'adultère des yeux est le regard lascif et celle de la langue est la prononciation des paroles licencieuses. L'âme cūr aime et désire, mais ce sont les parties génitales qui mettent cela à exécution ou non".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"Aucun enfant naît que suivant l'état de la nature primordiale (l'islam). Ce sont ses père et mère qui le rendent juif, chrétien ou mage, tout à fait comme une chamelle met bas des chamelons avec un corps et des membres parfaits, en avez-vous jamais vu, un chamelon sans oreilles ou sans nez?".

n° 47 Science

* A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) récita ce verset:

C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre: il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses.

Les gens, donc, qui ont au cūr une inclination vers l'égarément, mettent l'accent sur les versets à équivoque, cherchant la dissension en essayant de leur trouver une interprétation, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah. Mais ceux qui sont bien enracinés dans la science disent:

"Nous y croyons: tout est de la part de notre Seigneur!"

Mais seuls les doués d'intelligence s'en rappellent.

Et, ajoute `A'icha, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dit encore:

"Quand vous verrez ceux qui mettent l'accent sur les versets qui peuvent prêter à équivoque, il s'agira de ceux qu'Allah a désignés dans ce verset: Prenez donc garde deux".

* D'après Jundab ibn `Abd-Allah Al-Bajalî (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah a dit:

"Récitez le Coran aussi longtemps que vous êtes d'accord (sur ses sens), mais arrêtez la récitation une fois que vous vous trouvez en désaccord (sur des sens subtils pouvant prêter à des confusions ou causer des séditions)".

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), le Prophète (pbAsl) a dit:

"La personne qu'Allah hait le plus est celle qui cherche à se disputer avec autrui (pour rien sinon que pour étaler son savoir et montrer sa force d'argumentation)".

* D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"Vous suiviez la voie de ceux qui vous ont précédé empan par empan et coudée par coudée, même s'ils entraient dans un trou de lézard, vous les auriez suivis".

- "O Envoyé d'Allah, nous écriâmes-nous, s'agit-il des juifs et des chrétiens?"

- "Et alors, répliqua-t-il, de qui donc sinon?"

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"Parmi les signes précurseurs de l'avènement de l'Heure Suprême: la disparition de la science, le triomphe de l'ignorance, la consommation des liqueurs enivrantes et la propagation de l'adultère".

* D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"Parmi les signes précurseurs de l'avènement de l'Heure Suprême: la disparition de la science, la propagation de l'ignorance et la multiplicité des massacres".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"Quand l'Heure Suprême sera imminente; la science disparaîtra; les tentations apparaîtront l'avarice s'accentuera; et Al-Haraj se multipliera".

- "O Envoyé d'Allah, qu'est-ce que Al-Haraj?"

- "C'est, le meurtre", répondit-il.

* D'après `Abd-Allah ibn `Amr ibn Al-`As (qu'Allah soit satisfait des deux),

J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire:

"Allah ne vous retirera pas subitement la science, mais Il vous en privera en rappelant à Lui les savants, si bien que quand il ne restera plus de savants, les ignorants seront consultés. Ceux-ci lanceront des fatwas sans se baser sur la science; aussi s'égareront-ils et égareront-ils les autres".

n° 48 Evocation et invocation d'Allah, repentir et demande du pardon

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: Allah, à Lui la puissance et la gloire, dit:

"Je suis tel que Mon serviteur M'estime. Je serai avec lui chaque fois qu'il Me mentionnera. Ainsi, s'il Me mentionne dans son for intérieur, Je le mentionnerai dans Mon for intérieur; s'il Me mentionne dans une assemblée, Je le mentionnerai dans une meilleure assemblée. S'il se rapproche de Moi d'un empan, Je me rapprocherai de lui d'une coudée; et s'il se rapproche de Moi d'une coudée, Je Me rapprocherai de lui d'une brassée et s'il vient vers Moi à petits pas, J'irai vers lui à pas accélérés".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Allah a quatre-vingt-dix-neuf noms, quiconque les retient par cûr, entrera au Paradis". Et il ajouta: "Allah est Unique et Il aime le nombre impair (quand il s'agit de l'accomplissement des bonnes ũvres et de tout acte qui nous rapproche de Lui)".

* D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
Lorsque l'un de vous invoque Allah, qu'il soit résolu dans ses demandes; qu'il n'invoque Allah en disant:
"Seigneur! Si Tu veux, donne-moi", car, rien ne peut contraindre Allah à agir contre Son gré.

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
Lorsque l'un de vous invoque Allah, qu'il ne dise pas:
[b]"Seigneur! Pardonne-moi si Tu veux", mais qu'il soit plutôt résolu dans son invocation, et qu'il fasse des grandes demandes (comme le fait d'entrer au paradis ou d'être pardonné), car rien n'est au-delà du pouvoir d'Allah. [/b]

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
Que personne de vous ne souhaite la mort quand un malheur le frappe. S'il ne peut s'en empêcher, qu'il dise alors:
"Seigneur! Fais-moi vivre tant que la vie est meilleure (que la mort) pour moi, et fais-moi mourir si la mort est meilleure (que la vie) pour moi".

* D'après Khabbâb (qu'Allah soit satisfait de lui), Qays ibn 'Abî Hâzim a dit:
Nous rendîmes visite à Khabbâb, à qui on venait de faire sept cautérisations au ventre.
- "Si, nous dit-il, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) ne nous avait pas interdit de souhaiter la mort, je l'aurais souhaitée".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Ne souhaitez jamais la mort et n'invoquez jamais Allah à vous rapprocher d'elle. Elle empêchera le croyant de faire des actes de bien. La vie du croyant n'est prolongée que pour son bien".

* D'après `Ubâda ibn As-Sâmit (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Celui qui aime rencontrer Allah, Allah aime le rencontrer; celui qui répugne à rencontrer Allah, Allah répugne à le rencontrer". [/b]

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), le Prophète (pbAsl) a dit:
[b]"Celui qui aime rencontrer Allah, Allah aime le rencontrer; celui qui répugne à rencontrer Allah, Allah répugne à le rencontrer".
Je dis: "O Envoyé d'Allah! Est-ce qu'il s'agit de l'horreur qu'on éprouve envers la mort? Eh bien! Nous tous avons la même horreur de la mort". (`A'icha demande si l'horreur tout humaine de la mort était aussi considérée comme répugnance à la rencontre d'Allah?).
Le Prophète (pbAsl) répondit:

"Pas exactement. Il faut plutôt entendre par cela que lorsqu'on annonce au croyant qui est sur le point de mourir, la miséricorde, la grâce et le paradis d'Allah, désire alors rencontrer Allah et Allah désire également le rencontrer. Quant à l'infidèle, au moment de mourir, comme on lui annonce le châtement d'Allah et Ses punitions, il répugne à rencontrer Allah et Allah répugne également à le rencontrer".

* D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Celui qui aime rencontrer Allah, Allah aime le rencontrer; celui qui répugne à rencontrer Allah, Allah répugne à le rencontrer".

* D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) rendit visite à un musulman qui s'était affaibli jusqu'à ce qu'il fut devenu comme un poulet. Alors le Prophète (pbAsl) dit:
"Est-ce que tu faisais une invocation précise ou une certaine requête (à Allah)?"
Et l'homme répondit:
"Oui! Je disais: Seigneur! Si jamais Tu me preserves un châtement dans l'au-delà, anticipe-le-moi ici-bas (estimant une horreur atténuée)".
Sur ce, le Prophète (pbAsl) dit:
"Gloire et pureté à Allah! Tu ne peux pas le supporter. Pourquoi donc ne dis-tu pas: Seigneur! Accorde-nous belle part ici-bas et belle part aussi dans l'au-delà; et protège-nous du châtement du Feu Puis le Prophète invoqua Allah en sa faveur et l'homme fut guéri.

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
Allah ﷻ Exalté - a des Anges hors-rang, qui rôdent par tous les chemins en quête des assemblées où l'on mentionne Allah. Lorsqu'ils trouvent l'une de ces assemblées, ils s'asseyent avec les fidèles et, de leurs ailes, appellent les uns les autres jusqu'à ce qu'ils remplissent l'espace compris au-dessous d'eux et jusqu'au ciel le plus proche. Lorsqu'ils (les membres de l'assemblée) se séparent, les Anges montent au ciel et, bien qu'il soit mieux au courant qu'eux, leur Seigneur à Lui la puissance et la gloire, leur demande:

"D'où venez-vous?"

- "De chez quelques-uns de Tes serviteurs sur terre qui Te glorifient, témoignent de Ta grandeur et de Ton unicité, Te louent et Te demandent".

- "Que Me demandent-ils?"

- "Ils Te demandent Ton Paradis".

- "Ont-ils vu Mon Paradis?"

- "Non, ô Seigneur, ils ne l'ont pas vu".

- "Que serait-ce donc s'ils l'avaient vu?"

- "Et ils demandent refuge auprès de Toi".

- "Contre quoi se réfugient-ils auprès de Moi?"

- "Contre l'Enfer".

- "Ont-ils vu Mon Enfer?"

- "Non, ô Seigneur, ils ne l'ont pas vu".

- "Et s'ils l'avaient vu, reprend Allah, que serait-ce donc?"

- "Et ils Te demandent de leur pardonner".

Alors Allah leur dit:

"Je leur ai pardonné, Je les ai exaucés et Je les ai mis à l'abri de ce contre quoi ils M'ont demandé refuge".

Alors les Anges répliquent:

"Mais, Seigneur, il y a parmi eux untel qui commet beaucoup de péchés; il a passé simplement par-là et s'est assis parmi eux".

Et Allah de répondre:

A lui aussi J'ai pardonné, car celui qui s'assied avec de tels hommes ne serait plus malheureux".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
Quiconque répète cent fois en un jour:
"Il n'y a d'autre divinité à part Allah, l'Unique; Il n'a pas d'associé; à Lui la royauté et à Lui la louange et Il est Omnipotent",
obtiendra une récompense équivalente à celle attribuée à l'affranchissement de dix esclaves; on lui inscrira à son compte cent bonnes actions, et on en effacera cent mauvaises. Ces paroles seront également pour lui une défense contre Satan, jusqu'à la tombée de la nuit de ce jour. Nul n'a fait chose plus méritoire que ce Croyant, hormis celui qui a répété plus encore cette invocation. Quiconque répète cent fois par jour cette formule: "Pureté et louange à Allah", aura toutes ses fautes effacées, fussent-elles comparables à l'écume de la mer.

* D'après 'Abû 'Ayyûb Al-'Ansârî (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
Quiconque répète dix fois cette formule:
"Il n'y a d'autre divinité à part Allah, l'Unique; Il n'a pas d'associé; à Lui la royauté et à Lui la louange et Il est Omnipotent",
recevra la même récompense que celle octroyée à l'affranchisseur de quatre esclaves de la descendance d'Ismaël.

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
Il y a deux paroles légères à prononcer, lourdes dans la balance (au Jour de la Résurrection) et aimées du Clément; ce sont: "Gloire et louange à Allah" et "Gloire à Allah, le Grand".

* 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Pendant un voyage que nous faisons avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl), les fidèles faisaient le takbîr (dire: Allah est Grand) à haute voix. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) leur dit alors:
"O hommes! Baissez vos voix en faisant le takbîr et en invoquant Allah, vous n'invoquez ni un sourd ni un absent mais vous invoquez Un Audient, Un Proche et Il est avec vous".
J'étais derrière lui en train de prononcer ces mots:
"Il n'y a ni puissance ni force qu'en Allah".
Il ajouta ensuite:
"O `Abd-Allah ibn Qays! Ne veux-tu pas que je te dirige vers lûn des trésors du Paradis?"
- "Si, ô Envoyé d'Allah".
- "Eh bien, dis: Il n'y a ni force ni puissance qu'en Allah".

* D'après 'Abû Bakr As-Siddîq (qu'Allah soit satisfait de lui), il a dit au Prophète (pbAsl):
"Enseigne-moi une invocation que je dirai en priant". - "Dis, lui répondit le Prophète: Seigneur! J'ai commis de graves iniquités (et selon Qutayba nombre d'iniquités) envers moi-même et nul autre que Toi ne pardonne les péchés. Octroie-moi un pardon de Ta part et fais-moi miséricorde, car Tu es l'Indulgent, le Miséricordieux".

* 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Le Prophète (pbAsl) disait:
"Seigneur! Je me réfugie auprès de Toi contre l'impuissance, la paresse, la poltronnerie, la vieillesse et l'avarice. Je me réfugie auprès de Toi contre les supplices de la tombe et contre les épreuves de la vie et de la mort".

* 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
"L'Envoyé d'Allah (pbAsl) se réfugiait auprès d'Allah contre le mauvais destin, l'âpreté de la misère (causées par les graves péchés), la réjouissance des ennemis et les assauts du malheur".

* D'après Al-Barâ' ibn `Azib (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
Quand tu vas te mettre au lit, fais tes ablutions mineures comme tu les fais avant de procéder à la prière et étends-toi sur le côté droit et dis: "Seigneur! J'ai tourné ma face vers Toi, je m'en remets totalement à Toi, je compte sur toi, par désir et par crainte de Toi. On ne saurait trouver ni assistance ni refuge qui me préservent de Toi qu'en Toi-même. Je crois au Livre que Tu as révélé et au Prophète que Tu as envoyé". Que ces paroles soient les dernières que tu prononces avant de dormir. Ainsi, si tu viens à mourir pendant la nuit, tu mourras en l'état de nature primordiale. Al-Barâ' ajoute alors: Je les ai répétées pour me les rappeler. J'ai dit: "Je crois à Ton Envoyé' que Tu as envoyé'. Il m'a interrompu en disant: "Dis plutôt: Je crois à Ton Prophète que Tu as envoyé".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
Quand l'un de vous s'apprête à coucher, qu'il époussette son lit avec le pan de son 'izâr et qu'il prononce le nom d'Allah, car il ne sait pas ce que risque de se trouver dans son lit. Ensuite qu'il se couche sur son côté droit et dise: "Gloire à Toi, mon Seigneur! C'est grâce à Toi que je pose mon flanc et c'est grâce à Toi que je le relève. Si Tu prends mon âme (en décrétant ma mort), fais-lui miséricorde; si Tu me la laisses (en m'accordant la vie jusqu'au jour suivant), protège-la au moyen de ce avec quoi Tu protèges Tes serviteurs vertueux".

* D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux), le Prophète (pbAsl) disait:
"Seigneur! C'est à Toi que je me suis soumis; c'est en Toi que j'ai foi absolue. C'est à Toi que je confie toutes mes affaires; c'est vers Toi que je me repens, c'est grâce à Toi que je combats mes adversaires. Je me refuge auprès de Ta grandeur, Il n'est d'autre divinité à part Toi, pour que Tu ne m'égares pas. Toi Tu es le Vivant qui ne meurt pas, alors que les djinns et les hommes meurent tous".

* D'après 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) faisait l'invocation suivante:
"Seigneur! Pardonne-moi mes fautes, mon ignorance et mon immodération et ce que Tu sais de moi mieux que moi. Seigneur! Pardonne-moi les fautes que je commets en plaisantant ou en parlant sérieusement, mes fautes commises par inadvertance et celles commises délibérément, car tout cela est mon lot. Seigneur! Pardonne-moi mes fautes passées et futures, ce que je fais en secret et ce que je fais en public, et ce que Tu sais de moi mieux que moi. Tu es Celui qui avance tout et retarde tout et Tu es Omnipotent".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) disait:
"Il n'y a de divinité à part Allah, l'Unique; Il a soutenu Ses troupes; a accordé la victoire à Son serviteur (il s'agit ici du Prophète); Seul, Il a vaincu les Coalisés. Rien ne subsistera après Lui".

* D'après `Alî (qu'Allah soit satisfait de lui), Fâtima se plaignit d'un mal que l'usage de la meule lui faisait aux mains. Comme on venait d'amener des captifs au Prophète (pbAsl), elle se rendit chez lui. Mais elle ne le trouva pas et trouva `A'icha à qui elle raconta la chose. Quand le Prophète (pbAsl) fut de retour, `A'icha le mit au courant de la visite de Fâtima et de sa demande (de lui offrir un esclave).

Le Prophète (pbAsl) vint à nous au moment où nous nous apprêtions à nous coucher. Nous allions nous lever, quand il nous dit:

"Restez à vos places".

Puis, il s'assit entre nous (Fâtima et moi) jusqu'à ce que je sentis le froid de ses pieds contre ma poitrine.

- "Eh bien!, dit-il, je vais vous indiquer quelque chose qui vaut mieux que ce que vous avez demandé. Quand vous vous mettez au lit, proclamez la grandeur d'Allah trente-quatre fois; glorifiez-Le trente-trois fois; et louez-Le trente-trois fois. Cela vous vaudra mieux qu'un domestique".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Lorsque vous entendez le chant du coq, demandez à Allah de Sa grâce; car le coq a vu un Ange; mais lorsque vous entendez le braiment de l'âne, réfugiez-vous auprès d'Allah contre Satan; car l'âne a vu un diable".

* D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui), Aux moments d'affliction, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) disait:
"Il n'y a d'autre divinité qu'Allah, le Grand, le Patient. Il n'y a d'autre divinité qu'Allah, le Maître du Trône Suprême. Il n'y a d'autre divinité qu'Allah, le Maître des cieus et de la terre, le Maître du Trône Magnifique".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
Tout Serviteur sera exaucé à moins qu'il ne se montre pas impatient en disant: "J'ai invoqué, mais je n'ai pas été exaucé".

* D'après 'Usâma ibn Zayd (qu'Allah soit satisfait des deux), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Je me tins à la porte du Paradis et je remarquai que les pauvres forment la majorité de ses élus; quant aux fortunés, ils furent retenus à la porte, sauf ceux qui sont destinés à l'Enfer parmi eux, l'ordre était donné de les y précipiter. Je me tins à la porte de l'Enfer et je remarquai qu'il était peuplé de femmes".

* D'après `Imrân ibn Husayn (qu'Allah soit satisfait des deux), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Par rapport aux élus du Paradis, les femmes sont en minorité".

* D'après 'Usâma ibn Zayd (qu'Allah soit satisfait des deux), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Je n'ai laissé après moi une cause de tentation plus funeste aux hommes que les femmes"

* D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), le Prophète (pbAsl) a dit:
Alors que trois hommes furent en marche, ils furent surpris par une pluie et ils se réfugièrent dans une grotte située au sein d'une montagne. Mais, un rocher, en s'écroulant, leur ferma l'issue de la grotte. Les uns dirent aux autres: "Invoque Allah en Lui indiquant les bonnes œuvres que vous avez faites en vue de Sa face, il se peut qu'Allah éloigne ce rocher (de votre chemin)".

L'un d'eux dit:

"O Seigneur! J'avais à ma charge deux parents âgés, ma femme et des petits enfants. Tous les jours, je faisais paître le troupeau pour les entretenir, et aussitôt rentré, je trayais les brebis pour donner à boire le lait d'abord à mon père et à ma mère avant de donner à boire à mes petits. Un jour, étant allé un peu loin cherchant du pâturage, je suis rentré si tard que je trouvai mon père et ma mère endormis. Je me mis à traire les brebis comme d'habitude et j'apportai la jatte de lait et me tins auprès d'eux. Mais, il me répugna de les réveiller et il me répugna aussi de donner d'abord à boire aux enfants, bien que ceux-ci pleurassent et souffrassent de faim à mes pieds. Eux et moi restâmes sur cet état jusqu'à l'aurore. O Seigneur! Puisque Tu sais que j'ai fait tout cela en vue de Ta face, pratique-nous une ouverture qui nous permette de voir le ciel". Alors le rocher fut écarté légèrement sans pourtant qu'ils puissent sortir. Le second dit ensuite: "O Seigneur! J'aimais une de mes cousines de l'affection la plus vive qu'un homme peut éprouver pour une femme. Quand je lui fis des propositions, elle se refusa avant le versement de cent dinars. J'eus une grande-peine à collecter la somme exigée que je lui offrit. Quand je fus sur le point de faire l'amour avec elle, elle me dit: "O serviteur d'Allah! Crains Allah; ne me déflors pas à moins que ce ne soit légalement". Aussitôt, je me retirai en la laissant. Puisque Tu sais que j'ai fait tout cela en vue de Ta face, pratique-nous Seigneur une issue". Et le rocher de s'écarter

encore un peu. Le troisième dit: "O Seigneur! Je louai un ouvrier moyennant un faraq (mesure médinoise contenant trois sâ`) de riz. Quand il termina son travail, il me dit: "Donne-moi mon dû". Lorsque je le lui versai, il refusa de le recevoir; car il le jugea minime. Alors je pris ce faraq et l'ensemenciai, et avec son produit, j'achetai des bœufs et j'engageai un berger. Plus tard, cet ouvrier vint me trouver et me dit: 'Crains Allah et donne-moi mon dû'. - 'Emmène, lui répondis-je, ces bœufs avec leur berger, car tout cela est à toi'. - 'Crains Allah et ne te moques pas de moi?', me répliqua-t-il. - 'Je ne me moque pas de toi, lui dis-je, tout cela est bien à toi'. Et l'ouvrier de prendre les bœufs et de partir. Seigneur! Puisque Tu sais que j'ai fait tout cela en vue de Ta face, délivre-nous". Allah alors écarta complètement le rocher.

n° 49 Repentir

* Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai entendu le Prophète (pbAsl) dire:

Allah est plus heureux du repentir de Son serviteur plus qu'un homme se trouvant dans un désert périlleux et ayant avec lui sa monture qui porte sa nourriture et sa boisson, qui, s'ayant endormi, se réveille pour constater la perte de sa monture et qui en s'employant vainement à sa recherche jusqu'à éprouver une soif intolérable, se dit:

"Je vais retourner au même endroit où j'étais pour y dormir jusqu'à ma mort", retourne et met sa tête sur sa coude pour dormir dans l'attente de la mort, et qui une fois réveillé, trouve sa chamelle auprès de lui avec ses vivres, boisson et nourriture. Allah, en effet, se réjouit du repentir de Son serviteur croyant plus que cet homme qui a retrouvé sa monture et ses vivres.

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

Allah est plus heureux du repentir de Son serviteur quand il revient à Lui que l'un de vous qui, dans un désert, enfourchait sa monture qui s'égarait de lui, en emportant sa nourriture et sa boisson et qui désespéré, se couchait à l'ombre d'un arbre, quand soudainement, sa monture se présenta à lui et qui émerveillé, dit en la tenant par la muselière: "Seigneur! Tu es mon Serviteur et je suis Ton Seigneur". (Ce lapsus est dû à sa joie extrême).

* 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

Lorsque Allah eut terminé l'œuvre de la Création, Il écrivit sur son Livre, qui se trouve par-devers Lui, au-dessus du Trône:

"Certes, Ma miséricorde l'emporte sur Ma colère!"

* 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire:

"Allah a fait que la miséricorde soit formée de cent parties dont Il garda quatre-vingt-dix-neuf par-devers Lui, et envoya une seule partie sur la terre. C'est grâce à cette partie que tous les êtres sont animés d'un sentiment de bonté les uns envers les autres si bien que la bête de somme écarte son sabot de son petit dans la crainte de le blesser".

* Umar ibn Al-khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

On amena au Prophète (pbAsl) des captifs de guerre parmi lesquels se trouvait une femme en train de chercher un nourrisson captif. Quand elle le trouva, elle le pressa contre sa poitrine et l'allaita. Alors le Prophète (pbAsl) nous dit:

"Pensez-vous que cette femme pourra jeter son enfant dans le Feu?"

- "Non, répondîmes-nous, elle ne l'y jettera certainement jamais tant qu'elle aura le pouvoir de ne

pas l'y jeter".

Le Prophète (pbAsl) dit alors:

"Certes Allah est encore plus Miséricordieux envers Ses Serviteurs que cette femme envers son enfant".

* Daprès 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),

l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

Un homme n'a jamais fait aucune œuvre pie dit aux siens:

"Quand je mourrai, brûlez mon corps et répandez la moitié de mes cendres sur la terre, et l'autre moitié dans la mer".

- "Par Allah, ajoute le Prophète, si Allah le veut, Il peut lui infliger le châtement le plus terrible qu'Il ait jamais infligé à personne au monde". Quand cet homme meurt, les siens réalisèrent sa demande. Mais, Allah donna ordre à la mer de réunir les éléments qu'elle avait reçus et enjoignit à la terre d'en faire autant pour ce qu'elle avait reçu. Une fois l'homme ressuscité, Allah lui dit:

"Pourquoi as-tu agi ainsi?"

- "A cause de la crainte que Tu m'inspirais, répondit-il; Tu le sais mieux que personne".

Allah alors lui pardonna.

* Daprès 'Abû Sa'îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

Jadis, il y avait un homme qu'Allah a doté de richesse et d'enfants. Quand il fut à l'article de la mort, il dit à ses enfants:

[b]"Faites ce que je vous ordonne ou bien j'attribuerai mon legs à d'autres héritiers. Quand je serai mort, brûlez-moi, broyez mon cadavre et, laissez le vent répandre mes cendres, puisque je n'ai fait aucun bien et Allah est certes Capable de me châtier pleinement".

Les enfants s'étant conformés à cette recommandation, pourtant Allah rassembla les cendres de cet homme et lui dit:

"Qui t'a poussé à agir ainsi?"

- "La crainte que Tu m'inspirais", répliqua l'homme. Seule cette parole put le racheter.

* Daprès 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a relaté d'après son Seigneur, l'Exalté:

"Un homme, ayant commis un péché, s'écria: "Seigneur! Pardonne-moi mon péché".

"Puisque, dit Allah, que soient exaltées Sa toute puissance et Sa grandeur, mon Serviteur a commis un péché et a constaté qu'il avait un Seigneur qui pardonne les péchés et qui les punit, Je lui pardonne".

Puis, cet homme fit un nouveau péché.

- "Seigneur, s'écria-t-il; j'ai commis un nouveau péché, pardonne-le-moi".

"Puisque, dit Allah, que soient exaltées Sa toute puissance et Sa grandeur, mon Serviteur a commis un péché et a constaté qu'il avait un Seigneur qui pardonne les péchés et qui les punit, Je lui pardonne".

Puis, cet homme fit un nouveau péché.

- "Seigneur, s'écria-t-il; j'ai commis un nouveau péché, pardonne-le-moi".

"Puisque, dit Allah, que soient exaltées Sa toute puissance et Sa grandeur, mon Serviteur a commis un péché et a constaté qu'il avait un Seigneur qui pardonne les péchés et qui les punit, Je lui pardonne pour la troisième fois. Que tu fasses ce que tu voudras, Je t'accorde d'avance le pardon".

`Abd Al-'A'îlâ ajoute: "Je ne sais pas s'Il a dit: (que tu fasses ce que tu voudras) à la troisième ou à la quatrième fois.

* Daprès `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Personne n'aime la louange plus qu'Allah, et c'est pour cela qu'Il S'est loué Lui-même. Personne n'éprouve plus de respect pour soi-même qu'Allah et c'est pour cela qu'Il a interdit les turpitudes".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Certes Allah est jaloux et certes le Croyant est jaloux. Et la jalousie d'Allah se manifeste quand le Croyant commet un acte interdit par Allah".

* D'après `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait des deux), un homme, ayant embrassé une femme, vint trouver le Prophète (pbAsl) et lui fit part de ce qu'il avait commis.
C'est alors que fut révélé ce verset:
Et accomplis la Salâ aux deux extrémités du jour et à certaines heures de la nuit. Les bonnes œuvres dissipent les mauvaises. Cela est une exhortation pour ceux qui réfléchissent.
L'homme demanda alors au Prophète:
"O Envoyé d'Allah! Est-ce à mon sujet que ce verset fut révélé?"
- "Il concerne toute personne de ma Communauté qui s'y conforme", répondit l'Envoyé d'Allah.

* D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui), un homme vint trouver le Prophète (pbAsl) et lui dit:
"O Envoyé d'Allah, j'ai commis une faute qui doit être sanctionnée, applique-moi donc la peine prescrite".
L'heure de la prière étant venue, l'homme pria avec le Prophète (pbAsl). La prière terminée, l'homme dit:
"O Envoyé d'Allah, j'ai commis une faute qui doit être sanctionnée, applique-moi la peine indiquée dans le Livre d'Allah".
- "N'as-tu pas fait la prière avec nous?", demanda le Prophète.
- "Si", répondit l'homme.
- "Eh bien, tu as été pardonné".

* D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
Il y avait parmi vos prédécesseurs un homme qui avait tué quatre-vingt-dix-neuf personnes. Il demanda de voir l'homme le plus instruit sur la terre; on lui indiqua un moine auprès duquel il se rendit et dit:
"J'ai tué quatre-vingt-dix-neuf personnes, Allah acceptera-t-Il mon repentir?"
- "Non", répliqua le moine. Alors l'homme le tua, et en fit ainsi la centième victime.
Puis poursuivant sa quête de l'homme le plus instruit sur la terre, on lui indiqua alors un savant.
- "J'ai tué, lui dit-il, cent personnes, puis-je me repentir?"
Le savant lui répondit:
"Certainement, qu'est-ce qui t'empêche de le faire? Va dans un tel pays où tu trouveras des gens qui adorent Allah, adore-Le avec eux et ne retournes jamais à ton pays, car c'est une terre de perdition".
L'homme partit et lorsqu'il arriva à mi-chemin, il mourut. Aussitôt les Anges de la miséricorde et ceux du châtement se disputèrent à son sujet. Les Anges de la miséricorde dirent:
"Il est venu repentant, le cœur tourné vers Allah".
Les Anges du châtement objectèrent:
"Il n'a jamais fait du bien".
Alors un Ange, sous forme humaine, se présenta à eux; ils le prirent pour arbitre.
- "Mesurez la distance qui le sépare des deux pays, leur proposa-t-il, et celui des deux que vous trouverez plus près de lui, sera le sien".
Les Anges mesurèrent les deux distances et trouvèrent que le mort est plus proche du pays qu'il désirait atteindre. Aussi, les Anges de la miséricorde recueillirent-ils son âme. [/b]

* `A'icha, la femme du Prophète, (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:
Quand l'Envoyé d'Allah (pbAsl) voulait faire un voyage (ou une expédition), il faisait un tirage au sort entre ses femmes pour désigner celles qui l'accompagneraient. Lors d'une des expéditions

qu'il entreprit, il procéda au tirage au sort et c'était moi que le sort avait désignée. Je partis donc avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl). C'était postérieurement à la révélation du verset relatif à la prescription du voile et j'étais toujours dans mon palanquin, même lorsqu'on le descendait du dos du chameau. Quand l'Envoyé d'Allah (pbAsl) eut terminé cette expédition, nous prîmes le chemin de retour. Comme on était près de Médine lors du retour, le Prophète ordonna une nuit de se mettre en marche. A l'instant où l'ordre de marche était donné, je me levai et marchai jusqu'à ce que j'eusse dépassé les troupes pour satisfaire un besoin et en retournant, je me dirigeai vers ma monture. Comme je portai la main au cou, je me rendis compte que j'avais perdu mon collier de verroteries fabriqué à Zafâr. Je retournai pour rechercher mon collier et le désir de le retrouver me retint sur place. Les gens qui étaient chargés de ma monture soulevèrent mon palanquin et le chargèrent sur mon chameau, croyant que j'étais dedans. En effet, à cette époque les femmes étaient de poids légers; elles n'étaient pas encore devenues obèses, car elles ne mangeaient que peu. Aussi les gens ne trouvèrent-ils pas insolite la légèreté du palanquin lorsqu'ils le soulevèrent, d'autant plus que j'étais une toute jeune femme. Ils firent alors relever le chameau et partirent. Quand je trouvai mon collier, les troupes étaient déjà en marche. Je me rendis au camp où il n'y avait plus personne, j'allai alors droit à l'endroit où j'avais été installée pensant qu'en s'apercevant de ma disparition on reviendrait me chercher. Pendant que j'étais assise en cet endroit, je fus gagné par le sommeil et je m'endormis. Or Safwân ibn Al-Mu`attal As-Sulamî Adh-Dhakwânî, qui était resté en arrière des troupes, après avoir marché toute la nuit, arriva le matin à l'endroit où j'étais. Apercevant la silhouette d'une personne endormie, il s'approcha de moi et me reconnut quand il me vit, car il m'avait vue avant que le port du voile n'eût été ordonné par le Coran et il dit:

"Nous sommes à Allah et nous retournerons à Lui".

Sa voix m'éveilla et je me levai, cachant mon visage avec mon voile. Par Allah, il ne prononça aucun mot autre que ceux qu'il avait prononcés à ma vue. Il fit ensuite agenouiller sa monture et lui foula les pattes de devant pour que je monte sur laquelle. Il tint son licou pour le mener et nous arrivâmes ainsi auprès des troupes qui venaient de camper au moment de la canicule de midi. `Aïcha poursuivit:

Des gens m'avaient calomnié (en m'accusant d'adultère) et parmi eux était `Abd-Allah ibn 'Ubayy ibn Salûl qui s'était chargé de la plus lourde part de la calomnie. Quand nous arrivâmes à Médine, je suis tombé malade pendant un mois, et c'est à ce moment que les gens répandaient les propos des calomniateurs, sans que j'en eusse pas au courant. Ce qui m'étonnait, durant ma maladie, c'est que je ne trouvais pas l'Envoyé d'Allah (pbAsl) aussi aimable avec moi qu'il l'était d'ordinaire quand je tombais malade.

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) entra seulement chez moi, me salua et me disait:

"Comment allez-vous?".

Cela me donnait des inquiétudes, mais je ne sus la fâcheuse nouvelle que lors de ma sortie après le rétablissement de ma santé. J'étais sortie avec 'Umm Mistah pour aller du côté d'Al-Manâsi`, qui nous servait de latrines. Nous n'y allions que de nuit. C'était avant que nous eussions des latrines à proximité de nos maisons. Nous suivions la coutume des anciens Arabes qui allaient satisfaire leurs besoins naturels dans des terrains vagues et, tout comme eux, nous répugnons à avoir les latrines près de nos demeures à cause de leur mauvaise odeur. Je partis donc en compagnie de 'Umm Mistah qui était la fille de 'Abû Ruhm ibn Al-Muttalib ibn `Abd-Manâf; sa mère, bint Sakhr ibn `Amir était la tante maternelle de 'Abû Bakr As-Siddîq et son fils était Mistah ibn 'Uthâtha ibn `Abbâd ibn Al-Muttalib. Après avoir satisfait nos besoins, nous revenions, la fille de 'Abû Ruhm et moi, vers la maison et comme 'Umm Mistah trébucha sur le pan de son vêtement, elle s'écria:

"Que Mistah Périsset!".

- "Fi! Que c'est mal, lui dis-je, d'injurier un homme qui a pris part au combat de Badr". - "Hé! ma chère, me répondit-elle n'as-tu pas entendu ce qu'il avait dit?".

- "Et qu'est ce qu'il a dit?", demandai-je.

Aussitôt elle me raconta ce que disaient les calomniateurs. Je devins alors plus malade et, quand je rentra chez moi, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) vint me rendre visite, il me salua, puis dit:

"Comment allez-vous?".

- "Me permets-tu, lui demandai-je alors, de me rendre chez mes parents?".

Je voulais à ce moment-là m'assurer auprès d'eux de la nouvelle. L'Envoyé d'Allah (pbAsl)

m'accorda cette permission et je me rendis chez mes parents.

- "Chère maman, dis-je à ma mère, que racontent donc les gens?".

- "ma fille, me répondit-elle, ne t'en fais pas. Il est bien rare qu'une jolie femme aimée de son mari et ayant des coépouses ne soit pas l'objet de leurs commérages".

- "Gloire à Allah!, m'écriai-je, les gens ont-ils échangé de tels propos!".

Et je passai toute la nuit à pleurer au point que je ne goûtai pas un seul instant de sommeil jusqu'au matin que je passai également à pleurer. L'Envoyé d'Allah, voyant que la révélation avait tardé à venir à ce sujet, manda `Alî ibn 'Abî Tâlib et 'Usâma ibn Zayd pour leur demander s'il devait se séparer de moi. 'Usâma ibn Zayd, étant sûr que j'étais innocente et sachant l'affection que le Prophète avait pour moi, dit à l'Envoyé d'Allah (pbAsl):

"Garde ta femme nous ne savons que du bien d'elle".

Quant à `Alî ibn 'Abû Tâlib il dit:

"O Envoyé d'Allah, Allah ne t'a pas mis trop à l'étroit. Il y a beaucoup d'autres femmes. Interroge sa suivante, elle te dira la vérité".

L'Envoyé d'Allah manda alors à Barîra et lui dit:

"O Barîra, as-tu vu de `A'icha quelque chose qui suscite en toi le soupçon?".

- "Non, répondit Barîra, j'en jure par Celui qui t'a envoyé par la Vérité, je ne lâi rien vu faire dâcte répréhensible, sinon qu'étant une toute jeune femme il lui arrive parfois de s'endormir auprès de la pâte à pain de la famille la laissant ainsi manger par les animaux domestiques". L'Envoyé d'Allah (pbAsl) se leva et résolut de demander ce jour-là une justification à `Abd-Allah ibn 'Ubayy ibn Salûl. Montant alors en chaire, le Prophète (pbAsl) dit:

"O groupe de musulmans! Qui m'excusera (si je punis) un homme dont le mal a atteint ma femme? Par Dieu! Je ne sais que du bien sur le compte de ma femme, et l'on me parle d'un homme sur le compte duquel je ne sais que du bien et qui n'est jamais entré chez ma femme autrement qu'avec moi".

Alors Sa`d ibn Mu`âdh Al-'Ansârî se leva et dit:

"O Envoyé d'Allah, moi, je t'excuserai et s'il appartient à la tribu des 'Aws, nous lui trancherons la tête; si c'est un de nos frères de la tribu des Khazraj, ordonne ce que tu voudras et nous le ferons".

A ces mots, Sa`d ibn `Ubâda le chef des Khazraj, qui était un homme vertueux, mais dont le zèle tribal plongeait dans l'ignorance, se leva et s'adressa à Sa`d ibn Mu`âdh en disant: "Tu as menti; et j'en jure par Allah que tu ne le tueras pas et que tu ne peux pas le faire". A son tour, 'Usayd ibn Hudayr, le cousin de Sa`d ibn Mu`âdh, se leva et, s'adressant à Sa`d ibn `Ubâda en disant: "Tu as menti. Par Allah nous le tuons; car toi tu n'es qu'un hypocrite qui plaide la cause des hypocrites".

Les deux tribus des 'Aws et des Khazraj furent si excitées, qu'elles furent sur le point de se combattre, alors que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) était encore en chaire. L'Envoyé d'Allah (pbAsl) ne cessa de les apaiser jusqu'à ce qu'ils gardèrent le silence et alors il se tut. Tout ce jour-là, je le passai en larmes et je n'y goûtai aucun instant de sommeil. La nuit suivante, je la passai également dans cet état à tel point que mes parents crurent que mes larmes me briseraient le cûr. Pendant qu'ils étaient assis auprès de moi et alors que j'étais encore en larmes, une femme des 'Ansâr demanda de me voir. Je la fis entrer chez moi, elle s'assit et commença à pleurer à son tour. Nous étions dans cet état lorsque l'Envoyé d'Allah (pbAsl) entra, salua, puis s'assit. Il ne s'était plus assis auprès de moi depuis qu'on avait colporté des propos sur mon compte et cela avait duré un mois sans qu'aucune révélation ne se fût produite à mon sujet. En s'asseyant, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) prononça l'attestation de foi, puis dit:

"O `A'icha! Il m'est parvenu telle et telle chose sur ton compte; si tu es innocente, Allah t'innocentera; si tu as commis quelque faute, demande pardon à Allah et repens-toi, car quand le Serviteur reconnaît ses péchés et se repent, Allah accepte son repentir".

A peine l'Envoyé d'Allah (pbAsl) eut-il achevé ces paroles, que mes larmes cessèrent de couler et je ne versai plus un seul pleur. M'adressant à mon père, je le priai de répondre à l'Envoyé d'Allah (pbAsl).

- "Par Allah!, me répondit-il, je ne sais pas que dire à l'Envoyé d'Allah (pbAsl)".

Alors, me tournant vers ma mère, je la priai de répondre à l'Envoyé d'Allah (pbAsl).

- "Par Allah, répondit-elle, je ne sais pas que dire à l'Envoyé d'Allah (pbAsl)".

Je répliquai alors que j'étais encore très jeune et que je ne retenais pas beaucoup du Coran:

"Par Dieu, je sais que vous avez entendu raconter cette histoire (à mon sujet), qu'elle s'est gravée en vous-même et que vous y avez ajouté foi. Si je vous dis que je suis innocente - et Allah sait que je le suis - vous ne me croirez pas; mais si j'avoue que j'ai commis un tel péché - et Allah sait que je suis innocente - vous me croirez. Par Dieu! Je n'ai à dire de ma situation que ces paroles du père de Joseph: (Il ne me reste plus donc) qu'une belle patience! C'est Allah qu'il faut appeler au secours contre ce que vous racontez!

- "Cela dit, je me retournai et m'étendis sur mon lit.

A ce moment, par Allah, je savais que j'étais innocente et qu'Allah m'innocentera; mais, par Allah! Je n'aurais jamais cru qu'Allah ferait descendre à mon sujet une révélation. Il me semblait que j'étais trop insignifiante, pour qu'Allah révélât des versets à mon égard. Cependant, j'avais espéré, que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) verrait pendant son sommeil une vision dans laquelle Allah me déclarait innocente. Par Allah! L'Envoyé d'Allah (pbAsl) ne sortit pas non plus que personne des gens de la maison, avant d'avoir reçu la révélation et d'avoir été saisi de l'état (de fatigue) qui accompagnait toute révélation; même dans un jour d'hiver, les gouttes de sueur tombaient en abondance et étaient si grosses que les perles, tant est lourd le fardeau de la Parole divine quand elle descend. Dès que cet état eut quitté l'Envoyé d'Allah (pbAsl), il se montra souriant et les premières paroles qu'il prononça furent celles-ci:

"Réjouis-toi, `A'icha quant à Allah, Il te déclare innocente".

- "Va vers lui", me dit alors ma mère.

- "Par Allah! répondis-je, je n'irai pas à lui et c'est Allah Seul que je dois louer, c'est Lui qui a déclaré mon innocence".

Allah, ajoute `A'icha révéla les dix versets qui commencent ainsi:

Ceux qui sont venus avec la calomnie sont un groupe d'entre vous. Quand Allah eut révélé ceci pour déclarer mon innocence, 'Abû Bakr As-Siddîq qui donnait des subsides à Mistah parce que celui-ci était de ses parents et était pauvre, dit:

"Par Allah! Je ne lui donnerai plus jamais aucun subside après ce qu'il a dit de `A'icha".

C'était alors qu'Allah révéla ce verset

Et que les détenteurs de richesse et d'aisance parmi vous, ne jurent pas de ne plus faire des dons aux proches.... N'aimez-vous pas qu'Allah vous pardonne?

D'après Habân ibn Mûsa, `Abd-Allah ibn Al-Mubâarak a dit:

"Ce verset du Livre d'Allah est le plus qui donne de l'espoir".

'Abû Bakr a dit:

"Certes, je désire qu'Allah me pardonne".

Et il renouvela à Mistah la pension qu'il lui faisait et affirma qu'il ne la lui supprimerait jamais.

`A'icha poursuit: l'Envoyé d'Allah (pbAsl) avait interrogé à mon sujet Zaynab bint Jahch, une des femmes de l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et lui dit:

"O Zaynab que sais-tu (de ce sujet) et qu'as-tu vu?"

- "O Envoyé d'Allah, répondit-elle, je garde mon ouïe et ma vue du péché (c.-à.d. je ne dirai que ce que j'ai vu et entendu). Je ne sais que du bien (d'elle)".

Or Zaynab était la seule parmi les femmes de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), qui rivalisait avec moi de beauté et de rang, mais Allah la préserva (de mentir à mon sujet) à cause de sa piété. Quant à sa sœur Hamna bint Jahch, elle soutint les propos des calomnieurs, voulant ainsi débarrasser sa sœur de sa rivale, aussi périt-elle avec les calomnieurs.

n° 50 Caractères des hypocrites et sentences qu'on doit appliquer à leur égard

* Zayd ibn 'Arqam (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Au cours d'une expédition que nous avons entreprise avec le Prophète (pbAsl), les fidèles avaient souffert de la faim. `Abd-Allah ibn 'Ubayy dit alors à ses compagnons: Ne dépensez point pour ceux qui sont auprès du Messenger d'Allah, afin qu'ils se dispersent "d'autour de lui". Et il ajouta, dit Zuhayr ces deux derniers mots (d'autour de lui) puis il poursuivit: Si nous retournons à Médine le plus puissant en fera assurément sortir le plus humble. J'allai alors trouver le Prophète

(pbAsl) et lui rapportai ces paroles. Il fit aussitôt venir `Abd-Allah ibn 'Ubayy et l'interrogea à ce sujet. Celui-ci jura de la façon la plus formelle qu'il n'avait pas fait pareille chose et dit ensuite: "Zayd a menti à l'Envoyé d'Allah (pbAsl)".

J'éprouvai un vif chagrin de ce démenti, jusqu'au moment où Allah révéla la démonstration de ma véracité, par le verset précédent:

Quand les hypocrites viennent à toi...

Le Prophète (pbAsl) les fit alors appeler pour demander à Allah de les pardonner, mais ils détournèrent la tête. Ils sont comme des bûches appuyés (contre des murs) Pourtant, ils étaient les plus beaux des hommes, dit Zuhayr.

* Jâbir (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Le Prophète (pbAsl) se rendit auprès de la tombe de `Abd-Allah ibn 'Ubayy. Il le fit sortir, le mit sur ses genoux, lui insuffla un peu de sa salive et le revêtit de sa propre qamîs (chemise). Allah Seul sait mieux".

* Ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Deux Qoraychites et un Tha'qîfite - ou suivant une variante - deux Tha'qîfites et un Qoraychite, aux ventres chargés d'embonpoint et à l'esprit borné, étaient réunis auprès de la Maison.

- "Pensez-vous, dit l'un, qu'Allah entend ce que nous disons?".

Un autre reprit:

"Il entend quand nous parlons à haute voix, mais Il n'entend pas quand nous parlons à voix basse".

- "Alors, s'écria le troisième, s'Il entend ce que nous disons à haute voix, Il entend aussi ce que nous disons à voix basse".

C'était alors qu'Allah, l'Exalté, révéla ce verset:

Vous ne pouviez vous cacher au point que ni votre ouïe, ni vos yeux et ni vos peaux ne puissent témoigner contre vous... [/b]

* Zayd ibn Thâbit (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Lorsque le Prophète (pbAsl) se mit en route pour 'Uhud, quelques-uns de ceux qui étaient partis avec lui l'abandonnèrent. Les Compagnons du Prophète (pbAsl) furent alors partagés en deux camps: les uns d'entre eux dirent:

[b]"Il faut tuer ces hypocrites".

Les autres, par contre, rejetèrent cet avis. C'est à cette occasion que fut révélé ce verset:

Qu'avez-vous à vous diviser en deux factions au sujet des hypocrites?...

* D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui),

Du vivant de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), quand il (pbAsl) partait en expédition, certains hommes, parmi les hypocrites, ne le suivaient point et se réjouissaient de rester chez eux en désobéissant à l'Envoyé d'Allah (pbAsl).

Lorsque l'Envoyé d'Allah (pbAsl) était de retour, ils s'excusaient auprès de lui, lui faisaient des protestations de fidélité, voulant être loués de ce qu'ils n'avaient pas fait. C'est à cause d'eux que fut révélé ce verset:

Ne pense point que ceux-là qui exultent de ce qu'ils ont fait et qui aiment qu'on les loue pour ce qu'ils n'ont pas fait, ne pense point donc, qu'ils trouvent une échappatoire au châtement...

* Le récit de Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux):

D'après Humayd ibn `Abd-Ar-Rahman ibn `Awf, Marwân dit à son portier:

"O Râfi` va trouver Ibn `Abbâs et dis-lui: Si chaque homme se réjouissant de ce qu'il a reçu et voulant être loué pour ce qu'il n'a pas fait devait être châtié, nous serions tous châtiés".

Ibn `Abbâs répondit:

"Vous n'avez pas à vous préoccuper de ce verset qui était révélé aux gens du Livre".

Puis, Ibn `Abbâs récita ce verset: Allah prit, de ceux auxquels le Livre était donné, cet

engagement:

"Exposez-le, certes, aux gens et ne le cachez pas".[b]

Ibn Abbâs récita ensuite: Ne pense point que ceux-là qui exultent de ce qu'ils ont fait et qui aiment qu'on les loue pour ce qu'ils n'ont pas fait. Voici seulement à quoi cela se rapporte, ajouta Ibn `Abbâs:

[b] "Le Prophète (pbAsl) avait interrogé les juifs sur une chose. Mais, ils lui en cachèrent la réponse et lui parlèrent d'autre chose. Ils lui manifestèrent ensuite qu'ils lui avaient donné la réponse à sa question et qu'ils méritaient d'être loués pour le renseignement qu'ils lui avaient donné et furent tout joyeux de ce qu'ils avaient fait en lui cachant la solution demandée".

* 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Il y avait parmi nous un homme des Banû An-Najjâr; qui a récité les sourates Al-Baqara et 'Al `Imrân, de plus, il écrivait pour le Prophète (pbAsl). Cet homme fuit (la Communauté musulmane) et alla rejoindre les gens du Livre. Ceux-ci lui gardèrent une place importante parmi eux et dirent: "Celui-là était l'un des scribes de Muhammad".

Ils l'estimèrent beaucoup; mais, Allah le fit périr alors qu'il se trouvait parmi eux. Ils lui creusèrent une tombe pour l'enterrer, mais le lendemain matin, la terre rejeta son corps. Ils creusèrent encore plus profondément pour l'enterrer, mais le matin, ils trouvèrent que la terre lavait de nouveau rejeté. Il creusèrent pour une troisième fois, mais la terre le rejeta également; ils finirent alors par le laisser ainsi sans enterrement.

n° 51 Aspects du Jour de la Résurrection, du Paradis et de l'Enfer

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

L'homme éminent et obèse, lorsqu'il viendra au Jour de la Résurrection, n'aura pas devant Allah le poids d'une aile d'un moustique. Récitez ce verset: Nous ne leur assignerons pas de poids au Jour de la Résurrection.

* `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Un des rabbins juifs vint trouver l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et lui dit:

"O Muhammad! ou ô 'Abû Al-Qâsim! le Jour de la Résurrection, Allah, le Très-Haut placera les cieux sur un doigt, les terres sur un doigt, les montagnes et les arbres sur un doigt, l'eau et la terre humide sur un doigt et tous les êtres créés sur un doigt, Il les secouera et dira ensuite: (Je suis le Roi, Je suis le Roi)".

Etonné des paroles du rabbin et les approuvant en même temps, le Prophète (pbAsl) rit, puis récita ce verset:

Ils n'ont pas estimé Allah comme Il devrait l'être alors qu'au Jour de la Résurrection, il fera de la terre entière une poignée et les cieux seront pliés dans Sa (main) droite. Gloire à Lui! Il est au-dessus de ce qu'ils Lui associent.

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

Au Jour de la Résurrection, Allah, que soient exaltées Sa toute puissance et Sa grandeur, empoignera la terre puis Il pliera les cieux de Sa main droite et alors Il dira: "Je suis le Roi, où sont donc les rois de la terre?"

* D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

Au Jour de la Résurrection, Allah, l'Exalté, pliera les cieux puis les saisira de Sa main droite et alors Il dira:

"Je suis le Roi! Où sont les cruels? Où sont les hautins?"

Ensuite Allah pliera les terres de Sa main gauche, et dira:

"Je suis le Roi! Où sont les cruels? Où sont les hautins?"

* D'après Sahl ibn Sa`d (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Au Jour de la Résurrection, les hommes seront rassemblés sur une terre d'un blanc tirant sur le rouge comme un pain de froment pur et on n'y trouvera aucune trace pour quiconque (ni d'habitations, ni de monuments, etc.)".

* D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Le Jour de la Résurrection, la terre sera comme un seul pain que le Tout-Puissant pétrira de Sa main comme l'un d'entre vous pétrit son pain pour la provision du voyage et qui servira comme nourriture aux élus du Paradis".

Le transmetteur ajoute: Un homme juif vint trouver l'Envoyé d'Allah et lui dit:

"Que le Clément te bénisse ô 'Abû Al-Qâsim! Veux-tu que je te dise quelle sera la nourriture des élus du Paradis au Jour de la Résurrection?"

- "Certes oui", répondit le Prophète.

- "La terre sera comme un seul pain", répliqua le juif (comme avait dit l'Envoyé d'Allah).

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) nous regarda alors et sourit à tel point que nous vîmes ses molaires.

Le juif reprit:

"Veux-tu que je vous dise quel sera leur mets?"

- "Oui", répondit le Prophète.

- "Balâm et nûn", dit-il.

Comme on demanda au Prophète ce que cela signifiait, il dit:

"Du taureau et de la baleine, la partie annexe de leurs foies, suffira à soixante-dix mille personnes".

* Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Pendant que je marchais dans un terrain cultivé en compagnie du Prophète (pbAsl) qui appuyait sa main sur une palme, nous passâmes par un groupe de juifs. Quelques-uns d'entre eux dirent aux autres:

"Interrogez-le au sujet de l'âme".

Ceux-ci répondirent:

"Qu'est-ce qui vous porte à lui poser une telle question? Il se peut que vous recevrez une réponse qui vous déplaira".

- "Interrogez-le quand même".

Enfin quelques-uns d'entre eux allèrent l'interroger au sujet de l'âme. Le Prophète (pbAsl) garda le silence et ne répondit point.

Alors, poursuivit le transmetteur, je compris qu'il allait recevoir une révélation et je quittai l'endroit où j'étais. Quand le Prophète reçut la révélation, il récita ce verset:

Et ils t'interrogent au sujet de l'âme, - Dis: "L'âme relève de l'Ordre de mon Seigneur". Et on ne vous a donné que peu de connaissance.

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), 'Abû Jahl dit:

"Seigneur, si cela est la Vérité venue de Toi, fais pleuvoir sur nous des rochers du ciel ou inflige-nous quelque châtiment douloureux".

C'est alors que furent révélés ces versets:

Allah n'est point tel qu'Il les châtie, alors que tu es au milieu d'eux. Et Allah n'est point tel qu'Il les châtie alors qu'ils demandent pardon. Qu'ont-ils donc pour qu'Allah ne les châtie pas, alors qu'ils repoussent (les Croyants) de la Mosquée sacrée.....

* D'après `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui), Masrûq a dit:

Nous étions assis chez `Abd-Allah alors qu'il était couché sur le côté, quand un homme vint lui dire:

"O 'Abû `Abd-Ar-Rahman, au cours d'un récit de traditions qu'il faisait aux portes de Kinda un homme prétend et raconte que le verset (coranique) qui évoque la fumée, se rapporte au fait que

(au Jour de la Résurrection), il viendra une fumée qui fera expirer les infidèles, tandis que les Croyants ne seront atteints que d'une sorte de rhume".

`Abd-Allah se mit en colère, se mit sur son séant et dit:

"O les hommes, craignez Allah! Que celui parmi vous qui connaît une chose, qu'il la dise; ou bien qu'il dise: Allah est Celui qui sait le mieux. C'est déjà faire preuve de science que de dire d'une chose qu'on ne sait pas: je l'ignore. Allah, l'Exalté, a dit à Son Prophète (pbAsl):

Dis: Pour cela, Je ne vous demande aucun salaire; et je ne suis pas un imposteur. Lorsque, les Qoraychites tardèrent à embrasser l'islam, le Prophète (pbAsl) invoqua Allah contre eux en disant: "Seigneur, aide-moi contre eux par sept années comme les sept années de Joseph".

Alors, pendant un an entier, la famine sévit parmi eux au point qu'on en fut réduit à manger les peaux des animaux et leurs cadavres. Lorsque l'un d'entre eux regardait les cieux, il voyait une sorte de fumée. 'Abû Sufyân vint trouver le Prophète et lui dit:

"O Muhammad! Tu nous ordonnes d'obéir à Allah et de maintenir les liens de parenté. Or tes concitoyens périssent; prie Allah en leur faveur".

Allah, l'Exalté, a dit:

Eh bien, attends le jour où le ciel apportera une fumée visible qui couvrira les gens. Ce sera un châtimement douloureux... jusqu'à ...car vous récidiverez. Cela détournera-t-il d'eux le châtimement de l'autre monde, dit-il, lorsque l'Heure viendra? Le jour où Nous userons de la plus grande violence et Nous Nous vengerons or la violence fut usée à la journée de Badr; les prédictions des versets évoquant la fumée, la violence et le lizâm (ce qui colle) sont déjà passés tout comme la prédiction du verset de la sourate Ar-Rûm.

* Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Au temps de l'Envoyé d'Allah (pbAsl), la lune se fendit en deux morceaux, "Soyez témoins de ce fait", dit alors l'Envoyé d'Allah (pbAsl).

* 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Les gens de La Mecque ayant demandé à l'Envoyé d'Allah (pbAsl) de leur faire voir un miracle. Il leur fit voir, à deux reprises, la lune fendue en deux".

* Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

"La lune s'est fendue en deux au temps du Prophète (pbAsl)".

* D'après 'Abû Mûsa Al-'Ach`arî (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"Personne n'est plus patient à supporter les offenses qu'il entend qu'Allah, l'Exalté: Ils (les polythéistes) Lui donnent des associés et Lui attribuent des enfants et cependant Il leur donne le bien-être et leur accorde la subsistance

* D'après `Abd-Allah ibn Qays (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"Personne n'est plus patient à supporter les offenses qu'il entend qu'Allah, le Très-Haut, car Ils (les polythéistes) Lui donnent des associés et Lui attribuent des enfants, et malgré cela, Il leur octroie la subsistance, leur procure la santé et leur accorde des biens".

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

Certes (au Jour de la Résurrection), Allah, que soit exaltées Sa toute puissance et Sa grandeur, dira à celui des réprouvés qui subira le supplice le plus léger:

"Si tu possédais la terre et tous les biens qu'elle contient, les céderais-tu pour te racheter (de l'Enfer)?"

- "Oui", répondra-t-il.

- "Pourtant, pendant que tu étais encore dans les reins d' Adam, Je t'avais demandé quelque chose de plus minime que cela, que tu ne M'associes aucune autre divinité, le transmetteur

ajoute: Peut-être a-t-il (le Prophète) dit encore: et (que Je t'ai promis) qu'en revanche, tu n'iras pas en Enfer. Cependant, tu as refusé toute autre chose que le polythéisme".

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), un homme dit:

"O Prophète! Comment l'infidèle sera-t-il traîné sur sa figure au Jour de la Résurrection?"

- "Celui, répondit le Prophète, qui, en ce monde, la fait traîner sur ses jambes, ne pourra-t-il pas le faire traîner sur sa figure au Jour de la Résurrection?"

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Le Croyant est pareil à la plante que le vent, de quelque côté qu'il vienne, ne cesse de la faire pencher, tel le Croyant qui ne cesse d'être éprouvé. L'hypocrite, lui, est pareil au cèdre rigide qui ne bouge point jusqu'au moment où, d'un seul coup, il sera déraciné".

* D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), le Prophète (pbAsl) a dit:

"Il est parmi les arbres un dont les feuilles ne tombent pas, et qui ressemble au Croyant. Indiquez-le-moi".

Les gens pensèrent à certains arbres du désert. Quant à moi, je pensai que c'était le palmier, mais je n'osai pas prendre la parole. Les gens dirent alors:

"Dis-nous, ô Envoyé d'Allah, quel est cet arbre?"

- "C'est le palmier", répondit-il.

`Abd-Allah ibn `Umar ajouta:

"Comme je racontai cela à `Umar, il me dit: Si tu avais dit que c'était le palmier, cela m'aurait fait plus de plaisir que telle et telle chose".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Nul ne sera sauvé (de l'Enfer) grâce à ses œuvres".

- "Même pas toi, ô Envoyé d'Allah?", lui demanda-t-on.

- "Même pas moi, répondit-il, à moins qu'Allah ne m'accorde Sa miséricorde. Mais, vous devez suivre quand même le droit chemin".

* D'après Al-Mughîra ibn Chu`ba (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) priait (si longtemps) que ses pieds enflaient.

- "O Envoyé d'Allah, lui demanda-t-on, pourquoi t'infliges-tu tant de souffrance alors qu'Allah t'a déjà pardonné tes fautes passées et celles à venir?"

- "ois-je pas être un Serviteur reconnaissant?", répondit-il.

* `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Le Prophète (pbAsl) restait si longtemps en prière, que ses pieds souffraient de crevasses.

- "Pourquoi agis-tu ainsi, ô Envoyé d'Allah, lui demanda `A'icha, puisque Allah t'a déjà pardonné et tes fautes passées et tes fautes à venir?"

- "O `A'icha, répondit le Prophète, ne dois-je pas être un Serviteur reconnaissant?"

D'après `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui), Chaqîq ibn Salama a dit:

Nous étions assis auprès de la porte de `Abd-Allah et alors que nous l'attendions, nous vîmes passer Yazîd ibn Mu`âwiya An-Nakha`î. Nous dîmes alors à ce dernier:

"Dis-lui (à `Abd-Allah) que nous l'attendons ici".

Yazîd entra alors chez lui (`Abd-Allah) et `Abd-Allah ne tarda pas de nous rejoindre en disant:

"On m'a rapporté que vous m'attendez ici et rien ne m'a empêché de vous rejoindre que la crainte de vous ennuyer, en fait, le Prophète (pbAsl) choisissait bien le jour et le moment propices à l'exhortation de peur de nous dégoûter".

n° 52 Le Paradis, ses délices et ses habitants

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
Allah, l'Exalté a dit: "J'ai préparé pour ceux de Mes serviteurs qui sont vertueux ce qu'aucun îl n'a vu, qu'aucune oreille n'a entendu et ce que n'a jamais venu à l'esprit d'aucun être humain".
Ce qui confirme cela dans le Livre d'Allah est ce verset:
Aucun être ne sait ce qu'on a réservé pour eux comme réjouissance pour les yeux, en récompense de ce qu'ils ũvraient!

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Il y a au Paradis un arbre à l'ombre duquel un voyageur sur sa monture peut cheminer pendant cent ans".

* D'après Sahl ibn Sa`d (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Il y a au Paradis un arbre à l'ombre duquel un voyageur sur sa monture peut marcher cent ans sans quand même arriver à l'extrémité de l'ombre".

* D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Il y a au Paradis un arbre dont un cavalier sur un coursier rapide et en bon état, ne saurait atteindre l'extrémité (de son ombre) en cent ans".

* D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
Allah dira aux élus du paradis:
- "Hé! Gens du Paradis!".
- "Nous voici, nous voici, répondons à Ton appel, le Bien est entre Tes mains", répondront-ils.
- "Etes-vous satisfaits?".
- "Comment ne le serions-nous pas alors que Tu nous as donné ce que Tu n'as donné à aucune de Tes créatures".
- "Voulez-vous que Je vous donne ce qui est encore mieux que cela".
- "Seigneur, quelle chose serait-elle meilleure que cela?".
- "Je vous accorderai toute Ma satisfaction et jamais, dorénavant, Je ne serai irrité contre vous".

* D'après Sahl ibn Sa`d (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Les hôtes du Paradis verront Al-Ghurfa (lieu élevé du Paradis) comme vous voyez la constellation dans le ciel".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), 'Abû Al-Qâsim (pbAsl) a dit:
"Le premier groupe qui entrera au Paradis aura l'aspect de la lune, la nuit où elle est pleine; et le groupe suivant aura l'éclat de l'étoile la plus brillante dans le ciel. Chacun des gens de ces groupes aura deux femmes, si belles qu'à travers la chair de leurs jambes on apercevra la moelle de leurs os. Le célibat n'existera point au Paradis".

* D'après 'Abû Mûsa Al-'Ach`arî (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Le Croyant aura au Paradis une tente formée d'une seule perle, creuse, de soixante miles de longueur et dans laquelle il aura plusieurs femmes qu'il pourra toutes fréquenter sans que l'une d'elles puisse voir l'autre".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
Allah qu'Il soit Loué et Exalté- a créé Adam sur Sa propre image, avec une taille élevée de soixante coudées. Quand Il l'a créé, il lui a dit:
"Va auprès de ce groupe d'Ange, tu les trouveras assis, salue les et écoute la formule dont ils se

serviront pour te répondre, car elle sera la formule de salutation dont vous vous servirez, toi et ta postérité".

Il alla alors les trouver et leur dit:

"La paix soit sur vous!".

- "La paix soit sur toi, répondirent-ils, ainsi que la miséricorde d'Allah!".

Ils ajoutèrent donc ces mots: [color] "ainsi que la miséricorde d'Allah" [/i].

Ainsi, tous ceux qui entreront au Paradis, auront la forme qu'avait Adam et seront longs de soixante coudées, bien que jusqu'ici la stature des hommes n'ait cessé d'aller en diminuant.

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

[b]"Votre feu (terrestre) n'est qu'une partie des soixante-dix parties formant le feu de l'Enfer". [/b]

On lui dit alors:

"Envoyé d'Allah! Pourtant, ce feu terrestre est certes bien suffisant!".

Il repartit:

"Toutefois, le feu de l'Enfer a de plus que votre feu, soixante-neuf parties, dont chacune a l'ardeur du feu terrestre".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

Une discussion s'éleva entre le Paradis et l'Enfer.

- "Moi, dit l'Enfer, mes hôtes sont les orgueilleux et les gens hautains".

- "Moi, dit le Paradis, mes hôtes sont les faibles et les humbles".

- "Toi, dit Allah en s'adressant à l'Enfer, tu es Mon châtimeur et c'est par toi que Je châtie qui Je veux selon une autre version- Je punis avec toi qui Je veux. Tandis que toi, poursuit Allah en s'adressant au Paradis, tu es Ma clémence et c'est par toi que Je me montre clément envers qui Je veux, et chacun de vous deux sera plein".

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

L'Enfer ne cessera pas de dire:

"Y en a-t-il encore d'autres réprouvés" jusqu'à ce qu'Allah, que soient exaltées Sa toute puissance et Sa grandeur, y posera Son pied. Alors, il (l'Enfer) dira: "Assez! Assez! Par Ta majesté" et ses parties se rapprocheront les unes des autres.

* D'après 'Abû Sa`îd (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Le Jour de la Résurrection, on amènera la mort sous la forme d'un bélier plutôt blanc que noir".

Un héraut criera:

"Hé! Les gens du Paradis. Reconnaissez-vous ceci?".

Ceux-ci tendront le cou et regarderont.

- "Oui, répondront-ils, c'est la mort".

Ensuite le héraut criera:

"Hé! les gens de l'Enfer. Reconnaissez-vous ceci?".

Ceux-ci tendront le cou et regarderont.

- "Oui, répondront-ils, c'est la mort".

Puis, l'ordre sera donné de l'égorger.

- "O gens du Paradis, s'écriera ensuite le héraut, vous êtes immortels; la mort n'existe plus. O gens de l'Enfer, vous êtes immortels; la mort n'existe plus".

Puis, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) récita ensuite ce verset:

Et avertis-les du Jour du Regret, quand tout sera réglé; alors qu'ils sont (dans ce monde) inattentifs et qu'ils ne croient pas.

Ceci dit, le Prophète indiqua de la main l'ici-bas. 'Abû Kurayb ajoute seulement à ce hadith que le bélier sera arrêté entre le Paradis et l'Enfer et il approuve tout le reste.

* D'après `Abd-Allah Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), le Prophète (pbAsl) a dit:

Lorsque Allah fera entrer les bienheureux au Paradis et les réprouvés en Enfer, il se lèvera entre eux un héraut qui criera:

"O habitants de l'Enfer, la mort n'existe plus; ô hôtes du Paradis, la mort n'existe plus. Chacun de vous restera éternellement là où il se trouve".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"La molaire de l'infidèle, ou selon une variante la canine de l'infidèle, sera (le Jour de la Résurrection) aussi volumineuse que la montagne de 'Uhud et l'épaisseur de sa peau sera de trois jours de marche".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"L'espace compris entre les deux épaules de l'infidèle en Enfer sera comparable à la distance parcourue en trois jours par un cavalier qui part à vive allure".

* Hâritha ibn Wahb (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Il a entendu le Prophète (pbAsl) dire:

"Ne voulez-vous pas que je vous indique les gens du Paradis?"

- "Si", lui répondit-on.

- "Toute personne faible et humble; qui s'il jure par le nom d'Allah (qu'une chose sera faite), Allah fait de sorte que son serment se réalise".

Puis il dit:

"Ne voulez-vous pas que je vous indique les gens de l'Enfer?"

- "Si", lui répondit-on.

- "Toute personne rude, grossière et arrogante".

* `Abd-Allah ibn Zam`a (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Le Prophète (pbAsl) fit un sermon dans lequel il parla de la chamelle et de celui qui, après lui avoir couper les jarrets, la tua. L'Envoyé d'Allah récita ensuite ce verset:

lorsque le plus misérable d'entre eux se leva (pour tuer la chamelle)

puis il ajouta:

"L'homme qui se leva était doté d'une grande autorité, turbulent et redouté des siens, tel 'Abû Zam`a".

Ensuite, l'Envoyé d'Allah parla des femmes puis dit:

"Pourquoi l'un de vous fouette-t-il sa femme".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"J'ai vu `Amr ibn Luhayy ibn Qam`a ibn Khindif 'Abû Banû Ka`b traîner ses entrailles en Enfer".

* A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire:

"Le Jour de la Résurrection, les gens seront rassemblés pieds nus, sans vêtements et incircocis".

- "Alors, ô Envoyé d'Allah, lui dit `A'icha, les hommes et les femmes se verront les uns les autres (nus)".

- "O `A'icha, dit le Prophète, la circonstance sera très grave pour que les uns se préoccupent de regarder les autres".

* D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux), il a entendu le Prophète (pbAsl) faire un sermon où il a dit:

"Vous rencontrerez Allah, pieds nus, sans vêtement, à pied, et incirconcis".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"Les hommes seront rassemblés de trois façons: les désireux (du Paradis), les effrayés (de l'Enfer); ceux qui viendront à deux, à trois, à quatre ou à dix montant sur un seul chameau. Le feu rassemblera les autres; il dormira là où ils dormiront, fera la sieste là où ils la feront; il passera le matin là où ils le passeront et sera le soir où ils le seront".

* D'après 'Abd-Allah ibn 'Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), le Prophète (pbAsl) a dit:

Le jour où les gens se tiendront debout devant le Seigneur de l'Univers La sueur de quelques-uns leur arrivera jusqu'aux mi-oreilles.

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

Au Jour de la Résurrection, les hommes transpireront à tel point que la sueur laissera sa trace sur le sol sur une longueur de soixante-dix coudées et qu'elle leur montera jusqu'à la bouche, ou suivant une variante, jusqu'aux oreilles. Thawr n'est pas sûr lequel des deux mots il a utilisé (bouche ou oreilles).

* D'après Ibn 'Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

Quand l'un de vous meurt, le matin et le soir, on lui montrera la place qu'il occupera parmi les gens du Paradis, s'il est l'un des bienheureux du Paradis; ou parmi les gens de l'Enfer, s'il est l'un des reprobés de l'Enfer et on lui dira: "Voilà où tu demeureras lorsque Allah te ressuscitera au Jour de la Résurrection".

* 'Abû Ayyûb (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Un jour, le Prophète (pbAsl) étant sorti après le coucher du soleil, entendit des voix: "Ce sont, dit-il, des juifs qui subissent le châtement dans leurs tombeaux".

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

Quand le mort est mis dans sa tombe, que ses amis s'éloignent et retournent chez eux, et alors qu'il entend encore le claquement de leurs sandales, deux Anges se rendent auprès de lui, le font dresser sur son séant et lui disent à mon sujet:

"Que disais-tu de cet homme?".

Si le mort est un vrai Croyant il répondra:

"Je confesse qu'il est le Serviteur d'Allah et Son Envoyé".

Alors les Anges lui diront:

"Regarde la place que tu aurais occupée en Enfer et celle qu'Allah en échange t'a assignée au Paradis".

Et l'homme verra à la fois les deux places.

* D'après Al-Barâ' ibn 'Azib (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit: Ce verset:

Allah affermit les Croyants par la parole ferme dans la vie présente et dans l'au-delà... fut révélé au sujet du châtement du tombeau. (Lorsque le fidèle est mort et est enterré), on lui demande:

"Qui est ton Seigneur?".

Il dit alors:

"Mon Seigneur est Allah et mon Prophète est Muhammad (pbAsl)".

C'est à cela que fait allusion ce verset coranique: Allah affermit les croyants par la parole ferme dans la vie présente et dans l'au-delà...

* Daprès `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Au Jour de la Résurrection, celui dont on épluchera le compte sera châtié".
- "Mais, dis-je, n'est-il pas dit dans le Coran: sera soumis à un jugement facile".
- "Il s'agit dans ce verset de la simple présentation devant Allah, l'Exalté, (et non de l'examen des comptes), car celui dont on épluchera le compte au Jour de la Résurrection sera châtié".

* Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:
Jāī entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire:
"Lorsque Allah veut châtier un peuple, Il fait que le châtiment atteint tout le peuple, puis, ils seront jugés d'après ses ūvres".

n° 54 Troubles et signes de l'Heure

* Daprès Zaynab bint Jahch (qu'Allah soit satisfait d'elle),
Un jour, le Prophète (pbAsl) se réveilla effrayé et dit alors:
"Il n'y a d'autre divinité qu'Allah; malheur aux Arabes qui sont sous le coup d'un danger imminent. Aujourd'hui, une brèche est faite dans le mur de Gog et de Magog de cette grandeur".
Sufyān fit alors signe pour indiquer le nombre dix (pour donner idée de la grandeur de la fissure).
- "O Envoyé d'Allah, m'écriai-je, allons-nous donc périr, alors qu'il y a parmi nous des gens vertueux?".
- "Oui, répondit-il, si les turpitudes deviennent nombreuses".

* Daprès 'Abū Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"Aujourd'hui, une brèche de cette grandeur est faite dans le mur de Gog et de Magog".
Wuhayb fit indiquer avec ses doigts qu'il s'agit de quatre-vingt-dix

* Daprès `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),
l'Envoyé d'Allah (pbAsl) s'était renfrogné en dormant. Comme on lui dit:
"O Envoyé d'Allah, tu as fait une grimace en dormant, que tu n'as pas l'habitude de faire".
- "C'est l'étonnement, dit-il, j'ai vu quelques-uns de ma Communauté attaquer la Ka`ba à la recherche d'un Qoraychite qui y a pris refuge. Arrivés à un certain endroit du désert, ces gens y furent engloutis".
- "O Envoyé d'Allah, répondîmes-nous, un même chemin peut grouper des gens de diverses intentions".
-"Certes, dit alors le Prophète, il y a eu entre eux ceux qui sont bien conscients de leur objectif (attaquer la Maison Sacrée), ceux qui sont contraints à les suivre et il y a eu enfin les voyageurs suivant accidentellement leur chemin. Cependant, ils seront tous engloutis mais ils seront en revanche ressuscités selon leurs intentions".

* 'Usāma (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:
Le Prophète (pbAsl), montant un jour sur une des tours de Médine, s'écria:
"Voyez-vous, ce que je vois? Eh bien! Je vois les lieux de troubles parmi vos demeures, comme on voit les lieux où tombe la pluie".

* D'après 'Abū Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"Il y aura des séditions; celui qui restera alors éloigné de vous (sans y participer) vaudra mieux que celui qui se lèvera (y prendra part); celui qui se lèvera vaudra mieux que celui qui marchera (y participera grandement), celui qui marchera vaudra mieux que celui qui courra (excitera les

autres). Celui qui s'exposera à ces séditions, elles s'exposeront à lui. Que celui qui pourra trouver un asile ou un abri, qu'il s'y réfugie".

* 'Abû Bakra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai entendu le Prophète (pbAsl) dire:

"Quand deux musulmans, le sabre à la main, se jettent l'un sur l'autre, le meurtrier et la victime iront tous deux en Enfer".

Et comme je demandai, ou selon une variante on demanda au Prophète:

"C'est bien le sort du meurtrier; mais pourquoi la victime?".

- "La victime voulait lui aussi tuer son adversaire".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"L'Heure Suprême n'arrivera pas avant qu'un grand combat ne soit livré entre deux grandes troupes prêchant toutes les deux la même chose".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah a dit:

"L'Heure ne se dressera avant que le haradj ne se produise à grand échelon".

Comme on lui demanda:

"Qu'est-ce que le haradj?".

- "C'est, répondit-il, le meurtre, le meurtre".

* Hudhayfa ibn Al-Yamân (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Par Dieu! Je suis le plus informé que quiconque d'entre vous des séditions qui se produiront à partir de ce jour jusqu'au Jour de la Résurrection et je ne les rapporte pas d'après ma propre connaissance mais d'après ce que l'Envoyé d'Allah m'avait dit en secret sans dire à aucun autre que moi. Cependant, Le Prophète (pbAsl) était dans une assemblée dont je faisais partie et il a parlé alors des séditions et il a dit en les comptant: Il y aurait trois séditions qui ne laisseraient rien sans l'anéantir, d'autres qui ressembleront aux vents de l'été, dont certaines seront petites et les autres, grandes.

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

L'Heure n'aura pas lieu jusqu'à ce que l'Euphrate laisse apparaître une montagne d'or et que les gens s'entre-tueront pour s'en emparer. De chaque centaine d'hommes, quatre-vingt-dix neuf seraient tués et chacun d'eux dirait:

"Peut-être serais-je le survivant".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"L'Heure Suprême n'arrivera pas avant qu'un feu ne jaillisse du pays du Hedjaz, dont la lueur éclairera les cous des chameaux se trouvant à Bossra".

* D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), Il a entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire en se dirigeant vers l'Orient:

"La sédition viendra de ce côté, la sédition viendra de ce côté, d'où apparaîtra les cornes du Satan".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé de Allah (pbAsl) a dit:

"L'Heure Suprême n'arrivera pas avant que les femmes de Daws ne tournent autour de Dhû Al-Khalâsa (pour l'adorer). Dhû Al-Khalâsa était une idole qu'adoraient les Daws à l'époque

antéislamique à Tabâla."

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
L'Heure suprême n'arrivera pas avant que l'homme, passant près de la tombe d'une personne, ne dise: "Je souhaite être à sa place"

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
"L'Heure Suprême n'arrivera pas avant que ne surgisse un homme de Qahtân conduisant les hommes avec son bâton".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:
"L'Heure Suprême ne viendra pas avant que vous ne combattiez des gens dont les visages ressemblent à des boucliers et l'Heure Suprême ne viendra pas avant que vous ne combattiez un peuple qui chausse des sandales de poils".

* D'après Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
Vous combattrez les juifs (qui se réfugieront de vous derrière les pierres). Mais chacune de ses pierres dira: "O Musulman! Voilà un juif derrière moi, viens le tuer!".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
L'Heure Suprême ne se dressera pas avant que les musulmans ne combattent les juifs. Les musulmans tueront les juifs jusqu'à ce que les rescapés de ces derniers se réfugient derrière les pierres et les arbres qui appelleront alors le musulman en disant: "O musulman! O serviteur d'Allah! Voilà un juif derrière moi, viens le tuer!", exception faite de l'arbre dit Al-Gharqad qui est l'un des arbres des juifs

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
L'Heure Suprême n'arrivera pas avant que n'apparaissent environ trente imposteurs et menteurs, prétendant tous être l'Envoyé d'Allah.

* D'après 'Abû Sa`îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui):
Je faisais route vers La Mecque accompagné de Ibn Sayyâd, lorsque celui-ci me dit:
"Vois-tu comment les gens prétendent que je suis l'Antéchrist, n'as-tu pas entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire que l'Antéchrist était stérile?"
- "Si", répondis-je.
- "Eh bien! Moi j'ai un enfant. Ne l'as-tu pas entendu dire également que l'Antéchrist n'entrera ni à La Mecque ni à Médine?"
- "Si"
- "Eh bien! Je suis né à Médine et me voilà en route pour la Mecque".
Ibn Sayyâd dit enfin:
"Par Dieu! Je sais bien quand et où l'Antéchrist est né et où il est actuellement".
Or par ses propos, ajouta le transmetteur, Ibn Sayyâd me mettra dans la confusion à propos de son identité".

* D'après Jâbir ibn `Abd-Allah (qu'Allah soit satisfait des deux), Muhammad ibn Al-Munkadir a dit:
J'étais présent quand Jâbir ibn `Abd-Allah jura, par Allah, qu' Ibn Sayyâd était l'Antéchrist.
- "Jures-tu par Allah?", lui dis-je.
- "J'ai entendu `Umar jurer ainsi, répondit-il en présence du Prophète (pbAsl) qui ne le lui a pas

reproché".

* D'après `Abd Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux):

`Umar se rendit avec le Prophète (pbAsl) dans un groupe de musulmans du côté de l'endroit où se trouvait Ibn Sayyâd. Ils le trouvèrent en train de jouer avec d'autres enfants près du château des Banû Maghâla.

A cette époque, Ibn Sayyâd s'approchait de l'âge de la puberté. Il ne s'aperçut de l'arrivée du Prophète que lorsque celui-ci, l'ayant frappé de sa main sur le dos, lui dit:

"Confesses-tu que je suis l'Envoyé d'Allah?".

Ibn Sayyâd le regarda et lui répondit:

"Je confesse que tu es l'envoyé des illettrés".

Puis, il ajouta en s'adressant au Prophète:

"Et toi, confesses-tu que je suis l'Envoyé d'Allah?".

Alors, le Prophète refusa et reprit:

"Je crois en Allah et en ses Envoyés. Mais toi, quelles visions as-tu?".

- "J'en ai de vraies et de mensongères", répartit Ibn Sayyâd.

- "C'est que pour toi, riposta le Prophète, les choses sont embrouillées. Eh bien! J'ai quelque chose pour toi".

- "Il s'agit d'un astuce", dit Ibn Sayyâd.

- "Que tu sois déprécié et humilié!, s'écria le Prophète, tu ne saurais jamais faire ce qui est au-dessus de tes forces!".

`Umar ibn Al-Khattâb dit alors:

"O Envoyé d'Allah! Laisse-moi lui trancher la tête".

- "S'il est l'Antéchrist, répliqua l'Envoyé d'Allah, tu ne saurais avoir de pouvoir sur lui; et, s'il n'est pas l'Antéchrist, il n'y aura pour toi aucun avantage à l'avoir tué".

Le transmetteur Sâlim ibn `Abd-Allah poursuivit: J'ai entendu `Abd-Allah ibn `Umar: Plus tard, l'Envoyé d'Allah, accompagné de 'Ubayy ibn Ka`b Al-Ansârî se rendit vers un bosquet de palmiers où se trouvait Ibn Sayyâd. Il (pbAsl) dissimula son approche, espérant surprendre quelque propos d' Ibn Sayyâd avant d'être aperçu de ce dernier, qu'il vit couché dans une couverture et il s'y agitait -ou selon une variante- il chantait.

Mais la mère d' Ibn Sayyâd ayant aperçu l'Envoyé d'Allah qui se dissimulait derrière les troncs de palmier, cria à son fils:

"Hé! Sâfi, c'était le nom d' Ibn Sayyâd voilà Muhammad".

Aussitôt, Ibn Sayyâd bondit.

- "Si dit alors le Prophète, cette femme l'avait laissé, il nous aurait montrés clairement (qui il était)".

Sâlim dit: `Abd-Allah ibn `Umar ajoute que le Prophète groupa les gens et après avoir loué et glorifié Allah, leur dit:

"Je vous mets en garde contre l'Antéchrist. En effet, il n'y a aucun Prophète qui n'a engagé son peuple à se méfier de l'Antéchrist. Noé aussi a mis son peuple en garde contre lui; mais je vais vous annoncer de lui ce qu'aucun Prophète n'avait signalé à son peuple. Sachez que l'Antéchrist est borgne alors qu'Allah, que soient exaltées Sa toute puissance et Sa grandeur, n'est pas borgne".

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui): le Prophète (pbAsl) a dit:

Aucun prophète n'a pas pris soin d'engager son peuple à se méfier du borgne imposteur. Or il est borgne, mais votre Seigneur, Lui, n'est pas borgne. Entre les yeux de l'Antéchrist, ces lettres sont écrites: le Kâf, le Fâ et le Râ (kufr, c.-à.d. infidélité).

* D'après Hudhayfa (qu'Allah soit satisfait de lui): le Prophète (pbAsl) a dit:

"L'Antéchrist est borgne de l'il gauche, aux cheveux touffus et présentera aux gens un Paradis et un Enfer: son Enfer sera un Paradis et son Paradis un Enfer".

* 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

L'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Voulez-vous que je vous annonce au sujet de l'Antéchrist un fait qu'aucun prophète n'avait signalé à son peuple? Il est borgne et il apportera avec lui une image du Paradis et de l'Enfer. Celui des deux qu'il nommera Paradis sera en vérité l'Enfer. Je vous en ai averti comme Noé en avait averti son peuple".

* 'Abû Sa`îd Al-khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Un jour, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) nous fit un long récit sur l'Antéchrist. Il nous dit alors, entre autre: L'Antéchrist viendra mais il lui sera interdit d'entrer par un des chemins conduisant à Médine. Il s'installera dans une des dépressions salines qui sont auprès de Médine. Ce jour-là, un homme, le meilleur des hommes -ou selon une variante un des meilleurs des hommes- ira le trouver et lui dira:

"J'atteste que tu es l'Antéchrist dont l'Envoyé d'Allah nous a parlés".

- "Que penseriez-vous, dira l'Antéchrist (aux gens), si je tuais cet homme et si ensuite je le ressuscitais? Douteriez-vous de la chose?".

- "Non", répondra-t-on.

Alors, il tuera l'homme et le ressuscitera; puis, quand il sera ressuscité, l'homme dira:

"Par Allah! Je n'ai jamais été plus sûr que tu étais l'Antéchrist plus que maintenant". L'Antéchrist essayera alors de le tuer, mais il ne pourra plus rien contre lui.

* Al-Mughîra ibn Chu`ba (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Personne n'a interrogé le Prophète (pbAsl) au sujet de l'Antéchrist comme je l'ai fait moi-même, au point qu'il me dit:

"Il ne devrait pas être une source de préoccupation pour toi. Il ne pourrait rien contre toi".

- "On prétend, répondis-je, qu'il apportera avec lui des aliments et des fleuves".

- "L'Antéchrist sera quand même si insignifiant aux yeux d'Allah, en dépit de tout cela".

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui): le Prophète (pbAsl) a dit:

Il n'y a aucune ville que l'Antéchrist ne foulera. Il n'y aura d'exceptions que pour La Mecque et Médine. Il n'est aucun des chemins d'accès à cette dernière ville qui ne soit gardée par des Anges placés en rangs. L'Antéchrist s'installera alors dans As-Sabakha (une des dépressions salines). Ensuite, Médine subira trois tremblements de terre et Allah en fera sortir alors tout mécréant et tout hypocrite.

* Sahl ibn Sa`d (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

J'ai entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire, en joignant l'index au majeur:

"J'ai été envoyé, moi et l'Heure ainsi (c'est-à-dire si proche l'un de l'autre)".

* D'après 'Anas (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"J'ai été envoyé, moi et l'Heure comme ces deux-ci (il veut par-là indiquer la courte durée séparant sa Mission à l'arrivée du Jour du Jugement)".

* `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Quand les bédouins venaient trouver le Prophète (pbAsl), ils l'interrogeaient au sujet de l'Heure, quand-est-ce elle aurait lieu. Regardant alors le plus jeune d'entre eux, il dit:

"Si celui-là vit et avant qu'il ne soit atteint de la décrépitude, il sera témoin de l'arrivée de votre Heure".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui): le Prophète (pbAsl) a dit:
 "Entre les deux souffles (de la Trompette), il y aura quarante".
 Le transmetteur ajoute: On me demanda alors:
 "O 'Abû Hurayra! S'agit-il de quarante jours?".
 Mais je ne leur répondit point.
 - "S'agit-il de quarante mois?", reprit-on.
 Or je garda le silence.
 - "S'agit-il donc de quarante ans?".
 Je ne dis rien, puis, je poursuivis, en disant:
 "Puis, Allah fera descendre une eau du ciel, grâce à laquelle les gens pousseront comme
 poussent les légumes. Tout le corps de l'homme disparaîtra sauf les os du coccyx (de l'extrémité
 inférieure de la colonne vertébrale), car c'est sur ces os qu'il sera ressuscité au Jour du Jugement

n° 55 Ascèse et paroles édifiantes

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
 "Trois choses accompagnent le cercueil de la personne morte: deux retournent et une seule reste
 avec lui. Ces trois choses sont sa famille, sa fortune et l'ensemble de ses ūvres; celles qui
 retournent sont: sa famille et sa fortune; et celle qui reste avec lui c'est: l'ensemble de ses ūvres".

* D'après `Amr ibn `Awf (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) chargea 'Abû
 `Ubayda ibn Al-Jarrâh d'aller chercher le tribut du Bahreïn.
 Après s'être réconcilié avec les habitants du Bahreïn, l'Envoyé d'Allah (pbAsl) leur avait donné
 pour chef Al-'Alâ' ibn Al-Hadramî. Comme 'Abû `Ubayda retourna avec l'argent du Bahreïn, la
 nouvelle de son arrivée ('Abû `Ubayda) se répandit parmi les 'Ansâr.
 Ceux-ci firent avec le Prophète (pbAsl) la prière de fajr (l'aurore); une fois la prière achevée, le
 Prophète (pbAsl) voulut s'en aller, mais les 'Ansâr l'abordèrent. Alors, souriant à leur vue, le
 Prophète (pbAsl) dit:
 "Vous avez, j'imagine, entendu que 'Abû `Ubayda avait apporté quelque chose du Bahreïn?".
 - "Oui, ô Envoyé d'Allah", répondirent-ils.
 - "Réjouissez-vous donc, et espérez obtenir ce qui vous causera la joie. Par Allah! Ce n'est pas la
 pauvreté que je redoute pour vous; je redoute plutôt que les biens de l'ici-bas ne vous soient
 largement offerts comme ils l'ont été à vos devanciers et que, dans votre émulation à les
 acquérir, vous ne trouviez, comme eux, votre perte".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:
 "Lorsque l'un de vous regarde quelqu'un de plus favorisé que lui par la fortune et la progéniture,
 qu'il regarde plutôt celui qui est au-dessous de lui et de qui il est plus favorisé".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), Il a entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire:
 Il y avait parmi les israélites, trois hommes, un lépreux, un chauve et un aveugle, qu'Allah trouva
 bon d'éprouver. Ainsi, Il leur dépêcha un Ange; celui-ci alla trouver le lépreux et lui dit:
 "Quelle est la chose qui te serait le plus agréable?".
 - "Un beau teint, une belle peau, lui répondit-il, et la guérison de cette maladie qui me rend
 répugnant aux yeux des gens".
 L'Ange ayant passé sa main sur cet homme, les taches de la lèpre disparurent et firent place à un
 beau teint et à une belle peau.
 - "Quel est le bien que tu préfères?", ajouta l'Ange
 - "Les chameaux, répondit-il - ou suivant une variante les vaches".

(Ishâq a douté sur ce point; toutefois, l'un des deux hommes: le lépreux et le chauve répondit "les chameaux" et l'autre "les vaches").

On lui donna une chamelle pleine de dix mois et l'Ange lui dit:

"Qu'Allah te la bénisse!".

L'Ange alla ensuite trouver le chauve et lui demanda:

"Quelle chose te sera le plus agréable?"

- "Une belle chevelure, répondit-il, car les gens me trouvent ainsi répugnant".

L'Ange passa alors sa main sur la tête du chauve, celle-ci se couvrit d'une belle chevelure. [b]

[b]- "Et maintenant, ajouta l'Ange, quel est le bien que tu préfères le plus?"

- "Les vaches", reprit-il. On lui donna une vache pleine et l'Ange lui dit:

"Qu'Allah te la bénisse!".

Allant ensuite vers l'aveugle, l'Ange lui demanda quelle chose lui serait le plus agréable.

- "Ce serait, répondit l'aveugle, qu'Allah me rende la vue afin que je puisse voir les hommes".

L'Ange passa alors sa main sur les yeux de l'aveugle et Allah lui rendit alors la vue.

- "Et maintenant, ajouta-il, quel est le bien que tu préfères le plus?" -

"Les moutons", reprit-il. On lui donna une brebis pleine qui allait mettre bas.

Les trois femelles ayant mis bas, le premier homme eut bientôt une vallée remplie de chameaux, le second une vallée remplie de bœufs et le troisième une vallée remplie de moutons. Quelque temps après cela, l'Ange, reprenant la figure d'un lépreux, vint trouver le lépreux d'autrefois et lui dit:

"Je suis un homme malheureux, j'ai perdu en voyage toutes mes ressources et aujourd'hui il ne me reste que de m'adresser à Allah et à toi. Au nom de Celui qui t'a donné un beau teint et une belle peau ainsi qu'une grande fortune, je te demande de me donner un chameau qui me permette d'achever mon voyage".

- "J'ai de nombreuses charges", répondit l'homme.

- "Mais, répliqua-il (l'Ange), il me semble bien te reconnaître. N'étais-tu pas un lépreux d'aspect répugnant et sans ressources, et Allah ne t'a-t-Il pas donné (tout ce que tu as)?"

- "Par contre, tout ce bien je l'ai hérité de mes ancêtres". - "Si tu mens répliqua l'Ange, puisse Allah te faire redevenir comme tu étais!"

Puis, prenant le visage d'un chauve, l'Ange alla trouver le chauve d'autrefois et lui tint les mêmes propos et obtint de lui la même réponse.

- "Si tu mens, riposta l'Ange, puisse Allah te faire redevenir comme tu étais!"

Enfin l'Ange, prenant le visage d'un aveugle, se présenta à l'aveugle d'autrefois et lui dit:

"Je suis un malheureux voyageur, j'ai perdu en voyage toutes mes ressources et aujourd'hui il ne me reste qu'à m'adresser à Allah et à toi. Au nom de Celui qui t'a rendu la vue, je te demande un mouton afin que je puisse achever mon voyage".

- "J'étais aveugle, répondit l'homme et Allah m'a rendu la vue. Prends ce que tu voudras, car, par Allah, je ne te contesterai pas quoi que ce soit que tu prendras".

- "Garde ton bien, répliqua l'Ange. C'était seulement pour vous éprouver (tous les trois). Allah est Satisfait de toi et Il maudit tes deux compagnons".

* Sa`d (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Je suis le premier des Arabes à lancer une flèche dans la voie d'Allah; je nous vois encore faisant des expéditions avec l'Envoyé d'Allah (pbAsl) et n'ayant rien autre chose à manger que des feuilles de hubla (variété d'acacia) et ce samur (sorte de mimosa), au point que nos défécations ressemblaient à celles des moutons.

Malgré cela (c.-à-d. mon ancienneté dans l'islam), un beau matin, les Banû 'Asad sont venus me corriger (en m'enseignant) les règles de la religion! Je suis déçu alors et mon œuvre est vaine! (Ibn Numayr n'a pas mentionné "alors".)

* A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Depuis le jour de l'arrivée de Muhammad à Médine et jusqu'au moment de sa mort, sa famille ne mangea jamais à satiété le pain de froment trois jours de suite".

* `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Il nous arrivait, nous la famille de Muhammad, parfois de rester un mois sans faire de feu (pour cuisiner) puisque nous n'avions que des dattes et de l'eau (pour toute subsistance)".

* `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Lorsque l'Envoyé d'Allah (pbAsl) mourut, il ne restait pas chez moi la moindre nourriture convenable à un être vivant, si ce n'était qu'une demi-charge d'orge qui était placée dans un étagère et j'en mangeai bien longtemps; mais une fois que j'ai mesuré ce qui restait d'orge, il n'en est resté plus rien".

* `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

"Le Prophète (pbAsl) mourut et nous n'avions encore pour apaiser notre faim que les deux choses: les dattes et l'eau".

* 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

"Par Celui qui détient mon âme dans Ses mains -selon Ibn `Abbâd: "Par Celui qui détient l'âme de 'Abû Hurayra dans Ses mains"- jusqu'à la mort du Prophète (pbAsl), sa famille ne mangea jamais à sa faim trois jours de suite le pain de froment".

* D'après `Abd-Allah ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux), le Prophète (pbAsl) a dit au sujet des gens du "Hijr" (le peuple de Sâlih -que la paix d'Allah soit sur lui):

"N'entrez pas dans les demeures de ces gens-là qu'Allah a châtiés, à moins que vous ne soyez en pleurs; si vous ne l'êtes pas, n'entrez pas de peur qu'il ne vous arrive un malheur semblable au leur".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

b]"Celui qui soutient la veuve et le pauvre aura le même mérite que celui qui combat dans la voie d'Allah".[/b]

Le transmetteur poursuit:

"Je crois qu'il a ajouté: ou que celui qui jeûne constamment le jour et veille inlassablement la nuit (pour prier)

* D'après Jundub Al-`Alakî (qu'Allah soit satisfait de lui),

le Prophète (pbAsl) a dit:

"Celui qui ne cherche que l'ostentation par son œuvre, Allah fera montrer son hypocrisie aux gens, en la démasquant; et celui qui ne cherche qu'à faire étalage de son œuvre devant les gens, Allah dévoilera également son hypocrisie".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), Il a entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire:

"L'homme peut prononcer des mots, à cause desquels il glissera dans l'Enfer (à une profondeur) plus grande que la distance qui sépare l'Orient de l'Occident".

* 'Usâma ibn Zayd (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

J'ai entendu le Prophète (pbAsl) dire:

Le Jour du Jugement Dernier, un homme sera traîné pour être jeté en Enfer, ses entrailles sortiront alors de son ventre et on l'attachera avec ses entrailles à un moulin à moudre, comme un âne est attaché à un moulin. Les gens de l'Enfer s'assembleront autour de lui et lui

demandèrent:

"Hé! Untel, Qu'as-tu donc? N'est-ce pas toi qui ordonnais le convenable et qui interdisait le blâmable?"

Il répondra:

"Si, j'ordonnais le convenable, mais je ne le faisais point; j'interdisais le blâmable et je le pratiquais moi-même"

* 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Jāi entendu l'Envoyé d'Allah (pbAsl) dire:

Toute ma Communauté sera absous de leurs péchés sauf ceux qui font parade de leurs péchés à l'exemple de celui qui après avoir commis une mauvaise œuvre pendant la nuit, dit le lendemain, alors qu'Allah n'a point laissé révéler la chose: "Eh! Untel, hier j'ai fait telle et telle chose", car Allah avait laissé la chose secrète toute la nuit et l'homme, lui, vient le matin rompre le secret gardé par Allah.

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui), Deux hommes éternuèrent en présence du Prophète (pbAsl), celui-ci dit alors à l'un d'eux:

"Qu'Allah te fasse miséricorde!". [b]

[b]L'autre homme demanda alors au Prophète:

"Pourquoi quand untel a éternué, tu lui as dit: Qu'Allah te fasse miséricorde, alors que lorsque moi j'ai éternué tu ne m'as rien dit?"

- "Cet homme, répondit le Prophète, a loué Allah après avoir éternué, tandis que toi, tu ne l'as pas fait".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"Le bâillement provient du diable; lorsque l'un de vous a envie de bâiller, qu'il essaye détouffer son bâillement autant qu'il peut".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (pbAsl) a dit:

"Un groupe des israélites a disparu, sans que l'on sache ce qu'il est devenu; pour moi, j'estime qu'ils se sont métamorphosés en des souris; ne remarquez-vous pas que lorsqu'on met à sa portée du lait de chamelle, la souris n'y touche pas, tandis qu'elle boit fort bien le lait de brebis".

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

"Le Croyant ne doit pas se laisser piquer deux fois (par un animal) sortant d'un même trou".

* D'après 'Abû Bakra (qu'Allah soit satisfait de lui),

Un homme ayant fait l'éloge d'un autre devant le Prophète (pbAsl), celui-ci dit:

"Mais malheureux! Tu coupes le cou à ton ami, tu coupes le cou à ton ami".

Et il répéta ces mots à plusieurs reprises, puis il ajouta:

"Celui d'entre vous qui tient absolument à faire l'éloge de son coreligionnaire doit dire: Je crois qu'untel est -et Allah sait bien ce qu'il est et Il lui en tiendra compte- qu'il est tel et tel".

* 'Abû Mûsa (qu'Allah soit satisfait de lui) a dit:

Le Prophète (pbAsl), ayant entendu un homme faire l'éloge d'un autre ou le faire d'une manière exagérée, dit:

"Vous avez tuer cet homme?, -ou suivant une variante-, vous lui avez brisé le dos".

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), `Urwa a dit:

Un jour, comme 'Abû Hurayra transmettait les hadiths du Prophète, il disait à `A'icha:

"Ecoute, ô maîtresse de céans! Ecoute, ô maîtresse de céans!" (pour qu'elle approuve ce qu'il dit). `A'icha faisait alors la prière, et quand elle la termina, elle dit à `Urwa:
"Entends-tu ce qu'il disait? Le Prophète (pbAsl), quant à lui, faisait ses récits, (si lentement qu') on aurait pu compter ses paroles".

Interpretation

* D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (pbAsl) a dit:

On avait dit aux israélites:

"Entrez par la porte (de la ville) en vous prosternant et demandez la rémission de (vos péchés). Nous vous pardonnerons vos péchés". [b]

[b]Au lieu de cela, ils entrèrent en se traînant sur leurs derrières et dirent:

"Un grain dans un poil (désobéissant ainsi à l'ordre divin)".

* D'après 'Anas ibn Mâlik (qu'Allah soit satisfait de lui),

"Avant la mort du Prophète (pbAsl), Allah, l'Exalté, lui fit successivement un grand nombre de révélations et ceci dura jusqu'au jour de la mort du Prophète (pbAsl), pendant lequel les révélations ne furent jamais plus nombreuses".

* D'après `Umar (qu'Allah soit satisfait de lui), Tariq ibn Chihâb rapporte que les juifs disaient à `Umar:

"Vous récitez un verset dont le jour de la révélation aurait été pour nous un jour de fête si le verset nous avait été révélé"

. - "Je sais, répondit `Umar, quand ce verset a été révélé, où il a été révélé et l'endroit où était l'Envoyé d'Allah (pbAsl) lorsqu'il a reçu cette révélation. C'était le jour de `Arafa

- Sufyân ajouta: Je doute si c'était un jour de vendredi-, pendant que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) se tenait sur `Arafa et disait:

"Aujourd'hui, j'ai parachevé pour vous votre religion et j'ai accompli sur vous Mon bienfait".

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle), `Urwa ibn Az-Zubayr transmet qu'ayant interrogé `A'icha au sujet de ce verset:

"Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins,... Il est permis d'épouser deux, trois, quatre, parmi les femmes qui vous plaisent..."

elle dit:

"O fils de ma sœur, il s'agit du tuteur qui a la garde d'une orpheline et qui peut convoiter sa fortune et sa beauté et vouloir l'épouser, en lui assignant une dot inférieure à celle qui est de règle pour ses pareilles et qu'un autre pourrait lui assigner. Allah a donc interdit aux tuteurs d'épouser les orphelines dont ils ont la garde, à moins qu'ils ne soient équitables envers elles en leur assignant une dot complète; sinon ils peuvent épouser n'importe quelle autre parmi les femmes qui leur plaisent".

`Urwa ajouta que `A'icha avait dit que certains fidèles ayant demandé des éclaircissements au sujet de ce verset à l'Envoyé d'Allah (pbAsl), Allah révéla le verset suivant:

"Et ils te consultent à propos de ce qui a été décrété au sujet des femmes. Dis: Allah vous donne Son décret là-dessus, en plus de ce qui vous est récité dans le Livre, au sujet des orphelines auxquelles vous ne donnez pas ce qui leur a été prescrit et que vous désirez épouser..."

`A'icha poursuivit:

"Ce qu'Allah désigne par ce qui vous est récité dans le Livre est le verset où Il dit:

"Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins,... Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent..."

"Quant à ce verset, reprit `A'icha: Et que vous désirez épouser il s'applique à la répugnance que vous éprouvez pour la pupille orpheline lorsqu'elle a peu de fortune et peu de beauté. Aussi, Allah a-t-Il défendu de rechercher en mariage les pupilles quand elles sont riches et belles, à moins de se montrer équitable envers elles, parce que ce désir ne se manifeste pas quand les pupilles ont peu de fortune et peu de beauté".

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),

Pour ce qui est de ces mots d'Allah, l'Exalté:

S'il est pauvre, alors qu'il en utilise raisonnablement ont été révélés au sujet du tuteur chargé de prendre soin des biens de l'orphelin, quand il est pauvre, il peut prélever avec discrétion de quoi se nourrir (à condition qu'il en ait besoin) en raison des services qu'il rend (à l'orphelin).

* D'après `A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle),

"Ces mots du Coran: Quand ils vous vinrent d'en haut et d'en bas (de toutes parts) et que les regards étaient troublés et les cœurs remontaient aux gorges... firent allusion au jour du Fossé".

* A'icha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit:

Ces mots du Coran: Et si une femme craint de son mari abandon ou indifférence... furent révélés au sujet de la femme dont le mari, ayant passé une longue période avec elle, veut la répudier et qui lui dit alors:

"Ne me répudie pas, retiens-moi et je te fais remise de tout ce que tu devrais me fournir".

* D'après Sa`îd ibn Jubayr (qu'Allah soit satisfait de lui), les gens de Kûfa n'étant pas d'accord sur le sens de ce verset: Quiconque tue intentionnellement un Croyant, sa rétribution alors sera l'Enfer..., je me rendis auprès d'Ibn `Abbâs pour le consulter à ce sujet et il me répondit: "C'est un des derniers versets révélés et rien ne l'a abrogé".

* Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

Un groupe de musulmans ayant rencontrés un homme conduisant son troupeau. Celui-ci leur dit: "Que la paix soit sur vous".

Les musulmans le tuèrent et prirent son petit troupeau. C'est à cette occasion que fut révélé ce verset :

Et ne dites pas à quiconque vous adresse le salut (de l'islam): tu n'es pas Croyant

Ibn `Abbâs lut le mot "as-salama" as-salâm.

* D'après Al-Barâ' (qu'Allah soit satisfait de lui), Quand les 'Ansâr accomplissaient le grand pèlerinage (le Hajj) et qu'ils rentraient chez eux, ils n'entraient point par la porte de leur maison, mais par l'arrière.

Un homme des 'Ansâr étant rentré chez lui par la porte, on lui en fit le reproche et c'est alors que fut révélé ce verset:

Et ce n'est pas un acte de bienfaisance que de rentrer chez vous par l'arrière des maisons.

* D'après `Abd-Allah ibn Mas`ûd (qu'Allah soit satisfait de lui), ce verset: Ceux qu'ils invoquent, cherchent (eux-mêmes) à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus du Seigneur.

Evoque un groupe des djinns qui étaient adorés et qui embrassèrent l'islam, tandis que ceux qui les adoraient, continuaient à les adorer, ces djinns se convertirent à l'islam.

* D'après Ibn `Abbâs (qu'Allah soit satisfait des deux), Sa`îd ibn Jubayr a dit:

Comme j'interrogeais Ibn `Abbâs sur la sourate At-Tawba, il me répondit:

"Cette sourate est celle qui couvre de honte; elle n'a cessé d'être révélée à propos des uns et des autres, au point que l'on crut que personne ne manquerait d'y être nommé".

- "Et la sourate Al-'Anfâl?"

- "Elle a été révélée à l'occasion de Badr".

- "Et la sourate Al-Hachr?"

- "Elle a été révélée au sujet des Banû An-Nadîr".

* Ibn `Umar (qu'Allah soit satisfait des deux) a dit:

Un jour, `Umar fit le prône dans la chaire de l'Envoyé d'Allah (pbAsl). Il loua Allah et Le glorifia, puis dit:

"La Révélation vous interdit le vin qui provenait alors de cinq sources: le froment, l'orge, les dattes, le raisin et le miel. Le vin est tout ce qui voile l'intelligence.

Il y a trois questions sur lesquelles j'aurais voulu que l'Envoyé d'Allah (pbAsl) nous fixât avant de nous quitter pour toujours:

l'héritage du grand-père, l'héritage du défunt qui n'a pas d'héritiers et quelques-uns des problèmes concernant l'intérêt usuraire".

* D'après 'Abû Dharr (qu'Allah soit satisfait de lui), Qays ibn `Ubâd a dit: J'ai entendu 'Abû Dharr jurer que ce verset:

Voici deux clans adverses qui disputaient au sujet de leur Seigneur fut révélé au sujet de ceux qui, le jour de Badr, sortirent des rangs pour combattre en combat singulier, à savoir: Hamza, `Alî, `Ubayda ibn Al-Hârith, `Utba, et Chayba tous deux fils de Rabî`a et Al-Walîd ibn `Utba.